UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04331 5886

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

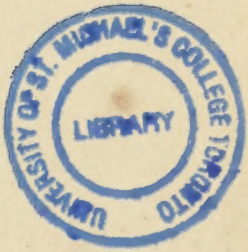

BIBLIOTECA NACIONAL DE MADRID

UNIVERSITY OF ST MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

2/50

SAINT BRUNO

ET

L'ORDRE DES CHARTREUX

IX 8

TRANSFERRED

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/saintbrunoetlord02lefe

VUE DU DÉSERT DE LA GRANDE CHARTREUSE

SAINT BRUNO

ET

L'ORDRE DES CHARTREUX

PAR

L'ABBÉ F.-A. LEFEBVRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS
ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

TOME SECOND

TRANSFERRED

PARIS
LIBRAIRIE CATHOLIQUE INTERNATIONALE
DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL
6, rue Cassette, 6.

M DCCC LXXXIII

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

SAINT BRUNO

ET

L'ORDRE DES CHARTREUX

CINQUIÈME PARTIE

GÉNÉRAUX

CE fut seulement au XIIe siècle, sous le gouvernement de saint Anthelme, sixième successeur de saint Bruno, que le Chapitre Général reconnut le Prieur de Chartreuse, comme chef de l'Ordre et lui donna le titre de Général. Jusque-là, les différentes Maisons étaient indépendantes les unes des autres et avaient leur administration propre. Toutefois, avant de donner la biographie des Généraux, de relater les principales particularités de leur vie et d'esquisser à

grands traits les faits importants de leur prélature, nous nous occuperons des six premiers Prieurs du Désert de Chartreuse, qui peuvent être considérés comme les fondateurs de l'Ordre.

Bien souvent, nous n'aurons à enregistrer que les noms des Généraux, la date de leur entrée au pouvoir et celle de leur mort ou de leur démission. Ensevelis dans la solitude, ces pieux Solitaires cherchaient à se faire ignorer du monde, et à dérober à sa connaissance leurs austérités, leurs talents et leurs vertus, jusqu'au moment où des circonstances particulières venaient, à leur grand regret, les mettre en relief. Toute la sollicitude, tous les soins de ces vénérables Religieux tendaient à maintenir leur Institut dans son intégrité et à conduire sûrement dans la voie de la perfection les âmes qui étaient venues se placer sous leur sage et paternelle direction. Tous, sans aucune exception, furent fidèles à cette sainte et pacifique mission ; tous se distinguèrent par la pureté de leur foi, leur zèle pour l'observance et leur ardent amour pour l'Ordre. Leurs efforts furent visiblement bénis du Ciel, et c'est avec raison que les enfants de saint Bruno leur attribuent une grande part dans le privilège dont l'Ordre jouit d'avoir pu traverser huit siècles sans qu'une réforme ait jamais été nécessaire ; aussi, peut-on dire de la Chartreuse, comme déjà nous l'avons fait remarquer : *Cartusia nunquam reformata, quia nunquam deformata.*

I.

1084 — 1089.

SAINT BRUNO.

SAINT BRUNO fonda le Monastère du Désert de Chartreuse, en 1084, et en gouverna les Solitaires, jusqu'au moment où le Souverain Pontife, Urbain II, l'appela près de lui dans la ville éternelle, en l'année 1089. Nous avons vu que les Chartreux continuèrent, jusqu'à sa mort, à le considérer comme leur Supérieur, tout en reconnaissant l'autorité de Landuin que Bruno lui-même avait choisi pour tenir sa place auprès d'eux.

II.

DOM LANDUIN.

1090 — 1100.

LANDUIN ou Landevin naquit à Lucques, en Italie. Disciple de saint Bruno à Saisse-Fontaine, il tient le premier rang parmi les six compagnons qui accompagnèrent le futur fondateur des Chartreux, dans sa retraite au milieu des montagnes du Dauphiné. Lorsque le Pape appela, près de lui, saint Bruno, Landuin, à cause de ses vertus éminentes, fut choisi pour diriger la Communauté naissante. Toutefois, il ne put remplir cette charge

qu'à l'époque où les Chartreux qui avaient voulu accompagner Bruno à Rome, se décidèrent, sur les instances de leur saint Patriarche, à revenir au Désert de Chartreuse. Landuin soutint ses frères par ses exemples, sa piété et ses vertus. D'après quelques auteurs, ce fut lui qui prescrivit à ses Religieux de réciter, chaque jour, le Petit Office de la Sainte-Vierge, pour obtenir de la Bienheureuse Mère de Dieu la grâce de persévérer dans leur vocation.

Envoyé par ses Religieux, auprès de saint Bruno retiré alors dans l'ermitage de La Tour en Calabre, Landuin reçut les avis et les conseils du saint fondateur et rédigea, de concert avec lui, les premiers Règlements du nouvel Institut monastique[1]. A son retour, traversant l'Italie, il fut saisi et jeté en prison par les partisans de l'antipape Guibert, parce qu'il refusa de le reconnaître comme chef de l'Église. Délivré par la mort de cet intrus, il fut recueilli dans une Abbaye voisine où il mourut peu après, des suites de sa captivité, en novembre 1100. L'antique chronique des cinq premiers Prieurs de Chartreuse rapporte qu'il fut inhumé près du mont Sérapin, dans le Monastère de Saint-André, voisin de la forteresse où il avait été renfermé. Il est

[1] Ms. S. Remigii Rhemensis, *de Institutionibus Ord. Cartus.* ap. Labbe, *Bibliotheca*, t. I, p. 63. — Anonymus Maj. Cartus. ap. Edmundum Martène, t. VI, *Veter. scriptor.* p. 162. — Mabillon, *Annal. Benedict.* t. V, lib. LXIX. n. CXXVIII. — Dorland, *Chronicon* cit. lib. IV, cap. II. — Dom Pétréius, *Elucidat.* cit. lib. IV. — Surius, *Vita. SS.* 6 octob.— Morozzo, *Theatrum chronolog.* pars II, 19. p.

considéré comme martyr de sa soumission au Souverain Pontife. Son gouvernement avait duré dix ans.

III.

DOM PIERRE I.

1101 — 1102.

PIERRE dit Le Franc était né en Artois, dans la ville de Béthune ; disciple de saint Bruno à l'école cathédrale de Reims, il fut un des deux clercs nobles qui suivirent l'illustre chancelier dans la solitude de Sèche-Fontaine. Lorsque celui-ci se rendit dans le Dauphiné, il laissa Pierre Le Franc pour diriger la Communauté qui s'était formée près de Molesme. Plus tard, Dom Pierre quitta ce Couvent et se retira au Désert de Chartreuse, où il fut nommé Prieur après la mort de Landuin, le 4 janvier 1101.

Ce vénérable Solitaire n'accepta cet honneur qu'à regret; il avait un grand attrait pour la vie contemplative ; tout occupé de Dieu, il ne pouvait s'astreindre à s'occuper des affaires extérieures du Monastère et s'effrayait de la responsabilité qu'on lui imposait. C'est pourquoi, il supplia ses frères d'accepter sa démission[1]. Un an après son

[1] Mabillon, *ibid.* — Dom Henri Kalkar, *De ortu et progressu Ord. Cartus.* ap. Ed. Martène, t. VI. *Veterum Script.* p. 161. — Anonymus, ut supra. — Morozzo, *ibid.* p. 20. — Dom Pétréius, *ibid.* — De Tracy, *op. cit.* p. 236.

élection, il se retira comme simple Religieux dans une cellule du cloître, en 1102, et se prépara saintement à la mort .

IV.

DOM JEAN I.

1102—1110.

JEAN, né en Toscane, était entré jeune encore en Chartreuse. Ses talents et ses vertus le désignèrent comme successeur de Pierre Le Franc. D'un caractère énergique et sévère, il gouverna cependant sa Communauté avec douceur et prudence, édifiant ses Religieux par son zèle et sa vigilance. Son âge pouvait laisser espérer de le voir longtemps au poste que ses confrères lui avaient confié, mais le Seigneur l'avait jugé mûr pour le ciel. Il mourut en 1110, après avoir gouverné le Monastère pendant huit ans[1].

V.

DOM GUIGUES I de CASTRO.

1110 — 1137.

GUIGUES DE CASTRO ou du Chastel, dit le Vénérable, naquit en 1083, au château de Saint-Romain, dans le diocèse de Valence. Jeune

[1] Ms. S. Remigii ap. Labbe, ut supra. — Morozzo, *ibid.*

encore, il abandonna sa position de doyen de l'église de Grenoble, pour aller s'ensevelir dans le Désert de la Grande Chartreuse, en 1107. Ses talents, ses vertus et sa vive piété engagèrent les Religieux à le nommer Prieur, trois ans après son entrée dans la Communauté ; il était âgé de vingt-sept ans. La sagesse de son gouvernement montra que le Saint-Esprit avait présidé à ce choix.

Le traducteur de Dorland dit de Dom Guigues : « il estoit de noble maison, de grand esprit, plus grand orateur, et qui est le principal, très grand en dévotion et saincteté de vie. Il avoit une mémoire heureuse, ses paroles estoient douces et agréables, ses sermons fervents et zéleux, sa renommée s'estendant par toutes les belles et rares qualités qu'il possedoit. . . . . L'odeur de sa saincteté a donné si avant que les vallées de Clervaux en ont esté remplies. »

Nous avons dit quels furent les sentiments de vénération de saint Bernard et de Pierre le Vénérable pour ce saint Prieur. Vers la fin de l'année 1123, Dom Guigues eut le bonheur de recevoir la visite de saint Bernard. Le séjour du célèbre Abbé de Clairvaux au Désert de Chartreuse causa une impression de joie si profonde aux Solitaires de cette Communauté qu'aujourd'hui encore le souvenir en reste vivant ; les siècles n'ont pu en effacer les traces. Pierre le Vénérable vint aussi visiter

p.20.—*Carta.* Nous désignons ainsi la magnifique carte des Généraux, gravée en 1649 d'après l'ordre du R. P. Dom Jean Pégon.

plusieurs fois Dom Guigues. « Les entretiens que « j'avais avec Guigues, cet homme incomparable, — écrivait-il plus tard — m'enlevaient comme « hors de moi-même. Ses paroles m'enflammaient « comme si elles eussent été des étincelles sorties de « sa bouche. Je ne tenais plus à la terre en l'é- « coutant et toutes les idées de ce monde s'éva- « nouissaient de mon esprit. »

La renommée de sainteté du vénérable Prieur s'était tellement répandue au loin que Godefroy, Évêque d'Amiens, vint en 1114 au Désert de Chartreuse pour se mettre sous sa direction. Fatigué de l'indocilité de son peuple et des violences que les nobles exerçaient dans son diocèse, ce pieux Évêque cherchait la solitude pour s'y appliquer en toute liberté aux exercices de la vie intérieure. Il fut reçu au Monastère, avec le respect que méritaient sa dignité et sa vertu. Dom Guigues lui donna une cellule, mais le Concile de Soissons, tenu en 1115, obligea l'Évêque à retourner à son Siège.

Dom Guigues sut se montrer à la hauteur de sa position. Sous son administration, l'Ordre des Chartreux qui devait, dans l'avenir, être si célèbre, commença à prendre quelque extension. Il n'y avait que deux Maisons, lorsque Guigues prit l'habit ; à sa mort, trente ans plus tard, on en comptait déjà quinze. Ces nouvelles fondations avaient besoin, pour se maintenir dans la discipline primitive, d'un code de lois uniforme ; c'est pourquoi le vénérable Prieur rédigea, en 1127, ses *Consuetudines*. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il ne se

présente pas en législateur, il se contente de rappeler les usages en vigueur à la Grande Chartreuse, usages qui remontaient à saint Bruno et devaient être la Règle des autres Monastères. A cause de la sagesse des lois qu'il transmit ainsi aux Chartreux, on le considère comme le second fondateur de l'Ordre.

L'habileté du Prieur de Chartreuse ne brilla pas moins dans la direction des affaires temporelles que dans le gouvernement des âmes. Il fit reconstruire les bâtiments du Monastère renversés, le 30 janvier 1113, par une avalanche descendue de la montagne ; dix Moines et un Novice furent ensevelis sous les ruines du Couvent. Guigues, pour remplacer les Religieux qui étaient morts par suite de cet accident, fit venir quelques Solitaires de l'Ermitage de Portes. De plus, il établit les nouvelles constructions dans l'endroit où se trouve le Monastère actuel. Ces constructions furent cependant encore en bois, à l'exception de l'église qu'il édifia en pierres. Ayant changé le Couvent d'emplacement, il y fit amener, à l'aide de conduits, les eaux de la fontaine de Saint-Bruno.

La célébrité que les Chartreux acquirent de son temps ne lui inspira aucun sentiment d'orgueil. Il s'estima toujours, lui et ses frères, au-dessous des autres Moines. Loin de regarder son Ordre comme l'unique asile des vertus du cloître, il montra toujours pour celui de Citeaux une vénération toute particulière. Ce fut par ses avis que Pons, seigneur de Lazare, et Étienne d'Obazine embrassèrent cet

Institut. « Les Cisterciens, disait-il, tiennent la voie royale; leurs Statuts peuvent conduire à toute perfection. »

Guigues s'est aussi distingué dans la carrière littéraire. Les bonnes études qu'il avait faites lui donnèrent l'amour des livres ; il rechercha les meilleurs auteurs et les exemplaires les plus authentiques, les transcrivit et eut soin de corriger ce qu'il trouva de défectueux. Il réunit les lettres de saint Jérôme et en rétablit le texte, grossièrement altéré par l'ignorance des copistes ou la malice des hérétiques. Il écrivit, de plus, un grand nombre de lettres, dont les plus remarquables ont été adressées à saint Bernard ; à Pierre le Vénérable ; à Hugues, fondateur des chevaliers du Temple ; au Pape Innocent II, 1131 ; à Hugues II, Évêque de Grenoble, et au Cardinal Haimeric, chancelier de l'Église Romaine, 1132. Il composa aussi quelques traités de spiritualité, entre autres des *Méditations sur la vérité*. Plusieurs de ces traités furent imprimés dans le XVIe siècle, à Anvers, en 1550 et 1589, puis à Paris dans le tome premier du supplément de la *Bibliothèque des Pères*. Ces écrits, disait dernièrement un Religieux de l'Ordre, « ont de tels traits de ressemblance avec l'*Imitation*, que certains critiques sérieux ont pu se demander si notre Chartreux n'était pas enfin l'auteur de ce livre admirable. »

Le Vénérable Guigues nous a laissé, en outre, une vie de saint Hugues, Évêque de Grenoble, le protecteur des premiers Chartreux et l'ami de saint Bruno. Le Pape Innocent II, après avoir, au Con-

cile de Pise, en 1134, canonisé Hugues, écrivit au Prieur de Chartreuse pour l'engager à écrire la vie et les miracles du saint Évêque. La lettre, datée de Pise, est du 22 avril 1134. Déjà, de hauts personnages avaient pressé Guigues de retracer cette belle vie, mais il s'était toujours excusé, prétextant ses nombreuses infirmités; toutefois, il ne put résister à l'autorité de saint Pierre que le Pape avait employée pour vaincre son humilité.

Les écrits connus de Guigues sont en petit nombre, « mais — disent les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* — ils suffisent pour justifier les éloges qui ont été donnés de tout temps à la beauté du génie et à l'excellence de la piété de Guigues. On y aperçoit en effet de très beaux sentiments, un certain air de noblesse et de ces traits vifs et perçants que saint Bernard admirait dans les lettres qu'il reçut de lui et dont on ne voit de traces que dans les réponses de ce saint. La liberté avec laquelle il s'élève contre les abus de la Cour de Rome, en écrivant au Cardinal Haimeric, montre une âme élevée au-dessus des préjugés de son siècle et incapable de déguiser la vérité. Il fut le seul qui osa blâmer ouvertement l'usage que faisait le Pape Innocent des armes temporelles pour la défense de sa cause. » Dans une de ses lettres au Pape, il dit que les deux ennemis intérieurs que l'homme a le plus à redouter, sont l'orgueil et la volupté, vices auxquels il faut opposer l'humilité et la mortification du corps. N'était-ce pas l'exemple donné par les Chartreux ?

Souvent le saint Prieur écrivait à ses Frères pour les encourager et les fortifier. Dans une lettre adressée aux Religieux du Mont-Dieu, il développe cette pensée : « L'austérité est l'idéal auquel l'homme doit tendre de toutes ses forces pour parvenir à la félicité. » Dans tous ses écrits, sa morale est puisée dans les grands principes de la religion. Les applications qu'il fait de l'Écriture sont fréquentes, disent encore les Bénédictins, et presque toujours heureuses.

Les dernières années de la vie de cet illustre Solitaire furent sanctifiées par de douloureuses infirmités, noblement supportées. Dom Guigues suppléa par son courage aux forces qui lui faisaient défaut, et mourut en odeur de sainteté, le 27 juillet 1137, dans la cinquante-quatrième année de son âge, après avoir gouverné la Chartreuse pendant vingt-sept ans[1].

VI.

DOM HUGUES I.

1137 — 1139

HUGUES fut un des disciples les plus remarquables du Vénérable Guigues. Formé à la vie monastique par ce maître expérimenté, il sut profiter des leçons et des exemples du guide que la

[1] Ed. Martène, *Veter. scriptor.* t. VI, p. 163. — Labbe, *Bibliotheca* cit. t. I, p. 639. — Mabillon, *Annal. Benedic.* t. V, lib. LXXI, n. cv. — Dom Inn. Le Masson, *Annales*

Providence lui avait donné et fut jugé digne de lui succéder. Morozzo pense qu'il était un des six premiers compagnons de saint Bruno, mais rien ne vient confirmer cette assertion.

L'ancienne chronique des Prieurs, éditée par Martène, nous apprend que Dom Hugues était d'une grande sainteté de vie, d'une science remarquable et d'une doctrine exemplaire. « Cet Hugues, dit le traducteur de Dom Dorland, estoit austère et dur à son corps, auquel il n'épargnoit les fouëts ni les verges, mais le chastioit estrangement ; il estoit maigre de chair, mais en bon point quant à la douceur de la contemplation. S'il avoit des yeux estoit pour en faire sortir des fontaines de larmes; il estoit cependant humble en sa conversation, aymable de tous pour sa piété, vénérable pour sa saincteté, terrible pour son autorité. »

Ce saint Religieux était lié d'amitié avec Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny, qui lui écrivit dans plusieurs circonstances. Une de ces lettres des plus affectueuses, datée de 1139, est venue jusqu'à nous. Hugues gouverna avec sagesse, mais sa profonde humilité l'engagea à demander avec instance d'être déchargé du pouvoir qui lui avait été imposé par sa Communauté. Il désirait se retirer dans la

Cartus, lib. I, cap. III. n. 3. 4. — Dom Pétréius, *Elucid.* cit. lib. IV. — Dorland, lib. IV, cap. III. — Dom Sutor, *de Vita cartus*. lib. II, tract. VII, c. 7. — Le Coulteux, *Annal. Cartus.* ms. — Dom Cellier, *Auteurs Ecclésiastiques*, t. XIV, p. 305. — *Hist. littér. de la France*, t. XI, p. 653. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 48. — De Tracy, *op. cit.* p. 236 et sq.

solitude, « *ut soli Christo omni curâ solutus, ardentiùs inhæreret.* »

Sa démission fut acceptée, deux ans après son élection, en 1139 ; il se retira dans le cloître et vécut encore sept années qu'il consacra à se préparer à l'éternité[1].

VII.

SAINT ANTHELME.

1139 — 1151.

VERS l'an 1107, naquit saint Anthelme, que l'on trouve encore écrit Nanthelme ; son père, Hardouin de Chignin, d'une illustre famille de Savoie, lui fit donner une instruction en rapport avec sa naissance. Appelé par Dieu à l'état ecclésiastique, Anthelme fut pourvu de deux bénéfices considérables, l'un dans la cathédrale de Genève, avec le titre de prévôt, et l'autre dans l'église de Belley. Quelque temps après, étant venu visiter les Solitaires de Portes, le jeune chanoine fut si touché de la vie de ces Anachorètes qu'il résolut de quitter le monde et d'embrasser la vie monastique.

Dom Bernard de Varin, Prieur de Portes, le reçut dans son Monastère, mais le Vénérable Guigues l'ayant prié de lui envoyer Anthelme dont il avait reconnu le mérite et la sainteté, le jeune Novice se

[1] *Brev. Hist. Ord. Cartus.* ap Martène, t.VI, fol. 176. — *Biblioth. Cluniac. Epist. Petri Venerab.* lib. IV. ord. XXVIII. — Sutor, *De vita Cartus.* p. 52 et 546.— Dorlandus, *op. cit.* lib. IV, cap. IX. — Pétréius, *Elucid.* lib. IV. — Morozzo, *op. cit.* pars II, p. 21.

rendit au Désert de Chartreuse où il fit Profession. Il s'adonnait tout entier à la prière, à l'oraison et au travail des mains, lorsqu'il fut nommé Procureur.

Le naïf traducteur de Dom Dorland nous apprend qu'Anthelme « donna tel exemple de sa conversation, qu'il montroit d'estre plus élevé au ciel que marcher sur la terre, tellement qu'il estoit plus a admirer qu'a imiter, jeunant avec tel rigueur qu'il ne prenoit que le pain et l'eau pour sa réfection ; il estoit en continuelle oraison, dévotion et méditation..... Toutes et quantes fois qu'il prioit, psalmodoit, pensoit aux péchez d'autrüy ou aux siens, l'on voyoit de ses yeux escouler des fontaines de larmes..... Il estoit si assidu à prendre la discipline et se foüetter de verges et de foüets, que sa chair demeuroit toujours endommagée et pleine d'ulcères et de playes. Il fut, nonobstant toute sa dévotion, esleu Procureur de la Grande Chartreuse, meslant tellement Marthe et Marie qu'il achevoit l'un et n'oublioit pas l'autre. »

Lorsque Dom Hugues se démit de sa charge, les Moines élurent Anthelme, en 1139. Les trois grandes vertus du nouveau Prieur furent l'humilité, la charité et le zèle pour la régularité monastique. Ses historiens rapportent que dans une grande disette, il fit ouvrir les greniers du Monastère, distribua mille florins et vendit même les ornements de l'église pour soulager la misère des pauvres. « Il n'ignoroit pas, le brave usurier, — dit l'auteur que nous venons de citer — qu'il falloit accumuler en double le gain spirituel. »

Lorsqu'il n'était que Procureur du Couvent, Anthelme avait aidé Dom Guigues à reconstruire le Monastère. Nommé Prieur, il continua l'œuvre commencée par son prédécesseur, termina l'église, jeta les fondements de la partie du grand cloître qui plus tard fut construit dans le style gothique, et éleva, en 1145, plusieurs édifices qui existent encore. Dom Guigues avait amené au Monastère les eaux de la fontaine de Saint-Bruno, à l'aide de conduits en bois. Anthelme, dès les premières années de son gouvernement, les remplaça par un aqueduc en pierre. « Cela — dit Dom Le Masson dans ses *Annales* — lui coûta beaucoup de travail et d'argent, mais il évita de la sorte bien des inconvénients, des dangers et même des dépenses. »

Un point important attira, dès le principe, l'attention toute particulière du Prieur de Chartreuse. L'état dans lequel se trouvaient les différentes Maisons, laissait prévoir de graves inconvénients et des dangers réels pour l'existence de l'Ordre. Tous les Monastères étaient indépendants les uns des autres, au temporel comme au spirituel, et ne reconnaissaient que l'autorité de l'Évêque diocésain. N'était-ce pas une difficulté insurmontable pour maintenir l'uniformité de la discipline ? Anthelme, d'après l'avis des personnages les plus éminents de l'Ordre, réunit à ce sujet le premier Chapitre Général, en 1141. Dans cette assemblée, il fut décidé que l'on reconnaîtrait comme Supérieur commun, le Prieur de la Grande Chartreuse. L'Ordre était dès lors véritablement fondé. Nous avons traité ce su-

jet dans la seconde partie de cet ouvrage, et montré l'important service rendu aux Chartreux, dans cette circonstance, par saint Anthelme.

Dans son amour pour la régularité, notre vénérable Prieur s'appliqua à maintenir la discipline. Ayant remarqué que quelques Moines s'étaient relâchés de l'observance primitive, il les rappela aux Constitutions du bienheureux Guigues et employa, pour arriver à ce résultat, la douceur et la sévérité. Il fut même obligé de chasser quelques indociles qui lui résistèrent. D'après une lettre de saint Bernard au Pape Eugène III, on voit que des Chartreux quittèrent leur solitude pour aller porter leurs plaintes aux pieds du Souverain Pontife et rentrèrent dans leur Monastère sans faire aucune satisfaction au Prieur. « Ceux qui étaient mal sor-
« tis — écrit le saint Abbé — sont encore plus mal
« rentrés : ils sont sortis du Couvent en violant
« leurs Règles et ils n'y reviennent que par orgueil.
« Le Prieur n'a plus de pouvoir ; aussi veut-il se
« retirer pour ne pas voir la destruction de son
« Monastère..... Les réfractaires vous ont été trou-
« ver dans leur habit régulier et couverts de la
« peau de brebis ; l'apparence vous a séduit : faut-
« il s'en étonner ? N'êtes vous pas homme ? J'es-
« père que le véritable Prieur restera Prieur. Nous
« aurions grand sujet de craindre, si ce Prieur
« n'était rétabli dans sa charge, que la régularité ne
« cessât bientôt. »

On ignore ce que décida le Pape, mais Anthelme, pour lequel s'intéressait si vivement saint Bernard,

se démit de sa charge, cette même année, 1151, et se retira à la Chartreuse de Portes. Dom Bernard de Varin vivait encore; il avait donné sa démission de Prieur et avait été remplacé par Dom Bernard de Portes, ami de saint Bernard et ancien Évêque de Belley. Ce Religieux étant mort, le 16 décembre 1152, la Communauté, d'après le désir exprimé par Bernard de Varin, élut saint Anthelme. L'ancien Général gouverna la Chartreuse de Portes pendant deux ans et dut donner sa démission pour retourner à la Grande Chartreuse où sa présence était jugée nécessaire.

Le schisme avait éclaté dans l'Église, et on craignait quelques dissensions dans l'Ordre. Anthelme, puissamment aidé par un autre Religieux du nom de Geoffroy, engagea ses frères à se déclarer en faveur d'Alexandre III, élu selon les formes canoniques. L'Ordre des Chartreux fut ainsi redevable aux conseils d'Anthelme d'avoir, le premier, promis obéissance au Pape légitime et d'avoir refusé d'entrer en communication avec l'intrus, Victor IV. L'Empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, ayant su le zèle déployé dans cette circonstance par l'ancien Général des Chartreux, le prit en telle aversion qu'il le fit excommunier par l'antipape. Plus tard, il revint à de meilleurs sentiments et honora le vénérable Religieux de son estime; dans un acte officiel, il l'appelle « *Fidelem nostrum Anthelmum.* » Anthelme sut aussi par sa sainteté se concilier l'amitié du Roi de France Louis VII qui vint, vers cette époque, visiter les Chartreux.

Les vertus du pieux Solitaire engagèrent, quelques années plus tard, le clergé du diocèse de Belley à le demander pour Évêque. Le Pape Alexandre III, qui était en France, lui ordonna d'accepter par obéissance ce Siège épiscopal, et le sacra lui-même, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, 1163. Il n'entre pas dans notre cadre de retracer l'épiscopat de saint Anthelme, disons seulement qu'après avoir édifié ses diocésains, soulagé les pauvres, et sauvegardé les droits de son Église, il mourut en odeur de sainteté le 26 juin 1177. En 1639, Jean Passelaigne, Évêque de Belley, fit la levée de son corps et le transféra dans une chapelle construite à cet effet dans la ville épiscopale[1].

VIII.

R. P. DOM BASILE.

1151—1173.

BASILE, dit de Bourgogne, fit Profession à la Grande Chartreuse. Quelques auteurs pensent qu'il fut auparavant Moine de Cluny, mais il est

[1] Baronius, *Martyrol. Roman*, t. XII. — Martène, *Brevis Hist.* t. XI. p. 168.—Anonymus, *Vita S. Anthelmi* ap. Bolland, *Acta SS.* 26 juin. — Surius, *Vita Sanctorum.* t. III. — S. Bernard, Epist. CCLXX. — Sutor. *de vita Cartus.* lib. II, tract. III. cap. v. — Dorlandus, lib. IV. cap. vi-vii. — Pétreius, *Elucid.* lib. IV. — Morozzo, p. 21-42. — De Tracy, *op. cit.* p. 196 et seq. — *Hist. littér. de la France.* t. XIV, p. 612. — L'abbé A. Marchal. *Vie de S. Anthelme.*

plus probable qu'il se rendit directement en Chartreuse, car entré fort jeune dans l'Ordre, il fut nommé Général, à l'âge d'environ vingt-cinq ans. « Lequel — dit le traducteur de Dorland — par la prestance de sa doctrine et vertu a été grandement utile à l'Ordre universel, ayant fait de belles, utiles et louables Constitutions..... Tous les Chartreux l'honorent et le tiennent pour l'une des plus fortes et meilleures colonnes de leur Ordre ; car l'on n'en trouvoit presque un plus dévot, plus sainct et plus fervent en la Maison de la Chartreuse. Il estoit tellement addonné aux lettres qu'il nous a donné plusieurs beaux livres et entre autres un discours de la vie solitaire, recommandant avec beaucoup de louanges le grand profit et utilité que nous apporte la saincte quiétude. »

Dom Basile ajouta plusieurs règlements aux Coutumes du Vénérable Guigues ; ce fut aussi sous son gouvernement que le chant fut introduit dans les Offices des Chartreux. Quelques auteurs pensent qu'il coordonna les Constitutions de l'Ordre, telles qu'elles furent approuvées par le Saint-Siège sous Innocent III. Ce qui est plus certain, c'est que dans un Chapitre Général qu'il convoqua, en 1163, il fut résolu que le Chapitre se réunirait chaque année et que toutes les maisons de l'Ordre se soumettraient à ses décisions.

Sous son gouvernement, le bienheureux Humbert comte de Savoie, « fonda à la Grande Chartreuse une belle Chapelle avec la maison de l'hospitalité pour les survenants. » Ce prince venait souvent

au Monastère et y vivait dans une solitude complète. Il désirait se faire Chartreux, mais Dom Basile sut lui faire comprendre qu'il devait sacrifier ses goûts au bonheur de son peuple.

Ami des livres, ce savant Prieur porta tous ses soins à accroître la Bibliothèque de la Grande Chartreuse. Lui-même composa quelques traités ; le plus connu a pour titre : *Éloge de la vie solitaire*. D'après les Bénédictins, dans leur *Histoire littéraire de la France*, cet écrit a été attribué fort mal-à-propos à saint Basile le Grand, par quelques bibliographes. On possède aussi une lettre de Dom Basile à Pierre IX, Abbé de Cluny, en 1151. Par son édifiante et sage administration, ce Général attira un grand nombre de prêtres et de laïques à la vie monastique ; il reçut dans l'Ordre Gérard, comte de Nevers, et le célèbre saint Hugues, plus tard Évêque de Lincoln. Les talents et les vertus de Dom Basile lui valurent l'amitié des hommes les plus éminents de son temps ; ses rapports avec saint Pierre Maurice et Pierre de Celle sont restés célèbres.

Dom Basile de Bourgogne mourut, en odeur de sainteté, le 14 juin 1173, après avoir gouverné l'Ordre pendant vingt-trois ans[1].

[1] Dorland, *op. cit.* lib. IV. cap. xv. — Pétréius, *Elucid.* lib. IV. — Martène, *Veter. Scriptor.* in *Brev. Hist.* cit. t. IV, p. 275. — Sutor, *op. cit.* lib. II, p. 522. — *Bibliot. Cluniac.* Epist. XLI. lib. VI. — *Annales Ord. Cartus.* lib. II, cap. ix, fol. 131. — *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 120 et t. XIII, p. 578. — Bergier, *Dict. théolog.*

IX.

R. P. DOM GUIGUES II.

1173 — 1176.

GUIGUES II était profès de la Grande Chartreuse. Les Religieux l'élurent Général à cause de sa grande piété et de ses rares vertus. Ce saint Solitaire était entièrement livré à la contemplation des choses du ciel, et par là même peu propre à gouverner les affaires de la terre. Ce qui fait qu'on le regardait non comme un homme, mais comme un ange, et c'est sous ce nom qu'on le désignait ordinairement.

D'après Dom Cellier et les auteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, on lui attribue l'ouvrage qui a pour titre : *De quadripartito exercitio cellæ*. « Des quatre exercices de la cellule. » Ces quatre exercices sont : la lecture, la méditation, la prière et le travail. Cet ouvrage a été publié à Dijon par le Père Pierre François Chifflet, en 1657, sous le titre : *Manuale Solitariorum, e veterum Patrum Cartusiensium cellis depromptum*. Il est dédié, croit-on, à Dom Bavon, Prieur de la Chartreuse de Witham, en Angleterre. Toutefois, nous devons constater que si ce traité a été véritablement dédié à ce Prieur, il ne put l'être qu'après l'abdication de Guigues, car la Chartreuse de Witham fut fondée en 1178, et Dom Bavon ne fut Prieur qu'après saint Hugues de Lincoln, en 1186.

Dans ce traité, Guigues indique les moyens que doit prendre un Chartreux pour soutenir et sanctifier la solitude : éviter de s'occuper des affaires du monde, méditer les vérités de la Religion, s'appliquer à la prière, et, à certaines heures, s'occuper de quelque ouvrage manuel. On croit que Dom Guigues a aussi écrit un traité sur le Chapitre Général, dans lequel il démontre l'avantage important que la discipline régulière en a retiré. Dom Cellier, d'après un auteur allemand du nom de Fabricius, attribue encore àce Général un écrit sur la vie contemplative, intitulé : *Scala paradisi, scala claustralium, sive tractatus de modo orandi.* « L'échelle du paradis et des cloîtres, ou de la manière de prier. » Cet ouvrage est imprimé dans les œuvres de saint Augustin et de saint Bernard.

Guigues II resta peu de temps Prieur de la Grande Chartreuse. Désireux de retrouver les douceurs de la solitude, il donna sa démission, en 1176. Cette même année, le Pape Alexandre III lui envoya une Bulle datée d'Anagni, le 4 des nones de septembre, par laquelle il prend sous sa protection l'Ordre des Chartreux, ainsi que leurs propriétés. La Bulle a pour suscription *Guidoni Priori Cartusiensi, ejusque Fratribus.* Dom Guigues mourut en odeur de sainteté, en 1188 [1].

[1] Anonymus ap. Martène, *Veter. Scriptor.* t. VI, p. 176. — Morozzo, *Theat.* cit. p. 22. — Tromby, *Storia* cit. t. IV. id. app. p. CXLI. — Dom Cellier, *Auteurs Ecclesiast.* t. XXII, p. 294. — De Tracy, *op. cit.* p. 249. — *Biblioth. des Pères*, t. XXIV, p. 1463.

X.

R. P. DOM JANCELIN.

1176 — 1233.

JANCELIN ou Jocelin avait fait Profession à la Grande Chartreuse, où il était entré jeune encore. Il a laissé dans l'Ordre le souvenir de l'humilité la plus profonde, mais cette vertu ne lui avait pas enlevé l'énergie et l'autorité nécessaires pour gouverner sagement les nombreux Religieux qui formaient la famille cartusienne. Son autorité était telle, dit la *Carte* des Généraux, qu'il défendit à un Moine, mort depuis peu, de faire des miracles à son tombeau, parce que la solitude du Monastère était troublée par l'affluence des malades qui accouraient pour obtenir leur guérison; il fut obéi. Ce Religieux était le Révérend Père Dom Guigues II. Ce fait a été rappelé dans l'épitaphe gravée sur le tombeau de Dom Jancelin, et citée par Morozzo.

Tantæ fuit authoritatis, ut defunctum Monachum
A miraculis cessare dicto compulerit.

« Nostre dévot Père, dit Dom Dorland, estoit parvenu à telle saincteté de vie qu'il estoit réputé entre l'un de ces anciens Pères du désert. » Assidu au travail, il fut toujours détaché des honneurs et éloigné de toute ostentation. Il gouverna pendant cinquante huit ans : « et cecy avec tant de prudence et industrie que jamais l'Ordre n'avoit

esté si fleurissant, dont son odeur et renommée estoit épanduë par tout le monde. » En effet, à l'époque de sa mort, l'Ordre comptait déjà plus de cinquante fondations.

Sous son gouvernement, plusieurs Papes accordèrent des privilèges aux Chartreux et confirmèrent divers règlements décrétés par le Chapitre Général. Parmi eux, on compte Alexandre III, Lucius III, Urbain III, Clément III, Innocent III, et Honorius III. En 1195, ce Général fit un accord avec Guy, Abbé de Citeaux, par lequel il fut décidé qu'aucun Religieux ne pourrait passer de l'un à l'autre Ordre, sans la permission réciproque des deux Supérieurs. Dom Jancelin donna l'habit de Frère Convers à Pierre Frecoldy, père du Pape Clément IV. Ce Vénérable Prieur mourut en une sainte vieillesse, le 22 octobre 1233. Quelques auteurs lui donnent le titre de Bienheureux [1].

XI.

R. P. DOM MARTIN.

1233 — 1236.

MARTIN était profès de la Grande Chartreuse. Doué des plus belles qualités et des plus nobles vertus, il fut appelé, en 1233, à succéder à Dom Jancelin. « Homme docte et personnage

[1] *Brev. Hist.* ap. Martène, *Veter. Scriptor.* t. VI, p. 177.

qualifié en doctrine, sainceté et vertus », il gouverna peu d'années les enfants de saint Bruno. On a dit de lui qu'il avait une humilité particulière, une charité admirable et une autorité auguste. Il donna pour armoiries à l'Ordre, un globe d'or, surmonté d'une Croix entourée de sept étoiles d'or, sur un champ d'azur ; avec cette belle devise : *Stat crux dùm volvitur orbis.* « La croix est stable au milieu des révolutions de ce monde. » Pendant le XIe et le XIIe siècle, l'Ordre des Chartreux avait pour armes une simple croix. Dom Martin la plaça sur le globe du monde et y ajouta sept étoiles d'or qui devaient rappeler le songe de saint Hugues, Évêque de Grenoble, et le souvenir de saint Bruno et de ses six premiers compagnons.

Pendant les quelques années de son gouvernement, Dom Martin travailla avec zèle à la prospérité de l'Ordre ; ce qui fait dire à un des ses biographes : « Nostre Ordre s'accreut du temps du Révérend Pére Martin, tellement que c'estoit un commun proverbe qu'au lieu où l'on batiroit une grange pour les Chartreux, il y auroit bien-tost un cloistre. » Ce saint Religieux, « après l'expérience de plusieurs belles vertus, » mourut en 1236[1]. »

— Dorland, lib. IV, cap. XVI. — Pétréius, *Elucid.*, lib. IV. — Sutor, *op. cit.* lib. II, tract. III, cap. V. — Canisius, *Martyrologium*, 4 des calendes de mars. — Morozzo, *Theat.* cit. p. 22. — De Tracy, p. 251.

[1] Anonymus apud Martène. *Veter. Script.* t. XI, p. 178. —

XII.

R. P. DOM PIERRE II.

1236 — 1242.

PIERRE II est peu connu ; son nom a même été omis dans les catalogues des Généraux et dans la *Carte* de 1649. L'histoire des anciens Prieurs publiée par Dom Martène, le théâtre chronologique de Morozzo et la chronique de Dom Dorland n'en font pas mention. Toutefois, le Père de Tracy, qui l'omet aussi, constate, d'après une lettre qui lui a été écrite de la Grande Chartreuse par Dom Giraud, que Pierre a gouverné l'Ordre de 1236 à 1242. En effet Morozzo place le commencement de la prélature du successeur de Dom Pierre à l'année 1242, et laisse, par là même, pressentir que Dom Martin a conservé le pouvoir jusqu'à cette époque [1].

XIII.

R. P. DOM HUGUES II.

1242 — 1253.

HUGUES ou Hugon, était Profès de la Grande Chartreuse. Comme son prédécesseur, il ne se trouve pas dans tous les catalogues des Généraux. La chronique de Dom Pierre Dorland, l'ouvrage de Dom Couturier sur la vie car-

Dorlandus, *Chron.* cit. lib. IV, cap. XVII. — Pétréius, *Elucid.*, lib. IV. —Morozzo, *Theatr.*, p. 22. —De Tracy, p. 221.

[1] De Tracy., *op. cit.* ut supra, p. 307.

tusienne et la petite histoire des anciens Prieurs publiée par Dom Martène le passent sous silence. Il est cependant nommé dans le manuscrit de Dom Le Coulteux, dans le théâtre chronologique de Morozzo et la carte des Généraux gravée d'après les ordres du Révérend Père Dom Pégon, au XVIIe siècle.

Dom Hugues, au commencement de son administration, augmenta les constructions qu'Humbert, comte de Savoie, avait faites à la Grande Chartreuse, vers le milieu du XIIe siècle, pour offrir l'hospitalité aux pèlerins et aux pauvres qui se présentaient au Monastère. Il ne put terminer son œuvre, mais elle fut continuée par son successeur, Dom Bernard de La Tour.

Le Père Delle, dans son histoire de l'état monastique, rapporte que le Révérend Père Hugues établit une association de prières entre les Chartreux et les Moines de la célèbre Abbaye de Saint-Vaast, d'Arras. La Carte des Généraux nous apprend aussi que Dom Hugues se rendit recommandable par son recueillement et sa modestie. Il n'aimait pas à fréquenter les grands du monde, et quoique le premier de l'Ordre par son autorité et ses vertus, il en était le plus humble[1]. Cette humilité fut la cause déterminante qui l'engagea à donner sa démission, à l'âge de cinquante-trois ans, 1253. Il vécut encore quelques années au milieu des austérités de la pénitence, après avoir gouverné l'Ordre pendant onze ans.

[1] Dom Le Coulteux, *Annales Ordinis Cartusiensis*, Ms. ad

XIV.

R. P. DOM BERNARD de LA TOUR.

1253 — 1258.

BERNARD de La Tour naquit, en Franche Comté, d'une noble et pieuse famille du pays. Entré dans l'état ecclésiastique, il reçut le sacerdoce et montra la plus vive piété. Ses vertus et ses talents semblaient devoir le conduire aux honneurs, mais dans son humilité, il désirait quitter le monde et se donner tout entier à Dieu dans la solitude. Le clergé et le peuple ayant voulu le placer sur le Siège archiépiscopal de Besançon, il prit la fuite et vint se cacher à la Chartreuse de Portes. Découvert et menacé de nouveau du même honneur, il sortit de France et se retira à la Chartreuse du Reposoir, près de Genève, où il fit Profession.

Après quelques années passées dans la solitude du cloître, Dom Bernard de La Tour fut élu Général de l'Ordre. Malgré sa modestie et sa répugnance pour les honneurs, il fut obligé de se rendre au désir et à la volonté exprimés par les Religieux de la Grande Chartreuse et prit le pouvoir en 1253. Le nouveau Général termina l'œuvre commencée par son prédécesseur et fit exécuter de grands travaux au Monastère. Saint Anthelme de Chignin

ann. 1250.— Morozzo, *Theatrum* cit. p. 22.— *Carte* de 1649. — Le Père de Tracy, p. 252.— *La Grande Chartreuse*, par un Chartreux p. 221.

avait jeté les fondations du grand cloître, Dom Bernard reprit ce projet et bâtit presque tout entier, en pierres de taille, cette partie du Couvent. Ne se laissant pas distraire, par ces travaux, de ce qu'il considérait comme l'essentiel, il porta tous ses soins au bien spirituel de ses Religieux et déploya le plus grand zèle pour le maintien de la discipline. L'obligation absolue de s'abstenir d'aliments gras n'avait été imposée, jusqu'alors, par aucun précepte et n'était considérée que comme un usage vénérable ; il en fit une loi, de concert avec le Chapitre Général. L'Ordonnance de 1254 porte que tout Religieux qui enfreindrait cette loi serait chassé de l'Ordre.

Dom Bernard de La Tour, comprenant toute l'importance des Chapitres Généraux, voulut de nouveau faire approuver cette institution par le Saint-Siège et obtint à ce sujet une Bulle du Pape Alexandre IV, datée d'Anagni, le 6 des ides d'octobre 1256. Dans cette Bulle, le Souverain Pontife confirme solennellement l'institution du Chapitre Général et lui donne les derniers perfectionnements. L'année précédente, le même Pape avait accordé deux autres Bulles sur le même sujet, le 4 des calendes de mai et le 5 des ides du même mois 1255.

Avant de mourir, Dom Bernard eut la consolation de régler avec le Roi de France, Louis IX, la fondation de la Chartreuse de Gentilly, transférée quelque temps après dans la ville de Paris. Il s'endormit dans le Seigneur, en 1258, laissant au mi-

lieu de ses frères une grande réputation de sainteté; il avait gouverné l'Ordre pendant cinq ans[1].

XV.

R. P. DOM RIFFIER.

1258 — 1268.

RIFFIER, que l'on trouve encore écrit Rifer, était profès de la Grande Chartreuse. « Homme d'honorable mémoire, docte et versé dans les lettres humaines et divines, grand en esprit et en bon conseil, » nous dit Dom Pierre Sutor. Dès qu'il fut nommé Général, 1258, il s'occupa d'une manière toute spéciale de réunir et de classer les différents Règlements et Ordonnances des Chapitres Généraux. D'après le Père Hélyot, ce travail avait été préparé par le Révérend Père Bernard de La Tour; il est connu dans l'Ordre sous le nom de seconde Compilation, ou de *Statuta Antiqua*. Présentée au Chapitre Général cette Compilation fut confirmée en 1259.

L'année suivante, la princesse Béatrix, fille du comte Thomas de Savoie et veuve de Raymond de Provence, offrit au Général des Chartreux « son château de Échelles avec seigneurie, juridiction, revenus et dépendances, » à la seule

[1] Dom Le Coulteux, *Annales* Ms. ad ann. 1257. — Dom Le Vasseur, *Ephemerides Cartusianæ* Ms. — Morozzo, *op. cit.* p. 23. — *Carte* de 1649. — De Tracy, p. 253. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux p. 62.

condition d'obtenir la faveur d'être inhumée dans le Monastère de la Grande Chartreuse. Dom Riffier, malgré les égards et le respect qu'il avait pour la famille des princes de Savoie, crut devoir refuser cette offre généreuse, parce que, disait-il, ce serait agir contrairement aux traditions de l'Ordre ; nos Pères nous l'ont défendu et jamais aucune femme n'a encore été inhumée à la Grande Chartreuse.

Sous l'administration de ce Général, les Souverains Pontifes Alexandre IV et Clément IV, qui avaient une prédilection toute particulière pour les Chartreux, leur accordèrent de nombreux privilèges. Après avoir gouverné fructueusement l'Ordre pendant dix ans, Dom Riffier s'endormit paisiblement dans le Seigneur, en 1268[1].

XVI.

R. P. DOM GÉRARD.

1268 — 1273.

GÉRARD, que quelques auteurs nomment Géraud, suivit l'exemple de son prédécesseur, et mit tous ses soins à conserver la plus stricte discipline parmi ses Religieux. Un de ses biographes dit, d'après la Carte des Généraux et le récit

[1] *Brevis Historia Ord. Cartus.* ap. Martène, ut supra. — Dom Le Coulteux, *Annales*, ms. ad. ann. 1260. — Sutor, *de Vita Cartus.* lib. I, trac. III. — Morozzo, theat. chronol. p. 23. — De Tracy, *op. cit.* p. 254. — *La Grande Chartreuse*, p. 382.

de Morozzo, que ce Général « s'attira une grande confiance de la part de ses Religieux, par sa douceur. Cette vertu, en faisant impression sur les cœurs, rendit son zèle utile pour l'observation de la Règle. »

Le Révérend Père Dom Gérard mourut dans les pratiques de la mortification, en l'année 1273 ; il avait gouverné l'Ordre pendant six ans [1].

XVII.

1273 — 1276.

R. P. DOM GUILLAUME I.

GUILLAUME Fabri, Religieux distingué par sa science, sa piété et ses vertus, était Prieur de la petite Chartreuse d'Angion, sur le versant du Jura, au diocèse de Lausanne, lorsqu'il fut élu Général. Il accepta cette charge par obéissance, gouverna avec sagesse et donna à tous l'exemple de la plus profonde humilité. Malgré l'affection que lui portaient ses Religieux, il désirait ardemment retourner dans sa solitude d'Angion. Ses vœux furent exaucés, on lui accorda miséricorde en 1276.

Quelques auteurs ont avancé que Dom Guillaume Fabri resta au pouvoir jusqu'à sa mort arrivée en 1278. Pour accepter cette date, il faudrait supprimer son successeur : en effet il a été omis dans la plupart des catalogues des Généraux de l'Ordre.

[1] Morozzo, *Theatrum* cit. p. 23. — Carte des Généraux. — Le Père de Tracy, *op. cit.* p. 254.

Peut-être Dom Guillaume reprit-il le pouvoir après la démission de Dom Pierre ; nous sommes porté à admettre cette hypothèse[1].

XVIII.

R. P. DOM PIERRE III.

1276.

PIERRE de Montignac n'a guère laissé de traces dans l'histoire de l'Ordre. Nommé VIIIe Prieur de la Chartreuse de Glandier, il occupa peu de temps cette charge et on ignore dans quel Monastère il se trouvait lorsqu'il fut élu Général, en 1276. Dorland, Morozzo, ainsi que le *Gallia Christiana* et la carte des Généraux publiée en 1649 n'en font pas mention ; toutefois, les archives de la Grande Chartreuse ne laissent à cet égard aucun doute. Dom Giraud, Religieux de cette Maison, a signalé ce Général au Père de Tracy qui l'avait omis dans sa notice sur les Prieurs de Chartreuse. De plus, les archives nous font connaître que le Révérend Père de Montignac donna sa démission, vers la fin de l'année 1276 et qu'il mourut le 28 janvier de l'année suivante. D'après Dom Giraud, la mort de Pierre de Montignac ne serait arrivée que le 8 février 1277.

Cette différence de date n'a aucune importance. La difficulté apparaît seulement en considérant

[1] Morozzo, *Theatrum* cit. p. 23. — Carte des Généraux de 1649. — De Tracy, *op. cit.* p. 259.

deux autres dates : fin de 1276, démission de Dom Pierre de Montignac ; commencement de 1278, élection de Dom Boson. Il y a un écart de près de deux ans entre la démission du premier et l'élection du second. Il est inadmissible que l'Ordre des Chartreux soit resté pendant ce laps de temps sans Supérieur. Dès lors, ne pourrait-on pas admettre que Dom Guillaume Fabri, malgré son aversion pour le pouvoir, se résigna, par obéissance et par dévouement, à reprendre la charge du Généralat, dont il ne fut délivré que par la mort, en 1278 ? Cette hypothèse expliquerait la date donnée par Morozzo, le Père de Tracy et la carte des Généraux. Ces auteurs seraient restés dans la vérité, seulement ils auraient omis de parler de Pierre de Montignac qui ne gouverna l'Ordre que quelques mois [1].

XIX.

R. P. DOM BOSON.

1278—1313.

BOSON était profès de la Grande Chartreuse. En 1272, nous le trouvons à la tête de la Chartreuse de Saint-Hugon, en Savoie, et il gouvernait encore ce Monastère, lorsqu'il fut élu Général de l'Ordre. Ses vertus et son mérite le désignaient à cette haute dignité.

[1] Sur le R. P. de Montignac Cf. Arch. de la Grande Chartreuse. — De Tracy, p. 308. — Joseph Brunet, *Notice histor. sur la Chartreuse de Glandier*. p. 37.

Après sa promotion au Généralat, Dom Boson, à cause de sa douceur et de sa sainteté, devint l'arbitre des personnages les plus distingués de la contrée et on rechercha de tous côtés sa bienfaisante intervention. Malgré les honneurs dont on l'entourait, il conserva toujours les sentiments de la plus profonde humilité. Le traducteur de Dom Dorland nous apprend qu'il « estoit si grand en mérite, qu'il obtenoit tout ce qu'il désiroit de Nostre Seigneur et encore qu'il fut sublime et élevé en saincteté de vie, il s'estimoit si peu que rien. »

Une antique chronique de la Grande Chartreuse rapporte que le Révérend Père Boson faisant construire une petite chapelle dans le cimetière de la Communauté, près du caveau où Dom Guigues avait déposé les restes des anciens Chartreux, un maître-maçon tomba du haut des échafaudages : brisé dans sa chute, il expira à l'instant. Ses compagnons consternés le portèrent à Dom Boson, le conjurant de le rendre à la vie; celui-ci, les larmes aux yeux, se mit aussitôt en prière, et Dieu exauçant la demande de son serviteur, le malheureux ouvrier se releva sain et sauf et alla reprendre son travail.

Sous le gouvernement de ce Général, l'Ordre prit un grand accroissement ; il y eut dix-huit nouvelles fondations. Dom Martène relate que le Monastère de Chalais, en Dauphiné, fondé au commencement du XIIe siècle par des Moines Bénédictins, fut réuni alors à l'Ordre des Chartreux. Une mauvaise administration avait réduit cette

Abbaye à la plus grande détresse ; tous ses biens étaient aliénés ou hypothéqués en faveur d'Aymar de Bellevue. Dom Boson parvint à racheter les propriétés et obtint ensuite l'union à la Grande Chartreuse.

Malgré sa grande douceur, Dom Boson savait se montrer énergique pour défendre les domaines de l'Ordre. On rapporte que des étrangers s'étant avisés d'extraire du minerai de fer de la montagne de Bovinant, qui appartenait aux Chartreux, le Révérend Père, oubliant ses infirmités et son grand âge, se fit accompagner de ses Religieux et monta à l'endroit où l'on travaillait, malgré les difficultés de cette ascension pénible. Les ouvriers étaient en grand nombre et peu sympathiques aux propriétaires qu'ils dépouillaient. Dom Boson leur parla d'abord avec douceur, mais ces paroles bienveillantes ne produisant aucun effet, il dut montrer plus d'énergie et les menaça de venir, avec des hommes armés, les obliger de quitter la montagne. Ces ouvriers, forcés d'admirer le courage du noble vieillard, et sachant sans doute que le comte de Savoie et le Dauphin le chérissaient comme un père, jugèrent prudent de cesser leur travail et de s'éloigner.

Le Révérend Père était désireux d'abandonner le pouvoir et de se retirer dans la solitude du cloître, mais le Chapitre Général, qui trouvait son administration profitable à l'Ordre, refusa toujours sa démission et le conserva à son poste pendant trente-cinq ans. Dans cet espace de temps, il écrivit plusieurs fois au Pape Clément V qui avait fixé

sa résidence à Avignon. Dans une de ces lettres, il supplie le Souverain Pontife de ne pas permettre que quelque nouveauté fâcheuse s'introduisit dans l'Église. Le schisme d'Occident venait de se consommer et il était à craindre que la pureté de la foi n'en souffrît. La renommée de sainteté et de grand savoir du Général des Chartreux engagea le Pape à l'appeler au Concile de Vienne qui eut lieu en 1311, mais le Vénérable Solitaire écrivit à Clément V pour s'excuser ; ses infirmités ne lui permettant pas de se rendre au Concile, il annonçait au Pape qu'il se ferait représenter par son Procureur.

Dom Boson mourut en odeur de sainteté, en 1313. Dorland rapporte, d'après la chronique du Monastère, que sur le tombeau qui lui fut élevé, « il creut une herbe, laquelle estant goustée guérissoit plusieurs maladies, cause pour quoy l'on venoit de tout costé pour la cueillir. » Canisius et du Saussey ont inséré Dom Boson dans leur martyrologe, au 4 des nones de mars [1].

XX.

R.P. DOM AYMON D'AOST.

1313 — 1329.

AYMON d'Aost ou d'Aoust, en Valentinois, au diocèse de Die, était profès de la Grande Chartreuse ; d'après le traducteur de la chronique

[1] *Chronicon Maj. Cartus.* cap. XVI. — Dorlandus, *Chron.* cit. lib. XVI, cap. —XVIII. Pétréius, *Elucid.* lib. IV. — Dom

de Dorland il « estoit homme si docte qu'il pouvoit donner la leçon aux théologiens, comme montrent encore pour le présent ses escrits, il estoit plus grand en la dévotion et saincteté. » Les écrits de Dom Aymon ne sont pas parvenus jusqu'à nous et nous ignorons quels sujets le savant théologien avait traités. Ce Général fit aussi réunir en un volume toutes les Chartes et les Bulles qui concernaient l'Ordre des Chartreux, mais ce précieux manuscrit périt malheureusement dans l'incendie qui eut lieu à la Grande Chartreuse quelques années plus tard.

La chronique publiée par Dom Martène rapporte que le Révérend Père Aymon fit rebâtir le Monastère du Désert de Chartreuse, presqu'entièrement détruit par un incendie au commencement de mai 1320. Le feu s'était déclaré dans l'appartement où se trouvaient logés les serviteurs d'Othon de Grandson venus pour demander l'incorporation de la Chartreuse de la Lance. Les pertes furent considérables, surtout en manuscrits, mais le mâle courage du Général ne défaillit pas au milieu de ces rudes épreuves. Il se mit à l'œuvre et reconstruisit en pierres les cellules et les principales obédiences; grâce aux cotisations de toutes les Maisons de l'Ordre et aux libéralités d'un grand nombre d'Évêques, de princes et de seigneurs qui se firent un honneur de venir au secours des Chartreux.

Sutor, *de Vita Cartus.* p. 217. — Martène, t. VI art. Boson. — Morozzo, *Theatrum* cit. p. 23. — De Tracy, *op. cit.* p. 255. — Eug. Burnier, *Chartreuse de S.-Hugon*, p. 103. — *La Grande Chartreuse*, p. 259.

Jusque-là le cloître ne contenait que treize ou quatorze cellules ; Dom Aymon, de concert avec le Chapitre Général, décida de bâtir ce qu'on a appelé le second cloître. Cette résolution avait pour but « de subvenir aux nécessités de l'Ordre qui avait besoin de sujets pour les nouvelles Maisons. » En effet les Chartreux continuaient de se répandre dans toute l'Europe, et sous l'administration de Dom Aymon, on compte vingt-cinq nouvelles fondations.

Le zèle de cet illustre Général pour sauvegarder les biens et les droits du Monastère de Chartreuse nous apparaît dans un fait rapporté par Dom Dorland, d'après la vieille chronique de l'Ordre. Laissons la parole au naïf traducteur : « Aymarus Guillaume II de Montbel, d'Entremont usurpoit des droits sur les biens et possessions de la Chartreuse, dont il advint que lorsque l'on célébroit le Chapitre Général, il envoya ses sergeants pour rompre le pont de la Chartreuse et faire autre violence. Le Révérend Père craindant plus grande insolence faict insinuer au comte de Savoye et de Vienne l'affronterie de ce seigneur, désirant en avoir raison ; mais comme les princes portoient grande affection à ce seigneur, ils ne firent cas de la complaincte du Révérend Père. Ce pourquoy il fut contraint de faire plainte au roy, ce qu'entendant il commanda au comte d'en faire la vengeance, ou autrement que détruisant la Maison de Chartreuse, laquelle ils méprisoient, il en feroit une autre plus noble et mieux bastie. Le Daulphin et le comte craindant perdre la Maison commandèrent à Aymarus et ses enfants

de marcher vers la Chartreuse la corde au col et se prosterner aux pieds des Religieux, ce qu'ils firent ayant auparavant iuré de ne plus prétendre à aucun droict. » Il est impossible de trouver une preuve plus convaincante du désir et de l'intérêt que les souverains et les seigneurs apportaient à posséder des Chartreux dans leurs États ou sur leurs domaines.

Depuis longtemps, le Révérend Père Aymon d'Aost désirait se retirer dans une cellule du cloître pour se préparer à la mort; ses instances furent si pressantes que le Chapitre Général accepta enfin sa démission en 1329. L'année suivante, il remit son âme entre les mains de Dieu. D'après la tradition, le tombeau de ce Général serait le plus ancien du cimetière actuel de la Grande Chartreuse[1].

XXI.

R. P. DOM JACQUES DE VEVEY.

1329 — 1330.

JACQUES de Vevey, que plusieurs auteurs nomment Jacques de Vinay ou de Vivisio, était né en Dauphiné et avait fait Profession à la Grande Chartreuse. Lorsque les suffrages des

[1] *Chronicon* cit. ap. Martène, t. VI. *Veter.Scriptor.*p 204. —Dorlandus et son traducteur Adrian Driscar, lib. IV, cap.xix et xx. — Pétréius, *Elucid.*, lib. IV. — Morozzo, *op. cit.* p. 23. — Dom Le Coulteux, *Abrégé des Annales*, Ms. — De Tracy, p. 256. — *La Grande Chartreuse*, p. 67 et sq.

Religieux de cette Maison l'appelèrent au poste de Général, il dirigeait depuis plusieurs années le Monastère du Val-Sainte-Marie. Son élévation lui fut si pénible qu'il fit tous ses efforts pour faire accepter sa démission ; l'année suivante, il obtint de rentrer dans une cellule du cloître, comme simple Religieux. Dom Couturier nous apprend qu'il était de si grande prudence, discrétion et bon conseil, enfin tellement adonné à la contemplation, que ceux qui lui parlaient, pensaient se trouver en présence d'un ange.

Dans quelques années, nous trouverons de nouveau Jacques de Vevey à la tête de l'Ordre des Chartreux[1].

XXII.

R. P. DOM CLAIR de FONTENAY.

1330 — 1336.

CLAIR de Fontenay naquit en France ; il dirigeait avec sagesse la Chartreuse de Paris, lorsqu'il fut appelé à gouverner l'Ordre. Homme remarquable par sa science, son érudition et son amour des lettres, il sut donner une noble direction aux études de ses Religieux. « Il estoit — rapporte un de ses biographes — doué d'une telle science et doctrine que l'on disoit ordinairement de luy que

[1] Cf. Dom Sutor, *op. cit.* lib. II, tract. III. cap. VII. — Morozzo, *Theatrum* cit. p. 24. — De Tracy, *Vie de saint Bruno*, p. 257.

c'estoit le second clerc du monde. » Sa piété n'était surpassée que par son humilité; aussi supplia-t-il longtemps le Chapitre Général d'accepter sa démission. Cette consolation lui fut accordée, en 1336. Il avait gouverné l'Ordre pendant près de six ans. Sa mort, précieuse devant le Seigneur, arriva trois ans après, en 1339[1].

XXIII.

R. P. DOM JACQUES de VEVEY.

1336 — 1341.

EN 1330, Jacques de Vevey, par amour de la solitude, avait fait accepter sa démission. Depuis cette époque, il vivait dans une des cellules du cloître, édifiant tous les Religieux par ses vertus. A la mort du Révérend Père Dom Clair de Fontenay, les Moines de la Grande Chartreuse élurent de nouveau Dom Jacques; aucun ne leur paraissait plus digne et plus capable de les gouverner. Forcé, par obéissance, d'accepter cette charge qui lui semblait si terrible, le nouveau Prieur offrait chaque année, avec instance, sa démission; mais le Chapitre Général refusait toujours d'accéder à son désir.

Dans ces circonstances, Jacques de Vevey crut pouvoir se permettre une ruse qui lui réussit. Dom

[1] Anonymus ap. Martène, t. VI. *Veter. Scriptor.* — Dorandus, lib. IV, cap. XXI. — Dom Sutor, lib. II, tract. III. cap. V. — Morozzo, *op. cit.* p. 24. — De Tracy, p. 257.

Martène nous apprend, d'après l'auteur anonyme dont il a édité l'œuvre, que ce Général réunit en Chapitre les Religieux de la Grande Chartreuse et parvint, à force d'instances, à faire accepter sa démission de Prieur de la Maison. Par là même il ne pouvait plus gouverner l'Ordre, puisque le Général doit être en même temps Prieur de la Grande Chartreuse. Ce fait avait lieu, en 1341, et le Chapitre Général qui suivit décréta qu'il était expressément défendu d'en agir ainsi dans l'avenir, sans le consentement de l'Ordre.

Humbert, Dauphin de Vienne, avait Dom Jacques de Vevey en si grande estime qu'il lui donna pour sa Maison de Chartreuse une rente de « cent sols tournois d'argent, monnaie de France de bonne loi et juste poids » qui devait servir à donner, vers la fête de la Toussaint à tous les Moines et Clercs Rendus du Couvent, des habits monastiques et des pelisses neuves en peau de mouton. La fondation est datée du lundi, dernier jour de septembre 1336.

Jusqu'à sa mort, l'ancien Général fut éprouvé par de grandes infirmités, que Dom Dorland regarde comme une punition du Seigneur . « Nostre Dieu — dit son traducteur — voulant montrer comme cette importunité lui était désagréable, l'affligea si cruellement que luy et ses frères entendisent assez que le déport de la charge de repaistre ses ouailles méritoit une punition exemplaire, en laquelle cependant nostre Prieur estoit constant et patient ; car estant en cette affliction corporelle, il ne laissoit, par l'élévation de son esprit, de voler

au plus haut de la contemplation, estant de si grand conseil et discrétion que personne ne venoit à luy, qu'il ne l'admiroit plustot comme un ange du ciel que comme un homme vivant sur la terre. »

Dom Jacques de Vevey vécut ainsi quelques années, au milieu des plus grandes souffrances. Une pieuse légende rapporte, qu'après sa mort, il fut placé dans la brillante cohorte des anges qui entourent le trône du Très-Haut. De nombreux miracles eurent lieu sur son tombeau [1].

XXIV.

R. P. DOM HENRI POLLET.

1341 — 1346.

HENRI Pollet était né en France et avait fait Profession dans la Chartreuse de Paris. Il était Prieur de ce célèbre Monastère, lorsqu'on lui confia le gouvernement de l'Ordre ; les Religieux de la Grande Chartreuse l'avaient élu à cause de sa science et de sa piété. Dom Pollet remplit cette charge, à la grande édification de tous ses frères, mais dédaigneux des honneurs et sentant sa fin approcher il parvint à faire accepter sa démission, en 1346. Quelques mois plus tard, il s'endormait dans la paix du Seigneur, le 17 septembre, même année.

Le Père de Tracy nous apprend, d'après le ma-

[1] Anonymus ap. Dom Martène, t. VI, fol. 150. — Dorlandus *Chronicon* cit. lib. IV, cap. XXII. — Morozzo, *op. cit.* p. 24. — De Tracy, p. 258. — *La Grande Chartreuse*, p. 273.

nuscrit édité par Dom Martène, que le Révérend Père Henri Pollet, après avoir donné sa démission, fut de nouveau appelé à diriger la Chartreuse de Paris. Rien, dans le *Theatrum chronologicum* de Morozzo, dans l'ouvrage du Père Delle, ni dans la carte de 1649, ne vient confirmer ce fait rapporté par l'auteur anonyme de l'antique chronique des Prieurs. La mort de Dom Pollet, arrivée quelques mois après son abdication, laisse pressentir, au contraire, qu'avant de paraître devant le Souverain Juge, il avait désiré se recueillir dans la solitude et penser au salut de son âme [1].

XXV.

R. P. DOM JEAN II.

1346 — 1360.

JEAN Birel, que l'on trouve encore écrit Birelle, naquit à Limoges. Désireux de se donner tout entier à Dieu dans la solitude, il quitta le monde, entra à la Chartreuse de Glandier, où il fit Profession, et devint, quelques années plus tard, Prieur de ce Monastère. Il était à la tête de celui de Bonne-Foi, lorsqu'il fut élu Général de l'Ordre.

Homme d'une science remarquable, d'une vie admirable et d'une sainteté éminente, Dom Birel jouissait d'un grand ascendant non seulement près

[1] Anonymus ap. Ed. Martène, ut supra, t. VI. — Morozzo *op. cit.* p. 24. — Dom Pétréius, *Elucid.* trad. d'Adrian Driscart, p 331 — De Tracy, *op. cit.* p. 258.

de ses Religieux, mais encore près des Évêques et des Cardinaux. A la mort du Pape Clément VI, en 1352, il fut sur le point d'être élevé au Souverain Pontificat. La majorité du Sacré-Collège désirait son élection, mais le Cardinal de Talleyrand-Périgord, craignant la sévérité de ce Moine austère, fit tous ses efforts pour dissuader ses collègues. « Ce Moine — disait-il — ne se soucie de personne. Pour l'Église, il se comporte en guise de lion fort et courageux. » Les voix se portèrent sur Innocent VI.

Le nouveau Pape, reconnaissant le mérite du Général des Chartreux, lui offrit la pourpre cardinalice ; dans son humilité, Dom Jean Birel refusa toujours d'accéder au désir du Souverain Pontife. « Mais, mon Père, — disaient parfois ses amis — vous avez cependant été sur le point d'être Pape. Moi Pape ! répondait-il avec un doux sourire, je ne suis qu'un pauvre Moine, je vivrai et mourrai dans mon cloître et pas ailleurs. » Il était en commerce de lettres avec Innocent VI, les Cardinaux, les Évêques, les princes les plus remarquables de son temps, et travaillait ainsi à la réforme des abus qui tentaient de s'introduire dans l'Église. Son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes l'engagea à écrire, dans diverses circonstances, à de hauts personnages pour les porter à la pénitence. Sa sainteté lui attira la confiance et la vénération des plus grands seigneurs : Amédée VI, comte de Savoie, le choisit pour confesseur, tandis que Humbert II, dernier Dauphin de Viennois, entra selon ses con-

seils dans l'Ordre de Saint-Dominique, après avoir cédé ses États à Charles, petit-fils de Philippe de Valois, le 16 juillet 1349, à la condition que les fils aînés des Rois de France porteraient le titre de Dauphins. Ainsi fut réunie à la couronne la patrie des Allobroges et des Voconces, ainsi furent données au royaume des frontières naturelles et sûres. Le Révérend Père avait pris une part, au moins indirecte, à cette affaire si utile pour la France.

Notre auteur favori, en parlant du « Révérend et saint Père Jean Birellius, » dit : « C'estoit une chose admirable en notre sainct qu'il estoit aussi expert en la vie contemplative que active ; car il estoit aucunes fois tellement ravy, qu'il ressembloit plustot à un ange qu'à un homme, mais en après il descendoit en la campagne de la vie active. » Ce saint Solitaire poussait la mortification jusqu'à l'héroïsme. Dom Dorland nous apprend qu'il portait sur la chair un cilice beaucoup plus rude que les autres Religieux de son Ordre. « il estoit plein de nœux et serré de toute part d'un poil très apre, avec des manches comme une chemise pendant jusques aux genoux. »

Cette vie de pénitence, d'austérités et de sainteté était si admirable que le célèbre poëte Pétrarque se sert des expressions les plus élogieuses lorsqu'il parle du Vénérable Général. Il écrivait : « *Ita* « *ego te stupens et venerabundus, religiosissime vir,* « *quasi alloquar in te Christum, qui hospes beati-* « *ficus tuum procul dubio pectus inhabitat. Anima* « *enim justi sedes est Dei. Illius est donum, quòd*

« *inter homines peccatores, quibus Orbis abundat,*
« *et Angeli vitam et Angelicam famam habens per*
« *densissimas tenebras seculi nostri, novum mundo*
« *sydus effulgeas et è Cartusiæ sublimi speculo,*
« *velut ex Orientalis jugi vertice Lucifer matuti-*
« *nus irradias.* » Ces éloges valurent au chantre de Vaucluse, les reproches les plus sévères de la part de l'humble Général.

Pétrarque était entré en rapport avec le Révérend Père Dom Birel, en venant à la Grande Chartreuse visiter son frère Dom Gérard. Peu de temps après cette visite, il écrivait au Général : « Vous m'avez reçu avec une bonté tout exceptionnelle et accueilli comme un enfant de la maison ; j'étais venu voir mon frère, Dom Gérard, et croyais n'avoir que ce seul frère à la Grande Chartreuse, et j'ai vu bientôt que j'avais un frère dans chaque Religieux du couvent. » La lettre est datée du 25 avril 1353.

Une vie si sainte devait se terminer par la mort la plus précieuse devant le Seigneur. Dom Jean Birel rendit sa belle âme à Dieu, le 6 janvier 1360, fête de l'Épiphanie. Un Chartreux nous a transmis le récit des derniers moments du pieux Général : « Après avoir reçu les derniers sacrements, il désira rester seul, et se traînant comme il put à l'oratoire de sa cellule, il y demeura de longues heures en oraison, prosterné à terre et versant des larmes abondantes. Un Frère entendant ses soupirs, entra tout effrayé pour en connaître la cause et le trouva presque à l'agonie. La Communauté se rassembla

aussitôt; selon l'usage, un des Moines lut à haute voix la Passion de Notre-Seigneur, que le vénérable moribond écouta avec le plus grand respect, ayant assez de présence d'esprit pour reprendre le lecteur par un signe lorsqu'il faisait quelque faute. Enfin, lorsque l'on commença les litanies des saints, le Révérend Père Dom Jean Birel rendit doucement son âme à Dieu. »

Le Pape Innocent VI, ayant appris la mort du Général des Chartreux, dit en pleurant : « Hélas le plus sainct Religieux et le plus sçavant clerc du monde est mort ce jourd'huy. » Au moment de mourir, ce même Pape disait : « A la mienne volonté, que mon âme parut si innocente devant Dieu que l'âme de ce bon Père Jean, laquelle je crois avoir esté toujours très agréable à Nostre-Seigneur. » Dorland rapporte que le Cardinal Talleyrand lui-même fut vivement ému de la mort de Dom Birel. Dans sa douleur, il s'écria : « malheur à nous Cardinaux qui n'avons voulu avoir un tel Pasteur. Je l'ay défendu et voyla pourquoy malheur à moy parce que j'ay fait tort à nous tous et grandement nuit à la Saincte Église. » Peut-on prononcer un plus bel éloge funèbre ? De nombreux miracles eurent lieu à son tombeau, et les Chartreux le considèrent comme un saint[1].

[1] *Brevis Histor.* ap. Martène, *Amplissima Collectio*, t. VI. — Baluze, *Papes d'Avignon*, t. I, p. 776. — Pétrarque, lib. XV, Epist. VIII. — Adrian Driscart, traducteur de Dom Dorland, liv. IV, chap. XXIII. — Pierre Sutor, *op. cit.* lib. II, cap. VIII. — Raynaldi, *Annales*, t. XVI, n. 25. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 70 et sq.

XXVI.

R. P. D. HÉLISAIRE de GRIMOARD.

1360 — 1367.

HÉLISAIRE de Grimoard, que des auteurs nomment Elzéar Grimoaldi ou Grimaldi, était issu d'une illustre maison originaire de France. Son père, baron de Grissac, avait épousé la dame de Sabran, sœur de saint Elzéar, et de cette union était né dom Hélisaire. Jeune encore, il s'ensevelit dans la solitude de la Grande Chartreuse, y fit Profession, et plus tard lorsque le Pape Urbain V, son oncle, lui offrit la pourpre cardinalice, il la refusa, préférant la vie cachée en Dieu au prestige des honneurs. Au moment où il fut élu Général de l'Ordre, dom Hélisaire gouvernait le Monastère de Bon-Pas, au diocèse d'Avignon.

La vie du saint Prieur ne fut qu'une mortification continuelle. « Il fut, — dit le traducteur de Dorland — de telle austérité et de si grande abstinence, qu'il ne s'est trouvé de semblable après Landuinus, dont aucuns disoient qu'il surpassoit les bornes de la nature, et estoit cependant tellement absorbé en son Dieu, qu'il joindoit souvent en oraison, la nuict avec le jour. Il estoit accoutumé au milieu des plus grandes froidures de l'hyver de marcher pieds et teste nuës, estant si étrangement échauffé du feu divin qu'il ne sentoit les autres feux..... Personne ne scauroit conter l'exercice continuel de ses jeusnes, veilles et abstinences, cause

pour quoi ses frères le voyoient souvent et d'esprit et de corps élevé en Dieu, où il alloit participer aux plus hauts secrets de son Seigneur, dont retourné à soy, il sembloit estre remply de si grande ioye et allégresse spirituelle, qu'il estoit si oublieux de soy-mesme que surpassant les autres en chantant, il élevoit sa voix extraordinairement aux loüanges de nostre Dieu, dequoy il en concevoit une grande peine et confusion en soy-mesme, après que l'office estoit achevé. »

Un fait rapporté par un vieux chroniqueur nous montre que les affaires du monde lui étaient à charge et que son seul désir était de vivre inconnu. Son parent le Cardinal de Mende lui écrivait fréquemment. Dom Hélisaire se contentait de répondre très brièvement et à de rares intervalles sur un mauvais morceau de papier ou de parchemin. Le Cardinal s'en offensa et fit dire au Général des Chartreux que s'il continuait d'en agir ainsi, il ne lui écrirait plus. « C'est précisément ce que je désire, » se contenta de répondre le vénérable Solitaire.

Cet homme si austère pour lui-même, avait le cœur rempli de la plus tendre charité pour les autres ; il savait compatir à la faiblesse de ses Religieux et se montrait, pour tous, de la plus grande affabilité ; il était connu sous le nom de *bon Père*. Ayant perdu la vue, la seconde année de son élection, il se servit de ce prétexte pour supplier ses frères d'accepter sa démission, mais le Chapitre Général refusa d'accéder à son désir et le maintint dans sa charge jusqu'au moment où Dieu le rappela à lui.

Dom Hélisaire de Grimoard de Grissac mourut le 11 juin 1367, après avoir gouverné l'Ordre près de sept ans. La Carte du Chapitre, en annonçant cette mort, laissa exceptionnellement de côté la formule officielle et rappela son titre de bon Père. Elle disait « *Obiit bonus Pater, Domnus Helisarius, Prior Cartusiæ.* » Du Saussay place le nom de ce Général au martyrologe des saints de France[1].

XXVII.

R. P. DOM GUILLAUME II.

1367 — 1402.

GUILLAUME de Raynald, que quelques auteurs écrivent de Raynaud ou Raynaldi, était originaire de l'Auvergne. Il fit Profession à la Grande Chartreuse et gouvernait le Monastère de Valbonne, lorsqu'il fut élevé au Généralat. Ce saint Religieux porta tous ses soins à maintenir la régularité dans son Ordre. A cet effet il fit, en 1368, une nouvelle Compilation des Statuts, connue sous le nom de *Nova Statuta*. Ce recueil contient les Ordonnances décrétées par les Chapitres Généraux depuis la publication des anciens Statuts.

Dom Guillaume soumit ces Règlements au Souverain Pontife Urbain V, neveu de l'ancien Général, Dom Hélisaire de Grimoard. Ce Pape trouvant

[1] Anonymus in *Brev. Histor. Ord. Cartus.* ap. Martène, t. VI. — Dorlandus, *Chronicon* cit. lib. IV. cap. XXIV. — Pétrœus, *Elucid.* lib. IV. — Morozzo, *Theat.* p. 25. — De Tracy, *Vie de saint Bruno*, p. 260. — *La Grande Chartreuse*, par un Chartreux, p. 74.

la vie des Chartreux trop austère, voulut y apporter quelques adoucissements, mais Guillaume de Raynald crut devoir refuser toutes les dispenses, que le Souverain Pontife voulait accorder par affection pour les Chartreux. Ce fut Dom Jean de la Neuville, Prieur du Couvent d'Avignon, qui, envoyé vers Urbain V, supplia ce Pontife de ne rien changer aux Observances et aux Constitutions de l'Ordre. Dans le cours de cet ouvrage, nous avons fait connaître les adoucissements que le Pape voulait apporter à la Règle[1].

Sous le gouvernement de Dom Guillaume, le feu détruisit presque tout le Monastère. Les cellules, l'église, le cloître et les principaux bâtiments devinrent la proie des flammes. Le Général, voyant qu'on ne pouvait sauver la Maison, fit tous ses efforts pour arracher à l'incendie les nombreux manuscrits qui composaient la bibliothèque du Couvent. « Aux livres, mes Frères, s'écriait-il, sauvez les livres. » Pour les Solitaires de Chartreuse, les manuscrits étaient considérés comme leur plus précieux trésor. Beaucoup furent cependant brûlés dans les cellules.

Le Pape Grégoire XI, qui avait succédé à Urbain V et avait hérité de son affection pour les Chartreux, apprenant ce malheur, envoya aussitôt à Guillaume de Raynald une somme assez considérable pour l'aider à rebâtir le Monastère. Ce noble exemple fut suivi par les Rois de France, de Navarre et d'Angleterre, et par un grand nombre

[1] Voir t. I, pp. 203 et 312.

de Cardinaux, de princes, d'Évêques et de seigneurs. Grâce à ces largesses, Dom Guillaume put commencer les travaux de reconstruction. Cette entreprise était considérable, car la Grande Chartreuse étant devenue le chef d'Ordre de cent cinquante Maisons, il fallait de grands bâtiments pour loger les Prieurs et leur suite, au moment du Chapitre Général. Un appel avait été fait aux différentes Chartreuses, mais une Ordonnance du Chapitre de 1378 constate qu'on n'en tenait pas assez compte ; c'est pourquoi il charge les Pères Visiteurs d'établir une taxe en rapport avec l'état des revenus de chaque Maison. Ces ressources étant encore insuffisantes, Dom Guillaume se vit dans la nécessité d'envoyer quelques Religieux quêter en France, en Angleterre, en Allemagne et dans la Haute-Italie. Grâce à ces aumônes, le Général put rebâtir le Monastère dans de meilleures conditions de solidité.

Dom de Raynald qui avait survécu au Pape Urbain V, mort en 1370, et au Pape Grégoire XI, mort en 1378, eut la douleur de voir le schisme déchirer l'Église et jeter la division dans son Ordre. Par suite d'une seconde élection qui, d'après certaines apparences, pouvait paraître légitime, deux Papes se trouvaient en présence, Clément VII, à Avignon et Urbain VI, à Rome. Ce dernier fut reconnu comme chef de l'Église par les Chartreux Italiens et Allemands ; tandis que les autres se soumirent à Clément VII qu'ils considéraient comme légitimement élu. Les dissidents, sous l'influence du Pape, ayant refusé de reconnaître Dom Guillaume

pour leur Général, Urbain VI nomma, de son autorité propre, en 1379, Dom Jean de Bari, Prieur de la Chartreuse de Trisulti, Supérieur avec le titre de Visiteur général. Quelques années plus tard, en 1382, ce Religieux fut élu Général dans un Chapitre que les Prieurs de son obédience tinrent dans la ville de Rome. Dès lors Dom de Bari établit, dans la Chartreuse de Florence, le siège de la partie de l'Ordre qui lui était soumise.

Les Chartreux de l'obédience d'Urbain VI tinrent, tous les ans, leur Chapitre Général dans différents Monastères, à Rome, à Maurbac en Autriche, à Bologne et dans d'autres Chartreuses. Mais en 1391, ils résolurent de tenir à l'avenir ce Chapitre dans le Monastère de Val-Saint-Jean-Baptiste de Seitz, au diocèse d'Aquiléja, dans la province de Cilly: cette Maison étant la plus ancienne de celles qui reconnaissaient, comme Souverain Pontife, Boniface IX successeur d'Urbain VI.

Dom Jean de Bari étant mort en 1391, les Chartreux de son obédience nommèrent pour le remplacer Dom Chrystophe de Maggiani, avec le titre de Vicaire général. Au Chapitre de l'année suivante, ils l'élurent Général. Dom Chrystophe qui résidait à Seitz, occupa ce poste jusqu'à sa mort, en 1398[1]. Alors les Religieux de Seitz, usant des mêmes droits que les Solitaires du Désert de Chartreuse, élurent eux-mêmes leur Général et choisirent pour remplir ce poste un saint Religieux du nom d'Étienne

[1] Sur les dispositions des Chartreux pendant le schisme, voir t. I, p. 404 à 409.

Maconi, Prieur de la Chartreuse de Milan et ancien secrétaire de sainte Catherine de Sienne[1].

Pendant ces événements, les Chartreux Français et Espagnols, ainsi que les couvents qui avaient reconnu Clément VII, restèrent soumis à Dom Guillaume de Raynald. Ce Général, malgré ses démarches, ses lettres et ses prières, n'eut pas la consolation, avant de mourir, de voir la fin du schisme et le retour sous son obéissance des Chartreux dissidents. Il s'était mis en rapport avec Dom Étienne Maconi et l'on possède une de ses lettres à son compétiteur, dans laquelle il traite de la nécessité de l'union dans l'Ordre (1402). Cette même année, Dom Maconi avait aussi écrit, sur ce sujet, aux Religieux de la Grande Chartreuse. Au milieu des douleurs qui affligeaient le vénérable Général, la Providence lui avait ménagé de douces consolations; l'Ordre s'était enrichi de quarante-trois fondations nouvelles.

Le Révérend Père Dom Guillaume se vit, vers la fin de ses jours, sur le point de monter au faîte des grandeurs. Sa science et ses vertus jetaient un tel éclat, qu'à la mort de Clément VII, en 1389, un certain nombre de Cardinaux voulurent l'élever au Souverain Pontificat. Son nom réunit onze voix sur vingt-six, au premier tour de scrutin, mais le Cardinal Pierre de Lune, par ses intrigues, fit échouer cette candidature, et fut lui-même élu.

L'historien anonyme de la Grande Chartreuse nous apprend, d'après le *Vetus chronicon majoris*

[1] Sur Dom Étienne Maconi, voir t. I, p. 410.

Cartusiæ, que le Pontife élu voulut au moins honorer de la pourpre son compétiteur. Sur le refus de Dom Guillaume, le Pape insista, pressa, menaça même, mais l'humble Chartreux répondait toujours : « à mon âge, ce n'est point la pourpre qu'il me faut, c'est un linceul. »

La réputation de sainteté du vénérable Général s'était répandue au loin, et au milieu des événements graves où il se trouvait mêlé, les personnages les plus éminents de l'époque étaient en rapports de lettres avec lui. On possède une lettre de sainte Catherine de Sienne à Dom Guillaume, mais cette lettre est antérieure au schisme.

Dom Guillaume de Raynald rendit sa belle âme à Dieu le 15 juin de l'année 1402, après avoir gouverné l'Ordre trente-cinq ans [1].

XXVIII.

R. P. DOM BONIFACE FERRIER.

1402 — 1410.

BONIFACE Ferrier, d'une noble maison de Valence, en Espagne, naquit en 1355. Ayant été reçu docteur en l'un et l'autre droit, dans

[1] *Brevis Historia* ap. Martène, t. VI, col. 205. — Le Coulteux, *Annales* cit. ms. — D'Achery, *Spicilegium*, t. VI, p. 632. — *Kalendarium Cartusiæ Vallis-bonæ*, p. 843 et sq. — Dorlandus, *Chronicon* cit. lib. IV, cap. xxv. — Pétréius *annot. Dorl.* lib. IV. — Dom Sutor, *de vita Cartusiana*, lib. II, tract. III, cap. VII. — Tromby, *Storia* cit. t. VII, append. I et II, pp. CLXIII, CLXVII. — Morozzo, *Theat.* p. 25-26. — R. P. Helyot, *op. cit.* — De Tracy, *op. cit.* p. 261. — Moreri, *Dict. Hist.* — *La Grande Chartreuse*, p. 77 et 79.

l'Université de Lérida, il exerça la magistrature dans sa ville natale. Il acquit bientôt la réputation de jurisconsulte distingué et se maria selon le désir de sa famille ; mais Dieu l'ayant frappé dans ses affections terrestres, en lui enlevant son épouse et de nombreux enfants, il résolut de se retirer dans la solitude et de se vouer à l'état monastique. Son frère, saint Vincent Ferrier, Religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, le confirma dans ce pieux dessein. C'est pourquoi, après avoir vendu ses biens, il en distribua le prix aux pauvres, ne conservant que ce qui était nécessaire à l'établissement des deux fils qui lui restaient. Alors dégagé des choses du monde, il entra chez les Chartreux de Porta-Cœli, près de Valence, en 1396, à l'âge de quarante et un ans.

Tout entier à sa nouvelle vocation, il fit bientôt Profession, reçut les saints Ordres et peu après fut élu Prieur de sa Maison. « Estant éprouvé — dit un de ses biographes — et estimé fidel, il parvint bien tost au nombre des parfaicts ; car il estoit si humble, charitable, grave et dévotieux qu'il ravissoit tous les autres en admiration de ses vertus. » La renommée de sa sainteté, de sa science et de sa prudente administration étant connue des Religieux de la Grande Chartreuse, ils l'appelèrent, en 1402, quatre ans après sa Profession, à succéder à Dom Guillaume de Raynald. Dom Boniface dirigea avec habileté les disciples de saint Bruno, « estant — dit un de ses historiens — homme a dextre tant pour le temporel que pour le spirituel. » Il

résida cependant peu à la Grande Chartreuse, étant très souvent appelé près du Pape à Avignon.

Les circonstances étaient difficiles ; le schisme continuait, et Benoit XIII, qui avait succédé à Clément VII, disputait le Pontificat à Grégoire XII, successeur de Boniface IX et d'Innocent VII. L'Ordre des Chartreux continuait aussi à être divisé et possédait deux Généraux. Ces Religieux éminemment remarquables par leurs vertus, s'affligeaient de cette division, et réunissaient leurs efforts pour faire cesser cet état de choses. On a conservé une lettre de Dom Étienne Maconi aux Religieux de la Grande Chartreuse, dans laquelle il supplie ses frères de faire cesser le schisme. La lettre est de 1408.

Les avances de Dom Maconi ne furent pas, dès le principe, couronnées de succès. La désunion provenant uniquement des dissensions qui déchiraient l'Église, il fallait attendre la fin du schisme. Dès qu'on apprit la convocation d'un Concile Général à Pise, Dom Maconi écrivit aux Religieux de la Grande Chartreuse et les supplia d'envoyer au Concile deux députés pour s'entendre avec lui sur la grave question en litige. Cette proposition ayant été accueillie avec bonheur, Dom Jean de Griffenberg, Prieur de la Chartreuse de Paris, et Dom Jean Tirelle, Prieur de Bourg-Fontaine, furent envoyés à Pise, où s'était rendu le Révérend Père Dom Boniface Ferrier en 1490.

Dans le Concile, les deux compétiteurs Benoit XIII et Grégoire XII furent déposés et Alexandre V proclamé Pape ; les deux Généraux des Chartreux

avaient déjà renoncé simultanément à leur dignité. A la demande des députés, Dom Ferrier, pour pacifier l'Ordre et le ramener à l'unité, donna par écrit sa démission. Il en fit part à la Cour pontificale, et termina ainsi sa lettre : « *Statuisse Car-* « *tusiæ Prioratum ac Generalatum simul deponere,* « *uti per has litteras depono, abdico, iisque omni-* « *nò renuncio, in nomine Patris et Filii et Spi-* « *ritus Sancti.* » En même temps, il engageait son compétiteur, Dom Maconi, à suivre son exemple. Ce saint Religieux, qui avait fait lui-même les premières démarches, accepta avec empressement le moyen qui lui était offert de rétablir l'union parmi les Chartreux, et l'on put procéder à l'élection d'un nouveau Général accepté par les deux partis.

Le 21 avril 1410, le Chapitre Général tint une séance qui empruntait à la circonstance présente une solennité tout exceptionnelle. Le Père Scribe donna lecture de la démission du Révérend Père Dom Boniface Ferrier, et aussitôt Dom Étienne Maconi présent à la séance ayant déclaré qu'il se démettait de sa charge, les Définiteurs se rassemblèrent pour élire un Général. Dans cette grave situation, les Profès de la Grande Chartreuse avaient cru devoir abandonner leur droit d'élection. Les Définiteurs nommèrent à l'unanimité le Prieur de Paris, Dom Jean de Griffenberg, l'un des deux députés au Concile de Pise. Cette élection fut acceptée avec bonheur par les deux partis, et dès lors la paix la plus profonde régna dans l'Ordre entier.

Cependant, Benoit XIII qui avait de fréquents

rapports avec Dom Ferrier l'engageait à imiter sa résistance. Ce prélat n'avait pas accepté la décision du Concile de Pise et avait écrit à l'ancien Général des Chartreux, pour l'engager à rester au pouvoir sans tenir compte de l'élection du Prieur de Paris; la lettre est datée du 10 juin 1410. Malgré ces excitations, rien ne put faire changer la décision prise par Dom Ferrier. Benoit XIII avait cependant insisté pour l'engager à se considérer toujours comme le Général de l'Ordre, et à exercer le pouvoir malgré son abdication. Il lui proposait même de lui donner les autorisations nécessaires à la réunion d'un nouveau Chapitre Général dans le Monastère qu'il jugerait convenable, et de contrebalancer ainsi les décisions prises au dernier Chapitre tenu à la Grande Chartreuse. Ces lettres sont datées du 18 juin et 26 septembre 1410. Dans l'espérance de ramener Pierre de Lune à de meilleurs sentiments, Dom Ferrier resta encore quelque temps auprès de lui, mais le voyant toujours décidé à la lutte pour ressaisir le pouvoir et se maintenir sur le trône pontifical, contrairement aux décrets du Concile de Constance, il abandonna son parti et se retira dans la Chartreuse de Porta-Cœli.

On a conservé de Dom Boniface Ferrier de nombreux écrits, des lettres, des sermons et divers traités. En dehors d'un Mémoire célèbre, écrit pour défendre les droits fort douteux de Benoit XIII, et dans lequel le Général des Chartreux se laisse entraîner par de nombreuses préventions, on cite surtout un traité dans lequel il examine pourquoi il y a eu si

peu de Chartreux canonisés. L'ouvrage a pour titre : *Quare Ordo Cartusianorum non habeat multos sanctos canonizatos*. Parmi les autres ouvrages, nous trouvons : *De ceremoniis quibusdam Ordinis Cartusiani et de approbatione et confirmatione Ordinis Cartusiani à Romana Sede*. Enfin une traduction de la Bible en espagnol.

Dom Boniface Ferrier mourut dans le Monastère de Porta-Cœli, au milieu des pratiques des vertus religieuses, le 24 avril 1417. Il avait gouverné une partie de l'Ordre pendant huit ans[1].

XXIX.

R. P. DOM JEAN III.

1410 — 1420.

JEAN de Griffenberg, qu'on trouve encore écrit de Griffemont ou de Frissemont, était issu d'une noble famille Saxonne. Désireux de se donner tout entier à Dieu, il vint frapper à la porte de la Chartreuse de Paris, fut reçu dans ce Monastère, y fit Profession et en devint Prieur, quelques

[1] *Charta Capituli Generalis* an. 1407, ap. Dom Innoc. Le Masson, *Annales*, lib. II, pars II, n. 10. — *Ibid.* lib. II, pp. 202, 204, 205. — Martène, t. II, *Thesaur. Anecdotar.* cap. LXXI, col. 1484, 1530. — *Id. Veter. Scriptor.* t. VII. col. 474. — D. Barthélemy Scalensis, *Vita B. Stephani Maconi.* lib. III, p. 192 et sq. — Martène, *Nova Anecdotar.* t. II, a fol. 1435 ad 1534. — Sutor, *de Vita Cartus.* lib. II, cap. VII. — Dom Pétréius, *Bibliot. Cartus.* lit. B, p. 27. — Anonymus ap. Martène. *Veter. Script.* — Dorlandus, *op. cit.* lib. IV. cap. XXVI. — Morozzo, *Theatrum* cit. pp. 26, 67. — Moreri. *Dict. Hist.* — De Tracy, *op. cit.* p. 263. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 94 et sq.

années plus tard. Pendant son Priorat, il fut envoyé par l'Ordre au Concile de Pise pour faire cesser la division qui désolait la famille cartusienne. Dom Jean de Griffenberg réussit dans ses démarches et revint à la Grande Chartreuse avec la démission de Dom Boniface Ferrier et de Dom Étienne Maconi. Dès lors, le Chapitre Général put se réunir, et le 21 avril 1410, les Définiteurs l'élurent Général de l'Ordre.

Le nouveau Prieur de Chartreuse était renommé pour sa charité envers les pauvres, mais la bonté de son cœur se montrait surtout dans ses rapports avec ses Religieux. Par sa douceur, sa bienveillance et sa prudence il pacifia les esprits et parvint à faire disparaître les derniers vestiges de la regrettable scission qui avait divisé l'Ordre pendant près de trente ans.

Dom Jean de Griffenberg s'endormit dans la paix du Seigneur, aux calendes de novembre 1420, ayant sagement gouverné, pendant l'espace de dix années[1].

XXX.

R. P. DOM GUILLAUME III.

1420 — 1437.

APRÈS avoir fait Profession à la Grande Chartreuse, Guillaume de la Motte était heureux de s'entretenir seul à seul avec Dieu dans

[1] Morozzo, *Theatrum Chronologicum*, p. 27. — De Tracy, *Vie de saint Bruno*, p 264. — L'antique chronique des Pri-

la solitude et désirait rester simple Religieux ; mais obligé, par obéissance, d'exercer la charge de Procureur du Couvent, il remplit ce poste important, avec une douceur, une sagesse, et une habileté si remarquables, qu'à la mort de Dom Jean de Griffenberg, en 1420, il fut, quoique déjà fort âgé, élu Général. Austère pour lui, il était indulgent pour les autres. Très charitable envers les pauvres, il était heureux de venir à leur secours. On rapporte que dans une année de disette, il distribua une telle quantité de froment et d'argent aux nombreux malheureux qui venaient demander des secours, à la porte du Monastère, qu'il conserva à peine le nécessaire pour la nourriture de ses Religieux.

Pendant sa longue carrière, Dom Guillaume ne cessa de donner l'exemple de la mortification et de l'austérité la plus grande. Ce saint Prieur se distingua, dit le Père Delle, « par son abstinence et son assiduité à l'Office divin, sans que son grand âge ou ses occupations extérieures aient été pour lui des raisons de s'en dispenser. »

Le Révérend Père Dom Guillaume de la Motte mourut le 18 juin 1437, après un Généralat de dix-sept ans. L'Obituaire de la Grande Chartreuse dit de lui qu'il était un Religieux « de pieuse et illustre mémoire. » Après sa mort, de nombreux miracles constatèrent la sainteté de ce vénérable Solitaire[1].

eurs de Chartreuse éditée par Dom Martène se termine au Généralat de Jean de Griffenberg.

[1] Dom Pétréius, *Annot.* Dorland. — Dom Couturier, *op. cit.* lib. II, cap. v. — Morozzo, *Theat.* cit. p. 27. — De Tra-

XXXI.

R. P. DOM FRANÇOIS I.

1437 — 1463.

ISSU d'une noble famille espagnole, de Murviedro, François Maresme prit l'habit monastique à la Chartreuse de Porta-Cœli. Il vint à la Grande Chartreuse pour être le coadjuteur du Révérend Père Dom Guillaume de la Motte, et représenta l'Ordre au Concile de Bâle. Il était Prieur de Montalégre, près de Barcelone, lorsqu'il fut élevé au Généralat. On rapporte, qu'à cause de sa piété et de son érudition, il jouissait d'une grande influence auprès des Cardinaux. Si on en croit Dom Pétréius, lors de l'élection du Pape on le mit sur les rangs comme un des plus dignes, et il obtint dix voix dans le Conclave. Morozzo qui rapporte aussi ce fait ajoute : « *Sed vir humilitatis tenax et pacis Ecclesiæ amator, tiaræ, cucullam; palatio, desertum; privato, publicum commodum prætulit* ». Le Révérend Père Dom François Maresme fit tous ses efforts pour maintenir ses frères dans la soumission due au Pape légitime ; il vit avec joie l'abdication d'Amédée de Savoie qui, sous le nom de Félix V, avait été opposé à Eugène IV, et salua avec enthousiasme la fin du schisme et l'élection de Nicolas V.

Pendant la prélature de Dom Maresme, le 30 novembre 1444, la Maison-basse de la Grande Char-

cy. *op. cit.* p. 265. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 98.

treuse, autrement dit la Correrie, fut détruite par un incendie. Le Général mit tous ses soins à réparer ce sinistre et à relever les bâtiments consumés par le feu. Dans ce but, il eut recours aux Rois, princes et seigneurs amis des Chartreux, mais, les largesses des bienfaiteurs ne s'étant pas trouvées en rapport avec le désastre, il fut obligé de faire appel à toutes les Maisons de l'Ordre. La Carte du Chapitre de 1446 portait : « Veuillez continuer, augmenter même vos aumônes, car le Révérend Père, livré à ses seules ressources, ne pourrait terminer les travaux. » Deux ans plus tard, une Ordonnance disait aux Prieurs : « Le Révérend Père compte sur vous et rien que sur vous » et plus loin, « nous commandons expressément à tous les Visiteurs de faire envoyer des subsides qui consoleront notre Révérend Père accablé de tristesse en voyant qu'il doit suspendre les travaux. »

En attendant de mener à bonne fin cette œuvre importante, Dom Maresme recevait les pauvres dans le Monastère ; il ne voulait pas qu'ils puissent s'apercevoir de la ruine du bâtiment où on les accueillait ordinairement. Dans son inépuisable et affectueuse charité, il traitait les malheureux non seulement avec bonté, mais avec le respect le plus touchant. Lorsque, nous apprend l'auteur des *Ephemerides*, il donnait une aumône à un pauvre, il lui baisait la main.

La dévotion de Dom François, envers la Sainte Vierge, le porta à faire reconstruire, aux confins de la Grande Chartreuse, une chapelle qui porte

le nom de *Notre-Dame-de-Casalibus*, en mémoire des premières cellules que saint Bruno avait élevées en cet endroit, lors de la fondation de son Ordre. Cet oratoire tombait de vétusté, le Révérend Père le fit raser et construisit sur l'emplacement une autre chapelle en pierres de taille. Cette pieuse entreprise fut terminée vers la fin de juin 1452, et l'année suivante, l'Évêque de Grenoble, Syboud Allemand de Sichilianne, consacra ce pieux sanctuaire.

On a tracé en quelques mots le plus bel éloge possible de Dom François Maresme : « *Magnum fecit Ordini nomen cùm suum dedit.* » Ce pieux Général, après avoir gouverné l'Ordre pendant vingt-six ans, s'endormit du sommeil des justes, le 11 des calendes de février 1463. André du Saussay le met au martyrologe des saints de France [1].

XXXII.

R. P. D. JEAN IV.

1463 — 1472.

JEAN Zeewen van Roesendael, que l'on trouve encore écrit de Rokvendal ou de Rosendal, était originaire de Nimègue, en Hollande. Touché de la grâce de Dieu, il résolut de quitter le monde pour penser d'une manière plus spéciale au salut de son âme. Sa vocation le portant à la solitude,

[1] Dom Pétréius, in notis *Chron. Dorl.* — Morozzo, *Theatrum chronologicum*, p. 28. — Le Vasseur, *Ephemerides Cartusianæ* ad diem XXIII januarii. — De Tracy, *op. cit.* p. 266. — Carte de 1649. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, pp. 98, 396, 422.

il entra chez les Chartreux, fit Profession à Valbonne et ne quitta cette Maison que pour prendre la direction du Monastère du Val-de-Bénédiction, près d'Avignon.

La sainteté du vénérable Solitaire et l'habile direction donnée à la Communauté qui lui était confiée, engagèrent les Religieux de la Grande Chartreuse à l'élire, malgré son grand âge, Prieur de leur Maison et par là même Général de l'Ordre. La bonté, la douceur et la piété du Révérend Père Jean étaient tellement connues de tous qu'on l'appelait le Moine Angélique. Il était âgé de quatre-vingt-un ans lors de son élection, cependant il sut gouverner pendant l'espace de neuf ans avec une prudence et une expérience consommées. La carte des Généraux dit de lui qu'il possédait l'art de régner.

Dom Jean Zeewen Van Roesendael s'endormit paisiblement dans les bras du Seigneur, le 7 des calendes d'août 1472[1].

XXXIII.

R. P. DOM ANTOINE I.

1472 — 1481.

É à Troyes, en Champagne, d'une pieuse et honorable famille, Antoine Dellieux se voua jeune encore au service de Dieu, fit Pro-

[1] Dom Pétréius, in not. *Chron. Dorl.* — Carte des Généraux de 1649. — Morozzo, *Theatrum* cit. p. 28. — De Tracy, *Vie de saint Bruno*, p. 266.

fession à la Chartreuse du Val-de-Bénédiction, près d'Avignon et devint Prieur de cette Maison. Il la dirigeait depuis quelques années, lorsqu'il fut appelé à prendre la succession de Dom Jean Zeeven Van Roesendael.

Pendant la première année de son Généralat, la Grande Chartreuse devint de nouveau la proie des flammes, à la fin d'octobre 1473. Des muletiers ayant mis le feu à la cheminée de leur salle, l'incendie gagnant de proche en proche réduisit en cendres la plus grande partie du Couvent et sa belle bibliothèque. Les Religieux étaient dans la désolation, ils n'avaient aucune espérance d'être secourus: les princes étaient en guerre les uns contre les autres, le peuple se trouvait écrasé par les impôts, et les ressources manquaient au Monastère pour relever ses ruines.

Dom Dellieux ne perdit pas courage; au milieu d'un tel désastre il mit toute sa confiance en Dieu et entreprit les reconstructions. Un appel avait été fait à toutes les Chartreuses, comme le constatent les Cartes des Chapitres Généraux de 1474, 1475 et 1476; de plus, un certain nombre de prélats et de seigneurs avaient envoyé leurs offrandes. Parmi eux, on cite, en première ligne, Louis XI, Roi de France, et Marguerite d'York, veuve du duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire.

Les Éphémérides de l'Ordre nous apprennent quels furent les travaux exécutés par Dom Dellieux: « Il exhaussa l'église, la couvrit en plomb, répara la sacristie, restaura la salle du Chapitre, la cha-

pelle Saint-Pierre qui lui est contiguë ; il reconstruisit presque de fond en comble les chambres des Provinces qui servent d'hôtellerie et bâtit cinq cellules avec le cloître qui se trouvait devant, le tout en pierres de taille ; la construction de ces cellules demanda des travaux considérables : il fallut, pour trouver un emplacement suffisant et commode, couper dans la montagne et transporter les terres assez loin à grand-peine et à grands frais. »

Au milieu de toutes ces préoccupations, le Révérend Père n'oubliait pas les âmes qui lui étaient confiées. Doué d'une prudence remarquable et d'une admirable charité envers tous, il travailla avec zèle au bien spirituel de ses Religieux, fit germer les vertus dans leur cœur et sut toujours maintenir la régularité dans les Monastères soumis à sa juridiction. Sa bonté n'excluait pas la fermeté. L'auteur des *Ephemerides Cartusianæ* nous en a transmis un exemple. Galéas Sforce, duc de Milan, avait, par ses intrigues, fait nommer Prieur de la Chartreuse de Pavie, Dom Laurent de Ripalta ; le Révérend Père déposa ce Supérieur élu contre toutes les Règles et mit à sa place Dom de Lampignano, profès de Mantoue. Le duc s'en irrita et voulut chasser les Religieux, mais Dom Antoine Dellieux maintint sa décision, préférant s'exposer à perdre ce superbe Monastère plutôt que d'approuver un manquement à la Règle.

Chorier, dans son *Estat politique du Dauphiné*, fait l'éloge de Dom Dellieux en ces termes : « sa prudence et sa charité attirèrent tous les yeux sur

luy et le firent admirer des siens et des étrangers. Le Souverain Pontife, Sixte IV, qui avait su apprécier les vertus et la sainteté du Général des Chartreux, le nomma Cardinal. Lorsque cette nouvelle arriva à la Grande Chartreuse, Dom Antoine Dellieux venait de rendre sa belle âme à Dieu, le 14 février 1481, après avoir gouverné l'Ordre pendant neuf années[1].

XXXIV.

R. P. DOM ANTOINE II.

1481 — 1494.

ANTOINE du Charne, qu'on trouve encore appelé de Berno, était Prieur de la Chartreuse d'Apponay, au diocèse de Nevers, lorsqu'il fut élevé à la première dignité de l'Ordre. Humble Religieux, dédaigneux des honneurs, il avait accepté le Généralat par obéissance; mais dans son cœur il aspirait après l'heureux moment où il pourrait rentrer dans sa cellule comme simple Religieux et se préparer à la mort par la méditation, la prière et la pénitence.

Son gouvernement fut calme et paisible, les événements politiques n'ayant pas d'écho dans la solitude des Chartreux. La régularité était parfaite et

[1] Dom Pétréius, *Annot. cit.* — Morozzo, *Theatrum* cit. p. 28. — Carte des Généraux de 1649. — De Tracy, *op. cit.* p. 266. — Dom Le Vasseur, *Ephmerides Cartusianæ*, ms. — Chorier, *op. cit.* t. II, p. 260. et sq. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 99 et sq.

la plus grande ferveur animait tous les Religieux. Seul, le Révérend Père n'était pas heureux ; toujours il suppliait, sans succès, le Chapitre Général de lui faire miséricorde. Enfin, dans la Visite de la Grande Chartreuse qui eut lieu à l'issue du Chapitre de 1494, les Pères Visiteurs, Dom Gérard, Prieur de Paris, et Dom Henri, Prieur d'Anvers, se laissèrent persuader par les raisons graves et les vives instances du Général, et accédèrent à son désir.

Dom Antoine du Charne, débarrassé des soucis du pouvoir, revint, comme simple Religieux, dans sa chère solitude d'Apponay, où il mourut regretté de ses frères, le 3 mars 1511[1].

XXXV.

R. P. DOM PIERRE IV.

1494 — 1503.

PIERRE Roux, de la famille des Roux des Bettons, du Dauphiné, est plus connu sous son nom latinisé de Pierre Rufi. Homme d'un talent remarquable et d'une grande science, il avait pris ses grades de docteur en droit civil et en droit canonique, lorsque Dieu le conduisit dans la solitude. Il fit Profession à la Grande Chartreuse, et dès lors, « il s'appliqua — dit le Père de Tracy — à pratiquer la patience, vertu nécessaire pour se vaincre

[1] Morozzo, *Theatrum* cit. p. 28. — De Tracy, *Vie de saint Bruno*, p. 267. — *La Grande Chartreuse*, cit. p. 103.

soi-même et pour pratiquer une charité inaltérable envers le prochain. » Ses vertus le désignèrent au choix des Solitaires de Chartreuse; il fut élu pour succéder à Dom Antoine du Charne qui venait de se retirer à Apponay. Il gouverna avec zèle et mit tous ses soins à rendre la Chartreuse prospère tant au spirituel qu'au temporel. D'une douce et affectueuse piété, il écrivit pour l'édification de ses Religieux un commentaire sur les psaumes et le Cantique des Cantiques; commentaire qui a mérité les plus grands éloges de la part des contemporains.

Dom Pierre Roux fit exécuter de grands travaux pour rendre le Désert de Chartreuse plus accessible, et établir le chemin qui, du Monastère, se dirige vers le village de Saint-Laurent-du-Pont. Le Désert paraissait inabordable de ce côté, n'ayant de communications avec la plaine que par un unique sentier étroit et dangereux. Dom Pierre ne recula pas devant les difficultés presque insurmontables que présentait ce travail. Aidé par Jean Ode, Frère Convers de la Chartreuse du Mont-Dieu, il parvint à réaliser son projet en « arrachant, taillant, brisant les rochers, ou les faisant sauter avec la poudre. » Cette route passe à Fourvoirie, suit les sinuosités de la montagne et domine le torrent du Guiers-Mort; elle fut commencée, en 1495, et terminée sous le Généralat de Dom François du Puy, successeur de Dom Pierre.

Dès 1496, le Révérend Père Dom Pierre Roux avait entamé, avec la Cour Romaine, des négociations pour rentrer en possession de la Chartreuse

de Calabre, fondée par saint Bruno, mais cette importante négociation n'eut de résultat heureux qu'après la mort du vénérable Général. Cette mort précieuse devant Dieu est marquée à l'obituaire de la Grande Chartreuse, à la date du 27 août 1503[1].

XXXVI.

R. P. DOM FRANÇOIS II.

1503 — 1521.

FRANÇOIS DU PUY, était originaire de Saint-Bonnet-en-Forez. Docteur en droit civil et en droit canonique, il acquit une grande célébrité par sa science et son érudition, et laissa la renommée d'un habile jurisconsulte et d'un éminent théologien. Avant d'entrer en Chartreuse, il fut successivement official de l'évêché de Valence, en Dauphiné, et de l'évêché de Grenoble. Lorsqu'il prit la détermination de quitter le monde pour se retirer dans la solitude, il était âgé de plus de cinquante ans. L'Évêque de Grenoble, Laurent Allemand, qui l'estimait et l'aimait, voulut chanter lui-même la messe de sa Profession, à la Grande Chartreuse. Dom Du Puy fut d'abord employé aux affaires de la Maison, mais, peu après, le Révérend

[1] Dom Sutor, *de Vita Cartusiana*, fol. 239. — Dom Inn. Le Masson, *Annales Cartus.* p. 5. — Pétréius, ut supra. — *Carta Capituli Generalis*, anno 1497. — Carte des Généraux de 1649. — Morozzo, *op. cit.* p. 28. — Le P. de Tracy, *op. cit.* ut supra. — *La Grande Chartreuse*, par un Chartreux, pp. 15, 103.

Père Pierre Roux étant mort, les Religieux qui reconnaissaient le mérite et les vertus du nouveau Profès l'élurent Général de l'Ordre, en 1503.

Aussitôt arrivé au pouvoir, le nouveau Général s'occupa de maintenir la régularité. Il était défendu aux femmes d'entrer dans tout Couvent habité par les Chartreux; pour donner plus de force aux Ordonnances qui avaient été portées sur ce sujet, il les fit approuver par le Pape Jules II. La Bulle est datée du 7 janvier 1506[1]. Afin d'empêcher aussi les séculiers ou autres d'entrer dans les Couvents des Moniales, le même Pape, par une Bulle du 15 juin 1508, menaça d'excommunication les personnes de l'un et l'autre sexe qui entreraient dans ces Maisons sans la permission du Révérend Père[2].

Dom François du Puy rendit des services signalés à l'Ordre. Il rétablit la Grande Chartreuse qui avait eu à souffrir des suites d'un nouvel incendie, en 1510. De plus, il rentra en possession de la Chartreuse de la Tour, en Calabre, passée entre les mains des Cisterciens. Dom du Puy continua les négociations commencées par Dom Pierre Roux et fut dix ans en instance pour arriver à ce résultat. Le titre abbatial fut supprimé, en 1513, par une Bulle de Léon X, en date du 6 décembre[3]. Le Pape y fait un bel éloge des Chartreux, en constatant qu'il leur rend ce Monastère, « à cause de la sainteté de leur vie et de leur zèle pour l'observance régulière. »

[1] Pièces justificatives, n. 28.
[2] Id. n. 29. — [3] Id. n. 30.

Le Révérend Père du Puy supplia aussi le Siège apostolique de reconnaître solennellement les vertus et la sainteté du fondateur de l'Institut des Chartreux. Le 19 juillet 1514, Antoine, Cardinal de Pavie, portait à la connaissance du Général, que le Souverain Pontife Léon X, accédant aux désirs et aux vœux qu'il avait exprimés au nom de son Ordre, permettait aux Chartreux de rendre dans leurs églises un culte solennel à saint Bruno. Dom du Puy a écrit la première vie du saint Patriarche des Chartreux qui ait été publiée. Elle forme un volume in-folio en caractères gothiques, et a été éditée à Bâle par Amorbach, vers 1515.

Quelques années auparavant, il avait fait, en collaboration avec Dom Grégoire Reisch, une nouvelle Compilation des Statuts et des Ordonnances des Chapitres Généraux qui avait aussi été imprimée à Bâle, en 1510, après l'approbation par le Chapitre de 1509. Cette édition, petit in-folio en caractères gothiques, est très recherchée des amateurs, quoique les exemplaires soient souvent défectueux. Elle contient, en dehors des Coutumes de Dom Guigues et des Compilations de Dom Riffier et de Dom de Raynald, cent trente-trois Bulles, Brefs, Lettres apostoliques et privilèges accordés aux Chartreux jusqu'en 1508.

Cet éminent Général est également auteur d'un Pouillé du diocèse de Grenoble et de plusieurs autres ouvrages d'un grand mérite. D'après Dom Pétréius, le Révérend Père du Puy, qui était très versé dans la connaissance des Écritures et des Pères

de l'Église, a composé, à l'imitation de saint Thomas, une chaîne d'or des psaumes : « *catena aurea super psalmos.* » Cet ouvrage a été imprimé à Paris en un volume in-folio, quelques années après la mort de l'auteur. Morozzo nous apprend que ce Général a aussi laissé un volume de lettres.

Dom François du Puy fut un des hommes les plus célèbres de son temps. En relatant sa mort, Chorier dans son *Estat politique du Dauphiné* dit : « Enfin cet homme infatigable et toujours agissant tomba, après beaucoup de peines, de soins et d'inquiétudes, dans le dernier repos, le mercredy, 17 septembre 1521. » Il avait gouverné l'Ordre pendant dix-huit ans[1].

XXXVII.

R. P. DOM GUILLAUME IV.

1521 — 1535.

UILLAUME Bibauce, que l'on trouve encore écrit Bibauc ou Bibaut, naquit à Thielt, dans la province de Gueldre, « d'honestes parents. » Il fit ses études dans l'Université de Louvain, et jeune encore fut reçu docteur. Ses talents remarquables engagèrent le comte de Flandre à le prendre

[1] Dom Sutor, *de Vita Cartus.* lib. II, tract. III, cap. VII. —Dom Pétréius, *Biblioth. Cartus.* p. 91.— Id. *Annot. Chron.* Dorlandi. — Le P. Helyot, *Hist. des Ordres Religieux*, t. I, p. 78.—Morozzo, *Theat.* cit, p. 28.— Le P. de Tracy, *op. cit.* p. 268. — Moreri, *Dict. Hist.* art. Puy. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 104.

comme gouverneur de ses enfants. Certain de la protection du prince, il pouvait aspirer aux honneurs, lorsqu'il prit le monde en dégoût et résolut de se retirer dans la solitude.

Morozzo rapporte la circonstance qui décida sa vocation. Il professait la théologie à Gand et faisait son cours en présence d'un grand nombre d'auditeurs, lorsque la foudre éclata et blessa grièvement plusieurs des personnes qui l'écoutaient. Frappé de cet événement, la pensée de la mort se présentant à son esprit, il fit vœu de se faire Chartreux. En 1500, il se retira à la Chartreuse du Val-Royal près de Gand, où il fit Profession. Bientôt il fut nommé Prieur du Mont-Sainte-Gertrude, en Hollande, puis Visiteur de la province de Teutonie (Flandre Autrichienne). Ses talents et ses vertus le désignaient pour un poste plus élevé; en 1521, il fut appelé à succéder à Dom François du Puy qui venait de mourir.

Le nouveau Général édifia ses Religieux par sa piété et son humilité. Il leur montrait l'exemple et s'efforçait aussi par ses exhortations de les guider sûrement dans la voie de la perfection. Dom Bibauce a laissé des sermons capitulaires très remarquables, où il montre toutes les ressources de son talent. Ces discours en latin, « *Orationes et Conciones Capitulares* » ont été imprimés, après la mort de l'auteur, en 1539, par les soins de Dom Jodoc Herz, Prieur de la Chartreuse d'Erfurt. Ils furent de nouveau imprimés en 1610, mais l'édition la plus complète est sortie des presses de Jacques

Meuri, à Anvers, en 1654. On possède encore de ce Général deux petits poëmes latins, en l'honneur de saint Joachim, père de la Bienheureuse Vierge Marie. Ils ont été reproduits, à la fin de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ par le Chartreux Dom Ludolphe, dans l'édition in-folio imprimée à Paris, en 1534.

Dom Guillaume Bibauce resta au pouvoir jusqu'à sa mort arrivée le 24 juillet 1535. Ses Religieux le pleurèrent comme un père bien aimé et le considérèrent comme un élu de Dieu. Arnould de Raisse le met au nombre des saints de la Belgique. La vie de Dom Guillaume Bibauce a été publiée par Dom Liévin Ammon, Chartreux du Monastère de Gand[1].

XXXVIII.

R. P. DOM JEAN V.

1535 — 1540.

EN 1535, Jean Gailhard, que l'on trouve encore nommé Gilhard et Guillard, Profès de la Grande Chartreuse, fut élu Général. Par ses conseils, il soutint le courage des Chartreux anglais dans la lutte qu'ils eurent à soutenir contre le Roi Henri VIII. Nous avons rappelé, dans la quatrième partie de cet ouvrage, les noms des Religieux

[1] Dom Pétréius, *annot.* cit.— *Chronic.* Dorlandi. — Id. *Bibliot. Cartus.* p. 117. — Morozzo, *Theatrum, Chronolog.* p. 29. —Le Père de Tracy. *Vie de saint Bruno*, p. 271. — Moreri *Dict. histor.* art. Bibauce. — Feller, *Dict. histor.*

qui, alors aimèrent mieux souffrir le martyre que de se soumettre au décret impie, dit de la *suprématie*. « *Vesti candidæ superinduentes purpuream*, » dit la carte des Généraux.

En souvenir de ces confesseurs de la foi, le Révérend Père Jean Gailhard fit ériger une chapelle dédiée à saint Hugues de Lincoln, au-delà des limites privilégiées de la Chartreuse, en un lieu appelé autrefois Javonet. Le Pape Paul III, à la demande de Dom Jean, accorda à cet oratoire les indulgences attachées à la chapelle de Notre-Dame-de-Casalibus ; le Bref, daté du 10 des calendes de novembre 1540, n'arriva à la Grande Chartreuse qu'après la mort du pieux Général. Les femmes, exclues des limites du Désert, purent par ce moyen participer aux indulgences concédées par les Souverains Pontifes.

La bonté inaltérable de Dom Jean sut lui attirer la confiance et l'affection de ses Religieux, mais cinq ans après son élection, il fut ravi à leur amour. Mûr pour le ciel, Dieu l'appela à lui le 5 des calendes de juillet 1540.[1]

XXXIX.

R. P. DOM PIERRE V.

1540 — 1546.

PIERRE de Marnef, plus connu sous le nom de Pierre de Leyde, sa ville natale, en Hollande, avait, jeune encore, dit adieu au monde. Il était

[1] Morozzo, *Theatrum chrouologicum* p. 30. — Dom Pétréius, *Elucid*. Dorlandi, ut supra. — Dom Innoc. Le Mas-

venu abriter sa vertu dans un Monastère de Religieux Augustins, mais comprenant que Dieu l'appelait à un genre de vie plus austère, il entra à la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés, à Neuville, dans le Boulonnais, et y fit Profession. Ses vertus et ses talents le signalèrent bientôt à ses supérieurs qui l'envoyèrent remplir le poste difficile de Vicaire des Moniales de Mont-Saint-Esprit, à Gosnay, en Artois. Quelques années plus tard, il fut appelé à succéder à Dom Jean Gailhard, dans le gouvernement de l'Ordre, en 1540.

Le Révérend Père de Marnef porta tous ses soins à maintenir la régularité dans les Monastères qui lui étaient confiés. Les Annales de Dom Innocent Le Masson font le plus grand éloge de ce Général : Il y est dit qu'il était « *Vir rigidæ observantiæ sitientissimus.* » La Carte des Prieurs de Chartreuse se sert des mêmes expressions, et lui attribue aussi l'association de prières établie entre les Chartreux et les Jésuites. Ces lettres d'association ont été reproduites, dans l'histoire de la Société de Jésus par Orlandino, à l'année 1544.

Cette participation aux prières et aux mérites de l'Ordre des Chartreux fut accordée à la Compagnie de Jésus, par le Révérend Père de Marnef, à la sollicitation de Dom Gérard Kalkbrenner, surnommé Hammontanus, Prieur de la Chartreuse de Cologne, qui avait voué une grande affection à saint Ignace et aux bienheureux Pierre Canisius et

son. *Annales* cit, p. 252. Carte des Généraux de l'Ordre. — De Tracy. *op. cit.* p. 271.

Pierre Le Fèvre. De cette époque, date la fraternelle alliance qui ne cessa jamais d'exister entre les Chartreux et les Jésuites. « Douce et puissante alliance, dit le R. P. Alet, bien faite pour rappeler aux uns et aux autres que Marthe et Marie sont sœurs, que la contemplation doit venir en aide à l'action et en féconder les sueurs. Les fils de la solitude lèvent les mains sur la montagne, pendant que la milice du Christ combat dans la plaine : ainsi les bataillons d'Amalec sont mis en déroute. »

Dom Pierre de Leyde ne resta pas longtemps au pouvoir ; son Généralat dura à peine six ans. Il mourut le 6 mai 1546[1].

XL.

R. P. DOM JEAN VI.

1546 — 1553.

JEAN VOLON, que l'on trouve encore écrit Valon, se retira dans la solitude du Désert de Chartreuse et y fit Profession. On ignore quelles sont les charges qu'il occupa avant d'être élevé au Généralat, en 1546. La Carte des Prieurs le représente comme remarquable par sa science et sa piété ; elle dit qu'il fut « *Prudens artifex eloquii mystici, stylo et spiritu sancti Brunonis non absimilis.* » Le

[1] Dom Inn. Le Masson, *Annales* cit. — Morozzo, *Theatrum* cit. p. 30. — Arnould de Raisse, *Genesis Cartusiarum Belgii.* — Orlandino, *op. cit.* lib. IV. num. 106. — Carte des Généraux. — De Tracy, *op. cit.* p. 272. — R. P. Alet. *Le bienheureux Canisius*, p. 60.

Père de Tracy, dans ses notes sur les Généraux de l'Ordre, se contente de rapporter qu'il « édifia ses inférieurs par ses exemples. »

Le Père Jean Volon gouverna l'Ordre pendant six ans et quelques mois, et remit son âme au Seigneur, la veille des ides de février 1553[1].

XLI.

R. P. DOM DAMIEN LONGUANO.

1553 — 1554.

DAMIEN Longuano, d'une noble famille milanaise, était Profès de la Chartreuse de Pavie. Il fut nommé successivement Prieur de la Chartreuse d'Asti, dans le Montferrat, puis de Bologne, en Italie. La prudence et le zèle qu'il avait déployés dans ces deux postes, attirèrent l'attention des Religieux de Chartreuse qui l'élurent pour succéder à Dom Jean Volon, en 1553.

Dom Damien Longuano resta à la tête de l'Ordre, à peine une année. Le Père de Tracy, d'après la Carte des Prieurs, dit que « ses mérites et ses vertus eussent fait souhaiter que son gouvernement n'eût pas fini si promptement. » Il mourut regretté de ses Religieux, le 15 février 1554[2].

[1] Morozzo, *Theatrum* cit. p. 30.— Carte des Généraux de 1649. — Le Père de Tracy, *Vie de saint Bruno*. p. 273.

[2] Dom Pétréius. *Annot. Dorlandi.*— Morozzo, *Theatrum cit.*ut supra. — Carte des Généraux. — Le P. de Tracy. *op. cit.* p. 273.

XLII.

R. P. DOM PIERRE VI.

1554 — 1566.

LIMOUSIN d'origine, Pierre Sarde ou Sardes, que l'on trouve encore nommé Sardene et Sardel, fit Profession à la Chartreuse de Notre-Dame-de-Cahors, et peu après,fut nommé Procureur de cette Maison. En 1530, il occupa la charge de Prieur de Glandier, puis on l'appela à diriger Port-Sainte-Marie, près de Riom, en 1533. Il était Prieur de Notre-Dame de Cahors, lorsqu'il fut élevé à la première dignité de l'Ordre, en 1554.

Ce saint Religieux donna l'exemple d'une rare dévotion et d'un grand amour pour la solitude. Un vieux manuscrit de la Chartreuse de Glandier dit, en parlant de Dom Sarde : « Grand sujet de gloire pour notre Maison, qu'un Pasteur aussi excellent. »

Sous son Généralat, la Grande Chartreuse eut beaucoup à souffrir des courses des Huguenots. Ces hérétiques pillèrent et brûlèrent le Monastère, le 5 juin 1562. On attribue ce cinquième désastre aux fureurs du baron des Adrets qui se trouvait alors à la tête des bandes Calvinistes de la contrée. Dom Pierre Sarde, qui avait prévu ce malheur, avait mis en sûreté les objets les plus précieux du Monastère, les reliquaires et les vases sacrés, mais n'ayant pu emporter les manuscrits, les livres, les titres et les archives, ils devinrent la proie de l'incendie. Lui-même et ses Moines durent prendre la fuite pour

éviter la mort. La Communauté — moins deux Religieux âgés, qui ne craignirent pas d'affronter le danger -- se réfugia à Favraz et de là se dispersa dans différentes Maisons de l'Ordre.

Lorsque Dom Pierre Sarde revint à la Chartreuse, les murailles calcinées étaient seules debout; tout le reste avait été la proie des flammes. Dans ces circonstances malheureuses, tous les Monastères vinrent au secours de la Maison-Mère. Grâce à leurs offrandes, le Général put se mettre à l'œuvre pour réparer le désastre ; mais Dieu ne lui donna pas la consolation de voir la fin des travaux commencés sous sa direction. Pendant trois années, le Chapitre Général ne put se réunir à la Grande Chartreuse ; en 1563, les Pères Dominicains de Chambéry offrirent leur Maison pour la tenue du Chapitre, tandis qu'en 1564 et 1565, il se réunit à Currières. L'année suivante, les Prieurs purent, les travaux étant assez avancés, tenir leur Chapitre Général à la Grande Chartreuse.

Le Révérend Père, brisé par la vieillesse, les fatigues et les soucis, demanda alors qu'on voulût bien lui donner un Coadjuteur. La Carte du Chapitre Général de cette même année nous apprend que Dom Bernard Carasse, Prieur du Mont-Dieu et Visiteur de Picardie « fut élu Coadjuteur et successeur du Père Général, par Dom Pierre Sarde lui-même et le Couvent de Chartreuse. »

Dom Bruno Loër, Vicaire de la Chartreuse de Cologne, dédia au Révérend Pere Dom Pierre Sarde les œuvres, nouvellement éditées, de Dom

Lansperge, savant Chartreux Allemand, mort à Cologne, en 1539. Morozzo attribue à Dom Pierre l'établissement d'une association de prières entre les Jésuites et les Chartreux; nous avons vu que le Révérend Père Innocent Le Masson, dans ses *Annales*, pense au contraire que cette association eut lieu sous le Généralat de Dom Pierre de Marnef.

Le Révérend Père Dom Pierre Sarde gouverna l'Ordre pendant douze ans. Il s'endormit doucement dans la paix du Seigneur, le 26 juillet 1566[1].

XLIII.

R. P. DOM BERNARD II.

1566 — 1586.

BERNARD Carasse était originaire de Tarbes. Il embrassa la carrière des armes et commanda un régiment sous le maréchal de Brissac, dans les guerres du Piémont, sous Henri II. Ses talents devaient lui assurer de grands succès dans le monde, mais Dieu l'ayant appelé à une vie plus parfaite, il donna sa démission, suivit les cours de Sorbonne, prit ses grades en théologie et

[1] *Gallia Christiana* vetus. t. IV, fol. 972. — Dom Pétréius, ut supra. — Carte des Généraux de 1649. — Morozzo, *Theatrum* cit. — *Calendarium Domus Glanderii*, ms.— De Tracy, p. 274. — Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 559 et *Estat politique*, t. II, p. 259. ap. *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 107 et sq. — J. Brunet, *Notice sur Glandier* p. 54.

fut pourvu d'un canonicat dans la collégiale de Saint-Benoît. A cinquante ans, désireux de se retirer dans la solitude, il fit Profession dans la célèbre Chartreuse de Paris. Dans la suite, il fut nommé Prieur du Monastère du Mont-Dieu, au diocèse de Reims et Visiteur de la province de Picardie. Élu Coadjuteur du Révérend Père Dom Pierre Sarde, en 1566, il devint dans cette même année, Général de l'Ordre, à la mort de ce dernier.

Dom Carasse continua les constructions commencées par son prédécesseur, mais dans sa vive piété, il voulut attirer la protection du ciel sur son œuvre ; c'est pourquoi, il établit les deux fêtes solennelles de sainte Anne et de saint Joseph. Ces travaux de restauration du Monastère ne lui faisaient pas perdre de vue le bien spirituel des nombreux Religieux qu'il avait à gouverner. Pour établir une régularité parfaite dans la discipline de toutes les Maisons de l'Ordre, il fit une nouvelle Compilation des Statuts. Déjà en 1572, le Chapitre Général avait décidé que les Coutumes du Vénérable Guigues et les Ordonnances, qui se trouvaient dispersées. tant dans les anciens Statuts que dans les nouveaux, devaient être réunies et qu'on éliminerait les Règlements et les usages tombés en désuétude ou supprimés par le Chapitre Général, comme n'étant plus en rapport avec les récents décrets du Concile de Trente sur la discipline monastique.

Pendant que Dom Bernard Carasse s'occupait de ce travail si important pour l'Ordre, quelques

Religieux ayant appris la résolution du Chapitre Général, présentèrent des réclamations et employèrent l'influence des séculiers pour obtenir différentes dispenses des austérités de la Règle. Le Révérend Père et le Chapitre Général se refusèrent énergiquement à céder aux novateurs. Ces réclamations occasionnèrent cependant un retard dans la publication de la *Nouvelle Collection des Statuts*. Dom Carasse avait présenté son travail, en 1578, et il ne fut publié qu'en 1581, après avoir été confirmé par trois Chapitres Généraux et avoir reçu l'assentiment du Souverain Pontife, Grégoire XIII. Nous sommes entré dans des détails plus circonstanciés, sur ce sujet, dans la seconde partie de cet ouvrage [1].

Le Révérend Père Dom Carasse porta aussi ses soins à la révision du bréviaire cartusien. De plus, nous apprend Dom La Pierre, dans ses annotations de la chronique de Dom Dorland, il fit éditer en 1585, « les homiliaires de l'Ordre, lesquels estoient auparavant manuscripts et maintenant par sa diligence sont imprimez à Lion, aux frais et dépens de la Grande Chartreuse, avec de très belles printes de Theobaldus Ancélinus. »

Dom Carasse, qui avait une dévotion toute particulière envers la Sainte-Vierge, fit exécuter, vers 1580, d'importantes réparations à la chapelle de Notre-Dame-de-Casalibus, où il aimait à aller souvent prier. L'éloge de ce Général a été retraçé par Morozzo, d'après une lettre d'Étienne de Salazar

[1] Voir t. I, p. 220.

sur l'Ordre des Chartreux. Il dit : « *Chorum hunc ducit admirabilis quidam et divinus senex, nomine Bernardus, cognomine Carassus, patriâ Tarbensis, ætate octogenarius, ardore pietatis sic incensus, ut cùm tot domesticæ administrationis et totius Reipublicæ cartusianæ negotiis obruatur, non die non nocte ab actibus conventualibus abest, perinde ac si modò in anno probationis et Ordinis tyrocinio versaretur. Non victu, non vestitu, sed indefesso labore, animi tranquillitate, modestiâ, justitiâ, æquitate, cæterisque principe dignis virtutibus omnibus prælucet.* » N'est-ce pas en effet très édifiant de voir ce vieux Général octogénaire assister à tous les exercices conventuels de jour et de nuit, prêchant d'exemple par sa soumission à la Règle. La Carte des Prieurs ajoute un trait à cet éloge, en disant que dans sa haute dignité il sut toujours conserver l'humilité la plus profonde.

Le Révérend Père Dom Bernard Carasse s'endormit dans le Seigneur, le 8 septembre 1586. Un témoin oculaire, Dom Nicolas Molin, coadjuteur de la Grande Chartreuse, rapporte ainsi les derniers moments de ce saint Religieux. « En 1586, le Révérend Père Général, après avoir passé un mois à Currières pour tâcher de remettre sa santé, revint en Chartreuse le vendredi 22 août, sentant bien qu'il était arrivé au terme de sa vie. Il ne voulut plus s'occuper d'aucune affaire, et, au lieu d'habiter l'appartement destiné au Révérend Père, il se fit conduire au cloître, dans la cellule marquée autrefois de la lettre D. Le jour de saint Augustin, il

reçut l'extrême-onction; le dimanche 7 septembre, ayant remarqué que le révérendissime seigneur William Chelsolm — ancien Évêque de Dunblane, en Écosse, puis de Vaison dans le Comtat-Venaissin — avait les yeux pleins de larmes, il lui dit: Réservez vos larmes pour demain, et il disait vrai. Le lendemain, fête de la Nativité de la Très-Sainte-Vierge, il envoya Dom Coadjuteur à Notre-Dame-de-Casalibus pour la saluer en son nom et y dire la sainte messe. Après le dîner, la Communauté au sortir de l'église fut admise dans la chambre du Révérend Père; il avait conservé toute sa présence d'esprit et donna sa bénédiction aux Religieux. Le soir, au moment où l'on sonnait les *Indulgences*, il rendit doucement son âme à Dieu. » Dom Bernard Carasse avait dirigé l'Ordre pendant vingt ans [1].

XLIV.

R. P. DOM JÉROME I.

1586 — 1588.

ISSU d'une famille Italienne, Jérôme Lignano fit Profession à la Chartreuse de Milan et fut nommé, quelques années après, Prieur de la Maison de Bologne. Il occupait encore ce poste

[1] Dom Pétréius, traduct. d'Adrien Driscart, p. 327. — Dom Inn. Le Masson, *Annales*, p. 252. — Le Père Helyot, *op. cit.* t. I. — Morozzo, *Theat.* cit. p. 31. — De Tracy, *op. cit.* p. 274. — *La Grande Chartreuse*, cit. p. 111 et sq.

lorsqu'il fut élu Général, vers la fin de l'année 1586. D'après le Père Delle, ce Religieux d'une santé délicate ne put supporter le rude climat des Montagnes du Dauphiné et par là même se trouva dans la nécessité de donner sa démission qui fut acceptée, en 1588.

Les *Ephemerides Cartusianæ*, manuscrit conservé à la Grande Chartreuse, nous ont transmis les circonstances qui précédèrent la démission de Dom Lignano. A la mort du Révérend Père Dom Carasse, quelques Religieux formèrent le projet de faire transférer le Général de l'Ordre dans la splendide Chartreuse de Pavie, se préoccupant peu, sans doute, de déposséder la Grande Chartreuse de son plus grand privilège. A la tête du complot se trouvait Dom Matthias Cortin, Profès du Couvent de Paris, Vicaire de la Grande Chartreuse. Celui-ci, pour mieux réussir dans son projet, fit ses efforts pour faire nommer un Italien, comme Général, et son choix tomba sur Dom Jérôme Lignano. Il mit donc tout en œuvre afin de réaliser le plan médité et intrigua auprès des Religieux de Chartreuse en faveur de son candidat. Toutefois, malgré ses démarches et ses conseils, la majorité des suffrages de la Communauté se porta sur un Prieur français, Dom Jean de l'Escluse.

Sous l'influence de Dom Cortin, Dom Jean Boëtte, Profès de Bourg-Fontaine, Prieur de Saint-Hugon, et Dom Fiacre Billard, Profès de Paris, docteur de Sorbonne, Prieur d'Aillon, qui présidaient à l'élection, prétextèrent quelques vices de

forme et demandèrent un second tour de scrutin. Cette fois, Dom Lignano réunit les suffrages, et les deux présidents confirmèrent l'élection.

Dom Jérôme Lignano ne paraît pas avoir trempé dans l'intrigue ourdie par Dom Cortin; mais ne pouvant se rendre de suite à la Grande Chartreuse, à cause d'une grave maladie qui le retenait à Bologne, il nomma comme Vicaire Général de l'Ordre l'auteur de son élévation au Généralat, Dom Mathias Cortin.

Le projet des conspirateurs étant connu, les Religieux furent indignés, et lorsque le Chapitre Général de 1588 se réunit, Dom Lignano, dans son amour pour la paix, se démit de ses fonctions et demanda à retourner dans la Chartreuse de Bologne, ce qui lui fut accordé. Pendant le peu de temps que ce Général fut au pouvoir, il fit imprimer, nous apprend Dom Pétréius, « in magno folio, » toutes les hymnes qui sont en usage dans l'Ordre.

Dom Lignano mourut au village d'Épernay, près d'Entremont-le-Vieux, en Savoie, à quelques lieues du désert de Chartreuse, lorsqu'il retournait en Italie, après la tenue du Chapitre Général de 1588. Ramené au Couvent, il fut enterré dans le cimetière réservé aux Généraux. Morozzo pense que cette mort arriva le 24 mai [1].

[1] Dom Pétréius, ut supra. — Dom Le Vasseur, *Ephemerides Cartusianæ*, ms. au 19 avril, supplément. — Arch. de la Grande Chartreuse, *Pièces diverses*, n. 52. — Eug. Burnier, *Chartreuse de Saint-Hugon*, p. 143. — Morozzo, *Theat.* cit. p 31. — Le Père de Tracy, *op. cit.* p. 275.

lorsqu'il fut élu Général, vers la fin de l'année 1586. D'après le Père Delle, ce Religieux d'une santé délicate ne put supporter le rude climat des Montagnes du Dauphiné et par là même se trouva dans la nécessité de donner sa démission qui fut acceptée, en 1588.

Les *Ephemerides Cartusianæ*, manuscrit conservé à la Grande Chartreuse, nous ont transmis les circonstances qui précédèrent la démission de Dom Lignano. A la mort du Révérend Père Dom Carasse, quelques Religieux formèrent le projet de faire transférer le Général de l'Ordre dans la splendide Chartreuse de Pavie, se préoccupant peu, sans doute, de déposséder la Grande Chartreuse de son plus grand privilège. A la tête du complot se trouvait Dom Matthias Cortin, Profès du Couvent de Paris, Vicaire de la Grande Chartreuse. Celui-ci, pour mieux réussir dans son projet, fit ses efforts pour faire nommer un Italien, comme Général, et son choix tomba sur Dom Jérôme Lignano. Il mit donc tout en œuvre afin de réaliser le plan médité et intrigua auprès des Religieux de Chartreuse en faveur de son candidat. Toutefois, malgré ses démarches et ses conseils, la majorité des suffrages de la Communauté se porta sur un Prieur français, Dom Jean de l'Escluse.

Sous l'influence de Dom Cortin, Dom Jean Boëtte, Profès de Bourg-Fontaine, Prieur de Saint-Hugon, et Dom Fiacre Billard, Profès de Paris, docteur de Sorbonne, Prieur d'Aillon, qui présidaient à l'élection, prétextèrent quelques vices de

forme et demandèrent un second tour de scrutin. Cette fois, Dom Lignano réunit les suffrages, et les deux présidents confirmèrent l'élection.

Dom Jérôme Lignano ne paraît pas avoir trempé dans l'intrigue ourdie par Dom Cortin; mais ne pouvant se rendre de suite à la Grande Chartreuse, à cause d'une grave maladie qui le retenait à Bologne, il nomma comme Vicaire Général de l'Ordre l'auteur de son élévation au Généralat, Dom Mathias Cortin.

Le projet des conspirateurs étant connu, les Religieux furent indignés, et lorsque le Chapitre Général de 1588 se réunit, Dom Lignano, dans son amour pour la paix, se démit de ses fonctions et demanda à retourner dans la Chartreuse de Bologne, ce qui lui fut accordé. Pendant le peu de temps que ce Général fut au pouvoir, il fit imprimer, nous apprend Dom Pétréius, « in magno folio, » toutes les hymnes qui sont en usage dans l'Ordre.

Dom Lignano mourut au village d'Épernay, près d'Entremont-le-Vieux, en Savoie, à quelques lieues du désert de Chartreuse, lorsqu'il retournait en Italie, après la tenue du Chapitre Général de 1588. Ramené au Couvent, il fut enterré dans le cimetière réservé aux Généraux. Morozzo pense que cette mort arriva le 24 mai [1].

[1] Dom Pétréius, ut supra. — Dom Le Vasseur, *Ephemerides Cartusianæ*, ms. au 19 avril, supplément. — Arch. de la Grande Chartreuse, *Pièces diverses*, n. 52. — Eug. Burnier, *Chartreuse de Saint-Hugon*, p. 143. — Morozzo, *Theat.* cit. p 31. — Le Père de Tracy, *op. cit.* p. 275.

XLV.

R. P. DOM JÉROME II.

1588 — 1594.

EN 1540, Jérôme Marchand naquit à Auxi-le-Château, au diocèse d'Arras ; il eut le bonheur d'avoir une mère pieuse qui, par ses exemples et ses conseils, sut inculquer à son fils les nobles sentiments qui le dirigèrent jusqu'à la fin de sa carrière. Après avoir terminé ses études avec succès, Jérôme Marchand reçut les Ordres, puis se dévoua pendant quelque temps à l'instruction des enfants pauvres d'Auxi-le-Château. Appelé à enseigner les humanités au collège d'Abbeville, il connut les Chartreux établis dans les environs, au faubourg de Thuison, les visita souvent, se sentit attiré par les attraits de la solitude et demanda bientôt à être reçu parmi ces pieux Anachorètes.

Agé de vingt-deux ans, Jérôme Marchand prit l'habit dans la Chartreuse de Saint-Honoré d'Abbeville, en 1562. Quelques années après sa Profession, il fut nommé Procureur du Couvent. Dom Bernard Carasse, alors Visiteur de la Province de Picardie, remarqua ce jeune Religieux, et lorsqu'il fut nommé Général de l'Ordre, il l'appela près de lui. Dom Marchand renouvela à la Grande Chartreuse son vœu de stabilité, selon l'usage observé alors, mais aboli ensuite par les Statuts de 1578. Depuis cette époque, lorsqu'un Religieux est trans-

féré dans un autre Monastère, il n'a point voix au Chapitre.

A la Grande Chartreuse, Dom Marchand fut nommé Procureur. Dans cette charge, nous apprend le Père Delle, il s'appliqua plus à soulager les pauvres et les malheureux qu'à augmenter les biens dont il avait l'administration. Dans l'obédience de Vilette et de Saint-Étienne de Crossey, il était considéré comme le père des pauvres. Dans la léproserie qui était proche, il soignait lui-même, avec bonheur, les lépreux recueillis dans l'hôpital bâti près du Monastère, leur disait la messe, les exhortait à la patience et poussait son affection pour eux jusqu'à les embrasser. Mais, dit Chorier « Le Père Général Dom Carasse qui eut sujet d'en appréhender les suittes, luy deffendit de les aborder, à l'avenir, de si prez, et lui recommanda d'accorder la retenue avec le zèle. »

Dom Jérôme fut nommé successivement secrétaire du Général, Vicaire et enfin Maître des Novices. En 1585, on l'envoya à Lyon pour y traiter de la fondation d'une nouvelle Chartreuse, dont il fut le premier Prieur. Il occupait encore ce poste, lorsqu'on l'appela à remplacer Dom Jérôme Lignano. C'était pendant le Chapitre de 1588. Aussitôt que Dom Marchand connut le résultat du vote, il se cacha et ne fit part qu'à un seul Religieux du lieu de sa retraite. Malgré les recherches, on ne put le découvrir ; mais ayant appris que le Chapitre Général menaçait d'excommunication quiconque saurait l'endroit où il se tenait caché et ne viendrait

l'émulation des Religieux de la Grande Chartreuse que le Père Vicaire se trouva dans l'obligation de faire une visite dans toutes les cellules, afin d'enlever certains instruments avec lesquels quelques Solitaires se donnaient la discipline trop rigoureusement et au détriment de leur santé.

La charité de Dom Jérôme Marchand répondait à sa piété ; il aimait les pauvres, les accueillait avec bonté, les secourait avec générosité et savait trouver une parole de consolation pour chacun d'eux ; de telle façon qu'il en était journellement assailli et qu'on en voyait toujours à la porte de sa cellule. Dom Le Vasseur, dans ses *Ephemerides,* nous rapporte que « Souvent il appelait quelque petit mendiant, le faisait mettre à table dans sa chambre, lui donnait son dîner et se contentait des croûtes de pain sales et dures qu'il trouvait dans le bissac de l'enfant. Dom Jérôme lui demandait ensuite sa bénédiction et lui suggérait en quels termes il devait la donner : *Seigneur mon Dieu,* disait le petit pauvre. *bénissez le frère Jérôme Marchand qui est un misérable pécheur.* Le Révérend Père remettait ensuite au guichet les assiettes, bien vides cette fois, et le Frère dépensier qui connaissait la mortification de son Supérieur, s'étonnait et se réjouissait de voir qu'il eût mangé de si bon appétit. Dom Jérôme donnait tout ce qu'il avait à son usage, jusqu'à ses vêtements. »

Parmi les pauvres, ceux pour lesquels il avait une prédilection plus particulière étaient les lépreux : « Leur difformité et l'horreur de cette ma-

ladie estoient des charmes et des appas à sa charité . » On rapporte qu'un jour il fit entrer un lépreux dans sa cellule, le coucha dans son lit et le soigna en secret. Le Procureur du Couvent, Dom Nicolas Molin, ayant besoin de parler au Général et ignorant qu'il était absent, entra dans sa cellule. Quelle ne fut pas sa surprise de trouver ce malheureux dans le lit de Dom Marchand. Le Procureur le fit sortir, mais le saint Général le rappela aussitôt et le conserva jusqu'à ce qu'il fût guéri.

Ce vénérable Supérieur ne voulait gouverner que par la douceur, et ses ordres paraissaient plutôt être une prière qu'un commandement ; aussi ses Religieux acceptaient-ils, avec reconnaissance, des avis donnés avec tant de bonté et de bienveillance. Il possédait le don de toucher les cœurs. Plus d'une fois, des voyageurs qui étaient venus par curiosité à la Grande Chartreuse restèrent au milieu des Solitaires, captivés par les discours et les exemples de Dom Marchand.

Dieu éprouva, par de grandes peines, la patience de son serviteur. Vers la fin de 1588, la grange de Chartreusette, la tannerie et la Correrie devinrent la proie des flammes. A cette nouvelle, Dom Jérôme ne se laissa pas abattre, mais adorant les secrets desseins de Dieu, il se mit à genoux, avec ceux qui se trouvaient près de lui et récita le *Te Deum laudamus*, afin de louer Dieu aussi bien dans l'adversité que dans la prospérité.

Vers cette époque, la Grande Chartreuse eut beaucoup à souffrir des exactions des gens de guerre

l'émulation des Religieux de la Grande Chartreuse que le Père Vicaire se trouva dans l'obligation de faire une visite dans toutes les cellules, afin d'enlever certains instruments avec lesquels quelques Solitaires se donnaient la discipline trop rigoureusement et au détriment de leur santé.

La charité de Dom Jérôme Marchand répondait à sa piété ; il aimait les pauvres, les accueillait avec bonté, les secourait avec générosité et savait trouver une parole de consolation pour chacun d'eux ; de telle façon qu'il en était journellement assailli et qu'on en voyait toujours à la porte de sa cellule. Dom Le Vasseur, dans ses *Ephemerides,* nous rapporte que « Souvent il appelait quelque petit mendiant, le faisait mettre à table dans sa chambre, lui donnait son dîner et se contentait des croûtes de pain sales et dures qu'il trouvait dans le bissac de l'enfant. Dom Jérôme lui demandait ensuite sa bénédiction et lui suggérait en quels termes il devait la donner : *Seigneur mon Dieu,* disait le petit pauvre. *bénissez le frère Jérôme Marchand qui est un misérable pécheur.* Le Révérend Père remettait ensuite au guichet les assiettes, bien vides cette fois, et le Frère dépensier qui connaissait la mortification de son Supérieur, s'étonnait et se réjouissait de voir qu'il eût mangé de si bon appétit. Dom Jérôme donnait tout ce qu'il avait à son usage, jusqu'à ses vêtements. »

Parmi les pauvres, ceux pour lesquels il avait une prédilection plus particulière étaient les lépreux : « Leur difformité et l'horreur de cette ma-

ladie estoient des charmes et des appas à sa charité . » On rapporte qu'un jour il fit entrer un lépreux dans sa cellule, le coucha dans son lit et le soigna en secret. Le Procureur du Couvent, Dom Nicolas Molin, ayant besoin de parler au Général et ignorant qu'il était absent, entra dans sa cellule. Quelle ne fut pas sa surprise de trouver ce malheureux dans le lit de Dom Marchand. Le Procureur le fit sortir, mais le saint Général le rappela aussitôt et le conserva jusqu'à ce qu'il fût guéri.

Ce vénérable Supérieur ne voulait gouverner que par la douceur, et ses ordres paraissaient plutôt être une prière qu'un commandement ; aussi ses Religieux acceptaient-ils, avec reconnaissance, des avis donnés avec tant de bonté et de bienveillance. Il possédait le don de toucher les cœurs. Plus d'une fois, des voyageurs qui étaient venus par curiosité à la Grande Chartreuse restèrent au milieu des Solitaires, captivés par les discours et les exemples de Dom Marchand.

Dieu éprouva, par de grandes peines, la patience de son serviteur. Vers la fin de 1588, la grange de Chartreusette, la tannerie et la Correrie devinrent la proie des flammes. A cette nouvelle, Dom Jérôme ne se laissa pas abattre, mais adorant les secrets desseins de Dieu, il se mit à genoux, avec ceux qui se trouvaient près de lui et récita le *Te Deum laudamus*, afin de louer Dieu aussi bien dans l'adversité que dans la prospérité.

Vers cette époque, la Grande Chartreuse eut beaucoup à souffrir des exactions des gens de guerre

qui occupaient tous les défilés des montagnes. Lesdiguières s'était emparé, pour le Roi de France, des châteaux des Échelles et de Mirebel, mais il ne put les conserver; l'année suivante, 1592, le duc de Savoie les reprit aux Français et les hostilités continuèrent. N'étant plus en sûreté dans le Désert, Dom Marchand dut se retirer à la Chartreuse d'Aillon, en Savoie. Il y passa une partie de l'été de 1592, et ne revint à la Grande Chartreuse qu'au mois d'octobre; il ne put jouir longtemps de la paix et de la tranquillité qu'il espérait y trouver. Un grand malheur vint bientôt éprouver de nouveau la constance du serviteur de Dieu. Le jeudi, 31 octobre 1592, veille de la Toussaint, le Monastère fut presque entièrement détruit par un nouvel incendie.

L'auteur anonyme de *La Grande Chartreuse* cite, d'après les *Ephemerides* de Dom Le Vasseur, certains détails sur la conduite tenue dans cette circonstance douloureuse par Dom Marchand. Lorsqu'on vint avertir le Révérend Père que le feu venait de se déclarer dans le Monastère et menaçait de prendre des proportions effrayantes, Dom Jérôme « se rendit, non point sur le lieu du sinistre, mais droit à l'église; ayant ouvert le tabernacle, il prit le saint Ciboire entre ses mains et resta agenouillé au pied de l'autel, dans le plus profond recueillement. Les Religieux, après avoir travaillé quelque temps à maîtriser, mais en vain, la violence de l'incendie, venaient, l'un après l'autre, s'agenouiller autour de leur Supérieur et prier avec lui. Les flammes approchaient toujours : déjà la toiture

de l'église était en feu, bientôt les cordes qui soutenaient les lampes du sanctuaire et du chœur furent brûlées et les lampes tombèrent avec bruit sur le pavé ; le Révérend Père comprit à ce signe qu'il était temps de partir : accompagné de tous ses Religieux il se rendit en procession à Notre-Dame-de-Casalibus pour y déposer la Sainte-Eucharistie. Lorsqu'il arriva au pré du Cernay, sur cette éminence qui domine tout le Monastère, Dom Jérôme se tourna vers la Chartreuse en flammes, la bénit avec le Très-Saint-Sacrement et prononça ces simples mais touchantes paroles : *Sit nomen Domini benedictum in sæcula.* Il passa toute la nuit en prière dans la chapelle de Casalibus, et répétait à chaque instant : *Dieu a tout bien fait, Dieu a tout bien fait, que son saint Nom soit béni !*

« Les Religieux se logèrent comme ils purent à la Correrie et à Currière, mais le Père Général, Dom Procureur et Dom Sacristain, s'établirent au milieu des ruines : Dom Procureur pour être plus à même de travailler efficacement à réparer les désastres, le Révérend Père Général et Dom Sacristain pour représenter la Communauté ; ils disaient ensemble, aux heures ordinaires, tous les Offices de jour et de nuit, avec les leçons *ex integro ;* ils priaient au nom de toute la Maison et ne voulaient point, malgré l'absence forcée des Religieux, que les louanges du Seigneur fussent interrompues dans l'église de la Grande Chartreuse. »

lèrent de ses yeux, pendant toute la cérémonie. Ce fut la dernière fois qu'il officia : depuis, ses souffrances l'obligèrent à garder la cellule.

Les douleurs que Dom Marchand supportait avec tant de courage et d'énergie, ne laissaient pas pressentir à ses Religieux que le moment de la séparation approchait ; mais lui, éclairé sans doute par une grâce divine, voulut se préparer à paraître devant son Dieu. Il demanda le saint Viatique et quoique perclus de goutte il se leva et reçut à genoux la Sainte-Eucharistie. « A la fin — dit Chorier dans son *Estat politique du Dauphiné* — il désira, comme l'Apôtre, de mourir et d'être avec Jésus-Christ. Ce violent désir abattit ses forces. Il avait dit à ses amis, après le Chapitre Général de 1594, qu'ils ne le verraient plus, ni lui, d'autres Chapitres..... Le samedi, dix-septième jour du mois de septembre, il se mit au lit et ne s'en releva plus. Néanmoins, ni les Religieux ni les médecins ne voyaient point en lui de signe de maladie. On jugeait bien qu'il n'était pas malade, à moins que la haine de la vie ne fût sa maladie, et elle l'était. Dieu l'écouta. Il entra en agonie sans que l'on reconnût qu'il fût malade et y demeura quarante heures. »

Le Révérend Père Dom Jérôme Marchand s'endormit dans le Seigneur, le 26 septembre 1594, à trois heures de l'après-midi, laissant, au milieu de ses frères, le souvenir impérissable de ses exemples et de ses vertus. On a conservé quelques traités sortis de sa plume, entre autres un ouvrage resté manuscrit qui a pour titre : *Exhortation à la pratique*

des vertus. Ce traité montre de la part de l'auteur une connaissance approfondie de la Sainte-Écriture[1].

XLVI.

R. P. DOM JEAN VII.

1594 — 1600.

JEAN Michel de Vesly était originaire de Coutances. Dégoûté du monde, il vint s'ensevelir dans la solitude de la Chartreuse de Paris, où il fit Profession. « Il estoit d'une très petite taille et d'une très haute vertu », dit une chronique contemporaine. Ses talents et ses vertus le désignèrent aux suffrages des Chartreux de Paris qui l'élurent Prieur de leur Maison. Il gouvernait depuis longtemps ce Monastère, avec une rare prudence, lorsque la Grande Chartreuse l'appela à prendre la succession de Dom Jérôme Marchand, en 1594.

Le nouveau Général continua la restauration du Monastère commencée par son prédécesseur, et répara, non sans peine, les dégâts occasionnés par l'incendie de 1592. Les temps étaient difficiles ; la

[1] Dom Le Vasseur, *Ephemerides Cartusianæ*, 26 septembre. — Archives de la Grande Chartreuse, Pièces diverses n. 52. — *Histoire des Antiquités de l'État Monastique*, par le P. Delle. — Morozzo, *op. cit.* p. 31. — Carte des Généraux, de 1649. — Moreri. *Dict. histor.* art. Marchant. — De Tracy, *op. cit.* p. 276 et sq. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 121 et sq. — Chorier, *Estat politique du Dauphiné*, t. II, pp. 279, 281.

lèrent de ses yeux, pendant toute la cérémonie. Ce fut la dernière fois qu'il officia : depuis, ses souffrances l'obligèrent à garder la cellule.

Les douleurs que Dom Marchand supportait avec tant de courage et d'énergie, ne laissaient pas pressentir à ses Religieux que le moment de la séparation approchait : mais lui, éclairé sans doute par une grâce divine, voulut se préparer à paraître devant son Dieu. Il demanda le saint Viatique et quoique perclus de goutte il se leva et reçut à genoux la Sainte-Eucharistie. « A la fin — dit Chorier dans son *Estat politique du Dauphiné* — il désira, comme l'Apôtre, de mourir et d'être avec Jésus-Christ. Ce violent désir abattit ses forces. Il avait dit à ses amis, après le Chapitre Général de 1594, qu'ils ne le verraient plus, ni lui, d'autres Chapitres..... Le samedi, dix-septième jour du mois de septembre, il se mit au lit et ne s'en releva plus. Néanmoins, ni les Religieux ni les médecins ne voyaient point en lui de signe de maladie. On jugeait bien qu'il n'était pas malade, à moins que la haine de la vie ne fût sa maladie, et elle l'était. Dieu l'écouta. Il entra en agonie sans que l'on reconnût qu'il fût malade et y demeura quarante heures. »

Le Révérend Père Dom Jérôme Marchand s'endormit dans le Seigneur, le 26 septembre 1594, à trois heures de l'après-midi, laissant, au milieu de ses frères, le souvenir impérissable de ses exemples et de ses vertus. On a conservé quelques traités sortis de sa plume, entre autres un ouvrage resté manuscrit qui a pour titre : *Exhortation à la pratique*

des vertus. Ce traité montre de la part de l'auteur une connaissance approfondie de la Sainte-Écriture[1].

XLVI.

R. P. DOM JEAN VII.

1594 — 1600.

JEAN Michel de Vesly était originaire de Coutances. Dégoûté du monde, il vint s'ensevelir dans la solitude de la Chartreuse de Paris, où il fit Profession. « Il estoit d'une très petite taille et d'une très haute vertu », dit une chronique contemporaine. Ses talents et ses vertus le désignèrent aux suffrages des Chartreux de Paris qui l'élurent Prieur de leur Maison. Il gouvernait depuis longtemps ce Monastère, avec une rare prudence, lorsque la Grande Chartreuse l'appela à prendre la succession de Dom Jérôme Marchand, en 1594.

Le nouveau Général continua la restauration du Monastère commencée par son prédécesseur, et répara, non sans peine, les dégâts occasionnés par l'incendie de 1592. Les temps étaient difficiles ; la

[1] Dom Le Vasseur, *Ephemerides Cartusianæ*, 26 septembre. — Archives de la Grande Chartreuse, Pièces diverses n. 52. — *Histoire des Antiquités de l'État Monastique*. par le P. Delle. — Morozzo, *op. cit.* p. 31. — Carte des Généraux, de 1649. — Moreri, *Dict. histor.* art. Marchant. — De Tracy, *op. cit.* p. 276 et sq. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 121 et sq. — Chorier, *Estat politique du Dauphiné*, t. II, pp. 279, 281.

plupart des Chartreuses de France, d'Allemagne, de Belgique, de Hollande avaient eu beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion. Réformés, Luthériens, Huguenots avaient rançonné, saccagé, brûlé un grand nombre de Chartreuses de ces différentes contrées; quelques-unes même avaient été détruites ou supprimées. Dans ces conditions, les offrandes envoyées à la Maison-Mère avaient été peu importantes et les travaux n'avaient pu avancer qu'avec un grande lenteur.

Dom Jean Michel fit un nouvel appel à la charité de toutes les Maisons de l'Ordre. Une Ordonnance du Chapitre Général de 1595 s'exprime en ces termes: « Émus de compassion à la vue des ruines de la Grande Chartreuse notre mère, nous supplions tous les Pères Visiteurs et Prieurs d'envoyer des secours sans tarder plus longtemps. » Cet appel ne produisit pas l'effet qu'on pouvait en attendre, c'est pourquoi l'année suivante, le Chapitre Général, avec l'autorisation du Souverain Pontife, taxa lui-même chaque Province, tout en faisant la part des revenus et des nécessités des différentes Maisons. Les plus imposées, celles de Catalogne et de Castille, donnèrent quatre cent quarante écus, tandis que les Monastères de Belgique et de Hollande, ruinés par les guerres, ne furent taxés qu'à quarante écus. La somme totale montait à deux mille écus par an, et cette taxe fut payée jusqu'en 1604.

Sous le gouvernement de Dom Michel de Vesly, la Maison de Chalais ayant été réunie à la Grande Chartreuse, le Révérend Père se trouva dans l'obli-

gation d'augmenter le nombre des cellules du second cloître. Cette augmentation était devenue d'autant plus nécessaire que les fondateurs des nouvelles Maisons demandaient souvent, avec instance, d'y envoyer des profès du Monastère de Chartreuse. Toutes ces constructions n'empêchèrent pas le vénérable Général de s'occuper des intérêts spirituels des Religieux confiés à sa garde; il sut les diriger sagement dans la voie de la perfection, tout en leur donnant lui-même l'exemple de la plus vive piété. Toujours recueilli en Dieu, malgré les nombreuses affaires qu'il était obligé de régler et qui semblaient devoir le distraire de ses saintes pensées, il n'omit jamais l'oraison, heureux d'oublier la terre pour se donner tout entier au doux et intime commerce qu'il avait avec le ciel. Un de ses biographes a fait, en quelques mots, le plus bel éloge de ce Général : « Il était le plus pieux parmi les plus savants docteurs. »

Ce saint Prieur a laissé quelques ouvrages de spiritualité très remarquables; le plus connu a pour titre : *Exercitia spiritualia triplicis viæ purgativæ, illuminativæ et unitivæ.* Ce traité imprimé d'abord à Lyon, en 1598, fut traduit en français et édité par Dom Jacques Morice, Chartreux de la Maison de Paris. Deux autres ouvrages du même auteur : l'*Enchiridion aliud quotidianorum exercitiorum spiritualium*, et le *Decachordum psalterium,* furent aussi imprimés à Lyon, en 1699.

Le Révérend Père Dom Jean Michel de Vesly remit son âme entre les mains du Seigneur, en

l'année 1600, après avoir gouverné l'Ordre, pendant près de six ans[1].

XLVII.

R. P. DOM BRUNO II.

1600 — 1631.

BRUNO d'Affringues naquit à Saint-Omer, en l'année 1550, d'une noble et pieuse famille. Après avoir terminé ses études avec succès, il se fit recevoir docteur en droit, étudia la théologie et embrassa la carrière ecclésiastique. Il obtint bientôt un canonicat dans l'Église de Carpentras et y prononça le panégyrique du Pape Grégoire XIII. Un brillant avenir se présentait devant lui : l'Évêque de Carpentras l'avait nommé son Vicaire Général, et il avait droit, à cause de ses talents, d'aspirer aux honneurs, lorsque, pour répondre à l'appel de Dieu, il abandonna toutes ses dignités et vint chercher le repos et le bonheur dans l'affreux désert de Chartreuse. Son Évêque, Jacques Sacrati, qui avait la plus grande estime pour lui, le présenta lui-même au Révérend Père Dom Jérôme Marchand. Dans une conversation particulière avec ce pieux Général, l'Évêque de Carpentras lui dit : « Mon Père, le Postulant que je vous amène sera un jour votre successeur. » Cette prédiction ne tarda pas à se réaliser.

[1] Dom Pétréius, *Annot.* cit. — Morozzo, *Theatrum* cit. p. 31.— Carte des Généraux, de 1649.— De Tracy, *op. cit.* p. 281. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 129.

En 1591, Dom Bruno d'Affringues fit Profession; dans cette circonstance solennelle, il changea son nom de Charles pour prendre celui de Bruno, en souvenir de l'illustre fondateur de la famille monastique dans laquelle il venait d'entrer. Deux ans plus tard, nous le voyons assister au Chapitre Général comme Scribe du Révérend Père. En 1594, il fut nommé Prieur de la Chartreuse d'Avignon. Sous sa sage direction, la discipline refleurit dans ce grand Monastère, et les Religieux étaient heureux de posséder un supérieur aussi éminent par sa sainteté et sa science, mais ils n'eurent pas la consolation de le conserver longtemps.

Les quelques années passées par Dom Bruno à la Grande Chartreuse avaient permis aux Religieux de ce Monastère d'apprécier son mérite; à la mort de Jean Michel de Vesly, ils l'élurent Général, le 4 février 1600. Entièrement dévoué aux intérêts des Maisons de l'Ordre, le nouveau Général s'occupa de tout, se rendit compte de tout et entra dans les plus petits détails. Accessible à tous, indulgent et ferme à la fois, il sut faire aimer et respecter son autorité. « Quoy qu'il fust fort rigide à soy-mesme, — dit un auteur contemporain, — c'estoit merveille combien il estoit indulgent à ses sujets : il avoit pour soy un cœur de juge, et de mère pour eux, les traittant comme ses enfans tres-chers et ses frères tres-aimez, avec une mansuétude vraiment colombine qui paraissoit en toutes ses actions et reluisoit particulièrement en ses yeux et son visage. »

En toutes choses, Dom Bruno d'Affringues donnait l'exemple à ses frères et s'astreignait aux moindres observances imposées par les Statuts, mais il n'autorisait aucun de ses Religieux à aller au delà de la Règle, et les arrêtait dans leur ferveur immodérée ou indiscrète. L'auteur, que nous venons de citer, nous apprend que ce Général « n'eust pas voulu faire la moindre austérité, plus que celles qui estoient portées par les Constitutions de l'Ordre..... scachant quel préjudice son exemple apporteroit à ses inférieurs, s'il ne se tenoit en ceste juste assiette, se rendant tout à tous pour les gaigner et les conserver à Jésus-Christ. En quoy il observoit et selon la lettre et plus encor selon l'esprit, ceste belle leçon que le prince des Apostres fait aux Pasteurs : « Paissez le troupeau qui vous est commis, non par contrainte, mais franchement et selon Dieu, non pour votre advantage, non comme seigneuriant, mais comme estant de bon cœur le modèle de vos oüailles. »

Les nouvelles et nombreuses occupations de sa charge n'empêchaient pas Dom Bruno de trouver du temps pour l'étude ; aux heures de liberté, il aimait à s'occuper de littérature et de science : car il joignait aux vertus du vrai Religieux, la plus vaste érudition. « Il estoit scavant, nous dit Moréri, dans la jurisprudence civile et canonique, dans les belles-lettres, dans l'histoire ecclésiastique et dans les langues. » La bibliothèque de Grenoble a conservé, en quatre volumes in-quarto manuscrits, les « *Lettres et discours latins et français*

de Dom Bruno d'Affringues. » de 1599 à 1626. Ce savant Religieux était grand admirateur des chefs-d'œuvre de l'antiquité, et ses ouvrages sont comme un répertoire de textes grecs et latins fort ingénieusement adaptés à toute espèce de sujets.

Dom Bruno encourageait aussi ses Moines à cultiver la littérature et les sciences. Le recueil de ses lettres nous en donne la preuve. Il félicite Dom Pierre Daens, Vicaire de la Chartreuse de Saint-Hugon, des hymnes qu'il a composées en l'honneur de saint Bruno. Lui-même avait demandé ce travail, et il n'admire pas moins la beauté des vers que la promptitude de l'obéissance religieuse de l'auteur. Une autre fois, il engage Dom Jean Bailly, Prieur du même Monastère, à étudier Aristote, en même temps que saint Jérôme, et résout avec une autorité incontestable cinq doutes suggérés par la lecture de ces deux auteurs et les idées émises par Carbon en son *Traité de l'Avarice.* Un simple Moine, Dom Joachim de la Croix, a rencontré dans ses courses alpestres un insecte qui attire son attention et lui fournit matière à des réflexions philosophiques; il en fait part à son Général qui lui répond par une longue dissertation sur le sujet. Dans une autre lettre où il est question d'astronomie, Dom Bruno montre qu'il connaît le système et les inventions de Galilée. Rien ne lui est étranger, il est au courant des découvertes de tout genre qui furent si nombreuses au commencement du XVIIe siècle.

Les discours et les lettres de Dom d'Affringues

sont écrits indifféremment en latin ou en français, mais toujours d'un style pur et élégant. Ces lettres sont évidemment écrites au courant de la plume, pour répondre aux questions qui ont été faites, aux observations qui ont été émises, aux objections qui ont été posées, et le style n'en a que plus de charmes. Un des admirateurs de Dom Bruno constate que ce Général « manie également bien le latin et le français. Sous sa plume, nous dit-il, la langue romaine a l'ampleur, l'excellent choix des mots et la période cadencée du siècle d'Auguste; le français rappelle par sa grâce naïve les lettres où saint François de Sales épanchait son cœur, en prodiguant les trésors de sa science.»

En 1615, le Révérend Père Bruno avait formé le projet de faire travailler à une histoire générale de l'Ordre, mais les difficultés de cette vaste entreprise l'obligèrent, sans doute, à remettre à plus tard la réalisation de ce projet qui ne fut repris que, vers 1680, par Dom Innocent Le Masson.

Son éminente vertu et sa grande science mirent Dom Bruno d'Affringues en rapport avec les principaux et les plus puissants personnages de son temps. Les Papes Grégoire XV et Urbain VIII lui donnèrent souvent des marques de leur estime; le connétable de Lesdiguières avait pour lui la plus grande considération. Le Roi de France, Henri IV, se trouvant à Grenoble, voulut aussi connaître ce saint et savant Religieux; il vint visiter la Grande Chartreuse et fut extrêmement édifié de l'érudition, de la sagesse et de l'humilité du Vénérable Soli-

taire. L'illustre Bellarmin a fait, en quelques mots, un magnifique éloge de Dom Bruno d'Affringues. « Il est reçu maintenant, disait-il, que l'on prend le Souverain Pontife parmi les Cardinaux italiens ; si le Général des Chartreux était italien et Cardinal, c'est lui sans hésiter qu'il faudrait nommer Pape. »

Charles Emmanuel Ier, duc de Savoie, avait une affection toute particulière pour Dom d'Affringues, mais ses amis les plus intimes furent le célèbre président Favre et le saint Évêque de Genève. Antoine Favre entretenait avec le Général des Chartreux un commerce assidu de lettres et lui demandait toujours conseil sur les affaires importantes dont il était chargé. Lorsqu'il publia sa célèbre consultation sur le Montferrat, il la lui fit porter par deux de ses fils, dont l'un, René de la Valbonne, était président du conseil de Genevois. Chacun était désireux de connaître la pensée ou de recevoir l'approbation de l'illustre savant.

Saint François de Sales avait aussi des rapports fréquents avec Dom Bruno. Dans une de ses lettres datée du 13 décembre 1611, il lui écrivait : « Comment cacheroit-on le feu ? Je ne puis non plus « céler l'extrême affection que j'aye au milieu de « mon cœur à vous honorer de toute ma force. « Et chacun croid que réciproquement j'aye le bon- « heur d'estre grandement aymé de vostre bonté. »

L'Évêque de Genève venait souvent à la Grande Chartreuse retremper son courage épuisé par un pénible apostolat. Jean Pierre Camus rapporte à ce propos un fait qui montre d'une manière éclatante

la naïve simplicité et la touchante candeur du pieux Général. Laissons la parole à l'Évêque de Belley.

« Lorsque le Bien-heureux François y alla, estoit lors Prieur et Général de tout l'Ordre, Dom Bruno d'Affringues, personnage de profonde doctrine et d'encor plus profonde humilité et simplicité; et qui n'ayant rien de cette science qui enfle, avoit beaucoup de la charité qui édifie. Je l'ay cogneu et n'ay jamais reconneu en lui que douceur, candeur, bénignité, jointes à un scavoir merveilleusement exquis et qui avoit quelque chose d'infus du ciel et qui passoit la portée humaine. Il a gouverné ce sainct asyle un fort long temps avec tant de prudence colombine que sa mémoire y durera en grande bénédiction. »

« Il reçut nostre Bien-heureux avec un accueil digne de sa piété, candeur et sincérité dont vous allez entendre un trait que François eslevoit jusques aux estoiles. Après l'avoir conduit à une des chambres des hostes, convenables à sa qualité, et s'estre entretenu avec le sainct Évesque de propos tous célestes, il se rencontra qu'il estoit quelque feste de l'Ordre : ce qui obligea ce bon homme à prendre congé de nostre François, en luy monstrant qu'il luy eust bien volontiers tenu compagnie jusques à l'heure de son repas et mesme jusques à celle de son repos; mais qu'il estimoit que sa piété auroit agréable qu'il préférast l'obéïssance au sacrifice de la civilité et qu'il se retirast en sa cellule à l'heure ordonnée pour pourvoir la nuict à leurs Matines. »

« Le Bien-heureux François approuva beaucoup

ceste exacte observance; le bon homme s'excusant encor de la feste d'un sainct fort recommandé en son Ordre. Le congé pris avec tous les complimens de respect et d'honneur qui se peuvent désirer, comme il se retiroit en cellule, il fut rencontré par un conventuel des officiers de la Maison, qu'ils appellent Courriers et ailleurs Procureurs, qui luy demanda où il alloit et où il avoit laissé Monseigneur de Genève. — Je l'ay, dit-il, laissé en sa chambre, et ay pris congé de luy, pour me ranger en nostre cellule et aller ceste nuict à Matines à cause de la feste de demain. — Vrayement, luy dit cet officier, Père Révérend, vous vous entendez fort aux cérémonies du monde ! Et quoy, ce n'est qu'une feste de l'Ordre ? Avons-nous, tous les jours, en ce désert, des prélats de ceste taille ? Ne scavez-vous pas que Dieu se plaist aux hosties de l'hospitalité et de la bénéficence ? Vous aurez tousjours assez de loisirs de chanter les louanges de Dieu ; Matines ne vous manqueront pas d'autres fois : et qui peut mieux entretenir un tel prélat que vous ? Quelle vergogne pour la Maison que vous l'abandonniez ainsi seul ! »

« Mon enfant, dit le Révérend Père, je croy certes que vous avez raison et que j'ay mal faict. — De ce pas il retourna vers Monsieur de Genève, et en le rencontrant dans sa chambre, luy dit tout froidement : — Monseigneur, j'ay en m'en allant rencontré un de mes officiers qui m'a dit que j'avois fait une impertinence de vous avoir laissé seul et que je ne manqueray pas de recouvrer Matines une autre fois, mais que nous n'aurons pas tous les jours

un Monseigneur de Genève. Je l'ay cru et m'en suis revenu tout droit vous demander pardon et vous prier d'excuser ma sottise; car je vous assure que *ignorans feci;* et que je ne ment pas. — Le Bienheureux François fut esbloüy de ceste notable rondeur, candeur, ingénuité, simplicité et me dit qu'il en fut plus ravy que s'il luy eust veu faire un miracle. »

Après la mort de saint François de Sales, Dom Bruno écrivit, rapportent certains auteurs, la vie de l'illustre Évêque de Genève, pour faire goûter au monde les merveilleux enseignements qu'il avait recueillis de cette bouche d'or. Cet ouvrage, s'il a été terminé, n'est pas venu jusqu'à nous.

Sous le gouvernement de ce Général, le Couvent de Chartreuse fut, en 1611, détruit en partie par un nouvel incendie. C'était la septième fois, depuis 1320, que ce célèbre Monastère devenait la proie des flammes. Mais semblable au phénix de la fable, toujours il semblait renaître de ses cendres. Dieu voulait conserver à l'Église et à la société ce foyer puissant de pénitence, de sacrifice et de réparation.

Dom Bruno d'Affringues, prétextant son grand âge, insistait auprès du Chapitre Général, pour qu'il lui fît miséricorde ; mais les membres du Chapitre refusaient chaque année d'accéder à son désir. Le 4 février 1631, une attaque d'apoplexie étant venue lui enlever l'usage de ses membres, le Chapitre Général se trouva dans l'obligation de lui donner un successeur. Dom Bruno d'Affringues

mourut l'année suivante, le 6 mars 1632, à l'âge de quatre-vingt deux ans ; il avait gouverné l'Ordre pendant trente et un ans.

La Carte du Chapitre Général, en annonçant la perte si grande que l'Ordre venait d'éprouver, disait : « Nous aurons sans cesse présents devant les yeux les grands mérites du Révérend Père Dom Bruno et tout le bien qu'il nous a fait : les peines, les soucis, les labeurs sans mesure et tout ce qu'il a souffert pendant plus de trente années. Nous n'oublierons jamais la manière de gouverner de cet homme admirable, qui savait tellement allier la douceur au zèle de l'observance que jamais ses réprimandes ne découragèrent, ni sa bonté n'enhardit à commettre le mal; profondément instruit, il n'est point de sujet qu'il ne voulût apprendre ; il avait une si parfaite expérience des affaires qu'il savait tout prévoir et vaincre toutes difficultés ; la sagesse était sa principale vertu, ou la première de toutes celles qu'il possédait en si grand nombre. Il nous est plus facile de les indiquer en général que de les compter et estimer à leur vraie et juste valeur[1]. »

[1] Archives de la Grande Chartreuse, *Pièces diverses* n. 55, 58. — Dom Le Vasseur, *Ephemerides Cartusianæ*, 6 mars. mss. — *Lettres et discours* mss. de Dom Bruno d'Affringues, t. II. — Jean Pierre Camus, Évêque de Belley, *Esprit de Saint François de Sales*, part. III, sect. XXXII. — Collot. *L'Esprit de Saint François de Sales*, III° p. ch. XVII. — Saint François de Sales, *lettre* CLXIII. — Moréri, *Dict. Histor.* — Chorier, *Estat politique* cit. — Burnier, *Chartreuse de Saint-Hugon.* — *Gallia Christiana.* — Morozzo, ut supra. — De Tracy, *op. cit.* p. 282. *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 129 et sq.

XLVIII.

R. P. DOM JUSTE PERROT.

1631 — 1643.

JUSTE Perrot, d'une noble famille originaire de Paris, avait embrassé la carrière militaire ; mais bientôt dégoûté du monde et fidèle à la voix qui l'appelait dans la solitude, il vint au Désert de Chartreuse pour s'enrôler parmi les disciples de saint Bruno, y fit Profession, et servit son Dieu avec autant de courage qu'il avait servi son Roi.

La science et le mérite du jeune Profès engagèrent Dom Bruno d'Affringues, qui aimait à s'entourer d'hommes de talent, à le nommer secrétaire de l'Ordre. Dans ce poste, Dom Perrot montra tant de sagesse, de prudence et de vertus que les Solitaires de la Grande Chartreuse le jugèrent digne de remplacer le Révérend Père Bruno, dont la démission venait d'être acceptée par le Chapitre Général de 1631.

Dom Perrot continua les constructions commencées par son prédécesseur et agrandit encore le Monastère de Chartreuse. Sous ce Général, Louis XIII, Roi de France, fonda, dans le grand cloître, la chapelle de Saint-Louis, et consacra à cette fondation trente mille livres prises sur ses épargnes royales, ne réclamant des Chartreux, en souvenir de sa libéralité, qu'une seule faveur. Ce prince demandait que la messe accordée, vers la fin du XIVe

siècle, par le Révérend Père Dom Guillaume de Raynald au Roi de France, Charles V, fût dite dans cette chapelle. Ce fut aussi sous l'administration de Dom Perrot, en 1640, que l'Évêque de Toulon, Jacques Danès de Marly, fit reconstruire la chapelle de Saint-Bruno. On croit généralement que cet antique et vénérable monument, qui datait de la naissance de l'Ordre, était resté intact jusqu'à cette époque.

Le Révérend Père Dom Juste Perrot réunit, dit le Père de Tracy, « trois grandes vertus, la fermeté d'esprit dans les adversités, la charité lorsqu'on l'avoit offensé, le courage lorsqu'il rencontroit des obstacles à ses pieux desseins. » La Carte des Généraux ajoute : « *Multis adversis animo et corpore pressus, patientiâ triumphavit.* »

XLIX.

R. P. DOM LÉON TIXIER.

1643 — 1649.

LÉON Tixier ou Texier était né à Felletin, petite ville de la Marche. Appelé à la vie monastique, il vint frapper à la porte de la Grande Chartreuse, et quelques années plus tard, fit Profession dans ce célèbre Monastère. Ce Religieux

[1] Carte des Généraux de 1649. — Morozzo, *Theatrum* cit. p. 32. — Le P. de Tracy, *op. cit.* p. 283. — Chorier, *Estat politique* t. 1, p. 285. — *La Grande Chartreuse*, par un Chartreux, p. 135.

appartenait à une famille qui semble avoir été prédestinée à la vie solitaire ; deux de ses frères suivirent son exemple et prirent la blanche robe des Chartreux.

Les vertus et la sainteté de Dom Léon attirèrent sur lui l'attention de la Communauté, et à la mort du Révérend Père Dom Juste Perrot, elle le choisit pour lui succéder, en 1643. Dom Tixier, pendant les quelques années qu'il gouverna l'Ordre, sut se faire aimer de tous ceux qui l'approchaient ; il laissa parmi ses frères le souvenir d'une douce et affectueuse piété envers Dieu, d'une grande indulgence pour ses inférieurs et d'une tendre charité envers les pauvres.

Le Révérend Père Dom Léon Tixier mourut après six ans de Généralat, le 13 novembre 1649, au milieu de grandes douleurs supportées avec une patience inaltérable [1].

L.

R. P. DOM JEAN VIII.

1649 — 1675.

JEAN Pégon, issu d'une famille honorable de l'Auvergne, naquit en 1590, dans un petit hameau de la commune de Langeac. Jeune encore, il dit adieu au monde et désira s'ensevelir dans la solitude du cloître. S'étant présenté à la

[1] Carte des Généraux de 1649. — Morozzo, *Theatrum chron.* ut supra. — De Tracy, *op. cit.* p. 284.

Grande Chartreuse, en 1611, le Révérend Père Dom Bruno d'Affringues, qui cependant savait apprécier les hommes, crut prudent de s'opposer à son admission, après l'avoir examiné, parce qu'il ne le trouvait ni assez instruit, ni assez robuste. Toutefois, ému de la peine manifestée par le jeune Postulant, et touché de son ardent désir de consacrer sa vie à Dieu, parmi les enfants de saint Bruno, il lui dit : « Vous pourriez, peut-être, avoir quelque « chance d'être reçu à la Chartreuse de Beaune ; « elle a été saccagée par les Protestants, sept de « ses Religieux ont été massacrés, la Maison sort « à peine de ses ruines et manque de sujets, on ne « sera pas difficile. Allez voir. » Ainsi congédié Jean Pégon se présenta et fut accepté dans ce Monastère. Trente-huit ans plus tard, après avoir occupé les plus importantes charges de l'Ordre, et laissé partout la réputation d'un administrateur hors ligne, l'ancien Postulant, écarté de la Grande Chartreuse comme peu capable, y rentrait avec le titre de Général.

Quelques années après sa Profession à la Chartreuse de Beaune, Dom Pégon fut nommé Prieur de cette Maison. Il la dirigea quelque temps avec la plus grande sagesse ; mais, malgré son désir de rester dans ce Monastère où il faisait quelque bien, il dut se soumettre à la volonté de ses supérieurs. Le Chapitre Général, qui avait besoin de prudents administrateurs et de personnages d'une sainteté reconnue, pour faire refleurir la discipline dans certains Monastères, l'envoya diriger successive-

ment les Chartreuses de Troyes, du Val-Saint-Pierre et de Dijon, ensuite le nomma Visiteur des Provinces de France et de Picardie. A la mort du Révérend Père Dom Léon Tixier, les Religieux de la Grande Chartreuse, pleins d'estime pour son mérite et ses vertus, le choisirent comme Général de l'Ordre, vers la fin de l'année 1649.

Dom Jean Pégon sut par sa bonté et sa douceur gagner l'affection de ses Religieux. Tout dévoué au bien spirituel de son Ordre, il parvint à rétablir la discipline cartusienne dans un certain nombre de Maisons qui semblaient se laisser aller au relâchement. Son idéal était la perfection religieuse. Ami des belles-lettres, il joignait à une vaste érudition, une pureté et une élégance de style qui donnaient une valeur réelle à ses discours et à ses écrits. C'est à lui que l'on doit la magnifique Carte des Généraux de l'Ordre, gravée en 1649.

L'entretien et la prospérité de la Grande Chartreuse furent, pour le nouveau Général, le sujet de soins tout particuliers. Un témoin oculaire, dans des notes manuscrites sur l'origine et la situation des Maisons de l'Ordre, nous apprend que « après tant de malheurs, la Grande Chartreuse est maintenant en si bon état que le souvenir seul de ses pertes lui reste sans aucune marque de ses incendies et des accidents passés, principalement par les belles réparations que le Révérend Père Dom Jean Pégon, gouvernant à présent sagement et heureusement l'Ordre, y a fait faire et prend soin tous les jours d'augmenter, ayant orné l'église de la

peinture qu'on y voit et acheté les quatre grands chandeliers qui sont devant le maître-autel. Il a aussi fait faire les riches embellissements qui sont à l'entrée de la porte du cimetière; enfin en plusieurs autres endroits il laisse des témoignages authentiques à la postérité de la sublimité de son génie et du zèle qu'il a et pour le bien universel de l'Ordre et pour l'utilité de cette Maison de Chartreuse; le bon Dieu le conserve et lui donne les années qu'il mérite. »

Dom Pégon avait un grand amour de la solitude; c'est pourquoi, dans le désir de se procurer de temps en temps quelques jours de retraite, il fit bâtir, vers 1660, dans la solitaire vallée de Tenaison, une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste et une petite maison où il se retirait chaque année pour passer quelques jours dans la prière et la méditation. Là, il oubliait les affaires si nombreuses de l'Ordre et ne pensait qu'à Dieu et au salut de son âme.

Malgré son grand âge, Dom Jean Pégon voulut toujours s'astreindre aux austérités de la Règle et aux obligations de sa charge. La veille de sa mort, il écrivait encore seul sa correspondance et ne déposa la plume, pour ainsi dire, qu'en rendant le dernier soupir. Il mourut regretté de ses Religieux, en l'année 1675.

La Carte du Chapitre Général de 1676 trace en quelques lignes le portrait de cet éminent Général. « Nous venons de perdre — dit-elle — le Révérend Père Dom Jean Pégon, Prieur de Chartreuse; tou-

jours rempli du plus tendre amour pour Notre-Seigneur, il a vécu soixante-cinq années parmi nous, célèbre par ses vertus de tout genre, surtout par sa prudence et sa douceur insignes; cher, au-delà de toute expression à Dieu et à quiconque l'a connu : pendant vingt-sept années, il a soutenu le monde cartusien par ses infatigables travaux; enfin, après nombre de peines endurées pour son Ordre, tenant, comme un autre Moyse, les yeux élevés vers le ciel l'espace de deux heures, il est mort à quatre-vingt cinq ans, doyen d'âge de tous les Chartreux de cette époque[1]. »

LI.

R. P. DOM INNOCENT Le MASSON.

1675 — 1703.

INNOCENT Le Masson naquit le 10 mars 1628, d'une famille honorable de Noyon. Dès l'âge de dix-neuf ans, désireux de se consacrer entièrement à Dieu, il quitta le monde et vint s'ensevelir dans la pieuse solitude du Mont-Renaud, près de la ville de Noyon. Dans cette Chartreuse, sous l'habile direction d'un supérieur expérimenté, le jeune Novice fit, en peu de temps, de grands progrès dans la piété et la perfection monastique;

[1] Carte des Généraux de 1649. — Morozzo, *Theatrum chronologicum Ord. Cartus.* ut supra. — Le P. de Tracy, *op. cit. Remarques sur les Prieurs de la Grande Chartreuse*, p. 284. — *La Grande Chartreuse*, cit. p. 135 et sq.

malgré sa jeunesse, il fut, bientôt après sa Profession, jugé digne de remplir la charge importante de Vicaire. Quelques années plus tard, les Moines du Mont-Renaud l'élurent Prieur de cette Maison, et le Chapitre Général lui confia la visite des Monastères de la Province de Picardie.

Les talents, les vertus et surtout les résultats obtenus par la sage et intelligente administration de Dom Le Masson attirèrent l'attention des Religieux de la Grande Chartreuse. Aussi, lorsque plus tard il s'agit pour eux de donner un successeur au Révérend Père Dom Jean Pégon, ils ne crurent pas pouvoir faire un meilleur choix, et ils élurent Général l'éminent Prieur de Mont-Renaud, le 15 octobre 1675. Dom Innocent Le Masson était âgé de quarante-sept ans. Dans cette haute position, les talents remarquables, dont le Seigneur l'avait doué, vont apparaître dans tout leur éclat. Entièrement dévoué à son Ordre, le nouveau Général saura, dans les circonstances difficiles au milieu desquelles les événements vont le jeter, déployer une fermeté de caractère, une énergie et une persistance dignes des plus grands éloges.

A peine nommé à la première dignité de l'Ordre, Dom Le Masson eut la douleur de voir le Monastère de la Grande Chartreuse réduit en cendres pour la huitième fois. Le jeudi de la semaine de Pâques, dans la soirée du 9 avril 1676, le Révérend Père voulant mettre de l'ordre dans ses papiers, brûla tout ce qui était sans importance; mais le feu ayant pris à la cheminée de sa cellule, se communiqua

bientôt aux constructions voisines, et dans l'espace de quelques heures, il ne resta plus du Monastère que de tristes ruines. L'hôtellerie, les chambres dites des Provinces, le petit cloître, les deux tiers du grand cloître et la plupart des cellules étaient devenus la proie des flammes. Le reste des bâtiments eut aussi beaucoup à souffrir de l'incendie ; l'église en particulier fut fortement endommagée, la toiture fut entièrement brûlée et une partie des murs resta calcinée.

Ce désastre n'abattit pas le courage de Dom Le Masson. De suite, il prit la résolution de rebâtir le Monastère sur un plan nouveau et de séparer, en prenant plus d'espace, ces nombreuses constructions, qui, enchevêtrées les unes dans les autres, ne pouvaient être isolées, en cas d'incendie. Sur les ruines fumantes de l'ancien Couvent, il traça d'une main habile les grandes lignes des constructions qu'il projetait, et aidé par un Frère Convers possédant quelques notions d'architecture, il rebâtit le Monastère dans des conditions de solidité et de grandeur telles que ce Couvent fait encore l'admiration de tous les voyageurs attirés par la curiosité ou la dévotion dans les sauvages montagnes du Dauphiné. Avant de commencer son œuvre, Dom Le Masson avait fait décréter, par le Chapitre Général de 1676, une Ordonnance qui défendait dans les constructions « tout ce qui est curieux, superflu et contraire à la simplicité cartusienne. »

Les travaux commencèrent, en 1677, par le quartier occupé actuellement par le Révérend Père, et

furent terminés, en 1688, par les pavillons d'Allemagne et d'Italie. En douze ans, il avait donc élevé le vaste bâtiment de l'hôtellerie, le cloître des Officiers, les chambres des Provinces, c'est-à-dire sept pavillons avec leurs grands corridors voûtés, leurs escaliers monumentaux et leurs deux étages. De plus, il avait fait rebâtir le petit cloître, deux tiers du grand cloître, ainsi que les cellules dont il avait porté le nombre de vingt-six à trente-six, et enfin la porte d'entrée avec les deux corps de bâtiments qui l'accompagnent. L'église, le Chapitre des Religieux, la chapelle des morts et une partie des obédiences avaient été restaurés.

La Grande Chartreuse ne pouvait exécuter ces grands et dispendieux travaux avec ses seules ressources. Le Révérend Père se vit donc dans la nécessité de demander des secours à toutes les Maisons de l'Ordre ; et, de même que dans les autres désastres qui déjà avaient affligé la Maison-Mère, elles rivalisèrent de zèle et de générosité, à tel point que Dom Le Masson dut écrire pour les remercier et, en même temps, refuser les nouveaux subsides qu'elles mettaient à sa disposition.

Malgré les nombreuses occupations que lui apportaient forcément la construction d'un si vaste Monastère, et les soucis inhérents à la direction d'un Ordre qui comptait de si nombreuses Maisons, Dom Innocent Le Masson trouvait dans son étonnante activité le temps de se livrer à l'étude et de composer différents ouvrages sur les ma-

tières les plus variées. Droit-canon, Écriture-Sainte, théologie morale, théologie mystique, ascétisme, histoire, polémique, rien ne lui est étranger. Écrivain, il veut encore avoir une imprimerie, et il en établit une qui fonctionne, en 1681, juste au moment où son activité semble être absorbée par les grands travaux qu'il fait exécuter sous sa direction.

Disons un mot des différents ouvrages de Dom Le Masson. N'étant encore que Prieur de la Chartreuse de Mont-Renaud il avait fait imprimer à Paris, en 1663, un traité de théologie, sous ce titre: *Theologia moralis practica;* traité qui mérita les approbations les plus louangeuses de plusieurs docteurs de Sorbonne. Devenu Général des Chartreux, il publia en 1676, le *Directoire des Novices* et ses *Lettres spirituelles*, puis, l'année suivante, une *Introduction à la vie religieuse et intérieure;* ouvrage rempli d'onction et de piété, dont la plus grande partie est tirée des œuvres de saint François de Sales et du livre de *l'Imitation de Jésus-Christ*. Pour que les Chartreux français ne profitassent pas seuls de son travail, il le traduisit en latin. Quelques années plus tard, en 1688, Dom Le Masson publia une *Interprétation du Cantique des Cantiques,* avec des notes très recherchées; en 1691, il donna *Direction et sujets de méditation à l'usage des Religieuses Chartreuses;* en 1695, *Direction pour se former à l'Oraison*, et l'année suivante, *La Psalmodie intérieure ou sujets de méditations sur les Psaumes.* Dans cet ouvrage, en quatre vo-

lumes, « après avoir donné le sens littéral, l'auteur y ajoute—nous dit Moréri—une paraphrase très instructive et y joint un très grand nombre de sujets de méditations, qui font assez connaître l'application avec laquelle il s'était adonné toute sa vie à ce saint exercice. »

Le plus connu, mais non le plus remarquable des écrits de Dom Le Masson, a été publié en 1697 et porte pour titre : *Vie de Messire Jean d'Arenthon d'Alex, Évêque de Genève, augmentée d'un livre de preuves incontestables de la vérité de son zèle contre le Jansénisme et le Quiétisme.* Deux ans plus tard, il faisait imprimer deux autres ouvrages : *La Psalmodie intérieure sur l'Office de la Sainte-Vierge*, et *La Psalmodie intérieure sur l'Office des Morts;* enfin, en 1703, *Sujets de méditations sur le sermon que fit Notre-Seigneur sur la montagne*, et *Pratiques saintes pour se procurer dans la religion une véritable tranquillité :* ce dernier ouvrage a été publié sans date. N'oublions pas de signaler un traité sur l'usage de la grâce, selon l'esprit de l'auteur de *l'Imitation*, avec ce titre : *Enchiridion salutis operandæ.* Tous ces écrits montrent, d'une manière remarquable, de quelles lumières l'étude de la théologie, la prière et la méditation avaient su éclairer l'éminente intelligence de ce saint Religieux.

L'amour de Dom Innocent Le Masson pour son Ordre, son zèle pour la régularité monastique, et sa volonté de travailler au salut de ses Religieux, l'engagèrent, dès les premières années de son Géné-

ralat, à préparer une nouvelle édition des Statuts. Le Chapitre Général de 1679 avait ordonné la réimpression des Statuts publiés sous Dom Bernard Carasse; mais cette décision ayant soulevé quelque opposition de la part de plusieurs Religieux, Dom Le Masson, pour donner plus d'autorité à la nouvelle Collection, et faire cesser—dit-il dans son ouvrage—toute difficulté : « *Ad terminanda litigia, quæ Ordini suscitata fuerant,* » fit soumettre ce recueil à Innocent XI. Le Souverain Pontife nomma une Congrégation de Cardinaux pour examiner cette nouvelle édition et l'approuva par un Bref daté du 27 mars 1688. Toutefois, il y fit quelques changements sans grande importance; Dom Le Masson les a relatés à la fin de ses *Annales*. Cette édition des Statuts est augmentée de notes fort curieuses où l'auteur donne des explications et des éclaircissements sur les Règles de l'Institut.

Attentif à tous les besoins spirituels de ceux dont il avait la direction, cet infatigable Général fit imprimer, en 1690, une traduction française des Statuts qui concernent les Frères et les Moniales de son Ordre. Ces traductions étaient l'œuvre de deux Chartreux : la troisième partie des Statuts a été traduite par Dom de Vaucorbeil, et ce qui concerne les Moniales, par Dom Le Cauchois. D'autre part, il publia, en 1695, un ouvrage sur les Visites et les Élections, sous ce titre : *Praxis Juris Cartusiani in Electionibus et Visitationibus faciendis.* Son zèle s'était même étendu jusqu'à ceux qui étaient sur le point de paraître devant Dieu : il avait

donné, en 1685, un ouvrage intitulé : *Directorium Morientium, ad usum Ordinis Cartusiensis.* L'année suivante, il en fit publier une traduction française pour les Moniales et les Frères. Cette traduction avait été faite par Dom Charles Maurin.

Pour mettre à exécution une Ordonnance du Chapitre Général de 1615, Dom Le Masson fit rassembler les documents nécessaires à une histoire complète de l'Ordre. De plus, la bibliothèque de la Grande Chartreuse ayant été entièrement détruite dans l'incendie, il fit venir de la Chartreuse de Portes de nombreux manuscrits et travailla à reconstituer les archives ; le Chapitre Général de 1687 avait ordonné d'envoyer à la Grande Chartreuse une copie de toutes les chartes de fondation, Bulles, privilèges et chroniques des différentes Maisons de l'Ordre. Pour classer ces documents et faire le travail projeté, Dom Innocent Le Masson appela près de lui deux savants Religieux, Dom Charles Le Coulteux et Dom Léon Le Vasseur. Le premier rédigea les *Annales Ordinis Cartusiensis*, depuis la fondation de l'Ordre jusqu'à l'année 1416 ; tandis que le second écrivait les *Ephemerides Cartusianæ*. Dans ce travail, Dom Le Vasseur a relaté un abrégé de la vie des Solitaires les plus distingués par leur sainteté, leurs vertus, leurs talents ou les services éminents rendus à l'Ordre. Ces œuvres, remarquables sous tous rapports, sont restées manuscrites et se trouvent dans les Archives de la Grande Chartreuse. Dom Martène nous apprend que le Chapitre Général s'op-

posa à la publication de ces documents. On croit que le désir des Chartreux de ne pas attirer l'attention sur leur vie humble et austère fut la principale cause de cette opposition.

Dom Le Masson, dominé par la pensée de défendre son Ordre attaqué par plusieurs écrivains, désirait faire connaître l'histoire des Chartreux. C'est pourquoi il avait eu recours à un savant Religieux de la Congrégation des Feuillants, Antoine Morozzo, Abbé de Notre-Dame-de-la-Consolation, à Turin, et l'avait excité à entreprendre ce travail. Celui-ci fit paraître à Turin, en 1681, une histoire des Chartreux, sous ce titre *Theatrum chronologicum sacri Ordinis Cartusiensis.*

Cet ouvrage ne répondait pas, sans doute, au but que s'était proposé Dom Le Masson, car il se mit lui-même à l'œuvre et commença les *Annales Ordinis Cartusiensis.* On annonçait trois volumes in-folio. Le premier parut en 1687, mais il ne contient que les différentes Compilations des Statuts avec des notes et des éclaircissements, qui ont pour objet la justification de l'Ordre. Quelques années plus tard, Dom Le Masson fit paraître le second volume, divisé en deux parties ; l'une relate les faits qui concernent le premier établissement des Chartreux, tandis que la seconde donne l'histoire de l'Ordre depuis sa fondation jusqu'en 1117. Le troisième volume ne vit jamais le jour. Le Père de Tracy, qui écrivait en 1785, nous fait connaître que de son temps, le second volume était excessivement rare, et il ajoute : « Les oppositions de l'Ordre

firent apparemment brûler ou supprimer les exemplaires, ou arrêter l'édition. Un des rares exemplaires de ce second volume des *Annales* existe à la bibliothèque de la ville de Grenoble.

Les travaux multiples, les vastes projets, les préoccupations incessantes du Révérend Père Dom Le Masson, ne l'empêchaient pas de surveiller les nombreuses Communautés de l'Ordre. Du fond de sa cellule, il se rend compte de tout, entre dans les plus petits détails, prend tous les moyens nécessaires pour maintenir le bon ordre et faire fleurir la discipline. La Règle ne lui permet pas de sortir des limites du Désert de Chartreuse, mais il écrit sans cesse pour réprimer les abus ; il s'entoure d'hommes de cœur et d'énergie, et les charge des missions les plus délicates, dans les Chartreuses qui réclament ses soins.

Lorsqu'il le juge nécessaire pour le bien, il sait être sévère, mais toujours sa rigueur laisse apparaîtrs un grand fond de bonté.

Nous pourrions entrer dans de nombreux détails sur l'administration de Dom Le Masson ; partout nous admirerions son activité, sa prudence et sa fermeté. Considérons plutôt les efforts que fit cet illustre Général pour empêcher son Ordre de glisser sur la pente du Jansénisme, où tant de prêtres et de Religieux se sont laissé entraîner. Cette subtile hérésie infecta presque tous les Ordres religieux ; les plus austères paraissaient même y avoir le plus de penchant, à cause, sans doute, des principes rigides qu'affectaient les coryphées de la secte. Les

Jansénistes firent tous leurs efforts pour attirer le Général des Chartreux dans leur parti. Dom Innocent Le Masson nous apprend dans ses *Éclaircissements sur la vie de J. d'Arenthon d'Alex*, que le fameux Nicole vint lui-même, sous un faux nom, à la Grande Chartreuse pour sonder ses intentions. Le pieux Solitaire ne se laissa pas séduire et combattit de toutes ses forces l'hérésie naissante.

Pour préserver ses Religieux de cette funeste contagion, le Révérend Père interdit, sans exception, tous les écrits de la secte et prit même des mesures coercitives contre quelques Moines qui s'étaient laissé gagner par l'erreur. Un des premiers Règlements ordonnait qu'on lui envoyât, à la Grande Chartreuse tous les livres jansénistes qu'on pourrait trouver dans les Maisons de l'Ordre et lui-même les jeta au feu. Les Jansénistes fort outrés de cet acte de vigueur s'en vengèrent en répandant le bruit que c'était précisément en brûlant leurs livres que le Général des Chartreux avait mis le feu à son Monastère, laissant ainsi pressentir que Dieu avait puni, par ce terrible accident, l'action impie de Dom Le Masson.

Les calomnies des partisans de la secte n'intimidèrent pas le vénérable Solitaire; il entra lui-même dans la lice, en publiant un manuel pratique et dogmatique sur les questions en litige. Cet ouvrage dont nous avons déjà parlé, parut sous le titre d'*Enchiridion operandæ salutis*. « Je le composay, « — dit l'auteur lui-même — afin qu'il fût comme « un antidote que nos solitaires eussent à la main

« pour se garantir des pernicieux effets du poison « que les docteurs jansénistes pourroient leur faire « prendre en abusant énormément de leur bonne « foi et de leur crédulité. » La doctrine de Dom Le Masson fut louée à Rome et reçut l'approbation des plus éminents prélats de l'Église de France.

La controverse du Général des Chartreux avec Armand-Jean de Rancé, Abbé de la Trappe, eut un grand retentissement. Dom Innocent avait interdit, dans son Ordre, un livre de l'Abbé de Rancé : *La sainteté et les devoirs de la vie monastique.* Les tendances de cet ouvrage avaient fait naître dans l'esprit du Révérend Père de légitimes inquiétudes ; il pensait que, vu les circonstances du temps et les attaques portées contre les Chartreux, ce livre pouvait troubler la conscience, ou exalter l'imagination de quelques-uns de ses Religieux. De plus, les Jansénistes prônant et soutenant l'Abbé de la Trappe, il crut que cet ouvrage pouvait être dangereux et il l'interdit dans tout l'Ordre, pour couper le mal dans sa racine.

La conduite si prudente du Général des Chartreux souleva les colères de la secte. L'Abbé de Rancé répondit à cette interdiction par un pamphlet intitulé : *Lettre à un Évêque pour répondre aux difficultés de Dom Innocent Le Masson, Général des Chartreux, au sujet des allégations faites de leurs anciens Statuts, dans le livre de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, 1689. Cet écrit s'étant répandu manuscrit, Dom Le Masson, pour défendre son Ordre publia une brochure qui avait

pour titre : *Explications de quelques anciens Statuts de l'Ordre des Chartreux, avec des éclaircissements donnés sur le sujet d'un libelle qui a été composé contre l'Ordre et qui s'est divulgué secrètement*. Dans cet ouvrage, le Général des Chartreux répond aux allégations de l'Abbé de la Trappe, critique plusieurs principes extraits du livre d'Armand de Rancé et cite trente-deux textes, pris dans les cinq premiers chapitres des *Devoirs de la vie monastique* qui lui paraissent outrés et presque conformes à la doctrine de Cornelius Jansénius.

Richard Simon, sous le pseudonyme de Saint-Jorre, dit, dans sa *Bibliothèque critique*[1], que Dom Le Masson a trop relevé certains endroits du livre de l'Abbé de la Trappe, mais, ajoute-t-il, « cet Abbé par ses discours outrés, non seulement contre les Chartreux, mais contre tout l'Ordre monastique, s'était attiré cette réponse. »

Dom Le Masson lutta jusqu'au dernier moment contre la secte et sauva ainsi de l'hérésie les enfants de saint Bruno. Moréri rapporte, d'après les Mémoires du temps, que la dernière lettre écrite par le célèbre Général, un peu avant sa mort, était adressée au Père de la Chaise, confesseur du Roi de France, pour le supplier de lui procurer le pouvoir de punir ceux de son Ordre qui seraient soupçonnés de faire partie de la secte. « Cette lettre, dit-il en terminant, ne parut qu'après sa mort, et fit beaucoup de bruit. »

Les Jansénistes n'épargnèrent pas Dom Le Mas-

[1] Saint Jorre, *op. cit.* t. I, p. 428.

son. Dans leurs écrits, ils le traitèrent de mauvais théologien, de faux mystique, etc. « Si, dit Feller, en se déclarant pour une secte, on peut être exalté jusqu'aux nues par ses partisans, il faut s'attendre aussi d'être ravalé jusqu'au néant lorsqu'on se déclare contre. » De nombreux auteurs ont rendu justice à Dom Le Masson ; ils reconnaissent que l'amour de son Ordre conduisit toujours sa plume et que plus il avait d'attachement pour l'Institut des Chartreux, plus il devait avoir d'ardeur pour le défendre et en soutenir l'honneur. Le Journal de Trévoux, de 1704, rapportant l'opinion des contemporains, dit : « On ne peut disconvenir qu'il n'ait été un véritable zélateur de l'ancienne discipline, un pasteur vigilant toujours attentif à écarter les loups de sa bergerie, enfin un auteur habile, judicieux et toujours éloigné des nouveautés. »

La prodigieuse activité de Dom Innocent Le Masson, jointe aux austérités de la Règle, épuisèrent bientôt ses forces. Il en fit un jour l'aveu à l'Évêque d'Annecy, de Rossilion de Bernex. « Ce prélat —est-il raconté dans sa vie — entreprit, au mois de juillet 1702, le voyage de la Grande Chartreuse. Il vouloit s'édifier par la vue des pieux Solitaires qui mènent une vie plutôt angélique qu'humaine dans ces montagnes affreuses où ils n'ont de commerce qu'avec le ciel. Le saint Ordre des Chartreux étoit alors gouverné par Dom Innocent Le Masson qui s'est rendu célèbre par son érudition et sa piété. Les travaux auxquels il s'étoit livré pendant le cours de sa vie lui avoient attiré de

fâcheuses incommodités. Voyez, disoit-il à Monseigneur de Bernex, en lui montrant ses jambes ruinées, voyez où m'a réduit l'excès de travail. Prenez exemple sur moi et ne vous laissez pas accabler par la multitude des affaires. Apprenez à les interrompre quelquefois pour les reprendre ensuite avec plus d'ardeur et de succès, quand vous aurez donné quelques moments au repos[1]. »

L'année suivante, le vénérable Prieur de Chartreuse mourait des suites d'une attaque d'apoplexie, le 8 mai 1703, à l'âge de soixante-quinze ans, après avoir gouverné l'Ordre pendant vingt-huit ans.

Un Chartreux de Villeneuve nous a laissé, dans un manuscrit sur les hommes illustres de l'Ordre, l'éloge de ce Général, si remarquable par sa foi, son zèle, ses vertus et ses travaux. « Son savoir — écrit-il — son génie vaste, son érudition l'ont fait regarder dans l'Ordre comme une personne qui lui a fait le plus grand honneur, et il a rempli avec éclat, dignité et l'approbation d'un chacun, pendant l'espace de trente années, un poste si délicat et qui demande un si haut mérite, estimé des savants et des grands, et ayant la confiance de ses enfants. Il a soutenu son rang avec applaudissement de tous ses Religieux; on avoit recours à lui comme à un oracle et il étoit consulté d'un chacun ainsi que le témoigne sa correspondance. Malgré ses grandes occupations qui eussent demandé un homme tout entier, il a toujours trouvé du temps

[1] Boudet. *Vie de Mgr. de Rossilion de Bernex*, p. 168.

pour se rendre utile à l'Ordre et au public ; ses ouvrages en font foi. C'est à ses soins que la Grande Chartreuse doit la beauté et réparation de ses bâtiments après l'incendie qui consuma presque toute la Maison. Il a toujours rendu justice à un chacun et distingué le vrai mérite : il a été aussi ennemi implacable des nouvelles erreurs, et il est mort comme il a vécu, aimé et respecté de tout le monde et surtout de Mgr le Cardinal Le Camus, Évêque de Grenoble[1]. »

LII.

R. P. DOM ANTOINE III.

1703 — 1731.

ANTOINE Grillet de Montgeffond naquit le 2 novembre 1659 au château de Montgeffond, dans un petit village du Jura, nommé Vosbles. Élevé par une mère chrétienne et pieuse le jeune de Montgeffond désira de bonne heure se

[1] Archives de la Grande Chartreuse. *Pièces diverses*, n. 67, 68, 71, 73, 74. — *Registre des lettres* de 1676 à 1698. Mss.— *Registrum commissionum pro Visitationibus* de 1676 à 1699. Mss. — *Registrum Sententiarum*, de 1676 à 1702, Mss. — Martène, *Veter. Script.* t. VI, p. 150.— Id. *Voyage littéraire*, p. 252. — Jacques Bernard, *Nouvelles de la République des lettres*, mai et juin 1710. — *Journal des savants*, an. 1703. — *Journal de Trévoux*, an. 1704, 1712. — Le P. Helyot, *Préface sur les Ordres Religieux*. — Dom Innocent Le Masson, *Annales*.— *Éclaircissements sur la vie de J. d'Arenthon d'Alex*, p. 55 et 87. — Morozzo, *Theatrum*, cit. p. 151. — Moréri, *Dict. hist.* — Burnier, *Chartreuse de Saint-Hugon*, p. 169 et sq. — De Tracy, *op. cit.* p. 285 et sq. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 140 et sq.

rend Père, rendit l'Ordonnance *Quo zelo,* [1] spéciale aux sept provinces de France. Il y était dit : « aucun novice ne sera admis, aucun Religieux ne recevra les Ordres sacrés et ne sera appelé à diriger les âmes, s'il n'a souscrit premièrement le Formulaire d'Alexandre VII et ne s'est soumis de bouche et de cœur aux Constitutions des Souverains Pontifes. Si un Prieur-ajoute la même décision-un officier, ou un membre de l'Ordre ose les attaquer ou en appeler, il faudra le traiter comme un rebelle, un perturbateur de l'Église et du repos public . » L'année suivante, le Chapitre confirma l'Ordonnance *Quo zelo*, et la Carte porte : « Nous tenons à faire connaître à chacun que, non seulement les Définiteurs, mais tous les Prieurs et le Couvent de Chartreuse, ont souscrit à cette Ordonnance à l'unanimité et sans aucune réclamation. »

Dans le récit de ces tristes événements, prenons pour guide l'auteur de *La Grande Chartreuse ;* ce savant Religieux résume les faits d'après les Ordonnances des Chapitres Généraux . « Tous les Chartreux français — écrit-il — étaient mis en demeure de se prononcer pour ou contre la Constitution *Unigenitus*. Pleines de respect pour l'autorité suprême du Chapitre Général, six Provinces souscrivirent le Formulaire et adhérèrent pleinement soit à la Bulle *Vineam Domini*, soit à la Constitution de Clément XI. Il n'en fut pas ainsi dans la Province de France-sur-Seine où l'on rencontra de nombreuses ré-

[1] Pièces justificatives, n. 31.

clamations, dans un sens ou dans un autre ; le théâtre de la lutte devenait dès lors nettement circonscrit : il n'y avait plus à s'occuper que d'une seule Province.

« Le Révérend Père Dom Antoine de Montgeffond, comme en 1710, voulut connaître au juste la pensée vraie de chacun, c'est pourquoi en son nom et au nom du Chapitre il fit l'Ordonnance suivante: Dans toutes les Maisons de France-sur-Seine, aux jours où d'après le Statut on lit après None la Carte du Chapitre Général, le Prieur demandera en public à chaque Religieux s'il souscrit à l'Ordonnance *Quo zelo*, c'est-à-dire s'il accepte pleinement, de bouche et de cœur, le Formulaire, la Bulle et la Constitution dont il est parlé dans la Carte, et le vénérable Père Prieur nous enverra en Chartreuse, à chaque fois, une relation juridique de tout ce qui aura été dit au Chapitre de sa Maison. Grâce à cette conduite si prudente, le Chapitre Général de 1725 était à même de procéder en parfaite connaissance de cause : les Définiteurs lurent les relations envoyées à plusieurs reprises par les Prieurs locaux ; ils virent les différentes réponses des Religieux, purent se rendre un compte exact de l'état des esprits et furent effrayés des progrès de l'hérésie depuis quatorze ans; ils comprirent sans peine que le moment était arrivé de frapper un grand coup et que, dût-on retrancher les membres gangrenés, il fallait, coûte que coûte, sauver le corps entier. D'après leurs réponses, on pouvait classer les rebelles en trois catégories : vingt-six refusaient de

signer les Bulles pontificales, le Chapitre les déclara suspens et interdits, avec menace d'excommunication s'ils ne viennent à résipiscence; quatorze avaient eu recours à un appel schismatique, le Chapitre les excommunie nommément; dix avaient même retracté la signature qu'ils avaient apposée au Formulaire longtemps auparavant, le Chapitre les frappe d'excommunication nominale et les prive de la société de leurs frères. Toutefois, afin de ne punir qu'à la dernière extrémité, le Chapitre accordait à tous trois mois de réflexion; passé ce temps, ils encourraient leur peine *ipso facto*.

« Pour un certain nombre de ces malheureux, la réflexion n'amena aucun changement; trente passèrent en Hollande plutôt que de se soumettre, et, soutenus par les subsides des Jansénistes de France, établirent près d'Utrecht une espèce de Chartreuse mitigée dont nous avons lu les règlements ; le premier soin de ces Religieux qui, à l'exemple de tous les Jansénistes ne cessaient de s'élever contre la morale relâchée, avait été de diminuer notablement les austérités de la vie Cartusienne ! Le mardi de la semaine sainte de l'année suivante, 16 avril 1726, le Révérend Père Dom Antoine de Montgeffond leur écrivit la lettre la plus touchante pour les ramener [1], mais elle resta sans effet ; le Chapitre Général prononça de nouveau l'excommunication contre ces fugitifs, en leur accordant encore une année avant de les retrancher de l'Ordre ; quelque-uns

[1] Pièces justificatives, n. 32.

revinrent, la plupart eurent le malheur de rester en Hollande ; alors, en 1727, le Chapitre les excommunia définitivement et tout lien entre eux et leurs anciens confrères fut à jamais brisé. Ces mesures énergiques produisirent de si bons résultats, que cette même année 1727, le Chapitre permettait à la Province de France-sur-Seine de rouvrir ses noviciats que l'on avait eu la sagesse de fermer depuis plusieurs années : l'esprit de la Province était assez bon pour qu'il n'y eût plus rien à craindre.

« En résumé, il y avait en France, à l'époque dont nous parlons, soixante-huit Chartreuses : ce qui représente un total de huit cents Religieux ; sur ce nombre, une cinquantaine se laissèrent entraîner par les erreurs de Jansénius, et une trentaine environ refusèrent de se soumettre ; sur six cents Convers ou Donnés, on compte un seul Janséniste, Dominique Blasel, et parmi nos Religieuses, pas une seule ! [1] »

Un des Chartreux réfractaires retirés à Utrecht, Dom Jean-Baptiste Cadri, publia une apologie pour justifier leur révolte et expliquer leur fuite. « Ils voulaient—disaient-ils—vivre dans la retraite, coucher sur la paille, pratiquer les jeûnes et abstinences. » Mais, comme le fait remarquer si justement le journaliste de Verdun qui nous rapporte ce fait : « ils auront de la peine à se laver de l'abandon de leur monastères, de la désobéissance à leurs supérieurs et du scandale qu'ils auront occasionné[1]. »

[1] *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 161 et seq.

Dom Antoine Grillet de Mongeffond mourut le 31 mai 1731, entouré des regrets et de l'affection de ses Religieux. Pendant son Généralat, il avait énergiquement maintenu la régularité monastique et le respect dû au Saint-Siège. Son gouvernement avait duré vingt-huit ans ; il avait été cinquante-trois ans Chartreux.

Le Nécrologe de la Grande Chartreuse fait l'éloge de ce Général, en ces termes : « Le Révérend Père Dom Antoine de Montgeffond était le plus doux et le plus aimable des hommes : il fut aimé de Dieu et chéri de ses frères. Il nous gouverna avec une sagesse, une prudence religieuses qui ne se démentirent jamais, et avec une parfaite connaissance du cœur humain ; sa bonté, sa douceur étaient vraiment celles d'un père ; il a été vingt-huit ans notre Général, au grand applaudissement de ceux qui le connurent et qui maintenant encore le comblent de louanges[1]. »

LIII.

R. P. DOM AMBROISE CROLLET.

1731 — 1732.

AMBROISE Crollet, originaire de Bourg en Bresse, abandonna le monde, à l'âge de vingt-deux ans et vint s'ensevelir dans la solitude

[1] Archives de la Grande Chartreuse. — *Ordinationes Capituli Generalis Ord. Cartus.* de 1666 à 1788. — *Ordinatio anni 1723 pro septem Provinciis Franciæ.* — *Journal de Verdun* de 1726. — De Tracy, *op. cit.* p. 300.

de la Grande Chartreuse où il fit Profession en 1686. Le Révérend Père Dom Antoine de Montgeffond, qui avait su apprécier son mérite, l'appela, en 1703, au poste de Scribe ou secrétaire de l'Ordre. Dom Ambroise Crollet exerçait encore cet emploi lorsqu'il fut appelé à succéder au Général défunt, le 6 juin 1731. Le zèle bien connu de Dom Ambroise, pour la discipline régulière, laissait pressentir qu'il continuerait avec fermeté l'œuvre de ses prédécesseurs, mais Dieu l'appela à lui, quelques mois plus tard.

La mort du Révérend Père Dom Ambroise Crollet est marquée au Nécrologe de la Grande Chartreuse, à la date du 21 janvier 1732; il était âgé de soixante-neuf ans et en avait passé quarante-sept dans l'Ordre[1].

LIV.

R. P. DOM ÉTIENNE RICHARD.

1732 — 1737.

ÉTIENNE Richard naquit à Lyon de parents honorables, en 1667. Appelé par Dieu à un genre de vie plus parfait, il abandonna le monde, vint frapper à la porte de la Grande Chartreuse et fit Profession dans ce Monastère, vers 1696. Quelques années plus tard, en 1700, il fut envoyé pour diriger la Chartreuse de Vaucluse,

[1] Archives cit. — De Tracy, *op. cit.* Remarques sur les Prieurs de la Grande Chartreuse, p. 301.

dans le Jura. Il resta peu de temps dans ce poste; le Révérend Père Dom Antoine de Montgeffond, qui avait reconnu le mérite de cet éminent Religieux, voulut profiter de son expérience et l'envoya dans plusieurs Maisons de l'Ordre, entre autres à la Chartreuse de Castres pour rétablir la discipline et remettre les Statuts en vigueur. Le Chapitre Général le nomma ensuite Visiteur de la Province d'Aquitaine. Dans ces différentes charges, Dom Étienne Richard montra un zèle si éclairé et une entente si remarquable des affaires, qu'à la mort du Révérend Père Dom Ambroise Crollet, il fut élu Général de l'Ordre, le 28 janvier 1732.

Dom Étienne Richard s'endormit dans le Seigneur le 3 avril 1737, à l'âge de soixante-dix ans, après cinq ans et quelques mois de Généralat [1].

LV.

R. P. D. MICHEL BRUNIER de LARNAGE.

1737 — 1758.

MICHEL Brunier de Larnage, né à Vienne, en 1688, était issu d'une des meilleures familles du Dauphiné. Ses talents et de puissantes protections lui présageaient un brillant avenir dans le monde ; son frère était influent à la Cour, il gouvernait la Martinique, pour le Roi, en qualité d'intendant général. Mais le jeune de Larnage, dé-

[1] *Ibid.* ut supra. — Le P. de Tracy, *op. cit.* pp. 301, 302.

daigneux des honneurs, voulut se donner entièrement à Dieu. Entré à vingt-deux ans à la Grande Chartreuse, Dom Michel y fit Profession en 1711. Quelques années plus tard, il fut envoyé à la Chartreuse de Prémol pour remplir la charge de Procureur ; puis, le 12 janvier 1732, le Révérend Père Dom Ambroise Croîlet le nomma Prieur de Saint-Hugon, en Savoie.

Dom de Larnage dut s'occuper des intérêts matériels de ce Couvent qui étaient en souffrance. Il s'opposa aux usurpations et aux rapines des habitants de la Chapelle du Bard, en Dauphiné, qui dévastaient toute la forêt de Saint-Hugon. Animé d'un vif désir de conciliation, Dom Michel fit de larges concessions, montra, par des titres irrécusables, qu'il allait beaucoup plus loin qu'on n'avait le droit de l'exiger et obtint la promesse qu'on cesserait de dévaster la forêt jusqu'à ce que la justice eût définitivement statué. Avec l'assentiment du Révérend Père Dom Étienne Richard, il ne voulut s'en rapporter à personne du soin des intérêts de sa Maison, et partit pour Paris, dans l'été de 1736, afin de soumettre le conflit à la maîtrise des eaux et forêts.

L'auteur du *Mercure de France* qui vit alors Dom Michel de Larnage, nous a laissé, sur ce Religieux, l'anecdote suivante. « C'est un usage, que le corps de musique de l'église métropolitaine et plusieurs autres bons musiciens et symphonistes de la ville, se rendent dans l'église des Chartreux un certain jour de l'été ; et à l'issue des Vêpres des

Religieux, ils chantent en leur présence un motet en l'honneur du saint fondateur, et quelquefois un psaume aussi en musique : c'est une manière d'exercice et de récréation pour les enfants de chœur. En sortant de l'église, tous ces musiciens trouvent une ample collation préparée dans une salle de la Maison. On chanta, le 16 août 1736, en contrepoint, l'antienne *Laudandus Bruno* et tout de suite le *Te Deum*, à grand chœur. Il y eut une grande affluence de monde qui remplit toute l'église et une partie du Monastère. Cette musique fut exécutée par plus de quatre-vingts personnes, et avec grande symphonie de toutes sortes d'instruments, tymbales, trompettes, hautbois..... Je me souviens qu'étant placé dans une des hautes stalles, du côté opposé à celui du Père Dom Prieur, j'étois auprès d'un grand Religieux qui me parut plus occupé de quelques pieuses méditations, que des charmes de cette musique. Qui m'auroit dit que bientôt ce Vénérable Père seroit élu Prieur de la Grande Chartreuse, c'est-à-dire, Général de tout ce saint Ordre..... Depuis, les motets ont cessé à la Chartreuse de Paris. J'ignore les motifs et les circonstances de cette cessation. »

Le Religieux dont parle le *Mercure de France* était Dom Michel de Larnage. Après avoir réglé les affaires de son Couvent, il retournait à Saint-Hugon, lorsqu'il apprit la mort du Révérend Père Dom Étienne Richard. Comme il entrait à la Chartreuse de Sylve-Bénite, on lui annonça la nouvelle de son élection, faite le 10 avril 1737. Cédant, mal-

gré son humilité, aux vœux de ses frères, au lieu de retourner à Saint-Hugon, il se rendit immédiatement à la Grande Chartreuse.

Le nouveau Général se rappelant, sans doute, la foule qui se trouvait à la Chartreuse de Paris pour entendre le motet des enfants de chœur de la cathédrale, défendit ces réunions. Les enfants de chœur continuèrent d'aller chanter chez les Chartreux de Paris, mais le grand appareil de musique fut supprimé. « Il n'est pas surprenant — dit le Père de Tracy — que Dom de Larnage ait éloigné, d'une église de Solitaires, ces musiques qui se font avec tant de tumulte et où la curiosité attire plus que la dévotion. » Le continateur du Père Helyot, qui rapporte aussi ce fait, ajoute : « Plut à Dieu que Dom de Larnage vint mettre un peu de réforme dans quelques églises de Paris, où aujourd'hui on l'attend en vain de ceux qui devraient prescrire une tenue décente aux musiciens. »

Dom Michel Brunier de Larnage était remarquable par la noblesse de son esprit et la bonté de son cœur. Il avait une taille élevée, des traits fortement accentués, le regard bienveillant, mais cette douceur qui prenait sa source dans la charité n'excluait en rien la fermeté. Après avoir saintement gouverné pendant vingt et un ans, il mourut regretté de ses Religieux, le 1er octobre 1758, à l'âge de soixante-dix ans.

[1] *Mercure de France*, décembre 1741, p. 2834. — *Dict. des Ordres Religieux*. — Eugène Burnier, *La Chartreuse de Saint-Hugon*, p. 216. — De Tracy, *op. cit.* p. 302.

LVI.

R. P. DOM ÉTIENNE BICLET.

1758 — 1778.

ÉTIENNE Biclet, originaire de Lyon, naquit le 5 mars 1703. Ayant quitté le monde pour se consacrer à Dieu, il vint au Désert de Chartreuse et y fit Profession. Sa science et son entente des affaires engagèrent le Révérend Père Dom Michel de Larnage à le choisir pour Scribe ou secrétaire de l'Ordre, en 1748. Il occupait encore ce poste à la mort de Dom Michel, quand les suffrages des Religieux de laGrande Chartreuse l'appelèrent à lui succéder, le 6 octobre 1758.

Le Père de Tracy, parlant de Dom Étienne Biclet, nous apprend que « la modestie, le bon exemple, la vigilance se manifestèrent dans sa conduite. avec la soumission à la Providence dans les épreuves. » En effet Dom Étienne eut à déplorer la suppression de trois Chartreuses importantes d'Italie : Palerme, en 1769 ; Padoue et Vedane, en 1770. Déjà l'Empereur Joseph II avait commencé à mettre à exécution ces dangereuses innovations en ce qui regarde les possessions ecclésiastiques et les Maisons Religieuses qu'il voulait séculariser. La mort devait cependant épargner au Vénérable Général la douleur de voir la suppression des nombreuses Chartreuses, établies dans les États de cet Empereur philosophe.

Les hommes les plus éminents de cette époque

avaient Dom Étienne Biclet en grande estime. Dom Dorothée, Abbé de la Trappe de Sept-Fonts, qui était venu le visiter, conserva toujours une haute idée de sa piété, de sa science et de sa modestie. Le Père Mandar de l'Oratoire, qui le vit en 1775, nous trace son portrait en quelques lignes : « J'ai vu Dom Biclet, c'est un grand vieillard de soixante-quinze ans, de la plus haute vertu, du meilleur jugement et d'une gaieté douce dans la conversation ; on le voit le premier à tous les exercices, autant que ses affaires le lui permettent. »

Dom Étienne Biclet venait de présider le Chapitre Général de 1778, lorsque trois jours après, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie et rendit, le même jour, son âme à Dieu, le 27 mai, à l'âge de soixante-quinze ans.

L'obituaire de la Grande Chartreuse nous a transmis l'éloge de ce Général. « La nature et la grâce, dit-il, s'étaient plues à le combler de leurs dons ; pendant les vingt années qu'il marcha à notre tête, sa sainte vie nous servit de modèle à tous ; son commandement était si empreint de douceur qu'il gagnait tous les cœurs. Homme au-dessus de toute louange, le plus célèbre entre ceux qui ont rempli la charge de Scribe, on disait de lui, quand il y avait une affaire difficile à élucider : allons consulter le Voyant, *eamus ad Videntem* ; sa mémoire sera toujours en bénédiction parmi nous [1]. »

[1] Le Père de Tracy, *op. cit. Remarques* cit. p. 30 et 31. — Archives de la Grande Chartreuse. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. [illegible].

LVII.

R. P. DOM HILARION ROBINET.

1778 — 1791.

HILARION Robinet était né à Paris, en 1725. Attiré par Dieu dans la solitude, il entra dans le célèbre Monastère que les Chartreux possédaient dans cette ville et y fit Profession. Ses talents et son entente des affaires engagèrent bientôt ses Supérieurs à le nommer Procureur du Couvent. Pendant qu'il remplissait cet emploi, il fut envoyé à la Grande Chartreuse pour traiter, avec le Général, des intérêts concernant la Chartreuse de Paris. Le Révérend Père Dom Biclet put dans cette circonstance admirer la piété et le grand savoir du Vénérable Religieux ; il le prit dès lors en telle estime, qu'en 1776, il le nomma Prieur de Paris. Dom Robinet occupa ce poste très peu de temps ; il assista seulement deux fois comme Prieur, au Chapitre Général. A peine était-il de retour de la Grande Chartreuse, après le Chapitre de 1778, qu'il apprit la mort du Révérend Père Dom Étienne Biclet et son élection à la première dignité de l'Ordre. C'était le cinquième Général sorti de la Chartreuse de Paris. Élu le 2 juin, il partit le 19 du même mois pour se rendre au Désert de Chartreuse

Le Père de Tracy, qui avait connu Dom Robinet pendant son séjour à Paris, nous dit que « ceux qui avoient avec lui des relations, l'ont regretté dans cette grande ville. » Plus loin il ajoute :

« Il n'est pas oublié de ceux dont il s'estoit attiré l'affection et l'estime dans la capitale de ce royaume, par son honnêteté, son affabilité et ses autres vertus. » De son côté, le Père Mandar, de l'Oratoire, disait : « C'est un homme d'un vrai mérite, qui joint au talent dans les affaires la plus aimable affabilité et toutes les vertus du cloître. »

A la Grande Chartreuse, le cœur de Dom Hilarion fut abreuvé de vives douleurs. Dès la première année de sa nomination, les Chartreuses de la Val-Sainte, dans le diocèse de Lausanne, et d'Hildesheim, dans la Basse-Saxe, furent supprimées. Bientôt il allait assister à la destruction d'une partie de son Ordre. Joseph II qui, à la mort de Marie-Thérèse d'Autriche, sa mère, avait pris le gouvernement de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Lombardie et des Flandres, s'était déclaré ouvertement contre l'Église et continuait son œuvre de la sécularisation des Monastères. Plus de trois cents Maisons religieuses furent supprimées. Ce prince philosophe avait cru cependant nécessaire de commencer par les Chartreux, persuadé que le spectacle de leur vie austère contrasterait d'une manière trop frappante avec le résultat obligé de ses prétendues réformes. Vingt-neuf Chartreuses furent supprimées malgré les vives réclamations du Pape Pie VI. Tous les vénérables Religieux de ces Maisons persévérèrent dans leur sainte vocation et restèrent dans leur solitude, jusqu'au moment où ils furent obligés, par la force, à s'éloigner de leur retraite (1782 et 1783).

Vers la même époque, sous la pression du gouvernement, les Chartreux d'Espagne furent obligés de se séparer de la Maison-Mère et cessèrent de faire partie de la famille cartusienne qui reconnaissait l'autorité du Révérend Père Hilarion. Un Bref arraché au Souverain Pontife les rendait indépendants de la Grande Chartreuse et les autorisait à avoir un Supérieur national (1784). En six années, Dom Robinet avait eu à déplorer la perte de quarante-quatre Chartreuses. Dieu voulait éprouver ses serviteurs : dans quelques années, des cent vingt-deux Monastères qui existaient encore dans les différentes parties de l'Europe, à peine en restera-t-il quelques-uns.

Lorsque la Révolution française commença son œuvre de destruction et que l'Assemblée nationale, par ses décrets de février 1790, eut aboli les vœux monastiques et supprimé les Ordres religieux, Dom Hilarion Robinet avait déjà pris les précautions nécessaires en vue de la dispersion de son Ordre. Dès le principe, il s'était fait autoriser par le Saint-Siège à établir la Maison-Mère, en dehors de France ; de plus, le 14 mai 1790, il reçut un Bref qui lui permettait de réunir le Chapitre Général dans la Maison qu'il aurait choisie comme refuge.

En cette année 1790, les autorités révolutionnaires vinrent trois fois établir l'inventaire du mobilier de la Grande Chartreuse et finirent par enlever l'argenterie et les vases sacrés. Le 31 octobre, un membre du district, accompagné de gendarmes, força le Père Procureur à lui livrer la moitié de

l'argent qui restait dans la caisse du Couvent ; il emporta la somme de 36,000 livres.

Dom Hilarion était resté au milieu de ses Religieux, dans le Monastère de la Grande Chartreuse, mais les terribles malheurs qui accablaient son Ordre avaient brisé ses forces, et il mourait le 4 mai 1791, à l'âge de soixante-six ans.

« Le Révérend Père Dom Hilarion Robinet — écrivait dernièrement un Chartreux — rendit son âme à Dieu, après avoir vu tomber pierre par pierre, cet édifice cartusien si grandiose encore peu d'années auparavant; il contempla tant de désastres, n'ayant pour toute consolation que la plus entière soumission à la volonté de Dieu. Une joie, néanmoins, l'attendait à son lit de mort : celle de penser qu'il reposerait dans le cimetière de la Grande Chartreuse ; qu'il mêlerait ses cendres à celles d'une longue génération de Saints et qu'il attendrait la venue du Souverain Juge dans cette terre bénie [1]. »

LVIII.

R. P. DOM NICOLAS ALBERGATI.

1791 — 1801.

NICOLAS Albergati de Geoffroy quitta le monde, jeune encore, pour se consacrer à Dieu. Étant entré dans la Chartreuse de Villeneuve-

[1] Le Père de Tracy, *op. cit.* p. 306 - 391 - 392. — *Souvenirs du Père Dom Ephrem Coutarel*, ms. *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 166 et sq.

les-Avignon, il y fit Profession et édifia ses frères par sa piété et ses vertus. Ses Supérieurs, après l'avoir désigné pour différents offices dont il s'acquitta à la satisfaction de tous, le nommèrent Prieur de la Chartreuse de Saint-Julien, près de Rouen, et peu après convisiteur, puis Visiteur de la Province de France-sur-Seine.

A la mort de Dom Hilarion Robinet, les électeurs de Chartreuse, Currières et Chalais l'élurent Général à l'unanimité, le 10 mai 1791. Dans la crise terrible que traversait l'Ordre des Chartreux, l'honneur qui était fait à Dom Nicolas était une bien lourde charge ; mais le nouveau Général l'accepta cependant avec courage, et toujours il sut se montrer à la hauteur des circonstances difficiles au milieu desquelles il se trouva.

Le 12 août de la même année, Dom Nicolas Albergati pria le Souverain Pontife, Pie VI, de lui renouveler la faculté déjà donnée à son prédécesseur, d'établir son séjour à l'étranger et d'y rassembler le Chapitre Général, ce qui lui fut accordé.

Les domaines de la Chartreuse avaient été mis en vente comme biens nationaux; l'obédience du désert, où les Généraux se retiraient quelquefois pour se recueillir dans une solitude complète, avait été vendue le jour même de la mort du Révérend Père Dom Hilarion Robinet. Cette même année 1791, en vertu du décret du 20 mars 1790 et de la loi du 14 octobre 1790, on vint à deux reprises interroger les Religieux de Chartreuse pour savoir s'ils étaient disposés à profiter de la li-

berté qui leur était accordée par la nation. La réponse de tous les Religieux fut que leur désir était de persévérer dans leur vocation et de rester dans leur Monastère.

Au mois d'avril 1792, Dom Albergati de Geoffroy et ses Moines furent accusés d'avoir des correspondances avec les ennemis de la nation et de faire des préparatifs pour recevoir les troupes Sardes qui, disait-on, méditaient une invasion par les montagnes de Chartreuse. Sous prétexte de garder cette frontière, on mit garnison dans le Couvent. « Notre Maison — écrivait un témoin oculaire — était devenue une véritable caserne et notre position était si pénible qu'elle aurait été insupportable si Dieu ne nous avait soutenus de sa grâce, pour persévérer dans notre état. »

Le 21 mai suivant, des commissaires se présentèrent à la Grande Chartreuse, et signifièrent au Révérend Père et aux Religieux l'ordre d'évacuer le Monastère dont ils avaient besoin, disaient-ils, pour loger des troupes. Ils assignèrent comme nouvelle résidence, à la Communauté, la Chartreuse de Sylve-Bénite, près du lac Paladru, et celle de Durbon, dans les environs de Gap. Dom Albergati consterné à cette nouvelle, envoya aussitôt à Grenoble Dom Burdet et Dom Palluis qui parvinrent à obtenir la révocation de cet ordre.

La position des Religieux, au milieu des soldats qui commandaient en maîtres, était devenue intolérable, lorsque l'Assemblée nationale décida, par décret du 16 août 1792, que toutes les maisons

religieuses devaient être évacuées le premier octobre. Le district fit signifier ce décret au Révérend Père, le 13 septembre, mais l'exécution n'eut lieu que le 14 octobre et les jours suivants ; à cette époque, la Communauté y compris Currières et Chalais comprenait trente-huit Religieux de chœur, dix-huit Convers et trente-six Donnés. On ne laissa dans le Couvent que douze Frères et les Officiers de la Maison : Dom Ambroise Burdet, Procureur ; Dom Sébastien Palluis, Procureur de l'Obédience de Meylan ; Dom Emmanuel Nivière, Coadjuteur ; et Dom Thaddée Forestier, Vicaire. Ces Religieux devaient garder la Maison et prendre soin des granges et des prairies qui, n'ayant pu être vendues, leur avaient été affermées.

Le Révérend Père Dom Nicolas Albergati de Geoffroy quitta le Monastère le 17 octobre 1792. Ses Religieux pour la plupart passèrent la frontière et demandèrent asile à leurs frères d'Allemagne et de Suisse. D'autres se dirigèrent vers l'Italie, parmi eux se trouvait Dom Albergati qui, après bien des périls, parvint à se réfugier à Bologne, où il arriva le 7 décembre. En 1793, le Chapitre Général fut convoqué dans cette ville, à l'époque ordinaire; quatorze Prieurs s'y présentèrent. Dans cette assemblée, on régla l'importante question de l'élection du Général de l'Ordre. Le Chapitre ordonna que « si le Révérend Père venait à mourir dans le courant de l'année, le Père Scribe serait chargé du gouvernement de tout l'Ordre et jouirait de la même autorité que le Révérend Père, jusqu'au Cha-

pitre Général qu'il serait tenu de convoquer à l'époque ordinaire. S'il venait à mourir lui-même avant d'avoir pu assembler un Chapitre, le Religieux qu'il aurait choisi pour Scribe aurait la même autorité et les mêmes obligations. » Cette Ordonnance fut confirmée par le Chapitre de l'année suivante et approuvée par un bref de Pie VI, en date du 14 juillet 1794.

Dom Nicolas Albergati put encore réunir le Chapitre Général en 1795. Dans cette circonstance, après avoir consulté les Pères Visiteurs et entendu le rapport du référendaire Dom Ignace Tricot, Prieur de Valbonne, le Chapitre revint encore sur l'élection du futur Général et déclara que, selon son sentiment, l'élection du Révérend Père devait appartenir aux Définiteurs du Chapitre, tant que la Maison de Chartreuse resterait dispersée ; de plus, il détermina les formalités à remplir pour l'élection. Cette Ordonnance ne fut jamais appliquée, le Chapitre Général n'ayant pu se réunir pendant la Révolution et l'Empire.

Au commencement de l'année 1797, le Général des Chartreux fut obligé de s'enfuir de Bologne, à l'arrivée des armées françaises dans la province. Il se réfugia, avec la permission du Souverain Pontife, dans la Chartreuse de Rome. Dom Nicolas Albergati de Geoffroy passa quelques années dans la ville éternelle, et se prépara à la mort au milieu des exercices de la pénitence. Il s'endormit dans la paix du Seigneur, le 22 décembre 1801[1].

[1] Notes manuscrites de la Grande Chartreuse. — *Souvenirs de Dom Ephrem Coutarel*. Ms. — A. Pascal, *Le Désert de*

LIX.

R. P. DOM ANTOINE VALLET.

Vicaire Général.

1801 — 1813.

ANTOINE Vallet était né en 1725 ; Dieu l'ayant appelé à la vie solitaire, il abandonna le monde et fit Profession à la Grande Chartreuse, en 1746. Ses talents remarquables le firent nommer Scribe ou secrétaire de l'Ordre. Il occupa cette place sous trois Généraux, les Révérends Pères Dom Étienne Biclet, Dom Hilarion Robinet et Dom Nicolas Albergati de Geoffroy. Dans toutes les circonstances difficiles, au milieu desquelles il se trouva, Dom Antoine sut déployer une grande énergie et une habileté remarquable. Dans l'Ordre, on le considérait comme le futur successeur de Dom Albergati.

En vertu d'une Ordonnance du Chapitre Général tenu à Bologne, en 1793, il avait été réglé que, en cas de décès du Révérend Père, son secrétaire hériterait de son autorité et l'exercerait dans les mêmes conditions, jusqu'au prochain Chapitre Général. En conséquence, Dom Antoine Vallet, à la mort de Dom Nicolas Albergati, prit en main l'administration de l'Ordre, avec le titre de Vicaire Général, et conserva le pouvoir avec ce simple titre, les

la Grande Chartreuse, p. 109 et sq. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 169 et sq.

malheurs de cette époque néfaste ne lui ayant pas permis de réunir le Chapitre.

Dom Antoine Vallet résida, comme son prédécesseur, dans la Chartreuse de Rome, mais obligé de quitter cette ville, en 1810, il eut un instant la pensée de se retirer à la Chartreuse de La Part-Dieu, près de Fribourg, en Suisse. C'était à peu près la seule Maison régulière qui restait aux Chartreux. Les circonstances politiques ne lui ayant pas permis de réaliser son projet, il se retira à Romans, dans le département de la Drôme. Quelques Chartreux du Val-Sainte-Marie de Bouvantes étaient venus, pendant la Révolution, chercher un asile dans cette petite ville. L'un d'eux s'était rendu adjudicataire de l'ancien Couvent des Récollets, le 31 mars 1791, et tous ensemble reprirent, dans cet ancien Monastère, leur vie de Chartreux. Ils ne furent pas inquiétés et purent passer, dans le silence de la solitude, les plus mauvais jours de la Terreur. En 1810, Dom Antoine Vallet vint s'établir dans cette Chartreuse fondée dans des circonstances si extraordinaires et y passa quelques années dans le calme le plus profond.

Le 25 juin 1813, il y rendit sa belle âme à Dieu, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après avoir vécu soixante-sept ans dans l'Ordre. L'obituaire de la Grande Chartreuse fait son éloge en quelques mots : « *Obiit R. P. Domnus Antonius qui vixit valdè laudabiliter in Ordine.* »

« Ses obsèques — nous dit l'*Ami de la Religion* — furent célébrées suivant le rite cartusien ; son

corps était revêtu de l'habit de l'Ordre et exposé sur une simple planche au milieu de l'église. Tous les Religieux portaient leur habit. Le respectable curé de Romans, M. l'abbé Antelme, prononça l'éloge du défunt, en présence des administrateurs des hospices et de plusieurs familles de distinction qui honoraient les Chartreux. Les restes de Dom Vallet furent inhumés, près de ceux de ses confrères morts avant lui, dans l'enceinte de l'église, près de la chapelle de la Mère des Douleurs [1]. »

LX.

R. P. DOM ROMUALD MOISSONNIER.

Vicaire Général.

1813 — 1816.

ROMUALD Moissonnier, qui avait reçu au baptême les noms de Jean-Louis, naquit à Lyon, le 31 décembre 1742. Porté, jeune encore, à la vocation de la vie religieuse, il se présenta au Couvent de la Grande Chartreuse, y fit son noviciat et prononça ses vœux, le 15 août 1762. Quelques années plus tard, en 1775, il fut envoyé comme Sacristain à la Chartreuse de Pomiers. Il y resta peu de temps et fut nommé successivement Vicaire au Reposoir, Coadjuteur à Chalais, Procureur à la Sylve-Bénite, et en 1789, Prieur de cette

[1] Notes manuscrites de la Grande Chartreuse. — *Ami de la Religion*, t. LXXXV p. 289. ap. *La Grande Chartreuse*, cit. p. 193 et sq.

même Maison. Obligé de fuir en 1792, il quitta la France, et, par une étrange coïncidence, arriva à la Chartreuse de Bologne le même jour que le Révérend Père Dom Nicolas Albergati de Geoffroy et Dom Antoine Vallet, Scribe de l'Ordre. Ce fut entre les mains de ces trois Religieux que reposa la suprême autorité pendant la Révolution et l'Empire.

Forcé de quitter Bologne pour échapper aux Français victorieux qui menaçaient la ville, Dom Romuald passa quelque temps à la Chartreuse de Ferrare, puis se réfugia dans le Monastère de Trieste et dans celui de Florence. Il habita cette dernière Chartreuse jusqu'au moment où le Révérend Père Vicaire Général le nomma Prieur de La Part-Dieu, en Suisse.

En 1810, le Vicaire Général, Dom Antoine Vallet, qui, quelques années auparavant avait donné la charge de Scribe à Dom Raphaël Paris, crut devoir remplacer ce Religieux et nomma Dom Romuald Moissonnier. A cet effet, il lui envoya l'obédience de Scribe qui fut confirmée par le Nonce apostolique à Lucerne, le 20 juillet 1813. A la mort de Dom Antoine Vallet, Dom Romuald Moissonnier, en vertu de l'Ordonnance du Chapitre Général de 1793, devint Vicaire Général. Son titre et ses pouvoirs furent confirmés par le Saint-Siège.

Ce vénérable Religieux fit les plus honorables efforts, en 1814 et en 1815, pour obtenir du gouvernement français le rétablissement de la Grande Chartreuse. « Rien — dit un Chartreux contem-

porain — Rien ne lui tenait plus à cœur, et l'espérance qu'il en avait toujours conservée, semblait être chez ce bon Religieux comme une inspiration qui lui servait d'encouragement pour arriver au terme de ses désirs. » Dom Romuald se mit en rapport avec quelques Chartreux résidant en France, particulièrement avec Dom Emmanuël du Creux, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Rouen, ancien Prieur de la Chartreuse de Gaillon, et Dom Ephrem Coutarel, curé de Vilette près de Saint-Laurent-du-Pont.

Dieu bénit les démarches de Dom Moissonnier, et le 27 avril 1816, une ordonnance royale autorisait le retour des enfants de saint Bruno dans leur Couvent du Désert de Chartreuse. Un instant, le vénérable Vicaire Général crut qu'il ne lui serait pas donné de revoir la Grande Chartreuse, il venait de tomber dangereusement malade, mais Dieu voulant donner cette consolation à son serviteur, lui rendit la santé. Dès lors, au comble de ses vœux Dom Moissonnier hâta le départ. « Le 25 juin, n'écoutant ni son grand âge ni son état d'infirmité, sans autre précaution que celle de voyager en litière et à petites journées, bien qu'il fût encore convalescent, il quitta la Part-Dieu, au risque de mourir en route, traversa le canton de Vaud, Genève, la Savoie et arriva à Grenoble le jeudi 4 juillet. » Dom Romuald prit possession de la Grande Chartreuse, le 8 juillet 1816, accueilli avec le plus vif enthousiasme par toutes les populations voisines, heureuses de revoir leurs anciens bienfaiteurs.

« Ainsi — dit un des historiens de la Grande

Chartreuse — le vénérable Vicaire Général qui avait été l'instrument de la Providence pour la restauration de son Ordre en France, dans le lieu même où saint Bruno l'avait fondé, rentra au Couvent où il avait été enfanté à la vie religieuse, comme un exilé rentre dans la maison de ses Pères. »

Le lendemain, on chanta une messe d'actions de grâces, dans la chapelle des morts, la seule où l'on pût célébrer avec décence les saints mystères : huit à dix Religieux y assistaient. Rien ne manquait plus au bonheur de Dom Romuald Moissonnier; il se retrouvait au berceau de son Ordre, sur cette terre sanctifiée par son illustre fondateur. Onze jours après son arrivée, le 19 juillet 1816, le Révérend Père s'éteignait sans souffrances, à l'âge de soixante-quatorze ans, après avoir vécu dans l'Ordre cinquante-quatre ans [1].

LXI.

R. P. DOM BONAVENTURE EYMIN.

Vicaire Général.

1816.

BONAVENTURE Eymin avait fait Profession à la Chartreuse de Valbonne et était Prieur de Durbon lorsqu'éclata la Révolution. S'étant retiré au Monastère de la Part-Dieu, il entra

[1] Notes mss. de la Grande Chartreuse. — Dom Bruno Rambeaud, *Tableau historique de la Grande Chartreuse*, p. 94 et sq. — *Rentrée des Solitaires de la Grande Chartreuse*. — A. Pascal. *Le Désert de la Grande Chartreuse*. p. 84 et

en rapport avec le Révérend Père Vicaire Général, Dom Romuald Moissonnier, qui sut apprécier sa science, sa vertu et sa prudence.

Au moment de partir pour la Grande Chartreuse, en 1816, Dom Romuald ayant comme un pressentiment de sa mort prochaine, voulut nommer celui qui devait remplir, après lui, la charge de Vicaire Général; il choisit Dom Bonaventure Eymin. Après la mort de Dom Moissonnier, le nouveau Vicaire Général se rendit à la Grande Chartreuse pour présider à l'élection d'un Général. Le 16 septembre 1816, Dom Grégoire Sorel fut nommé Prieur de Chartreuse et Général de l'Ordre. Les trois Vicaires Généraux, qui avaient été à la tête de l'Ordre pendant la Révolution française, cessaient alors le rôle qu'ils avaient si dignement rempli.

Dom Eymin fut, dans la suite, avec l'assentiment du Saint-Siège, nommé Coadjuteur du Général, 16 septembre 1822 ; mais il ne put rendre aucun service au Révérend Père Sorel. Le jour même où il devait commencer à exercer sa nouvelle charge, il tomba malade et mourut quelques mois après, le 18 décembre 1822, ayant édifié ses frères par son humilité et sa piété. Dom Bonaventure Eymin avait vécu cinquante-sept ans dans l'Ordre des Chartreux [1].

sq. — *L'Ami de la Religion*, t. LXXXV, p. 291. — Du Boys. *Grande Chartreuse*, p. 76. — *La Grande Chartreuse*, cit. p. 195. et sq.

[1] Notes mss. de la Grande Chartreuse. — Dom Bruno Rambaud, *Tableau historique* cit. p. 69. *La Grande Chartreuse*, cit. p. 198 et 210.

LXII.

R. P. DOM GRÉGOIRE SOREL.

1816 — 1824.

GRÉGOIRE Sorel, après avoir fait Profession à la Grande Chartreuse, fut successivement Sacristain, Maître des Novices, Vicaire et Procureur de ce Monastère. Plus tard, il fut envoyé comme Prieur à la Chartreuse de Seillon, et la Révolution française le trouva à la tête du Couvent de Vaucluse.

Lorsque les Religieux réunis à la Grande Chartreuse durent nommer un successeur à Dom Romuald Moissonnier, ils jetèrent les yeux sur Dom Grégoire Sorel qui, après la réouverture des églises avait pris du ministère, et dirigeait la paroisse de Saint-Jean de Bournay. Ses anciens confrères lui écrivirent pour l'engager à se joindre à eux. mais Dom Sorel, brisé par l'âge et les infirmités, leur répondit que ses soixante-dix-sept ans ne lui permettaient pas, malgré son désir, de retourner au Couvent de Chartreuse. Les Religieux le supplièrent alors de venir au moins, au milieu d'eux, pour les assister de ses conseils et prendre part à l'élection, comme Confirmateur. Dom Grégoire ne put résister à leurs instances, il vint à la Grande Chartreuse et fut nommé Général, le 16 septembre 1816. Craignant de ne pas répondre à l'appel de Dieu qui se manisfestait d'une façon si inattendue, il accepta et reprit courageusement les Observances

et les Règles de la vie Cartusienne. Son élection fut confirmée par le Pape Pie VII, le 17 décembre 1816.

Malgré son grand âge, Dom Grégoire Sorel travailla avec le plus grand zèle à réparer les ruines accumulées par les Révolutionnaires, et après eux par les Autrichiens qui, en 1814, avaient saccagé le Monastère. Un témoin oculaire nous décrit en ces termes l'état de délabrement de la Grande Chartreuse autrefois si florissante : « Vitraux brisés, portes enfoncées et sans serrures ; cloisons renversées, cellules dévastées, toits dégradés, murs souillés par des mains profanes ; l'église et les chapelles, tout, à quelques exceptions près, offrait l'image de la spoliation : autels, chandeliers, lampes, tableaux, cloches, horloge, stalles, parquet, boiserie des deux chœurs, tout avait disparu. »

On songea d'abord aux réparations les plus urgentes ; elles furent faites avec les quinze mille francs accordés par le gouvernement. Quelques personnes généreuses vinrent aussi au secours des Chartreux et donnèrent entre autres choses, deux lampes pour l'église et un maître-autel pour remplacer celui de marbre blanc transporté, en 1807, à la cathédrale de Grenoble. En 1820, Dom Sorel bénit une cloche donnée par Mr François de Ferrus, de Lyon, et Mme Françoise de la Barmondière. Les autres réparations eurent lieu peu à peu, à mesure que la Providence procurait de nouveaux secours au Monastère.

Les forces du Révérend Père trahirent bientôt son courage et il fut obligé de demander un Coad-

juteur ; ce fut Dom Bonaventure Eymin, dont nous avons parlé plus haut. Ce saint Religieux n'aida que bien peu de temps le Père Général à supporter le poids de sa charge ; nommé le 16 septembre 1822, il mourait le 18 décembre de la même année[1]. Dès lors, Dom Sorel sentant les infirmités augmenter de plus en plus, supplia le Saint-Siège d'accepter sa démission et de permettre à la Communauté de Chartreuse de lui choisir un successeur. Le Souverain Pontife Léon XII y consentit enfin, et l'élection, présidée par les Prieurs de Trisulti et de Turin délégués spécialement à cet effet par le Saint-Siège, eut lieu le 7 mai 1824.

Personne n'ayant obtenu, après quatre tours de scrutin le nombre de suffrages exigé par les Statuts, le délégué du Pape donna aussitôt lecture d'un décret apostolique qui nommait le Prieur de Turin, Dom Benoit Nizzatti, Général de l'Ordre. Le décret avait été préparé dans la prévision où la Communauté ne pourrait réussir à faire l'élection.

Le Révérend Père Dom Grégoire Sorel vécut encore environ une année, après l'élection de son successeur ; il rendit sa belle âme au Seigneur, le 22 avril 1825, après avoir passé cinquante-sept ans dans l'Ordre. L'obituaire de la Grande Chartreuse fait ainsi son éloge : « Dom Sorel était un vieillard vénérable, qui s'est rendu remarquable par sa piété, sa science, sa douceur, sa patience et la sainteté de sa vie[2]. »

[1] Voir la Notice de Dom Bonaventure Eymin p. 167.
[2] Notes mss. de la Grande Chartreuse. — Dom Bruno

LXIII.

R. P. DOM BENOIT NIZZATTI.

1824—1831.

BENOIT Nizzatti était profès de la Chartreuse de Turin et dirigeait ce Monastère comme Prieur, lorsque, le 7 mai 1824, il fut nommé Général de l'Ordre par décret apostolique. Le nouveau Révérend Père continua l'œuvre de Dom Sorel et donna tous ses soins au rétablissement de la Grande Chartreuse. Huit années de travaux et de sévères économies n'avaient pu suffire à rendre le Monastère entièrement habitable.

Les infirmités de Dom Benoît Nizzatti ne lui permirent pas de faire un long séjour au Désert de Chartreuse; il était obligé de passer, chaque année, quelques mois à la petite Chartreuse de Currières, dont le climat était plus doux. De plus, il fut autorisé par le Souverain Pontife à faire lui-même les visites des Chartreuses d'Italie. Pendant ces absences, il se reposait, pour ce qui concernait la direction de sa principale Communauté, sur les soins, l'intelligence et la sagesse d'un jeune Religieux, Dom Jean-Baptiste Mortaize, qui remplissait l'Office de Vicaire et qui, plus tard, devait lui succéder dans le gouvernement de l'Ordre.

En faisant la visite de la Chartreuse de Turin, le

Rambaud, *Tableau historique* cit. p. 68. et sq. — *L'Ami de la Religion* t. LXXXV, p. 291. — *La Grande Chartreuse* cit. p. 209 et sq.

Révérend Père Dom Benoît Nizzatti tomba dangereusement malade, et mourut dans ce Monastère, le jour de la fête du saint fondateur de l'Ordre, le 6 octobre 1831 [1].

LXIV.

R. P. DOM JEAN-BAPTISTE MORTAIZE.

1831—1863.

JEAN-BAPTISTE Mortaize naquit, dans le mois de mars 1798, au village de Rabat près de Tarascon-sur-Ariège, de parents pieux et chrétiens. La divine Providence sembla, dès le principe, avoir voulu se réserver à elle seule de diriger l'éducation de cet enfant dont les heureuses dispositions n'échappaient à personne et qui dès l'âge de huit ans était resté orphelin. Après de brillantes études faites au collège de Pamiers, le jeune Mortaize suivit les cours de théologie au grand séminaire de Toulouse, mais Dieu appelait dans la solitude cette âme d'élite. Après avoir reçu le diaconat, il désira quitter le monde et vint, le 9 avril 1824, frapper à la porte de la Grande Chartreuse, demandant d'être reçu au nombre des Religieux. Bientôt ses supérieurs apprécièrent ses rares qualités et pressentirent les services éminents qu'il pourrait rendre à l'Ordre. Au lendemain de sa Profession qui eut lieu le 24 juin 1825, il fut appelé à

[1] Notes Mss. de la Grande Chartreuse.

enseigner la théologie aux jeunes Religieux et à les initier aux divers usages et cérémonies propres aux enfants de saint Bruno.

Aux quatre-temps de Noël, 17 décembre 1825, il reçut l'ordination sacerdotale, à Chambéry. Deux ans plus tard, il fut chargé de la direction du Noviciat de la Grande Chartreuse, et, en 1829, il était nommé Vicaire du Monastère. A cause des circonstances exceptionnelles, dont nous avons déjà parlé, le Vicaire était le véritable Prieur de la Maison. Le Général Dom Benoît Nizzatti, ne résidant que rarement à la Grande Chartreuse, la direction du Couvent incombait au Père Vicaire.

Austère et dur pour lui-même, Dom Jean-Baptiste était plein de tendresse et de condescendance envers les Religieux. Tout en se montrant ferme, vigilant, zélé pour le maintien des Observances de la Règle, il sut gagner l'estime et l'affection de ses frères. A la mort du Révérend Père Dom Benoît Nizzatti, les Religieux appelés à élire un nouveau Supérieur le choisirent, presque à l'unanimité, pour remplir ce poste éminent. Le nouveau Général n'avait que trente-trois ans. (1831.)

Dom Jean-Baptiste Mortaize se dévoua entièrement à la réorganisation et à l'extension de l'Ordre. « Lorsqu'il fut élu Général, dit l'auteur de la Grande Chartreuse, le Monastère passait par un de ces moments de transition dont l'issue est toujours décisive dans un sens ou dans un autre. La Communauté se composait de deux éléments divers : l'ancienne et la nouvelle génération ; l'ancienne

disparaissait rapidement, emportant ces souvenirs et ces traditions du passé qui jouent un si grand rôle dans la vie d'un Ordre religieux ; la nouvelle génération arrivait, apportant, avec une bonne volonté très grande, une inévitable ignorance de la vraie vie cartusienne. La tâche du supérieur était de fondre tellement en une seule les deux générations, que l'œuvre de saint Bruno continuât sans transition heurtée, sans décadence, sans exagérations et sans innovations. Il fallait, afin d'atteindre ce but, un Supérieur assez éclairé pour toujours bien dicerner le sens exact du Statut, et assez prudent pour maintenir l'observance de la Règle ; Dom Jean-Baptiste était tout cela, à cause de ses grandes vertus. Son union avec Dieu lui donnant des lumières pour faire un juste discernement de toutes choses, il posa ce principe qui résolvait la difficulté : suivre uniquement le Statut, à la lettre. Dès lors, on ne pouvait craindre de voir se former une nouvelle vie cartusienne différente de l'ancienne : le présent continuait le passé ; l'abîme creusé par la Révolution était comblé ; les vieillards retrouvaient à la fin de leur existence, ce qu'ils avaient vu jadis dans les cloîtres cartusiens aux premiers jours de leur vie religieuse. Pour obtenir la parfaite observance de la Règle, Dom Jean-Baptiste eut recours au moyen le plus efficace : il la pratiqua lui-même et réalisa bientôt en sa personne le type du vrai Chartreux .»

La mission de cet éminent Général ne devait pas rester circonscrite dans l'enceinte de son Mo-

nastère, il travailla avec énergie au rétablissement de son Ordre. Dès 1835, les Chartreuses de Valbonne et de Bosserville avaient été rachetées ; en 1843, il entreprit la restauration du Couvent de Montrieux, et en 1844, celle du Reposoir. En Italie, la splendide et monumentale Chartreuse de Pavie avait été rendue, par le gouvernement autrichien, à sa destination primitive. Une nouvelle retraite fut fondée à Montauban, en 1852, pour les Moniales Chartreuses, et si, en 1854, la Maison de Turin lui était enlevé par le Piémont, il faisait, en 1855, entreprendre la restauration de l'antique Chartreuse de Portes. Dans le courant de l'année 1858, il relevait le Monastère de Vauclair et enfin ouvrait des négociations avec le conseil d'État de Fribourg pour le rétablissement de la Val-Sainte.

Dom Jean-Baptiste Mortaize voulait la restauration de son Ordre, mais il ne pouvait la comprendre en dehors de l'observance de toutes les Règles ; c'est pourquoi, dès le commencement de son Généralat, il sollicita de la Cour romaine les dispenses nécessaires pour le rétablissement des Chapitres Généraux. Le 2 juillet 1837, toutes les difficultés étaient aplanies et ces grandes assises de l'Ordre, interrompues depuis près d'un demi-siècle, reprenaient définitivement leur cours.

Dom Jean-Baptiste ressentait un attrait tout particulier à soulager les malheureux, et il serait difficile de donner une appréciation exacte des prodigieuses aumônes qu'il répandit partout. Soulager la misère et l'infortune semblait être son unique

pensée. On vint un jour lui apprendre que le feu venait de détruire une partie de la distillerie du Couvent et avait causé des dommages considérables. « Hélas, dit-il, les pauvres devront recevoir un peu moins. » Son inépuisable charité lui avait acquis dans le monde une popularité aussi grande que légitime. Aucune bonne œuvre ne lui était étrangère. Partout il favorisait l'esprit religieux par l'érection ou la réparation des églises, secondait les vocations sacerdotales, soutenait les missions, protégeait les Communautés religieuses, créait des hospices et des écoles.

Pour venir au secours des populations pauvres de la Montagne, il fit ouvrir des routes et releva de leurs ruines les villages de Saint-Pierre-de-Chartreuse et de Saint-Laurent-du-Pont détruits entièrement par le feu. Jamais il ne se refusait à un acte de charité, de quelque part qu'il fût demandé. Il n'est donc pas étonnant que son nom devint l'objet de l'admiration et de la vénération universelle. Pour tout autre, cette immense popularité aurait pu devenir un écueil ; pour lui, elle ne changea rien à sa vie simple et modeste. A l'intérieur du Couvent, il resta ce qu'il avait toujours été, humble et mortifié ; d'un accès facile avec ses Religieux, il se montrait doux et affable avec les étrangers qui se pressaient autour de lui et réclamaient à l'envi l'honneur de converser avec lui ; en un mot, il était bon envers tous, de cette bonté cordiale et simple qui s'ignore complétement elle-même. Toujours calme et tranquille au milieu de tant d'af-

faires et de sollicitudes extérieures, on eût dit qu'il n'avait à se préoccuper d'autre chose que de la direction de sa Communauté.

Avec l'habitude de tout faire par lui-même, de ne jamais compter avec ses forces, de se priver non seulement de ce qui pouvait le soulager, mais même de ce qui lui était absolument nécessaire et que la Règle accorde à tous les Religieux, Dom Jean-Baptiste Mortaize vit sa santé s'altérer gravement. Mais, dès le moment où il comprit que ses forces ne répondaient plus à l'énergie de sa volonté, il résolut d'abandonner le pouvoir. Ayant offert plusieurs fois sa démission au Chapitre Général qui n'avait jamais voulu se priver de sa sage direction, et prévoyant qu'il ne pourrait pas vaincre cette résistance, il s'adressa à la Cour romaine et, à force d'instances, il obtint du Pape la faveur de se retirer et de passer le reste de ses jours dans le calme et la paix de la cellule. Son abdication est datée du 16 février 1863 ; le lendemain il quittait, pour ne plus le revoir, le Monastère qu'il avait gouverné plus de trente ans. Retiré à la Chartreuse de Pavie, il y vécut, dans le cloître, pendant l'espace de sept ans, oubliant le monde, ses amis et lui-même pour ne penser qu'à Dieu et à ses fins dernières.

Le 15 janvier 1870, vers dix heures du soir, Dom Jean-Baptiste Mortaize ressentit de violentes douleurs au cœur ; peu après il rendait à Dieu sa belle âme, à l'âge de soixante-douze ans et allait recevoir, dans le ciel, la récompense méritée par ses œuvres et ses vertus. Son corps fut ramené à la

Grande Chartreuse où il repose dans le cimetière réservé aux Généraux[1].

LXV.

R. P. DOM CHARLES-MARIE SAISSON.

1863 — 1877.

CHARLES-Marie Saisson naquit, en 1806, à Avignon, d'une famille vertueuse. Il était professeur du petit séminaire de Sainte-Garde lorsqu'il songea à quitter le monde ; cette âme d'élite sentait le besoin de se trouver face à face avec Dieu dans le calme et le silence du cloître. Lorsqu'il entra à la Grande Chartreuse, Charles-Marie Saisson était âgé de vingt-neuf ans; il commença son noviciat au mois d'août 1835 et prit l'habit le 13 septembre suivant. Peu après sa Profession, qui eut lieu le 14 septembre 1836, ses supérieurs qui avaient remarqué son mérite l'envoyèrent à la Chartreuse de Rome, où il remplit successivement les charges de Procureur, de Maître des Novices et de Vicaire. En 1838, nous le trouvons Procureur de la Chartreuse de Turin. De là, il se rendit à Gênes, en 1841, pour répondre au désir du Roi Charles-Albert qui désirait fonder une seconde Maison de Chartreux dans ses États. L'année suivante,

[1] Carte du Chapitre Général de 1863 — Note sur le Révérend Père Dom Jean-Baptiste Mortaize, ap. *Vie de la Mère Élisabeth Giraud, fondatrice des Sœurs du Saint-Rosaire;* par A. M. de Franclieu, p. 319 et 19. Note VII. — *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 211 et seq.

Dom Charles-Marie fut chargé d'une mission plus difficile encore : il s'agissait de recouvrer la magnifique Chartreuse de Pavie, sécularisée par l'Empereur Joseph II.

Pendant l'année qu'il passa dans la ville de Vienne, Dom Charles-Marie déploya, comme diplomate, « un talent qui ne fut surpassé que par sa patience à supporter les lenteurs d'une bureaucratie méticuleuse et les sourdes menées de certains personnages hostiles à l'œuvre. Il eut recours aux grands moyens employés par les saints : le jeûne et la prière. Touché de tant de vertus, Dieu lui ménagea de puissants protecteurs et lui rendit favorable la famille impériale. » Lorsque ses patientes démarches furent couronnées de succès, le Révérend Père Dom Jean-Baptiste Mortaize le nomma Recteur de cette Maison, puis Prieur, en 1844. L'observance cartusienne étant alors entièrement rétablie dans ce Monastère, le Général envoya Dom Charles-Marie diriger la Chartreuse de La Padule, tout en lui conservant son titre de Visiteur ; c'était en 1852. Appelé, quatre ans après, à la Grande Chartreuse, comme secrétaire du Révérend Père, il ne quitta ce Monastère qu'en 1859, pour prendre la direction de la Chartreuse de Bosserville et remplir l'office de Visiteur de la Province de France. C'est à Bosserville que les délégués de la Grande Chartreuse vinrent annoncer à Dom Charles-Marie son élévation au Généralat. L'élection avait eu lieu le 21 février, et l'installation se fit le 6 mars suivant.

On rapporte qu'un vieux Religieux, apprenant la

nomination de Dom Charles, lui envoya une petite image où étaient représentés les instruments de la Passion, avec ces mots qu'il écrivit au bas : *et ibi crucifixerunt eum.* « Si ces paroles — disait naguères Monseigneur Fava, Évêque de Grenoble, dans une lettre adressée à son clergé — peuvent s'appliquer à tous les supérieurs qui entrent en charge, elles se réalisèrent vraiment dans Dom Charles, que la maladie enchaîna si souvent dans sa cellule quand elle ne le clouait pas sur un lit de douleur. Il en coûtait à cette nature active de se voir condamnée au repos, à cet ami de la Règle de ne pouvoir marcher à la tête de ses Religieux ; mais il se résignait, en songeant que la douleur, supportée en union avec Jésus-Christ crucifié, est féconde, et qu'il plaît souvent à Dieu de choisir dans les Communautés une victime, qu'il place sur l'autel du sacrifice, afin que les autres âmes soient rendues participantes de ses mérites. »

Dom Charles-Marie suivit les exemples de son illustre prédécesseur ; il rétablit les Chartreuses de Sélignat, de Neuville-sous-Montreuil, de Glandier, et jeta les fondements des Chartreuses de Haïn, en Allemagne, et de Parckminster, en Angleterre. Ce vénérable Général semblait avoir appris de Dom Jean-Baptiste Mortaize le secret de multiplier les ressources ménagées à la Grande Chartreuse par la divine Providence,et il s'en montrait le généreux et fidèle dispensateur. L'Évêque de Grenoble nous apprend que « jamais un malheureux ne frappa vainement à la porte de son

Monastère ; toute misère qui alla se confier à son cœur fut soulagée ; son âme s'ouvrait au récit de l'infortune avec une ardeur et une tendresse que trahissaient souvent sa voix et ses larmes. Lorsque parfois il se trouvait obligé d'opposer un refus aux demandes qu'une confiance excessive ou indiscrète lui adressait, alors même son cœur souffrait. Son regard affectueux, ainsi que ses paroles pleines de tendresse exprimaient sa peine et ses regrets. »

Le Révérend Père Charles-Marie fut appelé comme Général d'Ordre à assister au concile du Vatican ; son attitude y fut celle que l'on pouvait attendre d'un pieux enfant de saint Bruno. Dans l'importante question de l'infaillibilité du Pontife romain, il se prononça pour l'affirmative et remit une note fort remarquée par les Pères du concile.

Monseigneur Fava, son admirateur et son ami, nous a laissé un beau portrait de ce saint Religieux. « Dom Charles était doué d'une finesse profonde comme son regard ; mais c'était surtout un homme de cœur. Avec la faculté d'aimer qu'il possédait à un degré éminent, Dieu lui avait aussi prodigué les vertus qui la dirigent, l'épurent et font qu'elle s'épanouit en fleurs et en fruits célestes. Aussi était-il un père pour ses Religieux, et ses Religieux, étaient pour lui, des fils aimants et confiants ; il leur prodiguait ses conseils, ses encouragements, ses soins et ses services. Par ses exemples, il leur montrait comment, avec une simplicité vraie, on peut s'élever aux plus mâles et aux plus héroïques

vertus. Appelé par son rang à recevoir la visite d'une foule d'étrangers, il était pour tous d'un accès facile : simple avec les petits, noble avec les grands. On admirait en lui ce regard doux et vif, ce visage toujours souriant où son âme si belle se montrait à découvert ; on se retirait enchanté. »

Au mois de mai 1876, Dom Charles-Marie se rendit de nouveau à Rome ; il désirait, avant de mourir, revoir encore une fois le vénérable Pontife, Pie IX. Au sortir de l'audience, tout inondé de bonheur et de joie, il s'écriait : « maintenant je puis chanter mon *nunc dimittis.* » En effet, l'heure du départ ne tarda pas à sonner, l'apoplexie qui le frappa soudain le 15 décembre de la même année, en fut pour lui le signal. Le 26 mars 1877, il se rendit, avec la permission du Souverain Pontife, à la Chartreuse de Valbonne. Sous ce climat plus tempéré, le Vénérable Général reprit un peu de force et retrouva quelques jours de santé, mais ce ne fut qu'un éclair de bonheur pour ses Religieux. Le 7 avril, Dom Charles-Marie retombait pour ne plus se relever, et le 17 du même mois, il s'endormait tranquillement dans le Seigneur. Peu de temps avant sa mort, on lui demanda s'il désirait quelque chose : *oui,* murmura-t-il, *le ciel.* Son corps fut ramené à la Grande Chartreuse.

Le Révérend Père Dom Charles-Marie Saisson était âgé de soixante et onze ans ; il avait gouverné l'Ordre pendant quatorze années, et avait vécu sous l'humble habit de Chartreux l'espace de quarante-deux ans.

LXVI.

R. P. DOM ROCH-MARIE BOUSSINET.

1877 — 1879.

ROCH-Marie Boussinet, né d'une famille honorable et pieuse, à Poussan, département de l'Hérault, le 11 mai 1810, montra, dès son enfance, les dispositions les plus remarquables. En 1824, il entra au petit séminaire de Montpellier et s'y fit remarquer par son amour du travail et ses nombreux succès. Sa vocation l'appelant à l'état ecclésiastique, il fut ordonné prêtre le 15 mai 1834, et nommé vicaire de la paroisse où il était né : position délicate qu'il sut cependant, par sa vertu, rendre fructueuse pour le salut des âmes. Quelques années plus tard, ses supérieurs le nommèrent vicaire de la cathédrale de Montpellier. Dans ce nouveau poste, les appréhensions et les inquiétudes qui s'étaient emparées du jeune prêtre à Poussan, s'accentuèrent et semblèrent devoir l'éloigner du ministère paroissial ; déjà peut-être, avait-il tourné ses regards vers la solitude. Toutefois s'étant trouvé, à cette époque, en rapport avec Mgr de Forbin-Janson, il s'attacha à ce prélat, devint son secrétaire intime et le compagnon de ses nombreux voyages.

Sous les auspices de l'éminent Évêque de Nancy, l'abbé Boussinet créa et dirigea, pendant plusieurs années, les maisons de retraites ecclésiastiques de la Seyne et de Mortagne : excellente institution, ap-

prouvée par Grégoire XVI, mais qui ne put survivre à son protecteur ; Mgr de Forbin-Janson, rentré du Canada, en 1844, était mort, peu après, à Marseille. L'abbé Boussinet, âgé alors de trente-cinq ans, vint à Paris pour remplir les dernières intentions de son protecteur, et remettre à l'Archevêque de riches ornements que lui léguait Mgr de Forbin. Dans cette circonstance, Mgr Affre reçut avec bonté l'abbé Boussinet, et, juste appréciateur du mérite, voulut attacher cet éminent ecclésiastique à son diocèse. Il lui confia, à titre provisoire, d'abord l'aumônerie des Quinze-Vingts et ensuite celle du collège Stanislas. Les grandes qualités et les nobles vertus du nouvel aumônier attirèrent bientôt sur lui l'attention du Gouvernement. On lui fit offrir l'évêché de Pamiers; mais l'humble prêtre, se considérant indigne d'une si haute dignité, refusa, et peu après, vint, le 5 juillet 1846, frapper à la porte de la Grande Chartreuse pour se donner entièrement à Dieu dans la solitude du cloître.

Aussitôt après sa Profession solennelle, Dom Roch-Marie fut envoyé en Italie ; il y remplit les charges de Vicaire, de Maître des Novices et de Procureur. De 1851 à 1863, les Monastères de Pavie et de la Padule admirèrent non seulement son aptitude comme organisateur, mais surtout sa grande piété et son zèle pour l'observance régulière. Ce saint Religieux montra aussi une sagesse et une expérience consommées, dans la direction des Moniales de Beauregard dont il fut Vicaire jusqu'en 1869. Après avoir été quelque temps Procureur

à la Chartreuse de Vauclair, il fut nommé, en 1871, Prieur de Mougères, et peu après Visiteur de la première Province de France. Il occupait encore ces deux postes importants, lorsqu'à la mort de Dom Charles-Marie, il fut élu Général de l'Ordre, le 26 avril 1877.

La nouvelle de son élection lui étant parvenue, au moment où il faisait la Visite de la Chartreuse de Sélignat, il en fut attéré. Effrayé de la responsabilité qui lui incombait, il se décida, après bien des résistances, à accepter le pouvoir jusqu'à la réunion du Chapitre Général. Celui-ci, par exception, fut convoqué, à cet effet, au mois de juin, mais D. Roch n'ayant pu, par ses prières et ses instances, fléchir le Définitoire, se soumit humblement.

Un Chartreux écrivait à ce sujet : « La confiance que ses confrères lui témoignèrent en le nommant à la première place, le remplit d'effroi ; sa dignité lui fit horreur ; il ne se consola jamais d'avoir été tiré de l'heureuse obscurité dans laquelle il vivait, et si l'on nous disait qu'il en est mort de chagrin, cela ne nous surprendrait point. » D'une modestie profonde, d'une bonté douce et affectueuse, il faisait l'admiration de tous ceux qui l'approchaient. Ses Religieux trouvaient en lui le modèle parfait du Chartreux, et pour marcher sûrement dans la voie de la perfection, ils n'avaient qu'à suivre ses exemples. La mort devait enlever prématurément ce saint Géréral à la respectueuse vénération de ses frères. Moins de deux années après son élection, Dom Boussinet fut frappé d'une maladie qui

le conduisit, en quelques jours, au tombeau. Plein d'espérance dans les promesses de son divin Maître, il s'endormit du sommeil des justes, le samedi 22 février 1879, à l'âge de soixante-neuf ans, après avoir passé trente-deux ans dans l'Ordre.

LXVII.

R. P. DOM ANSELME-MARIE BRUNIAUX.

1879.

ANSELME-Marie Bruniaux, successeur de Dom Roch, n'appartient pas encore à l'histoire; contentons-nous de rappeler que, né le 7 juillet 1823, à Saint-Martin-sur-Écaillon, dans le département du Nord, il fut ordonné prêtre à Cambrai et professa pendant quelques années au collège ecclésiastique de Roubaix. Appelé par Dieu à la vie monastique, il prit l'habit à la Grande-Chartreuse, le 31 octobre 1859, fit Profession à la fête de la Toussaint de l'année suivante, et fut successivement Maître des novices à la Grande Chartreuse et Vicaire de la Val-Sainte. Il était depuis dix ans, Prieur de Valbonne et convisiteur de la seconde Province de France, lorsqu'il fut élu Général de l'Ordre, le 1er mars 1879.

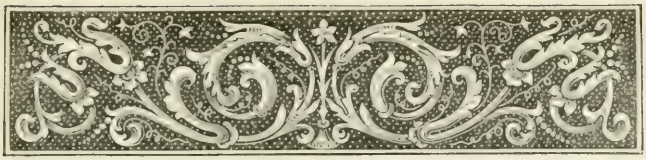

SIXIÈME PARTIE

MONASTÈRES
DE
L'ORDRE DES CHARTREUX

POUR donner une idée exacte du grand accroissement de l'Ordre des Chartreux et comprendre le développement extraordinaire de cet illustre Institut, surtout dans le Moyen-Age, il est nécessaire de présenter le tableau chronologique des nombreuses Fondations faites dans toutes les contrées de l'Europe, à la demande des Rois, des princes, des Évêques et des seigneurs. Ces sages politiques, ces fervents chrétiens voulaient, par leurs pieuses largesses envers les enfants de saint Bruno, attirer les bénédictions du ciel sur leurs États, leurs diocèses ou leurs possessions.

Ces Fondations furent nombreuses et prospères, mais l'hérésie, les guerres, les révolutions et surtout la haine des ennemis de l'Église vin-

rent, à diverses époques, arrêter cet essor et ruiner ces saintes demeures. La plupart de ces Monastères ont disparu du sol, il n'en reste plus pierre sur pierre ; seul, le souvenir de ces pieux et saints asiles est resté vivace au milieu des populations. Il appartient à l'histoire de recueillir ces antiques et intéressants souvenirs qui, au milieu des préoccupations de l'heure présente, pourraient s'effacer de la mémoire des hommes de notre temps.

Avant de rappeler les noms des généreux bienfaiteurs qui élevèrent, à la gloire de Dieu, ces pieuses retraites, disons un mot sur leur type architectural. Les Chartreux, au premier siècle de leur existence, se préoccupèrent fort peu d'architecture et d'art dans la construction de leurs Monastères. Mais dès le XIIe siècle, alors que le nouvel Institut prit une extension plus considérable, ils donnèrent plus d'attention à l'ensemble architectural de leurs constructions, et on trouve encore, dans quelques-unes de leurs anciennes Maisons, des restes remarquables de l'art roman. Toutefois, ce fut seulement au XIIIe siècle, l'Ordre s'étant enrichi par les nombreuses et généreuses dotations de puissants bienfaiteurs, que l'architecture prit dans les Monastères Chartreux un caractère particulier.

L'expérience était faite, et il n'avait pas été difficile aux disciples de saint Bruno de reconnaître quelles dispositions devaient le mieux s'harmoniser avec leur genre de vie. A peu de différences près,

ils copièrent le monastère tracé par leur fondateur, dans les montagnes du Dauphiné ; et depuis lors, ces données principales ont toujours été conservées dans les constructions des Chartreuses.

L'église, placée au centre du Monastère, domine les bâtiments qui l'entourent, et semble, en même temps, faire la démarcation entre les parties réservées aux Frères, aux étrangers, aux hôtes du Couvent, et celles consacrées aux Religieux de chœur. Le grand cloître, autour duquel s'élèvent les demeures particulières des Solitaires, est ordinairement placé derrière le sanctuaire, tandis que le petit cloître qui donne entrée à l'église, au Chapitre et au réfectoire longe le côté sud de l'église. En avant, et prenant accès dans la cour d'entrée se trouvent le quartier des hôtes et des étrangers, ainsi que les diverses obédiences du Monastère. En un mot, tous les services matériels remplis par les Frères, ou par les domestiques de la Maison, sont toujours placés près de la porte d'entrée, et tout ce qui tient à la vie monastique se rapproche du chœur de l'église.

Les constructions des Chartreux, quoique simples et sévères, n'étaient pas dépourvues de grâce et d'élégance. Le voyageur, l'artiste et l'archéologue admirent encore, au milieu des ruines accumulées par la haine ou la folie des hommes, de précieux spécimens qui portent le cachet des différentes périodes de l'art gothique et dénotent une pureté de style des plus remarquables. Aussi avons-nous lu avec étonnement cette assertion

d'un des plus savants architectes de notre époque : « l'architecture des Chartreux se ressent de l'excessive sévérité de la Règle ; elle est toujours d'une simplicité qui exclut toute idée d'art[1]. » Certainement, les Monastères cartusiens, ne devant renfermer, d'après les Statuts, que quatorze Moines et quelques Frères, ne pouvaient représenter les grandioses et puissantes masses des Abbayes de l'Ordre de Cluny et de Citeaux, mais dans leur ensemble, ces Couvents avaient un caractère particulier et original. On peut s'en convaincre en visitant les anciennes Chartreuses qui existent encore en France, en Italie, en Allemagne et en Belgique.

M. Violet-Le-Duc est dans l'erreur, lorsqu'il avance que vers le XVe siècle seulement « les arts pénétrèrent dans ces établissements. » Alors, ajoute-t-il, les cloîtres et les églises « devinrent moins nus, moins dépouillés. » Il est vrai que l'auteur est obligé, quelques lignes plus bas, d'avouer que « dès le XIIIe siècle, les Chartreuses présentaient, comparativement à ce qu'elles étaient un siècle auparavant, des dispositions presque confortables[2]. » Il semble oublier que les Chartreux ne prirent une réelle extension qu'à cette époque. L'Ordre n'avait guère, alors, plus d'un siècle d'existence, puisqu'à la mort de saint Bruno, dans le commencement du XIIe siècle, il ne possédait que deux Mo-

[1] Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, tome I, p. 307.
[2] *Ibid.*

nastères, le Désert de Chartreuse et celui de Calabre.

A toutes les époques, les Chartreux furent les protecteurs des artistes et se tinrent au courant de tout ce qui touchait à l'art, comme ils l'avaient fait pour l'agriculture et l'industrie. Nous en avons la preuve dans les nombreux tableaux de maîtres, qui enlevés de ces saintes Maisons, pendant la tourmente révolutionnaire, font actuellement l'ornement de nos musées, de nos cathédrales et de nos églises.

Amis des arts, les Chartreux apportèrent toujours les plus grands soins dans la construction de leurs Monastères; quelques-uns sont des chefs-d'œuvre d'architecture très admirés par les artistes. Les Chartreuses d'Espagne, avec leur originale et gracieuse architecture gothico-mauresque, jouissent d'une réputation bien méritée, et les voyageurs ne peuvent quitter l'Italie sans admirer les Monastères de Florence, de Naples, de Pise, de la Padule, de Trisulti, si remarquables par la beauté des proportions et la pureté de style de leurs constructions. La Chartreuse de Rome est célèbre par son cloître, œuvre de Michel-Ange, tandis que celle de Pavie, à cause de la splendeur de ses marbres et la richesse de ses sculptures, est considérée comme une des merveilles du monde.

Notre pensée n'est pas de décrire l'architecture des diverses Chartreuses, nous avons un but plus élevé. Toutefois nous avons cru nécessaire de combattre l'opinion émise par M. Viollet Le Duc, que l'architecture des Chartreux « exclut toute idée

d'art. » En énumérant les différentes fondations qui eurent lieu dans toutes les contrées de l'Europe, nous voulons surtout rappeler l'œuvre pieuse des généreux bienfaiteurs des Chartreux, et sauver de l'oubli les noms de ceux qui, par leurs saintes largesses envers les disciples de saint Bruno, ont travaillé au salut des âmes, au bien de la société, au soulagement des pauvres et des malheureux.

Dans l'exécution de ce travail, nous avons compulsé de nombreux documents : entre autres, quelques *manuscrits de la Grande Chartreuse ;* la *Carte des fondations*, imprimée à Paris, en 1772, et celle éditée en 1785 ; le *Chronicon sacri Ordinis Cartusiensis*, par Dom Dorland ; les *Annotationes* sur cet ouvrage, par Dom Théodore Petreius ; le *Theatrum chronologicum sacri Cartusiensis Ordinis*, par Charles-Joseph Morozzo ; la *Storia critica chronologica diplomatica del Patriarca S. Brunone e del suo Ordine Cartusiano*, par Dom Benoît Tromby ; les *Origines Cartusiarum Belgii*, par Arnold de Raysse ; la *Storia di S. Brunone Patriarca del sacro Ordine Cartusiano,* par Marie Zanotti ; le *Chronicon Belgicum,* par Ferry de Locres ; les *Origines cœnobiorum Benedictinorum*, *Cartusianorum,* etc., par Aubert le Mire ; le *Monasticum Anglicanum sive pandectæ cœnobiorum Benedictinorum*, *Cluniacensium*, *Cartusianorum*, *etc. a primordiis ad eorum usque dissolutionem,* par R. Dosworth et G. Dugdale.

Nous avons aussi compulsé un grand nombre de monographies et autres ouvrages de moindre

importance ; ils nous ont permis de recueillir quelques dates et différents faits historiques [1]. Lorsque les auteurs que nous venons de citer ne se trouvent pas d'accord pour désigner la date d'une fondation, ce qui se présente souvent, nous avons cru devoir adopter les dates données par la carte de 1785. Ce document nous paraît être le plus exact, puisque cette carte a été exécutée à la Grande Chartreuse, sous les auspices du Révérend Père Général, Dom Hilarion Robinet.

Peu de Chartreuses ont été fondées dans les villes ; ces Monastères étaient, le plus ordinairement, établis, loin de tout bruit, dans des lieux arides, sauvages, déserts, sur des montagnes ou au milieu des bois ; cependant, ces Chartreuses portaient presque toujours le nom de la ville la plus proche. C'est pourquoi tout en donnant le nom particulier de la Chartreuse, c'est-à-dire le vocable sous lequel elle était placée, nous avons dû, pour qu'il n'y ait pas de confusion, nous conformer à l'usage reçu dans l'Ordre et rappeler les noms des villes près desquelles ces Monastères furent construits.

[1] Le *Dictionnaire des Abbayes et Monastères* publié par l'abbé Migne dans sa troisième *Encyclopédie théologique*, et qui a pour auteur M. Maxime de Montrond, cite à peine une vingtaine de Chartreuses. Cet auteur se contente de dire dans son introduction : « On comprend, qu'à part quelques-unes d'entre elles, leurs noms d'ailleurs inconnus n'ont pu trouver place dans ce dictionnaire. » C'est un moyen simple et facile de supprimer une difficulté.

FONDATIONS

DU ONZIÈME SIÈCLE

1084.

GRANDE CHARTREUSE.

LE premier Monastère fondé par saint Bruno était établi au milieu d'un groupe de montagnes abruptes et rocheuses situées à l'une des extrémités de la chaîne des Alpes, sur la rive droite de l'Isère, au nord de Grenoble. Les nouveaux Solitaires avaient choisi une clairière déserte, entourée d'épaisses forêts de sapins, au pied des rochers du Grand-Som. Cet endroit portait le nom de Chartrouse et se trouvait à une altitude de près de mille mètres au-dessus du niveau de la mer.

Saint Hugues, Évêque de Grenoble, fit construire le Couvent avec les matériaux fournis par la forêt voisine ; seuls, l'oratoire de saint Bruno et l'église

furent bâtis en pierres. Nous avons fait connaître les limites des possessions concédées aux nouveaux Anachorètes et les premiers bienfaiteurs du Couvent. Quelques années plus tard, les propriétés de la Grande Chartreuse s'accrurent des libéralités du Dauphin Guigues, en 1103. Ce seigneur donna au Monastère la vallée située sur la rive gauche du Guiers-Mort, Vallombrée, Malamille, le Colet et Charmant-Som.

Sous le gouvernement de Dom Guigues Ier, le 30 janvier 1133, les neiges accumulées sur les pentes abruptes de la montagne du Grand-Som, s'en détachèrent tout à coup et se précipitèrent, en une masse énorme, sur le cloître construit par saint Hugues. Les cellules, à l'exception d'une seule, furent ensevelies sous l'effroyable avalanche. Tout fut détruit, le Prieur et quelques Religieux échappèrent seuls miraculeusement au désastre[1].

Pour prévenir le retour d'une aussi terrible catastrophe, Dom Guigues s'établit un peu plus bas, dans un endroit moins exposé aux avalanches, et bâtit le nouveau Couvent dans un vallon plus vaste, sensiblement incliné vers le sud-ouest, au pied d'une chaîne de montagnes qui, décrivant une grande courbe, en forme d'amphithéâtre, devait abriter la Maison contre les vents du nord. Le Monastère actuel de la Grande Chartreuse occupe encore l'emplacement choisi par Dom Guigues.

Cette deuxième construction fut aussi élevée en

[1] Dom Le Coulteux, *Annales Ord. Cartus.* ms. — Tromby, *Storia del Patriarcha S. Brunone*, t. III, p 153.

bois; les cellules étaient disposées sur un plan régulier et rattachées entre elles par des galeries aussi en bois, qui formaient le cloître. L'église, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut construite en pierres de taille tirées de la montagne; elle présentait la forme d'un long parallélogramme terminé par une abside en hémicycle et était voûtée en pierres avec nervures à arrêtes[1]. La division du sanctuaire et de la nef était accusée par de forts pilastres portant l'arc triomphal. Cette église fut consacrée le 13 octobre 1132, par un ancien Chartreux, Hugues, neveu et successeur de saint Hugues de Grenoble[2].

Saint Anthelme continua l'œuvre de Dom Guigues ; il poursuivit les travaux de l'église, améliora les dépendances du Monastère, en transforma une partie et en construisit de nouvelles. On croit généralement qu'il jeta les fondations du grand cloître. De plus, il fit terminer à grands frais un aqueduc, commencé par Dom Guigues[3], pour amener l'eau de la fontaine de Saint-Bruno aux cellules et dans les différentes obédiences du Monastère.

Sous les successeurs de saint Anthelme, la Grande Chartreuse fut des plus florissantes. Par diverses transactions, dons et concessions, les Chartreux devinrent propriétaires ou seigneurs des montagnes environnantes. En 1228, sous Dom Jancelin, le seigneur d'Entremont, Guillaume de

[1] Dom Le Masson, *Annales* cit. p. 295.

[2] *Theatrum chronol. S. Ordinis Cartus.* p. 37.

[3] *Vita S. Anthelmi*, ap. Bolland. — Dom Le Masson, ut supra. — Marchal, *Vie de S. Anthelme*, p. 82. — Cf. Notice sur S. Anthelme, Ve partie, Généraux, p. 14 et sq.

Montbel, leur abandonna tous les droits qu'il avait sur le versant de Bovinant, du côté de Chartreuse et de la Ruchère. Le 28 mars 1258, le sieur Pierre Vaché céda, à Dom Bernard de La Tour et à ses Religieux, le pré de Cernay, placé au-dessus du Monastère, et de plus les droits seigneuriaux et le domaine direct qu'il possédait à la Ruchère. Quelques années plus tard, en 1264, Dom Riffier acheta, de Pierre de Borgia, la montagne du Col de la Ruchère ; et en 1267, reçut d'Aymon de Corbel, la donation définitive du territoire de la Ruchère et de Valbonne, plus la cession des droits féodaux que ce seigneur possédait sur cette partie des montagnes de Chartreuse[1].

Dans leur humilité, les pieux disciples de saint Bruno cherchaient à se faire oublier, mais le parfum de leurs vertus les trahissait au loin et attirait les bienfaits et les largesses des seigneurs, des princes et des Rois. Parmi ces derniers, on cite les Rois d'Angleterre, Henri II, en 1185 ; Richard Cœur-de-Lion, en 1190, et Henri III, en 1235. Les âmes d'élite qui voulaient se dévouer au service de Dieu accouraient en grand nombre, et des fondations avaient été faites en Dauphiné, en Savoie, en France. Rien ne laissait présager que cette prospérité et cette paix seraient bientôt troublées.

Au commencement de mai de l'année 1320, la Grande Chartreuse devint la proie des flammes,

[1] Archives de la grande Chartreuse.— Archives du marquis Francisque de Corbeau de Vaulserre, ap. Pascal, *Désert de la Grande Chartreuse* p. 71, 1re édition.

par l'imprudence des valets d'Othon de Granson, venu au Monastère pour demander l'incorporation du Couvent qu'il venait de faire bâtir sur les bords du lac de Neufchâtel, dans le vallon de la Lancy; il y eut des pertes considérables, le cloître fut entièrement détruit, et les Religieux se trouvèrent sans asile[1].

Dom Aymon d'Aoste se hâta de travailler à réparer le désastre. Il fut puissamment aidé dans son œuvre par les Maisons de l'Ordre et par quelques princes, Évêques et seigneurs[2]. Le Pape Jean XXII vint aussi au secours des Chartreux, en les dispensant, par une Bulle datée du 3 des calendes de mai 1320, de payer certaines décimes qu'ils devaient à la Chambre apostolique. Une circonstance força dom Aymon à modifier le plan primitif. Le comte de Savoie, Édouard le Libéral, ayant voulu fonder une cellule de plus que le nombre réglé par les Statuts, le Chapitre Général « donna licence de recevoir jusqu'à vingt Religieux, dans le but de subvenir aux nécessités de l'Ordre qui avait besoin de sujets pour les nouvelles Maisons où l'on désirait surtout des profès de Chartreuse[3]. » Dom Aymon bâtit donc un second cloître à la suite du premier. Le nombre des cellules fut encore augmenté dans la suite.

On établit les nouvelles constructions dans de meilleures conditions de solidité ; jusque-là, le

[1] Cf. Notice sur Aymon d'Aost, Ve partie, Généraux, p. 38.
[2] Dorlandus, *Chronicon* cit. lib. IV. cap. XVIII.
[3] Dom Le Coulteux. *Ms. cit.*

Couvent de la Grande Chartreuse était resté tel que l'avaient fait Guigues et Anthelme, mais ces bâtiments en bois offrant un aliment trop facile au feu, on avait résolu de les reconstruire en pierre. Les travaux traînèrent en longueur et Dom Aymon ne put terminer l'œuvre qu'il avait entreprise. Il est même douteux que le Monastère fût entièrement terminé, lorsque le feu vint de nouveau le détruire dans l'été de 1371, sous le Généralat de Dom Guillaume de Raynald.

Sans documents historiques, il est difficile de se rendre compte des parties du Monastère construites après l'incendie de 1320 et de celles qui furent élevées après 1371. Le seul fait qui soit certain c'est qu'à cette dernière date, les ressources furent plus abondantes, grâce aux largesses du Souverain Pontife, Grégoire XI. Les chroniques nous apprennent qu'à la première nouvelle de ce malheur, le Pape envoya à Dom Guillaume des sommes considérables, et que Charles V, Roi de France ; Édouard III, d'Angleterre ; Charles II, de Navarre; Jeanne, Reine de Sicile, ainsi que plusieurs Cardinaux, Évêques et seigneurs, voulurent suivre l'exemple donné par Grégoire XI, et participèrent par leurs offrandes à l'œuvre de reconstruction du Monastère. Les cellules ayant été brûlées, les Religieux furent obligés de se réfugier à la Correrie[1].

Les offrandes envoyées à Dom de Raynald ne

[1] Cf. Dorlandus cit. lib. IV, cap. xxv. — Sutor *de Vita Cartus.* tract. III. cap. vii.— *Brevis historia* cit. ap. Martène.

suffirent pas pour terminer les travaux ; c'est pourquoi, ce Général envoya quelques Religieux quêter en France, en Italie, en Allemagne et jusqu'en Angleterre ; « chose qui ne s'était jamais vue,» dit l'historien de la Grande Chartreuse. Un manuscrit contemporain rapporte que pour la première fois, on construisit des voûtes en pierres et que l'on commença à remplacer les bardeaux ou tuiles de bois par des ardoises [1].

De cette époque datent la tour de l'horloge avec sa base carrée et ses trois étages octogones, la salle des archives qui, primitivement, dut servir de chapelle au Révérend Père, et le réfectoire avec sa belle voûte et ses magnifiques proportions. Le grand cloître qui avait été construit en pierres de taille, sous le Généralat de Dom Bernard de La Tour [2], fut aussi restauré par Dom Guillaume de Raynald. Cette construction fut faite « solidement et magnifiquement, avec des voûtes en pierres, pour la première fois », nous dit une chronique du temps [3]. La chapelle du cimetière, fortement endommagée par l'incendie de 1371, fut réparée par le Cardinal de Neufchâteau, restaurée de nouveau en 1474, et complétement détruite en 1676 [4]. Ce fut encore, sous le Généralat de Dom de Raynald, que François de Conzié, Évêque de Grenoble, fit construire la cha-

[1] *Speculum Ordinis Cartusiensis*. ap. *La Grande Chartreuse* par un Chartreux. p. 81.—Cf. Notice sur Dom Guillaume de Raynald, V^e partie, Généraux, p. 53.

[2] Dom Le Coulteux, ms. cit. ad annum 1257.

[3] *Brev. Hist.* cit. ap. Martène.

[4] *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 260.

pelle des morts ; l'acte de fondation est daté du 12 décembre 1386[1].

Les historiens de la Grande Chartreuse ne nous disent pas si l'ancienne église, qui servait alors de Chapitre, fut épargnée par le feu, mais plusieurs pensent que la construction de l'église actuelle date de cette époque. Dom Le Coulteux dans ses annales manuscrites nous apprend, qu'après l'incendie de 1371, cette église fut seulement restaurée et voûtée ; sa construction était donc antérieure, et doit remonter au commencement du XIIIe siècle, ou mieux à la fin du XIIe. En effet, lors de l'intelligente restauration exécutée dans cette église en 1878, on put se convaincre que cet édifice avait été construit dans le style roman[2]. L'Ordre ayant pris un grand accroissement dans le Moyen-Age, l'ancienne église n'était plus assez vaste pour recevoir les nombreux Prieurs qui assistaient au Chapitre Général, et dut être agrandie.

Au XVe siècle, le 30 novembre 1444, le feu consuma presque tous les bâtiments de la Correrie ; ce furent encore de nouvelles dépenses imposées aux Chartreux. Cette reconstruction fut terminée en 1448, grâce aux largesses du Cardinal Henri de Lancastre, fils du Roi d'Angleterre Henri VI, et aux aumônes recueillies dans les différentes Maisons de l'Ordre. Dom François Maresme, en relevant la Correrie avec les lieux claustraux, église, Chapitre, cloître et sept cellules, avait la pensée

[1] Le Coulteux. ms. cit.
[2] Cf. *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 228.

d'y placer les Religieux qui ne pouvaient plus, à cause de leur âge, ou de leur santé, pratiquer toutes les austérités de la Règle[1].

Dans le même siècle, vers la fin d'octobre 1473, un nouvel incendie vint jeter la désolation dans le Monastère. La salle du Chapitre Général, la chapelle de Saint-Pierre, les chambres des provinces, les toitures de l'église, du grand et du petit cloître, ainsi que les cellules, à l'exception de cinq, devinrent la proie des flammes. Le réfectoire, la bibliothèque et la tour de l'horloge furent aussi fort endommagés dans cet incendie. Pour relever ces ruines, les Chartreux des diverses provinces envoyèrent encore de larges subsides qui permirent à Dom Antoine Dellieux de réparer et même d'augmenter les bâtiments du Monastère. Parmi les personnages qui, dans cette circonstance, vinrent au secours de la Grande Chartreuse, on cite Louis XI, Roi de France, et Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, Roi d'Angleterre, et veuve de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne[2].

L'histoire de la Grande Chartreuse semble se résumer dans une série d'incendies qui à chaque siècle menacent de faire disparaître cet illustre Monastère. Celui de 1510 ne paraît pas avoir été considérable, mais il n'en fut pas de même, en 1562, sous le gouvernement de Dom Pierre Sarde. Les guerres de religion ensanglantaient alors la France entière; le Dauphiné qui était au pouvoir

[1] Cf. Notice sur François Maresme, V^e partie, Généraux, p. 66.
[2] Dom Le Vasseur, *Ephemerides* ms. 14 februarii.

des Réformés fut le théâtre des dévastations les plus lamentables. Le trop célèbre baron des Adrets, François de Beaumont, chef du parti dans la province, envoya pendant son séjour à Grenoble une expédition contre la Grande Chartreuse, qui renfermait, prétendait-on, de grandes richesses et des armes envoyées par le duc de Savoie.

« Ce quatriesme juin 1562, estoit un jeudy au « soir, à huit heures après midy, — dit un histo- « rien contemporain — le capitaine Furmeyer, le « capitaine Cot, le capitaine Brion, avec toutes leurs « compagnies, départirent de cette ville pour aller « à la Grande-Chartreuse et passèrent par Quaix, « pour faire d'icelle comme ils avoient faict des « aultres, et marchèrent toute la nuict. Le vendredi « matin y étant arrivés, ne trouvèrent que deux « Moines; alors ils commencèrent à piller, et, après « avoir pillé ce qu'ils voulurent, ils mirent le feu « dans ladicte religion, dont se brusla beaucoup de « biens et n'y demeura que les murailles et puis « s'en vinrent et furent icy le samedi au matin[1].»

En se retirant, les Huguenots saccagèrent et brûlèrent aussi la Correrie. D'après un auteur manuscrit, les soldats et quelques habitants des montagnes vendirent une si grande quantité de plomb et d'étain, enlevée à la Grande Chartreuse, que ces matériaux perdirent la moitié de leur valeur. Heureusement, le Général Dom Pierre Sarde prévoyant

[1] Cf. Pilot, *Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à Grenoble en 1562, d'après des manuscrits inédits.* — Burnier, *Hist. du Sénat de Savoie*, t. I, p. 398.

que son Monastère devait éprouver le sort des autres Abbayes de la contrée, avait pris la fuite avec ses Religieux et avait emporté tout ce que le Couvent possédait de plus précieux.

Les Chartreux ne furent réinstallés dans leur Monastère que vers la fin de l'année 1563, par lettres du gouverneur du Dauphiné. Aussitôt Dom Sarde s'occupa de réparer le désastre et de rétablir les constructions détruites par l'incendie ; mais il ne put reconstituer les archives qui avaient été pillées ou brûlées ; l'histoire fut ainsi privée d'une foule de documents dont la perte est irréparable. La destruction des titres de propriété fut bientôt pour les Chartreux, la cause de nombreuses difficultés et, plus tard, ils durent obtenir, du Roi, des lettres-patentes qui les dispensaient de fournir des titres de possession au delà de cent ans. Ces lettres leur furent accordées par Louis XIV, en 1666, « attendu que leurs anciens titres avoient été détruits par les Protestants[1]. » Dom Pierre Sarde ne put terminer les réparations du Monastère ; la mort le surprit au milieu de ces travaux, mais son œuvre fut continuée par Dom Bernard Carasse, son successeur.

Les incendies de 1592 et de 1611 forcèrent de nouveau les Chartreux à faire des dépenses considérables. Le premier eut lieu le 21 octobre, sous le Généralat de Dom Jérôme Marchand, et à peine le désastre était-il réparé qu'une partie du Monas-

[1] Arch. de la Grande Chartreuse.

tère devint de nouveau la proie des flammes, sous le gouvernement de Dom Bruno d'Affringues, en 1611. En se rappelant cette succession d'incendies, il est facile de comprendre qu'il y avait impossibilité, au milieu de cette masse de constructions, de conserver l'unité de l'ensemble. Chaque siècle apportait son style particulier et cependant l'archéologue ne peut, qu'avec de grandes difficultés et des tâtonnements inévitables, se rendre compte de l'état du Monastère dans les différentes périodes que nous venons de retracer.

Quelques années après l'incendie de 1611, Louis XIII fit élever, à l'extrémité inférieure de la seconde partie du grand cloître, une chapelle dédiée à saint Louis, Roi de France. Ce prince consacra à cette fondation la somme de trente mille livres prises sur ses épargnes royales.

Malgré les nombreux incendies que nous venons de signaler, les Chartreux, grâce à la bonne administration de leurs propriétés, étaient parvenus à être seuls maîtres des montagnes de Chartreuse. En 1607, le Monastère, sous le gouvernement de Dom Bruno d'Affringues, entra en possession de la seigneurie de Miolan ; puis il acheta, en 1618, des descendants du sieur de Saint-André, la mistralie de Saint-Laurent. Quelques années plus tard, en 1629, le sieur de Bazémont vendit aux Chartreux, pour le prix de 70,000 livres, la seigneurie de Saint-Laurent-du-Pont. Deux siècles auparavant, en 1423, un arrêt du Parlement du Dauphiné, rendu contre le seigneur de ce village, avait

reconnu le droit de propriété des Chartreux sur le lac qui se trouvait dans cette localité.

A la même époque, les Chartreux entraient en possession de la seigneurie d'Entre-deux-Guiers, et ensuite de Chartrouse, aujourd'hui paroisse de Saint-Hugues de Chartreuse, en 1638. L'année suivante, sous le Généralat de Dom Juste Perrot, le sieur du Bellier, seigneur de la Buisse, leur vendit la seigneurie de Miribel, pour la somme de 55,000 livres, et en 1641, les Bénédictins cédèrent, à Dom Jean Pégon, le prieuré qu'ils possédaient dans cet endroit. Enfin, en 1694, Guillaume de l'Hospital vendit à Dom Innocent Le Masson et au Couvent de la Grande Chartreuse, la seigneurie et la terre d'Entremont. Les archives du Monastère nous font connaître les raisons de cet achat.

« La Chartreuse craignant avec raison que la « terre d'Entremont ne tombât entre les mains de « quelque possesseur qui luy fît de nouveau éprou- « ver les violences qu'elle avoit cy devant souffertes, « et confinant d'ailleurs, en partie, par ses dépen- « dances, ladite terre dans laquelle elle a souvent « des droits à exiger, a cru qu'elle ne devoit pas « perdre l'occasion de se mettre à couvert de tout « ce qui pourroit à l'avenir troubler son repos. « C'est pourquoi, le 17 décembre 1694, elle en fit « l'acquisition du seigneur de l'Hospital et de dame « Charlotte de Rumilly, son épouse, lesquels lui « remirent pour lors les terriers et les titres[1]. »

[1] Inventaire. Arch. de la Grande Chartreuse.

Les Chartreux possédaient encore de vastes prairies, des vignobles et plusieurs fermes dans la vallée de Graisivaudan et du côté de Chambéry, ainsi que la prairie et le chalet de Malamille. De plus, l'industrie des Moines avait mis à contribution les eaux du torrent du Guiers-Mort ; ils s'en servaient comme force motrice de leurs moulins, leurs scieries et leurs forges, et ainsi augmentaient les richesses du Monastère.

Au milieu de la prospérité matérielle acquise par la Grande Chartreuse au XVIIe siècle, nous avons encore à enregistrer un nouveau désastre; un huitième incendie eut lieu le 10 avril 1676 [1]. L'illustre Dom Innocent Le Masson venait d'être nommé Général, lorsque ce terrible accident réduisit en cendres presque tout le Couvent; il se mit aussitôt à l'œuvre, et aidé d'un Frère Convers, qui avait certaines notions d'architecture, il reconstruisit le Monastère dans de meilleures conditions de solidité, mais malheureusement dans le style lourd et froid de cette époque. Hâtons-nous cependant de dire que cette masse de bâtiments avec ses toits hauts et à pentes rapides, — à cause de la grande quantité de neige qui tombe pendant l'hiver — et ses sept clochers de hauteurs différentes qui les surmontent, donnent un aspect grandiose et vraiment monacal au Couvent. Une Ordonnance du Chapitre Général de 1676 avait défendu « tout ce qui est curieux, superflu et contraire à la simplicité cartusienne. »

[1] Cf. Notice sur Dom Innocent Le Masson, V^e partie, Généraux, p. 124.

En visitant le Monastère actuel de la Grande Chartreuse, il est facile de reconnaître les parties construites par Dom Le Masson; elles sont considérables et furent cependant terminées rapidement. « En douze ans, — dit l'historien de la Grande Chartreuse — Dom Le Masson avait élevé ce vaste bâtiment de l'hôtellerie, qui repose en certains endroits sur des fondations énormes, et en outre, le quartier des Officiers, c'est-à-dire quatre corridors superposés et sept pavillons chacun de trois étages, le tout en pierres de taille; ajoutez que, concurremment, il faisait rebâtir le petit cloître et deux tiers du grand cloître, les cellules dont il portait le nombre de vingt-six à trente-six, la porte d'entrée principale et les deux corps de bâtiments qui l'accompagnent, et restaurait l'église, la chapelle des morts, une partie des obédiences et le Chapitre des Moines[1]. » La Grande Chartreuse abandonnée à ses propres ressources était incapable d'exécuter des travaux aussi dispendieux; elle eut recours aux autres Maisons de l'Ordre qui toutes rivalisèrent de zèle et de générosité. Dom Innocent Le Masson fit aussi restaurer la Correrie qui avait été détruite par un incendie, le 22 juin 1674[2].

Le Monastère de la Grande Chartreuse resta dans l'état où l'avait mis Dom Le Masson, jusqu'à la Révolution française. Malgré les décrets de l'Assemblée Constituante qui avaient aboli les Ordres

[1] *La Grande Chartreuse* par un Chartreux, p. 144.

La Correrie fut brûlée quatre fois, en 1444, 1562, 1588, et 1674.

monastiques, les Chartreux crurent un instant avoir été oubliés dans leur solitude, mais au mois d'octobre 1792, des commissaires nationaux vinrent signifier aux Religieux l'ordre formel de quitter le Couvent. L'État s'empara des magnifiques forêts des montagnes du Désert de Chartreuse et les fit exploiter à son compte. Les biens furent vendus au profit de la nation, mais aucun acquéreur ne s'étant présenté pour acheter le Couvent et quelques autres propriétés qui se trouvaient dans la montagne, on établit un régisseur chargé de veiller à la conservation des bâtiments et d'exploiter les prairies[1].

Le règne de Napoléon Ier n'apporta aucun changement à l'état du Monastère de la Grande Chartreuse. Seulement, en 1804, on enleva les stalles du chœur des Religieux et le maître-autel de marbre blanc, don de la Chartreuse de Pavie, et on les transporta à Grenoble. Depuis longtemps, tableaux, objets d'art, archives, manuscrits, livres, tout avait été emporté dans cette ville.

En 1815, Dom Romuald Moissonnier, Vicaire Général de l'Ordre et Prieur de la Part-Dieu, en Suisse, fit auprès du gouvernement de Louis XVIII, d'incessantes démarches pour obtenir l'autorisation de rétablir le Monastère de la Grande Chartreuse. Ce ne fut que l'année suivante, 7 juillet 1816, après vingt-quatre ans d'exil, qu'il put, accompagné de quelques anciens Religieux, rentrer enfin dans cette

[1] Cf. Notice sur D. Nicolas Albergati de Geoffroy, Ve partie, Généraux, p. 157.

chère retraite sanctifiée par de si nombreuses générations de Moines.

La restauration des bâtiments fut longue et dispendieuse. Les Chartreux n'avaient aucune ressource, leurs anciennes propriétés ayant été vendues comme biens nationaux, ou données à l'hôpital de Grenoble. Ils n'étaient même pas propriétaires de leur Monastère, et ils devaient une redevance à l'État qui ne leur laissait que la jouissance du Couvent et des prairies avoisinantes; les belles forêts des montagnes de Chartreuse étant exploitées par l'administration forestière. Cependant les besoins étaient grands, les nécessités pressantes, les ruines à réparer nombreuses; les Chartreux avaient trouvé partout les traces de la dévastation et de la profanation. Les portes et les fenêtres avaient été brisées ou enlevées, les cellules saccagées, les toits délabrés tombaient presque en ruines, l'église et les chapelles étaient entièrement dépouillées. Il ne restait ni autels, ni vases sacrés, ni ornements pour offrir le Saint Sacrifice. Le désastre était tel que Dom Moissonnier ne put résister à la peine et à l'émotion qui s'étaient emparées de lui, en voyant tant de ruines. Il mourut onze jours après son entrée à la Grande Chartreuse[1].

Avec le temps, et grâce aux secours que la Providence a su ménager aux pieux enfants de saint Bruno, leur Couvent a été restauré et remis dans son ancien état. En 1816, les princes de la famille

[1] Cf. Notice sur Dom Moissonnier, V° partie, Généraux, p. 164.

royale voulurent rétablir à leurs frais la chapelle de Notre-Dame-de-Casalibus et l'oratoire de Saint-Bruno. Ces deux constructions qui étaient tombées en ruines ne furent terminées qu'en 1820. Actuellement, la Grande Chartreuse a retrouvé son ancienne splendeur, elle contient environ quarante-cinq Religieux et quarante Frères Convers ou Donnés.

1090.

CALABRE.

La Chartreuse de La Tour ou *Sancta Maria de Eremo*, dans la Calabre, au diocèse de Squillace (Italie), fut fondée par saint Bruno, avec les largesses du comte Roger de Calabre, en 1090. L'acte de donation fut confirmé, en 1091, par Théodore, Évêque de Squillace, et Rangier, Archevêque de Reggio, puis en 1092, la veille des Ides d'octobre, par le Pape Urbain II. Archère, Archevêque de Palerme, consacra l'église, le 15 août 1094. La même année, Roger, duc d'Apulie, confirma la donation faite à saint Bruno, du territoire qui se trouve compris entre Arena et Stylum. Le comte Roger augmenta encore, en cette même année 1094, les biens de la Chartreuse de La Tour, en lui cédant le Monastère de Sainte-Marie d'Arsafia et un certain nombre d'hommes liges. De nouveaux privilèges furent encore concédés par le comte, en 1095 et en 1096.

Le Couvent étant devenu trop étroit pour contenir les nombreux Religieux qui étaient venus se mettre sous la direction de Maître Bruno, le comte Roger fit bâtir, en 1097, une seconde maison, peu distante de la première, sous le vocable de *Saint-Étienne in bosco*, ou *de nemore*. Il accorda de nouvelles faveurs aux deux Monastères, après l'apparition miraculeuse de saint Bruno, au siège de Capoue. La charte est du 2 août 1099. Le Pape Pascal II, par une Bulle du 6 des calendes d'août 1101, prit la Chartreuse de La Tour sous sa protection, et quelques années plus tard il menaça d'excommunication ceux qui tenteraient de s'emparer des biens de ce Monastère. La Bulle est datée de Bénévent, le 10 des calendes de mars 1113.

Parmi les bienfaiteurs de la Chartreuse de La Tour, on cite : le comte Geoffroy de Lorette et la comtesse Berthe, sa mère (la charte de leur donation est du 14 janvier 1114) : la fille du comte Roger, en 1119 ; Wilhelme Carbonello et Emma, son épouse, en 1120; la princesse Constance, épouse du prince d'Antioche, en 1123 ; Robert de Tarona, même année; Roger Culchebret de Arenis, en 1124; Barthélemy, seigneur de Saint-Démétrius, en 1125; Roger, duc d'Apulie, fils du comte Roger, en 1129; Robert d'Argapie, en 1130. Toutes ces donations furent confirmées par le Pape Calixte II, dans une Bulle datée de Capoue aux calendes de décembre 1121, puis par le fils du comte Roger, en 1129, et enfin par Donat, Évêque de Squillace, le 6 des calendes d'octobre 1133.

Les deux Maisons de Calabre quoique séparées n'en faisaient qu'une, sous la direction de saint Bruno. Après la mort du vénérable fondateur, Lanvin son disciple prit la direction des deux Monastères, mais malgré son zèle et les règlements donnés aux Solitaires par Lambert son successeur, les Religieux ne tardèrent pas à laisser de côté les observances de la vie érémitique. N'ayant aucune relation avec la Maison-Mère ils se relâchèrent de leurs austérités et ne pratiquèrent plus que la vie cénobitique.

Ce Monastère compte, jusqu'à cette époque, une succession de treize Prieurs; le dernier, Dom Guillaume de Messine, grand amateur de nouveautés, avait été déposé, mais il parvint à reprendre le pouvoir, en 1186, après la mort d'un parent du comte Roger qui avait été élu à sa place. Il se servit de son influence pour faire passer le Monastère de Saint-Étienne entre les mains des Cisterciens, en 1191. Le Pape Célestin III donna son consentement à ce changement, et Guillaume fut le premier Abbé du Monastère. Il suscita de si nombreux embarras aux Solitaires de Sainte-Marie qu'ils durent se retirer, et les deux Maisons furent soumises à l'Ordre de Citeaux.

Au commencement du XVIe siècle, ce Monastère était tenu en commende par le Cardinal d'Aragon, petit-fils du Roi de Naples. Ce prélat, à la sollicitation des Chartreux, leur remit les deux Maisons. Les négociations furent commencées par le Général Dom Pierre Roux. « Nous avons l'espoir, dit la carte du Chapitre Général de 1497, de

recouvrer bientôt l'ancienne Maison de Saint-Étienne où repose le vénérable et saint corps du bienheureux Bruno, notre Père. » Le Souverain Pontife, Léon X, ratifia cette rétrocession, le 15 décembre 1513. La reprise de possession eut lieu, le 27 février 1514, sous le R. P. Dom François Dupuy, avec le vocable des Saints-Étienne-et-Bruno. Trois siècles plus tard, le Monastère de Calabre fut supprimé par décret de Napoléon Ier, en 1806, et ne fut rétabli qu'en 1857. Cette Chartreuse existe encore, mais, en 1866, sous le gouvernement de Victor-Emmanuel, Roi d'Italie, ses biens furent mis sous séquestre, les Religieux furent expulsés, et actuellement cet antique Monastère ne possède plus qu'un petit nombre de Chartreux laissés dans la Maison comme gardiens.

FONDATIONS

DU DOUZIÈME SIÈCLE

1115.

PORTES.

LA Chartreuse de Portes, près de Bénonces dans les montagnes du Bugey, au diocèse de Belley, département de l'Ain, fut fondée par Bernard de Varey, ou Varin, et Ponce, Moines de l'Abbaye d'Ambronay, sur une propriété appelée Portes, appartenant à cette Abbaye, et cédée par l'Abbé Didier. Gauceran, Archevèque de Lyon, renonça, en faveur des Chartreux, à tous les droits que lui et ses prédécesseurs possédaient dans ce désert. On cite aussi parmi les bienfaiteurs: Richard de Bénonces, Guiscard de Beaujeu, Girald de La Tour, Amblard de La Tour et Amblard de Grandmont. En 1128, Bernard qui était devenu Prieur de la Communauté, jugeant peu salubre l'endroit où il s'était fixé, bâtit le Couvent un peu plus

haut, vers Arandaz. En 1135, Portes reçut la visite de saint Bernard, Abbé de Clairvaux. L'église du Monastère avait été consacrée par Humbald, Archevêque de Lyon et Légat du Saint-Siège, assisté de saint Hugues, Évêque de Grenoble, et de Ponce II, Évêque de Belley. Ce Couvent, qui a donné un grand nombre de Religieux célèbres, a été supprimé par un décret de l'Assemblée nationale du 13-19 février 1790, et vendu comme bien d'État. Le R. P. Dom Jean-Baptiste l'a rétabli, en 1856.

1116.

DURBON.

La Chartreuse de Durbon, dans la commune de Saint-Julien en Beauchène, dans les Alpes, au diocèse de Gap, département des Hautes-Alpes, doit sa fondation à la famille de Beldisnard. Quelques auteurs désignent comme fondateurs Léger II, Évêque de Gap, et Matthieu, seigneur de Beaudiver. L'église fut consacrée, en 1121, par Léger II, Évêque de Gap, et Étienne, Évêque de Die. Cette même année, les seigneurs de Flotte firent aussi une donation au Monastère ; toutefois les Solitaires vécurent dans une grande pénurie jusqu'en 1178, époque où le Couvent fut convenablement doté par l'Empereur Frédéric Barberousse. En 1193, Alphonse II, comte de Provence, prit la Chartreuse de Durbon sous sa protection. Ce Couvent ayant été presque entièrement détruit par un in-

cendie, en 1405, les Chartreux, dans leur détresse, invoquèrent le secours du Souverain Pontife. Pierre de Lune, résidant à Avignon, donna en leur faveur une Bulle datée de Marseille, 1405, qui leur accordait une part dans les legs pieux des diocèses de Gap, de Die, de Valence, d'Embrun et de Sisteron. En 1449, ils donnèrent l'hospitalité aux Moniales de Bertaux dont le Couvent avait été pillé par des bandes armées. La Chartreuse de Durbon fut saccagée, en 1544, par les Protestants, qui massacrèrent le Prieur et les Religieux. Quelques années plus tard, en 1592, les mêmes hérétiques pillèrent et incendièrent le Monastère. Rétablie au XVIIe siècle cette Chartreuse fut supprimée par la Révolution française, en 1790.

1116.

SYLVE-BÉNITE.

La Chartreuse de Sylve-Bénite, dans les plaines du Dauphiné, près du lac de Paladru, au diocèse de Grenoble, département de l'Isère, fut fondée par une colonie de Religieux du Désert de Chartreuse. Trop nombreux dans leur Monastère, ils cherchaient dans les déserts du Dauphiné un endroit favorable pour s'y établir. L'Empereur Frédéric Barberousse dota et rebâtit ce Couvent, en 1167. Thierry, fils naturel de cet Empereur, fut un des grands bienfaiteurs de cette Maison, ce qui lui a mérité le titre de fonda-

teur. Les autres bienfaiteurs furent Guillaume de Poitiers et son fils Aymar, en 1183 ; Thomas de Savoie ; Guillaume de Châteauneuf, en 1286 ; Édouard, comte de Savoie ; Guigues d'Albon, en 1240 ; Raymond, comte de Vienne, en 1240 ; le Dauphin Humbert et Aymon, comte de Savoie, en 1333. Cette Chartreuse fut supprimée en 1790, par décret de l'Assemblée nationale, et vendue comme bien de l'État, en 1792.

1116.

MEYRIAT.

La Chartreuse de Meyriat, près de Nantua, au diocèse de Belley, département de l'Ain, eut pour fondateur Ponce II, de la Balme, ou de Balmey, chanoine et pénitentier de l'archevêché de Lyon. Après avoir fait Profession à la Grande Chartreuse, Ponce de Balmey devint plus tard Prieur de Meyriat, en 1118, puis Évêque de Belley, en 1121. Thomas Ier, comte de Savoie, fit aussi à ce Monastère une donation importante, en 1204. Cette Chartreuse a été supprimée par la Révolution française, en 1790.

1116.

SAINT-SULPICE.

La Chartreuse de Saint-Sulpice, dans le Bugey, diocèse de Belley, département de l'Ain, fut fon-

dée par Humbert, Religieux de l'Ordre de saint Benoît, qui s'y fit Chartreux. Le Vénérable Dom Guigues lui adressa les Coutumes qu'il venait de rédiger. Amédée, comte de Savoie, transforma cette Chartreuse en une Abbaye de l'Ordre de Citeaux, en 1133.

1116.

ESCOUGES.

La Chartreuse des Escouges, près du village de La-Rivière, au diocèse de Grenoble, département de l'Isère, eut pour fondateurs saint Hugues, Évêque de Grenoble, Raymond et Guigues de Lemps. Quelques auteurs citent aussi comme fondateurs Reynald de Lanz et son épouse Amaldrada qui donnèrent à l'Ordre de saint Bruno la vallée et la montagne désignées sous le nom d'Exquogiorum, entre Saint-Gervais et Autran. Dans les dépendances de cette Chartreuse se trouvait Revesti qui servit de refuge, en 1390, aux Moniales de Parménie. Le Monastère des Escouges fut abandonné par l'Ordre, dans le XVe siècle, vers 1422.

1117.

MONT-RIEUX.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Mont-Rieux, est située sur le versant d'une montagne rocheuse

qui domine la vallée de Belgentier, près de Toulon, au diocèse de Fréjus, département du Var. Elle fut fondée par un gentilhomme italien qui s'y fit Chartreux, et par trois frères, Geoffroy, Hugues et Falco de Solliès. Un ancien Couvent de Bénédictins, qui se trouvait auprès, lui servit de Correrie; elle fut mise sous les auspices des Évêques de Marseille et de Toulon. La charte de fondation est du mois de mai 1123. On compte parmi les bienfaiteurs, Amédée, comte de Savoie, Humbert, seigneur de Beaujeu, et Guichard, son fils ; Raymond II, Évêque de Marseille, en 1136 ; l'Abbé de Saint-Victor, en 1141 ; le Pape Eugène III, en 1149 ; et les barons de Valbelle, en 1147. Les Souverains Pontifes Alexandre III, en 1163, et Innocent III, en 1209, accordèrent chacun une Bulle, en faveur de Mont-Rieux. L'église du Monastère qui avait été construite aux frais d'Aymon et d'Hugues de Varennes ne fut consacrée qu'en 1252, par l'Archevêque d'Aix, accompagné des Évêques de Marseille, de Digne et de Riez. En 1308, le comte de Provence nomma Bertrand de Marseille, protecteur du Couvent, et en 1319, le Pape Jean XXII affranchit des dîmes pontificales toutes les terres cultivées par les Religieux de cette Chartreuse.

Elle eut beaucoup à souffrir des pillages et des dévastations des bandes armées qui ravagèrent cette contrée pendant le XIVe siècle. En 1374, Raymond de Mont-Alban enleva aux Chartreux le château de Revest qui était leur propriété. Ce Monastère fut saccagé par les Luthériens, en 1540 ; res-

tauré avec peine, il fut de nouveau ruiné et profané en 1578. On le rétablit en 1635, mais les constructions ne furent terminées qu'en 1740. La nouvelle église fut consacrée, le 1er mars 1741, par Monseigneur de Belzunce, Évêque de Marseille. Le Monastère de Mont-Rieux a été supprimé par la Révolution française, en 1790, et vendu comme bien national le 16 fructidor, an IV (1792).

En 1843, sous le R. P. Général Dom Jean-Baptiste Mortaize, les Chartreux rachetèrent cette Maison et la reconstruisirent sous les auspices de Dom Étienne Franchet. L'église fut consacrée le 19 juin 1858, par Monseigneur Jordany, Évêque de Fréjus et Toulon. On compte parmi les bienfaiteurs de cette Maison le marquis d'Albertas et Mr Pasquier, de Lyon. En 1868, elle servit de refuge aux Chartreux expulsés d'Italie.

1132.

ARVIÈRES.

La Chartreuse de Notre-Dame-d'Arvières, près de Lochieu, dominant les gorges profondes du Grand-Colombier, au diocèse de Belley, autrefois de Genève, département de l'Ain, a été fondée par Amédée III, comte de Savoie, et Humbert III de Beaujeu.

On rapporte, dans la vie de saint Artauld, premier Prieur d'Arvières, que vers 1142, Arducius de Faucigny, Évêque de Genève, aida le saint

Prieur, de concert avec Amédée, comte de Savoie, à rebâtir son Monastère dans un endroit peu éloigné de la première fondation, mais moins exposé aux avalanches. Quelques auteurs donnent aussi le titre de fondateur à Humbert de Grandmont, Évêque du diocèse. Les principaux bienfaiteurs furent: Guichard, fils d'Humbert III; Étienne, chanoine de Lyon; Artold, chanoine de Sasiriaco; Pierre Senescalle, de Lyon; Aymon et Hugues de Varennes; Aymon de Rivoire; Pierre de Chimelieu et ses deux frères. Cette Maison eut beaucoup à souffrir des guerres du XIVe et du XVe siècle; elle fut supprimée par le décret de l'Assemblée nationale du 13-19 février 1790.

1136.

MONT-DIEU.

La Chartreuse de Notre-Dame-du-Mont-Dieu, sur la rivière de Bar, entre Mouzon et Sédan, au diocèse de Reims, département des Ardennes, eut pour fondateurs Odon, Abbé de Saint-Remy de Reims, et les Religieux de son Abbaye. Quelques auteurs font remonter la fondation à l'année 1130. Le Pape Innocent II confirma la donation d'Odon par une Bulle de 1142, et Eugène III par une autre Bulle de 1145. L'église avait été consacrée en 1144, par Samson, Archevêque de Reims, en présence des Évêques Goslénus, de Soissons et Milon, de Thérouanne. On cite com-

me principaux bienfaiteurs de cette Chartreuse : Alexandre de Juilliers, Évêque de Liège ; Witerius ou Vulsius, comte de Réthel ; Conrad III, comte de Luxembourg ; Guillaume, comte de Nevers ; Richard, Abbé de Mouzon ; Guy Séneschal et Hélinde, son épouse, et plus tard Louis II, comte de Flandre. L'église du Couvent fut reconstruite, en 1289, et consacrée par Pierre Barbes, Archevêque de Reims, le 5 février 1290.

Ce Monastère eut beaucoup à souffrir pendant la guerre contre les Anglais, et plusieurs fois, dans l'année 1362, les Chartreux durent se réfugier à Mouzon. Deux siècles plus tard, le Couvent qui s'était relevé difficilement de ses ruines fut de nouveau pillé et saccagé par les Protestants, en 1562 et en 1567. Le Roi Henri IV, à la demande du sieur de La Noue, gouverneur de Sédan, accorda à ce seigneur, comme récompense des services qu'il avait rendus à sa cause, toutes les propriétés de la Chartreuse. Les Religieux donnèrent à La Noue 1200 écus, et celui-ci renonça à la cession que le Roi lui avait faite. Le Monastère fut rebâti, après l'incendie de 1605, et supprimé par la Révolution française, en 1790. Il servit de prison, quelque temps, puis fut entièrement détruit.

1138.

VALON.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Valon, dans une des gorges formées par les montagnes qui sépa-

rent le Chablais du Faucigny, sur le territoire de Bellevaux, au diocèse de Genève, province de Faucigny (Savoie), fut fondée par les seigneurs de Langin, de Corvenc, de Ballaison et de Serneux. La Maison de Faucigny en augmenta les domaines et Aymon de Faucigny mérita le titre de principal fondateur. Au XIIIe siècle, les comtes de Savoie enrichirent aussi ce Monastère, et au siècle suivant, le Pape Jean XXII nomma gardiens des privilèges de Valon, les Évêques de Genève et de Lausanne. Les Bernois le détruisirent en partie et s'emparèrent de ses biens, en 1536, malgré les réclamations de la duchesse de Nemours qui les revendiquait comme dépendance de sa souveraineté de Faucigny. Les Religieux se réfugièrent à la Chartreuse de Pommiers. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, fit vendre, le 29 septembre 1569, les biens de Valon non aliénés par les Bernois. En 1598, le Général des Chartreux demanda à Charles-Emmanuel la réintégration des Religieux dans leur Monastère. Celui-ci n'ayant pas accédé à ce désir, l'Ordre ne put rentrer en possession de cette Chartreuse ; toutefois les biens de l'ancien Couvent rachetés à cette époque furent, d'après les instances de saint François de Sales, donnés à la Chartreuse de Ripaille.

1139.

VAUCLUSE.

La Chartreuse de Vaucluse, près de Saint-Claude, dans un des sites les plus austères du Jura,

au diocèse de Besançon, département du Jura, fut fondée par Hugues de Cuiseau. Ce Monastère subit toutes les vicissitudes de la contrée où il était placé, et plus d'une fois, il fut saccagé par les armées ennemies. Reconstruit en partie, dans le courant du XVIIe siècle, un décret de l'Assemblée nationale le supprima en 1790.

1140.

VAL-SAINT-PIERRE.

La Chartreuse du Val-Saint-Pierre, près de Vervins, dans un site sauvage de la forêt de Thiérache, au village de Braye, diocèse de Soissons, département de l'Aisne, eut pour fondateur Raynaud, baron de Rosoy-sur-Serre. Parmi les bienfaiteurs, on cite Jehan, Walbert, Gobert et Roger, Évêque de Laon, fils du fondateur ; Barthélemy, seigneur de Burelles ; Hugues, Abbé de Saint-Remy de Reims, 1140 ; Jean, Abbé de Saint-Michel, en Thiérache, 1156 ; Richard, Abbé de Vauclair. Les Papes Anastase IV, 1154 ; Alexandre III, 1164, et 1178 ; Innocent III, 1216 ; Honorius III, 1217 ; Grégoire IX, 1227 ; Innocent IV, 1245 et Jean XXI, 1276, accordèrent de nombreux privilèges à ce Couvent. Il en fut de même pour les Rois de France, Louis VII, 1173 ; Louis IX, 1255 ; Philippe-le-Bel, 1292 ; Charles V, 1369 ; Louis XI, 1470 ; Louis XIII, 1611. Pierre, Archevêque de Reims, consacra l'église du Monastère le 28 juin 1276. Le Val-Saint-Pierre eut beaucoup à souffrir dans les

guerres du XVe siècle. En 1450, Jeanne de Béthune, comtesse de Guise, rebâtit une partie de la Maison, à ses frais. Le Monastère fut de nouveau restauré après les guerres de Religion, au XVIe siècle, mais on dut, au siècle suivant, le reconstruire entièrement, pour la quatrième fois, et le 6 mars 1690, Jean d'Estrées, Évêque de Laon, en fit la consécration. Supprimée par la Révolution française, cette Chartreuse a été vendue comme bien national, par décret du 20 juin 1791.

1142.

ANNONCIADE.

La Chartreuse de Notre-Dame de l'Annonciade, au diocèse de Valence, Royaume de Valence (Espagne), doit sa fondation au sieur Jacques, gentilhomme. On connaît peu de choses sur ce Monastère ; saccagé dans les guerres du Moyen-Age, et presque entièrement détruit, il fut abandonné par l'Ordre, en 1445, faute de ressources suffisantes pour réparer ses ruines.

1144.

BOUVANTES.

La Chartreuse du Val-Sainte-Marie, ou de *Bouvantes*, dans les gorges escarpées et boisées de La Lionne, au diocèse de Valence, département de la Drôme, eut pour fondateur le dauphin Guigues III.

Garnier, de la noble maison de Balmey, est considéré comme un de ses plus grands bienfaiteurs. Humbert, dauphin de Viennois, ayant perdu son épouse, en 1297, s'y fit Religieux. Ce Couvent longtemps prospère eut beaucoup à souffrir des déprédations des Huguenots. La Révolution française le supprima et ses propriétés furent vendues comme biens nationaux, en 1791. Chassés de leur asile, quelques Chartreux du Val-Sainte-Marie se réfugièrent dans la ville de Romans, achetèrent, le 31 mars 1791, une maison conventuelle de Récollets, et y passèrent en pleine sécurité les plus mauvaises années de la Révolution. Cette maison fut donnée, par les Chartreux, à l'hospice de la Charité, par acte du 16 juin 1813.

1145.

PRÉBAYON.

La Chartreuse de Saint-André de Prébayon, près de la rivière du Trinion, dans l'ancien duché d'Orange, au diocèse d'Avignon, département de Vaucluse, avait été fondée par une compagne de sainte Radegonde de Poitiers, pour des Religieuses qui suivaient la Règle de saint Césaire. En 1145, ou selon d'autres, en 1147, ces Religieuses embrassèrent la Règle de saint Bruno. Ce Couvent ayant subi une inondation du Trinion, les Moniales durent se retirer momentanément à Vaison. Elles espéraient pouvoir réparer les ruines de leur Monastère, mais, à cause du manque de ressources,

l'Ordre fut contraint de l'abandonner, en 1228, et les Religieuses furent transférées à Saint-André de Ramires cédé aux Moniales par les Bénédictins de Montmayeur, près d'Arles.

1146.

OUJON.

La Chartreuse d'Oujon, que l'on trouve encore écrit Angion, située sur le versant du Jura, au milieu d'une forêt épaisse, entre Saint-Cergues et Arzier, au diocèse de Lausanne, canton de Vaud (Suisse), eut pour fondateur Louis de Mont. On compte parmi ses principaux bienfaiteurs, l'Empereur Frédéric II ; Amédée, comte de Genevois, et ses deux fils; Humbert de Prangins et son fils: Conon, seigneur de Genollier ; Ebal, seigneur de Mont ; Landri de Coinsins et sa famille. Ce Couvent, qui était fort riche, fut saccagé par les Protestants, et peu après, entièrement détruit par les Bernois, en 1536.

1151.

REPOSOIR.

La Chartreuse du Reposoir, dans la vallée de l'Arve, près de Sallanches, au diocèse d'Annecy, en Faucigny (Haute-Savoie), fut fondée le 22 janvier 1151, par le prince Aymond de Faucigny. Au XVIe siècle, elle eut à souffrir des incursions des Calvinistes de Genève. En 1705, elle

devint la proie des flammes, et le R. P. Dom Antoine de Mongeffond, Général de l'Ordre, la fit reconstruire avec les aumônes envoyées à cet effet, par toutes les Chartreuses. Ce Monastère fut supprimé en 1793, mais l'Ordre l'a racheté sous le Généralat du R. P. Dom Jean-Baptiste Mortaize, en 1844.

1156.

BONNE-FOY.

La Chartreuse de Bonne-Foy, dans une vallée profonde du Mezenc près de la ville du Puy, au diocèse de Viviers, département de l'Ardèche, eut pour fondateurs Guillaume Jourdain, arrière-petit-fils de Raymond de Saint-Gilles comte de Toulouse, et les seigneurs d'Aubigny. Supprimée par décret de l'Assemblée nationale du 13-19 février 1790, ses propriétés ont été vendues comme biens de l'État en 1791.

Les ruines des tours du Monastère, du cloître et du clocher de l'église, qui existent encore, indiquent une construction très remarquable.

1160.

SEITZ.

La Chartreuse du Val-Saint-Jean-Baptiste, ou de Seitz, au diocèse d'Aquilée, province de Carniole (Autriche), doit sa fondation à Ottokar, marquis de Styrie. En 1521, Dom André, Prieur

du Monastère, fut massacré en se rendant au Chapitre Général. Un siècle plus tard, en 1630, les Turcs envahirent cette Chartreuse, tuèrent les Religieux dans l'église et pendirent le Père Prieur à la corde de la lampe du sanctuaire. Ce Monastère avait été restauré avec peine, lorsque l'Empereur d'Autriche Joseph II le supprima en 1782.

1163.

SCALA DEI.

La Chartreuse de Scala Dei, au pied du Mont-Saint, au diocèse de Tarragone, en Catalogne (Espagne), eut pour fondateurs, Alphonse II, Roi d'Aragon, et son fils, ainsi que l'Archevêque de Tolède. On pense que les travaux furent commencés en 1153. L'église fut construite en 1228, avec les largesses de Guillaume de Sirca. En 1403, Bérenger Gallart restaura le Monastère ruiné par les guerres et y fit exécuter de nouvelles constructions. Cette Chartreuse fut supprimée en 1835, par un décret du 11 octobre, sous le ministère de Dom Alvaro Gomez Becerra.

1168.

SEILLON.

La Chartreuse de Seillon, près de Boug-en-Bresse dans la forêt de Seillon, au diocèse de

Belley, département de l'Ain, fut fondée par Humbert de Baugé, Archevêque de Lyon, qui s'y fit Chartreux, et par Renaud de Baugé. Elle eut beaucoup à souffrir des déprédations des Huguenots, fut supprimée par la Révolution et vendue comme bien national, en 1791.

1169.

GYRIO.

La Chartreuse du Val-Saint-Maurice, ou de *Gyrio*, au diocèse de Laubach, duché de Carniole (Autriche), doit son origine à Henri, Évêque de Gurck. Les Turcs, dans leurs nombreuses incursions, ruinèrent ce Monastère de telle sorte que l'Ordre dut l'abandonner, en 1591.

1170.

VAL-DIEU.

La Chartreuse du Val-Dieu, non loin de Mortagne, au diocèse de Séez, département de l'Orne, eut pour fondateurs Rotrou III, comte du Perche, son épouse et son fils. L'église du Couvent fut consacrée, en 1181, par Roger, Évêque de Séez. Pendant plusieurs siècles, le nombre des Religieux resta peu considérable, mais Pierre de Valois, comte du Perche, grand bienfaiteur du Couvent, ayant laissé par testament,

en 1404, cinquante écus d'or pour fonder quatre nouvelles cellules, on dut agrandir le cloître. Jean Ier, comte d'Alençon, confirma ces donations, et Henri V, Roi d'Angleterre, en 1419, prit le Monastère sous sa protection. Parmi les bienfaiteurs, on cite le comte Geoffroy et sa femme Mathilde; Louis, comte de Blois, et Catherine, son épouse; Jourdain Duhommet, Évêque de Lisieux; Gillain, Évêque de Coutances; Roger de Rupierre; Gervais de Neufchâtel; Hugues de la Ferté. Le Couvent ayant été reconstruit au XVIIe siècle, la dame de Bailleul y fonda encore deux nouvelles cellules. Lorsque l'Assemblée nationale le supprima par un décret de février 1790, il était en pleine prospérité; ses propriétés furent vendues comme biens nationaux, et les bâtiments claustraux devinrent la proie des spéculateurs.

1170.

LA VERNE.

La Chartreuse de La Verne, près de Collobrières, dans un des vallons les plus déserts des Maures, au diocèse de Fréjus, département du Var, fut établie dans un ancien Prieuré qui portait le nom de Notre-Dame-de-la-Verne et que Pierre Aynard, Évêque de Toulon, céda aux Chartreux. Ce Monastère ayant été brûlé en 1172, les Évêques de Toulon et de Fréjus le rebâtirent à leurs frais. Parmi les bienfaiteurs, on cite Raymond Béranger:

Alphonse Ier, son fils, comte de Provence, et Guillaume de Valbelle. La charte du comte Alphonse est datée du 4 octobre 1174. Cette Chartreuse succomba, sous les coups de la Révolution française, en 1790.

1170.

LUGNI.

La Chartreuse de Lugni, dans la forêt du même nom, au diocèse de Dijon, département de la Côte-d'Or, est due à la pieuse libéralité de Gauthier de Bourgogne, Évêque de Langres, frère d'Othon duc de Bourgogne. On rapporte que cet Évêque abandonna son siège épiscopal pour prendre l'habit de Chartreux dans la Maison qu'il avait fondée. Après avoir beaucoup souffert dans les guerres des Impériaux et des Protestants, cette Chartreuse fut supprimée par décret de l'Assemblée nationale du 13-19 février 1790. Les bâtiments claustraux furent démolis et les biens du Monastère mis aux enchères.

1171.

BON-LIEU.

La Chartreuse de Bon-Lieu, près de Saint-Claude, sur les bords d'un lac entouré de montagnes boisées, au diocèse de Saint-Claude, département du

Jura, eut pour fondateurs Thibaud de Montmort et Gérard, comte de Masion. La Révolution la supprima et vendit ses propriétés comme biens nationaux, en 1791.

1171.

CASOTTES.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Casottes, au diocèse d'Albe, dans le marquisat de Montferrat (Piémont), doit son existence au seigneur de Garescio et au marquis de Céva. Les ducs de Mantoue et de Savoie ont été ses principaux bienfaiteurs ; elle fut emportée par la tourmente révolutionnaire déchaînée sur une grande partie de l'Europe. La République française décréta sa suppression, le 16 août 1802.

1172.

VAL-SAINT-HUGON.

La Chartreuse du Val-Saint-Hugon, près d'Arvillars, dans une gorge profonde adossée aux Alpes de Maurienne et qui portait le nom de Vallée de Beins, au diocèse de Chambéry (Savoie), eut pour fondateurs Hugues d'Arvillars, sa femme Audisia et son fils Hugues. Parmi les principaux bienfaiteurs, on compte le Dauphin, comte d'Albon et de Vienne, en 1129 ; Humbert II de Viennois,

en 1338 ; Sofred Ainard et sa femme Vernenchie ; Nantelme Ainard et ses fils ; Béatrix, comtesse de Genevois ; Guy de Châteauneuf ; Ædeline de Bouvillaret et Jordan d'Aiguebelle, son mari ; Villenchie de Morestel et ses fils ; Hugues de la Rochette et sa famille ; Ysmidon d'Ais, maître du Temple et les Templiers. Le Pape Alexandre III, qui affectionnait d'une manière toute particulière les Chartreux du Val-Saint-Hugon, leur accorda différents privilèges. Ses successeurs Lucius III, Innocent III et Jean XXII suivirent cet exemple et comblèrent la Chartreuse de nombreuses immunités. Il en fut de même des souverains de la contrée, Thomas Ier, comte de Maurienne, Amédée IV, son fils, Philippe Ier et Amédée V, son neveu et son successeur. Ce Monastère fut pillé, en 1562, par les Protestants, sous les ordres de Charles Dupuy de Montbrun. Après l'incendie de la Chartreuse de Prémol, en 1707, les Moniales reçurent l'hospitalité à Saint-Hugon. La Révolution française supprima ce Couvent, mais les Religieux ne l'abandonnèrent qu'en 1793. La vente eut lieu le 21 Thermidor, an IV.

1173.

VAL-DE-PEZ.

La Chartreuse de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, ou du *Val-de-Pez*, au diocèse de Mondovi (Piémont), est une fondation des seigneurs

de Morozzo et de Jean, Prieur de Saint-Blaise, autorisés par l'Abbé et le Chapitre de Saint-Fructuaire. La Charte est datée du mois d'octobre 1173, comme le prouve une pièce tirée des archives du Couvent, à la date du 21 février 1635. Cette Chartreuse a été supprimée par la République française, en vertu d'un décret du 16 août 1802.

1176.

LUNDEN.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Lunden, au diocèse du même nom, duché de Holstein (Danemark), doit sa fondation à Eskile, Archevêque de Lunden; elle n'eut que quelques années d'existence; pour des causes qui nous sont inconnues, l'Ordre l'abandonna en 1181.

1178.

LE LIGET.

La Chartreuse du Liget ou de *Saint-Jean*, près de Loches, au pied de deux collines, au milieu des bois, diocèse de Tours, département d'Indre-et-Loire, reconnaît pour fondateur, Henri, duc de Normandie et comte d'Angers, plus tard Roi d'Angleterre, sous le nom d'Henri II. D'après quelques auteurs, ce Couvent aurait été commencé en 1153, et terminé en 1170. Saccagé et pillé par les Huguenots commandés par Le Lignou, en 1588,

et réparé au siècle suivant, il fut supprimé en 1790, par la Révolution française et vendu comme bien national.

1178.

WITTHAM.

La Chartreuse de Tous-les-Saints, près de Wittham au diocèse de Bath, comté de Sommerset (Angleterre), fut fondée par Henri II, Roi d'Angleterre et libéralement dotée par ce monarque, comme le prouve sa Charte de fondation; elle fut terminée vers 1189, et supprimée en 1539, pendant la persécution soulevée par Henri VIII, contre l'Église.

1179.

AILLON.

La Chartreuse de Notre-Dame-d'Aillon, au diocèse de Chambéry (Savoie), est une fondation d'Humbert III, comte de Maurienne et marquis d'Italie. En 1180, le même seigneur lui donna, pour le salut de ses père et mère et de ses autres parents, l'universalité de ce qu'il possédait sur le territoire d'Aillon. Ce Monastère presque entièrement détruit dans un incendie, en octobre 1582, dut sa restauration au Prieur Fiacre Billard, profès de Paris, docteur de Sorbonne; la République française le supprima en 1802.

1179.

POMMIERS.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Pommiers, sur le penchant du Salève, au diocèse d'Annecy, ancien diocèse de Genève, département de la Haute-Savoie, eut pour fondateurs Amédée, comte de Genève, et Guillaume, son petit-fils. Les chartes sont de 1179 et de 1252. Quelques auteurs pensent que la fondation eut lieu en 1170, avec le secours des Évêques de Genève Ardutus et Artius. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Pape Alexandre III confirma cette fondation en 1179. Ce Couvent subsista jusqu'au XVIIIe siècle et disparut alors, au passage des armées de la République française.

1185.

APPONAY.

La Chartreuse d'Apponay, située au milieu des bois, dans les montagnes de Morvan, au diocèse de Nevers, département de la Nièvre, doit sa fondation à Thibaud, Évêque de Nevers, du consentement du Chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr. Son église, tombant en ruines, fut rebâtie au XIVe siècle. Le Monastère lui-même ayant eu beaucoup à souffrir des ravages des Protestants, dut être reconstruit vers la fin du XVIe siècle. L'Assemblée nationale le supprima par décret du 13-19 février 1790.

1188.

BERTAUD.

La Chartreuse de Bertaud de Rabou ou de *Notre-Dame-d'Aurouze*, dans les montagnes des Alpes, au diocèse de Gap, département des Hautes-Alpes, fut fondée par les Chartreux de Durbon qui avaient obtenu d'Adélaïde, veuve d'Arnaud de Flotte et de ses quatre fils, seigneurs de Montmaur, la donation du territoire de Bertaud, pour construire un Monastère de Moniales. En 1214, Milo de la Roche ravagea cette Chartreuse, mais, la même année, Raimbaud d'Orange, Guiraud de Simiane, Rostan et Raimbaud d'Agout lui donnèrent des biens considérables. Au commencement du XIVe siècle, des bandes armées, dirigées par les seigneurs du voisinage, les de Flottes et de Moustiers, le pillèrent. Un incendie l'ayant détruit, en 1448, l'Ordre l'abandonna ; les Religieuses se retirèrent à Durbon, et plus tard, vers 1610, à la Chartreuse de Prémol.

1191.

LOZE.

La Chartreuse de Loze, territoire sous la juridiction de l'Abbé de Saint-Juste de Suse, au diocèse de Turin (Piémont), doit sa fondation à Thomas, comte de Loze. Ce Monastère n'eut pas

une longue existence; ses ressources étant trop restreintes, l'Ordre dut l'abandonner en 1200, et transférer les Religieux à la Chartreuse de Mont-Benoît.

1200.

SÉLIGNAT.

La Chartreuse du Val-Saint-Martin, à Sélignat, ou *Sélignac*, non loin de Bourg-en-Bresse, au diocèse de Belley, département de l'Ain, eut pour fondateurs Hugues de Coligny et Guillaume, son frère. Étienne, comte de Bourgogne, prit aussi part à cette fondation et fit de nombreuses largesses aux enfants de saint Bruno, en 1210. Supprimé par la Révolution française, ce Couvent fit retour à l'Ordre, en 1867. Par les soins du Révérend Père Dom Charles-Marie Saisson, une partie des propriétés de l'ancienne Chartreuse fut rachetée, et le Monastère entièrement restauré; on y voit aujourd'hui une nombreuse Communauté.

1200.

MONT-BENOIT.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Mont-Benoit, sur un territoire placé sous la juridiction de l'Abbé de Saint-Juste de Suse, au diocèse de Turin

(Piémont), reconnaît pour fondateurs Henri, vicomte de Baraton, Palmier de Regiano et Bozon Corbonello. Quoique les biens de la Chartreuse de Loze lui eussent été incorporés, l'Ordre crut devoir l'abandonner, en 1498, et transférer les Religieux à la Chartreuse de Baude.

FONDATIONS

DU TREIZIÈME SIÈCLE

1203.

VALBONNE.

LA CHARTREUSE DE VALBONNE, commune de Saint-Paulet-de-Caisson, au diocèse de Nîmes, département du Gard, fut fondée par Guillaume de Vénéjan, Évêque d'Uzès, du consentement du Chapitre de son église cathédrale. Situé dans une belle forêt, non loin de Pont-Saint-Esprit, ce Monastère avait été occupé par des Religieuses Bénédictines et portait le nom de Notre-Dame-de-Bondilhonet. Les principaux bienfaiteurs furent Géraud de Montaigu et Hélène, sa femme; Raymond Rascas, seigneur d'Uzès, en 1205; Decan, son fils, en 1207; Bermon II, vicomte d'Uzès en 1212; et plus tard Pierre de La Tour; Guillaumette de Donzère; Guillaume et Pons de Croze; et la dame de Frudar.

Les bandits d'Arnaud Cervole et les grandes compagnies de Duguesclin et de Boucicault, causèrent à la Chartreuse de Valbonne des dommages si considérables que le Pape Clément VIII, pour venir à son secours, lui abandonna les legs incertains. Pillé et incendié par les Calvinistes, vers 1590, ce Monastère dut sa restauration aux Chartreux de Villeneuve, en 1602-1633. L'église conventuelle a été terminée, quelques années seulement avant la Révolution, en 1780. La Chartreuse de Valbonne fut supprimée par décret du 13-19 février 1790, et ses propriétés passèrent, plus tard, à l'hospice de Pont-Saint-Esprit, en vertu d'un arrêté préfectoral du 27 pluviôse, an XII (1803).

Le 22 septembre 1822, le Révérend Père Nizzatti entamait, pour le rachat de Valbonne, des négociations qui ne purent aboutir; l'Ordre ne rentra en possession du Monastère que le 28 janvier 1836. Aujourd'hui, cette Chartreuse entièrement restaurée comprend vingt-quatre cellules pour les Religieux et les Novices, et plus de vingt Frères Convers, ou Donnés.

1208.

TRISULTI.

La Chartreuse de Saint-Barthélemy, près Trisulti, au mont Pério, dans la campagne romaine, diocèse d'Alatri (États de l'Église), doit sa fondation à Innocent III. Ce Pape céda aux Chartreux, le 7 des calendes d'octobre 1208, une ancienne

Abbaye de Bénédictines, dans laquelle on établit le Monastère, et donna en sa faveur une Bulle datée de la veille des calendes d'octobre 1211. Pendant les guerres de la République française en Italie, les Chartreux de Trisulti durent abandonner leur Maison, et l'Empereur des Français, Napoléon Ier, la supprima en 1804. Le Pape Pie VII la rétablit en 1814. Cette Chartreuse existe encore, mais la plupart des Religieux ont été licenciés en 1868 par le gouvernement de Victor-Emmanuel, Roi d'Italie, et ses biens sont sous séquestre.

1209.

BELLARY.

La Chartreuse de l'Annonciation de la Sainte-Vierge ou de *Bellary*, au milieu des bois, non loin de Cosne-sur-Loire, au diocèse de Nevers, département de la Nièvre, fut fondée par Henri III, seigneur de Donzy, comte de Nivernais. Elle devint la proie des flammes sous le pontificat d'Eugène IV, qui accorda des indulgences à tous ceux qui contribueraient à la rebâtir. Brûlée de nouveau par les Calvinistes, en 1562, elle sortit peu à peu de ses ruines ; sa restauration complète ne fut terminée qu'en 1602. Ce Monastère disparut de nouveau dans la tourmente révolutionnaire ; il fut supprimé par décret de l'Assemblée nationale en 1790, et toutes ses propriétés furent vendues comme biens de l'État.

1210.

MONT-MERLE.

La Chartreuse de Val-Saint-Étienne, ou de *Mont-Merle*, près de Mâcon, au diocèse de Belley, département de l'Ain, était occupée par des moines de l'Ordre de saint Benoît, qui demandèrent au Pape de s'agréger à l'Ordre des Chartreux. Innocent III accéda à leur désir et les incorpora le 4 des calendes de mai 1210. Elle eut pour principaux bienfaiteurs Roland et Humbert de Asneriis ; Renaud, seigneur de Baugé ; Ponce de Villars; Jean, Archevêque de Vienne ; Bernard, Prieur de Portes ; Thomas, comte de Flandre ; et Jean, comte de Bourgogne. Après avoir eu beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion, elle fut supprimée, en 1790, par décret de l'Assemblée nationale.

1219.

GLANDIER.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Glandier, près du Torrent de la Loyre, au diocèse de Tulle, département de la Corrèze, doit sa fondation à Archambaud VI, Vicomte de Comborn. La charte est datée du 11 novembre 1219, en la fête de saint Martin. Parmi les bienfaiteurs se trouvent : Guicharde de Beaujeu, femme du fon-

dateur ; Bernard et Marguerite, sa femme ; Guichard ; Agnès du Bouchet, Religieuse de l'Ordre de sainte Claire ; Marguerite Chauveronne, dame de Pompadour ; Durand, Évêque de Limoges ; le seigneur Dauphin, comte de Clermont ; Bernard, Abbé de Tulle ; Hugues, comte de la Marche ; Ebles de Ventadour ; Guy, vicomte d'Aubusson ; Bernard de Savenne, Évêque de Limoges. Le 11 février 1547, le Monastère fut pillé et saccagé par une troupe d'hommes d'armes. En février 1569, les Calvinistes le ravagèrent à leur tour, et, au mois de juin de la même année, le duc d'Anjou, avec l'armée royale aggrava encore les dévastations. Les bâtiments claustraux ne purent être restaurés qu'en 1571 ; à cause du manque de ressources, les travaux traînèrent en longueur et ne furent terminés qu'en 1649. Les cellules et les cloîtres durent être entièrement reconstruits. Les noms des bienfaiteurs de cette réédification ont été heureusement conservés : ce sont Jean Joubert de Barrant, Archevêque d'Arles; Dieudonné Mellin, Évêque de Toulon; Étienne Fabri, maître des requêtes; Jean, Vicomte de Pompadour et Dom Louis le Masuyer, profès de Glandier et Prieur, en 1691.

La Chartreuse de Glandier, supprimée par décret de l'Assemblée nationale du 13-19 février 1790, fut vendue avec ses propriétés le 4 août 1792. L'Ordre l'a rachetée en 1869, et les constructions commencées à cette époque purent être terminées en 1878, sous le Prieur, Dom Adelphe Châtelain ; le cloître contient vingt cellules.

1219.

PORT-SAINTE-MARIE.

La Chartreuse du Port-Sainte-Marie, près de Riom, au diocèse de Clermont, département du Puy-de-Dôme, eut pour fondateurs Guillaume et Raoul de Belfort, ou Beaufort, seigneurs de Port-Sainte-Marie. Cette Maison supprimée, en 1790, par la Révolution française, a été vendue comme bien national, en 1792.

1222.

VAL-D'ESPÉRANCE.

La Chartreuse de Notre-Dame-du-Val-d'Espérance, en Bourgogne, dont le fondateur est inconnu, avait été construite pour des Moniales. Elle paraît n'avoir existé que très peu de temps; faute de revenus suffisants, l'Ordre se trouva dans la nécessité de l'abandonner.

1227.

HENTON.

La Chartreuse de Locus-Dei, ou de *Henton*, dans le Wiltshire, au diocèse de Bath, comté de Sommerset (Angleterre), eut pour fondatrice Éla, comtesse de Salisbury, ou selon les auteurs

du *Monasticon Anglicanum*, comtesse de Sarr. Cette noble dame, en faisant cette fondation, voulut remplir les dernières volontés de son époux William Longespée. Henri III, Roi d'Angleterre confirma la susdite fondation, prit la Maison sous sa protection et accorda aux Chartreux de nombreux privilèges : la charte de confirmation est datée de Westminster, le 7 septembre 1236. Elle fut supprimée par l'hérétique Henri VIII, Roi d'Angleterre, en 1539.

1228.

SAINT-ANDRÉ-DE-RAMIRES.

La Chartreuse de Saint-André-de-Ramires, sur la rive de l'Ouvèse, diocèse d'Avignon, département de Vaucluse, avait d'abord été cédée aux Moniales Chartreuses de Saint-André-de-Prébayon, par les Moines Bénédictins de Montmayeur, près d'Arles ; mais les Religieuses de cette Chartreuse ayant voulu modifier et altérer quelques parties essentielles des règles des Chartreux, ceux-ci renoncèrent à leur direction et les retranchèrent de l'Ordre, en 1336.

1229.

BONLIEU.

La Chartreuse de Bonlieu, en Savoie, fondée pour des Moniales, eut une courte existence.

On ne connaît pas ses fondateurs. L'Ordre, d'après un manuscrit de la Grande Chartreuse, l'abandonna en 1301.

1230.

DE ROMANIS.

La Chartreuse dite de Romanis, n'est connue que par la carte du Chapitre Général de l'an 1250, qui en fait mention en parlant d'un Religieux mort profès de cette Maison.

1230.

BELLE-VALLÉE.

La Chartreuse de Belle-Vallée, que l'on croit avoir été construite en Suisse, est presque inconnue. Sa fondation est attribuée à un noble, nommé Lutolde, qui se fit Chartreux. Il sortit de cette Maison pour être Évêque de Bâle, et mourut en 1249. Le catalogue des Chartreuses, dans les Statuts de l'édition de Bâle, en 1510, ne fait pas mention du Couvent de Belle-Vallée, ce qui laisserait pressentir qu'il ne subsistait plus depuis longtemps.

1230.

POLETEINS.

La Chartreuse de La Celle-Notre-Dame ou de *Poleteins*, construite pour des Moniales, au

diocèse de Belley, département de l'Ain, doit sa fondation à Marguerite de Bâgé, épouse d'Humbert Guichard de Beaujeu. Le Pape Innocent IV mit cette Communauté sous la protection du Saint-Siège, en 1245. Des privilèges nombreux lui furent donnés par Louis X, Philippe de Valois, Jean II, Charles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII et François Ier. On compte parmi ses principaux bienfaiteurs : Dalmace Morel ; Gaudemar de Jarez ; Alix, veuve d'Albert IV, sire de la Tour-du-Pin ; Éléonore de Savoie ; Marie de Châtillon ; Humbert V, sire de Thoire-Villars. Dès 1495, le relâchement étant entré dans le Monastère, les Religieuses méritèrent les censures du Chapitre Général. En 1605, la suppression du Couvent fut décidée ; le Pape la prononça, et on transféra les Religieuses à la Chartreuse de Salette. D'après une Bulle de Paul V et l'autorisation d'Henri IV et du duc de Savoie, les revenus de cette Maison servirent à doter la Chartreuse de Notre-Dame-du-Lys, à Lyon, vers 1610.

1234.

VAL-SAINT-GEORGES.

La Chartreuse de Notre-Dame-du-Val-Saint-Georges, au diocèse de Nevers, département de la Nièvre, fondée par Hugon, seigneur de Lormes et Béatrix, fille de Pierre de Savoie, son épouse,

fut longtemps prospère ; elle eut cependant beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent la contrée. Restaurée au XVIIe siècle, elle succomba sous le décret de l'Assemblée nationale du 13-19 février 1790.

1234.

PRÉMOL.

La Chartreuse de Prémol, près de Vaulnaveys-le-Bas, dans la forêt d'Uriage, au diocèse de Grenoble, département de l'Isère, fut fondée pour des Moniales par Béatrix de Montferrat, épouse du Dauphin Guigues III. Après avoir été brûlée en 1466, elle eut encore le malheur d'être pillée par les Huguenots en 1562. Vers 1610, le Chapitre Général y transféra les Religieuses de Bertaud, qui avaient dû se réfugier à Durbon. La Chartreuse de Prémol ayant été saccagée de nouveau en 1621, les Moniales émigrèrent à Melan. Rentrées dans leur Couvent, quelques années plus tard, elles le virent encore devenir la proie des flammes, le 14 mai 1707. Elles se retirèrent d'abord au château d'Herbeys, qui appartenait au Cardinal Le Camus, Évêque de Grenoble, puis à la Chartreuse de Saint-Hugon. Le Monastère put être rebâti, en 1715, et les Religieuses y rentrèrent le 9 septembre de la même année. Cette Chartreuse a été supprimée par la Révolution, en 1790.

1235.

PARC-SAINTE-MARIE.

La Chartreuse du Parc-Sainte-Marie, au diocèse du Mans, département de la Sarthe, doit sa fondation à Marguerite, comtesse de Fif, et à Geoffroy de Loudun, Évêque du Mans, qui consacra l'église, en 1244. La comtesse Marguerite avait donné le terrain qu'elle avait obtenu de son oncle Raoul, vicomte de Beaumont, et l'Évêque du Mans avait fait construire les bâtiments. Ce Couvent eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion ; rebâti en entier dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il était en pleine prospérité, lorsque le décret de l'Assemblée nationale du 13-19 février 1790, vint mettre fin à son existence.

1237.

THARNUT.

La Chartreuse de Tharnut, dont les manuscrits de la Grande Chartreuse constatent seulement l'existence, fut fondée en 1237, pour des Moniales, et n'eut pas une longue durée.

1257.

PARIS.

La Chartreuse de Paris eut pour fondateur saint Louis, Roi de France. Les Chartreux s'établirent

d'abord à Gentilly, mais bientôt Louis IX leur ayant donné, dans la ville de Paris, le château de Vauvert, situé près de l'endroit où se trouve actuellement le palais du Luxembourg, ils y bâtirent leur Couvent. La charte de fondation est de 1259. Le Bref de Clément IV, au Roi de France, en faveur des Chartreux de Paris, est daté de Viterbe le 15 des calendes d'août, deuxième année de son Pontificat. Les lettres-patentes de Philippe-le-Bel, qui confirment la donation de saint Louis, sont de juillet 1286 et d'avril 1287. La première pierre de l'église du Couvent fut posée par le Roi de France, en 1260, et Jean d'Aubigny, Évêque de Troyes, consacra l'édifice le 26 juin 1325. Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon et de Blois, femme de Pierre de France, comte d'Alençon, fonda dans ce Monastère quatorze cellules. La charte a été donnée à Gentilly, le mardi de la fête de Notre-Dame de mars, 1290. Parmi les principaux bienfaiteurs, on compte Nicolas Gaudard; Philippe de Marigny, Évêque de Cambrai, puis Archevêque de Sens; Jean de Cérées, trésorier de l'église de Lisieux et clerc du Roi Philippe V, au nom de son oncle André Porcheron. Le Chapitre et la sacristie de la Chartreuse de Paris sont dus à la magnificence de Pierre Loisel, bourgeois de Paris, et de Marguerite sa femme. Guillaume de Flavecourt, Archevêque d'Auch, consacra l'autel du Chapitre en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, le 13 août 1332. Cette Chartreuse était très célèbre, et renfermait un grand nombre de Religieux ; elle

a donné plusieurs Généraux à l'Ordre. Supprimée d'abord par décret de l'Assemblée nationale, en 1790, transformée ensuite en ateliers pour la fabrication du salpêtre, des piques et autres armes, elle fut plus tard démolie par ordre de la Convention.

1257.

PARMÉNIE.

La Chartreuse du Mont-Sainte-Marie, ou du *Val-Croissant*, au mont de Parménie, près de Beaucroissant, diocèse de Grenoble, département de l'Isère, doit sa fondation à Falcoz, Évêque de Grenoble; elle fut construite, pour des Moniales, en 1257, sur l'emplacement d'une collégiale de chanoines réguliers. Le Pape Clément IV lui accorda une Bulle de confirmation, datée de Viterbe le 18 janvier 1267. Cette Chartreuse possédait un hôpital, sur les limites de Voreppe, les Plantées, près de Fontanil. En 1300, le prieuré bénédictin de Saint-Robert, donna aux Religieuses de Parménie, en échange de cet hôpital, l'ancien prieuré d'Eymen, au diocèse de Valence. Les Albigeois, commandés par Raymond, prince d'Orange, incendièrent le Monastère en 1390. Les Moniales se retirèrent à Revesti, dépendance de la Chartreuse des Escouges, et y restèrent, jusqu'en 1422. La Chartreuse de Parménie, n'ayant pu être réparée, l'Ordre l'abandonna, en 1393, et elle rentra

en la possession de l'Évêque de Grenoble, selon les conventions stipulées dans l'acte de fondation de 1257.

1260.

FREÜDNITZ.

La Chartreuse de Val-Joyeuse, située au milieu des rochers et des montagnes qui avoisinent Freüdnitz, au diocèse de Laubach, province de Carniole (Autriche), fut fondée par Ulric III, duc de Carinthie et de Carniole, d'après les intentions de Bernard, son père. Cette Maison jouissait d'une grande renommée, en Autriche, mais elle ne put échapper aux innovations religieuses de l'Empereur Joseph II qui la supprima en 1783.

1260.

CELLE-ROBAUD.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Celle-Robaud, au diocèse de Fréjus, département du Var, était occupée par des Religieuses Bénédictines ; elle passa, le 11 avril 1260, aux Moniales de Bertaud, par la cession d'Indie, Abbesse du Monastère des Bénédictines de Souribes, avec l'approbation d'Othon, Évêque de Gap, à la condition d'y mettre des Moniales Chartreuses. L'installation de ces Religieuses eut lieu en 1260. Soixante ans plus

tard, en 1320, le Monastère dut sa restauration à Hélion de Villeneuve, grand-maître des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et frère de sainte Roseline, alors Prieure de Celle-Robaud. En 1323, le Pape Jean XXII décréta l'adjonction, à cette Maison, des revenus du prieuré de Saint-Martin. L'Ordre l'abandonna, en 1420, et ses biens furent donnés, en 1448, à la Maison de Durbon.

1269.

SAINT-PAUL-DE-LA-MER.

La Chartreuse de Saint-Paul-de-la-Mer, ou encore de *Saint-Paul-de-Maresme*, sur un rocher non loin de Girone, au diocèse de ce nom, en Catalogne (Espagne), a pour fondateur Guillaume de Montegrin, chanoine-sacristain de la cathédrale de Girone et plus tard Archevêque de Tarragone. Ayant été abandonnée par l'Ordre en 1433, ses biens passèrent à la Chartreuse de Montalègre.

1272.

PORTA-CŒLI.

La Chartreuse de Porta-Cœli, ou de *Notre-Dame-de-la-Porte-du-Ciel*, au diocèse de Valence (Espagne), fut fondée par André d'Albalate, Religieux de Saint-Dominique, Archevèque de Valence, de concert avec le Chapitre de son église cathédrale.

Ce prélat consacra l'église du Couvent. Quelques auteurs font remonter la construction de cette Chartreuse à la fin du XIIe siècle, mais la carte des fondations donne la date de 1272; elle fut supprimée en 1835, par décret daté du 11 octobre, sous le ministère de Dom Alvaro Gomez Becerra.

1279.

IRLANDE.

La Chartreuse d'Irlande, dont le fondateur est inconnu, ne dura guère que quarante ans. L'Ordre l'abandonna au commencement du XIVe siècle. L'existence de ce Monastère ne nous est révélée que par un ordre donné aux Pères Visiteurs d'Angleterre, par le Chapitre Général de 1321, de vendre et d'aliéner le Couvent ainsi que les biens, comme étant de peu d'utilité à l'Ordre, et de disperser les Religieux dans d'autres Chartreuses.

1280.

SAINTE-CROIX.

La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, située au fond d'une gorge solitaire du mont Pilat, près de Rive-de-Gier, au diocèse de Lyon, département du Rhône, eut pour fondatrice Béatrix de la Tour-du-Pin, veuve de Guillaume de Rous-

sillon, seigneur d'Annonay. La charte de fondation est datée du 24 février 1280. Ce Monastère compte encore comme grande bienfaitrice Béatrix, épouse d'Aymard de Roussillon, seigneur de Riverie. La Chartreuse de Sainte-Croix eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion. Restaurée au XVIIe siècle, elle disparut dans la tourmente révolutionnaire, en 1790, avec toutes ses propriétés que l'on vendit comme biens nationaux.

1285.

PARME.

La Chartreuse de Schola-Dei, près de la ville de Parme, au diocèse du même nom (Italie), doit sa fondation à Roland Taverna, Évêque de Spolète. Pendant la guerre de 1551, les troupes la pillèrent et la saccagèrent. Rétablie pendant la paix qui suivit, elle ne put recouvrer son ancienne prospérité ; l'Ordre se trouva dans la nécessité de l'abandonner en 1769.

1288.

VALENCIENNES.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Macourt, ou de *Valenciennes*, au diocèse de Cambrai, département du Nord, fut fondée primitivement dans la ville de Cambrai, par Guillaume d'Avesnes, Évêque de cette ville; mais Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, installa bientôt les Chartreux

dans la terre de Marly, près de Valenciennes. La charte est datée du 20 décembre 1298. Parmi les bienfaiteurs, on cite Jean de Beaufort, trésorier de Sainte-Croix ; Wulfort de Ghistelles ; Simon de la Motte; Gérard de Perfontaine et Antoine Rolen, seigneur d'Aymeries. La consécration de l'église primitive par Guido, Évêque de Cambrai, eut lieu le 8 des calendes de mars 1304. Jacques de Maubeuge, chanoine de Cambrai, fit bâtir une nouvelle église qui ne put être terminée qu'en 1345. Lorsque les Protestants saccagèrent et ruinèrent ce Monastère au mois d'août 1566, les Religieux se réfugièrent dans la ville de Valenciennes et reçurent l'hospitalité dans l'Abbaye de Saint-Jean. Ne pouvant réparer les ruines de leur Maison, ils s'établirent dans la ville et construisirent les bâtiments claustraux, en 1574, sur l'emplacement de l'hôtel de Renty qui leur avait été donné par Anne de Renesse. L'Évêque de Chalcédoine bénit la nouvelle église, le 22 juillet 1582. Ce Monastère fut supprimé par l'Assemblée nationale, en 1790, et les bâtiments ayant été détruits en partie lors du bombardement de la ville par les Autrichiens en 1794, on vendit le reste comme bien national, le 24 thermidor de l'an IV.

1292.

MÉLAN.

La Chartreuse de Mélan, au diocèse de Genève, dans le Faucigny (Savoie), fut fondée pour des

Moniales Chartreuses par Béatrix de Faucigny, fille de Pierre comte de Savoie, et épouse de Guigues IV, Dauphin de Viennois. Les Calvinistes ravagèrent plusieurs fois ce Monastère qui fut supprimé par la Révolution française, en 1791 ; ses propriétés furent vendues en 1792.

1294.

VAL-SAINTE.

La Chartreuse de la-Val-Sainte, ou *Val-de-tous-les-Saints,* au diocèse de Lausanne, canton de Fribourg (Suisse), eut pour fondateur Girard de Charmey, qui donna aux Chartreux la propriété de Charmey; mais un fils lui étant né après cette donation, les Religieux, avec l'autorisation de Guillaume, Évêque de Lausanne, abandonnèrent à Girard de Charmey et à sa sœur Jeanne le tiers des biens donnés à la Chartreuse par leur père. L'acte qui relate et confirme cette donation est daté du 10 décembre 1296.

Le gouvernement de Fribourg obtint la sécularisation de cette Maison en 1778 ; les Religieux durent se retirer à la Part-Dieu. En 1793, des Trappistes, obligés par les proscriptions de quitter la France, achetèrent ce Monastère et s'y établirent, mais depuis, sous le Généralat de Dom Jean-Baptiste Mortaize, les Chartreux en ont repris possession, et aujourd'hui on y compte une douzaine de Religieux.

1297.

CURRIÈRE.

La Chartreuse de Currière, au milieu des montagnes du Désert de Chartreuse, diocèse de Grenoble, département de l'Isère, est mentionnée dans la charte de fondation de la Grande Chartreuse (1084). En février 1129, on y établit une grange du Monastère. Au siècle suivant, en 1297, Amblard d'Entremont, chanoine et préchantre de l'église Sainte-Catherine, près d'Aiguebelle, puis Évêque de Maurienne, obtint du R. P. Boson d'y bâtir une Chartreuse. Ce prélat donna au nouveau Monastère une partie des forêts environnantes. Les comtes de Savoie et les seigneurs de Miribel lui accordèrent aussi des concessions dans la plaine de Saint-Laurent-du-Pont. Humbert de Paladru donna à cette Chartreuse la léproserie de Saint-Étienne-de-Crossey, en 1315. L'année suivante, cette cession fut approuvée par le Commandeur du Temple, de Crossey, et le 14 mars 1327, Édouard, fils d'Amé V, comte de Savoie, confirma la donation faite par son père de tous les droits qu'il avait sur cette léproserie. En 1388, le Chapitre Général réunit Currière à la Grande-Chartreuse qui se chargea d'acquitter les fondations et d'entretenir dans cette Maison un certain nombre de Religieux; dès lors la Chartreuse de Currière servit de Maison de retraite pour les Chartreux âgés ou infirmes. Vers 1700, le R. P. Dom Innocent Le Masson fit abattre le cloître

avec ses douze cellules et rebâtit la Maison sous une autre forme. Currière fut supprimée par l'Assemblée nationale, en vertu du décret du 13-19 février 1790. Actuellement, les Chartreux y ont établi une école de sourds et muets.

1297.

GÊNES.

La Chartreuse de Saint-Barthélemy-de-Ripariolo, au village de Ripariolo, près de Gênes, au diocèse de ce nom (Italie), eut pour fondateur Bertolini de Nigro, noble patricien de Gênes ; elle fut supprimée, à la fin du XVIIIe siècle, par les armées républicaines. Le Roi Charles-Albert ayant désiré le rétablissement de cette Maison, le Général de l'Ordre des Chartreux envoya à Gênes, pour établir cette fondation, Dom Charles-Marie Saisson, en 1841. Le Roi d'Italie Victor-Emmanuel supprima de nouveau cette Chartreuse en 1866, et mit ses biens sous séquestre.

1298.

SAINT-OMER.

La Chartreuse du Val-Sainte-Aldegonde, à Longuenesse, près de Saint-Omer, au diocèse d'Arras, département du Pas-de-Calais, fut fondée par Jean de Sainte-Aldegonde, seigneur de

Nortkelmes, de concert avec son épouse et avec l'autorisation de Gilles, Abbé de Saint-Bertin. Cette fondation fut approuvée, en 1299, par Jacques de Boulogne, Évêque de Thérouanne, et l'église reçut la consécration des mains d'Enguerrand de Créquy, Évêque de Thérouanne. Charles V, Roi de France, accorda aux Chartreux de Longuenesse quelques exemptions, le 19 janvier 1369, ainsi que Charles VI, le 7 février 1380. La Chartreuse du Val-Sainte-Aldegonde fut exposée à des déprédations continuelles, pendant la guerre contre les Anglais. Les troupes de Louis XI la dévastèrent en 1477, et celles d'Henri IV la pillèrent, le 8 janvier 1595. Deux ans après, le 12 septembre 1597, un parti de maraudeurs français saccagea de nouveau ce Couvent, et y mit le feu ; la belle bibliothèque des Chartreux fut presque entièrement détruite. Restauré au XVIIIe siècle, ce Monastère eut encore à essuyer des pertes assez considérables, en 1767, par suite d'un incendie. La Révolution française le supprima, et ses propriétés furent vendues comme biens nationaux, en 1792.

1299.

SALETTES.

La Chartreuse de Salettes, sous le titre de *Aula Beatæ Mariæ,* bâtie pour des Moniales, sur les bords du Rhône, dans l'ancienne baronie

de La Tour, au diocèse de Lyon, département du Rhône, eut pour fondateurs le comte d'Albon, seigneur de La Tour, le Dauphin Humbert Ier, Anne, son épouse et Jean, son fils. Humbert II approuva la donation faite aux Moniales, par une charte de 1338. Ce Couvent exista jusqu'à la Révolution, et fut supprimé par le décret de l'Assemblée nationale du 13-19 février 1790.

1300.

EYMEU.

La Chartreuse d'Eymeu, sur la rive gauche de l'Isère, près de Romans, au diocèse de Valence, département de la Drôme, fut établie dans un Prieuré Bénédictin affilié à l'Abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, et dépendant du prieuré de Saint-Robert près de Grenoble. Elle fut acquise par les Moniales de la Chartreuse de Parménie, en échange de l'hôpital des Plantées, près de Fontanil. Ces Religieuses y envoyèrent une colonie, mais cet essai ne réussit pas. La position de ce pauvre Monastère était devenue tellement précaire que l'Ordre se décida à l'abandonner, en 1304, et les Moniales retournèrent à Parménie.

1300.

LÉTENKOW.

La Chartreuse de la Vallée-Joyeuse, ou de *Val-Joyeuse*, à Létenkow, au diocèse de Strigo-

nie, province de Silésie (Prusse), eut pour fondateur Dom Martin, profès du Désert de Chartreuse, mais appauvrie par les déprédations, conséquences des guerres qui ravagèrent la contrée, elle fut abandonnée par l'Ordre, en 1544.

FONDATIONS

DU QUATORZIÈME SIÈCLE

1301.

ABBEVILLE.

LA CHARTREUSE DE SAINT-HONORÉ, à Thuison, faubourg et banlieue d'Abbeville, au diocèse d'Amiens, département de la Somme, avait appartenu aux Templiers; Guillaume de Mâcon, Évêque d'Amiens, en fit l'acquisition et la donna aux Chartreux. La ratification du contrat par Gérard de Villars, grand-maître des Templiers, eut lieu le jour de la Sainte-Croix, en 1302. L'église du Monastère fut consacrée par Guillaume de Mâcon, le 6 mai 1307. Parmi les bienfaiteurs, on compte Jean, seigneur de Nouvion, 1304; Simon de Mâcon, chanoine de Noyelles, 1309; Willaume de Doudainville, chevalier, seigneur de Nouvion, 1316;

Jeanne de Mayenne, 1319; Philippe de Valois, 1342; Druon de la Marche, archidiacre de Ponthieu, chanoine d'Amiens, 1343; Philippe VI, 1349; Hugues de Biencourt, conseiller du Roi au baillage d'Abbeville, 1399; Matthieu de Linières, seigneur de Nouvion, trésorier de France, 1403; Jean le Caucheteur, lieutenant de la Sénéchaussée du Ponthieu, 1403; Antoine de Hardentun, 1447; Marie du Bos, Dame de Villeroy, 1351; Jeanne Marbrier, 1470; Jean de Blotefière, seigneur d'Yonval, 1500.

Ce Monastère eut beaucoup à souffrir des guerres qui ravagèrent la contrée pendant le XVe et le XVIe siècle. Il fut reconstruit à la fin du XVIIIe siècle. L'Évêque d'Amiens, de la Motte d'Orléans, bénit la première pierre de la chapelle extérieure, le 3 septembre 1767. Cette Maison fut supprimée par décret de l'Assemblée Constituante, et ses biens furent vendus, en 1791.

1301.

VAL-PROFONDE.

La Chartreuse de Val-Profonde, au diocèse de Sens, département de l'Yonne, eut pour fondatrice Isabelle de Melote, comtesse de Joigny, Dame de Saint-Maurice et de Montpensier; elle fut supprimée par la Révolution française, en vertu du décret du 13-19 février 1790, et ses biens furent livrés aux enchères.

1303.

CHALAIS.

La Chartreuse de Chalais, près de Voreppe, au diocèse de Grenoble, département de l'Isère, avait été fondée, en 1108, pour des Moines Bénédictins, par le comte Guigues-le-Gras et Mathilde, son épouse. Au XIVe siècle elle fut achetée par l'Ordre, avec l'assentiment de Guillaume IV, Évêque de Grenoble. Les Chartreux prirent possession de Chalais, le 9 des calendes de janvier 1303. Le Pape Jean XXII donna une Bulle en faveur de ce Monastère, en 1330. Vers la fin du XVIe siècle, la Chartreuse de Chalais, qui avait été entièrement ruinée pendant les guerres de religion, fut réunie à la Grande Chartreuse, par décision du Chapitre Général de 1582, en vertu des Bulles de Grégoire XIII, du 16 avril 1575 et du 20 mai 1581. L'Évêque de Grenoble, François Fléard, donna son autorisation en ce qui pouvait le concerner, le 29 février 1584. Les lettres-patentes d'Henri III sont du mois d'avril de la même année. Les Chartreux entretinrent toujours quelques Religieux dans cette Maison. Chalais fut supprimé par la République française, et ensuite vendu comme bien national, en 1793. Le R. P. Lacordaire y établit, en 1844, le noviciat de son Ordre, mais, en 1859, il céda ce Couvent à une colonie du Tiers-Ordre qui l'abandonna à son tour, en 1866.

1304.

LA PADULE.

La Chartreuse de la Padule, ou de *Saint-Laurent*, près de la ville de Marsico-Nuovo, au diocèse de Capaccio-Nuovo, royaume de Naples (Italie), fut fondée par Thomas de Saint-Severin, comte de Marsico, et s'enrichit des biens de l'Abbaye du Mont-de-la-Vierge, par acte du 16 septembre 1306, passé entre l'Abbé de ce Couvent et Thomas de Saint-Severin. On compte aussi parmi les bienfaiteurs de cette Maison les Papes Jules II, en 1505, et Paul III, en 1538. Le Monastère de la Padule fut supprimé en 1806, par Napoléon Ier, et rétabli en 1823. Cette Chartreuse existe encore, mais elle a subi le sort des Chartreuses d'Italie. Ses biens sont sous séquestre et elle ne renferme plus que quelques Religieux, depuis 1866.

1306.

LA PART-DIEU.

La Chartreuse de La Part-Dieu, près de Bulle, au diocèse de Lausanne, canton de Fribourg (Suisse), eut pour fondatrice Guillermette ou Wilhelmette de Grandson, veuve de Pierre III, comte de Gruyères. Les Moines défrichèrent la forêt et bientôt, de vastes étendues de terrain

leur furent concédées pour des redevances minimes. Ce Monastère eut le bonheur d'échapper à presque tous les malheurs des guerres civiles et étrangères. Il servit de refuge à de nombreux Chartreux français, pendant la Révolution. En 1800, il devint la proie des flammes ; reconstruit peu après, il fut supprimé, en 1847.

1308.

NOYON.

La Chartreuse de Notre-Dame-du-Mont-Renaud, ou *Mont-Saint-Louis*, sur une petite colline près de Noyon, au diocèse de Beauvais, département de l'Oise, doit sa fondation à Renaud de Rouy, ou selon certains auteurs Réginald de Roucy, chevalier, seigneur de Pont-l'Évêque. Ce seigneur, de concert avec Agnès, son épouse, et d'après l'avis d'André, Évêque de Noyon, établit les enfants de saint Bruno dans le domaine d'Hérimont, ancien Couvent de Templiers. Le Roi Philippe-le-Bel fit achever le Monastère et accorda aux Chartreux une charte datée du 10 avril 1310 ; Jean, Roi de France, leur donna plusieurs privilèges en 1354. Parmi les bienfaiteurs, on cite les seigneurs de Nesle ; Louis de Couttes, seigneur de Pimprez ; Charles de Bovelles, chanoine de Noyon ; Françoise d'Estournel et Isabelle de Boves. Ce Couvent fut plusieurs fois pillé et incendié, pendant le XIVe et le XVe siècle ; il fut rebâti, vers 1650, et supprimé par la Révolution française, en février 1790.

1313.

MAURBACH.

La Chartreuse du Val-de-Tous-les-Saints, près de Maurbach, au diocèse de Vienne (Autriche), eut pour fondateur Frédéric III, d'abord duc d'Autriche, puis Empereur. Elle fut ruinée par les Turcs, lorsque Soliman vint mettre le siège devant Vienne, en 1529 ; plusieurs Religieux furent massacrés par ces infidèles. Rétablie quelques années plus tard, elle exista jusqu'au règne de l'Empereur Joseph II, qui la supprima en 1782.

1314.

MAGGIANO.

La Chartreuse de l'Assomption-de-la-Sainte-Vierge, à Maggiano, au diocèse de Sienne, en Toscane (Italie), fut fondée par le Cardinal Richard de Pétronis, du titre de Saint-Eustache ; elle eut beaucoup à souffrir pendant les nombreuses guerres qui désolèrent la péninsule. L'Empereur et Roi Napoléon Ier la supprima, en 1810.

1314.

ENGHIEN.

La Chartreuse de La Capelle ou, *Chapelle-Notre-Dame*, près d'Enghien, au diocèse de Na-

mur (Belgique), eut pour fondateur Gauthier, seigneur d'Enghien. Arnold de Raisse rapporte que Walter, seigneur d'Enghien, se proposait de faire cette fondation, mais la mort l'ayant empêché de mettre son projet à exécution, ses parents bâtirent la Chartreuse. La famille de Luxembourg est comptée parmi les bienfaiteurs de cette Maison. Les impériaux l'incendièrent, en 1480, et les Religieux durent se réfugier à Bruxelles. Au siècle suivant, elle fut de nouveau saccagée, vers 1566, par les hérétiques; enfin, restaurée quelques années plus tard, elle fut supprimée, en 1783, par l'Empereur Joseph II.

1315.

ALBENGA.

La Chartreuse du Mont-Saint-Pierre, sur une montagne près d'Albenga, au diocèse du même nom, en Piémont, fut établie par Emmanuel, Évêque d'Albenga, dans un ancien Monastère de Bénédictins. Au siècle suivant, cette Chartreuse qui tombait en ruines fut reconstruite au pied de la montagne. A la fin du XVIIIe siècle, la République française la supprima.

1318.

BRUGES.

La Chartreuse du Val-de-Graces, près de Bruges, hors la porte Sainte-Croix, au diocèse de Bruges,

dans la Flandre (Belgique), fut fondée par Jehan Van-Cockléare, prêtre. Guido, Évêque de Tournai, de concert avec le Chapitre de son église cathédrale, donna son assentiment à cette fondation, le pénultième jour du mois de novembre 1318. Parmi les bienfaiteurs, on cite Robert de Béthune, comte de Flandre ; le comte Louis, son successeur; Pierre Adournes ; Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et Marguerite, son épouse, en 1445. Ce Monastère ayant été saccagé par les hérétiques, en 1578, les Religieux durent se retirer dans la ville de Bruges et y séjournèrent jusqu'en 1608. Albert, comte de Flandre, avait mis à leur disposition le Monastère de Saint-Aubert. Les Chartreux du Val-de-Grâces, avaient, en 1559, donné l'hospitalité à leurs confrères de la Chartreuse de Schene, en Angleterre, lorsque le Roi Henri VIII les força de s'expatrier. Le Couvent du Val-de-Grâces ayant été restauré au commencement du XVIIe siècle, les Religieux rentrèrent dans leur Monastère, en 1608. Cette Maison fut supprimée, en 1783, par l'Empereur Joseph II.

1318.

CARCASSONNE.

La Chartreuse de Carcassonne, au diocèse de ce nom, département de l'Aude, n'a pas de fondateur certain. Elle est peu connue, toutefois il en est parlé dans le Chapitre Général de 1319. Le

manuscrit de la Grande Chartreuse dit que Geoffroy, Évêque de Carcassonne, d'accord avec l'Ordre, réunit, en 1423, les biens de ce Couvent à la Chartreuse de Belle-Vue près de Castres.

1318.

BON-PAS.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Bon-Pas, sur les bords de la Durance, près d'Avignon, au diocèse de ce nom, département de Vaucluse, fut fondée par le Pape Jean XXII, dans une ancienne Maison de Templiers. Les chevaliers de Rhodes qui en héritèrent, la donnèrent au Pape qui y mit des Chartreux. La Bulle est datée d'Avignon le 14 des calendes de janvier 1318. Quelques auteurs pensent que cette Maison se trouve sur l'emplacement des hospices du Bienheureux Sibert. Un des grands bienfaiteurs de ce Couvent fut Hélion de Villeneuve, grand-maître des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, frère de sainte Roseline. Cette Chartreuse fut supprimée par la Révolution française, et ses biens vendus en 1792.

1320.

LOUVETIÈRE.

La Chartreuse de Beau-Lieu, ou de *Louvetière* au diocèse de Carcassonne, département

de l'Aude, a pour fondateur Pierre de Rochefort, Évêque de Carcassonne. Ce prélat voulut dans la suite enlever ce Couvent aux Chartreux, mais le Pape Jean XXII lui ordonna de les réintégrer dans leur Monastère. Cette Chartreuse fut abandonnée par l'Ordre, en 1423; elle subissait le contre-coup des troubles religieux et politiques de cette époque. Ses biens servirent à doter la Chartreuse de Beauregard, près de Toulouse.

1320.

MAYENCE.

La Chartreuse de l'Archange-Michel, près de Mayence au diocèse de ce nom, Électorat de Mayence (Allemagne), fut primitivement fondée dans un ancien Monastère, par Pierre Achspalt, Archevêque de Mayence, puis rebâtie sur une montagne peu éloignée de la ville, en 1325. Elle eut beaucoup à souffrir des ravages des Luthériens, et enfin fut entièrement détruite par l'Électeur, dans le courant du XVIIIe siècle.

1320.

GOSNAY.

La Chartreuse de Notre-Dame-du-Val-Saint-Esprit, à Gosnay, près Béthune, au diocèse d'Arras, département du Pas-de-Calais, doit sa fonda-

tion à Thierry d'Érichon, prévôt d'Aire, et plus tard Évêque d'Arras; ce prélat fut puissamment aidé dans son œuvre par la comtesse d'Artois, Mahault, dont il avait été chancelier. Pierre, Évêque d'Arras, consacra l'église le 1er octobre 1324. Parmi les bienfaiteurs on cite la dame de Rosny, comtesse de Dreux, 1349 ; Marguerite, femme de Louis de Nevers, comte de Flandre ; Pierre de Bailleul, maréchal de Flandre, et Jeanne de Créquy, son épouse, 1385 ; Isabelle, femme de Philippe le Bon, 1435 ; Jeanne de Béthune, veuve de Jean de Luxembourg, 1445 ; Jeanne de Preures, veuve d'Archambaud de Croy 1449 ; Catherine de Boubers, veuve de Bon de Saveuse, 1479. Ce Monastère ayant eu beaucoup à souffrir des guerres qui ravagèrent l'Artois pendant le XVIe siècle, dut être reconstruit au commencement du XVIIe siècle vers 1612. Parmi les bienfaiteurs de cette époque, on remarque Philippe IV, Roi d'Espagne, et son fils ; l'Archiduc Albert et son épouse ; le comte de Zunica et son épouse ; le prince de Ligne, gouverneur de l'Artois ; Louis de Mérode, seigneur d'Oignies ; Hermann Ottemberg, Évêque d'Arras ; Philippe de Cavrel, Abbé de Saint-Vaast ; et les Abbés de Choque et de Cateau-Cambrésis. La nouvelle église du Couvent ne fut bénite que le 31 décembre 1704, par Jacques Paillard, grand-vicaire d'Arras, et consacrée quelques années plus tard, par Monseigneur de la Motte, Évêque d'Amiens. Cette Chartreuse fut supprimée en 1790, par la

Révolution française, et vendue comme bien national, l'année suivante.

1320.

LA LANCE.

La Chartreuse du Saint-Lieu-de-la-Lance, dans le vallon de la Lancy, sur les bords du lac de Neufchâtel, au diocèse de Lausanne, canton de Neufchâtel (Suisse), fut fondée par Othon, baron de Granson, et par plusieurs seigneurs du pays. Les travaux commencèrent en 1317, et l'incorporation eut lieu en 1320. Les Éphémérides de l'Ordre, à la date du 20 juillet, nous apprennent que la Chartreuse de La Lance fut saccagée par les Luthériens Bernois qui jetèrent en prison le Prieur Dom Pierre et expulsèrent violemment tous les Moines; elle fut entièrement détruite par les hérétiques, le 28 mai 1538.

1321.

MONTBRAC.

La Chartreuse du Saint-Sauveur-de-Montbrac, dans les montagnes du Piémont, au diocèse de Turin (Italie), reconnaît pour fondateur Georges ou Grégoire, marquis de Saluces. Ruiné par les guerres et sans ressources pour une nouvelle construction, ce Monastère fut abandonné par l'Or-

dre, en 1642, et ses biens furent réunis à la Chartreuse de Turin.

1323.

KIELLE.

La Chartreuse de Kielle, au diocèse de Malines, province du Brabant (Belgique), n'a pas de fondateur connu. Elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de Charles-Quint, dans les Pays-Bas ; saccagée par les Protestants, elle ne put relever ses ruines et dut être abandonnée par l'Ordre, vers le milieu du XVIe siècle. Les Religieux de ce Couvent furent transférés à la Chartreuse de Liers, près d'Anvers.

1323.

LIERS.

La Chartreuse de Sainte-Catherine, à Liers, près d'Anvers, au diocèse de Malines, province du Brabant (Belgique), fut fondée par plusieurs seigneurs du pays. Dans le principe, cette Chartreuse avait été bâtie près des remparts d'Anvers ; elle compte parmi ses bienfaiteurs Gratien Dancard Molenerie, riche bourgeois d'Anvers; Henri Heltewaghen, qu'on trouve encore écrit Holtengen; Aleyde Pieckye et son époux Arnold de Herlair. Ce Couvent fut entièrement détruit pendant les guer-

res de Charles-Quint. Les Chartreux se retirèrent alors à Liers, mais cette nouvelle Maison fut dévastée par les Protestants ; restaurée en 1583, elle fut supprimée, deux siècles plus tard, en 1783, par l'Empereur Joseph II.

1324.

MONTREUIL.

La Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés, à Neuville, près de Montreuil-sur-Mer, diocèse d'Arras, département du Pas-de-Calais, eut pour fondateur Robert VII, comte de Boulogne et d'Auvergne. La charte de fondation est datée du château d'Hardelot, 15 juillet 1324. Les principaux bienfaiteurs furent Guillaume XII, comte de Boulogne et d'Auvergne, 1325; Pierre du Temple, seigneur de La Mothe, 1326; Jean Courteret, chanoine de Thérouanne; Guillaume des Prés, chambellan du comte de Boulogne; Marguerite d'Évreux, épouse de Guillaume XII, et Jeanne sa fille ; Arnould de Cayeux, seigneur de Longvillers, et son épouse ; Jean de Hodicq et sa femme ; Guillaume de Mothier, clerc trésorier du comte de Boulogne ; Jean d'Acques, échevin de Montreuil ; Enguerrand, sire d'Hesteux ; Jean de Fosseux ; Marie Muguelle Boucqrode, de Montreuil ; le Chevalier de Aleaume, seigneur de Bournonville et de Courteville ; Nicolle de Dampierre, Dame de Rolancourt ; Jean d'Auge, seigneur de Neuville, et François de Framezelles,

seigneur d'Hesmond. L'église du Couvent fut consacrée le 2 janvier 1338, par Jean de Vienne, Évêque de Thérouanne. La Bulle du Pape Jean XXII, en faveur de la Chartreuse, est datée d'Avignon, 17 octobre 1333. Dans le courant du XIVe siècle, le Couvent de Notre-Dame-des-Prés fut saccagé plusieurs fois par les Anglais, et les Religieux durent l'abandonner. Vers cette époque, on trouve comme nouveaux bienfaiteurs Jean Hulot et Gilette de la Rue, son épouse ; Jean de Herikofeth ; François de Créqui, seigneur de Dourier et de Longvillers ; Walleraud de Tilly, Abbé de Notre-Dame-de-Boulogne, et quelques années plus tard, Antoine de Monchy, seigneur de Montcavrel; Philippe de Fosseux, seigneur d'Arly et Charles d'Ailly, seigneur de Waben. En 1542, les Impériaux et les Anglais ruinèrent de nouveau la Chartreuse et profanèrent l'église. Il en fut de même pendant les guerres de religion. Le Monastère fut reconstruit au XVIIe siècle par Dom Bernard Bruyant et supprimé par la Révolution française en 1790. La vente des propriétés commença le 11 décembre de la même année pour se terminer dans le courant de 1791.

Au XIXe siècle, l'Ordre des Chartreux racheta une partie des anciennes propriétés, et le 2 avril 1872, on posa la première pierre du nouveau Monastère. Les travaux furent terminés en 1875, sous le Prieur Dom Eusèbe Bergier. L'église du Couvent fut consacrée par Monseigneur Jean-Baptiste-Joseph Lequette, Évêque

d'Arras, le 19 octobre 1875. Le Monastère contient vingt-quatre cellules dans le cloître.

La Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés a eu la gloire de donner à l'Ordre un de ses plus illustres Généraux, Dom Pierre de Marnef, 1540-1546. (Voir la notice sur Dom Pierre V, page 81.) C'est là aussi que saint Benoît-Joseph Labre se présenta deux fois comme Postulant, en 1767 et 1769 ; le souvenir en est conservé par une chapelle qui lui est dédiée. Quelques années plus tard, à l'époque de la Révolution française, le Prieur, Dom Éloi Marion, fut incarcéré dans les prisons d'Arras et y mourut martyr de la foi.

1325.

BOURG-FONTAINE.

La Chartreuse de Fontaine-Notre-Dame, ou de *Bourg-Fontaine* dans la forêt de Villers-Cotterets, au diocèse de Soissons, département de l'Aisne, eut pour fondateur Charles de France, comte de Valois. Les principaux bienfaiteurs furent Philippe VI, fils du fondateur, juin 1328 ; Philippe, duc d'Orléans, comte de Valois, novembre 1348 ; Jean, Roi de France, juillet 1362 ; Raoul, Abbé de Notre-Dame-de-Liesse, 4 février 1393 ; Louis XI, 6 février 1474 ; et François Ier, 2 mars 1518. La Chartreuse de Bourg-Fontaine fut supprimée par la Révolution française, en 1790, et ses biens furent vendus, à la même époque.

1326.

SNALS.

La Chartreuse du Mont-des-Anges, ou de *Snals*, au milieu des hautes montagnes et des rochers inaccessibles du Tyrol méridional, près de Méran, fut fondée par Henri, Roi de Pologne et duc de Carenthie, et supprimée en 1782.

1326.

TROYES.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-La-Prée, ou de *Troyes*, au diocèse du même nom, département de l'Aube, primitivement fondée par Pierre de Mussy dans une des îles formées par la Seine, fut transférée, en 1332, par Jean de Surare, chanoine de Saint-Étienne de Troyes, dans le château de La-Prée. Ayant eu beaucoup à souffrir des guerres, elle fut transférée une seconde fois, en 1620, sous les murs de la ville de Troyes, dans un lieu appelé Les Cherelles que Louis Largentier, chevalier du Roi, baron de Chapellaines, seigneur de Fresne, et messire Charles Largentier, son frère, donnèrent aux Chartreux. Ils firent bâtir le nouveau Monastère, sous le vocable de Notre-Dame-de-Largentier. Cette Chartreuse fut supprimée en 1790, par la Révolution française et vendue comme bien national.

1327.

NAPLES.

La Chartreuse de Saint-Martin, sur le mont Saint-Elme, à Naples, au diocèse de ce nom, dans la Terre-de-Labour (Italie), est située sur une colline qui domine toute la ville et le port. Elle fut fondée par Charles, duc de Calabre, et son fils Robert, Roi de Sicile ; puis enrichie par les largesses de Jeanne, reine de Naples. Le Monastère de Saint-Martin fut supprimé, en 1806, par décret de Napoléon Ier, et les Chartreux ne purent en reprendre possession qu'en 1836, sous le généralat de Dom Jean-Baptiste Mortaize. Cette Chartreuse existe encore, mais les Religieux en ont été expulsés, par Victor-Emmanuel, Roi d'Italie, en 1866, et ses biens sont arbitrairement mis sous séquestre ; quelques Chartreux y sont cependant tolérés comme gardiens de l'immeuble.

1328.

DIEST.

La Chartreuse du Mont-Saint-Jean-Baptiste, près de Diest, au diocèse de Malines, en Brabant (Belgique), eut pour fondateurs Gérard, seigneur de Diest, châtelain d'Anvers, et Jeanne de Flandre, son épouse. Cette Chartreuse eut beau-

coup à souffrir des déprédations des Calvinistes et des Luthériens ; elle fut supprimée par les armées de la République française, vers la fin du XVIIIe siècle.

1328.

BASSE-VILLE.

La Chartreuse de Basse-Ville, sous le vocable de *Sainte-Marie et Saint-Jean*, non loin de Clamecy, au diocèse de Nevers, département de la Nièvre, fut fondée par Jean Grandis, chanoine de l'église cathédrale de Clermont, et supprimée par un décret de l'Assemblée nationale du 13-19 février 1790.

1328.

BEAUNE.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Fontenay, près de Beaune, au diocèse d'Autun, département de Saône-et-Loire, doit sa fondation à Eudes V, duc de Bourgogne ; elle fut saccagée plusieurs fois, surtout par les Calvinistes et les Ligueurs ; mais grâce à la générosité des habitants de la contrée, on put la reconstruire. La Révolution française la supprima en 1790, et ses propriétés furent vendues comme biens nationaux.

1328.

MONT-SAINTE-GERTRUDE.

La Chartreuse du Mont-Sainte-Gertrude, sur les confins de la Hollande et du Brabant, au diocèse d'Utrecht (Hollande), est une fondation de Guillaume Duvennard, ou d'Unervode, seigneur d'Osterhoute et de Dongen, trésorier de Guillaume, comte de Hollande. D'après le manuscrit de la Grande Chartreuse cette Maison n'aurait été fondée qu'en 1353. Cette Chartreuse eut beaucoup à souffrir pendant les guerres qui désolèrent la contrée, sous Charles-Quint. Elle fut entièrement détruite par les Luthériens Hollandais, en 1594. On rapporte que le prince d'Orange fit bâtir son palais sur l'emplacement de ce Monastère.

1328.

GAND.

La Chartreuse du Val-Royal, près de Gand, au diocèse du même nom, province de Flandre (Belgique), eut pour fondateur Simon Willebaerd, ou Wilbrod, chanoine de l'église Saint-Donat à Bruges. On compte parmi les principaux bienfaiteurs Louis, comte de Flandre, et son fils ; Dom Michel Crelian, Guillaume de Warnevyck et les magistrats de Gand. Ce Mo-

nastère fut bâti, en 1320, dans un endroit appelé Royheyn, sur la paroisse de Saint-Martin, près des murs de Gand, mais on ne l'incorpora dans l'Ordre qu'en 1328. Les Hérétiques l'ayant réduit en cendres, pendant les guerres du XVIe siècle, les Moines se réfugièrent à Gand, en 1584. Les magistrats de la ville les autorisèrent, quelques années plus tard, à bâtir un Couvent qui prit le nom d'Ermitage-de-Saint-Bruno. Le Chapitre Général donna son assentiment le 19 mai 1585, mais le Général de l'Ordre, Dom Bruno d'Affringues, lui fit reprendre son titre de Val-Royal, en 1629. Cette nouvelle Chartreuse fut supprimée par l'Empereur Joseph II, en 1783.

1328.

CAHORS.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Cahors, au diocèse de ce nom, département du Lot, fut fondée par le Pape Jean XXII, dans un ancien Couvent de Templiers, qui était passé ensuite à l'Ordre de Malte. Le Souverain Pontife acheta ce Couvent à Hélion de Villeneuve, grand-maître des chevaliers, et y construisit la Chartreuse. Plusieurs fois saccagée pendant les guerres de religion, elle fut supprimée, en 1790, par la Révolution française, et ses propriétés furent vendues en 1792.

1328.

BOIS-SAINT-MARTIN.

La Chartreuse du Bois-Saint-Martin, dans une forêt près de Grandmont, au diocèse de Malines, en Brabant (Belgique), eut pour fondateurs Jean Gheylins, conseiller du comte de Flandre, et Isabelle de Goede, son épouse. Son église fut consacrée, en 1352, par l'Évêque de Liège. Les souverains de la contrée, Louis, comte de Flandre, en 1348 ; Jean, comte de Flandre, en 1408; Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, en 1436, lui accordèrent de nombreux privilèges. Parmi les autres bienfaiteurs, on compte le baron de Schoorisse ; le noble seigneur Mastainge, et Robert, chevalier de la Toison-d'Or. Cette Maison, dévastée et ruinée par les Luthériens, au XVIe siècle, ne fut rétablie qu'en 1632, par Dom Liévin de Jaeghere, Prieur et convisiteur de la Province cartusienne de Flandre ; l'Empereur Joseph II la supprima en 1783.

1328.

VAL-DE-PAIX.

La Chartreuse du Val-de-Paix, au diocèse de Fribourg, dans le canton de Vaud (Suisse), doit sa fondation à un écuyer du nom d'Hermann de Tressia. On ignore à quelle époque cette Char-

treuse fut supprimée. La carte des fondations, éditée par les Chartreux, tout en plaçant ce Monastère parmi ceux qui n'existaient plus au moment de la confection de la carte, ne donne pas la date de sa suppression ou de son abandon.

1329.

GOSNAY.

La Chartreuse du Mont-Sainte-Marie, à Gosnay, près de Béthune, au diocèse d'Arras, département du Pas-de-Calais, fut fondée par Thierry d'Érichon, Évêque d'Arras et chancelier de la comtesse d'Artois. Ce prélat se proposait de donner ce Couvent à des Moniales ; la mort ne lui ayant pas permis de terminer son œuvre, la comtesse Mahault, son exécutrice testamentaire, déclara dans un acte de 1329, que les immeubles possédés par l'Évêque à Paris, et à Arras, serviraient à la dotation du nouveau Monastère. Cette Chartreuse fut construite à proximité de Gosnay, non loin du Val-Saint-Esprit occupé par des Religieux de l'Ordre. Parmi ses principaux bienfaiteurs, on trouve Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois ; Jean-sans-Peur ; Philippe-le-Bon et Isabelle de Portugal, son épouse ; le duc de Calabre ; et les nobles dames d'Houchin et de Longate d'Annezin. Les Moniales du Mont-Sainte-Marie durent plusieurs fois abandonner leur Monastère et se réfugier

dans la ville de Béthune, au milieu des nombreuses guerres qui désolèrent l'Artois. On le reconstruisit au XVIe siècle ; et pendant la guerre de 1710, le prince Eugène de Savoie prit les Moniales sous sa protection. Cette Maison fut supprimée par la Révolution française, en 1790, et ses propriétés vendues comme biens nationaux, en 1791.

1329.

LEIGNITZ.

La Chartreuse de La-Passion, à Leignitz, au diocèse de Strigonie (Hongrie), fut fondée par le Chapitre de Saint-Martin de Seépuz, puis ruinée par les guerres et abandonnée par l'Ordre, en 1563.

1330.

GEMNITZ.

La Chartreuse du Trône-de-Notre-Dame, à Gemnitz, au diocèse de Passau (Autriche), eut pour fondateurs, en 1330, Albert et Othon, archiducs d'Autriche, mais elle ne fut incorporée à l'Ordre qu'en 1337. Jeanne, sœur du Roi de Bohême et épouse d'Albert d'Autriche, fit de grands dons à ce magnifique Monastère ; l'Empereur Joseph II le supprima en 1782.

1330.

GIRONDE.

La Chartreuse de Saint-Martin ou de *Gironde*, dans les Alpes entre Saint-Maurice et Sion, dans le Valais, au diocèse de Sion (Suisse), reconnaît pour fondateur Aymon, Évêque de Sion, fils de Pierre, baron de La Tour-Châtillon. Ce prélat fut aidé dans son œuvre par son neveu Pierre de La-Tour, seigneur de Châtillon et par Jean de Auniviz. Cette Chartreuse eut une courte existence, elle fut abandonnée par l'Ordre, en 1350.

1330.

VAUCLAIR.

La Chartreuse de Vauclair, construite sur le bord de l'Isle, dans une gorge qui sépare les villes de Coutras et de Saint-Astier, au diocèse de Périgueux, département de la Dordogne, fut fondée par Archambaud et Roger-Bernard, comtes de Périgord. Ce dernier confirma la donation d'Archambaud IV ; la charte est datée du 23 juin 1335. Leur frère, le Cardinal de Talleyrand-Périgord, Évêque d'Auxerre, termina la construction. Son testament, inséré dans le *Gallia Christiana* , porte qu'il laisse pour la Chartreuse de Vauclair dix mille écus

d'or. Cette Maison fut ravagée et dévastée par les Anglais, au XIVe siècle ; les Moines se retirèrent à Bordeaux et ils ne purent revenir à Vauclair qu'en 1460. A peine ce Couvent était-il restauré que les Protestants le saccagèrent et massacrèrent, en haine de la religion, plusieurs Religieux. Cette Chartreuse, restaurée de nouveau, fut supprimée par la Révolution française, en 1790, et vendue comme propriété nationale, en 1793.

En 1858, sous le Généralat du R. P. Dom Jean-Baptiste Mortaize, les Chartreux rachetèrent cet ancien Monastère, sur les instances de Monseigneur Georges, Évêque de Périgueux et de Sarlat, et en reprirent possession après l'avoir restauré. Le cloître contient vingt-quatre cellules.

1331.

COBLENTZ.

La Chartreuse de Saint-Béat, sur une montagne entre le Rhin et la Moselle, près de Coblentz, au diocèse de Trèves, électorat de Trèves (Allemagne), fut fondée par Baudouin, comte de Leutzbourg, Archevêque de Trèves et frère de l'Empereur Henri ; ce prélat établit les Chartreux dans un ancien Monastère érigé en collégiale, et obtint le consentement des Moines sécularisés. Cette Maison exista jusqu'au siècle

dernier ; elle fut supprimée par les armées de la République française, en 1794.

1332.

TARCKAN.

La Chartreuse du Val-de-Secours ou de *Tarckan,* près de la ville d'Agria, au diocèse de ce nom, comté de Barca (Hongrie), n'a pas de fondateur connu ; quelques auteurs font remonter sa fondation, à l'année 1300. Ruiné par les guerres, ce Monastère fut abandonné par l'Ordre, en 1552.

1330.

GRUNAW.

La Chartreuse de La Celle-Notre-Dame, ou de *La Nouvelle-Celle,* à Grunaw, près de la ville de Wertheim, au diocèse de Wurtzbourg, en Franconie (Allemagne), eut pour fondateurs le comte de Wertheim et Élizabeth, son épouse. Ce Couvent ayant été ruiné par les Luthériens, en 1550, les Religieux furent obligés de prendre la fuite et de se retirer à la Chartreuse du Jardin-Notre-Dame, à Illmbach. Après la paix, le Monastère de La Celle-Notre-Dame fut rétabli dans son ancien état et exista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, époque de sa suppression par les armées françaises.

1334.

COLOGNE.

La Chartreuse de Sainte-Barbe, à Cologne, dans l'endroit qui porte encore le nom de Sent Martens Wellt, ou champ de Saint-Martin, au diocèse de Cologne (Allemagne), reconnaît pour fondateur Waleran ou Wulfran, Archevêque de Cologne, et pour grand bienfaiteur Erharde Winheimie. Après avoir subi bien des vicissitudes pendant les troubles suscités par les princes Luthériens, elle fut supprimée par les armées françaises en 1794.

1334.

BOLOGNE.

La Chartreuse de Saint-Jérôme, près de Bologne, au diocèse du même nom, dans les États du Pape (Italie), fut fondée par François de Sero, de Parme, chanoine de Bologne. Le docteur Jean Andréa Caldérin fit construire l'église et quelques cellules. Dom Bonacursi, Abbé de Saint-Procul, au nom d'Albert Bertrand, Évêque de Bologne, posa la première pierre de l'église qui fut consacrée par Jean Naso, Évêque de Bologne. Cette Chartreuse, supprimée en 1804 par l'Empereur Napoléon Ier, avait tellement eu à souffrir des brigandages des armées françaises qu'il fut

impossible de la rétablir ; elle sert actuellement de cimetière.

1335.

TRÈVES.

La Chartreuse de Saint-Alban, près de la ville de Trèves, au diocèse du même nom, électorat de Trèves (Allemagne), fut fondée par Baudouin de Leutzbourg, Archevêque de Trèves, archi-chancelier de l'Empire. En 1794, les armées de la République française la supprimèrent.

1335.

STRASBOURG.

La Chartreuse du Mont-Sainte-Marie, près de Strasbourg, au diocèse du même nom (Alsace), eut pour fondateurs Berthold, Évêque de Strasbourg, et trois riches bourgeois de cette ville, Jean Minien, Gérard de Saxe, et Werner. Les Calvinistes chassèrent les Chartreux de leur Couvent, en 1591, y mirent le feu et le réduisirent en cendres. Les Religieux se réfugièrent d'abord dans la ville de Strasbourg, où ils possédaient un hospice, puis vinrent s'établir à Molsheim, en 1600, dans une nouvelle Maison que Charles de Lorraine, Cardinal Évêque de Strasbourg, leur fit construire en cet endroit.

1335.

MORTEMER.

La Chartreuse de Mortemer, au diocèse de Limoges, département de la Haute-Vienne, fut fondée par Pierre de Mortemer, Cardinal, Évêque d'Auxerre. Un manuscrit de la Grande Chartreuse reporte cette fondation à l'année 1401. Ce Monastère n'ayant pas reçu une dotation suffisante, le Chapitre Général de 1412 ordonna de l'abandonner.

1338.

LUCQUES.

La Chartreuse du Saint-Esprit, près de Lucques, au diocèse du même nom (Italie), doit son origine à Barthélemy d'Aldobrandi, patricien de Lucques. L'église fut consacrée par Béranger, Évêque de Lucques, en 1363. L'Empereur Napoléon Ier supprima ce Couvent, en 1806.

1338.

GUILLONÈSE.

La Chartreuse de la Porte-du-Paradis, à Guillonèse, au diocèse de Termoli, royaume de Naples (Italie), fut fondée par Agnès, duchesse de

Duras et comtesse de Gravina, puis abandonnée par l'Ordre, en 1420.

1340.

SIENNE.

La Chartreuse de Beauregard *(Bel-Riguardo)*, près de Sienne, au diocèse de ce nom, en Toscane (Italie), eut pour fondateur Nicolas Cinciagond de Cinighus, banquier de Sienne. L'Ordre l'abandonna en 1636.

1340.

ARNHEIM.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Monichusen, ou d'*Arnheim*, au diocèse d'Utrecht (Hollande), fut fondée par Reinald Ier, duc de Gueldres, et Éléonore, son épouse, fille d'Édouard, Roi d'Angleterre. Elle ne fut habitée qu'en 1345. Entièrement ruinée par les Luthériens, en 1585, elle fut abandonnée par l'Ordre au siècle suivant.

1340.

PRAGUE.

La Chartreuse du Jardin-de-Notre-Dame, près de Prague, au diocèse du même nom (Bohême).

est due à la générosité de Jean, Roi de Bohême. Cependant quelques auteurs lui donnent comme fondateur l'Empereur Henri VI, et le manuscrit de la Grande Chartreuse fait remonter cette fondation à l'année 1200. Dévastée et brûlée par les Hussites commandés par Ziska, en 1406, elle fut plus tard abandonnée par l'Ordre, en 1512 d'après la carte des fondations, et selon d'autres auteurs, en 1420.

1342.

FLORENCE.

La Chartreuse de Saint-Laurent, près de Florence, au diocèse du même nom, en Toscane, eut pour fondateur Nicolas Acciajuoli, citoyen de Florence, grand sénéchal du Roi de Sicile et de Jérusalem. Parmi les bienfaiteurs, on cite surtout Angelo Acciajuoli, Cardinal Archevêque de Florence, mort le 12 juin 1407, et Donat Acciajuoli, mort en août 1478. Vers 1638, François Gallutius, noble florentin, combla ce Monastère de grands biens et mérita le titre d'insigne bienfaiteur. En 1799, ce Couvent donna asile pendant plusieurs mois au Pape Pie VI, chassé de ses États par le gouvernement français. Pie VII s'y arrêta un instant, en 1808, lorsqu'il était conduit prisonnier, par les agents de Napoléon Ier. Cette Chartreuse fut supprimée en 1810 par ce monarque, et rétablie en 1818 ; elle existe encore, mais les Religieux en ont été expulsés par

Victor-Emmanuel, Roi d'Italie, en 1866 ; et les Chartreux qui résident encore dans ce Monastère n'y sont qu'à titre de gardiens.

1343.

PONTINIANI.

La Chartreuse de Saint-Pierre, à Pontiniani, près de Sienne, au diocèse du même nom, en Toscane (Italie), fut fondée par Binde de Petronis, protonotaire apostolique et prévôt de l'église cathédrale de Sienne. En 1636, le Chapitre Général avec l'assentiment du Pape Urbain VIII, donna à cette Chartreuse les propriétés du Couvent de Beauregard *(Bel Riguardo)* qui venait d'être supprimé. Quelques auteurs pensent que le Monastère de Saint-Pierre fut abandonné par les Chartreux en 1784, mais sa suppression qui date de 1810 est due à Napoléon Ier.

1343.

NOTTINGHAM.

La Chartreuse de Belle-Vallée, près de Nottingham, au diocèse d'York, comté de Nottingham (Angleterre), eut pour fondateurs Jean et Nicolas de Chanteloup, seigneurs d'Ilkeston, Jeanne, épouse, et William, fils de Nicolas de Chanteloup. Cette fondation fut confirmée par Édouard III, Roi

d'Angleterre, en 1343. On compte parmi les bienfaiteurs William de Aldeburgh, William de Ryther et Sibille, son épouse, Élisabeth Stapleton, et Édouard Baliol. Ce Couvent ayant été détruit par les hérétiques, sous Henri VIII, les Religieux persécutés durent se réfugier dans différentes Chartreuses de la Flandre et de la Hollande, en 1539.

1345.

VAL-DU-PARADIS.

La Chartreuse de Saint-Jacques-du-Val-du-Paradis, au diocèse de Barcelone, en Catalogne (Espagne), eut pour fondatrice Blanche de Sentillis. Ce Monastère n'eut pas un siècle d'existence ; pour des raisons qui nous sont inconnues l'Ordre l'abandonna en 1415, et transmit ses propriétés à la Chartreuse de Mont-Alègre.

1346.

FRIBOURG.

La Chartreuse du Mont-Saint-Jean-Baptiste, près de Fribourg, au diocèse de Constance, en Brisgau, fut fondée par Jean Schwelin, chevalier et bourgmestre de Fribourg. Elle paraît avoir joui d'une grande prospérité, jusqu'à l'époque de sa suppression, en 1782.

1348.

BRUGES.

La Chartreuse de Sainte-Anne, près de Bruges, au diocèse de ce nom (Belgique), destinée à des Moniales, eut pour fondateurs Guillaume Scot, chirurgien, et Marguerite, son épouse. Quelques auteurs attribuent cette fondation, à Baudouin Vosse, riche marchand de Bruges, ou encore, à Bertrand de Vos, gentilhomme flamand. On compte parmi les bienfaiteurs du Couvent Jean Hertsberge, Catherine, son épouse, et Jean, son fils qui devint chanoine de l'église de Bruges. Cette Chartreuse ayant été pillée et saccagée par les Gueux, en 1578, les Religieuses durent se réfugier dans la ville. Réparée quelques années plus tard, elle fut supprimée par l'Empereur Joseph II, en 1783.

1348.

CADSAN.

La Chartreuse de Notre-Dame, dans l'île de Cadsan, au nord de la ville de l'Écluse, ancien diocèse de Bruges (Belgique), fut fondée d'après un article du traité de paix signé entre Louis de Male, comte de Flandre, et Édouard III, Roi d'Angleterre. Détruite en partie par les Anglais ,en 1385, et submergée par les inondations de l'Océan, elle dut être abandonnée par l'Ordre, en 1404.

1348.

WURTZBOURG.

La Chartreuse du Jardin-des-Anges, ou de *Wurtzbourg*, au diocèse du même nom, en Franconie (Allemagne), doit sa fondation à Hébrard de Hirchborn (ou d'après quelques auteurs, de Harscheim, Archevêque de Wurtzbourg. A cause du malheur des temps, elle aurait été abandonnée au XVIe siècle, sans l'énergie de Dom Dorland Agricola et de Dom Jean Milner. Les armées françaises la supprimèrent, à la fin du XVIIIe siècle.

1349.

MILAN.

La Chartreuse de Saint-Ambroise, ou de l'*Agnus-Dei*, à Carignano, près de Milan, au diocèse du même nom, dans le Milanais (Italie), fut fondée par Jean Visconti, Archevêque de Milan, et supprimée par l'Empereur Joseph II, en 1782.

1349.

MONTELLI.

La Chartreuse de Sainte-Marie et Saint-Jérôme, dans une grande forêt près de Montelli, au diocèse de Trévise, République de Venise (Italie),

eut pour fondateurs, Jeanneto de Bucca, citoyen de Venise ; Lolbert et Schénella, comtes de Trévise. Parmi les bienfaiteurs, on remarque Manfrède, de Collalto, comte de Trévise, qui augmenta la fondation par ses libéralités. La Chartreuse de Montelli fut supprimée et mise en vente, ainsi que ses biens, par décret de la sérénissime République, en date du 7 septembre 1768.

1351.

LA PIERRE-DE-REFUGE.

La Chartreuse de La Pierre-de-Refuge (Hongrie), n'a pas de fondateur connu. Le manuscrit de la Grande Chartreuse pense qu'elle persista jusqu'au milieu du XVIe siècle et qu'elle fut détruite par les Luthériens.

1351.

TUCKELHAUSEN.

La Chartreuse de La-Celle-du-Salut, à Tückelhausen, au diocèse de Wurtzbourg, en Franconie (Allemagne), était primitivement occupée par des Religieux Prémontrés ; elle fut cédée aux Chartreux par Ebohard de Rider, doyen de l'église de Wurtzbourg, avec le consentement de l'Ordre des Prémontrés. Cette Chartreuse fut saccagée et brûlée en partie par les Luthériens, en 1552, puis

abandonnée pendant quelques années, et rebâtie, en 1575, par Dom Nicolas Comitius, profès de la Maison de Cologne. A la fin du XVIIIe siècle, les armées françaises la supprimèrent.

1356.

VILLENEUVE.

La Chartreuse de La Vallée-de-Bénédiction, à Villeneuve, près d'Avignon, au diocèse de Nîmes, département du Gard, fut fondée par Étienne Aubert, Pape sous le nom d'Innocent VI, le 2 juin 1356. Ce Souverain Pontife dota richement cette Chartreuse et la plaça sous la protection de saint Jean-Baptiste ; en 1362, elle prit avec son consentement, le nom de Vallée-de-Bénédiction. Les grands bienfaiteurs de ce Monastère furent Étienne Aubert, Évêque de Carcassonne, petit-neveu d'Innocent VI ; Pierre Salva de Montirac, Cardinal de Pampelune, du titre de Saint-Anastase, autre neveu du même Pape ; Audoin Aubert, Évêque de Paris, puis d'Ostie, Cardinal du titre de Saint-Jean et Saint-Paul, aussi neveu d'Innocent VI ; Guy de Bologne, Cardinal du titre de Sainte-Cécile, qui consacra l'église du Monastère ; Jean de Neufchâtel, Évêque de Tulle, Cardinal du titre des Quatre-Saints-Couronnés ; Jean de la Grange, Évêque d'Amiens, Cardinal du titre de Saint-Marcel. Les Chartreux de la Vallée-de-Bénédiction eurent beaucoup à souffrir pendant les guerres de

Religion. En 1633, ils fondèrent la Chartreuse de Marseille. Supprimé par les décrets de l'Assemblée nationale, en 1790, le Couvent de Villeneuve ne fut vendu qu'en 1792 et les Religieux ne l'abandonnèrent qu'à cette époque.

1357.

LIÈGE.

La Chartreuse des Saints-Apôtres, à Liège, au diocèse du même nom (Belgique), eut pour fondateurs Jean de Brabant, échevin de Liège et Engelbert de la Mark, Évêque de Liège. Cette Maison avait été occupée primitivement par des Religieux Prémontrés qui s'établirent dans l'intérieur de la ville. Commencée en 1357, elle ne fut incorporée à l'Ordre des Chartreux qu'en 1361. Helmice de Moylant, chanoine de Liège et Catherine de Flémahl, épouse de Reward du Pont, en sont regardés comme les principaux bienfaiteurs.

Les guerres du XVe siècle causèrent bien des pertes à ce Monastère; incendié en 1487, puis restauré, il fut supprimé en 1794 par les armées françaises.

1359.

CASTRES.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Belle-Vue, près de Castres, sur la rivière d'Agout, au dio-

cèse d'Albi, département du Tarn, doit sa fondation à Raymond Saisse, bourgeois de Castres, et à son épouse. Les Calvinistes ayant détruit ce Couvent, vers la fin de l'année 1567, les Religieux durent se retirer à Toulouse, et ne purent rebâtir leur Monastère qu'en 1674. Un décret de l'Assemblée nationale du 13 février 1790 en ordonna la suppression.

1360.

PODIEBRAD.

La Chartreuse de Podiebrad, au diocèse de Prague (Bohême), fut fondée par Botzko de Cunsdat. Après quelques années d'existence, le manque de ressources obligea l'Ordre à l'abandonner, en 1369.

1360.

STETTIN.

La Chartreuse de La Grace-de-Dieu, à Stettin, sur la rive gauche de l'Oder, dans l'ancien diocèse de Camin, en Poméranie (Prusse), eut pour fondateur Bernin III, duc de Stettin. Les Protestants l'ayant détruite en 1550, l'Ordre ne put, faute de ressources, en relever les ruines, et peu de temps après, le prince de Poméranie s'en empara pour en faire une citadelle.

1362.

AMSTERDAM.

La Chartreuse du Port-du-Salut-de-Saint-André, près d'Amsterdam, au diocèse d'Utrecht (Hollande), daterait de l'année 1392, d'après le manuscrit de la Grande Chartreuse ; mais la carte des fondations donne la date de 1362. Ses fondateurs furent Guillaume et Albert, comtes palatins de Hollande. Les Protestants la détruisirent en 1585.

1364.

LEWELD.

La Chartreuse du Val-Saint-Michel, à Leweld, près de la ville de Gran, au diocèse de Strigonie (Hongrie), fut fondée par Louis d'Anjou, Roi de Hongrie ; détruite par les Turcs, elle fut abandonnée par l'Ordre en 1560.

1367.

PISE.

La Chartreuse du Val-de-Grace, près de Pise, au diocèse du même nom, en Toscane (Italie), située sur les bords de la rivière de l'Arno, dans la vallée de Cala, fut fondée, sur l'invitation de sainte Catherine de Sienne, par Pierre Mirantis,

citoyen de Pise, et Loth François de Gambacurtis qui par testament avait laissé des sommes considérables, à cette intention. Grégoire XI y réunit le Monastère de Saint-Vitus de Pise ; cette Abbaye avait été retirée aux Bénédictins parce qu'ils n'observaient plus la discipline régulière. En 1482, le Chapitre Général augmenta encore les revenus de cette Maison, en lui attribuant les biens de l'ancienne Chartreuse de Sainte-Marie-et-Saint-Gorgon, située dans l'île de Gorgone. La Chartreuse du Val-de-Grâce éprouva beaucoup de pertes, pendant les guerres qui désolèrent la péninsule. Supprimée en 1808 par Napoléon Ier, et rétablie en 1816, elle existe encore, mais la plupart des Religieux ont été expulsés par le Roi d'Italie, Victor-Emmanuel, en 1866, et ses biens sont sous séquestre.

1368.

CATANE.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Lumière, ou *de Nova-Luce,* près de Catane, au diocèse de ce nom (Sicile), doit sa fondation à Artaud d'Alagon, comte de Mistrel et gouverneur de Sicile. D'après quelques auteurs, la charte de fondation est datée du mois de mars 1378. Cette Maison fut ruinée par les guerres, vers 1380, et donnée aux Bénédictins, en 1385. Comme compensation, on construisit la Chartreuse du Val-du-Christ, dans le royaume de Valence.

1370.

LONDRES.

La Chartreuse de La Salutation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie ou *Salutation-Mère-Dieu*, à Londres, au diocèse de ce nom, comté de Middlesex (Angleterre), eut pour fondateurs Walter de Manny, Chevalier de la Jarretière, originaire du diocèse de Cambrai, et Marguerite son épouse. Édouard III, Roi d'Angleterre, confirma cette fondation par une charte datée de Westminster le 6 février 1371. Le Pape Urbain VI donna aussi, en faveur de cette Maison, aux ides de décembre 1378, une Bulle datée de Rome, à Sainte-Marie au delà du Tibre. L'Évêque Michel Northleroock est regardé comme un grand bienfaiteur de ce Couvent qui fut supprimé par Henri VIII, en 1539. Le Roi donna cette Chartreuse à sire Thomas Audley ; elle passa ensuite entre les mains de Thomas Howard, duc de Nordfolk, qui en fit le lieu de sa résidence. En 1611, Thomas Howard, comte de Suffolk, la vendit à Thomas Sutton, écuyer, qui y établit un hôpital.

1370.

ROME.

La Chartreuse de Sainte-Marie-des-Anges, à Rome, dans les États de l'Église (Italie), portait

primitivement, le titre de Sainte-Croix-de-Jérusalem; elle se trouvait loin du centre de la ville et avait été donnée aux Chartreux par le Pape Urbain V. Les Souverains Pontifes comblèrent de faveurs ce Couvent qui avait été d'abord occupé par des Bénédictins. Nicolas des Ursins, comte de Nole, est considéré comme un de ses principaux bienfaiteurs. Cette Chartreuse fut transférée, en 1561, par le Pape Pie IV, sur l'emplacement des Thermes de Dioclétien et mise sous le vocable de Sainte-Marie-des-Anges. Pie IV la fit construire, la dota richement et la combla de nombreux privilèges. Les armées républicaines commirent beaucoup de brigandages dans ce Monastère qui fut supprimé, en 1804, par Napoléon Ier et rétabli en 1814, par le Pape Pie VII. Aujourd'hui, la Chartreuse de Sainte-Marie-des-Anges existe encore, mais elle ne renferme plus qu'un petit nombre de Religieux; les autres ont été expulsés, en 1868, par Victor-Emmanuel, Roi d'Italie, et ses biens sont sous séquestre.

1371.

CAPRI.

La Chartreuse de Saint-Jacques, dans la petite île de Capri, dépendante du royaume de Naples, au diocèse de Capri (Italie), fut fondée par Jacques Arcucius de Capri, comte de Minerbini, chancelier de la reine Jeanne de Sicile. Cette princesse dota

ce Monastère, lui fit de nombreuses largesses, et lui accorda de grands privilèges. Cette Chartreuse, supprimée, en 1806, par décret de Napoléon Ier, n'a pu être rétablie.

1372.

ERFURTH.

La Chartreuse du Mont-St-Sauveur, au faubourg d'Erfurth, que l'on trouve aussi écrit Erford, diocèse de Mayence, doit sa fondation à Jean Orton de Boymelberg, prévôt de Dorland, avec le consentement de Jean, Archevêque de Mayence, qui consacra l'église du Couvent, en 1374. Cette Chartreuse fut rançonnée et ravagée plusieurs fois par les armées Luthériennes. Restaurée au commencement du XVIIe siècle, elle fut supprimée, à la fin du siècle suivant, par les armées de la République française.

1373.

BRÜNN.

La Chartreuse de La Sainte-Trinité, près de Brünn, au diocèse d'Olmutz, en Moravie (Bohême), eut pour fondateurs Jean-Henri, marquis de Moravie, Élisabeth, son épouse, et leurs trois fils. Elle éprouva de grands malheurs sous la tyrannie des Hussites qui la ruinèrent entièrement, mais Alexis d'Olmutz, chanoine de l'église de Breslau, la fit

reconstruire, en 1490. L'Empereur d'Autriche, Joseph II, la supprima en 1782.

1376.

RUREMONDE.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Bethléem, à Ruremonde, dans la Flandre Autrichienne, doit sa fondation à Werner Swelmen, écuyer, et à Berthe Geylenkerken, son épouse. Gérard III, comte de Gueldres, fut un des grands bienfaiteurs du Couvent. Quelques auteurs considèrent même ce pieux seigneur, comme fondateur. La Chartreuse de Notre-Dame-de-Bethléem fut saccagée le 23 juillet 1572, par les troupes de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui massacrèrent plusieurs Religieux. Restaurée quelques années plus tard, elle fut supprimée par l'Empereur Joseph II, en 1783.

1376.

LEUTMERITZ.

La Chartreuse de Leutmeritz, près de la ville de ce nom, au diocèse de Leutmeritz ou Leutmaritz (Bohême), fut fondée par Albert de Stemberg, Évêque de Leutmeritz. Pour des causes inconnues, cette Chartreuse n'exista que peu d'années ; d'après la carte des fondations, elle fut abandonnée par l'Ordre, en 1394.

1377.

TOURNAY.

La Chartreuse du Mont-Saint-André, au faubourg de Tournay, au diocèse du même nom, dans la Flandre (Belgique), eut pour fondateur Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut. Au XVe siècle, les bandes armées qui ravagèrent la contrée, saccagèrent plusieurs fois ce Couvent. Les hérétiques le brûlèrent en 1566, et les Moines durent se cacher au château du Biez, où ils reçurent l'hospitalité de la noble Dame de Vergny. En attendant la reconstruction du Couvent, le R. P. Général répartit ses Religieux dans les différentes Maisons de la province. Rétabli, en 1591, par Hermès Le Clerc, médecin et citoyen de Tournay, ce Monastère fut plusieurs fois rançonné par les armées ennemies. A la bataille de Fontenoy, sous Louis XV, il servit d'hôpital militaire pour les blessés des deux partis. Cette Chartreuse a été supprimée, en 1783, par l'Empereur Joseph II.

1378.

GORGONE.

La Chartreuse de Saint-Gorgon, dans l'île de la Gorgone, près de l'île de Corse, occupée, au XIe siècle par des Moines Bénédictins, fut donnée aux Chartreux par le Pape Grégoire XI. A cause

des fréquentes incursions des pirates algériens, cette Maison fut abandonnée par l'Ordre en 1425, et les biens servirent à doter la Chartreuse de Pise, en 1482. Lorsque le Pape Léon X donna l'île de la Gorgone à la République de Florence, en 1513, il fut spécifié qu'une reconnaissance annuelle serait payée aux Chartreux de Pise, pour leur domaine direct.

1378.

KINGSTON.

La Chartreuse de Saint-Michel, à Kingston-sur-Hull, au diocèse d'York, comté d'York (Angleterre), eut pour fondateurs Guillaume de la Pole, comte de Suffolck, seigneur de Wingfield, Catherine, son épouse, Edmond son frère et Michel son fils. Le Monastère, élevé avec l'autorisation et l'assentiment du Roi d'Angleterre, était placé sous le patronage de la Sainte-Vierge, de saint Michel Archange et de saint Thomas de Cantorbéry ; il fut détruit pendant le schisme d'Angleterre, par le Roi Henri VIII, en 1539.

1379.

EISENACH.

La Chartreuse de Sainte-Elisabeth, près d'Eisenach, au diocèse de Mayence, en Thuringe (Alle-

magne), fut fondée par les Chartreux d'Erfurth, de concert avec Mathias d'Erbestein, prévôt du Chapitre d'Erfurth. Cette Maison éprouva la fureur des Luthériens qui s'en emparèrent et la détruisirent, ce qui obligea l'Ordre à l'abandonner en 1525.

1381.

COVENTRY.

La Chartreuse de Sainte-Anne, près de Coventry, au diocèse de ce nom, comté de Warwick (Angleterre), doit sa fondation à Guillaume de Sowche. Quelques auteurs donnent aussi comme fondateur Jean de Northergug, qui s'y fit Chartreux, mais le principal bienfaiteur de ce Monastère fut Richard II, Roi d'Angleterre, ainsi que le prouve sa charte datée de Westminster, le 18 novembre 1381. Le promoteur de cette fondation fut Dom Robert Palmer, Procureur de la Chartreuse de Londres. Le *Monasticum Anglicanum* rapporte que le Roi Richard, en revenant d'Écosse, vers la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, en 1385, posa la première pierre de ce Monastère, le samedi dans l'octave de ladite fête de la Nativité. Parmi les bienfaiteurs, on compte Richard Luff; Jean Botener; Jean Holmeton de Sleford; Guillaume Tilney; Marguerite Byri; Marguerite Tylney; Jean Bokyngton, Évêque de Lincoln; Thomas de Beauchamp, comte de Warwick; Adam Botener; Robert Braybroke, Évêque de Londres; Guillaume

Tilney; Jean Morton, chanoine de Lichfeld. Cette Maison fut supprimée pendant le schisme, par Henri VIII, Roi d'Angleterre, en 1539.

1382.

NUREMBERG.

La Chartreuse de La Celle-Notre-Dame, près de Nuremberg, au diocèse de Bamberg, en Franconie (Allemagne), fut fondée par Marquard Mendel, riche et puissant citoyen de Nuremberg. Le manuscrit de la Grande Chartreuse reporte cette fondation à l'année 1428. Les Luthériens s'emparèrent de ce Couvent, le pillèrent et chassèrent les Moines, en 1526. L'Ordre fut obligé de l'abandonner, à cette époque.

1382.

DANTZICK.

La Chartreuse du Paradis-Notre-Dame, dans la forêt de Culpin, près de la ville de Dantzick, au diocèse de Vladislaw (Pologne), eut pour fondateur Jean Russentezin, qui donna, comme dotation, au nouveau Monastère, le revenu des seigneuries de Culpin, de Czapell et de Goigne. On ignore l'époque de sa suppression, mais il y a lieu de croire que son existence fut assez courte.

1383.

DIJON.

La Chartreuse de La Sainte-Trinité, près de Dijon, au faubourg d'Ousche, diocèse de Dijon, département de la Côte-d'Or, doit sa fondation à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, et à Marguerite de Bavière, son épouse. Parmi les principaux bienfaiteurs, on cite le duc Jean-sans-Peur et Philippe-Le-Bon, duc de Bourgogne. Le Pape Clément VII accorda à ce Monastère quelques privilèges, dans une Bulle datée d'Avignon le 19 avril 1391. Cette Chartreuse eut à souffrir des déprédations des Calvinistes ; elle fut rebâtie au XVIIIe siècle, et supprimée par la Révolution française qui vendit ses propriétés comme biens nationaux, en 1792, et renversa les magnifiques tombeaux des derniers ducs de Bourgogne que renfermait son église.

1383.

PIERRE-CHATEL.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Pierré-Chatel, non loin de la ville de Belley, au diocèse du même nom, département de l'Ain, fut fondée par Amédée VI, comte de Savoie, qui établit les Chartreux dans une forteresse bâtie sur la pointe d'un rocher nommé Pierre-Châtel. Ce Couvent fut richement

doté avec les biens que l'épouse du comte Amédée, Bonne de Bourbon, avait laissés, à cet effet, par testament. C'était dans ce château que les ducs de Savoie avaient fondé l'Ordre des chevaliers de l'Annonciade, et l'on continua de recevoir dans la Chartreuse les nouveaux chevaliers. Sous Louis XIII, par provision du 22 décembre 1641, les Prieurs et les Religieux Chartreux furent nommés capitaines gouverneurs du fort de Pierre-Châtel, qui était la clef de la Savoie. Les Chartreux prenaient, à leur choix, un capitaine pour remplir les fonctions militaires. Ce Couvent fut supprimé par décret de l'Assemblée nationale du 13 février 1790.

1383.

TORNES.

La Chartreuse de Tornes, au diocèse d'Excester, dans le Devonshire (Angleterre), fondée par Guillaume de la Souche, conseiller du Roi, eut une courte existence, puisque la carte des fondations relate son abandon, en l'année 1386.

1384.

ROUEN.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-La-Rose, à Rouen, au diocèse de ce nom, département de la Seine-Inférieure, fut fondée par Guillaume de

l'Estrange, Archevêque de Rouen. Les Calvinistes la saccagèrent et la ruinèrent de telle façon que l'Ordre se trouva dans la nécessité de l'abandonner, en 1667. Les biens de ce Couvent furent donnés à la Chartreuse de Saint-Julien, au faubourg de Rouen.

1384.

NORDLINGEN.

La Chartreuse du Jardin-du-Christ, ou de *Nordlingen,* au diocèse d'Augsbourg, dans la Souabe (Allemagne), doit sa fondation à Louis, comte d'Oettingen, de concert avec plusieurs membres de sa famille. Dans le principe, ce n'était qu'un ermitage qui servait d'hospice aux pèlerins ; mais par un décret impérial rendu en 1599, cette Maison fut érigée en Chartreuse et incorporée à l'Ordre, la même année. Ruinée par les hérétiques, en 1634, elle fut abandonnée par l'Ordre, en 1650.

1384.

RATISBONNE.

La Chartreuse de Saint-Vitus, ou de *Ratisbonne,* au diocèse du même nom (Bavière), ne daterait que de l'année 1484, d'après le manuscrit de la Grande Chartreuse. On pense qu'elle eut pour fondateur, Albert le Sage, duc de Bavière et comte

palatin. Ce prince, avec l'assentiment du Souverain Pontife, aurait enlevé ce Couvent aux Bénédictins, pour y placer les enfants de saint Bruno. La Bulle de Sixte III est datée de Rome le 11 des calendes de novembre 1483. Le Pape Innocent a aussi donné en faveur de ce Monastère une Bulle datée du 17 des calendes de juin 1487. Cette Chartreuse fut supprimée, à la fin du XVIIIe siècle par les armées françaises.

1385.

VAL-CHRISTI.

La Chartreuse du Val-du-Christ ou *Val-de-Cristo,* non loin de Ségorbe, au diocèse du même nom, dans le royaume de Valence (Espagne), eut pour fondateurs Martin Ier, Roi d'Aragon; Pierre, son fils; Jean, son frère, et Marie de Lune, sa belle-sœur; elle fut construite en compensation de la Chartreuse de La Porte-du-Paradis, en Sicile, qui avait été enlevée à l'Ordre des Chartreux. Commencé en 1385, ce Monastère fut incorporé à l'Ordre, l'année suivante. La consécration de l'église se fit le 13 novembre 1401, par Antoine, Archevêque d'Athènes, assisté d'Hugues, Évêque de Valence, et de François, Évêque de Ségovie, en présence du Roi et du Cardinal Pierre de Serra. Le Couvent du Val-du-Christ fut supprimé en 1835, par décret du 11 octobre, sous le ministère de Dom Alvaro Gomez Becerra.

1387.

HILDESHEIM.

La Chartreuse du Cloître-Notre-Dame, près d'Hildesheim, au diocèse de ce nom, dans la Basse-Saxe (Allemagne), fut fondée par l'Évêque Gérard, baron de Mont-sur-Minda. Quelques auteurs donnent aussi comme fondateur Thierry de Dasle, chanoine de la cathédrale de Hildesheim, qui mourut en 1420. Ce Monastère fut prospère jusqu'à l'époque de la Réforme, mais saccagé par les Luthériens, puis rançonné par les armées qui ravagèrent si longtemps cette contrée, il ne put relever ses ruines et fut supprimé en 1778.

1387.

ASTI.

La Chartreuse Saint-Jacques et Saint-Philippe, près d'Asti, au diocèse du même nom, dans le Montferrat (Italie), était occupée auparavant par des Moines de Vallombreuse ; le Pape Clément VII la céda aux Chartreux. On cite comme bienfaiteurs de cette Chartreuse Jacques et Barthélemy de Scarampis. Elle eut beaucoup à souffrir des nombreuses guerres qui désolèrent la contrée, mais elle put relever ses ruines, grâce aux secours de la Grande Chartreuse. Les révolutionnaires italiens l'ont supprimée, au commencement du XIXe siècle.

1389.

SAINT-ESPRIT.

La Chartreuse du Saint-Esprit, au diocèse de Valence, royaume de Valence (Espagne), est fort peu connue; quelques auteurs ont même douté de son existence. Elle fut construite pour des Moniales, par Marie, épouse de Martin Ier, Roi d'Aragon. On croit que cette Chartreuse n'a été abandonnée qu'au XVe siècle; les Franciscains de l'Observance l'ont occupée plus tard.

1390.

PAULAR.

La Chartreuse de Notre-Dame-del-Paular, près de Ségovie au diocèse de Ségovie, en Castille (Espagne), fut fondée par Jean Ier, Roi de Castille, d'après la volonté dernière de Henri II, son père. La mort ayant empêché ce prince de terminer son œuvre, Henri III, son successeur, la continua. Il fit bâtir l'église, en 1393, et dota la Chartreuse de grands biens. Ce Couvent ne fut terminé que sous le règne de Jean II, Roi de Castille, en 1440. Ce prince donna aux Chartreux son château de Paular et augmenta encore leurs revenus. Ce Monastère fut supprimé en 1835, par un décret daté du 11 octobre, sous le ministère de Dom Alvaro Gomez Becerra.

1390.

FRANCFORT.

La Chartreuse de la Miséricorde de Dieu, près de Francfort-sur-l'Oder, au diocèse de Brandebourg (Prusse), eut pour fondateurs Frizlen Becow, Frier Belliko, consul de Francfort, et quelques autres riches habitants de la ville. Cette Chartreuse a été abandonnée par l'Ordre en 1560. par suite des guerres. Elle est actuellement entre les mains des Luthériens.

1392.

UTRECHT.

La Chartreuse du Saint-Sauveur, près d'Utrecht, dans une vallée qui portait le nom de Vallée des-Fleurs, au diocèse d'Utrecht (Hollande), doit sa fondation à Sweder d'Apconde, baron de Ghaesbeke et de Stryen, du consentement d'Albert, comte de Flandre et de Zélande, et de Guillaume son fils. Ce Couvent fut entièrement détruit par les Luthériens, et l'Ordre ne pouvant en relever les ruines dut l'abandonner en 1609.

1394.

RUGENWALD.

La Chartreuse de la Couronne-Notre-Dame, près de Rugenwald, au diocèse de Camin, en Po-

méranie (Prusse), fut fondée par Adélaïde, duchesse de Poméranie, et détruite par les Luthériens, en 1550; les pierres servirent à bâtir une citadelle.

1395.

CHIAROMONTE.

La Chartreuse du Val-Saint-Nicolas, ou de *Chiaromonte,* au diocèse d'Anglona, dans la province de la Basilicate, royaume de Naples (Italie), doit sa fondation à Wenceslas de San-Severino, duc d'Amalfi, qui la dota de grands biens. D'après le manuscrit de la Grande Chartreuse, ce Couvent avait été bâti primitivement en 1370, sur le territoire de Sévise, puis transféré, en 1394, sur le territoire de Sainte-Hélène, près de la ville de Chiaromonte, au delà de la rivière. Cette Chartreuse saccagée par les révolutionnaires fut supprimée en 1806, par décret de l'Empereur Napoléon Ier.

1396.

PAVIE.

La Chartreuse de Notre-Dame-des-Graces, près de Pavie, au diocèse de ce nom, dans le Milanais, (Italie), eut pour fondateurs Jean Visconti Galéas, seigneur de Pavie, comte de Vertu, et Catherine Barnabo, son épouse. La première pierre fut posée le 8 septembre 1396, par Jean Galéas accompagné

des Évêques de Pavie, de Novare, de Feltre et de Vicence. On ne put achever l'église qu'en 1473, mais la prise de possession date de 1398. Le Roi de France, François Ier, campa dans son enclos, lorsqu'il vint mettre le siège devant la ville de Pavie, en 1525. Ce Monastère fut supprimé par un décret de l'Empereur Joseph II, en 1782, et n'a été rendu à l'Ordre que le 17 juin 1843, par l'Empereur d'Autriche Ferdinand Ier. Le 21 décembre de la même année, les Chartreux rentrèrent dans leur ancienne solitude, grâce surtout aux vives sollicitations du comte Jacques Mellerio, qui laissa par testament à ce Monastère, une rente annuelle. La Chartreuse de Pavie existe encore, mais les Religieux en ont été expulsés par le Roi d'Italie, Victor-Emmanuel, en 1868. Ses biens sont sous séquestre, et seuls quelques Chartreux y habitent comme gardiens de la propriété.

1396.

OYRON.

La Chartreuse d'Oyron, qu'on trouve encore écrit Ovron, au diocèse de Poitiers, département des Deux-Sèvres, eut pour fondatrice Pétronille d'Amboise, vicomtesse de Thouars. Un demi-siècle plus tard, cette Maison fut abandonnée par l'Ordre, en 1443. A cette époque, les Chartreux firent un arrangement avec le vicomte de Thouars qui consistait à partager le revenu de ce Monastère, en cinq par-

ties, pour autant de Chartreuses déjà fondées : la Grande Chartreuse, et les Chartreuses du Parc, du Liget, de Paris et du Val-Dieu.

1397.

AXELHOLME.

La Chartreuse de la Visitation-de-Notre-Dame, ou d'Eppeworthe à Axelholme, au diocèse de Lincoln, comté de ce nom (Angleterre), fondée par Thomas de Montbray, comte de Nottingham, était placée sous le patronage de la Sainte-Vierge, de saint Jean l'Évangéliste et du Roi saint Édouard. Richard, Roi d'Angleterre, confirma la fondation et la dotation de ce Monastère par une charte datée de Westminster, le 26 juin, vingtième année de son règne. Le Pape Boniface IX donna aussi, en faveur de cette Chartreuse, une Bulle en date du 14 juillet 1398. Ce Couvent fut supprimé par les schismatiques, en 1539, sous le Roi Henri VIII.

1397.

BERNE.

La Chartreuse de Sainte-Paule-de-la-Porte-du-Mont, près de Berne, au diocèse de Lausanne, canton de Berne (Suisse), considère Pierre, baron de Torbery, comme son fondateur; toutefois quelques auteurs reportent sa fondation à l'année 1400, et

l'attribuent à Pierre de la Porte, écuyer. En 1528, les hérétiques Bernois supprimèrent ce Monastère.

1398.

LUBECK.

La Chartreuse de La Maison-de-la-Vierge, à Lubeck, au diocèse de ce nom, dans la Basse-Saxe (Allemagne), fut fondée par Benoît Gérard, duc de Sleswick, et détruite par les Luthériens, en 1565.

1398.

ROSTOK.

La Chartreuse dite Legis-Mariæ, près de la ville de Rostok, au diocèse de Schwerin, dans le duché de Mecklembourg (Allemagne), eut pour fondateurs Mathias de Bosken et Rodolphe, Évêque de Schwerin. Les hérétiques la supprimèrent, en 1552.

1398.

AGGSPACH.

La Chartreuse de Porte-Notre-Dame, sur le Danube, près d'Aggspach, au diocèse de Vienne (Autriche), fut fondée par Hayderic, baron de Mayssaw, en 1398, et incorporée à l'Ordre, en 1400. Après avoir souffert des nombreuses guerres

qui désolèrent la contrée, elle fut supprimée par l'Empereur Joseph II, en 1782.

1398.

HEXAM.

La Chartreuse d'Hexam, au bourg de ce nom, dans le Northumberland (Angleterre), eut pour fondateur l'Archevêque d'York. Henri VIII, Roi d'Angleterre, la supprima, en 1539.

1398.

INGELBY.

La Chartreuse de l'Assomption de la Bienheureuse-Vierge-Marie ou de *Mountgrace*, à *Ingelby*, au diocèse d'York, comté de ce nom (Angleterre), fut fondée par Thomas Holland, duc de Surrey, comte de Kant et seigneur de Wake, de concert avec Jeanne son épouse. On compte parmi les bienfaiteurs Jean Holland, ainsi que Jean d'Ingelby et Hélène, son épouse. Cette Chartreuse fut supprimée pendant la guerre suscitée à l'Église par le Roi Henri VIII, en 1539.

1399.

MAJORQUE.

La Chartreuse de Jésus-de-Nazareth, près de Majorque, dans l'île de ce nom, au diocèse de Ma-

jorque (Espagne), eut pour fondateur Martin Ier, Roi d'Aragon, qui établit les Chartreux dans un de ses palais, sous les auspices de Dom Béringuier Descamps et de Dom Nicolas Robert, tous deux profès de la Chartreuse de Valbonne. On compte parmi ses principaux bienfaiteurs : Palau, Armandés, Paul Oleza et Mathias Borrasa. L'église fut consacrée le 8 mai 1446, par Jean de Aranda, Évêque d'Albanie. Le Couvent fut supprimé en 1835, par décret du 11 octobre, sous le ministère de Dom Alvaro Gomez Becerra.

1400.

SÉVILLE.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Las-Cuévas dite de Covis, près de Séville, au diocèse de ce nom, en Andalousie (Espagne), doit sa fondation à Gonsalve de Menard, Archevêque de Séville. Quelques auteurs disent que ce Monastère fut commencé en 1395 ; il fut incorporé à l'Ordre en 1411, et supprimé en 1835, par un décret gouvernemental, en date du 11 octobre.

FONDATIONS

DU QUINZIÈME SIÈCLE

1401.

BÂLE.

LA CHARTREUSE DU VAL-SAINTE-MARGUERITE, dans la ville de Bâle, au diocèse de ce nom, canton de Bâle (Suisse) eut pour principal fondateur Jacques Zybel, tribun du magistrat de Bâle; toutefois Archibald, Évêque de Bâle, avait commencé cette fondation en 1295, mais sa mort et les guerres arrêtèrent les travaux qu'on ne reprit qu'en 1401. Cette Maison fut incorporée à l'Ordre, en 1406, puis supprimée par les Calvinistes en 1529.

1402.

BUXHEIM.

LA CHARTREUSE DE CELLE-DE-LA-VIERGE-MARIE, à Buxheim, près de la ville de Memmingen, au diocèse

d'Augsbourg, dans la Souabe (Allemagne), fondée par Henri de Ellerbach, prévôt de l'église cathédrale d'Augsbourg, était auparavant occupée par des chanoines réguliers ; elle fut incorporée à l'Ordre en 1406, et supprimée à la fin du XVIIIe siècle par les armées françaises.

1403.

PLÉTRIARH.

La Chartreuse du Trône-de-la-Sainte-Trinité, à Plétriarh, au diocèse d'Aquiléja, en Esclavonie (Autriche), eut pour fondateur Hermann, comte de Cilley. Les guerres la ruinèrent, et l'Ordre se trouvant dans la nécessité de l'abandonner, en 1595, Ferdinand, archiduc d'Autriche, donna cette Maison aux Pères Jésuites.

1406.

OLMUTZ.

La Chartreuse de la-Vallée-de-Josaphat, près d'Olmutz, au diocèse de ce nom, en Moravie (Bohême), eut pour fondateurs Josse, marquis de Moravie, et Albert de Stemberg, Évêque de Luthomile. D'après Morozzo, cette fondation remonterait à l'année 1370 et aurait été faite par Albert de Stemberg; le marquis Josse aurait seulement construit l'église et terminé le Monastère. Cette

Chartreuse fut ruinée par les Hussites et plus tard par les Luthériens, au XVIe siècle. Les Moines durent se retirer dans la ville d'Olmutz, où ils se fixèrent. L'Empereur Joseph II supprima le nouveau Monastère, en 1782.

1408.

MANTOUE.

La Chartreuse de la Sainte-Trinité, près de Mantoue, sur le bord du lac Mincio, au diocèse de Mantoue (Italie), fut fondée par Jean-François de Gonzague, marquis de Mantoue. En 1427, Jean de Gonzague établit pour les Chartreux un refuge dans la ville de Mantoue, avec une église, sous le titre de Sainte-Croix. Ce Couvent fut supprimé, en 1782, par l'Empereur d'Autriche Joseph II.

1408.

ASTHEIM.

La Chartreuse de Pont-Sainte-Marie, à Astheim, au diocèse de Wurtzbourg, en Franconie (Allemagne), fondée par Erckenger de Saunsheim, baron de Schwartzenbourg, éprouva de grandes pertes pendant les guerres du XIVe et du XVe siècle, puis en 1525, dans les guerres de religion. Elle put cependant réparer ses ruines grâce au zèle des deux Visiteurs de la Province,

Dom Haupt et Dom Louis Hager. A la fin du XVIIIe siècle, les armées françaises la supprimèrent.

1412.

MONT-ALÈGRE.

La Chartreuse de Mont-Alègre, près de Barcelone, au diocèse de ce nom, en Catalogne (Espagne), eut pour fondateurs Bernard Nicolai, négociant de Barcelone, et Jean de Neal. D'après certains documents, il semblerait que cette fondation avait déjà été tentée en 1266. La carte des fondations, en donnant la date de 1412, rappelle peut-être une reconstruction totale du Monastère. Le manuscrit de la Grande Chartreuse porte qu'il fut construit par les soins de Dom Dominique, Prieur de la Chartreuse de Saint-Jacques-du-Val-du-Paradis qui, autorisé par le Chapitre Général, réunit les Chartreuses de Saint-Paul-de-Maresme et de Saint-Jacques-du-Val-du-Paradis à celle de Mont-Alègre. Ce Couvent avait été primitivement occupé par des Religieuses qui durent se retirer dans la ville de Barcelone, puis par des ermites, et enfin, avait été donné à l'hôpital de Barcelone. Dom Dominique en fit l'acquisition des administrateurs et y bâtit la Chartreuse. Ce Monastère, supprimé par le gouvernement Espagnol, en 1835, a été racheté par les Chartreux, il y a quelques années.

1414.

SCHÉNE.

La Chartreuse de Jésus-de-Bethléem à Schéne, au diocèse de Winchester, dans le comté de Sussex (Angleterre), fut fondée par Henri V, Roi d'Angleterre, avec une colonie de Chartreux Belges. La charte de fondation et de dotation est datée de Westminster, le 1er avril 1414. Henri VIII en chassa les Religieux, mais la Reine Marie étant montée sur le trône, Dom Maurice Chauncey, qui s'était retiré à Bruges avec quelques autres Chartreux anglais, revint en Angleterre, en 1555, et obtint de rentrer en possession de la Chartreuse de Schéne, le 29 novembre 1556. Après la mort de la Reine Marie, les Chartreux de nouveau obligés de quitter leur Monastère, se retirèrent à la Chartreuse de Bruges, en 1559. Quelques historiens pensent qu'ils bâtirent une Maison à Nieuport, avec le secours des catholiques anglais.

1416.

LIGNITZ.

La Chartreuse de la Passion-du-Christ, ou de Lignitz, sur l'Oder, au diocèse de Breslau, duché de Silésie (Prusse), fut fondée par le prince Louis, duc de Lignitz, et supprimée en 1548, par les Luthériens.

1417.

WEZEL.

La Chartreuse de l'Ile-de-la-Reine-du-Ciel, près de Wezel, dans une île du Rhin, au diocèse de Cologne, dans le duché de Clèves (Allemagne), reconnaît pour fondateur Adolphe, premier duc de Clèves et comte de la Marche, et Marie, duchesse de Bourgogne, de Flandre et de Clèves. En 1588, les hérétiques ruinèrent ce Monastère et les Religieux durent se retirer dans la ville de Wezel, où ils occupèrent un ancien Couvent de Dominicains. Quelques années plus tard, ils tentèrent de reconstruire leur Maison non loin de la ville, au delà du Rhin, mais cet essai ne paraît pas avoir réussi, puisque l'Ordre abandonna cette Chartreuse, en 1621.

1422.

VENISE.

La Chartreuse de Saint-André-Del-Lido, dans une petite île, près de Venise, au diocèse de Venise (Italie), fut fondée par Marc Justiniani et les pieuses libéralités de riches citoyens de Venise, puis incorporée à l'Ordre en 1425. La République avait, en 1190, accordé cette île aux Pères Augustins qui y séjournèrent jusqu'au moment où le duc de Venise obtint du Pape de les transférer dans un autre en-

droit et donna cette propriété aux Chartreux. Ce Monastère fut supprimé et mis en vente ainsi que ses biens, par décret de la sérénissime République en date du 7 septembre 1768.

1430.

PERTH.

La Chartreuse du-Val-des-Vertus, près de Perth, au diocèse de Saint-André, comté de Perth (Écosse), doit sa fondation à Jacques Stuart, Roi d'Écosse. Les successeurs de Jacques Ier comblèrent ce Monastère de leurs largesses, lui accordèrent de nombreuses immunités et y choisirent leur sépulture, jusqu'au moment où les hérétiques le dévastèrent et l'incendièrent en 1558, ou selon quelques auteurs, en 1567.

1432.

ZIRICZÉE.

La Chartreuse du Mont-Sion, à Ziriczée, dans l'île de Schowen (Zélande), rattachée au diocèse d'Utrecht, fut fondée par Jean Livin et dame Direw de Zyl, son épouse. Ce Couvent ne fut jamais très prospère ; les hérétiques le détruisirent entièrement en 1572, de telle sorte qu'à la fin du XVIe siècle, on ne voyait déjà plus aucuns vestiges des ruines.

1439.

GUITELSTEIN.

La Chartreuse de Notre-Dame-du-Bon-Cailloux, près de Guitelstein, ancien diocèse de Constance, dans la Souabe (Allemagne), eut pour fondateurs Louis, comte de Wurtemberg, et Uldaric, son frère, qui dotèrent ce Couvent de riches possessions. Si on en croit certains auteurs, avant d'appartenir aux Chartreux, ce Monastère avait été occupé par des Bénédictins. Pendant les guerres de religion, il fut détruit par les Luthériens en 1536.

1440.

ANIAGO.

La Chartreuse de Notre-Dame-d'Aniago, au diocèse de Valladolid, dans la Castille (Espagne), eut pour fondateur Jean Vasquez de Cépéda, Évêque de Ségovie. Ce Couvent, commencé en 1440, ne fut incorporé à l'Ordre que deux ans plus tard, en 1442. Marie d'Aragon, fille de Ferdinand, Roi d'Aragon et épouse de Jean, Roi de Castille, fit de grandes largesses à cette Chartreuse et mérita le titre de fondatrice. Quelques auteurs font remonter l'origine de ce Monastère à la première année du XVe siècle, mais la carte de fondation donne la date de 1440; il fut supprimé

en 1835, par décret gouvernemental du 11 octobre, sous le ministère de Dom Alvaro Gomez Becerra.

1441.

MIRAFLORÈS.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Miraflorès, près de Burgos, au diocèse de ce nom, dans la Castille (Espagne), commencée en 1401, ne fut réellement fondée qu'en 1441, par Jean II, Roi de Castille. On compte parmi ses bienfaiteurs Henri III et plus tard la reine Isabelle, épouse de Ferdinand, Roi d'Espagne. Cette princesse fit rétablir ce Couvent qui avait été détruit par un incendie. Supprimé en 1835, il a été racheté récemment, et quelques Religieux l'habitent aujourd'hui.

1442.

VOGELSBERG.

La Chartreuse du Mont-Saint-Jean-Baptiste à Vogelsberg, dans la Hesse (Allemagne), avait été occupée primitivement par des Religieuses. Elle fut donnée, en 1442, par Louis-le-Pacifique, Landgrave de Hesse, à Dom Jean Rotlas, Prieur de la Chartreuse d'Erfurth, qui la fit incorporer à l'Ordre en 1446. Les hérétiques la détruisirent en 1586.

1443.

SCHIFFELBEIM.

La Chartreuse de la Paix-de-Dieu, à Schiffelbeim, ou Schivelbein dans l'ancien diocèse de Camin, en Poméranie (Prusse), fut fondée par Conrad d'Erlinschusen, grand-maître de l'Ordre Teutonique, incorporée à l'Ordre en 1445, et supprimée par les hérétiques, en 1545.

1446.

NANTES.

La Chartreuse des Saints-Donatien-et-Rogatien, au faubourg Saint-Clément à Nantes, au diocèse de ce nom, département de la Loire-Inférieure, eut pour fondateur François, duc de Bretagne, qui donna à cet effet aux Chartreux une ancienne collégiale. Avec l'assentiment du Souverain Pontife Eugène IV, les chanoines réguliers se transférèrent dans un autre endroit, pour laisser place aux enfants de saint Bruno. Arthur, duc de Bretagne, comte de Richemont et connétable de France, oncle et successeur du fondateur, combla ce Couvent de nombreuses largesses. La Chartreuse des Saints-Donatien-et-Rogatien, après avoir beaucoup souffert pendant les guerres de religion, fut supprimée par la Révolution française, en 1790, et ses biens furent vendus.

1449.

PADOUE.

La Chartreuse de Saint-Jérome-et-Saint-Bernard, près de Padoue, au diocèse de ce nom, dans le Padouan (Italie), fut fondée par Pierre Donato, Évêque de Padoue, d'après les clauses de son testament daté de 1447. Elle avait été établie dans un Couvent de Religieuses de l'Ordre de Citeaux transférées dans la ville de Padoue. Dans les guerres du commencement du XVIe siècle, elle fut entièrement détruite, mais on la reconstruisit un peu plus loin, vers 1534. L'Ordre l'abandonna en 1770.

1450.

VILLEFRANCHE.

La Chartreuse du Saint-Sauveur, près de Villefranche-en-Rouergue, au diocèse de Rodez, département de l'Aveyron, fut d'abord établie par Vesian Valette, riche négociant, mais étant mort avant la fin des travaux, il laissa par testament les sommes nécessaires pour terminer les constructions. Son épouse, dame Catherine Garnier, dota la nouvelle Chartreuse en 1452; toutefois l'incorporation à l'Ordre ne date que de 1491. Ce Monastère souffrit beaucoup des déprédations des Calvinistes, et fut supprimé par décret de l'Assemblée nationale en 1790.

1454.

FERRARE.

La Chartreuse de Saint-Christophe, près de Ferrare, au diocèse de ce nom, dans les États du Pape (Italie), fut fondée par Borsius, duc de Mantoue et de Ferrare, et dotée par un grand nombre de bienfaiteurs. L'église du Couvent ayant été détruite, dans les guerres du XVIe siècle, fut reconstruite en 1570. Cette Chartreuse, supprimée en 1804 par Napoléon Ier, n'a pu être rétablie et sert actuellement de cimetière.

1454.

ILLEMBACH.

La Chartreuse du Jardin-Notre-Dame, ou *Hortus-Beatæ-Mariæ,* à Illembach, que la carte écrit Hulbach, au diocèse de Wurtzbourg, dans la Franconie (Allemagne), eut pour fondateurs Baltazar Faer de Berg et Madeleine de Westembourg, son épouse ; elle fut supprimée à la fin du XVIIIe siècle par les armées françaises.

1454.

BRUXELLES.

La Chartreuse de Notre-Dame-des-Graces, près de Bruxelles, au diocèse de Malines, dans le Bra-

bant (Belgique), fut fondée par Dom Henri de Léon, Prieur de la Chartreuse de Capelle, et le Conseil de Bruxelles, avec l'assentiment de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, regardé comme un des principaux bienfaiteurs. La Bulle de Pie II, en faveur de cette Chartreuse, est datée du 5 des ides de janvier 1458. Son église fut terminée, grâce aux libéralités de l'Empereur Charles-Quint, en 1524. Ce Couvent bâti primitivement dans la campagne, entre Lachen et Anderleck, fut ruiné pendant les longues guerres qui désolèrent la contrée au XVIe siècle et enfin brûlé par les hérétiques, en 1578. Les Religieux réfugiés à Bruxelles reconstruisirent leur Monastère dans l'enceinte de la ville, vers 1591, sous les auspices de Dom Pierre de Léon et de Dom Hercule Winckele. Les bienfaiteurs de cette seconde fondation furent Gabriel Pagador de Saint-Étienne, Blaise Ocone et Albert, archiduc d'Autriche, duc de Brabant. L'Empereur Joseph II ordonna sa suppression, en 1783.

1455.

VÉDANA.

La Chartreuse de Saint-Marc, près de Védana, au diocèse de Bellune, dans le Bellunèze (Italie), eut pour fondateurs le doyen et le Chapitre de l'église cathédrale de Bellune avec l'assentiment de François Patavin, Évêque de Bellune; elle fut établie dans un Couvent gouverné par des séculiers

et ne put être incorporée à l'Ordre des Chartreux qu'en 1466. Ruiné par les guerres du XVIe siècle ce Monastère fut abandonné par l'Ordre en 1770. Il a été racheté en 1882, et une nouvelle Communauté y a été établie l'année suivante.

1458.

ITTENGEN.

La Chartreuse de Saint-Laurent, à Ittengen, près du lac de Constance, dans le canton de Turgovie (Suisse), alors du diocèse de Constance, doit son origine au Pape Pie II, qui l'établit dans un ancien Couvent de chanoines réguliers de Saint-Augustin. On compte parmi les bienfaiteurs de cette Chartreuse Jean-Louis Pfeiffer, d'une noble famille de Lucerne, sa mère, son frère et sa belle-sœur. Ce Couvent fut pillé et brûlé par les hérétiques au XVIe siècle et ne releva ses ruines qu'avec peine; il fut supprimé au commencement du XIXe siècle.

1466.

BOIS-LE-DUC.

La Chartreuse de Sainte-Sophie-de-Constantinople, près de Bois-le-Duc, dans un lieu nommé Vucht, au diocèse de Bois-le-Duc (Hollande), eut pour fondateurs Ludolphe Van-Waester, cha-

noine de Bois-le-Duc, et plusieurs riches bourgeois de cette ville. Son incorporation à l'Ordre date de 1472. On cite parmi ses bienfaiteurs Charles, duc de Bourgogne ; Arnould de Herlair et sa femme Adélaïde Pieckia, que l'on trouve encore écrit Pichs. Pendant les guerres de religion, dans le XVIe siècle, cette Chartreuse fut pillée et saccagée, en 1580, et les Religieux durent se retirer dans la ville de Bois-le-Duc. Ils essayèrent de s'y établir, mais sans succès. En 1629, l'Ordre supprima ce Monastère et ses biens servirent à doter la Chartreuse d'Anvers, où les Religieux de Bois-le-Duc s'étaient retirés.

1470.

DELFT.

La Chartreuse de Saint-Barthélemy, près de Delft, au diocèse d'Utrecht (Hollande), fut fondée par Francon de Borsal, comte d'Ostrevent, et détruite par les Luthériens, en 1569.

1475.

CANTAVE.

La Chartreuse de La Compassion-de-la-Vierge-Marie, à Cantave, près de la ville de Juliers, au diocèse de Cologne, électorat de Cologne (Allemagne), reconnaît pour fondateurs Guillaume VI, duc de

Juliers ; Élisabeth, son épouse, et quelques membres de sa famille. Cette Chartreuse qui ne fut incorporée qu'en 1480, compte parmi ses bienfaiteurs Hermann de Barchiis, prévôt de l'église de Clèves. En 1610, les troupes du prince de Nassau la saccagèrent ; en 1794, les armées françaises en chassèrent les Religieux, et en 1802 eut lieu la vente du Monastère et de ses propriétés.

1475.

XÉRÈS.

La Chartreuse de La Défense-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie ou de *Defensione-Beatæ-Mariæ,* à Xérès-de-la-Frontera, au diocèse de Séville, dans l'Andalousie (Espagne), fut fondée par Alvarez Obertos de Valeto, consul à Xérès et Gênois d'origine. Les travaux ayant trainé en longueur, ce Monastère ne fut incorporé à l'Ordre qu'en 1484, après avoir été richement doté. Selon Morozzo, la première pierre fut posée seulement le 17 décembre 1478. La suppression date du 11 octobre 1835.

1476.

DULMANIE.

La Chartreuse du Chateau-Notre-Dame, près de Dulmanie, au diocèse de Munster, en Westphalie

(Allemagne), fut établie par Gérard Keppel, Maréchal du duché de Clèves, de concert avec sa belle-fille, Hildegonde Avortz, veuve de son fils. Elle subit beaucoup d'épreuves pendant les guerres de religion et fut supprimée, en 1794, par les armées françaises.

1476.

CONRADESBOURG.

La Chartreuse de l'Annonciade, sur le mont Saint-Sixte, près de Conradesbourg, au diocèse de Paderborn, en Westphalie (Allemagne), fondée par Werner Baldwin, docteur en droit, n'eut pas une longue existence ; pendant les guerres de religion, les Luthériens s'en emparèrent, chassèrent violemment les Religieux, et vendirent toutes les propriétés.

1477.

RÉTHEL.

La Chartreuse de Saint-Sixte, à Réthel, près de Thionville, au diocèse de Metz, département de la Moselle, avait été primitivement fondée pour des Religieuses, par une sœur de Charlemagne, puis occupée par des Bénédictins. En 1431, Charles-le-Hardi, duc de Lorraine, et Marguerite de Bavière la cédèrent aux Chartreux. La

prise de possession n'eut lieu qu'en 1477. Dévastée par les armées françaises, cette Maison fut rétablie au XVIIe siècle par Dom Hugues Meerhouran, Prieur, et Dom Hector Sanvitane, Visiteur de la province d'Allemagne. Elle était florissante lorsque la Révolution française décréta sa suppression et la vendit comme bien national, en 1790.

1479.

CRACOVIE.

La Chartreuse de Cracovie, au diocèse de ce nom, dans la Galicie occidentale (Pologne), eut pour fondateur Jean Dagloss, Archevêque de Lemberg ou Léopol, dans la Galicie orientale. Ruinée par les guerres, elle fut abandonnée par l'Ordre, en 1530.

1479.

REINSCHAW.

La Chartreuse de La Transfiguration-de-Notre-Seigneur, à Reinschaw, au diocèse de Dresde, dans la Misnie, Haute-Saxe (Allemagne), avait appartenu à des chanoines réguliers et avait été dotée par Jean Federangels, Anne, son épouse, et les ducs de Saxe ; le Saint-Siège la donna aux Chartreux en 1479. Les hérétiques s'en emparè-

rent en 1527, la pillèrent, et après avoir maltraité et chassé les Religieux, vendirent toutes les propriétés.

1479.

CAZALLA.

La Chartreuse de La Conception-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, près de Cazalla, au diocèse de Séville, en Andalousie (Espagne), fut fondée par les Chartreux de Séville qui, en 1477, achetèrent l'emplacement du château de Pierre-le-Cruel, roi de Castille. Commencé en 1479, ce Monastère ne fut incorporé à l'Ordre qu'en 1483, et dut être abandonné en 1629.

1480.

SAVONE.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Lorette, près de Savone, au diocèse de ce nom, dans la République de Gênes (Italie), reconnaît comme fondateur Étienne Embroni, citoyen de Savone, qui dans la suite se fit frère Chartreux. Dans le principe, il avait fait bâtir une chapelle qu'il donna à la Chartreuse de Gênes. Les aumônes des fidèles servirent à bâtir, en ce lieu, une Chartreuse qui fut supprimée au XIXe siècle par un décret de Napoléon Ier.

1480.

AURAY.

La Chartreuse du Camp-Saint-Michel, près d'Auray, au diocèse de Vannes, département du Morbihan, doit son origine à François II, duc de Bretagne ; il avait fondé en cet endroit un décanat, avec huit chapelains ; plus tard, avec l'autorisation du Saint-Siège, il transféra ailleurs les chapelains et donna cette Maison aux Chartreux, en 1480 ; toutefois elle ne fut incorporée à l'Ordre qu'en 1492. Un décret de l'Assemblée nationale la supprima, en février 1790, et l'année suivante ses propriétés furent vendues, comme biens nationaux.

1484.

CAMPEN.

La Chartreuse de Saint-Martin, dite le Mont-du-Soleil, près de Campen, au diocèse d'Utrecht (Hollande), eut pour fondateurs Roderic Kannetyem, Othon Van Heyden, Lambert Van Houé, Évrard Van Arko et plusieurs autres particuliers. Cette Maison ne fut incorporée à l'Ordre qu'en 1494. Au siècle suivant, vers 1569, les Luthériens la détruisirent. La carte des fondations relate sa suppression, à l'année 1580 ; l'Ordre manquait de ressources pour la rétablir.

1491.

GRYPSHOLM.

La Chartreuse de La Paix-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, à Grypsholm, au diocèse de Stranges, dans la Sudermanie (Suède), fut fondée par Sténon Sture, administrateur du royaume de Suède, puis incorporée à l'Ordre, en 1499, et supprimée en 1526 par les Luthériens qui s'en emparèrent.

1491.

LOUVAIN.

La Chartreuse de Sainte-Marie-Madeleine-sous-la-Croix, à Louvain, au diocèse de Malines, dans le Brabant (Belgique), attribue sa fondation à Jean Van Overhove, d'Anvers, receveur de la maison de Nassau, et Walter Waterleet, prévôt de l'église de Malbod. Les constructions ne commencèrent qu'en 1496. Parmi les bienfaiteurs se trouvent Marguerite, sœur d'Édouard, Roi d'Angleterre, veuve de Charles, duc de Bourgogne et de Brabant ; la marquise d'Arscot, veuve de Guillaume de Crouy ; Gilles de Potere ; François de Busleyden ; Gaspard Turnout ; Jean de Berges ; Adrien de Hilwyghem; de Meldert ; Catherine Oppendorpia ; Gobelin Steegman ; Thomas Zwanenburg et Conrad de Sarto, conseiller de l'archiduc

Philippe. L'église fut construite grâce aux libéralités des deux frères Ghisbert et Walter de Potere, et consacrée en 1501. L'Empereur Joseph II supprima ce Monastère en 1783.

1494.

WARASDIN.

La Chartreuse de Notre-Dame de Warasdin, au diocèse de Zagrab, dans la Croatie (Hongrie), eut pour fondateur Wladislas VI, Roi de Hongrie et de Bohême, mais ses revenus étant trop peu considérables, l'Ordre dut l'abandonner en 1498.

1498.

BANDE.

La Chartreuse de Bande, territoire sous la juridiction de l'Abbé de Saint-Juste de Suse, en Piémont, fut construite pour recevoir les Moines de la Chartreuse de Mont-Benoît ; un siècle plus tard, en 1595, l'Ordre l'abandonna et transféra les Religieux à la Chartreuse de Veillane, au diocèse de Turin.

FONDATIONS

DU SEIZIÈME SIÈCLE

1503.

MAILLARD.

LA CHARTREUSE DE MAILLARD, au diocèse de Meaux, département de Seine-et-Marne, eut pour promoteur Dom Gérard Patin, Prieur de la Chartreuse de Paris. Le Chapitre Général de l'Ordre avait approuvé ce projet qui eut un commencement d'exécution, mais les oppositions de l'Évêque de Meaux jointes à celles des Chartreux de Paris obligèrent Dom Patin à abandonner son dessein et à affermer les biens de la nouvelle Chartreuse, en 1520.

1504.

BRESCIA.

LA CHARTREUSE DE BRESCIA, près de cette ville, au diocèse de Brescia, dans le Bressan, appartenait

à la république de Venise (Italie). La carte des fondations, tout en citant ce Monastère, ne nous fait connaître ni son fondateur, ni l'époque où l'Ordre crut devoir l'abandonner. Tout laisse cependant pressentir qu'elle n'eut qu'une très courte existence.

1507.

DE FONTIBUS.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Fontibus, au diocèse de Huesca, dans le gouvernement d'Aragon (Espagne), compte comme fondateurs Blaise, comte d'Aragon et Béatrix de Lune, son épouse. Son incorporation à l'Ordre date de 1513. Pour des raisons qu'on ignore, les Chartreux durent l'abandonner en 1564 et se retirer dans un Couvent de nouvelle fondation, ayant pour vocable La Cour-Dieu, sur le bord de la rivière de Gallego. Au siècle suivant, la Chartreuse de Notre-Dame-de-Fontibus fut rétablie à l'endroit primitif, et enfin supprimée en 1835.

1511.

RODEZ.

La Chartreuse de Rodez, située près de cette ville, au diocèse de Rodez, département de l'Aveyron, doit sa fondation à Hélion Geoffroy, prévôt

de l'église d'Albi et chanoine de Rodez ; elle souffrit beaucoup des déprédations des Calvinistes, et fut abandonnée par l'Ordre dans le courant du XVIIIe siècle.

1511.

GRENADE.

La Chartreuse de l'Assomption, au village de Inadamar, près de la ville de Grenade, au diocèse de ce nom, dans le royaume de Grenade (Espagne), fut fondée par les Religieux de la Chartreuse de Paular, en Castille. Dès 1458, ce projet avait été formé et recevait l'approbation du Chapitre Général de 1459, mais les travaux ne purent commencer qu'en 1506, sur un terrain donné par Ferdinand de Cordoue, et se terminèrent en 1511. Cette installation n'eut pas de résultats favorables, et en 1516, on fut obligé de transférer le Monastère dans la ville de Cordoue. La nouvelle Chartreuse ne fut incorporée à l'Ordre qu'en 1550. On compte parmi les bienfaiteurs les Rois d'Espagne et Gonzague de Cordoue. La suppression date de 1835.

1564.

AULA-DEI.

La Chartreuse de La Cour-de-Dieu, ou de *Aula-Dei*, sur le bord de la rivière de Gallego, près de

Saragosse, au diocèse de ce nom, gouvernement d'Aragon (Espagne), fut fondée par le Cardinal Ferdinand d'Aragon, Archevêque de Saragosse, et incorporée à l'Ordre en 1576. Dès le commencement de sa fondation, ce Couvent servit de refuge aux Religieux de la Chartreuse de Notre-Dame-de-Fontibus ; il fut supprimé en 1835.

1578.

GAILLON-BOURBON.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, près de l'ancien château de Gaillon-Bourbon, au diocèse d'Évreux, département de l'Eure, eut pour fondateur le Cardinal Charles de Bourbon, Archevêque de Rouen, oncle de Henri IV. Ce prélat n'ayant pu achever son œuvre avant sa mort, on fut obligé pour donner au nouveau Couvent les revenus suffisants, d'y unir deux anciens prieurés; dans la suite on concéda aux Chartreux les revenus de l'Abbaye du Mont-Sainte-Catherine, de Rouen. Les lettres-patentes du Roi de France, concernant le concordat passé entre les Religieux de Sainte-Catherine et les Chartreux de Gaillon, sont datées du 4 janvier 1598 et du 14 octobre 1602. Ce Monastère, y compris l'église, devint la proie des flammes, le 9 août 1764. Les Chartreux le reconstruisirent avec peine, et les travaux ne furent terminés qu'en 1777 ; un décret de l'Assemblée nationale le supprima en 1790.

1585.

ARA-CHRISTI.

La Chartreuse de l'Autel-du-Christ, ou d'*Ara-Christi,* près de Valence, au diocèse de ce nom, province de Valence (Espagne), fut fondée par Hélène de Roig, d'après les intentions de son frère, le célèbre Christophe de Roig, chevalier, docteur en droit de l'Université de Valence, chanoine de Valence et inquisiteur d'Aragon. Sa suppression date de 1835.

1585.

LYON.

La Chartreuse du Lys-du-Saint-Esprit, dans la ville de Lyon, au diocèse de ce nom, département du Rhône, fut construite par l'Ordre même des Chartreux, avec des revenus accordés par le Chapitre Général. Pierre de Villars, Archevêque de Vienne, en posa la première pierre en 1587. Henri III, Roi de France, fit quelque bien à cette Maison et s'en déclara le fondateur. Parmi les principaux bienfaiteurs, on cite un riche négociant nommé Robivien qui s'y fit Chartreux et Henri IV, Roi de France. La Chartreuse du Lys-du-Saint-Esprit s'enrichit des biens du Couvent des Moniales dit Poleteins qui avait été abandonné par l'Ordre. Elle fut supprimée, en 1790, par la Révolution française et vendue comme bien national.

1587.

ÉBORA.

La Chartreuse de l'Échelle-du-Ciel, ou de *Scala-Cœli* près d'Évora, au diocèse de ce nom (Portugal), eut pour fondateurs Théotone de Bragance, Archevêque d'Évora, et la famille des ducs de Bragance. On ignore l'époque de sa suppression.

1590.

ARA-CŒLI.

La Chartreuse de l'Autel-du-Ciel, ou d'*Ara-Cœli,* près de Lérida, au diocèse de ce nom, en Catalogne (Espagne), se trouvait dans un ermitage donné aux Chartreux, par un Indult apostolique, du consentement des intéressés; mais cette fondation n'ayant pas réussi, les Chartreux remirent, quelques années plus tard, cette propriété à ses premiers possesseurs.

1593.

LISBONNE.

La Chartreuse du Val-de-Miséricorde, près de la ville de Lisbonne, au diocèse de ce nom, dans l'Estramadure Portugaise, fut d'abord construite

dans la ville même de Lisbonne ; mais les Chartreux n'y trouvant pas la solitude désirable, le Monastère fut transféré, dès 1597, en dehors de la ville, sur le bord de la mer, par les soins de Georges d'Alayde, Évêque de Viseu, dans la province de Béira, et de noble dame Simoa Gudiana.

1595.

VEILLANE.

La Chartreuse de Veillane, au diocèse de Turin, en Piémont (Italie), fut établie sous le vocable de la Sainte-Trinité, dans un Monastère de l'Ordre des Humiliés. On croit qu'elle fut donnée, en 1591, en compensation de la Chartreuse de Bande. Le nouveau Monastère n'eut pas une longue existence; au commencement du siècle suivant, il fut détruit de fond en comble, par suite des guerres, et les Religieux durent se réfugier d'abord à Mont-Benoît, vers 1630, puis à la Chartreuse de Turin, en 1640.

1600.

MOLSHEIM.

La Chartreuse du Mont-Sainte-Marie, de Molsheim, au diocèse de Strasbourg (Alsace), fut fondée par les Chartreux de Strasbourg, chassés de leur Couvent par les Protestants. Après la destruction

de leur Maison, en 1591, ces Religieux s'étaient réfugiés dans la ville où ils possédaient un hospice, mais ne pouvant y suivre la vie régulière, ils se retirèrent quelques années plus tard à Molsheim. Charles de Lorraine, Cardinal et Évêque de Strasbourg, contribua largement à cette nouvelle fondation. La Chartreuse de Molsheim fut supprimée par décret de l'Assemblée nationale, en 1790.

FONDATIONS

DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

1602.

TOULOUSE.

DANS le département de la Haute-Garonne, la Chartreuse de Toulouse, au diocèse de ce nom, doit sa fondation aux Chartreux de Castres, chassés de leur Monastère par les Calvinistes, en 1567. D'après Morozzo, cette fondation remonterait à la seconde moitié du XIVe siècle. Ce Couvent étant tombé en ruines, aurait été abandonné par l'Ordre, puis rétabli en 1602. Saccagé par les Calvinistes, en 1605, il fut de nouveau restauré, et enfin supprimé par la Révolution française, en 1790.

1605.

BORDEAUX.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Miséricorde, au faubourg de Bordeaux, au delà de la Garonne,

au diocèse de Bordeaux, département de la Gironde, eut pour fondateurs Ambroise de Gasq, seigneur de Bleignac, baron de Saint-Sulpice, qui se fit Chartreux au Monastère de La Tour, en Calabre, et Ambroise d'Escoubleau, Cardinal de Sourdis. Au XIVe siècle, quelques Chartreux de Vauclair, chassés de leur Couvent par les Anglais, avaient bâti un petit ermitage près de Bordeaux, sur une propriété qui leur avait été donnée par Pierre Maderan, notaire de la ville. L'acte est du 5 octobre 1383. Arnaud Andra, chanoine et prévôt de l'église Saint-Seurin, leur avait fait aussi une donation le 26 août 1425. Toutefois, ils quittèrent cet ermitage, en 1460, pour retourner à Vauclair, et ce fut seulement au XVIIe siècle que le Chapitre Général rétablit la Chartreuse de Bordeaux. La Révolution française la supprima en 1790 et la fit vendre comme bien national.

1618.

LA BOUTILLERIE.

La Chartreuse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ou de *la Boutillerie*, sur la Bèque, près de Fleurbaix, au diocèse d'Arras, département du Pas-de-Calais, fut fondée par Jean Le Vasseur, écuyer, licencié en l'un et l'autre droit, mayeur de la ville de Lille, seigneur de la Boutillerie et de Rabodanges. Parmi les bienfaiteurs de cette Maison, on cite : l'Archiduc Albert et Isabelle d'Espagne, son

épouse; Girard de Mérodes, seigneur d'Oignies; Hippolyte Petitpas, seigneur de Gamaus, Jean Vanvicht, seigneur de Nieuvenhove; Jean de Bosquiel, seigneur de Cadmitz; Dom Jean de Méers, Abbé de Saint-Sauveur d'Anchin; Charles de Lallaing, comte de Hooestrate; Antoine d'Oignies, seigneur de Pérenchies. La première pierre de l'église fut bénite le 25 septembre 1627, mais la consécration, présidée par Christophe de France, Évêque de Saint-Omer, n'eut lieu que le 16 septembre 1644. Dans le courant du XVIIe siècle, le Monastère et ses propriétés furent pillés et ravagés par les Allemands. A cette époque on cite parmi les bienfaiteurs : en 1647, François Leclerc, seigneur de Montisant, chanoine de Cambrai; Philippe Lefebvre, curé de Fromelles et doyen du district de La Bassée; en 1648, Jacques de Voogt, seigneur de Sonnebeck; Antoine Blave; chapelain de Notre-Dame-de-Maisnil; en 1649, Thomas Brasme, pasteur du Maisnil; en 1652, Philippe de Haynin, seigneur du Maisnil; en 1657, Albert-André de Sainte-Aldegonde, baron de Maingoval; en 1660, Michel de Lannoy, seigneur de Carnoy; en 1669, le Cardinal d'Este, Abbé de Saint-Vaast, et les Religieux de son Abbaye; et en 1643, Michel Le Tellier, plus tard chancelier de France.

La Chartreuse de la Boutillerie eut encore beaucoup à souffrir, en 1706 et en 1708, des déprédations des Allemands, des Anglais et des Hollandais. A l'époque de la Révolution, elle devait servir de lieu de réunion pour les Chartreux de la contrée,

mais, en 1791, les révolutionnaires firent vendre le Couvent et ses propriétés comme bien national.

1620.

WALDITZ.

La Chartreuse de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, ou encore *Camp-Notre-Dame*, au diocèse de Prague (Bohême), eut pour fondateur Albert de Waldestein, prince du Saint-Empire, conseiller de l'Empereur et capitaine général. Il dota richement les Chartreux, mais étant mort et ses biens ayant été réunis au fisc, l'Empereur Ferdinand s'attribua le titre de fondateur, en concédant aux enfants de saint Bruno les biens qui provenaient d'Albert de Waldestein. La première pierre de l'église fut posée le 30 juillet 1632, par le Cardinal Ernest de Harach, Archevêque de Prague; et la consécration se fit par Matthieu Ferdinand, Archevêque de Prague, le 9 octobre 1668. Ce magnifique sanctuaire fut détruit dans un incendie, le jour de Saint-Marc de l'année 1676, et reconstruit aussitôt avec plus de splendeur. L'Empereur Joseph II supprima ce Monastère en 1782.

1621.

ORLÉANS.

La Chartreuse d'Orléans, près de la ville, au faubourg Bannier, diocèse d'Orléans, département

du Loiret, fut construite sur l'emplacement d'une ancienne léproserie. Le Roi de France, Louis XIII, fondateur de cette Chartreuse, accorda aux enfants de saint Bruno les revenus de cet hôpital et fit les premiers frais d'installation. L'Ordre prit possession de ce Monastère, en 1624. Un décret de l'Assemblée de 1790 le supprima, et ses propriétés furent vendues comme bien national, à la même époque.

1623.

RIPAILLE.

La Chartreuse de l'Annonciade, à Ripaille, près de Thonon, sur les bords du lac Léman, au diocèse de Genève, dans le Chablais (Savoie), remplaça un prieuré de Chanoines Augustins doté, en 1410, par Amédée VIII, comte de Savoie. Le fondateur de la Chartreuse fut Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, d'après le désir exprimé par saint François de Sales. Les lettres-patentes sont datées du 12 octobre 1623 et du 24 avril 1624. Les biens de la Chartreuse de Vallon furent donnés au nouveau Monastère par le Général de l'Ordre ; la carte du Chapitre Général de 1628, en relatant cette translation, rappelle que le duc de Savoie Charles-Emmanuel enrichit ce Couvent. La Chartreuse de l'Annonciade fut supprimée par la Révolution française, en 1793, et ses biens furent vendus le 24 messidor an IV.

1623.

ANVERS.

La Chartreuse de La Lyre, près d'Anvers, au diocèse de ce nom, en Brabant (Belgique), eut pour fondateurs quelques riches citoyens d'Anvers. Le Chapitre Général y adjoignit les biens de la Chartreuse de Bois-le-Duc abandonnée par l'Ordre. Nous avons vu que le Monastère de Sainte-Catherine avait été démoli par suite des guerres, en 1544 ; ses revenus furent plus tard cédés à la Chartreuse de La Lyre. Le manuscrit de la Grande Chartreuse pense que l'on commença les travaux de ce Couvent, au milieu du XVIe siècle et cite Dancart, citoyen d'Anvers, comme son insigne bienfaiteur. L'Empereur d'Autriche, Joseph II le supprima en 1783.

1625.

MOULINS.

La Chartreuse de Saint-Joseph, de Moulins, au diocèse de ce nom, département de l'Allier, fut fondée par Henri de Bourbon, prince de Condé, et par les Chartreux de Bonnefoy, en Vivarais. Dom François de Lingendas, ancien Prieur de Bonnefoy et de Glandier, puis Prieur de Saint-Joseph de Moulins, y éleva de belles constructions, vers 1630 ; et Dom Jean Joyet, termina les travaux

vers 1648. Ce Monastère fut supprimé, en 1790, par décret de l'Assemblée nationale.

1626.

NIEUPORT.

La Chartreuse de Nieuport, au diocèse d'Ypres, province de Flandre (Belgique), fut fondée par Philippe IV, Roi d'Espagne, pour les Chartreux Anglais; la charte est du 20 juin 1626. Ces Religieux s'étaient d'abord réfugiés à Bruges, mais chassés de cette ville par les Calvinistes, en 1578, ils reçurent l'hospitalité dans différentes Maisons de l'Ordre et se retirèrent à Louvain, en 1590, puis à Malines, en 1591. Ils y restèrent jusqu'au moment où Philippe IV leur donna Nieuport. L'Empereur Joseph II supprima ce Monastère, en 1783.

1628.

LE PUY.

La Chartreuse du Puy, dans le village de Brives-Charensac, au confluent de la Borne, au diocèse du Puy-en-Vélay, département de la Haute-Loire, doit sa fondation à Juste de Serres, Évêque du Puy, de concert avec le Chapitre de son église cathédrale. Cette Chartreuse supprimée, en 1790, par l'Assemblée nationale, sert actuellement de petit séminaire.

1621.

NANCY.

La Chartreuse de Sainte-Anne près de Nancy, au diocèse de ce nom, en Lorraine, département de la Meurthe, fut fondée par le duc Charles IV de Lorraine sur le domaine confisqué à Melchior de la Vallée, protonotaire Apostolique, chantre et chanoine de la collégiale de Saint-Georges. Les lettres-patentes sont datées du 19 juillet 1632. Lors de l'invasion des Français en Lorraine en 1634, la Communauté fut obligée de se disperser, mais le duc Charles, étant rentré dans ses États, dota la Chartreuse par lettres-patentes du 20 octobre 1662. Quelques années plus tard, en 1666, les Religieux furent transférés à Bosserville, et Sainte-Anne servit d'annexe pour la résidence de quelques Moines. La Chartreuse de Sainte-Anne fut supprimée, en 1790, par la Révolution française et vendue comme propriété nationale, le 3 juin 1791.

1633.

MARSEILLE.

La Chartreuse de Sainte-Marie-Madeleine, à Marseille, près du jardin des plantes, au diocèse de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, doit sa fondation aux Chartreux de Villeneuve, près d'Avignon, sous le priorat de Dom Pacifique

de Mont. Déjà en 1214, les Chartreux possédaient, dans la ville de Marseille, un hospice qui avait été fondé par Pierre Brémont, prévôt du Chapitre de Marseille, de concert avec Hugues, Raymond, Itier et Aycart de Rochefort; mais en 1249, le bâtiment occupé par les Chartreux étant nécessaire aux Religieuses de l'Abbaye de Notre-Dame-du-Mont-de-Sion, ils le leur cédèrent, et Benoît d'Alignane, Évêque de Marseille, construisit en échange, pour les Chartreux, une Maison près du Couvent des Frères Mineurs.

L'acte ou contrat de la nouvelle fondation fut passé le 23 janvier 1633, et ratifié par le Révérend Père, le 29 avril de la même année; l'acte d'achat de la Bastide d'Anguilhenqui, où l'on éleva le Monastère, était daté du 15 mars 1633. La première pierre fut posée par le Maréchal de l'Hospital, marquis de Vitry, gouverneur de Provence et bénite par François de Loménie, Évêque de Marseille, le 8 septembre 1633. On cite parmi les principaux bienfaiteurs François de Foresta, seigneur de Castelar; Jean-Augustin de Foresta, son frère; Antoine et Léon de Valbelle; Jean de Garnier; messire Louis de Paulo, président au Parlement d'Aix; Léon d'Albertas, seigneur de Jonques; Jean-Antoine de Glandèves, comte de Pourrières, et Antoine de Riquetti. Au mois de mai 1656, Louis XIV prit la Chartreuse de Marseille sous sa protection. L'église du Monastère, terminée en 1696, ne fut consacrée que le 11 décembre 1702, par Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, Évêque de

Marseille; elle fut désignée comme église constitutionnelle. Un décret de l'Assemblée nationale, en 1790, supprima le Couvent dont une partie servit plus tard au Noviciat des Frères des Écoles chrétiennes.

1633.

AIX.

La Chartreuse de Sainte-Marthe, à Aix, au diocèse de ce nom, département des Bouches-du-Rhône, aurait été, d'après le manuscrit de la Grande Chartreuse, commencée, en 1623, et incorporée à l'Ordre en 1633. Elle eut pour fondateur Jean-André Aimar, conseiller au Parlement d'Aix, d'après les conseils de Louis-Alphonse-Duplessis de Richelieu, Archevêque d'Aix. La Révolution française la supprima en 1790, et la vendit comme bien national.

1633.

SARAGOSSE.

La Chartreuse de La Conception-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, près de la ville de Saragosse, au diocèse de ce nom, dans la province d'Aragon (Espagne), compte comme fondateur Alphonse de Funes et de Villalpando; Gérômina Zaporta, son épouse, et plusieurs autres gentilhommes de la contrée. Cette Chartreuse fut supprimée en 1835.

1640.

VIA-CŒLI.

La Chartreuse de la Voie-du-Ciel ou de *Via-Cœli,* non loin de Orihuella, sur la rivière de Ségura, au diocèse de Orihuella, province de Valence (Espagne), avait été fondée par Thomas Pédros, mais peu de temps après, les revenus étant insuffisants, l'Ordre se trouva dans la nécessité de l'abandonner en 1681.

1641.

GELDA.

La Chartreuse de Gelda ou *Gilda,* au diocèse de Gnesne, en Posnanie (Pologne), fut fondée par l'illustre dame Suzanne de Przerembska, veuve de Jean Obieski, sous-chambellan de Pologne. On ignore l'époque de la suppression.

1642.

TURIN.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-l'Annonciation, au village de Collegno, près de Turin, au diocèse du même nom, en Piémont (Italie), eut pour fondatrice, Christine de Bourbon, fille de Henri IV, Roi de France, et veuve de Victor-

Amédée, duc de Savoie. Ce Couvent ayant été ravagé par les armées républicaines, les Religieux furent obligés de se disperser. Après 1830, le Roi Charles-Albert rappela les Chartreux à Collegno, mais quelques années plus tard, ils en furent brutalement chassés le 10 août 1854, par le gouvernement constitutionnel du Piémont. Actuellement ce Monastère est devenu un hôpital de fous.

1650.

BÉRÉZE.

La Chartreuse de Sainte-Croix, près de Béréze, au diocèse de Lucko, en Polésie (Pologne), eut pour fondateur Casimir-Léon Sapichavica, que quelques auteurs nomment Sapieska, vice-chancelier de Lithuanie, et Christine-Théodora, comtesse de Parnon, son épouse. Les cartes des Chapitres Généraux de 1654 et de 1656 relatent les bienfaits dont fut comblée cette Chartreuse par les pieux fondateurs; la date de suppression est inconnue.

1662.

DOUAI.

La Chartreuse de Saint-Joseph-et-Saint-Morand, à Douai, au diocèse de Cambrai, département du Nord, fut d'abord fondée vers la fin du XVIe siècle,

par les Chartreux de Notre-Dame-de-Macourt-lez-Marly près de Valenciennes, qui chassés de leur Couvent par les Protestants essayèrent, sans succès, de s'établir à Douai. En 1630, le Prieur de Valenciennes, Dom Anthelme de Prouville, reprit le projet abandonné au siècle précédent. La demoiselle Marie Loys, d'après les conseils de Philippe Caverel, Abbé de Saint-Vaast d'Arras, et les volontés dernières de son frère Nicolas Loys, docteur en théologie, chanoine de Tournay, testa en faveur des enfants de saint Bruno, le 10 janvier 1654 ; et le Roi Philippe IV, par lettres-patentes, en date de Bruxelles 1655, autorisa la nouvelle fondation. Les Chartreux s'établirent en 1660, dans un endroit appelé Hiérusalem, puis, en 1662, dans un ancien Couvent de Religieux Prémontrés, dits de Saint-Nicolas de Furnes. Philippe IV, par lettres-patentes d'avril 1665, approuva l'établissement de la nouvelle Chartreuse. Parmi les bienfaiteurs on cite : les Chartreux du Mont-Dieu ; Dom Antoine Crépieul de Douai, profès de la Grande Chartreuse ; Michel Verdière, bourgeois de Lille; Antoine Debus, sieur de l'Estoile, échevin de Douai; Marie de Prouville, veuve de Louis de Hainin, chevalier, seigneur du Cornet ; Le Carlier, conseiller d'Artois, et Dubois, Abbé de Saint-Amand.

Les travaux commencés en 1663, puis suspendus à cause de la conquête de la ville par Louis XIV, ne furent repris qu'en 1680. L'église, commencée en 1700, fut terminée en 1722 et bénite le 6 oc-

tobre 1725 par Jean de Ransart, vicaire capitulaire d'Arras. En 1790, la Révolution française fit vendre les propriétés comme biens nationaux, et affecta les bâtiments au service des magasins d'artillerie.

1666.

BOSSERVILLE.

La Chartreuse de La Conception-Immaculée-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, à Bosserville, entre Nancy et Saint-Nicolas, au diocèse de Nancy, en Lorraine, département de la Meurthe, eut pour fondateur Charles IV, duc de Lorraine, qui y fit transférer les Religieux de la Chartreuse de Sainte-Anne, près de Nancy. Les lettres-patentes de cette fondation sont datées du 23 janvier 1666. Camilly, Évêque de Toul, consacra l'église le 7 octobre 1712. Cette Chartreuse ne fut terminée qu'en 1731, par Léopold, duc de Lorraine et de Bar, petit-neveu du fondateur. La Révolution française la supprima et convertit les bâtiments en ambulance militaire ; la mise en vente, comme propriété nationale n'eut lieu que le 27 ventôse, an VI de la République.

Le 26 mars 1835, le Révérend Père Général, Dom Jean-Baptiste Mortaize, racheta cette magnifique Chartreuse et la fit restaurer. Parmi les principaux bienfaiteurs qui vinrent au secours des Chartreux, dans cette circonstance, on compte

Dom Bernard Abram ; Dom Joyeux, ancien Chartreux, chanoine et secrétaire de l'évêché de Metz; Louis-Philippe, Roi des Français; Mgr. de Forbin-Janson, Évêque de Nancy ; Mgr. Donnet, son coadjuteur ; Mgr. de Prilly, Évêque de Châlons-sur-Marne ; M. de Dumast; le baron de Hart ; M. Seillière ; le comte de Saint-Mauris; le comte d'Oursch; le marquis Théodore de Ludres; l'abbé de Gournay ; l'abbé Berman ; l'abbé Gennat ; l'abbé Ducherrai et M. Vagner. La Chartreuse de Bosserville contient actuellement trente cellules dans le cloître.

1667.

ROUEN.

La Chartreuse de Saint-Julien, près de Rouen, non loin du faubourg Saint-Sévère, au diocèse de Rouen, département de la Seine-Inférieure, était occupée par des Bénédictins ; le Chapitre Général y adjoignit les biens de la Chartreuse de la Rose-Notre-Dame abandonnée par l'Ordre. Ce Monastère fut supprimé par le décret de l'Assemblée nationale du 13-19 février 1790.

FONDATIONS

DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

1822.

BEAUREGARD.

LA CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-DE-BEAUREGARD, près de Voiron, au diocèse de Grenoble, département de l'Isère, fut établie pour des Moniales; l'installation eut lieu le 6 juin 1822. Dès 1820, les anciennes Religieuses Chartreuses s'étaient réunies à Lozier, paroisse de Vinay, au diocèse de Grenoble, mais ce lieu n'étant pas assez solitaire, elles achetèrent, avec le secours du Révérend Père Général, le château de Beauregard et s'y installèrent en 1822. Les Statuts de ce Couvent furent approuvés le 26 septembre 1825, par l'Évêque de Grenoble et enregistrés au Conseil d'État, en vertu d'une ordonnance royale du 31 décembre 1826. La Communauté fut définitive-

ment autorisée par ordonnance royale du 17 janvier 1827.

1825.

MOUGÈRES.

La Chartreuse de Notre-Dame-de-Pitié, à Mougères, entre le bourg de Roujan et celui de Caux, sur les bords de la rivière de Peyne, diocèse de Montpellier, département de l'Hérault, avait été occupée depuis le XIIIe siècle par des Religieux Dominicains. La Révolution française les dispersa et le Couvent fut vendu comme bien national le 18 janvier 1791. Sous la Restauration, en 1825, la dame Maury, née Trinquet, donna aux Chartreux l'ancien Monastère en ruines. Les enfants de saint Bruno s'y établirent sous le Révérend Père Dom Benoît Nizzatti, avec l'assentiment de Mgr. Fournier, Évêque de Montpellier. Le nouveau chœur de l'église fut béni le 8 décembre 1865 par Mgr. Thibaut, Évêque de Montpellier. Le cloître de ce Monastère contient douze cellules.

1854.

BASTIDE-SAINT-PIERRE.

La Chartreuse des Saints-Cœurs-de-Jésus-et-de-Marie, à la Bastide-Saint-Pierre, près de Montauban, au diocèse de Cahors, département du

Lot, a été fondée pour des Moniales, par la Grande Chartreuse, avec une colonie de Sainte-Croix-de-Beauregard. La prise de possession est du 8 septembre 1854, sous le Généralat de Dom Jean-Baptiste Mortaize.

1869.

HAÏN.

La Chartreuse de Saint-Bruno, ou de *Haïn*, à Kaïsserwerth, près de Cologne, au diocèse de ce nom, Prusse Rhénane (Allemagne), a été fondée par l'Ordre en 1869, sous le Révérend Père Dom Charles-Marie Saisson. Le Chapitre Général avait décidé la construction de ce Monastère près de la ville de Cologne, pour rappeler le souvenir du saint fondateur des Chartreux, dans la contrée où il avait pris naissance. Cette Maison eut une existence bien courte ; les Religieux en ont été expulsés pendant la persécution du prince de Bismark, chancelier de l'Empereur Guillaume de Prusse. En attendant des jours meilleurs, ils y ont établi un régisseur qui garde la propriété.

1870.

LE GARD.

La Chartreuse de Notre-Dame-du-Gard, près de Picquigny, au diocèse d'Amiens, département de la Somme, fut établie pour des Moniales, sous le

Révérend Père Dom-Charles-Marie Saisson. Ce Monastère avait été occupé par des Religieux de l'Ordre de Citeaux, depuis 1138, jusqu'à la Révolution française. En 1816, il fut acheté et reconstruit par les Trappistes qui le cédèrent, en 1842, au baron de Vert-Pré, en échange de l'Abbaye de Sept-Fonts. Les Religieux du Saint-Cœur-de-Marie qui en étaient devenus propriétaires le revendirent à leur tour, à M. l'Abbé de Genlis pour y établir un orphelinat. Le succès n'ayant pas répondu à l'attente du fondateur, les Chartreux achetèrent cette Maison et ses dépendances, pour des Moniales de leur Ordre. La Communauté, constituée en 1870, comprend 25 Religieuses de chœur.

1873.

PARKMINSTER.

La Chartreuse de Saint-Hugues-de-Lincoln, à Parkminster, non loin de Brigthon, au diocèse de Southwark, comté de Sussex (Angleterre), a été fondée par l'Ordre, sous le Révérend Père Dom Charles-Marie Saisson, le 21 janvier 1873. Les travaux commencés le 13 septembre 1876 ne furent terminés qu'en 1882, et l'année suivante, le Chapitre Général put constituer la nouvelle Communauté. Le cloître de cette magnifique Maison contient 36 cellules. L'église a été consacrée le 10 mai 1883 par Mgr. Robert Coffin, Évêque de Southwark.

L'Ordre des Chartreux est actuellement divisé en trois Provinces et compte, en dehors de la Grande Chartreuse, vingt-six Maisons : treize, en France ; huit, en Italie ; deux, en Espagne ; une, en Suisse ; une, en Allemagne, et une, en Angleterre.

PREMIÈRE PROVINCE DE FRANCE :

Beauregard, fondé en 1822 (V. p. 376) ; *Le Reposoir*, racheté en 1844 (V. p. 230) ; *Portes*, racheté et restauré en 1856 (V. p. 217) ; *Val-Sainte* (V. p. 262) ; *Sélignat*, rétabli en 1867 (V. p. 242) ; *Le Gard*, fondé en 1870 (V. p. 378) ; *Montreuil*, reconstruit en 1872 (V. p. 281) ; *Miraflorès*, reconstitué par le Chapitre Général de 1881 (V. p. 339) ; *Mont-Alègre*, (V. p. 334).

SECONDE PROVINCE DE FRANCE :

Mougères, fondé en 1825 (V. p. 377) ; *Nancy*, racheté en 1835, (V. p. 374) ; *Valbonne*, racheté en 1836 (V. p. 244) ; *Mont-Rieux*, racheté en 1843 (V. p. 221) ; *Montauban*, fondé en 1854 (V. p. 377) ; *Vauclair*, racheté et rétabli en 1858 (V. p. 292) ; *Glandier*, reconstruit en 1869 (V. p. 247) ; *Haïn*, fondé en 1869 (V. p. 378) ; *Parkminster*, en Angleterre, fondé en 1873 (V. p. 379).

PROVINCE D'ITALIE :

Rome, rétabli en 1814 (V. p. 310) ; *Trisulti*, rétabli en 1814 (V. p. 245) ; *Pise*, reconstitué en 1816 (V. p. 308) ; *Florence*, rétabli en 1818 (V. p. 299) ; *Naples*, rétabli en 1836 (V. p. 285) ;

Pavie, rendu à l'Ordre en 1843 (V. p. 325) ; *Calabre*, ou Saint-Étienne-et-Saint-Bruno, racheté en 1854 (V. p. 216) ; *Védana*, racheté en 1882 (V. p. 343).

Nous avons cru utile, en terminant cet ouvrage, de donner un résumé des Chartreuses qui existent actuellement en Europe ; le lecteur a pu ainsi mieux juger du mouvement de renaissance de l'Ordre des Chartreux. Au déclin de la Révolution française, il ne restait aux enfants de saint Bruno qu'un seul Monastère, perdu dans les montagnes de la Suisse, la Part-Dieu, et on ne pouvait humainement prévoir la résurrection de cet Ordre célèbre, frappé de mort avec tant de retentissement et d'éclat.

D'après les dates de rachat et de rétablissement, il est facile de constater que cette résurrection s'est opérée lentement et par la force même des choses. Les destinées des Ordres monastiques étant unies par des liens presque indissolubles aux destinées mêmes de l'Église, les Chartreux ont reparu aussitôt que la religion a joui de la liberté ; ils ont relevé les ruines accumulées par la Révolution ou le despotisme, et repris, avec bonheur, leur vie de sacrifice et d'abnégation.

L'apparition des disciples de saint Bruno, au milieu des populations, a été exempte d'hostilité ; le plus souvent, ils ont été acceptés avec une certaine sympathie ou tout au moins avec une pacifique indifférence. Qu'importent, à la plupart des

hommes de notre temps, les desseins de la Providence en faisant reparaître ces saints Religieux ; ils ne comprennent pas le rôle du Moine et par là même ils le tolèrent, mais à la condition que celui-ci restera dans la solitude de son cloître et ne fera pas sentir extérieurement son influence sur la société civile. « L'attention des contemporains, — écrivait-on dernièrement en parlant des Moines en général, — n'a pu voir en eux que des hommes de prière et de pénitence. Étrangers aux affaires de ce monde, ils n'ont pas inspiré la crainte, parce qu'on croyait sérieusement n'en avoir rien à craindre. Leurs armes, toutes spirituelles, ne sont pas du nombre de celles qui sont redoutées par une génération qui regarde le surnaturel comme une illusion ou un rêve. Leurs larmes et leurs gémissements ont paru inoffensifs. On y a même pris un certain intérêt. On a trouvé piquant, en plein dix-neuvième siècle, d'avoir à visiter, au bout d'une excursion de touriste, une Chartreuse ou une Trappe[1]. »

L'Église a une pensée plus élevée; elle veut, par la prière de ces pieux Solitaires et des Religieux leurs émules, désarmer la colère céleste, par leurs saintes expiations acquitter la dette de la société envers la justice divine, et par leurs mortifications multipliées apporter le remède salutaire contre le sensualisme contemporain. Les vrais catholiques l'ont bien compris, c'est pourquoi eux du moins

[1] L'abbé F. Martin, *Les Moines*. t. II.

ont reçu les Chartreux avec bonheur et avec vénération.

Fait remarquable, la renaissance de cet Ordre illustre s'est produite aussi bien dans les pays les plus remués par l'esprit révolutionnaire que parmi les nations Protestantes où le schisme règne encore en dominateur. Plus que jamais, on comprend la nécessité de ces pieux asiles où l'âme, fatiguée des luttes de la vie, effrayée des progrès de l'athéisme, vient, dans la pratique de la pénitence et de la vertu, chercher un refuge et une consolation. « Telle est maintenant la situation des esprits, disait Balmès, tel est le développement simultané de toutes les facultés de l'âme, tel le vide que sentent les cœurs généreux, que si on apprend qu'une maison de retraite s'est élevée dans quelque désert et que cette maison est habitée par la mortification et la prière, elle deviendra l'objet des visites empressées de cette ardente jeunesse qui cherche un aliment à ses passions de feu, et beaucoup laisseront les bruyants plaisirs de Rome pour le silence et les austérités de Béthléem[1]. »

Nous ne croyons pas nous bercer de douces illusions et de vaines espérances, mais, tout en constatant les obstacles qui s'élèvent contre le bien, tout en faisant la part et des idées révolutionnaires répandues au milieu des peuples et de leurs conséquences inévitables, nous sommes persuadés qu'un jour viendra où l'œuvre d'iniquité sera battue en

[1] *Mélanges*, t. II.

brèche et qu'une réaction religieuse rendra la paix au monde. Alors les Monastères sortiront pleins de vie du milieu des décombres amoncelés ; une sève nouvelle remontera au vieil arbre, privé de ses branches, mais encore plein de vigueur, et sous les arceaux des cloîtres se presseront des âmes fortes et généreuses, décidées à se consacrer à l'amour de Dieu, à l'édification du prochain et au salut de la société. « Quand la Religion aura remporté la victoire, disait encore l'éminent écrivain que nous venons de citer, quand la religion aura du moins brisé les chaînes qui pèsent de toutes parts sur elle, qui paralysent son action et brisent ses influences, quand il sera permis à la foi et à la charité de reprendre le cours interrompu de leurs œuvres divines, alors renaîtront d'une manière ou d'une autre les Communautés religieuses. Les cités et les déserts verront se rétablir leurs maisons de prière ; les hommes se réuniront encore pour réaliser dans la vie commune les plus sublimes conseils de l'Évangile : ils pourront, dans le concert de toutes les vertus, élever au ciel un cœur ardent et pur ; ils pourront prier pour le bonheur et la conversion de ceux qui se montrèrent leurs plus implacables ennemis. »

PIÈCES

JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1.

TESTIMONIALES LITTERÆ
SENATUS INCLYTÆ URBIS COLONIÆ AGRIPPINÆ
DE ANTIQUITATE AC NOBILITATE FAMILIÆ S. BRUNONIS
PRIMI CARTUSIANORUM INSTITUTORIS,
EX EADEM COLONIA ORIUNDI.

Omnibus has visuris, lecturis aut audituris, salutem in Domino.

NOS equestris ac patricii ordinis viri Ammannus, Consules, Quæstores, Proconsules, ceterique Imperialis Civitatis Coloniæ Agrippinæ Senatores notum facimus, et in perpetuam rei veritatem declaramus, ac attestamur, familiam cognomento de Hardenuust, vel de Hardevust, van Hardenuust, vel van Hardevust, von Hardenuust, vel von Hardevust, Hardenuust, vel Hardevust, unam esse ex illustrissimis et antiquissimis hujus Civita-

tis, fuisseque hic stabilitam a Brunone de Duro Pugno, equite generosissimo, et Patre S. Brunonis, Carthusianorum fundatoris circiter ann. MLXVIII. regnante Henrico III. Romanorum imperatore, Sanctoque Annone Coloniensium Archiepiscopo, ex quo omnes ex eo stemmate descendentes e nobilissimis, ac florentissimis tanto in inferiori quam in superiori Germania uxores sibi copularunt familiis.....

Diversis porro muneribus curisque præcipuis summa cum laude perfuncti sunt, tum in Imperatorum tum Regum, Principumque Electorum aula militari, seu politica, immo non pauci hujus nobilissimæ et maximis magistratibus gestis clarissimæ familiæ non raro Consules, et primi Senatores prudentissimæ hujus Civitatis fasces gubernarunt, ac militarium S. Jacobi Rhodiensis, Teutonici, ac Melitensis ordinum equestri dignitate, et Commendis fuerunt honorati; quin et plures ex ea emerserunt Episcopi, et illustrium uniusque sexus per utramque Germaniam Cœnobiorum Prælati, nec non Capitulorum Præpositi, ac Canonici, in quæ non alii admittuntur ac cooptantur, quam qui Illustrissimo sanguine orti vetus equestre octo proavorum stemma demonstraverunt.

Insuper varias terras, et dominia possederunt, et etiamnum possident, qualia imprimis respective sunt ea de Texseldonck, de Grebenclau, de Brait, de Wichem, de Blanckenborg, de Nerven, de Szecke, de Ringelbergh, de Lustorp, de Assenborgh, de Langheraet, de Ghemen, de Lavenbach, de Dutche, de Ghemenick, de Bodeberg, de Humen, de Schagen, de Coninxsmar, de Gasteren, de Bodekerke, de Bouckenem, etc. quorum nomina, et insignia nonnulli gestare et veteris familiæ eadem insignia variis ex causis, et ob stirpium ex aucta sobole, numerum diffusionemque ex more pa-

triæ immutare præsumpserunt, mutatis vel metallis vel coloribus, quin et etiam aliquatenus figuris et symbolis; unde, quot olim fere stirpes in equestri hac gente tot fere armorum .... inter se diversitatibus discernebantur, ita ut, quamvis ex eadem radice ceu stipite oriundæ communia habuerint exordia, in plures tamen ramos, et propagines scissæ militaris virtutis tradita a majoribus insignia, non prorsus eadem quidem, sed tamen valde affinia, præferre voluerint.

Cum enim Bruno de Hardevust eques auratus Toparcha de Grebenclau, et Brait Sancti Brunonis Carthusianorum Archimandritæ ex Fratre Balduino atnepos, ac hujus Civitatis Consul, ab invita, et tumultuante plebe an. MCCLXXIII. interfectus, varios ex Maria von Poppinghausen, et Ursula von Jabach dominii de Wichem hærede uxoribus sustulisset filios, visum fuit nonnullis, eorum familiam in varios jam dissectam ramos stirpemque et posteritatem cuique suam cognato quodam ac decerpto ex eodem majorum atro gentiliorum digmate discriminare, et ob id Arnoldo, præfecto de Keyserwerdt filiorum secundo (de Vygs etiam cognomine ob res natas assumpto), duo miniata, niveisque limbis adornata ad manicas brachia, et quasi tumescentem in gyrum ad armos argento intercisum circumducta aureo in clypeo decussatim disposita pro signo exhibere, et sic plantare Vyghiorum originem, Joanni autem Serenissimi Principis Henrici Virnenburgici Electoris Coloniensis aulæ præfecto filiorum tertio genito, armatum in atro scuto brachium, cui evaginatus in pugno gladius manuario tegmine inaurato, mox etiam Christiano, eorum ex Henrico toparcha de Grebenclau, et Brait, primævo fratre nepoti, et Joannis Toparchæ de Grebenclau, et Brait, cui conjux fuit Margarita van Ruynenborch fratri natu juniori bina

miniata, et decussata in argentea parma brachia ostentare.

Aliis denique lunulam, aliis stellam, aliis avem, vel lilium, aliasve notulas addere discrimenque illud in filios, et nepotes (in quibus etiamnum hodie illustres eorum florent prosapiæ) cum sanguine transmittere, exceptis tamen duobus, qui pro insigniis duo armata, et cancellata in miniato campo retinuerant brachia, primordialia nempe, et universæ quondam ante hanc inchoatam stirpium divisionem huic genti arma indistincte communia, quæ ad nostram usque ætatem invariata, integra et illibata apud eorum posteros permanserunt, quorum stirpis et nominis, et insignium caput etiamnum exstat Illustrissimus ac nobilissimus Dominus Ferdinandus Leopoldus de Hardevust, Baro de Grebenclau, et sacri Romani Imperii, Toparcha de Brait, Gasteren, Schagen ec. Cæsareæ Majestati e cubiculis, et a sanctioribus aulicisque consiliis in Silesia jam residens, ducta in uxorem Comitissa de Falkenstain.

Qui nobis pluribus litteris patefecit, et manifestissimis argumentis ac probationibus demonstravit, quod omnes ejusdem cognominis de Hardevust, jam inde a ducentis et amplius annis in Castellanis Handriæ ditionibus Civitatum Cassetanæ, Burburgensis, ac Winociberganæ gestent itidem pro gentiliciis in scuto nigro armatum brachium, evaginato in pugno gladio, cui manuarium tegmen inauratum, et quod hi directa, et legitima serie descendant ex familia prædicti Brunonis An. MCCLXXIII. hujus Civitatis consulis populari seditione interfecti, originemque suam ex eo tanquam e communi secum stipite et cum Illustrissimis Dominis Roberto von Hardevust, Toparcha de Bodekerche, Bouckevem, ec. Ammanno Hildershemiensi, ac Theodoro Comite de Vygh, et sacri Romani Imperii To-

parcha de Dutche, Humen etc. Cæsarianorum Equitum præfecto et moderno Vyghiorum prosapiæ capite, necnon cum Toparchis de Conincxmar, de Ghemenick, et de Bodeberge ; Stirpem autem e præfato Joanne Serenissimi Principis Henrici Virneburgici Electoris Coloniensis ad annum usque MCCCXXXI. aulæ præfecto, tanquam gentiliorum suorum autore jure repetant. Et post multa.

Quem proinde (Willelmum scilicet Ignatium de Hardevust Toparcham de Laghe etc.) pro vero, et indubitato agnato, et consanguineo, uno, eodemque ac communi secum oriundo e stipite, illo scilicet ordine quem præmissum exhibet filiationis fragmentum, et hisce junctum magis dilucidat genealogicum schema, cum nata jam prole, et legitime ex eo nascitura a se suisque haberi, et merito ab omnibus habendum, prænominatus Illustrissimus Dominus Baro (videlicet de Grebenclau Ferdinandus Leopoldus de Hardevust) insuper addidit, et declaravit, favorem illi omnem ut tali operamque suam, si quando forte prodesse posse contigerit, lubenter addicens.

E cujus domesticis familiæ suæ documentis, tabulisque gentilitiis, et authenticis probatissimæ fidei panchartis in concessu nostro exhibitis seriem hanc genealogicam adeo evidenter, efficaciter, ac irrefutabiliter demonstratam, ac e publicis hujus patriæ ac Civitatis monumentis, et sanctioribus archivis confirmatam judicavimus, ut nec citra injuriam et non nisi incassum fidem ejus argui posse recte concludamus ; et quia prædictus Toparcha de Laghe eorum omnium nostras testimoniales rogavit, hasce lubenter in earum, quas hac super re IX. Julii hujus anni adhuc dedimus, confirmationem ampliorem sub sigillo hujus Imperialis Civitatis et unius Secretariorum nostrorum signatura conces-

simus, ut occurrentes qualibet occasione et necessitate ei inservire valeant. Datæ Coloniæ Agrippinæ anno MDLXXII. die tertio Novembris. Subsignatum. Franc. Dabbendorp cum scuto Coloniæ Agrippinæ.

2.

CHARTA HUMBERTI DE MIRIBEL CONCESSA MAGITRO BRUNONI PRO FUNDATIONE M. CARTUSIÆ.

GRATIA Sanctæ, et individuæ Trinitatis misericorditer nostræ salutis admoniti, recordati sumus humanæ statum conditionis, et vitæ fragilis lapsus inevitabiles, quam sine termino ducimus in peccatis. Itaque judicavimus nos peccati servos de manu mortis redimere, temporalia pro Cœlestibus mutare, æternam hæreditatem pretio perituræ posessionis comparare, ne duplici contritione conteramur, et præsentis vitæ miserias laborum, et dolorum initium sumamus. Itaque Magistro Brunoni, et his qui cum eo venerunt fratribus, ut Deo vacarent, ad inhabitandum solitudinem quærentibus, ipsis, eorumque successoribus in æternam possessionem spatiosam Eremum concessimus, ego Humbertus de Miribel, una cum Odone fratre meo, et cæteris, qui juris aliquid habebant in prædicto loco ; hi vero scilicet Hugo de Tolnone, Anselmus Garcinus ; deinde Lucia, et filii ejus Rostanus, Guigo, Anselmus, Pontius, atque Boso, precibus, et interventu prædictæ Matris eorum ; Bernardus quoque Longobardus cum filiis suis ; similiter et Domnus Abbas Siguinus de Casa Dei, cum suorum Fratrum conventu, quidquid ibi juris habere videbantur, supradictis concesserunt Fratribus.

Ipsa vero, quam eis dedimus, Eremus hos habet terminos : scilicet infra locum, qui vocatur Clusa, et rupem claudentem vallem, et pertingentem usque ad molarem, claudentem et dividentem Combam caldam, et pervenientem usque ad rupem mediam, quæ est super Borghesos ; deinde molarem alium, qui descendendo perducitur per usque ad rupem a Bonviant. Exinde molarem alium, qui descendendo perducitur per crepidinem planeti a Bonviant, usque ad rupem, quæ est supra furnum de la Follia. Similiter ab illo monte, qui de eadem rupe porrigitur, usque ad montem Aillinartem et a monte Aillinarte descendendo extenditur juxta Mortam contra Occidentem, usque ad rupem, quæ est super Correriam, et ab hac rupe porrigitur usque ad rupem de Pertuso : Inde postremo protenditur descendendo usque ad flumen, quod vocatur Guerus mortuus. Inde quoque ab eodem clauditur usque ad clausam. Si qua vero persona potens, aut impotens, hanc donationem infregerit, tanquam sacrilegii rea ab Omnipotentis Dei gratia, et fidelium consortio separata, anathemate Maranatha feriatur æterni ignis incendio, nisi digne satisfecerit, cum Dathan, et Abiron, et Juda proditore concremanda.

Præfata quidem terra his terminationibus conclusa, a Magistro Brunone, et ab his, qui cum eo erant fratribus cœpit inhabitari, et construi anno ab Incarnatione Domini 1084. Episcopatus vero Domini Hugonis Gratianopolitani Episcopi quarto ; qui videlicet laudat, et corroborat hoc donum, quod fecerunt suprascriptæ personæ, cum omni conventu Clericorum suorum, quantum ad se pertinet, quidquid suis juris esse videtur, omnino concedit. Testes Hugo Decanus, Joannes de Podio, et Rostagnus, Guigo de Lantz, et Galterus Bueta, Petrus, et Gilbertus, Agelbertus, et Aldelemus,

Petrus et Ricardus. Lecta est autem hæc Charta Gratianopoli in Ecclesia Beatæ et Gloriosæ semper Virginis Mariæ, quarta feria secundæ hebdomadæ Dominici Adventus, in præsentia prædicti Domini Hugonis Gratianopolis Episcopi, atque Canonicorum suorum, aliorumque multorum, tam Sacerdotum, quam cæterorum ordinum Clericorum celebrantium sanctam Synodum quinto Idus Decembris.

3.

CHARTA HUGONIS EPISCOPI GRATIANOPOLITANI, VETANTIS NE MULIERES CARTUSIAM ACCEDANT.

HUGO Gratianopolitanæ Ecclesiæ vocatus Episcopus, Presbyteris et Laicis in Gratianopolitano episcopatu commorantibus, æternam in Domino Salutem. Quomodo fratres nostri Cartusiæ Monachi Deo placere desiderent, mundus, quem fugiunt, et loci in quo habitant asperitas, et solitudo satis probant : quorum desiderio, quoniam pax et quies maxime necessariæ sunt, supra pontem, qui terminus possessionis eorum est, ad removenda ea, quæ proposito eorum contraria sunt, domum ædificari consuluimus, et præcepimus . Rogamus itaque dilectionem vestram, et auctoritate divina injungimus, ut feminæ per terram eorum nullatenus transeant, neque viri arma portantes. Præterea infra terminos ipsorum possessionis, piscationem et venationem, et avium captionem, ovium, vel caprarum, atque omnium domesticorum animalium pascua et transitum prohibemus. Obedientes monitis nostris, divina clementia in gratia sua multiplicet, et in omnibus bonis, quæ

ibidem a servis Dei geruntur, vel usque in sæculi finem gerenda sunt, eamdem, quam habere ipsi cupiunt partem, tribuat : Inobedientes vero divino judicio reos relinquimus, et a sæculari potestate puniri faciemus . Datum mense Julii anno MLXXXIV.

4.

URBANI PAPÆ II BREVE
AD SIGUINUM CASAE DEI ABBATEM,
UT DOMUM CARTUSIÆ SIBI A P. BRUNONE
IN FRATRUM DILAPSIONE CHIROGRAPHO COMMENDATAM,
IPSIS REDEUNTIBUS, UNA CUM CHIROGRAPHO
ILLICO RESTITUAT.

URBANUS Episcopus, servus servorum Dei, carissimo filio Siguino Abbati Casæ Dei, et omni Congregationi salutem, et Apostolicam benedictionem.

Eos, qui ob Ecclesiæ Romanæ obedientiam laboribus fatigantur, Romanæ quoque Ecclesiæ ope dignum est relevari : Quia ergo nos ad Sedis Apostolicæ servitium Brunonem carissimum Filium, evocavimus, ipso ad nos perveniente, ut ejus cella detrimenti aliquid patiatur, pati non possumus, quoniam nec debemus. Vestram ergo dilectionem rogamus, et rogando præcipimus, ut eamdem cellam in libertate pristina remittatis, Chirographum quoque, quod vobis de eadem cella prædictus Filius noster in Fratrum dilapsione fecerat, pro nostra dilectione restituite, ut libertate pristina valeat permanere. Nunc enim Fratres, qui dilapsi fuerant, Deo inspirante, regressi sunt, nec aliter acquiescunt in eodem loco persistere. Sane postquam hæ vobis perlatæ

sunt litteræ, intra triginta dies præfatum Chirographum pro nostræ jussionis reverentia, restituere ne moremini.

5.

LITTERÆ SIGUINI ABBATIS CASÆ DEI,
QUIBUS AD URBANI PAPÆ, ET MAGISTRI BRUNONIS
ORDINIS CARTUSIENSIS FUNDATORIS PRECES,
LOCUM CARTUSIÆ SIBI CONCREDITUM,
BEATO LANDUINO EJUSDEM CARTUSIÆ PRIORIS
ANNO 1090 RESTITUIT.

EGO frater Siguinus Abbas Casæ Dei. Notum fieri volo præsentibus, et futuris, quod Frater Bruno a Domino Papa Urbano Romam evocatus, videns loci destitutionem Fratribus recedentibus propter absentiam ejus, dedit locum Cartusiæ nobis, et Congregationi nobis commissæ. Postmodum vero rogatu Patris nostri Papæ Urbani, et precibus præmemorati Fratris Brunonis, et eisdem Fratribus, ut ibidem remanerent a Priore eorum Brunone plurimum confortatis, Fratri Landuino, quem Magister Bruno discedens cæteris Fratribus præposuit; ipsi, et cæteris Fratribus sub eo degentibus, et eorum successoribus donum, quod nobis prædictus Bruno fecerat, coram Congregatione nobis commissa in Capitulo nostro sub præsentia Gratianopolitani Episcopi Hugonis, Ego ipse Frater Siguinus prædictæ Casæ Dei Abbas cum consensu Fratrum nostrorum reliqui; et eis et successoribus eorum locum prædictæ Cartusiæ pro voluntate eorum omnino liberum feci, et juri eorum omnino tradidi. Sed Charta, quam prædictus Bruno

nobis fecerat, ideo non est reddita, quoniam a Fratribus nostris in Capitulo sub interdicto requisita non potuit inveniri; et si unquam inventa fuerit, eorum ipsa Charta sit juris. Factum est anno ab Incarnatione Domini 1090. 15. Kalend. Octob. — Ego Siguinus Abbas subscripsi, et in præsentia Archiepiscopi Hugonis hanc Chartam ex integro confirmavi.

6.

BREVE QUO URBANUS II MAGISTRO BRUNONI ECCLESIAM SANCTI CYRIACI MARTYRIS IN URBE AD HABITANDUM CONCEDIT.

SERVUS Servorum Dei, Urbanus Episcopus Dilecto Filio Brunoni Coloniensi, salutem, et Apostolicam benedictionem.

His, qui relictis divitiis, et gloriam mundi hujus in habitu, et spiritu paupertatis, se in sui Creatoris obsequium converterunt, non convenit nos habere infestos, sed potius favorabiles, ac benevolos. Dilecte Fili Bruno, qui apud nos manes laborando pro conciliis proxime celebrandis, nobis significasti, quod pro religione, quam instituisti, debes dumtaxat in locis solitariis, et eremis habitare, et non in castris aut villis permittitur morari. Volentes igitur voluntati tuæ paterna solicitudine providere, ut solitarie in divinis colloquiis perseveres, auctoritate præsentium concedimus Paternitati tuæ Ecclesiam, et titulum S. Cyriaci Martyris in Thermis Diocletiani, ut in eo loco, libere cum Gavino socio tuo possis in divinis obsequiis vacare, ut cum ve-

nerit Dominus, confestim aperias ei. Datum Beneventi, Pontificatus nostri anno III.

7.

PRIVILEGIUM I. COMITIS ROGERII, QUO S. P. BRUNONI, ET SUCCESSORIBUS TERRITORIUM IN SPATIUM UNIUS LEUCÆ, IN LOCO TURRIS DICTO, CONCESSIT.

ROGERIUS Dei gratia Comes Calabriæ, et Siciliæ, omnibus fidelibus suis, et Ecclesiæ Dei filiis tam præsentibus, quam futuris in Domino salutem.

Notum esse volumus Fraternitati vestræ per Dei misericordiam a Galliarum partibus ad regionem istam Calabriæ, sanctæ Religionis viros Brunonem videlicet, et Lanuinum, cum sociis eorum pervenisse : qui contempta mundialis gloriæ vanitate soli Deo elegerant militare.

Horum itaque desiderium ego cognoscens, et ipsorum meritis, et precibus apud Deum adjuvari desiderans ab eorum caritate precibus multis obtinui, ut in Terra mea locum sibi habitabilem eligerent, in quo ad serviendum Deo, qualia vellent habitacula præpararent. Elegerunt siquidem in Terra mea quemdam solitudinis locum, situm inter locum, qui dicitur Arena, et oppidum, quod appellatur Stylum. Hunc ego locum ad honorem Dei omnipotentis Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, ad honorem Beatissimæ semper Virginis Genitricis Christi Dei, et Domini nostri omniumque Sanctorum donavi eis, et successoribus eorum ibidem Deo servituris, cum tota Silva, et Terra, et aqua, et monte in spatium unius leucæ, in omni parte adjacenti. Con-

cedens, et constituens, quatenus locum istum libere, et quiete cum hac adjacentia sua in perpetuum possideant; nec ex hoc mihi, vel alicui personæ angariam, vel servitium faciant. Contestor autem, et contradico ex parte Dei Omnipotentis et Sanctæ Mariæ perpetuæ Virginis, et omnium Sanctorum, et mea, ne sit aliquis meorum aut extraneorum, Stratigotus videlicet, aut Vicecones, rusticus, aut miles, servus, sive liber, qui in loco isto, pascuæ, vel agriculturæ, seu etiam piscationis, aut lignorum occasione, aut ex quacumque causa Servis Dei molestiam, aut injuriam faciat, sed in eorum potestate sit prædictum locum cum tota adjacentia sua, secundum voluntatem suam possidere, disponere, ordinare, et erogare. Quod si quis deinceps contra hujus paginæ Constitutionem venire præsumpserit, in primis nisi digne satisfecerit, iram Dei, et maledictionem incurrat, et conatu tali ad nihilum redacto, pro præsumptione tanta centum librarum auri pœnam in Curia nostra sustineat. Igitur, ut Constitutio nostra hæc inviolabiliter, et omnino firma permaneat, concedente uxore mea Adelay Comitissa, et filio meo Gaufrido, in præsentia bonorum hominum donationem istam feci, et sigillo meo sigillari præcepi.... Ego Gofridus Militensis Ecclesiæ Episcopus licet indignus Chartam hanc manu propria scripsi rogatu Comitis Rogerii, laudans, et confirmans Constitutionem hanc, anathemate vero, et excommunicatione damnans eum, quicumque hanc infringere præsumpserit, nisi tamen digne resipiscens satisfecerit. Facta sunt hæc Anno ab Incarnatione Domini millesimo nonagesimo [1]. Insuper donavi Mule cum filiis suis ad custodiendam sylvam.... Testes autem adfuerunt hi: Stephanus Presbyter, Giraldus Presbyter, Petrus de Mo-

[1] Est hic annus Æræ nostræ vulgaris 1091.

ritonio, Richardus Maletus, Raynulphus Eleemosinarius, Nicolaus Notarius, et alii plures.

8.

CONFIRMATIO DONATIONIS
LOCI INTER ARENAM ET STYLUM,
PER ROGERIUM APULIÆ DUCEM.

ROGERIUS Apuliæ, Calabriæ, et Siciliæ gratia Dei Dux, omnibus fidelibus Christianis præsentibus, et futuris in Domino salutem.

Notum esse volumus fraternitati vestræ de duobus viris Brunone, scilicet et Lanuino, qui sanctæ religionis studio accensi, cum sociis suis in terra Calabriæ a Galliarum partibus, disponente Deo, venerunt; et meo ductu in Terra, quæ prædicta est, locum, qui eorum proposito conveniret, quæsierunt ; qui cum sibi idoneum penes me non invenissent, elegere manere inter locum, qui dicitur Arena, et oppidum quod appellatur Stylum. Locum autem illum Rogerius comes Siciliæ patruus meus, et fidelis, ipsorum precibus apud Deum desiderans adjuvari toto cordis affectu illis donavit, de Comitatu enim ipsius per meam concessionem erat, et a totius servitutis debito, et ab omni Angaria in perpetuum liberavit, ita siquidem, ut aliquis servorum, vel extraneorum, Stratigotus, aut Vicecomes rusticus, aut miles, servus, aut liber non sit, qui in eo loco pascuæ, aut agriculturæ, sive piscationis, aut venationis, vel lignorum incisionis, aut ex quaque causa, servis Dei molestiam, seu injuriam faciat. Sed in eorum potestate sit omnino locus prædictus, ut secundum quod

voluerint possideant, ordinent et disponant. Talem ejus loci donationem, et libertatis concessionem ego Rogerius Dux laudo, et corroboro : Et quoniam Terra illa de meo Ducatu est, ut nullam in perpetuum patiantur calumniam, modis omnibus contradico. Quod si quis contra sententiam, quæ data est, agere præsumpserit, et nostrum violaverit præceptum, certissimum habeat, quia aut de cunctis finibus nostris in æternum exterminabitur, aut gladio meo, sive successorum meorum ferietur. Ut omnia igitur superius concessa firma, et illibata permaneant, hanc Chartulam cuidam nostro Clerico Rodulpho ego Rogerius Dux, et uxor mea Adela scribere præcepimus, et sigillo nostro signavimus. Anno Dominicæ Incarnationis millesimo nonagesimo quarto. Indictione prima.

9.

CHARTA CONFIRMATIONIS PRÆCEDENTIUM CONCESSIONUM AB URBANO II. FACTA.

URBANUS Episcopus, servus servorum Dei: Dilectis in Christo Filiis Brunoni, et Lanuino salutem, et Apostolicam benedictionem. Piæ voluntatis affectus studio debet prosequente compleri. Quia igitur nostri officii interest servorum Dei quieti, prout Dominus posse dederit, providere, petitionibus vestris, filii in Christo charissimi, ac Reverendissimi clementer annuimus. Per hujus ergo Apostolici Privilegii paginam, Apostolica auctoritate statuimus, ut locus ille, quem habitationi vestræ disponente Domino elegistis a jugo, potestate, injuria, molestia, omnium hominum liber cum tota

silva, et monte, terra, aqua in spatio unius leucæ in omni parte adjacenti in vestra omnimoda, et successorum vestrorum dispositione permaneat, sicut vobis a dilecto nostro filio Rogerio Comite condonatus est, et a confratre nostro Theodoro Squillacino Episcopo confirmatus, nemini intra partium spatium liceat pascuæ, agriculturæ, seu piscationis, aut lignorum occasione, aut quaque ex causa vobis, aut vestris successoribus injuriam, aut molestiam irrogare, sed totum secundum voluntatem vestram possideatis, disponatis, ordinetis, et erogetis ; si quid præterea Episcopalis officii indigueritis, ad quem potissimum vicinorum Antistitum volueritis, recurrendi, præsenti decreto liberam licentiam indulgemus.

Decimarum quoque usum, ex vestris, vel puerorum vestrorum laboribus vestri juris esse censemus ; quod si qua puerorum vestrorum laboribus offensa contigerit, in vestra tantum manu omnis eorum correctio maneat, nec ullus se de his, quæ ad vos pertinent sine vestra voluntate occasione aliqua intromittat. Quatenus omnipotentis Dei speculationi liberis mentibus insistatis, et ad ejus faciei dulcedinem, ipso præstante pervenire valeatis. Sane, si quis in posterum Archiepiscopus, Episcopus, Imperator, aut Rex, Princeps, aut Dux, Comes, aut Vicecomes, Judex, aut persona quælibet potens, aut impotens hujus nostri Privilegii paginam sciens contra eam temere venire tentaverit, secundo, tertiove commonitus, si non satisfactione congrua se emendaverit, cum honoris sui, et officii periculo subjacere decernimus, et a Christi, atque Ecclesiæ corpore, auctoritate potestatis Apostolicæ segregamus. Conservantibus autem, pax a Deo, et misericordia, præsentibus, ac futuris seculis conserventur. Amen, Amen. Datum per manum Joannis S.R. Ecclesiæ Diaconi Cardinalis, pridie Idus Octobris

Indictione prima Anno Dominicæ Incarnationis 1092. Pontificatus autem D. Urbani Papæ secundi, anno quinto.

10.

PRIVILEGIUM II. COMITIS ROGERII,
QUO DISTINCTE DESIGNAT PER TERMINOS TERRITORIUM
QUOD PER PRIMUM PRIVILEGIUM CONCESSERAT.

ROGERIUS divina favente Clementia Comes Calabriæ ac Siciliæ. In nomine Dei, sanctæ, et individuæ Trinitatis.

Notum sit omnibus Christi, nostrisque fidelibus, tam futuris, quam præsentibus, quoniam miseratio divina sanctæ Religionis viros, Brunonem videlicet, ac Lanuinum, cum sociis suis ad nos usque transmisit, sancto suo proposito aptum solitudini locum quærentes : quorum nos desiderio congaudentes, meritisque talium, ac precibus apud Dominum adjuvari confidentes, multis eos exhortati sumus precibus, ut in Terra nostra locum sibi habilem eligerent, in quo ad serviendum Deo, qualia vellent habitacula præpararent.

Elegerunt itaque quemdam solitudinis locum, situm inter locum, qui dicitur Arena, et oppidum quod appellatur Stylum : Hunc ergo locum, et omnia undique in circuitu adjacentia, in spatium unius leucæ, Deo, et Beatæ Mariæ, ac ipsis, eorumque successoribus in proprietatem, sicut nostra fuerunt, sub omni immunitate, atque libertate donavimus, cum omnibus rebus infra sitis, terris, sylvis, aquis, pascuis, ac cæteris omnibus, cultis, vel incultis, mobilibus, vel immobilibus : Ro-

gavimus insuper Venerabilem virum Militensem Episcopum Gofridum, super hac donatione nostra confirmationis chartam eum scribere, quam etiam sigillavimus. Sed cum postea gratia commendandi nos ipsorum orationibus supradictos visitassemus Fratres : eorumque societatem, gratias Deo, suscepissemus, prædictæ spatium leucæ his in circuitu terminis distincte per nosmetipsos designavimus : ac terminorum nomina in memoriam futuris conscribere jussimus : De parte orientis Castellum, qui locus est in cacumine montis de Stylo : inde vadit per Serram ejusdem montis, usque ad Malareposta, scilicet ad superiorem collem montis : et inde per magnam Cavam, quæ versa est ad Occidentem, usque ad pedem montis descendit, qua aqua decurrit, et inde transit duos ruseletos, ac Vallonem indirecto, usque ad jugum ejusdem montis usque Brondismenon : inde transit Vallonem recte ad viam, quæ venit de Arena, et vadit ad locum, qui vocatur Sancta Crux, et inde indirecto usque super cacumen montis Embachat : et inde descendit per Cavam, sicut aqua decurrit per Spatulam usque ad flumen Enchinar ; et inde ascendit illud flumen, usque ad aliud flumen, quod vocatur Alba : et inde ascendit idem flumen, usque ad magnam Cavam, quam Græci vocant Bacchinache : et sic ascendit per eamdem Cavam, usque ad Castellum unde incœpimus : Hanc autem donationem nostram, tam Dominus noster Apostolicus Urbanus, quam Squillacinus Episcopus Theodorus, in cujus Episcopatu ipse locus situs est, laudaverunt, privilegiis confirmaverunt, atque terribili anathemate munierunt. Quapropter præcipiendo rogamus, rogandoque præcipimus ex parte Dei Omnipotentis, et Beatæ Mariæ, quibus ipsum concessimus locum, et nostra, ut nullus aliquando cujuscumque dignitatis sit, vel potestatis, no-

ster, aut extraneus in toto prædicto spatio quicquam magnum, vel parvum sibi vindicet, nec nos ipsi. Nullus aliqua unquam occasione, vel causa, fratribus ibidem Deo servituris injuriam, aut molestiam irroget, vel ullam inquietitudinem faciat; et illi, neque homines eorum aliquam angariam, aut servitium omnino faciant: nulli, nec nobis ipsis, aliquam ibi culturam facere, ullum animal pascere, ligna incidere, venari, vel piscari, aut quicquam omnino, sine fratrum licentia liceat : Sed in eorum potestate sit quæcumque intra prædictum continentur spatium, juxta voluntatem suam possidere, disponere, ordinare, et erogare, tanquam Dei possessionem, et suam immunem, atque liberam. Quod si quis aliquando hanc nostram Constitutionem in aliquo violare præsumpserit, fratribus ibidem digne degentibus satisfaciat : Quod si contempserit, Principi Terræ, qui fuerit, centum libras auri persolvat. Ut ergo Constitutio hæc inviolabiliter, et omnino firma permaneat, concedente uxore nostra Adelay Comitissa, et filio nostro Goffredo in præsentia bonorum hominum donationem istam fecimus, et sigillo proprio signavimus : insuper donavi Mule cum filiis suis ad custodiendam sylvam. Datum in Pratis Squillacii ubi tunc collecto morabamur exercitu, Anno ab Incarnatione Domini millesimo nonagesimo tertio, Indictione I, Nonis Maii. ✝ Rogerius Comes ✝ Adelays Comitissa ✝ Goffredus filius Comitis Rogerii ✝ Rogerius Culchebret Bastardus ✝ Guglielmus de Altavilla ✝ Guglielmus Culchrebet ✝ Josbertus de Luciaco ✝ Rogerius Presbyter de Stylo. Gratis scriptum.

11.

DIPLOMA DONATIONIS MONASTERII AC PRÆDIORUM S. MARIÆ DE ARSAFIA, PRO DOTATIONE S. MARIÆ DE TURRI A COMITE ROGERIO FACTA, TEMPORE DEDICATIONIS EJUSDEM ECCLESIÆ IN CALABRITANA EREMO S. BRUNONIS.

IN nomine Dei Æterni, et Salvatoris nostri Jesu Christi.

Anno ab incarnatione Domini millesimo nonagesimo quarto, Indictione secunda. Cum ego Rogerius Comes Calabriæ, et Siciliæ pro Dei amore, et animæ meæ remedio, et pro salute animæ Roberti Guiscardi fratris mei gloriosissimi Ducis Apuliæ, et Calabriæ, et pro remedio animarum fratrum meorum, atque omnium parentum, et Uxorum mearum vellem dedicari facere ad honorem Dei, et B. Mariæ, et B. Joannis Baptistæ Ecclesiam de Eremo, quæ sita est inter Arenam, et oppidum, quod dicitur Stylum super territorio dicti oppidi Styli per Venerabiles, et sanctissimos Patres Panormitanensem Archiepiscopum, et Militensem, Tropiensem, Nicotarensem, Catanensem, atque Squillacensem Episcopos ; collaudantibus eisdem sanctissimis Patribus, dedi Beato Patri Brunoni Magistro ejusdem Eremitæ, sibi, et successoribus suis Monasterium Sanctæ Mariæ de Arsafia cum omnibus pertinentiis suis ubicumque sint, eximendo eamdem Ecclesiam, seu Monasterium de Arsafia ab hodierno die in antea in perpetuum ab omni temporali servitio, et Turri ad quæ tenebatur oppido meo de Stylo, ut Ecclesia de Eremo, et fratres in perpetuum illam quiete habeant, sine omni calumnia, et sine temporali servitio, omni remoto tremore, et placario, et

omnibus remotis infestationibus. Hæc autem donaria Ecclesiæ prædictæ de Bosco, et fratribus ibi Deo servientibus dotem dedi, Adelayde conjuge mea consiliante, et laudante, et concedente Goffrido filio meo, et Malgerio filio meo. Quod monasterium Arsafiæ capella mea erat exempta ab Episcopali jurisdictione per sacrosanctam Romanam Ecclesiam, quod constare feci prædictis Archiepiscopo, et Episcopis, qui testes sunt hujus donationis, et testes sunt Josbertus de Luciano, Paganus de Gorgis, Rogerius Bonellus, Fulco Capellanus meus, qui hæc scripsit. Hæc autem dedi testimonium infrascriptorum testium ; et hi termini, et limites sanctæ Mariæ de Arsafia videlicet : ab arbore quercus ubi est lapis intrinsecus, quæ est inter duo Casalia, quæ dicuntur de sancto Andrea, et Roseto, et per directum vadit ad vallonem, et inde ascendit ad viam magnam usque ad flumen Assi, et descendit flumen usque ad locum, qui dicitur Sylipa, et inde accipit vallonem, et senterium grossum ad terram Cumerchi, ubi est lapis rotundus cruciatus recte ad piastrum, et per eumdem senterium ad caput vallonis Sylipæ, et inde declinat per vallonem ad viam, quæ descendit ad Ferullusam, et ad Monasterium Arsafiæ, et inde per senterium ad Vivonem et ferit ad Serram de Monosillu, et declinat ad vallonem, qui dicitur Monosillu, et descendit per eumdem vallonem per antiquum senterium usque ad vallonem de Ferullusa, et inde per senterium ascendit ad Serram, et inde descendit ad flumen Matrimone, et inde ascendit flumen, et colligit per senterium grossum ad locum, qui dicitur Fassi ad magnum vallonem, et inde circuit per senterium per caput Cristæ, et circuit, et descendit ad viam publicam, et vallonem, qui descendit ad flumen Matrimone, et inde ascendit per idem flumen, et Cristam vadit ad terram S. Euphemiæ, et inde per senterium,

et per magnam Cristam, et descendit per Ecclesiam, quam fieri fecit Rogerius Bonellus, et vadit per senterium ad Pluppa, et inde ascendit per magnum vallonem, et per pedem montis Muturaldii, et per caput collis Maroni descendit, et circuit flumen quod dicitur Stilibanus, et inde per idem flumen ascendit per magnam vallem, et descendit ad arborem unde incœptum est. Cum duobus Casalibus interclusis scilicet de S. Andrea, et Roseti, liberis, et exemptis ab omni communitate Casalium meorum de dicto oppido Styli. Item locum, qui dicitur Apostoli cum duobus Casalibus Vingi (al. Bingi et Bvungi, et Bibungi) et hi termini eorum videlicet : De monte, qui dicitur Punga ubi erat Guardia, et vadit per medium duorum Farnorum, et descendit ad vallonem Stravoracchinum, et inde descendit ad magnum flumen, et per idem flumen ad pedem montis qui dicitur Molissara, et inde vadit per vallonem Bertinete, et ferit Ecclesiam Episcopi, et inde dat per caput collis ad Placa, et inde circuit per pedem magnæ Roccæ, ubi situm est oppidum ex superiori parte nemoris, et tendit ad dictum vallonem, qui descendit de Tramontana, et inde tendit ad sanctam Crucem, quæ est in via publica, et inde vadit ad Carchama, et inde per caput Merdate ascendit ad . . . . . et inde vadit ad finem, et inde per Serram usque ad montem Sisach, et inde ascendit ad montem Pungi, unde incœptum est.

Item Ecclesiam S. Fantini exempta ab Episcopali jurisdictione Cyracii, quæ ad eamdem Ecclesiam Arsafiæ pertinet, et quæ posita est in pertinentiis Agrotteriæ in tenimento Gyracii cum omnibus rationibus, et pertinentiis suis, quæ sic dividitur a Casali Marmorum per viam publicam, quæ descendit ad flumen, et vadit ad aquam Sorelli, et inde transit per Sinorum, qui dicitur Muy, et ascendit per Vallem, quæ dicitur Mugalipu, et

inde vadit usque ad Cristam Marmorum, et inde descendit ad vallonem alium, qui dicitur Riusclona per divisas de Mandilona, usque ad magnum flumen Prothorati. Deinde per ipsum flumen ascendit, usque ad Arvium album, et ascendit in montem, qui dicitur Silovum, de quo monte girat, et descendit per vallem de Castanea, usque ad magnum lapidem vivum, et rotundum, qui est in flumine Rubla, et inde per ipsum flumen ad vallonem de Chirinu, et per ipsum vallonem ad terram rubram, et descendit vallem usque ad viam publicam dicti Casalis Marmorum, unde incœptum est.

Item Casale Arunchi in pertinentiis Civitatis Squillacii cum omnibus rationibus, et pertinentiis suis, sicut tenere, et habere eadem Ecclesia Arsafiæ consuevit. Hæc omnia prænominata loca dono, et concedo pro eadem Ecclesia in dotem Domino Patri Brunoni, et successoribus suis cum omnibus rationibus, aquarum decursibus, molendinis, nemoribus, et arboribus, cultis, et incultis, mineriis æris, et ferri, et omnium metallorum, pascuis, et omnibus juribus, quæ ego, et Curia mea habere hactenus consuevit.

Ita ut nemo ibi aliquid, nisi dicta Ecclesia Eremi habeat, sicut ex nunc, ibi nemo aliquid juris habuit, nisi ego.

Item concedo eidem Ecclesiæ Eremi in reliqua terra mea usum liberum mineriarum æris, et ferri, et ..... pascua libera in eadem terra mea pro animalibus ejusdem Ecclesiæ, atque Custodum. Necnon in dictis Casalibus, et locis, quæ eidem Ecclesiæ dedi; nemo in supradictis locis suo, vel meo nomine, aut hæredum vel successorum meorum præsumat jus aliquod prosequi, vel habere, nec ego. Sed omnia conserventur eidem Ecclesiæ solida et intacta; quia parvum est pro Dei amore suis tribuere famulis, qui mihi multa præstitit larga

manu. Si vero persona aliqua, filius meus, aut aliquis hæres, seu successor hoc meum quassaverit donum, seu privilegium, mihi, vel posteris meis, aut Ecclesiæ Romanæ centum libras auri persolvat, nisi ad condignam venerit satisfactionem fratrum ibi Deo servientium, et perpetuæ subjaceat damnationi. Hæc autem acta sunt mense Augusti, dum regressus essem de expeditione, quam feceram super Guillielmum, et ab obsidione Castrivillæ. Et hoc meum privilegium ad perpetuam firmitatem, jussi, et mandavi, ac feci mea pendenti bulla plumbea communiri. ✝ Rogerius Comes. ✝ Adelays Comitissa. ✝ Malgerius filius Comitis Rogerii. ✝ Goffredus filius Comitis Rogerii. ✝ Josbertus de Luciano. ✝ Paganus de Gorgis. ✝ Rogerius Bonellus. ✝ Ego Fulco Domini Comitis Rogerii Cappellanus, de mandato ejus hoc privilegium scripsi, et me subscripsi.

12.

BULLA URBANI II.

QUA CONFIRMAT PRIVILEGIA ROGERII COMITIS,

AC JOANNIS SQUILLACENSIS EPISCOPI CONCESSIONEM.

URBANUS Episcopus Servus servorum Dei, Dilectis filiis Brunoni, et Lanuino salutem, et Apostolicam benedictionem. Quia igitur nostri officii interest servorum Dei quieti, et commodis, prout Dominus posse dederit providere, petitionibus vestris, Carissimi filii in Christo, et reverendissimi, clementer annuimus. Per hujus igitur Apostolici privilegii paginam Apostolica auctoritate confirmamus donationem terrarum, quæ vobis datæ sunt in Squillacensi Territorio, et conscriptæ, et terminatæ, et designatæ per terminos certos a Dilecto nostro

Filio Rogerio Comite, et Joanne Confratre nostro Squillacino Episcopo concedente, et confirmante; viva præterea auctoritate tibi præcipimus, statuimus, et ea, quæ nobis est a Deo concessa licentia interdicimus, ut ab hac die in antea, neque Comiti ipsi, nec alicui hæredum suorum supradictam vestram donationem, et hanc nostram confirmationem violare, vel decurtare in aliquo liceat, neque de iis, quæ confirmamus aliqua se intromittat persona sine vestra voluntate, quatenus Omnipotentis Dei speculationi mentibus liberis insistatis, et ad ejus faciei dulcedinem, ipso præstante pervenire valeatis. Si qua vero persona, aut Hæres Comitis ipsam violaverit, nisi ad condignam venerit satisfactionem, cum honoris, et officii sui periculo subjacere decernimus, et a Christi, et Ecclesiæ corpore segregamus, atque extremo examine districtæ subjaceat ultioni, sine intermissione, et remedio : Conservantibus autem pax a Deo, et misericordia præsentibus, ac futuris sæculis conservetur. Amen. Si vero tam legaliter Comes, aut alius Hæres addere aliquid huic voluerit donationi sub hac nostra confirmatione ratum esse statuimus. Datum Salerni mense Septembris. Indictione sexta. Anno ab Incarnatione Domini 1098.

Ego Rinierius Cardinalis subscripsi. Ego Joannes Cardinalis subscripsi. Ego.... Archiepiscopus, subscripsi. Ego Amatus Cappellanus et Sacerdos subscripsi. Ego Dominicus Cappellanus subscripsi. Ego Constantius Cajacensis Episcopus subscripsi.

13.

PRIVILEGIUM MAGNUM IN QUO COMES ROGERIUS PER APPARITIONEM SIBI FACTAM A S. BRUNONE IN OBSIDIONE CAPUÆ TESTATUR SE LIBERATUM A PRODITIONE SERGII.

IN nomine Dei Æterni, et Salvatoris nostri Jesu Christi.

Anno ab Incarnatione ejusden millesimo nonagesimo octavo, Indictione septima. Gloriosus Rex David Spiritu Sancto præventus: Narrabo, inquit, omnia mirabilia tua. Propter quod ego Rogerius, Divina misericordia Comes Calabriæ, et Siciliæ, notum esse volo omnibus fidelibus Christianis beneficia, quæ mihi peccatori concessit Deus orationibus Reverendi viri Fratris Brunonis, piissimi Patris Fratrum qui habitant in Ecclesiis Sanctæ Mariæ de Eremo, et Sancti Protomartyris Stephani; quæ sitæ sunt in terra mea inter Oppidum, quod dicitur Stylum, et Arenam. Cum essem in obsidione Capuæ Kalendis Martii, et præfecissem Sergium natione Græcum Principem super ducentos armigeros nationis suæ, et exercitus excubiarum Magistrum, qui sathanica persuasione præventus Principi Capuæ, promittenti auri non modicam quantitatem ad invadendum me, meumque exercitum noctu aditum est pollicitus se præbere. Nox proditionis advenit, et Princeps Capuæ, ejusque exercitus juxta promissum, est paratus ad arma; dumque me sopori dedissem interjecto aliquanto nobis spatio astitit cubiculo meo quidam senex reverendi vultus vestibus scissis non valens lacrymas continere; cui cum in visu dicerem, quæ causa ploratus, et lacrymarum esset, visus est mihi durius lacrymari. Iterato quæ-

renti mihi quis esset ploratus, sic ait : Fleo animas Christianorum, teque cum illis, sed exurgens quantocius, arma sume, si liberare te Deus permiserit, tuorumque animas pugnatorum.

Hic per totum mihi videbatur velut si esset per omnia Venerabilis pater Bruno. Expergefactus sum cum terrore grandi pro visione pavescens. Illico sumpsi arma, clamans et militibus, ut armati equos ascenderent, visionem, si vera esset, satagens comprobare. Ad quem strepitum, et clangorem fugientes impius Sergius, ejusque sequaces, subsecuti sunt Principem Capuæ, sperantes in dictam Civitatem confugium habituros. Ceperunt autem milites inter vulneratos, et sanos centum sexaginta duos, a quibus et visionem fore veram probavimus, et rei gestæ scivimus veritatem. Reversus sum Deo volente vigesimo nono Julii mensis Squillacium, post habitam Capuæ Civitatem ; ubi fui per quindenam continuam infirmatus. Venit vero ad me jam dictus Venerabilis Pater Bruno cum quatuor de Fratribus suis, qui me sanctis devotisque colloquiis consolati sunt ; cui Reverendo viro, et visionem retuli, et humiles egi gratias, quod de me etiam absente curam in suis orationíbus habuisset. Qui se humilians asseruit, non ipsum fore, quem credidi ; sed Dei Angelum, qui stat pro Principibus tempore belli.

Rogavi quoque ipsum humiliter, ut propter Dei amorem in terra mea Squillacii sumere dignaretur largos redditus, quot donabam, renuens ipse recipere, dicebat, quod ad hoc domum sui patris, meamque dimiserat, ut a mundi rebus extraneus deserviret Deo suo. Hic fuerat in tota domo mea quasi primus, et magnus. Tandem vix cum eo impetrare potui, ut gratis acquiesceret sumere modicum munus meum. Donavi autem eidem Patri Brunoni, ejusque successoribus ad habendum in

perpetuum absque temporali servitio Monasterium S. Jacobi de Montauro cum castro, quod est subtus dictum Monasterium antiquitus constructum. Et castrum ligneum, situm in cacumine montis versus mare, qui mons per directum fabricati castri descendit, quod castrum, Belvidere, a loci incolis nuncupatur. Et Casale S. Mariæ, quod est ad ripam dicti montis inter orientem, et meridiem. Domum etiam meam cum vinea, quæ Buttarium dicitur, cum Buttis, quæ de eadem Domo sunt, quæ fuerunt Roberti Guiscardi fratris mei, et dedit mihi Rogerius Dux carissimus Nepos meus. Casalia Mentabri, et Oliviani, et Gasparinæ, ubi antiquitus Casale fuerat cum omnibus pertinentiis eorum, sicuti hic divisa apparebunt. Videlicet a terra Coxari, quæ est prope crucem Curiati, et descendit inde ad tres fontes, et sicut descendit Vallonus super Carchisa. Et inde ascendit ad magnum terminum, et descendit ad sanctum Nicolaum de Arpedoni, ubi est petra cruciata, et vadit ad Aream Condo prope Marosazolim, et ferit ad montem Gallonem, et descendit inde et vadit ad Tribunam S. Gregorii, qui est supra Puzum, et inde vadit ad divisam Pentedattuli, et vadit divisa eamdem inculcando culturam usque ad mare, et extenditur in mare mille quingentis passibus.

Item sicut primum assumptum est ab eadem terra Coxari, quæ est prope crucem Curiati, et venit via usque ad Crucem, quæ est subtus Sanctum Heliam, descendit inde et ferit ad antiquum, et inde descendit, et vadit ad divisam Grossam, usque ad Sanctum Julianum, et inde ferit ad locum, ubi sunt duo mori prope fontem, qui est supra Sanctam Mariam, et vadit via magna usque subtus Casale Oliviani totum illud Casale claudendo, et inde descendit vallatim per mediam vineam, quæ fuit Licasti, et inde ascendit ad magnum ter-

minum, et ferit ad Buchissa, ubi fuit quidam terminus, et vadit ad fontem, qui est prope monticellum, et inde ad domum Dochali, et vadit ad locum, ubi fuit domus Chelesu subtus Sanctam Veneram, et vadit per siccum vallonem usque ad mare, et intrat in mare mille quingentis passibus. Omnia enim quæcumque infra hos terminos tam vaxallos, qui in dictis Casalibus habitant nunc, quam qui habitaturi sunt, præter si personali servitio alicui Baronum meorum aliquis teneatur, tui juris, tuorumque fratrum tibi succedentium, Pater Bruno, esse concedo. Concedo etiam ut recomendatos habeas tu, et successores tui tam de Comitatu meo Calabriæ, et Siciliæ, quam extra undecumque sint, excepta causa superius nominata. Habitationes Casalium, tibi, successoribusque tuis, quandocumque volueritis, commutare licebit, et etiam ipsum Monasterium S. Jacobi, quod donavi, et omnia in eadem, et de eadem terra facere, quæ ego facere potui cum licebat. Nemini infra has divisas licebit aliquid suum proprium dicere, vel habere, cum omnibus, qui inibi possessiones habebant, voluntarium excambium dederim satis gratum : cui terras, cui denarios, quibusdam vero, quia villani erant, perpetuam libertatem.

Præter tenimentum tantum, quod est matris Ecclesiæ Militensium, et est juxta Gasparinam, multæ in has divisas terræ sunt, quæ ad te Pater Bruno spectant, et successores tuos, quos cum Arsafia dedi majori Ecclesiæ vestræ tempore dedicationis ipsius. Nullus infra has divisas aviare, venari, aut in mari piscari audeat sine dictorum Fratrum consensu, et de his omnibus dicti Fratres habeant jura sua, pascua sumere, sive glandes, ligna incidere, aquas divertere, forestas habere, vel prata, nec quicquam omnino in his terris

contrafacere, vel venire occasione alicujus consuetudinis, prætextu Nobilis, vel Baronis, aut ab eis, sive vaxallis, et villanis eorum, tam eorum, qui sunt, quam quos habituri sunt, aut recomendatis aliquid exigere servitii temporalis ; nec eosdem vaxallos, vel villanos cogere, ut communitates habeant aliquas cum terra Squillacii, aut Seberati, vel Casalium eorumdem ; sed in solida libertate, et ipsorum fratrum usus, et dominium perserventur ad perpetuos habituros, et in mari juxta terminos, quos taxavi, jus omne habebunt, quod ego habui temporibus retroactis. Ad petitionem fratris Lanuini hic jussi apponi terminos Casalis Arunghi, et tenimenti sui, quod ab antiquo pertinet ad Arsafiam, et hæc divisa : A flumine Griteo ex superiori parte Molendini Prionersi sicut ascendit Serra usque ad locum, quæ dicitur Erica, ubi est vinea Spano, et vadit ex transverso ad divisam Esditu, et descendit ad flumen Arunghi, et sic ascendit illud flumen Casalis, et ferit ad locum, qui dicitur Placa supra Plantanum Coxari, et transit ad Aquam frigidam, quæ est in divisis Selima, et ascendit ad divisam Grigiatuti, et ascendit ad locum, qui dicitur Conesmata, et descendit ad fontem, qui dicitur Calcon, et vadit via usque ad locum, qui dicitur Plam supra Plantanum Coxari, et transit ad Aquam frigidam, quæ in divisis Axoline, et Culturæ Montauri, et transit ad locum, qui dicitur Clima, et ferit ad locum, qui dicitur Oxisi, et vadit ex transverso ad culturam, quæ dicitur Decaria, quam claudit, et vadit, inde et ferit ad culturam quoque Locothetæ, et transit ad Castanetum, quod dicitur Tamascho, et ferit sursum ad magnum terminum, qui est super petris, et descendit ad locum, qui dicitur Caturati, et ad locum, qui dicitur Terrata, et descendit vallonem, et ferit ad flumen Grisu, et descen-

dit flumen usque supra Molendinum Prionersi, unde incœptum est.

Dedi etiam eidem Patri Brunoni, et successoribus suis Viridarium S. Nicolai, quod proprium tenebam in manu mea. Dedi etiam eidem hæreditatem Cologeri villani mei, qui mortuus fuerat sine linea et filiis. Et vaxallos, et villanos in eodem Casali commorantes, et in eadem libertate, et usu tranquillo quo sunt et alia loca superius condonata et per meam voluntatem liberata ab omni jugo servili tam ad dictos fratres, quam ad vaxallos, recomendatos, et villanos, omnique libertate gaudebunt in isto loco, qui Arunghum dicitur, et omnibus locis, qui conjungi valeant, his divisis, quas Deo volente habituri sunt, seu villanos, a Dominis, et fidelibus Christianis, qua in locis scriptis superius gaudere ipsos providi. Dono tibi quoque Patri Brunoni, et successoribus tuis in perpetuum meum molendinum, et fullonem, quæ sunt subtus Squillacium juxta fontem, qui dicitur de Alexi, sub omni libertate, et immunitate, ut nemini teneamini pro eodem ; nec mihi, aut successoribus meis, ab ipsa mea fluminaria possint totam aquam assumere, et positionem aquæductus molendini, et fullonis in ipsa terra mea si volueritis in melius commutare absque contradictione aliqua hominis alicujus, et mea vel successorum meorum, et de aquis, quæ in terra mea sunt, omne beneficium faciatis ad vestræ arbitrium voluntatis.

Dono etiam tibi Patri Brunoni, et successoribus tuis in servos perpetuos, et villanos centum duodecim lineas servorum, et villanorum, eorumque filios in perpetuum, ubicumque sint, et morentur cum omnibus bonis eorum; quos ad tui, tuorumque successorum obsequia reservavi ; qui inventi sunt apud obsidionem Capuæ in proditionis consortio Sergii pestilentis. Hos morti ob-

noxios in reversione Squillacium servaveram diversis mortibus puniendos, sed tuis postulationibus liberatos, filiosque eorum tibi, et successoribus tuis obligo, et filios eorum in æternum servos perpetuos, et villanos ad B. Mariæ, et Protomartyris Stephani personalem, et perpetuam servitutem insuper concedo ad petitionem tuam frater Lanuine, quod animalia vestra, vestrorumque vaxallorum, recomandatorum, et villanorum per tenimenta terrarum, et locorum circa stadia centum libere pasci possunt, et per omnia mea nemora glandes habere. Hoc privilegium scriptum est secundo Augusti, anno ab Incarnatione Domini millesimo nonagesimo nono, Indictione septima, per manus Fulconis Cappellani mei apud Squillacium in Cappella S. Matthæi, præsente, et confirmante Venerabili, et Sanctissimo Patre Joanne Squillacensis Sedis Episcopo, residente ibi juxta fores Ecclesiæ, et concedente Adelayde conjuge mea, residentibus quoque mecum etiam testibus hujus donationis, Rodulpho Comite de Loretello nepote meo, Guillelmo de Altavilla, Odone Bono Marchisio, Roberto de Luciano, Bonello, Malgerio filio meo, Masduytho, Berengerio, Niello de Ferlit, Ricardo de Treveris, Rodulpho Painevin, Huberto de Selona, Raymundo de Chincamp, Roberto de Cuculo, Ermenfredo Cappellano de S. Matthæo, Roberto de Layna, Stratigoto villæ, Basilio protospatario, Theodoro Manchino.

Nullus contra hanc voluntariam donationem meam, et desideratam præsumat in aliquo minimo, vel magno aliquid facere, vel dicere. Siquidem si fuerit Rusticus, vel Burgensis, Curiæ meæ, si quid ipse habuerit, habitura credat de rebus mobilibus, et nihilominus ipsis fratribus decem auri libras persolvat, et eorum fratrum damna si quæ perpessi fuerint, et de illorum maleficum bonis reficientur, si accusatus fuerit, et convictus. Quod

si miles, aut Baro ducentas auri libras persolvat successorum meorum Curiæ, sive meæ. Quod si in tantum non habuerit, ejus mobilia omnia mea erunt. Et eisdem fratribus nisi satisfecerit condigne quinquaginta libras auri persolvat. Nec mihi aut successoribus meis de omnibus, quæ per me data sunt liceat in antea aliquid innovare, facere, vel contradicere in aliquo parvo, vel magno. Quod si ego (quod absit), vel successores mei contrarium fecerimus in aliquo magno, vel parvo in omnibus supra scriptis, iram sempiterni Dei, et Beatæ Mariæ, et Beati Protomartyris Stephani incurramus. Et idem Pater Joannes Episcopus, ad petitionem meam contra tales in majori ejus Ecclesia, omni præsente populo, et ipsis, qui suprascripti sunt, testibus anathema gravissimum promulgavit, conservantibus autem communionem Sanctorum, meritum bonum a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo. Amen. Amen. Amen. Rogerius Comes..... Adelays Comitissa..... Guillelmus de Altavilla..... Rodulphus Comes de Lorotello..... Odo Bonus Marchisius..... Josbertus de Luciaco..... Rodulphus Painevin..... Niellus de Ferlit..... Malgerius filius Comitis Rogerii..... Ricardus de Treveris.... Ego Fulco Domini Comitis Rogerii Cappellanus de mandato ejus scripsi, et me subscripsi.

14.

COMES ROGERIUS
LIBERATOS PRODITORES BRUNONI AC SUCCESSORIBUS EJUS
SERVOS ET VILLANOS ASSIGNAT.

HÆC sunt nomina, et lineæ servorum centum duodecim, qui inventi sunt cum Sergio Proditore in obsidione Civitatis Capuæ Kalendis Martii, Incarnationis Domini anno millesimo nonagesimo octavo, Indictione septima, quos ego Rogerius Calabriæ, et Siciliæ per Dei voluntatem Comes, pro miraculo quod Deus dignatus est visibiliter mihi ostendere orationibus Beati Brunoni ad salutem Fidelium Christianorum, qui mecum erant, et meam ; donavi eidem Patri Brunoni, ejusque successoribus, non solum ipsos, sed etiam filios filiorum suorum usque in sempiternum, in servos perpetuos, et villanos, quos Proditores ex sententia interfici diversis generibus suppliciorum damnaveram. Sed ad petitionem dicti Patris Brunonis, tunc eis mortem perniciosam peperci, et ad Ecclesiarum Beatæ Mariæ de Nemore, et Beati Promartyris Stephani obligavi perpetuas servitutes. Et inde fieri feci Chirographum apud Squillacium cum donatione, quam feci de Monasterio S. Jacobi de Montauro, et tenimenti sui, sed eorum nomina et lineæ non habentur in eodem Chirographo ; ad petitionem autem fratris Lanuini Prioris Ecclesiæ S. Stephani, in illo privilegio jussi poni in memoriam sempiternam, et hæc nomina dictorum servorum, et lineæ..... *(Sequuntur nomina.)*

Hæ sunt centum duodecim lineæ servorum, et villanorum, quos dedi Patri Brunoni, et successoribus suis cum omnibus bonis eorum ubicumque sint in perpetu-

um, et habitent ubicumque. Et hi fuerunt quasi omnes de tenimentis Squillacii, et Suberati. Hoc privilegium scriptum est quarto Junii mensis, in Cappella Sancti Martini, quæ sita est in medio Civitatis Mileti, infirmo existente Domino meo Comite, per manus mei Ruberti de Parisiis Scribæ, et recitatum in Camera, ubi idem Dominus meus Comes infirmus jacebat. Præsente Domina nostra Adelayde Comitissa, et concedente Malgerio Domini Comitis Filio. Præsentibus Petro de Moritonio, Roberto de Layna, Toraldo Carbonello, Raynaldo de Clympeam, Uberto de Solana, Incarnationis Domini nostri Jesu Christi anno millesimo centesimo secundo. Indictione nona. Amen.

15.

EPISTOLA S. BRUNONIS, QUAM EX EREMO CALABRIÆ AD FRATRES SUOS CARTUSIÆ EREMUM INCOLENTES MISIT VIII SEPTEMBRIS MXCIX.

FRATRIBUS suis unice dilectis in Christo Frater Bruno salutem in Domino. Cognito rationabilis, et vere laudandæ disciplinæ vestræ inflexibili rigore ex crebra, ac dulci relatione Beatissimi Fratris nostri Landuini; necnon audito sancto amore vestro, et incessanti studio erga ea, quæ integritatis, et honestatis sunt, exultat spiritus meus in Domino. Recte exulto, et feror in laudem, et gratiarum actiones Domino, et tamen amare suspiro. Exulto quidem, ut justum est pro incremento frugum, virtutum vestrarum; me autem doleo, et erubesco inertem, et socordem jacere in sorde peccatorum meorum. Gaudete ergo, Fratres mei carissimi, pro sorte

beatitudinis vestræ, et pro larga manu gratiæ Dei in vos. Gaudete quia quietam et tutam stationem portus secretioris obtinuistis, ad quem cum multi quoque nonnullo conatu contendant, non perveniunt tamen, multi vero postquam potiti fuere, exclusi sunt, quoniam nulli eorum desuper concessum est. Ideo Fratres mei certum, et probatum sit vobis, quod quicunque hoc optabili usus est bono, si quocunque modo id amiserit usque in finem dolebit, si quis respectus, vel cura salutis animæ suæ sibi fuerit. De vobis dilectissimis Fratribus meis laicis dico. Magnificat anima mea Dominum, quia magnificentiam misericordiæ suæ super vos intueor secundum imitationem Prioris vestri, et patris amantissimi, qui multum gloriatur pro vobis, et gaudet. Gaudeamus, et nos quoniam cum scientiæ litterarum expertes sitis, potens Deus inscribit digito suo in cordibus vestris non solum amorem, sed et notitiam sanctæ legis suæ. Opere enim ostenditis quod amatis, quodve nostis. Nam cum obedientiam vestram cum omni cautela, et studio observatis, quæ est executio mandatorum Dei, et clavis, ac signaculum totius spiritualis disciplinæ, quæ nunquam est sine multa humilitate, et egregia patientia, quam semper comitatur castus amor Domini, et vera caritas, manifestum est vos sapienter legere ipsum fructum suavissimum et utilem Scripturæ divinæ. Ergo Fratres mei permanete in eo ad quod pervenistis, et morbidum gregem quorumdam vanissimorum laicorum, ut pestem, vitate, qui chartulas suas circumferunt mussitantes, quæ non intelligunt, nec amant; quibus verbis, et factis contradicunt, qui otiosi, et girovagi quotquot bonis, et religiosis detrahunt, et se in hoc laudabiles putant, si laudandos infamaverint, quibus obedientia et omnis disciplina odio est. Fratrem vero Landuinum nobis-

cum detinere volui propter graves et crebras infirmitates nostras, sed quia sibi nihil sanum, nihil jucundum, nihil vitale et utile esse sine vobis reputat, non acquievit, protestans mihi in lacrymarum fonte pro vobis emanante, et suspiriis multis, quanti apud eum sitis, et quam perfecta charitate vos diligat. Unde coactionem nullam facere volui, ne læderem eum aut vos, quos charissimos pro merito virtutum vestrarum habeo. Quapropter fraternitatem vestram sedulo moneo, et submisse atque obnixe precor, ut charitatem quam corde gestatis, executione operis in ipsum utpote in Priorem et Patrem vestrum charissimum ostendatis, benigne et provide subministrando quæ sibi pro multimoda valetudine sua necessaria sunt. Quod si vobis in hoc humanitatis officio non consenserit, malens periclitari de salute et vita, quam aliquid de disciplinæ corporalis rigore omittere, quod prorsus improbandum est, forsitan erubescens, ut qui primus in religione est, in hac parte posterior inveniatur, metuens ne occasione sui, aliquis ex vobis remissior vel tepidior fiat, quod nullatenus formidandum puto; ne hujus gratiæ expertes sitis, nostram vicem in hoc tantum vestræ charitati concedimus, ut liceat vobis reverenter eum cogere ad ea quæ saluti suæ commodastis. De me, Fratres, scitote quoniam mihi unicum post Deum est desiderium veniendi ad vos et videndi vos; et quando potero opere adimplebo, Deo adjuvante. Valete.

16.

BULLA PASCHALIS II
QUA IN CLIENTELAM S. ROMANÆ ECCLESIÆ RECIPITUR
EREMUS SANCTÆ MARIÆ DE BOSCO.

PASCHALIS Episcopus servus servorum Dei. Dilectis in Christo Filiis, Brunoni, Lanuino, et eorum fratribus præsentibus et futuris in perpetuum. Quia nostri officii interest servorum Dei quieti, prout Dominus posse dederit, providere, petitionibus vestris, Filii in Christo charissimi, ac reverendissimi, clementer annuimus. Per hujus ergo Apostolici Privilegii paginam Apostolica auctoritate statuimus, ut locus ille, quem habitationi vestræ, disponente Domino, elegistis, a jugo, potestate, injuria, molestia omnium hominum omnino liber cum tota silva, et monte, terra, aqua in spatium unius leucæ in omni parte adjacenti in vestra omnimoda, et successorum vestrorum dispositione permaneat, sicut vobis a dilecto filio nostro egregiæ memoriæ Rogerio Comite condonatus, et a prædecessore nostro sanctæ in Christo recordationis Urbano II. confirmatus est. Nemini intra prædictum spatium liceat pascere, agriculturæ, seu piscationis, aut lignorum occasione, aut quacumque ex causa, aut vestris successoribus injuriam aut molestiam irrogare, sed totum secundum voluntatem vestram possideatis, disponatis, ordinetis, et erogetis. Porro si quid Episcopalis officii indigueritis ad quem potissimum vicinorum Antistitum volueritis, recurrendi præsenti decreto liberam licentiam indulgemus. Confirmamus præterea vobis locum, qui dicitur Arsafia, ubi antiquitus Monasterium fuerat cum omni-

bus prædiis, et possessionibus ad illud pertinentibus, ubicumque sint, sicut a supradicto egregiæ memoriæ Rogerio Comite in Ecclesiæ vestræ dedicatione locus idem oblatus est. Villanos quoque de Stylensi territorio, qui super Arsafiæ possessionibus commanent : porro in territorio Squillacensi Casale Arunchum cum omnibus suis pertinentiis, et villanos ejusdem Casalis. Similiter et villanos pertinentes ad Montaurum et Olivianum, cujuscumque sint artis vel negotii, vel marinarii, quos idem Comes paulo ante obitus sui diem loco vestro per Chirographum obtulisse cognoscitur. Decimarum quoque usum, ex vestris, vel puerorum vestrorum laboribus, vestri juris esse censemus, et si qua puerorum vestrorum offensa contigerit, in vestra tantum manu eorum omnis correctio maneat. Nec ullus se de his, quæ ad vos pertinent, sine vestra voluntate occasione aliqua intromittat. Quatenus Omnipotentis Dei speculationi liberis mentibus insistatis, et ad ejus faciei dulcedinem ipso præstante pervenire valeatis. Si qua sane Ecclesiastica, sæcularisve persona hanc nostræ Constitutionis paginam sciens contra eam temere venire tentaverit, secundo tertiove commonita si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, eamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus, sit pax Domini nostri Jesu Christi, quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant, et apud districtum Judicem præmia æternæ pacis inveniant : Amen. Amen. Ego Paschalis catholicæ Ecclesiæ Episcop. Ss. Datum apud oppidum Melliti per manum Joannis sanctæ Romanæ Ecclesiæ Diaconum Cardinalem, VI. Kal. Augusti, Indiction. IX.

Incarnat. Dominicæ ann. MCII. Pontif. autem Domini Paschalis II. PP. anno II.

17.

FIDES DE SS. TRINITATE ATQUE DE SS. SACRAMENTO ALTARIS, ANTE SUUM OBITUM A MAGISTRO BRUNONE EXPOSITA.

CREDO firmiter in Patrem, et Filium, et Spiritum Sanctum, Patrem ingenitum, Filium unigenitum, Spiritum Sanctum ab utroque procedentem, et has tres personas unum Deum. Credo quod idem Dei Filius conceptus sit de Spiritu Sancto, ex Maria Virgine. Credo quod Virgo castissima fuerat ante partum, Virgo in partu, et post partum Virgo in æternum permansit. Credo quod idem Dei Filius conceptus sit inter homines, ut verus homo sine peccato. Credo quod idem Dei Filius invidiose captus est a perfidis Judæis, injuriose tractatus, injuste ligatus, consputus, flagellatus, mortuus et sepultus, descendit ad inferos, ut captivos suos inde liberaret : descendit propter redemptionem nostram, et resurrexit, ascendit ad cœlos, inde venturus est judicare vivos et mortuos. Credo Sacramenta, quæ Catholica credit et veneratur Ecclesia, et nominatim, quod consecratur in Altari verum corpus esse, veram carnem, et verum sanguinem Domini nostri Jesu Christi, quem et nos accipimus in remissionem peccatorum, in spem salutis æternæ. Credo carnis resurrectionem, vitam æternam. Amen.

Confiteor atque credo sanctam atque ineffabilem Trinitatem, Patrem, et Filium, et Spiritum Sanctum unum Deum naturalem, unius substantiæ, unius naturæ, unius

majestatis, atque virtutis. Et Patrem quidem non genitum, non creatum, sed ingenitum profitemur. Ipse Pater a nullo originem ducit, ex quo et Filius nativitatem, et Spiritus Sanctus processionem accepit. Fons ipse igitur, et origo est totius Divinitatis, ipse quoque Pater essentia quidem ineffabilis substantia sua Filium genuit ineffabiliter, nec tamen aliud, quam quod ipse est, genuit, Deus Deum, lux lucem; ab ipso ergo est omnis Paternitas in cœlo et in terra. Amen.

18.

ENCYCLICA EPISTOLA CARTUSIÆ S. MARIÆ DE EREMO, DE OBITU S. BRUNONIS.

PRIMO loco, quem Primatem, et caput in Ecclesia credimus, et confitemur Apostolicæ Sedis Præsulem, totamque istam principalem Curiam, humiliter Eremitæ Calabriæ Monasterii Sanctæ Dei Genitricis Mariæ, cujus fundator Pater Bruno fuit, et Prælatus, dum in carne viveret, debita subjectione veneramur, et salutamus, sanctique Patris nostri Brunonis obitum pridie nonas Octobris denuntiamus, ut meritis eorum, et precibus adjuvetur apud Deum. Salutamus etiam Universalem Ecclesiam sanctam in Ordinibus et professionibus suis, Canonicos, Monachos, Eremitas, Deo dicatas sanctas Virgines, quibus et omnibus spirituali præsentia prosternimur, ut defuncti Patris nostri memores esse velint, ut dilectæ illi animæ, si adest macula, (cum non sit justus, qui non peccet) multiplicatis intercessoribus, et precum instantia detergatur et transeat in requiem. Precamur quoque, ut quorumcumque locorum Con-

gregationes, aut personæ religiosæ ejus agant memoriam, se nominatim non pigeat in hac Charta subscribere. Separatim vero, si qui volunt ejus memoriam scriptam, et anniversarium observare, scribantur, ut congruam vicem singulis rependamus, prout pauci sufficimus. Ut autem sciatis quanta fiducia, quam certa spe liberationis ejus fundatis preces, transitus illius utilitatem brevi titulo innotescimus, ut in sancti viri consummatione veritatem, et perfectionem transactæ vitæ colligatis. Sciens quia venit hora ejus, ut transeat ex hoc mundo ad Patrem, convocatis Fratribus suis, ab ipsa infantia singulas ætates suas replicavit, et totius temporis sui scientia et sententia dignum proclamavit. Postea fidem suam de Trinitate, protracto, et profundo sermone exposuit, et conclusit sic : Credo etiam Sacramenta, quæ sancta credit et veneratur Ecclesia, et nominatim panem, et vinum, quæ consecrantur in altari post Consecrationem, verum corpus esse Domini nostri Jesu Christi, veram carnem, et verum sanguinem, quæ et nos accipimus in remissionem peccatorum nostrorum, et in spem salutis æternæ. Proxima die Dominica, sancta illa anima carne soluta est, pridie nonas Octobris , anno Domini millesimo centesimo primo. Orate pro eo, et pro nobis peccatoribus. Fratrem nostrum harum litterarum latorem obedientiæ gratia peregrinantem, vestræ charitati commendamus. Valete.

19.

TITULI FUNEBRES.

SERIES ELOGIORUM, QUIBUS VARIÆ PER ITALIAM, GALLIAM, ANGLIAM, CONSTITUTÆ ECCLESIÆ, RELIGIOSÆ FAMILIÆ ET SINGULARES IN ECCLESIASTICA DIGNITATE PERSONÆ SANCTISSIMI PATRIARCHÆ BRUNONIS FUNERI PIE AC DEVOTE PARENTARUNT.

1.

TITULUS MAJORIS CARTUSIÆ.

NOS quoque Cartusiæ Fratres, piissimi Patris nostri Brunonis, viri valde charissimi, solatio miserabiliter præ omnibus destituti, quid pro ejus dilecta anima et sancta faciemus, definire nequimus. Vincunt enim merita beneficiorum ejus erga nos, quidquid possumus, et valemus. Itaque sicut pro unico Patre ac Domino nostro nunc, et sine fine orabimus, et qualiscumque missarum, cæterique spiritalis exercitii consuetudo circa defunctos apud nos tenetur, pro illius anima omni tempore tanquam filii persolvemus.

2.

TITULUS S. NICOLAI MELITENSIS ECCLESIÆ.

Mors breve nomen habet, sed nomine dura sub ipso
Sors latet; et sors, quæ non breve jus habeat.
Calcat opes, et sceptra quatit, cathedrasque supinat,
Nemoque novit ubi, quando, vel unde venit.
Sensus, honor, meritum, species, vis, res, genus, ætas,

Omnia vanescunt mortis in articulo.
Hæc cum cuncta forent tibi Bruno pridie nonas
Octobris; tamen es mortuus ipse modo.
Magne Pater, qui cuncta potes, cui competit uni
Interiora viri cernere funditus, et
Parcere peccatis, dare post obitum medicinam :
Parce viro tanto, sisque medela sibi.

2.

TITULUS S. MARIÆ TROPEIENSIS ECCLESIÆ.

Unde Deo gratus fuit Bruno, inde beatus,
Quem si laudarem non hunc pro laude bearem.
Reddo Deo grates, quod habebat tot bonitates ;
Quot possunt dici lingua sapientis amici :
Inde cutis colli, teritur præ pondere rolli,
Rolligeri collum nequit ultra tollere rollum,
Quo tot cum tantis scribuntur, et aula tonantis,
Et sol cum luna, stellarum cursus et una,
Lux, polus, aer, humus, mare, tartara sulphure, fumus,
Lividus, obscœnus, fœtensque, putredrine plenus :
Quæ plaga Plutonis procul est a sorte Brunonis.
Ampla fuit Charta, nunc parva videtur, et arcta :
Qua sors, qua fatum, qua scribitur omne creatum,
Atque Creatoris, sine tempore tempus honoris :
Cujus in hac vita vitæ fuit hic eremita ;
Quam pius, et mitis, simplex, sine agmine litis
Dicere si nossem, non est quo scribere possem.
Intus, et a tergo jam pellis scribitur, ergo
Ultra quid dicam ? jam nescio dicere quicquam.
Sed tamen, ut crescat benedictio : dico, quiescat;
Paci, dico, datus, cum sit super astra locatus :
Si tamen in fossa fiat caro pulvis, et ossa.

Non obiit, vivit, patriam redeundo petivit.
Vivere quæ Bruno vivit, possimus in uno.

4.

TITULUS S. PETRI NEOCASTRENSIS.

Hac vixit vita dum felix hic Eremita
Dictus Bruno bonus, noster per cuncta patronus;
Quo vixit pago: vivens permansit imago
Veræ justitiæ, doctrinæ, philosophiæ;
Exemplum cunctis qui dans ratione potitis,
Struxit structuram, quam novit non ruituram.
Ætheream sedem, per sæcula cuncta manentem.
In summis cœlis, ubi gaudet Bruno fidelis.
Cujus mirantes vitam, mores imitantes:
Omnes oremus prece qualicumque valemus:
Hic, ut tam dignus, tam verax, tamque benignus,
Pro nobis toto fundens oracula voto,
Quo gaudet lætus cœlesti culmine fretus,
Nos congaudere faciat, secumque manere.

5.

EX DUCATU HETRURIÆ, ARCHIEPISCOPATU FLORENTINO,
ET EPISCOPATU BURGENSI.

—

TITULUS MONASTERII SANCTI SEPULCHRI.

Monasterii Sancti Sepulchri Congregatio volontarie adimplebit, quod petitis.

6.

EX ARCHIEPISCOPATU SENENSI ET EPISCOPATU CLUSINO.

—

TITULUS CLUSINI CŒNOBII.

Clusinum collegium satis humile et exiguum pro Brunone religionis socio, insignisque fidei magistro eximio, ac suis orationibus in vita sanctissimi viri patris nostri Benedicti dedito, mœrens, se fore destitutum tanti viri solatio, dietim exorabit Dominum : imponendo Fratribus Missas, et Psalterium suum, complendo videlicet Tricenarium. Quem etiam inter nomina Fratrum diligenter habebit impositum, ejusque festum devote celebrabit annuum, ut sibi det requiem, Michaele precante, perennem. Orationum vestrarum clypeo muniri optamus, quibus adscisci inter Sanctorum consortia, nos, et defunctos nostros minime dubitamus.

7.

TITULUS FRATRUM MONTIS AMATI.

Notum autem facimus sanctitati vestræ, nos Fratres de Vivo humiles habitatores Montis Amati una cum Domino nostro Priore Hieronymo in communi statuisse pro Reverendissimo charissimoque Brunone, vestræ Congregationis Patre, septem diebus pro ejus venerabili transitu vigilias, et Missas celebrare, in matricula conscribere, anniversarium diem agere. Oramus, et obnixe petimus ut nostri in omnibus bonis vestris memores sitis. Valete.

8

EX STATU REIPUBLICÆ LUCENSIS, ARCHIEPISCOPATU PISANO, ET EPISCOPATU LUCENSI.

—

TITULUS SANCTI MARTINI.

Ecclesiæ nos Canonici S. Martini, quæ dicitur Petra, gratanter hanc chartam accipientes, humilique mente recordationem in nostra matricula conscribentes, religiosi hujus viri, Brunonis scilicet, memoriam in die ejus anniversaria faciemus.

9.

TITULUS FRATRUM FICULENSIS SEU FICECLENSIS CŒNOBII.

Nos Fisciclenses Fratres pro reverendissimo, ac religiosissimo Domino Brunone eminentissimo Eremita, supplicationum preces intentissime, libenti valde animo, Creatori Deo oblationis vestræ libamine persolvemus. Et ejus venerabile nomen inter amantissima fratrum nostrorum nomina conscribemus, ejusque anniversarium diem, prout charitas vestra petit, devotius celebrabimus.

10.

TITULUS S. FRIGDIANI EPISCOPI LUCENSIS.

Nos humiles Sancti Frigdiani Lucensis Ecclesiæ Fratres pro tanto viro, et tam glorioso voluntarie officium commemorationis inpendimus : credentes, nos apud Deum ejus sanctis commendari meritis.

11.

EX ARCHIEPISCOPATU BONONIENSI
IN PROVINCIA LONGOBARDIÆ ET EPISCOPATU PLACENTINO.

—

TITULUS ECCLESIÆ PLACENTINÆ.

Nos sanctissimæ Mariæ, sanctæque Justinæ Placentinæ Matricis Ecclesiæ parvi meriti Fratres, pro tam Venerabilis viri gloriosissima anima debitas ardenti animo exequias agere voluntarie promittimus, ejusque sanctam memoriam in nostra matricula amantissime inseremus.

12.

EX ARCHIEPISCOPATU TAURINENSI, IN PEDEMONTIO.

—

TITULUS SEGUSIENSIS ECCLESIÆ.

Auctoritas sanxit divina, necnon Apostolica habet sententia, invicem Fratres portare onera : hujus ergo auctoritatis dogmate fulcita Segusiensis Ecclesiæ nostra humilis, et exigua, fundendo preces Dei exorat clementiam, ut tanti religiosi viri anima, videlicet Brunonis functi, delictorum veniam consequatur, perenni Dei gratia.

13.

TITULUS PRÆPOSITURÆ ULCIENSIS.

Nos humiles Fratres S. Laurentii Ulciensis Ecclesiæ, quæ alio nomine plebs Martyrum vocatur, pro tanto viro, tamque religioso, pro quo etiam totus orbis ter-

rarum preces incessanter fundere debet : officium cum tricenario, et deinceps anniversarium ejus divina subministrante gratia persolvemus.

14.

EX ARCHIEPISCOPATU PARISIENSI.

—

TITULUS SANCTÆ MARIÆ PARISIORUM.

O vos mundani, qui re gaudetis inani,
Spernite culturam carnis subito perituram :
Corpus enim vastum varia pinguedine pastum
Quo magis impletur, putidum magis efficietur.
Cur impinguatur caro, qua vermis satiatur?
Cur adeo cupimus bona, quæ retinere nequimus?
Quos male seducit mundus, per devia ducit,
Et sectatores carnis fallit per honores,
Blandaque prætendit, dum nobis retia tendit.
Est et in hoc mundo mundanis sollicitudo,
Pœnaque lucratur pœnam, caro bis cruciatur.
Qui lucra sectantur subita nece præcipitantur.
Et subeunt antrum carnes, animæque baratrum :
Hæc satis attente pertractans Bruno repente
Ille magistrorum decus; informatio morum :
Remigium turbæ Rhemensis, major in urbe,
Mundum despexit, iter ad cœlestia flexit :
Vilibus indutus pannis, te Christe secutus.
Huic igitur cœli pateant, populoque fideli,
Cum quo lætatur Bruno semper sociatur.

15.

TITULUS S. GERMANI EPISCOPI PARISIENSIS.

Mentibus in nostris deberet semper haberi
Lux, in qua reprobi mala tollent, seu bona justi.
Hanc timuit Bruno ; Sophiæ qui verus amator
Exuit hic veterem mortali carne parentem
Ipsum de terra Christus devexit ad astra.
Serve Dei Bruno, te suscipiat tuus auctor,
Perpetua possis uti requie paradisi :
Hanc habeant omnes nostri, cunctique fideles.

16.

TITULUS S. DIONYSII AREOPAGITÆ, PROPE PARISIUM.

Si prosa, vel versus possent conferre salutem,
Nec prosa, nec versus tollent tibi Bruno salutem.
Nam prosa, vel versus de te volat ore dicaci,
Quæ tibi sic prosunt serpentis ab ore minaci :
Si tormentari prohiberent, atque vorari.
Sic prosa, vel versus possunt conferre salutem,
Cum strepitu vocis sonet ergo melodia cordis,
Ut prosa, vel versus quod continent, id meditemur.
Quodque sonat fieri, Dominum de corde precemur.
Bruno digne pater, ut eo salveris ab igne,
Qui non justorum, sed semper erit reproborum :
Et si quid minus est, quod non perfectio donet,
Id tibi donari defectibus, et superaddi,
Nostra tuis possit devotio, si Deus audit.
Sed Deus audiet, et faciet, quia justa rogamus.
Ut tibi fine carens cœlestis lux tribuatur,
Et tecum nostris, et cunctis hic titulatis.

17.

TITULUS S. MAGLORII PARISIENSIS.

Occiduis morbis resolutis, cur dolet orbis
Consumpta pœna, si pace fruuntur amœna?
Non opus est flendi, quia gaudent luce perenni.
Est homo laudandus : tamen est hac voce juvandus :
Parce Redemptor ei, terrenæ materiei.

18.

TITULUS S. PETRI FOSSATENSIS CŒNOBII.

Nil prosunt animæ, versus si fecero mille :
Vos orate tamen, pace quiescat, amen.

19.

TITULUS S. PETRI LATUNACENSIS.

Arbore de quadam fructum gustaverat Adam.
Arbore post de qua, sors imminet omnibus æqua.
Si non peccasset, genus humanum recreasset :
Sed quia peccavit, morti mala cuncta paravit.
Ergo dolor, luctus, lacrymarum fundite fluctus :
Quod mors sic mordet, sœvit, ruit, omnia sorbet :
Hac ruit omnis homo pro gustato male pomo.
Hic valet, et vixit, mox terræ membra reponit.
Sic caro flos fœni, fit fœnum gloria mundi,
Dum juvenum flores marcescunt atque decores :
Cum parvo magnus, cum justo transit iniquus.
Hoc probat omnis homo ; sed homo quod comprobat [omnis],

Intulit ipse Pater; sed quod Pater intulit ipse,
Expulit ipse Deus; sed quod Deus expulit ipse,
Nobile fecit opus; sed opus quod nobile fecit,
Sentit origo sequens; sed et hoc quod sentit origo,
Sentit et hic Bruno, quoniam Bruno sentit, et iste
Vivit in æternum; non ergo fleamus ob ipsum.
Si qua tamen gessit, Domino quæ non placuere;
Os, mens, lingua, Deum non deneget ista rogare;
O theos Alpha bone, da cœlica regna Brunoni.

20.

TITULUS S. MARIÆ CARNOTENSIS.

Ecclesiæ munus Bruno fuit haud ruiturus,
Nam bonus, atque piæ mentis fuit, atque Sophiæ.
Doctor erat verus : fleat ipsum plebs bona, Clerus.
Justus, sincerus, morum gravitate severus,
Mortuus est Bruno, pugnando rege sub uno;
Qui sic pugnavit, Ducis hostes, qui superavit.
Cujus miles erat, quapropter prœmia quærat,
A Duce Sanctorum lætissima regna polorum;
Et nos mille modis psalmis oremus, et odis,
Ut det Christus ei lucem summæ requiei.
Nam si promeruit hanc mercedem quis habere,
Nullus Brunonem putet hac mercede carere.

21.

VERSUS SCHOLARES EJUSDEM CARNOTENSIS ECCLESIÆ.

Quis fuerit Bruno momento temporis uno,
Nescius huc veniat, discere si cupiat.
Iste fuit justus, sapiens nimis, atque venustus;

Sed nulli nocuit, discere quod potuit.
Cui pia vota damus, nostrumque Patrem rogitamus,
Ut fugiens rabiem, possideat requiem.
Si Bruno vixit, sicut vixisse putatur,
Vivat in æternum, paradisi sede fruatur.
Flos erat hic Patrum, solamen, gloria fratrum ;
Veri sectator, divinæ legis amator,
Semita justitiæ, fons hic, et origo sophiæ ;
Lux speculum mundi ; rerum sublime cacumen ;
Labentum baculus ; miserorum dulce levamen ;
Nec mens fracta malis ; nec erat nimis alta secundis.
Hic sibi non vixit, sed mundo, quem bene rexit,
Non hic, sed vita spoliata, flet hoc Eremita.
Vita non eguit, qui mundo non sibi vixit.
Ut narrem breviter, quis narret sufficienter ?
Quam phæbe phæbo, quam cetera sidera lunæ
Jam totus mundus adsit tibi Gallice Bruno.

22.

TITULUS SANCTI PATERNI CARNOTIS.

Concio Silvestris, lachrymarum parce fluentis,
Pastoris vita fidei cultu redimita,
Votum lætandi nobis dat, non lacrymandi,
Si mundo moritur, paradisi sede potitur,
Perdomuit carnem, dum cœli tendit ad arcem.
Se sociat Christo, mundo dum migrat ab isto
Si qua tamen carnis violavit viscera Patris,
Culpa licet parva; tergat miseratio larga,
Ejus quem toto properavit cernere voto.
O miles Christi, qui pugnæ victor abisti;
Quam bene certasti, quia certando superasti;
Spernens terrena, stipendia carpis amœna.

Vivis, et exultas, et ad aulæ limina pulsas,
Christe tuo fesso, quia te petit, obvius esto;
Dans illi requiem, dans sine fine diem.

23.

TITULUS SANCTÆ CRUCIS
SANCTIQUE FARONIS MELDENSIS EPISCOPI.

Cognitus iste satis doctrina erat, atque beatis
Moribus, et vita Bruno sapiens Eremita.
Principiis primis, summis fulgebat, et imis.
Post monachus factus, jam cœlica gaudia nactus.
Ecce jacet Bruno tumulo conclusus in uno;
Nam sic tolluntur sapientes dum moriuntur,
In Domini castra, pollentia desuper astra.
Nullus miretur, si Bruno sanctus habetur :
Hoc meruit vita, dici simplex Eremita :
At si peccavit, quod necdum forte piavit :
Hoc sibi condonet Dominus, cœloque coronet.

24.

TITULUS S. PETRI RESBACENSIS.

Temporibus nostris finis dum proximat orbis,
Extitit in mundo proximus iste Deo.
Nam dives fuerat ; mores sapienter agebat :
Contempsit cuncta ; post pauper et est Eremita,
Factus pro Domino, qui solus regnat in alto.
Iste viam carnis tenuit, per sæcula felix
Sit pietate Dei, qui sæcula morte redemit.

25.

EX EPISCOPATU AURELIANENSI.

—

TITULUS SANCTÆ CRUCIS AURELIANENSIS.

Summum Bruno decus, et gloria temporis hujus,
Carne jaces, sed parte manes meliore superstes;
Et justi recipis nunc præmia grata laboris :
Præclaris merito Doctoribus associatus.
Vivens in Christo, nostri vir sancte memento ;
Doctrinæque tuæ, quæ toto fulget in orbe,
Christo funde preces, mereamur, ut esse sequaces,
Quique Deum pro et fraterno more rogamus
Bruno tuis semper precibus vir sancte juvemur.

Vos quoque Sanctissimi Fratres, qui tantum, ac talem patronum ad cœlos præmisistis, omni humanæ compassionis dolore postposito, gaudete, et exultate in Domino : dignosque tanto Patre vos fuisse moribus ostendite, ut ipse pro vobis intercedente, dignetur vobis Dominus, si non scientia parem, honesta saltem vita consimilem Patrem providere. Valete.

26.

TITULUS S. MAXIMINI MICIANENSIS CŒNOBII.

Doctus Psalmista, clarissimus atque sophista,
Gallia quem mire sua deberet sepelire,
Ut fertur Calabris nunc Bruno sepultus in agris :
Hac functus vita sub temporibus stabilita,
Transeat ad vitam sine temporibus stabilitam.

27.

ALIUS TITULUS EJUSDEM MICIANENSIS CŒNOBII.

Bruno consurgat regi, qui crimina purgat,
Sanctorum Christo : cui mundo vixit in isto :
Excessit vita Monachus sapiens Eremita
Hinc Clerus tristis moneatur versibus istis
Præmia donantem Dominum rogitare tonantem,
Ut det ei requiem ; plebs pia dicat amen.

28.

EX EPISCOPATU ALESENSIS.

—

TITULUS S. MARIÆ BLECENSIS ECCLESIÆ.

Non est deflendum, nec Patris morte dolendum ;
Non obiit Bruno, qui partem fixit in uno ;
Hunc Deus excepit, comitem pia turba recepit.

29.

ALIUS TITULUS EJUSDEM.

Bruno vir egregiæ probitatis gemma sophiæ :
Tujus honestatis, sit præsens Chartula testis :
Pacis habet fidem, Cœli translatus ad ædem,
Ergo laudemus Dominum, veneremur, amemus,
Per quem servorum decoratur vita suorum.

30.

ALIUS TITULUS EJUSDEM.

Unus eras eremo, liquisti terrea Bruno,
Nec mors morte tua tonuit, penitus tua jura ;
Solvitur in cineres corpus, sis cœlicus hæres.

31.

TITULUS S. MARIÆ PONTILEVIENSIS CŒNOBII.

Exiit e mundo vir mundi spretor, ad illum
  Qui mundum fecit, quem sine fine videt.
Et licet hic tanquam tenebrosus Bruno vocetur ;
  Est tamen et fama lucidus, et meritis.
Luce Dei fruitur, quia lucem respuit istam,
  Et pro deserto, cœlica regna colit.
Vos igitur Fratres pro letho ne doleatis,
  Esse suos lætos, lætus et ipse cupit.
Si quid ei minus est, Deus illi compleat illud,
  Et nostros vestris jungat ei precibus.

32.

EX ARCHIEPISCOPATU LUGDUNENSI.

—

TITULUS MAJORIS ECCLESIÆ LUGDUNENSIS.

Sic mors prudenti parcit, velut insipienti :
  Prudens Bruno fuit, sed cito morte ruit.
Nempe jacet Bruno tumulo depressus in uno,
  Qui quantum potuit justitiæ studuit.
Floruit et vita factus simplex eremita ;
  Si fuit iste reus, tu sibi parce Deus.

Cui dantur frustra pro psalmis carmina pulchra,
Plus prodesset ei, ter miserere mei.

33.

TITULUS ATHANACENSIS CŒNOBII LUGDUNI.

Athanacensis vero cœtus divino oraculo præmonitus, pro anima Religiosi, Deoque dilecti Brunonis, generale officium, simulque preces, et orationes persolvit, et conscriptis cum eo Fratribus, obsequia commendationis exhibuit.

34.

TITULUS S. PETRI CASSELLENSIS ECCLESIÆ.

Brunonis vermes carnem pascuntur inermes.
Proh dolor immensi vas, sensus, et bonitatis.
Non tamen est inde quod defleo ; nam mihi constat,
Illum Sanctorum concivem, sed quia cœtus
Ipsius mœret privatus Patre benigno.

35.

EX ARCHIEPISCOPATU AUGUSTODUNENSI.

—

TITULUS S. MARGARITÆ CŒNOBII.

Cum Patre sit Nato laus, et Cum Flamine sacro,
Mundum sustentat : cœlum ditione gubernat.
Angeli cum Seraphim, pariterque beata Cherubim
Cum cæteris sanctis, justis simul, atque beatis.
Occurrant illi simul exultantes, et læti,
Et tamen cum ipsis astantibus undique turmis

Virtutum Thronis, et Potestatibus justis
Vere beatificent Dominum, regem quoque laudent.
Inclyti Brunonis adsint animæque parati :
Abraham, mox Isaac, et Jacob, Job, et Helias,
Isaii, Daniel, David, Sanctissimus Johel,
Abacuch, Abdias, Sophonias, et Hieremias,
Cum vatum cœteris sistent obtutibus Christi,
Supplices, et lœti deposcant dono ditari.
Et nos cum ipsis demus pia cantica laudis.
Quamvis indigni mereamur luce beari,
Exultat cœlum, terra gemit nunc, et resultat.

36.

EX EPISCOPATU LINGONENSI.

—

TITULUS LINGONENSIS ECCLESIÆ EPISCOPI.

Robertus Lingonensis Ecclesiæ Servus rogabit ejusdem Ecclesiæ Canonicos, et Sacerdotes, Monachos, Eremitas in Episcopatu Lingonensi Domino servientes, ut orent pro anima charissimi Magistri sui Brunonis, et Eleemosynas pauperibus largiantur, memoriamque obitus sui, in quibus poterit Ecclesiis scriptam, observari faciet.

37.

TITULUS S. STEPHANI DIVIONENSIS.

Qui regit omne, quod est, hunc noxa solvat ab omni,
Hunc societ justis, qui regit omne quod est.
Quæ petitis vestris, eadem persolvite nostris
Obsequia, psalmos, cantica, vota, preces.
Spiritus in cœlo Brunonis suscipiatur,

Et sit cum Christo, dum vixit, quem sequebatur,
Impetret et nobis, quod se possimus adire,
Quos cupit hic mundus peccati facere perire.

38.

TITULUS S. BENIGNI DIVIONENSIS CŒNOBII.

Est quia surgendum, non est de morte dolendum,
Parcere mors nescit, justus bene morte quiescit ;
Mutua vota damus, nobis eademque rogamus.

39.

TITULUS S. PETRI BESVENSIS.

Transit ab hæc vita Bruno summus Eremita.
Quem deflent cuncti, sapientes, atque periti,
Hic sapiens vixit, sapiens, et alta migravit,
Jam cœlum teneat, jam Christo sedulus astet :
Pro sibi devotis securus fratribus orans.

40.

TITULUS SANCTÆ MARIÆ, SANCTIQUE JOANNIS,
CONFRATRUM REOMENSIS CŒNOBII.

Dans bona Christe Poli famulo da regna Brunoni,
Mutanti florem mundi, cunctumque decorem,
Deserto vili, quod regno clarius illi.
Hac fuit in vita, jam cessant plurima scripta :
Debita doctori reddantur vota Brunoni,
Atque suis cunctis; nostris quoque reddite functis :
Christi veraces famuli, justique sequaces

Qui charam fortis eremum colitis modo Turris,
Quæ vos, ut vestrum perducet ad astra magistrum.

Notum sit vobis Charissimi, nos Reomenses Fratres, vestri memoriam Patroni in missis, et orationibus triginta egisse diebus, ipsiusque nomen, cum nostrorum nominibus Fratrum, sicut decet, scripsisse.

41.

TITULUS S. MICHAELIS ARCHANGELI TORNODRENSIS COENOBII.

Mors pia justorum fruitur quia regna polorum
Morte sua sacro sociatus in agmine Bruno
Vivat; et in requie potiatur dona sophiæ.
Gaudeat hic felix, videat faciem quoque Patris;
Cernere quam Christus faciet sine fine beatos.

42.

TITULUS SANCTÆ MARIÆ MOLISMENSIS ECCLESIÆ.

Tempore disposito migrat de corpore Bruno,
Cujus, dum vixit, vita Deo placuit:
Subveniant illi, quibus est permissa potestas,
Ut sit ei requies, et sine fine dies.

Nostris versiculis, qui habitamus Molesmium, addentes vobis, qui estis Turri, innotescimus, quod pro Domno Brunone Patrono vestro, nostro autem familiarissimo, Missarum solemnia diebus triginta celebravimus, ejus etiam obitus anniversarium diem in catalogo fratrum nostrorum conscripsimus.

43.

TITULUS LAMBERTI ABBATIS PULTARIENSIS COENOBII.

Ego Frater Lambertus Pultariensis Monasterii ex necessitate Apostolicæ obedientiæ servus, et procurator exiguus hujus eximii Magistri Brunonis, in litteralis doctrinæ scientia a primordio meæ conversationis de sæculo, in eruditione Catholicæ conversationis, et veræ religionis discipulus, ejusdem piissimi Patris nostri, et informatoris memoriam in septenariis et tricenariis officiis, et anniversaria die sui obitus, cum canticis spiritualibus, et pauperum refocillatione quotannis recolenda, cum commissis mihi filiis, et fratribus procurare, et devote prosequi non fatigabimur, et quos poterimus ad orandum pro eo excitabimus.

44.

TITULUS SANCTÆ MARIÆ CASTELLIONENSIS.

Bruno vir hic magnus fuit, ac simplex velut agnus,
Qui mundum cernens vilescere, cunctaque spernens;
Vitam mutavit, corpusque fame maceravit.
Post Monachus factus : Eremi vastissima nactus,
Hanc linquens sedem Cœli conscendit in ædem
In qua detur ei locus optatus requiei.
Et si quem læsit; vel si quod crimini adhæsit
Hoc condonetur ei gratia magna Dei.

45.

EX EPISCOPATU MATISCONENSI.

—

TITULUS SANCTI PETRI CLUNIACENSIS CŒNOBII.

Jure dolor poni debet pro morte patroni :
  Gaudeat et Mater, gaudet ut ipse Pater.
Fecimus obsequium, quod Chartula jussit agendum,
  Et nobis iidem, vos faciatis idem.

46.

EX EPISCOPATU CABILONENSI.

—

TITULUS S. VINCENTII CABILONENSIS ECCLESIÆ.

Cum bene præteritam testetur littera vitam,
Et cum posse mori nulli dematur honori ;
Fletus deponi debent pro morte patroni ;
Namque Deus sedem superam sibi tradidit ædem.
Nunc igitur fratres psalmos, missasque canentes,
Reddamus Christo laudes, et carmina nostro,
Ut prosit cunctis quod nos adolebimus isti.

47.

EX ARCHIEPISCOPATU SENONENSI IN CAMPANIA,
ET TRECENSI EPISCOPATU.

—

TITULUS S. PETRI TRECORUM.

Ut titulus dicit, mundi tentamina vicit,
  Bruno vir sapiens, jussa Dei faciens ;
Sprevit opes multas, sibi nec fuit ulla facultas,
  Sed quicquid potuit fratribus exhibuit.

Fugit ab hac vita, Monachus fit, et hinc Eremita ;
Dum sic abstinuit, regna poli meruit.
Sed quia jure pari decet hoc pio fratre precari,
Poscimus, ut requies sit tibi quæque dies.

48.

TITULUS S. PETRI INSULÆ GERMANICÆ.

Mortua mors utinam, vel carcere clausa fuisses,
Ne tantum mundo Doctorem surripuisses,
Pro quo nos petimus Christum fontem bonitatis,
Ut det Brunoni munus solitæ pietatis.
Christe Patris Verbum regnum concede supernum
Brunoni famulo, qui se tibi pectore puro,
Vivens conjunxit, mundanaque gaudia sprevit.
Vos igitur Fratres eremitica claustra colentes,
Quod nos pro vestris facimus, nunc reddite nostris,
Subtracti læto potiantur quo paradiso.

49.

TITULUS S. PETRI AREMARENSIS CŒNOBII.

Fons et origo boni, Jesu, pius esto Brunoni,
Ne leo tangat ovem, fer bone pastor opem.
Agnus Bruno tuus sit, sit non dæmonis hœdus ;
Si meruit pœnas, parce reo bonitas.

50.

EX EPISCOPATU AUTISSIODORENSI.

—

TITULUS S. STEPHANI MARTYRIS AUTISSIODORENSIS ECCLESIÆ.

Bruno pius pastor puræ pietatis amator ;
Dæmonis ignitas superavit ubique sagittas :
Subjectis largus fuit hic nimis, et sibi parcus.
Factis implebat, quicquid per verba docebat :
Non se prælatum, sed se cupiebat amatum,
Gaudeat in cœlis, quia vixit corde fidelis.

51.

TITULUS S. GERMANI AUTISSIODORENSIS.

Mansio Brunonis sit perpes cœlitus omnis,
Cumque Deo vita fiat ei socia,
Nobis vota dari, semper curate precari,
Illius meritis, sedibus æthereis.

52.

EX ARCHIEPISCOPATU RHEMENSI
IN PROVINCIA CAMPANIÆ GALLICÆ.

—

TITULUS SANCTÆ MARIÆ RHEMENSIS METROPOLIS.

Hic pater eximius fundator Religionis,
Exemplar sese Fratribus exhibuit.
Dans illis formam spernendi vilia mundi.
Cœlestis patriæ præmia dum sequitur ;
Pro cujus culpa non credimus esse gemendum,
Quem jam gaudentem credimus in requie.

Nam si cui sancto requiem bona vita meretur,
Huic quoque pro meritis summa datur requies.
Qui cum multimode nostra polleret in Urbe,
Solamenque suis, atque decus fieret :
Cumque faveret ei fortuna per omnia; jamque
Hunc præferremus omnibus, et merito :
Namque benignus erat, omnique peritus in arte,
Facumdusque satis, divitiisque potens.
Omnia postposuit Christo ; nudumque secutus
Christum, cum multis suscipit hunc Eremus.
Propterea requiem sibi credimus esse paratam,
Si tamen ulla levis, hæsit ei macula :
(Nam patet in terris nullum sine labe morari)
Hanc Deus abstergat dando sibi veniam.

53.

ALIUS TITULUS EJUSDEM ECCLESIÆ RHEMENSIS.

Ut servire Joseph Dominæ contempsit Amori,
Et fugit amplexos incestos mente virili :
Sic contempta jacet Bruno tibi gloria mundi
Amplecti dum te cuperet : tibi brachia tendens,
Multum mundus opus, multos ostendit amores
Tuque fuga lapsus, pompali veste rejecta,
Amplectens Eremum vestiris sorte beata.
Hunc tantum talem cœlestibus esse sodalem
Credimus : hunc rogitat Fratrum devotio tota,
Ut Domino pro se dignetur fundere vota.
Pars tamen interior, si traxerit ab exteriore
Quid sordis : Deus hoc pietatis dilue rore.

54.

TITULUS ALIUS EJUSDEM.

Judicis examen venturi Bruno parvescens,
Mundanas contempsit opes, eremumque petivit ;
Atque suavis ibi fructus emisit odores,
Ad Christum revocans, quos gloria vana fefellit :
Nocte dieque Dei præceptis invigilabat :
Omnibus exemplar eremi, quos vita decorat :
O quam felici meriti mercede fruuntur,
Qui socii turmis cœlestibus efficiuntur,
Lucis et inveniunt loca, quæ sunt nescia pestis :
In quibus æternis celebrantur gaudia festis :
Ad quæ suspirans, hic dissolvi cupiebat,
Posset ut in Christo sic conregnare beatis.
Denique finito certamine carne solutus,
Optatisque fruens conscendit ad æthera liber.
Verum si quid ei terrenæ sortis adhæsit,
Quatenus ad tumulum mercedis nil sibi desit,
Pulsemus Dominum precibus, quem cuncta veren-
[tur;]
Nulla quod Inferni tormenta sibi dominentur.

55.

ITEM ALIUS TITULUS EJUSDEM ECCLESIÆ.

Iste vir Eliæ par, Baptistæque Joanni ;
Hic eremi cultor fuit ; et bonitatis amator ;
Hic Abrahæ similis, pius extitit, atque fidelis :
Iste velut Petrus, Domini mandata secutus ;
Omnia contempsit, et Christo pauper adhæsit.
Maluit hic Christo pauper, quam vivere mundo

Dives, sicque Dei plene præcepta peregit,
Sed quia, quæ mundi sunt mors rapit omnia secum,
Mundo sublatum junxit cœlestibus istum.
Nos vero Domini deposcamus pietatem,
Ut tanto Patri mundani si quid adhæsit
Pulveris : abstergat Deus illud fons pietatis.

56.

EJUSDEM ECCLESIÆ TITULUS ALIUS.

Quem tenerum docuit Mater Remensis alumnum,
Propositi tenuisse fidem lætata, Brunonem
Migrantem ad Dominum lachrymis, precibusque sa-
[lutat.]

57.

TITULUS S. REMIGII FRANCORUM APOSTOLI.

Ne doleatis oves, pastores funere flentes,
Nam non est flendus, fuerat qui vivere Christus,
Atque mori lucrum, superando dæmonis astum.
Hic Pater eximius nobis merito venerandus,
Nec solum nobis, sed quos sol flammeus urit :
Quem fovet ipse Deus, quem jam retinet paradisus
In requie pacis; cur talem quæso doletis ?
Raptus enim mundo, donatur vivere cœlo :
Et vivit vere, studuit quia vivere juste.
Conregnare tibi Deus annue quæsumus illi,
Æterna requie dans tecum perpetuari.

58.

TITULUS S. NICASII RHEMORUM ARCHIEPISCOPI.

Deus fidelium lumen, et animarum, animam hujus viri Catholici, ab omni solvat vinculo delictorum.

59.

TITULUS SANCTI BASOLI.

Bruno polum subeat, quem strenua vita venustat,
Quo merito fidei, gloria crescat ei.

60.

TITULUS SANCTI DIONYSII RHEMENSIS.

Cunctas liquit opes cunctos simul orbis honores:
Pro te Christe pater, pro cœli munere pauper.
Bruno factus iter, quorum fuit ante magister,
Quatuor ut fontes ex una parte meantes,
Quos paradisus habet, mundi per regna fluentes,
Exundant terras; sic his quos imbuit, ornat,
Cudit, et illustrat, et adhuc regit, excolit, aptat.
Syderis instar erat cunctis, quos ipse docebat
Inter cœlicolas Christi requiescat in aula.

61.

TITULUS SANCTI SYMPHORIANI MARTYRIS, IN URBE RHEMENSI.

Si quid lugere de morte juvetque dolere.
Tunc nos tristemur super hoc quoque Patre fleamus;

Sed quia nec luctus, nec clamor ad æthera ductus
Quemque de morte valet ad vitam revocare
Oremus Christum pro nobis in Cruce fixum,
Cœlesti vita potiatur ut hic Eremita.
Scribimus hæc vobis, et idem petimus, date nobis.

62.

TITULUS S. PETRI CŒNOBII PUELLARUM.

Vitæ forma piæ, toties acerra sophiæ,
Bruno pater, vita si transmigravit ab ista,
Ad Domini nutum, liquet ille carne solutum,
Qui justum merita voluit donare corona;
Quem licet æthereis fidamus inesse choreis,
Haud tamen obsequii deerunt solatia nostri.

63.

TITULUS SANCTORUM MARTYRUM TIMOTHEI ET APOLLINARIS.

Hujus doctoris fuit hæc vis cordis, et oris :
Ut toto cunctos superaret in orbe Magistros,
Sic meditando bonus fuit, atque loquendo disertus,
Huic se tota dedit sapientia, totaque sedit
Hujus in arcanis dives penetralibus hospes.
Quod dico, novi : mecum quoque Francia novit;
Et totus novit per climata quatuor orbis.
Hæc illum docuit res hujus spernere mundi,
Et solum fecit perquirere gaudia Cœli.
Huic si quid sordis de carnis lege cohæsit :
(Nam cuncti penitus carnali lege gravamur)
Omnipotens tollat, qui crimina nostra relaxat :
Impleat, atque sibi votum, quod semper amavit.

64.

EX EPISCOPATU SUESSIONENSI.

—

TITULUS ECCLESIÆ SUESSIONENSIS.

Suessorum Mater Ecclesia Fratribus dilectissimis, et Deo charis, consistentibus in Eremo, quæ dicitur Turris : conversationem supernam habere semper per Christum. Piissimi ac deo dilecti Patris, vere Venerabilis Brunonis cognito sancto, ac glorioso decessu, dulciter super tali, tantoque viro commoti fuimus. Officium autem ejus felici animæ fidelium more impendimus. Et ad ejus beatam memoriam anniversarie recolendam diem, quo carnis carcere egressus est, quomodo a vobis denunciatam accepimus : sanctam ejus resolutionem in nostra matricula scripsimus. Orantes, et deprecantes, ut ejus sanctissimis vestrisque precibus adjuvemur, tam vivi quam defuncti. Amen.

65.

TITULUS SANCTORUM MEDARDI ET SEBASTIANI SUESSIONENSIS CŒNOBII.

Plebs pia Medardi, regalis, et inclyta sancti,
Flentibus, et mœstis solamina grata salutis.
Qui gemitis functum, functi deponite luctum,
Nil juvat extinctum deflere, dolere sepultum ;
Sed potius vota prosint libamina sancta :
Hæc tribuantur ei, quicumque pericula mortis
Pertimet, horrescit, pereuntibus omnibus orbis.
Continuis precibus succurrat, et auxilietur.
Dum petit, et rogitat ; pro se quoque quisque laborat,

Cum Moyses orat, superat plebs Israelita.
Dum cessat votis, cadit illico, vincit et hostis.
Nos simul oremus, nec cesset spiritus ullus.
Vota juvant hominem, dum vivit et exit ad horam
Quæ perimit vitam, tulit improba mors Eremitam,
Quæ nocet, et lædit justum, satis impia lædit.
Hæc tam crudelis necat insatiata carybdis,
Quos fovet omnipotens, nullum miserata dolores.
Salvet ab hac hominem, qui pertulit in cruce mortem
Et vitam tribuat, quam non Proserpina rumpat.

66.

TITULUS S. PETRI CASIACENSIS CŒNOBII.

Qui pro salute hominum dignatus est fieri homo :
Dignetur concedere veniam vestro patrono.

67.

TITULUS ABBATIS S. JOANNIS SUESSIONENSIS CŒNOBII.

Dilectis in Christo, et Deo dignis Fratribus Calabriæ reverendis Eremitis in Monasterio Sanctæ Dei Genitricis semper Virginis Mariæ, Deo famulantibus, Petrus S. Joannis Suessionensis Canonicorum Regularium humilis Abbas, totaque Fratrum cum eo degens, et Deo serviens Congregatio, bonum incepisse, melius perseverare, feliciter consummare. Audito beato fine S. Patris vestri, et Magistri mei Brunonis, a cujus ore sanæ doctrinæ fluenta, plerumque haurire contigit : etsi opere non complevi; absentia vehementer tristamur, carnales evasisse angustias, et requiem adeptum esse, et cum Deo vivere, prout conjecturam de munditia, et perfectione

transactæ vitæ nobis satis notæ facere possumus, vehementius congaudemus. Ejus ergo memoriam, tum quia Magister noster fuit, tum quia precibus ejus, et vestris confidimus, tanto apud Deum efficacioribus, quanto sanctioribus, hoc modo habituros promittimus triginta diebus Missas, et vigilias pro remedio ejus, vestrorumque Fratrum defunctorum celebrantes. In Libro autem ubi nomina Fratrum nostrorum Defunctorum scripta sunt, nomen ejus conscribemus. Anniversarium Depositionis ejus diem debita veneratione Deo volente celebrabimus. Et omnium Beneficiorum, quæ apud nos fiunt, et in locis, quæ ad nos pertinent, eum participem desideramus ; et vos participes suscipimus.

68.

TITULUS S. LEODEGARII.

Hic Leodegarii Titulus describitur almi.
A facie mortis nequit ullus sistere fortis ;
Sed fumo similis vita viri sterilis.
Labitur, ut ventus, pulcherrima nata juventus ;
Æque tolluntur pessimus, atque bonus.
Omnes morte ruunt, terramque cadavera quærunt :
In nihilum veniunt, vermibus esca fluunt.
Corpora putrescunt, quæ viva superba fuerunt,
Horrida fit caro, mortua cuncta caro.
Mox homo, cum moritur, statim sua fossa paratur,
Charos post nullus curat habere suos.
Sed sociat cineri jam fœtens corpus amici,
O quam vanus amor, cum cadit omnis honor !
Brunoni dedimus quod debitus exigit usus,
Vos et idem nostris persolvite subtitulatis.

69.

EX EPISCOPATU LAUDUNENSI.

TITULUS SANCTÆ MARIÆ LAUDUNENSIS ECCLESIÆ.

Bruno decus Cleri, decus, et prudentia mundi,
Dum fuit in terris, florebat acumine mentis;
Dum fuit inter nos florebat, et in documentis.
Integritas morum cumulum supplevit honorum;
Sed postquam nostra delegit cedere vita,
Vester collega, vetrisque locis Eremita
Deposuit curam penitus totius honoris,
Amplectens curam Christi solius amoris.
Vos igitur Fratres Eremi deserta colentes,
Fallacem mundum sic jam superasse videntes
Egregium Patrem, ne triste feratis, obiisse,
Quam nos regna poli divina putamus adiisse.
Cum sit Cœlicola potuit quid majus habere?
Dum fuit in terris, hæc illi vota fuere.

70.

ALIUS TITULUS EJUSDEM.

Gaudens Doctorem, quem Francia Bruno recepit
Clauderis in terra Calabrinus nunc Eremita,
Quod clamant omnes, ut tibi sit requies.

71.

TITULUS S. NICOLAI DE SALTU VEDOCII.

Haud doleat quisquam morti succumbere quem-
Cum vivat potius, qui corporis enecat æstus. [quam]

Hic in perpetuum jus mortis vitat acerbum,
Et tibi det jugem cum sanctis Bruno quietem.

72.

ORDO MONIALIUM TITULI S. JOANNIS BAPTISTÆ.

Bruno laudaris : tua vita decens renovatur,
Versibus, et scriptis, nec quanta fuit, memoratur :
Ipse pius, simplex, plenus dietatis amore ;
Impiger, et mundus fuit omni dignus honore.
Vivit adhuc Bruno, sibi traditur a Patre vita,
Clericus ipse fuit, fit Monachus, hinc Eremita ;
Nunc jacet exangue corpus, tamen hoc veneratur.
Vivit adhuc Bruno, cujus fletus gratulatur.
Ipse fatigatus per tempora, neque reatus,
Nunc sibi concedat Deus, ut semper requiescat.

73.

EX EPISCOPATU CATALAUNENSI.

—

TITULUS S. STEPHANI CATALAUNENSIS.

Commisit protoplastus Homo, cur postera proles,
  Patris facta luens, tendat in interitum ?
Omnes intereunt, sed non omnes cruciantur,
  Mors venit injustis, vita salusque bonis.
Hic igitur Bruno vir sanctæ religionis,
  Mundum contemnens, cœlica promeruit.
Nos ergo Dominum devota mente precamur,
  Ut qui justus erat, justificetur adhuc.

74.

TITULUS S. PETRI CŒNOBII DE MONTE.

Nos gessit moriens Christus de morte resurgens :
  Spes in morte Deus : gloria sola Deus.
Brunoni requiem tu confer Christe perennem :
  Gaudia cum sanctis sint sibi pro meritis.

75.

EX EPISCOPATU NOVIOMENSI.

—

TITULUS S. BARTHOLOMÆI APOSTOLI IN MONTE.

Orbis amarescens claudescit pondere mortis,
Et trahit ad speciem humanæ per devia sortis
Mergit, et exilio propriorum quoque tabescens.
Unde tumescis homo, miser hac ætate senescens ?
Fontè Carybdineo mergeris ad ultima finis ;
Ac cinis in cineres solveris, ut umbra lucernis.
Est labor ejus amor, et inextricabilis error,
Defectu cujus animam complectitur horror.
Postquam nudata fuerit de carcere carnis,
Vel Satanæ ducibus, heu circumsepta catervis.
Quod metuens animosus in hoc discrimine Bruno:
Servitio penetrat eremum certaminis uno.
Linguit opes, mundique decus, ne gloria pœna
Fiat in interitum, sed currens nectare vena ;
Dulcescat fluctus animi, cordisque tenorem :
In se constringens, scelerum constringat amorem :
Per cursus varios, operum virtute bonorum,
Mortificando caput mortis cum jure malorum.
Quapropter meruit consortia Cœlicolarum.
Liber ab hoste Stygis, aut rerum tartarearum.

Et sociatur ei, per quem reparabitur orbis.
Qui longus meta, tam purus denique morbis,
Quo requiescat amen, misera de morte resurgens,
Ne lædat serpens fœda prurigine turgens.

76.

TITULUS MONTIS S. QUINTINI MARTYRIS VERMADENSIS PAGI.

Dum moritur Bruno, moritur quod traxit ab uno.
Stat meritum hujus, quia vivit spiritus ejus.
Vita beatorum, spes, atque corona piorum,
Ipsum sydereis societ super astra choræis.

77.

TITULUS S. FURSEI PERONNÆ.

Hic vir virtutis virtutibus inde secutis
Per meriti florem capiat sine fine decorem.
Ipse Deus, quo quæque reguntur, et omnia constant:
  Bruno tuo donec gaudia spiritui.
Terra licet tua membra tegat carnalia vilis
  Spiritus in cœlis transeat alta tuus.
Bruno pius pastor, vitam ducens Eremitæ
Attribuente Deo mereatur gaudia vitæ.

78.

EX EPISCOPATU BELLOVACENSI.

—

TITULUS S. LUCIANI BELVAGORUM APOSTOLI ET MARTYRIS.

Dux Eremitarum, lux corruit Ecclesiarum.
Hunc Eremus plorat, quem quisque fidelis honorat:

Est enim dignus, quoniam fuit ipse benignus :
Nam mundum sprevit, mundanaque cuncta reliquit,
Exercens vitam de se faciens Eremitam,
Verus in æthereis fit ipse choræis,
Vivens cum nostris hic fratribus attitulatis.

79.

TITULUS S. SYMPHORIANI MARTYRIS BELVACENSIS.

Abbatem Sanctum narrant hunc scripta fuisse,
Commissumque gregem virtutis iter docuisse.
Ergo si vixit, rotulus testatur, ut iste,
Te sibi perpetuam requiem petimus dare, Christe.

80.

TITULUS S. QUINTINI BELVACENSIS.

Humilis Congregatio S. Quintini Belvacensis sperans patrocinio Reverendi Patris sui Brunonis apud Deum se adjuvari, obedienter ei tricesimum adscribit, et cum Fratribus suis memoriam ipsius vestrumque omnium amodo tenebit.

Raptus ab hac vita Christum sitiens Eremita,
Ne mala mutarent sanctam præsentia vitam :
Quicquid proposuit vivens moriendo probavit.
Proderit Ecclesiæ fidei vestigia nosse.

Quidam Frater de præfata Ecclesia Gauberius nomine sanctæ recordationis viro, quem multum diligebat; et solum nostris temporibus mundano renunciasse prædicabat, tricesimum faciet, et quamdiu vixerit inter familiares suos in memoriam diligenter habebit.

81.

EX EPISCOPATU AMBIANENSI

—

TITULUS S. PETRI CORBEIÆ.

Divitias Bruno mundanas postposuisti,
Exemploque tuo postponendas docuisti,
Et loca deserti pro Rege poli coluisti,
Dulcibus alloquiis multorum corda rigasti,
Talibus exemplo sanctis extas imitator
Sanctorumque Patrum, qui doctrinis viguerunt
Illic insidias hostis per tempora multa
Passus, mansisti cujus fraudes superasti.
Nunc tamen in Christo complesti fine beato
Mortalis vitæ cursus, et gaudia vitæ
Perpetuæ defunctus habes, hæc est tua merces.

82.

TITULUS S. FULCIANI DE SYLVA.

Bruno vir excellens, probus, et vitiosa repellens
Discipulus Christi vita testante fuisti ;
Vita quies, sine nocte dies, reparatio mira ;
Ipso dante tibi pateant ad gaudia vera.

83.

EX ARCHIEPISCOPATU ROTHOMAGENSI IN NORMANNIA.

—

TITULUS SANCTÆ MARIÆ ROTHOMAGENSIS ECCLESIÆ.

Ecclesiæ sanctæ totius lugeat ordo :
Humani generis flens irreparabile damnum.

Mundo decessit mundani victor honoris,
Bruno Pater, sanctæ fundator Relligionis.
Cujus tanta piam vitam commendat honestas
Ut sit eum cuiquam non æquiparare potestas.
Ipse fuit sapiens, vir nobilis, indole fulgens,
Imbutus fonte totius philosophiæ.
In quo cum virtus probitatis viva niteret,
Glorificos fasces, qua promeruisse valeret,
Proculcator opum, cunctorum spretor honorum,
Et mundi stultam pede contudit ambitionem,
Et studio cunctam fundavit relligionem.
Mundum declinans, mundi sublimia vitans,
Elegit potius privata degere vita ;
Sed quamvis humilis, clarus meritis Eremita,
Cujus magnificæ quoniam seriem pietatis
Nemo referre valet : actusve piæ bonitatis.
His prætermissis precibus nos invigilemus;
Atque Patrem summum devota mente rogemus;
Ut pater eximius vitali huc fruatur :
Justus et agminibus justorum consocietur.

Nos Rothomagenses Metropolis Ecclesiæ Canonici singulis annis venerabilis viri Brunonis anniversarium faciemus.

84.

TITULUS S. TRINITATIS MONTIS ROTHOMAGI.

Quamvis mens hominis nescit discernere, finis
Quis sit cunctorum; sed fons et origo bonorum :
Cui patet occultum ; nec quid dimittit inultum :
Nos tamen ut mores designant exteriores,
Dulcis, et emeritæ pia consummatio vitæ ;
Credimus ad superos, quod vester transiit heros.

Quæ vos oratis de votis concelebratis,
Hæc eadem nostris exposcimus, ut faciatis:
Ut vivant Christo, quos carcere solvit ad isto.

85.

EX EPISCOPATU BAIOCENSI.

—

TITULUS S. MARIÆ BAIOCENSIS ECCLESIÆ.

Strenuus, et fortis conservator Monachorum,
Providus et mortis, fundator Cœnobiorum,
Sanctorumque Patrum pius, et clemens imitator,
Solamen Fratrum, sanctæ virtutis amator,
Morum corrector justus, pia spes miserorum,
Justitiæ rector, custos et ubique bonorum,
Moribus ornatus, vas et plenum pietatis:
Fortiter armatus clypeo veræ probitatis:
Humanæ Bruno subiit jus conditionis,
Cœtibus Angelicæ conjungendus legionis,
Non ibi raptores habitant, nec turba rebellis;
Nec pravi mores ibi sunt, sed quisque fidelis.
Quo nobis aditum tribuat Rex perpetualis;
Mortis post obitum protectio spiritualis:
Spiritus hic summa Brunonis pace fruatur;
Luceque splendiflua pietate Dei potiatur.

86.

VERSUS SCHOLARES EJUSDEM URBIS.

Hic dolor o Bruno plus quam processit ab uno;
Unde dolet, plangit, quam mors tua funditus angit
Non lacrymando parum communis turba scholarum;

Atque genu prono tali viduata patrono :
Pro merito dando diffundit vota precando ;
Et regem poscit, qui cuncta latentia noscit :
Ut tibi det vitam, te suscipiens Eremitam.

87.

TITULUS S. GEORGII EJUSDEM URBIS.

Flos Eremitarum, lumen mirabile, clarum
Sydus Bruno Patrum, vigor, ordo, regula Fratrum,
Exemplarque viæ cœlestis, fonsque sophiæ :
Has tetigit metas, quibus omnis clauditur ætas,
In numero Fratrum te scripsimus optime Patrum.
Sedula devote fundendo precamina pro te,
Ut pietate Dei, tibi detur pars requiei.

88.

TITULUS S. STEPHANI CADOMENSIS.

Si vel per gemitum, vel per lachrymas dare vitam,
Hic mundus posset, mundus utrumque daret.
Ut sibi sublatum semel eliceret redivivum
Brunonem miseris, spem, decus, auxilium.
Qui sectans eremum, propriamque crucem bajulando,
Actu complevit, ore quod edocuit :
Remigiumque tenens fidei, spem fixit in astris,
Et rate felici jam mare transiliit.
Et quia non per se valet ullus posse beari,
Hunc immensa Dei gratia justificet.

89.

TITULUS S. VIGORIS CERASIACI CŒNOBII.

Humilis grex Cœnobii Cerasiensis Beati Vigoris præmonitus oraculo divino pro anima religiosi, ac Deo dilecti Brunonis generale officium persolvit : orans, ut ei parcat summa Dei pietas.

90.

EX EPISCOPATU ABRINCENSI.

—

TITULUS S. MICHAELIS DE PERICULO MARIS.

Mira Dei virtus mirandos perficit actus,
Quosdam justificat, quosdam de morte repulsat.
Quos vult ignorat ; quos vult solide sibi firmat :
In quibus hic Bruno, vir relligionis amator,
Colligitur, capitur, feliciter annumeratur.
Hujus sicut opus rotuli contestificatur.

91.

EX EPISCOPATU SAGIENSI.

—

TITULUS S. GERVASII FALESIÆ.

Gallia multorum mater, nutrixque virorum,
Isti quando pares est habitura mares ?
Iste tuus quondam Doctrinæ præbuit undam
Gentibus, et Cleris ; heu ! bona fama peris.
Francigenæ gentis nil confert littera sentis,
Hoc obeunte quidem ; nunc habes inde fidem.

Istius fossa Calaber tumultus tegit ossa.
Vivere præstet ei gratia magna Dei.

92.

TITULUS S. TRINITATIS FALESIÆ.

Tanti Doctoris fuerat de morte dolendum,
Omnibus, atque bonis noctesque, diesque gemendum.
Si possent luctus hominem revocare sepultum,
Et lacrymæ fructus facerent, non plangere stultum.
Sed quia Missarum lacrymis suffragia præstant,
Atque preces hominem justæ super æthera gestant:
Hymnis et psalmis, precibus grex ergo fidelis
Christi poscat opem, missis omnino querelis,
Ut faciat cœlis animam residere Brunonis:
Ne populetur ovem, conservet ab ore prædonis.

93.

EX EPISCOPATU LEXOVIENSI.

—

TITULUS SANCTÆ MARIÆ BERNACI.

Doctor Doctorum fuit, exemplarque bonorum,
Nostris temporibus Bruno vir eximius.
Esseque pœnalis culpæ nil credimus illi;
Ipse Deum nobis conciliet meritis.

94.

EX EPISCOPATU CONSTANTIENSI.

—

TITULUS S. MARIÆ CONSTANTIENSIS ECCLESIÆ.

Christus Doctorum doctor, fons atque bonorum,
Donet Brunoni quod meruere boni.
Esse Deum verum, sequitur non esse severum,
Huic igitur placidus, sit sine fine Deus.
Nam genus humanum, confectum crimine vanum :
Iste pater docuit, quam melius potuit.
Christi mandatum pandens dare munus amatum
Servanti vitam, dat quia perpetuam.
Nec solum verbis, ut durus doctor, acerbis
Perdocet, at factis persequitur propriis.
Perpetua vita cur non caret hic Eremita ?
Est quoniam verus solus in orbe Deus.
Quod petitis vestris, hoc Christus det quoque nostris.
Insimul ut socii sint sine fine Dei.

95.

VERSUS SCHOLARES EJUSDEM URBIS.

Bruno multorum præceptor grammaticorum
Cunctis corporeum nunciat interitum.
Grammaticus, Rhetor, Dialecticus, Astrologusque
Effugerent mortem, si fugienda foret,
Sed quia mors nulla nequit auferri medicina,
Semper quisque suum cogitet interitum.

96.

EX TURONENSI ARCHIEPISCOPATU.

—

TITULUS S. PAULI APOSTOLI CORMARICENSIS.

Dominis, et Fratribus meis Deo omnipotenti in Monasterio S. Mariæ de Eremo, quæ Turris dicitur, servientibus, Mainardus, uti mundo, frui Deo. Anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu Christi millesimo centesimo secundo, Calendis Novembris. Suscepi rotulum istum, legi in eo beatam, ut puto, animam suavissimi Magistri mei Brunonis sæculi hujus vaporem transitorium perseverando in vera charitate efflavisse, pennisque virtutum cœlestia regna subiisse. Gavisus utique super tanti Viri glorioso fine. Sed quia intentio indefessa mihi inerat ad eum in brevi pergere, eumque videre, et audire, omnesque animi mei æstus in illum refundere, et vobiscum sub ejus Ducatu sanctæ Trinitati obedire : ultra quam dicere possim de inopinato transitu ejus conturbatus sum, nec retinere potui habenas ultro profluentium lacrymarum. Mainardus inquam ego in Cormaricensi Monasterio, Monachorum plurimorum nomine, non opere Prior, Rhemorum civitatis oriundus fui. Domini hujus Brunonis, aliquot annis doctrinam audivi, Deoque volente admodum profeci, profectusque mei grates Domino Brunoni, etsi in hac vita reddere non potui, nunc saltem animæ illius exhibere statui. Habebo itaque illum, omnesque in Christo dilectores ejus in memoriali meo, quamdiu spirare potero : universosque convictores meos filios, ac Fratres spirituales ad idem opus pro posse meo provocabo, preces, oblationes, eleemosynas pro eo non aliter nec minus

quam pro meipso offeram Deo Trinitati. quamdiu fuerit spiritus in naribus meis.

97.

ET EPISCOPATU CENOMANENSI.

—

TITULUS S. JULIANI CENOMANENSI.

Morte tua flendum non credimus, optime Bruno,
Qui fugiens vanos mundi pereuntis honores ;
Angelicam in terris vitam sapiens imitatus,
Corpore adhuc vivens, cœlestia mente petebas.
Corporis ergo malis Christo miserante solutus
Sedibus æthereis æterna pace frueris.
O utinam tua sancta sequi vestigia possem !
Corporis istius quo lætus damna subirem.

98.

ALIUS TITULUS EJUSDEM.

Vixit in Ecclesia firmissima Bruno columna ;
Occidit, unde decus Ecclesiæ titubat.
Mundalis luget, cœlestis Curia gaudet :
Hæc perdidi, tantum suscipit illa virum.
Debita naturæ solvit meliora secutus,
Cui pro morte brevi vita perennis erit.

99.

ALIUS EJUDEM.

Ad Superos Superum cultor, sociusque recessit :
Commendans terræ Bruno quod ejus erat.

Sarcinulasque leves, et agentem prothea mundum
Despicit; æternas pauper adeptus opes.
Depositum interea cineri miscetur idemque
Sperat, et expectat præmia sorte pari.
Suspicor Angelicas huic exultare cohortes,
Et cœli cives plaudere cive novo.
Sexta dies Octobris erat, cum Bruno secutus
Naturam, superos exoneratus adit.

100.

ALIUS EJUSDEM TITULUS.

Iste superna petens sincera relligione,
Regnat cum Sanctis in cœlesti regione,
Iste laboravit (felix labor) unde vocavit
Gloria Sanctorum merces miranda laborum
Te: Tibi se Bruno dans regnum rege sub uno,
Rege sub hoc dico: majestas cujus Olympo
Fulget: et est Sanctis lux, gloria, vita perennis;
Istius ergo decet nos commendare laborem;
Muneris æterni decet, et laudare datorem:
Impetret, et nobis nostræ devotio laudis:
Munere divino regnemus rege sub illo.

101.

TITULUS S. VINCENTII CENOMANENSIS.

Si posset lacrymis, et planctu vita reduci:
Cum gemitu magno, et lacrymis planctuque protervo:
Totius florem mundi Clerique decorem:
Tristis Brunonem lacrymaret luce carentem.

102.

TITULUS S. MARIÆ LONLEYI CŒNOBII.

Audito transitu Beatissimi Eremitæ Brunonis, Cenomanensis mater Ecclesiæ trigenarium ei fecit, anniversarium depositionis diem celebratura.

103.

TITULUS S. KRILEFFI CENOMANENSIS.

Contrahit omnis homo primi discrimina fati,
Et cunctæ vitium nocet ævæ posteritati.
Exercens igitur studium mors impietatis:
Aggreditur, solvitque virum tantæ probitatis.

104.

TITULUS ECCLESIÆ BEATI JULIANI DE PRATO.

Isti Brunoni tribuatur vita perennis,
Spiritus atque suus cœlesti sede receptus
Regnet cum Domino, felix sit nunc, et in ævo
Hic vir præclarus vita, doctorque beatus,
Felix in Clero fulsit, per dogmata mundo.
Unde pio gemitu, profusis fletibus, et nos
Oremus Christum, quo det sibi nunc paradisum.

105.

EX EPISCOPATU ANDEGAVENSI.

—

TITULUS S. MAURITII SEDIS ANDEGAVENSIS.

Gallia tristatur, Calaber populus lacrymatur :
Doctorem bonum gemit ista, flet illa patronum.
Vitæ præsentis, hæc laudat eum documentis;
Ejus et eximia celebratur ubique sophia.
Plusquam Maronis laudatur lingua Brunonis.
Gloria Platanis vilescit laude Brunonis.
Hic præcellebat Doctoribus, hic faciebat
Summos Doctores non instituendo minores.
Doctor Doctorum fuit hic non clericorum
Nam nec honestates verborum, nec gravitates
Sumpsit Brunonis, nisi vir magnæ rationis.
Rectio prudentis superabat acumina mentis
Ut documentorum doctor satis extitit horum.
His plus perfectam voluit præponere sectam :
Nunciat egregiam divina docendo sophiam.
Primaque destruxit; et tanquam frivola duxit.
Dux prius erroris monstravit iter melioris :
Postea doctrinæ, quæ gaudia dat sine fine.
Sed nihil mundana sapientia dat nisi vana :
Hæc facit elatos pompa, facit illa beatos.
Factis complebat operando quod ore docebat,
Multos sermones faciebat per regiones :
Urbem transivit Romam, Calabrosque petivit,
Hic Abbas factus est, tandem cœlica nactus :
Hinc gens illa gemit, quia Patrem casus ademit,
Cumque virum talem plorat tam spiritualem :
Non mors pastoris, sed damnum causa doloris.

106.

TITULUS SS. MARTYRUM SERGII ET BACCHI ANDEGAVENSIS.

Justi vel reprobi manet unica sors moriendi,
Et simul ad finem deducit transitus idem :
Sed judex operum sedes discernit eorum.
Vir bonus ad requiem transit, peccator ad ignem.

107.

TITULUS S. FLORENTII GLAMUENSIS CŒNOBII.

In variis membris corpus distinguitur illud,
Cui caput est Christus regnator catholicorum.
In quo nos Monachi mediocria membra locati,
Credimus excelsos in eo veros eremitas :
De quorum numero Te, Bruno magne, fatentes
Spretus honor mundi quod nobis testificatur,
Et sanctæ vitæ finis bonus adstipulatur.
Cum tibi descriptas laudes omnino probemus :
Nosque tuis meritis fulciri posse putemus.
Ut tamen ornatum Fratrum precibus faveamus :
Effudisse preces pro te nos notificamus.
Unde vicem nobis reddendam non dubitamus.

108.

TITULUS S. NICOLAI ANDEGAVENSIS.

Necdum vester nostros lares rolliger attigerat, cum Lambertus Abbas noster jam eum susceperat, et de tanto Patre dignos jam versus adscripserat; illud autem quod præmisit libenter concedimus, et augere jam

præmissis, iterum promittimus pro Brunone, quem jam cum Deo regnare credimus.

Bruno fuit fons doctrinæ norma veri dogmatis;
Aristotelis profunda superans, et Socratis:
Supergrediens Platonem, sacri dono Chrismatis.
Vixit homo plusquam homo pressus mole carnea:
Vivens tamen pressit carnem, tendens ad ætherea.
Spernens mundum moribundum ob regna cœlestia
Vivat Bruno felix cœlis cum supernis cœtibus.
Cernat regem cujus legem conservavit actibus.
Vosque Patres et Confratres orate pro Fratribus.

109.

TITULUS ECCLESIÆ S. TRINITATIS.

Ut petitis fratres a nobis, sic faciemus.
Sed Bruno cum Christo regnat sicut reputamus.
Quem Cruce prælata sectatus hic est Eremita:
Illecebris mundi constanti mente repulsis.

110.

EX EPISCOPATU LEHUNENSI.

—

TITULUS S. PETRI LEHUNENSIS ECCLESIÆ.

Mortuus hic vivit, quia spretis omnibus ivit.
Cum cruce post Christum dum mundum linqueret [istum.]
Hic nullum læsit, Domino quia semper adhæsit.
Hinc vitans pœnas sedes sortitur amœnas.
Ad quas altisonans justis pia præmia donans,
Ad convivendum nobis donet veniendum.

111.

EX ARCHIEPISCOPATU BITURICENSI IN AQUITANIA.

—

TITULUS S PETRI CASALIS.

Vita Brunonis, fides et opera, si talis extitit, ut dicit
Non est lugendus cum sit superis sociatus. [littera :]
Sed si dum fragilis toleramus pondera carnis,
Nullus compareat, qui sic sine crimine vivat,
Ut caveat factis, aut non delinquere verbis.

Idcirco Christum deprecamur, ut si in aliquo offendit iste Pater dignetur indulgere.

112.

TITULUS S. PETRI VIRSIONENSIS CŒNOBII.

Turrinis Monachis sit pax per sæcula cunctis,
Dum phœbus radios per cosmum tendere fulvos
Inciperet : Bajulus vester pro funere patris
Deflens huc venit, quem mors inimica peremit.
Cujus nos pro anima celebravimus ordine vota,
Ut mos Ecclesiæ sanctæ cognoscitur esse.
Ipsiusque animam Christo commisimus almam :
Nam donec vixit, Domino servire cupivit
Moribus instructus : divino lumine fultus.
Fratribus atque Deo mansit dilectus in ævo.

113.

TITULUS S. MARIÆ DOLENSIS CŒNOBII.

Prout vestra dignatur expetere sanctitas : et nos Dolensis Cœnobii Fratres, Fraternitatis vestræ desolationi compassi, pro beati Patris nostri, ac Magistri Brunonis anima, devotissimarum orationum suffragia, mox, ut ejus audivimus obitum, Omnipotenti Domino persolvere curavimus. Ac præter cætera, Missarum tricenarium , necnon eleemosynarum suffragia : annuæ sibi missæ beneficium, quod quotidie, et annuente Domino persolvitur : paternæ devovimus dilectionis affectu ; insuper, et ejus memoriam, nostræ scripto matriculæ commendamus ; ut quotannis fraternæ dovotionis affectus ad commendandum eum omnipotenti Domino, ejus lecto nomine excitetur.

114.

TITULUS S. SALVATORIS MUNDI, SANCTIQUE GILDARII CONFESSORIS DOLENSIS.

Bruno cum Domino regnat per sæcula cœlo. Quoniam pro omnibus hominibus, quos sancta Virgo mater Ecclesia per aquam, et Spiritum Sanctum per universa mundi climata ab omni errore, ac primo originali peccato emundans per dies regenerat, debet fideliter ad Dominum oratio fundi, maxime pro illis, precum instantia orationumque perpes memoria debet ab omni catholico adhiberi, quorum adjutorio, et beneficio credimus posse adjuvari. Quocirca hujus excellentissimi Viri Brunonis audita a Domino vocatione : tria officia in Conventu pleniora statuimus peragere. Anima ejus requiescat in pace.

115.

TITULUS S. ANTONINI CONDACENSIS.

Quidquid habet mundus, quidquid vocale vocatur:
Si bene discrevi : sub mobilitate moratur.
Unde sub incerta mutabilitate tenemur.
Res quoque non stabiles : et nos et nostra videmur.
Volvimur in fatis : volvuntur fata diurna,
Ipsa quidem titubant : quasi commoveantur in urna.
Dulcedo mundi res labilis, et metuenda.
Et sibi suppositi velut ignis flamma cavenda.
Accipiunt omnes tali dulcedine lætum.
Dulcedo pereat, quæ confert sel et acetum.
Decipit hæc cunctos sibi grata compede junctos :
Deceptis tandem mercedem donat eamdem.
Merces illa quidem datur omnibus exitus idem.
O miser omnis homo, quamvis quod decipieris
Cernas : ipse tamen modicum curare videris.
Et probo deceptum te lumen cordis habere.
Obscuratur enim, possis ne damna videre.
Nec retinenda tenes : nec vis removenda movere.
Heu miseræ mentes, metuenda parum metuentes :
Quæ breviter curant, quæ longo tempore durant.
His nimis intentæ, quæ sunt mutata repente.
Mors timidum nomen, miserabile præbuit omen,
Venturæ genti primo male nota parenti.
Mors subit, et moritur vivens, nec finis habetur
Certus in hac vita, Bruno probat hoc Eremita.
Bruno ruit, cui Sylva Domus, cibus herba fuere.
Qui quia mundus erat : mundum contempsit habere.
Sancta parens Christi, quæ sola Deo placuisti,
Concedas ut ei, data sit Sedes requiei.

116.

IDEM UT SUPRA.

Bruno Dei cultor, vitiorum nobilis ultor :
Ante Dei faciem possideas requiem.
Lector securus quia nunc sospes subiturus
Huic completa tamen debita dicat amen.

117.

TITULUS S. MARTINI PLENIPEDIS.

Quoniam nullus suarum virtutum, precumve remige, hujus exitialis vita, naufragium inevitabile quoquo modo potest evadere ; cœlestisque immarcescibile præmium obtinere, quod catholicam decet religionem, Fratres exposcitis. Ut igitur ejus, vestrisque precibus nostrorum rubigine criminum saluberrima decocta purgemur ; vestri Patris diem recolemus anniversariam.

118.

TITULUS FRATRUM CASÆ DEI, SUBTUS CURVILIONEM PROPE GRATIANOPOLIM ET CARTUSIAM.

Nos Fratres, et Servi servorum Casæ Dei habitantes in Cella Beatæ Mariæ, quæ alio nomine dicitur Cornelio, et est vicina Eremo Cartusiæ, pro sanctitate tanti viri, cujus doctrina, et exemplo stirps tanta in Christo fructificavit, septem diebus celebrabimus officium, et missas, et dabimus panem et vinum cum ceteris ferculis pauperibus, sicuti uni ex fratribus

nostris. Et memoriam anniversariam ejus in catalogo nostro scribemus.

119.

EX ARCHIEPISCOPATU ALBIENSI IN OCCITANIA, SIVE AQUITANIA PRIMA, ET EPISCOPATU CASTRENSI.

—

TITULUS S. PETRI CASTRENSIS ECCLESIÆ.

Gloria justorum solatia sola reorum,
Bruno fuit vivens, parque dolor moriens.
Totius Cleri decus, exemplar quoque veri,
Mors, dolor! eripuit, dum pater occubuit.
Effectus Monachus prius, hinc eremitaque rectus :
Gratia summa Dei propitietur ei.
Huc tendunt vota, quo propitiatio tota
Sit fragili vitæ, sub brevitate sitæ,
Huic fuit Octobris immanibus édita probris,
Finis sexta dies, sit sibi jam requies.

120.

ITEM ALIUS TITULUS EJUSDEM.

Personæ titulus sub nomine prætitulatus,
Virginis, et Matris, quam post Dominum colit orbis :
Diversos luctus, mundus sonat undique totus :
Ad multas mortes secum ducendo cohortes.
Prosternit cunctos sacro baptismate lotos,
Sicut demonstrat Brunonis clara lucerna.
Is cum multorum laudetur voce virorum,
Sit meritis morum spectabilis eximiorum.
Lege tamen mortis sors hunc tulit impia portis,

Flemus vobiscum : sed opus quid ad hæc, nisi Chri-
[stum]
Poscere, quod requies sibi sit post funera perpes.
At vestris functis dedimus, sic vos date nostris.

121.

EX ARCHIEPISCOPATU BURDIGALENSI IN AQUITANIA SECUNDA, ET EPISCOPATU PICTAVIENSI.

—

TITULUS SANCTI PETRI PICTAVIS.

Sunt duræ sortis nigra spectacula mortis,
Ullius excors, et fortunæ libera mors est
Cunctorum clademtrutina, quæ librat eadem,
Sicut privato, sic parcit nobilitato.
Augustosque lares vacuat sicut populares.
Nam juvenis flores, decus, et decor, res, et honores ;
Præter divina sunt omnes sub libitina.
Hunc obiisse virum, non ergo sit hoc tibi mirum !
Sed qualis fuerit, si forte rudis mihi quærit :
Solvat, et exolvat Chartam, rursumque revolvat.

122.

TITULUS SANCTÆ MARIÆ SANCTIQUE CYPRIANI MARTYRIS.

Omnis imago boni, sis clemens Christe Brunoni,
Hic Eremita fuit, unde tibi placuit ;
Quæ post oblitus cupiens hoc visere littus,
Te non per speciem, sed videt ad faciem.

123.

TITULUS S. JOANNIS EVANGELISTÆ PICTAVIS.

Gallia festivitas postponens carminis odas,
Nunc lugubres cantus, et mœstos excipe planctus.
Nanque tuus Doctor, quondam per cœlica ductor,
Bruno pius moritur, flos ferri subtumulatur.
Hinc est, quod doleas ; sed vivit, pone querelas.
Vere pro meritis justis sonatur in astris,
Cum quo sint nobis tibi necnon gaudia lucis.

124.

TITULUS S. MARIÆ PICTAVIS.

Vivis, et in Cœlis gaudes Eremita fidelis :
Quem felix esse sequitur, fugit omne necesse.
Patrem Sanctum, pro quo scelus est dare planctum :
Cujus gaudere nequit ulla lues abolere,
Vivere cui Deus est : cui lux, cui vera salus est.
Euge Dei verna frueris mercede superna.
Accipis inventum modico sudore talentum,
Quod prudens Domino solvisti fœnore bino.
Pro meritis tantis tibi clamant verba tonantis ;
Utere serve bone mecum summa regione.

125.

TITULUS S. HILARII PICTAVIS.

Brunonis vitæ seriem spectant Eremitæ,
Mundum florentem mundanos decipientem,
Qui dum conspiceret, sed mundi labe careret :

Dum sibi vilescit : dum fœtida gaudia nescit :
Inhærens Christo, sæclo discessit ab isto.
Hac caruit vita Bruno felix Eremita,
Est Dominum nactus ; cum dictis consonet actus :
Non igitur flemus, quem sic migrasse videmus.

126.

ALIUS TITULUS EJUSDEM ECCLESIÆ.

Hoc dum vixisti mundo vestigia Christi,
Pluribus exutus vitiis es Bruno secutus.
Ergo tibi Christus præstabat regna polorum,
In quibus exultat lætissima turba bonorum.

127.

TITULUS S. RADEGUNDIS REGINÆ PICTAVIS.

Rex immensa Deus, qui verbo cuncta creasti :
Qui sanctis requiem cœlestia regna parasti :
Quique tuos ducis ad cœlica gaudia lucis ;
Fac hunc gaudere cum Sanctis sede polorum
Qua gaudet vere certus sine fine bonorum.

128.

TITULUS S. MARIÆ NOVI MONASTERII.

Nos Fratres Novi-Monasterii, sicut postulatis pro Patre vestro sanctæ recordationis viro, Domino Brunone, clementiam Domini prompto animo exhibebimus.

129.

EX EPISCOPATU SANTONENSI.

—

TITULUS S. LEODEGARII MARTYRIS.

Poscitis auxilium ; præbeat quod Christus in ævum,
Brunoni petimus, migranti corpore summus :
Quatenus optati concedat munera regni.

130.

EX EPISCOPATU RUPELLENSI.

—

TITULUS S. MARIÆ MORLIVENSIS ECCLESIÆ.

Floruit in mundo vir prudens ore profundo,
Utilis est forma sors ejus, et ultima norma.
Scivit enim vere mundum non posse manere.
Calcavit flores, ejus contempsit honores.
Nunc requies sibi sit, quoniam sacra pagina dixit :
Non est damnosa mors justi, sed speciosa.
Bruno Jerusalem conscendit spiritualem.

131.

TITULUS S. PETRI APOSTOLI MALEACENSIS.

Concedatur ei locus a Domino requiei :
Quem semper coluit vivere, dum potuit.

132.

TITULUS ECCLESIÆ B. VINCENTII CONVENTUS NOLIENSIUM.

Noliensium Conventum in Beati Vincentii Ecclesia juxta summi Patris Augustini instituta horis regularibus psallendo attentum, visa schedula, quæ Brunonis incomparabilis Philosophi obitum patefecit ; tantus timor, tantusque horror occupavit, quod vix debitum officium complere prævaluit. Quis enim non obstupesceret, imo ab intimis cordis ingemisceret, cum tantum Virum totius scientiæ, et pene omnium Clericorum lumen, et fundamentum naturæ concessisse audiret ? Sed quia inevitabile constat et Salvatorem nostrum legem mortis ad horam subiisse credimus : quod in aliis lugerimus, mœrorem in Brunone gaudio mutamus : Bruno namque veram scientiam, et prudentiam liberalium artium, necnon ceteras Cardinales virtutes habuit, et servavit, quas in bono fine consummavit. Dudum siquidem Ecclesiæ Sedis Rhemensium summus Didascalus utpote in psalterio, et ceteris scientiis luculentissimus, et columna totius Metropolis diu extitit. Sed quia hoc totum vere transitorium perpendit post vitam eremiticam, arctiorem, et inusitatissimam Eremum in transmarinis partibus expetiit, et inde Domino vocante ad summi Regis convivia lætus perrexit. Ubi licet Angelicum psalterium credamus cum Christo decantare ; tamen si quid maculæ quod viveret, ex originali parente, seu ex actuali vita, oblivione, seu incuria contempsit abolere : totius pietatis, necnon misericordiæ fontem, prece et mente oremus assidue, quatenus ei velit indulgere. Et ut pro eo illud impetremus, continuis septem diebus, officium mortuis debitum Christo persolvemus.

133.

SCHOLA EJUSDEM LOCI.

Lumen erat Bruno, dum vixit Francigenarum,
Lux Cleri fruitur nunc lumine Cœlicolarum :
Est etenim tali condignus honore potiri,
Qui vitam vita cœlestem duxit in ista.
Delirat plane, cor habet rationis inane,
Quisquis testatur secus, aut aliud meditatur ;
Ut narrat chartam nobis qui detulit istam.
Si de terrena sibi quicquam fæce cohæsit :
Illud ab hoc tergat, qui mundi crimina purgat.

134.

ALIUS TITULUS EJUSDEM.

Lux fuerat mundo Bruno dum vixit in isto,
Sed modo relucet, quia cœli sede relucet.
Novit psalterium; sed nunc canit organa sursum.
Edocuit multos, nunc cernit in æthera sanctos.
Doctor Doctorum, nunc unus Cœlicolarum.
In terris doctor, nunc Christo plaudet in alto.
Funde preces ergo pro nobis inclyte Bruno,
Et nos e contra nitemur reddere vota.
Nam cupimus tecum cum Christo vivere sursum,
Et decimo cuncti flagitamus in ordine poni.

135.

EX EPISCOPATU LUCIONENSI.

—

TITULUS SANCTÆ MARIÆ LUCIONENSIS.

Fratres, qui estis in Eremo, quæ dicitur Turris, notum sit omnibus vobis, quod pro Domino Brunone agamus charitative septem vigilias, et septem missas ; et panem et vinum Domino Reginaldo Abbate imperante.

136.

TITULUS S. MICHAELIS EREMI.

Mors hominum sæva, quam nobilis attulit Eva,
Omnibus illa nocet, ut liber iste docet.
Omnes illa terit, regnum super omnia quærit,
Justus Bruno fuit, ut liber hic docuit.
Bruno fuit justus, simplex, humilisque venustus :
Mors tamen ut voluit, vivere non potuit.
Et quia membra jacent, gemitus pro funere cessent,
Pro gemitu quoniam nullus habet veniam.
Nos ergo instemus, Dominumque Deum rogitemus,
Ante suam faciem, quod sibi det requiem.

137.

EX ARCHIEPISCOPATU AUXIENSI, IN AQUITANIA TERTIA, SIVE NOVEMPOPULANIA, ET EPISCOPATU ELORONENSI.

—

TITULUS S. MARIÆ ELORONENSIS ECCLESIÆ.

Sancte Bruno, venerande Pater, veneranda propago
Cœlica jussa tenens, vivas cœlestis imago.

138.

EX ARCHIEPISCOPATU VIENNENSI IN GALLIA NARBONENSI ET EPISCOPATU GRATIANOPOLITANO.

—

TITULUS ECCLESIÆ GRATIANOPOLITANÆ.

Gratianopolitana Ecclesia, quam Dominus Bruno Monachus, atque Eremita sibi Eremum facere, habitationemque prius destinavit, quanto tunc gavisa est in ejus præsentia : eam nimirum existimans perpetuam habere : tanto nunc magis dolet præ ceteris super tanti tamque incomparabilis viri absentia. Quocirca officium ejus commemorationis assiduum usque tricesimum libenter persolvit. Panem quoque, et vinum cum ceteris ferculis, quæ Fratres ejusdem Congregationis interim sumpsere, eadem pro ejusdem viri anima pauperibus largita sunt. Diem vero migrationis suæ, quo animam suam memoratu dignam Deo reddidit, in catalogo suorum illustrium virorum ponens, anniversariam et celebrem se habere indesinenter repromisit. Nos itaque humili prece vos precamur, ut nostri sitis memores, quatenus orationum, precumve vestrarum possimus fieri participes.

139.

EX EPISCOPATU VALENTINENSI.

—

TITULUS FRATRUM S. RUFFI IN COSTA S. ANDREÆ.

Nos Fratres ex Canonicis S. Ruffi commorantes in quadam cellula S. Andreæ, quæ vulgo Costa vocatur, pro piissimi anima Brunonis per septem dies continua-

tos, matutinas, et Missas celebrabimus. Et sicuti uni ex Nobis pro ejus animæ solatio, præbendam dabimus; et in catalogo Fratrum nostrorum nomen ejus scriptum habebimus.

140.

EX ARCHIEPISCOPATU EBREDUNENSI, IN DELPHINATU, ET EPISCOPATU GLANDATENSI.

—

TITULUS S. BARONIS IN GANDAVO.

In verbis quanquam nobis sit magna facultas,
Non pro posse tamen sit prodere verba voluntas,
Sed flentes breviter dicamus, summe Magister,
Brunoni charo tibi rex in carne fideli
Cui super omne bonum placuerunt gaudia cœli,
Illud des esse, quod nusquam novit abesse.

141.

TITULUS S. PETRI BLANDINENSIS CŒNOBII.

Est commune mori mors, nulli parcet honori,
  Mors est vita piis, pæna diurna malis.
Ibimus absque mora, sed qua nescimus in hora :
  Est quia vita brevis, fluxa, caduca, levis.
Ecce satis scimus, quod non evadere quimus,
  Et quid erit finis? vermis et inde cinis.
Dum vixit, vita nituit satis hic Eremita :
  Mortuus ipse tamen pace quiescat, amen.

142.

EX ARCHIEPISCOPATU BISUNTINO IN BURGUNDIA,
ET EPISCOPATU BELLICIENSI.

—

TITULUS S. MARIÆ BELVENSIS ECCLESIÆ.

Ivit ab hac vita Bruno simplex eremita,
Tollitur arce poli terris super astra relictis ;
Et sic cum Christo mundo requiescit ab isto,
Orans pro cunctis viventibus, et modo functis.

143.

EX EPISCOPATU LAUSANNENSI.

—

TITULUS S. ROMANI DE ECCLESIA LUGDUNENSI ARCHIDIACONI.

Domine tibi Bruno, qui semper rege sub uno,
Sacram servasti legem, nec eam violasti :
Finis adest vitæ, tristantur ab hoc Eremitæ.
Sunt tibi post fatum summæ data gaudia vitæ.
Non ergo pro te gemitus edant Eremitæ :
Nam mundo vivens, loca deserta subiisti,
Nunc cœlo nactus lætaris in agmine Christi.

144.

EX ARCHIEPISCOPATU CAMERACENSI IN BELGICO FRANCICO.

—

TITULUS S. PETRI HUCURTENSIS ECCLESIÆ.

Declinare mori nescit sapientia mundi,
Nec rem cum voce declinat sexus uterque ;

Ast ego, ni fallar, Bruno declinat utrumque
Sed ruit in libra; merito quia sors fuit æqua.
Pura fuit vita, sapiens fuit hic Eremita :
Appensus libræ discrimen nesciat iræ.

Notificamus igitur vobis, Fratres charissimi, prout flagitastis. Nos huic Catholicæ Ecclesiæ filio, tricenarium, et anniversarium diem : et in Catalogo Fratrum nostrorum inscriptione devote conscripsisse.

145.

EX EPISCOPATU ATREBATENSI.

TITULUS S. MARIÆ ATREBATENSIS SEDIS.

Lux æterna, Deus, præter quam nihil valet esse,
Qui voluit nobis nasci de semine Jesse,
Participat faciat te, Bruno, suæ bonitatis,
Qui fons mellifluus est mirificæ pietatis.

146.

ALIUS TITULUS EJUSDEM.

Rectæ, Bruno, viæ dux et fons philosophiæ,
Non aliter docuit vivere quam studuit.
Dum bene vivendo fecit quodcumque loquendo
Vir bonus ostendit, cœlitus emicuit.
Unde sibi merces donetur gloria perpes,
Ac diuturna quies, et sine nocte dies.

147.

TITULUS PATRIS VEDASTI EJUSDEM CIVITATIS EPISCOPI NOBILIACI CŒNOBII SCHOLÆ.

Ploret vita brevi series quod transeat ævi ;
Transit enim quidquid jam præsens cernitur esse.
Sic decet : idque petit, quod habet natura necesse.
Gloria stat rerum, perit hæc in tempore finis.
Nihil habet æternum, nisi sint imitamina veri.
Ergo quisquis homo vult prudens esse videri,
Diligat hæc tantum, quæ sunt sibi dona salutis.
Si bene stant curæ bona lucis amando futuræ,
Non procurat ea, quæ sic fugiunt velut aura.
Quidquid habet mundus, est quædam captio mentis,
Ut seducat eam semper vigil ars inimici.
Ille leo rugiens, quærens quem devoret, hostis
Nunquam dormitat, nec præstat membra quieti.
Irrequieta manet omnis sua cura per horas,
Nec habet occasum furor hic nec sacra voluntas.
Unde rogo, caveas homo, ne tenearis ab illo.
Mente sed intentus superis et sensibus, omne
Impendas studium, vero quo functus honore,
Divino semper puroque fruaris amore.
Deperit omne, quod est, sapiens, simul insipiensque,
Pauper, inops, dives, quos vilis contegit urna,
Lege necis sumpta, sic fiunt pulvis et ossa.
Justus obit, moritur, aliquo fit crimine læsus,
Nec caret macula communi lege creatus.
Cedit enim sorti, nimirum quam pater Adam
Per matrem meruit, quam littera nominat Evam.
Mens mea dum queritur super his, per plura va-
[gatur,]
Ampla nimis ratio per mentem multiplicatur,

Clare Pater Bruno, peto, sit tibi vita perennis,
Dicat amen quisquis mihi respondendo fidelis.

148.

ALIUS TITULUS EJUSDEM.

Lumen et ordo viæ ducentis ad alta sophiæ
Occidit, hinc cedens naturæ Bruno recedens,
Par pecudis brutæ, Tibi, Bruno, magister acute,
Viluit hic flore mundus, steriiique decore.
Flos fuit in fœno, viguit sub sole sereno :
Dum tua cantaret, studio dum musa vacaret,
Dum more lactaret Remos, modo pane cibaret.
Hinc tamen abjectis opibus, studiisque rejectis,
Clausus in obscuro frueris libamine duro.
Nihilque sequens Bruno varium fundatus in uno,
Sic Pater, o Bruno, capis unum captus ab uno.

149.

TITULUS S. SALVATORIS AQUICIENSIS CŒNOBII.

Ego Aimericus hujus prætitulati Cœnobii Abbas ; animæ inclyti, et famosi Magistri Brunonis precibus licet exiguis, æternam ab Æterno, et pio Salvatore requiem imploro ; et diem obitus ipsius Brunonis in Calendario notavi.

150.

TITULUS CŒNOBII MARCEMENSIS.

Excessit tandem defuncto corpore pridem,
Excedens animo, famosus carmine Bruno,

Qui tulit exilium vivens in corpore mundum
Hinc se submovit, Eremita bonus latitavit,
Sed bene sic latitat, operum dum luce coruscat.
Delectatur ibi cernendæ spe Deitatis;
Qua nunc perpetuo cœlis fruitur penetratis.

151.

EX EPISCOPATU AUDOMAROPOLITANO.

—

TITULUS S. AUDOMARI EPISCOPI.

Exemplum miseris mortalibus esse solebas,
Ut colerent Christum, quem semper Bruno colebas,
Pro quo divitias sprevisti totius orbis,
Ut tibi perpetuas daret Auctor totius orbis.
Ergo vera fides, quam tu semper coluisti,
Te trahat ad Christi requiem, quam Bruno petisti.

152.

EX EPISCOPATU TORNACENSI.

—

TITULUS SANCTÆ MARIÆ TORNACENSIS.

Quem genuisse Colonia : Francia vult aluisse :
Gloria Bruno Pater genti communis utrique.
Assensu facili sociatur ad agmina cœli.
Quorum civis erat, etiam dum vita manebat.
Non tamen hinc frustra comes est oratio justa ;
Conferat hoc Dominus, meritis quod defuit ejus.

153.

TITULUS S. AMANDI ELNOVENSIS ECCLESIÆ.

Hic quia dum vixit mentis consedit in arce :
Huic quoque displicuit quicquid fit dæmonis arte.
Post mortem carnis cœlesti conditur urbe ;
Sedes pro meritis datur huic, quæ digna sophiæ.
Cui vivens studuit non ficto cordis amore.
Hinc pro morte Patris luctus omittat ovile ;
Orbatam quamvis sit multæ lucis honore.
Gaudeat, at merito sicut gaudet Pater ipse,
Quod facimus vestris, eadem nostris facitote.

154.

EX EPISCOPATU BRUGENSI.

—

TITULUS SANCTI DONATIANI BRUGENSIS ECCLESIÆ.

Hic cultor veri dum vixit gloria Cleri,
Carne resolutus habeat nunc gaudia tutus.
Quæ petitis vestris fratres impendite nostris,
Et qui lector ades, dic : Sit ei requies.

155.

EX ARCHIEPISCOPATU CANTUARIENSI, IN ANGLIA.

—

TITULUS SANCTI PETRI, ET S. AUGUSTINI ANGLORUM APOSTOLI.

Bruno pia vita Cœlo vivas Eremita.
Reddidimus vestris, reddantur debita nostris.

156.

EX EPISCOPATU LONDONIENSI.

TITULUS S. PAULI LONDONIENSIS.

Tanti fama viri diffusa sub ultima mundi,
Excitat ardentes in digna peccamina mentes.
Et licet, ut quimus, complere petita velimus;
Vota probatorum passim promissa virorum
Nos pro posse monent, Dominum memorare Bru-
[nonem,]
Decessumque sui missis celebrare quotannis.

Archidiaconi Rangerius, Walterius, Quintilianus, Robertus Durandusque Scholasticus, Theobaldus, Arturus, cæterique omnes Canonici Ecclesiæ S. Pauli Londoniensis, salutamus, fraternaque dilectione impertimus Eremitas Ecclesiæ Sanctæ Dei Genitricis Mariæ Turris Calabriæ: Concedimusque ut petiistis anniversarium fieri singulis annis, Reverendo Magistro Domino Brunoni Servo Dei, cunctisque Fratribus Cœnobii vestri: pridie nonas Octobris, id concessimus publico consensu Fratrum nostrorum. Nomenque ejus nominibus Fratrum nostrorum adscripsimus in memoriam prædictæ commemorationis.

157.

TITULUS DISCIPULI EJUS RANGERII.

Ego Rangerius Viri Venerabilis Brunonis quondam discipulus: precum supplicationes offerre desidero Deo omnipotenti, ut qui illum tanta honestavit gratia, tanta pietate decoravit, secundum suæ fidei meritum conferat

et coronam. Specialiter autem, et pro debito speciali, et amoris privilegio anniversariam ejus memoriam exhibebo, pro opportunitate rerum, et temporis.

158.

EX EPISCOPATU LINCOLNIENSI.

TITULUS SANCTÆ MARIÆ ECCLESIÆ LINCOLNIENSIS.

Transisti mundo securus maxime Bruno ;
 Quem quia sprevisti, nil nocuisse puto.
Te voluit rebus fallacibus illaqueare,
 Sed tibi prospiciens, non cadis in laqueum.
Obtulit iste quidem, quæ pronus stultus adorat,
 Hoc est, divitias, et bona quæ pereunt.
Et quia nemo potest horum splendore beari,
 Quippe nihil prosunt, sed nimis officiunt
Omnibus abjectis, eremum lætus petiisti :
 Hoc solum cupiens, nempe placere Deo.
Nec bona fama viri latuit dispersa per orbem,
 Sed vaga per multos commonuit populos.
Profuit et multis dans exemplum famulandi :
 Ille qui bonus est : qui Dominus Deus est.
Hoc igitur melius quis homo posset meditari ?
 Ista salus multis profuit, atque tibi.
Quis tam felicem novit atque sapientem ?
 Non novi talem, nec tibi consimilem.
In te revera patuit sapientia vera ;
 Te pietas Domini, nutriit, et docuit.
Hunc elegisti præ cunctis, hunc et amasti.
 Quem quicumque colit, non coluisse pudet.
Sit tibi lux, patria, requies, et gloria parta,
 Cui servire fuit gloria sola tibi.

159.

TITULUS SANCTÆ MARIÆ SPALDINGÆ ECCLESIÆ S. NICOLAI ANDEGAVENSIS.

In mundo rutilat solis jubar, et rutilando
 Transit, et excedit sidera clara poli.
Sic et Brunonis sapientia tanta refulsit
 Inter Francorum sydera : solus ut hic
Esset cunctorum flos, et fons Philosophorum.
 Flos speciosus erat, fonsque profundus erat.
Ex hoc manavit sapientia tanta per orbem,
 Ut quos imbueret philosophos faceret.
Splendor sermonis fuit, et lux Relligionis.
 Ejus Relligio scitur ubique satis.
Ejus doctrina sunt facti tot sapientes,
 Quos mea mens nescit, et mea penna tacet.
Ejus in exemplo sunt multi Relligiosi,
 Et sectatores, discipulique Crucis.
Ipse Crucem Christi tulit, et sua cuncta reliquit,
 Seque negando sibi, profuit ipse sibi.
Dives, famosus, facundus, et generosus,
 In mundo nituit, sed sibi displicuit.
Mundus, et ipsius res, et mundana potestas,
 Non sibi cara fuit, omnibus abstinuit.
Nullus amor, vel honor nocuere Deum sitienti,
 Sed quærendo Deum, fugit in exilium.
Exul erat patriæ, loca præsidiumque Mariæ
 Obtinuit, cujus filius ipse fuit.
Felix exul erat, quem Virgo Maria recepit,
 Hæc sibi refugium præstat, et auxilium.
Fiat ei portus, cujus fuit integer ortus :
 Filius æternus, sit tibi certa salus.

Religiosis Fratribus, in loco (qui Turris appellatur) Deo devote famulantibus, Lambertus Abbas, et tota Congregatio S. Nicolai salutem, et dilectionem. Dolori vestro, et desolationi charitatis visceribus compatientes, Dominoque Brunoni, ex hoc mundo ad Patrem, ut credimus transeunti, congaudentes : et triumphalis funeris debitum exolventes, justis petitionibus vestris, et desideriis satisfacimus, annuentes, ut illius depositio in Martyrologio, nominibus Fratrum nostrorum interscribatur, et perpetua memoria recolatur.

160.

EX EPISCOPATU SARISBURIENSI.

—

TITULUS SANCTÆ MARIÆ, SANCTIQUE ADELMI EPISCOPI ET CONFESSORIS, MALMESBENENSIS ECCLESIÆ.

Hic bonus athleta, cujus celeberrima vita
Istic narratur, laudabilis esse probatur.
Nam si sic vixit, præsens ut chartula dixit,
Et si munificus fuit, et pius atque pudicus,
Si sibipsimet parcus fuit, indiguis quoque largus,
Si calcator opum, si spretor deliciarum,
Si verbis cultus fuit, et bene morigeratus :
Est quid opus verbo, quid dicere plura laboro ?
Jam nunc tantorum, cœlum tenet arte bonorum ;
Nam sibi pro meritis est redditus astriger axis ;
Nunc igitur Bruno lætatur, et hæret in uno ;
Unum suscepit Bruno, qui multa reliquit.
Est tamen hoc solum cunctis præstantius unum,
Si quam sit magnum, juvat hic addiscere lucrum ;
Sat dicam breviter, paucisque docebo patenter.
Suscepit Christum solamen dulce laborum.

Quid prodest igitur, quod nos sibi verificamur?
Sed puto proficere, si dico Deus miserere :
Ast quoniam nemo peccaminis est sine nevo,
Si quod habet facinus, tu bone terge Deus.

161.

EX EPISCOPATU CONVENTRENSI.

—

TITULUS S. MARIÆ CONVENTRENSIS ECCLESIÆ IN ANGLIA.

Hunc pietate sua rex Christus in arce polorum
Collocet, atque frui requie concedat eorum.

162.

EX EPISCOPATU HEREFORDIENSI.

—

TITULUS S. EDMUNDI REGIS ET MARTYRIS.

Transit ab hac vita Bruno Pater ac eremita.
Transeat in requiem, spiritus ejus : Amen.

163.

ALIUS EJUSDEM TITULUS.

Annuat huic Dominus Brunoni gaudia verus,
Agmina sanctorum, qui continet alta piorum.

164.

EX ARCHIEPISCOPATU EBORACENSI.

—

TITULUS S. PETRI EBORACENSIS ECCLESIÆ,
QUÆ EST ANGLIÆ METROPOLIS.

Pro quo Bruno brevis reprobavit noxia vitæ,
Ipse rependat ei munera perpetuo.

165.

ALIUS TITULUS EJUSDEM.

Fama prius nobis retulit quam littera vestra
Non de morte quidem, sed bonitate viri.
Gemma domus Domini Bruno fuit atque columna,
Et fidei verus cultor Apostolicæ.
Vera fides ejus virtutibus ædificata,
Æthereas ædes ædificavit ei.
Gloria, divitiæ, persona, scientia rerum,
Illi clara satis; sed pede pressit ea.
Sunt quæ dant homini post mortem vivere posse,
Nec tamen hæc possunt morte carere dare.
Mors premit omne caput, quæ si cui parcere posset,
Certe Brunoni parcere debuerat.
Mors bona, mors felix, si mors est illa vocanda
Quam sequitur requies, vitaque perpetua.
Si quid ei terrena dedit contagio sordis:
Nam sine peccato vivere nemo potest)
Abluat illa Deus, qui trinus, vivit et unus,
Et det ei requiem, dicat, et omnis Amen.
Quod petitis vestris jam fecimus, et faciemus,
Et petimus nostris, ut faciatis idem.

166.

TITULUS BEATÆ MARIÆ EBORACENSIS.

Filius Ecclesiæ mortali carne solutus,
Bruno vir sapiens; quod facta sua probant :
Non est plorandus, quia nunquam jam ruiturus,
Spes, amor, atque fides, quod meruere tenet.

167.

ALIUS TITULUS EJUSDEM.

O si voce rei divini pompa trophæi
Posset laudari, vel plene notificari :
Sed quia deficeret, nisi se mea vox cohiberet.
Quod mihi velle datur, perfecte posse negatur;
Sed tamen absque mora, surgat mea per mare prora.
Ut si fas detur Christum laudando precetur.
Laus tibi Summe Pater, cui subditur inferus ater.
Laus tibi, laus Christe, cui mundus subjacet iste :
Cœlestis doni da præmia quæso Brunoni;
Ut tibi, qui vixit, qui mundo se crucifixit :
Vivat in æternum, nec mortis tangat avernum ;
Quod petitis vobis impendite mutuo nobis.

168.

TITULUS SANCTI JOANNIS BEVERLACENSIS ECCLESIÆ.

Bruno quod sprevit vivens in morte reliquit ;
Nam mundum fugit, mundanaque vilia dixit.
Christo servivit, quare cœlum penetravit ;
Ipsius tales transmittere, sed quia fratres

Chartam fecerunt; nostri Domini voluerunt.
Pro famulo tanto postremo tempore functo;
Officium servis gratum persolvere cunctis.

169.

TITULUS CANONICORUM S. JOANNIS BEVERLACENSIS CŒNOBII.
RICARDUS AD EUMDEM.

Qui casu mortis sublato Patre doletis:
Ponite tristitiam, manet omnis exitus idem.
Hinc est pensandum : quia mundi gloria fœnum,
Ad tempus floret, florens pertransit et aret;
Et quia sic floret, florens sic transit et aret.
Declinemus eam magis inquirendo futuram.
Jam præcessisti, jam regula Bruno fuisti:
Jam conclusisti, quod caute proposuisti.
Florebas mundo fragili sed flore caduco;
Sprevisti mundum fragilem, floremque caducum.
Contemplativæ quærens succedere vitæ,
Quam tibi concedat, qui sæcla per omnia regnat.

170.

ITEM, ALBERTUS AD EUMDEM.

Det pietas Christi tibi Bruno quod meruisti
Factus in hac vita Monachus prius, hinc Eremita.

171.

ITEM, TUSTANUS AD EUMDEM.

Sit tibi Bruno quies, sit lux, sit gloria perpes,
Sit tibi vera salus, vera medela Deus.

172.

ITEM, RICHARDUS AD EUMDEM.

Æternam sedem nobis invidit, et ædem,
Æternæ sedis factus prius exul, et ædis,
Arboris illicitæ dum gustum suggerit Ævæ.
Gustat, fit gustans mortalibus addita fatis,
Porrexitque viro, casu simili ruituro.
Immortalis erat sicut Deitatis imago;
Immortalis erat costis educta virago.
Sed mox post justum mortales efficiuntur.
Dejectuque gravi paradiso dejiciuntur.
Intravit mundum mors effera, subdidit illum
Legibus illa suis, moritur, qui nascitur omnis.
Parcere non novit, sed nec tibi Bruno pepercit:
Apposuit patribus, jam sit tibi vivere Christus,
Et raptum mundo te restituat paradiso.

173.

ITEM, WILLHELMUS AD EUMDEM.

Carmina si possent tanto prodesse patrono,
Jam prodesset ei musa canora mei.
Carmina cantasset titulo fruitura perenni,
Mille modis tanto, psalleret illa viro.
Psalleret illa viro studiosa mente, manuque,
Linguaque nagnificum, magnificaret eum.
Sed quia defuncto nil prosunt carmina laudis:
Virtus summa Dei propitietur ei.
Torruerat phæbus bis sex, octoque diebus
Libram, cum vita discessit hic Eremita.

174.

EX EPISCOPATU YPRENSI.

—

TITULUS SANCTÆ MARIÆ FARMOCELLENSIS ECCLESIÆ.

Frustra conquerimur, justus si morte sopitur,
Omnibus una via proveniens varia.
Tristia damnatis, dat gaudia plena beatis,
Ergo beatus erit, qui bene transierit.
Felix hic Bruno, cui consonat ore sub uno
Laus modulata piis, comptaque tot studiis.
Nosque precamur ei lumen lucere diei.
Qui non temporibus concidit, aut vicibus.
Vos quoque pro nostris oretis commemoratis.
Sic sic concludo breviter celeberrime Bruno,
Cui famulabaris Christo, sine fine fruaris.

175.

TITULUS SANCTÆ MARIÆ MECINENSIS ECCLESIÆ.

Commemorande Pater Bruno, Christi pia Mater
Dignetur natum, pro nobis in cruce passum
Poscere, cœlestis donet tibi præmia regni,
Quo tecum Fratres nostri sint, atque sorores.

176.

TITULUS S. PETRI ISLENSIS ECCLESIÆ.

Vera fides Christi laxat peccamina mundi,
Cujus facta caro ligno crucis hostia Patri.
Quod, qui corde bono credens votis imitatur,

Ipsius vitæ consortia læta meretur ;
Cujus Bruno Pater concivis, ut efficiatur,
Judicis ad thronum devotio digna feratur.
Prosit defunctis oratio mutua nostris.

177.

TITULUS S. MARIÆ NONIANDI.

Egregius Bruno non est laudandus in uno,
Qui docuit Clerum, Pater extitit et Monachorum ;
Atque Deo charus per claros splenduit actus.
Omnibus hic nobis sit semper commemorandus ;
Ipsius ut flatum capiat Deus immaculatum.
Missis, et psalmis societur civibus almis.

19bis.

INDULTUM CARTUSIENSIBUS DATUM
DE OFFICIO ET MISSA
S. BRUNONIS[1].

ANTONIUS miseratione Div. Tit. S. Praxedis Presbyter Cardinalis Papiensis, necnon totius Ord. Cartusiensis Protector. Universis, et singulis præsentes nostras inspecturis, et lecturis, salutem in Domino sempiternam. Cum ex nostro protectionis officio, benevolentiaque, ac pietate, qua universo Cartusiensi Ordini prædicto afficimur, hodie ad pedes Sanctissimi D. N. Leonis divina providentia PP. X. præsentavimus Venerabiles Religiosos viros DD. Matthæum Bononiæ, Ludovicum

[1] Voir la traduction de cette pièce, t. I. p. 159 et seq.

Mantuæ, Jacobum Neapolis, et Hugonem S. Crucis in urbe ejusdem Cartusiensis Ordinis, Domorum Priores; et tam nos, quam Religiosi prædicti plura de laudibus, præconiis, ac vitæ sanctitate B. Brunonis Confessoris ejusdem Ordinis Cartusiensis primi fundatoris, ac Institutoris Sanctitati suæ retulissemus, et exposuissemus; qui vir beatus declinante Christiana militia, et propter iniquitatis abundantiam charitate plurimum frigescente, tanquam dux strenuus ad resistendum hostibus novum in Ecclesia instruxit, et instauravit exercitum, et in vineam, quod Dominus sua dextera plantaverat, jam vitiorum vepribus, et spinis obsitam, veluti solertissimus Paterfamilias tot fideles conduxit operarios, ut uberiores ex ea fructus S. Ecclesiæ proveniant, et odorem suavitatis proferant, et sanctitatis; ipsius namque B. Confessoris multiplex doctrinæ, vitæ castigatissimæ, innocentiæ, ac munditiæ exemplum plurimos generans, sanctæ adoptionis filios generat, et nutrit incessanter; cujus meritis Ordo præfatus exornatur, et comprobatur miraculis, et assidue quasi de virtute in virtutem crescit rigans montes de superioribus suis, et de fructu operum suorum satiatur terra. Idcirco nos una cum præfatis Prioribus ab eodem D. D. N. Venerabilium virorum Francisci de Puteo moderni Generalis, aliorumque Priorum, et universorum Monachorum, Monialium, Conversorum, et Personarum dicti Ordinis nomine humiliter supplicavimus, ut pro Omnipotentis Dei gloria, qui in suorum exultat veneratione Sanctorum, ac Beati prædicti Confessoris honore, illiusque evidentissimis sanctitatis operibus, signisque virtutum, quibus in carne positus claruit, et ad cœlos evocatus perpetuo splendet, proque tam præclari Ordinis decore, de Apostolica munificentia, et benignitate, sub sexta Octobris die, qua die posita carnis sarcina, idem B. Bruno Confessor ad

perpetuam evolavit gloriam, festum quotannis in ejus memoriam, ac solemne officium dignis in Domino laudibus, et honoribus celebrandi, et commemoratione ejusdem cæteris diebus faciendi licentiam concedere dignaretur; quamvis idem Beatus Bruno Cofessor non reperiatur aliter canonizatus per Summos Pontifices Prædecessores suos, ut moris est. Qui præfatus Sanctissimus D. N. Papa asserens, se jamdudum de laudibus ac sanctitate ejusdem Beati Confessoris plurima intellexisse, arbitratus, dignum esse ac consonum rationi, ut quem Deus in hoc sæculo tantis donis, et gratiis insignivit, assumptum in cœlis, magis, ac magis venerandum; et, cui viventi dederat cor omnipotens ad præcepta, et legem vitæ, et disciplinæ, eidem nunc apud thronum divinæ gloriæ existenti impendatur in terris debitæ devotionis obsequium; hujusmodi nostris, et præfatorum Priorum supplicationibus libenter annuens dictis D. Francisco moderno, ac pro tempore Generali existenti, et aliis Prioribus, Monachis, Monialibus, Conversis, ac personis dicti Ordinis, in ipsius Ordinis dumtaxat Domibus, et eorum Ecclesiis seu capellis festum prædictum solemniter colendi, et devotione debita celebrandi; præfatique Brunonis corpus, et memoriam dignis in Domino laudibus prosequendi, et venerandi; officiumque conveniens in honore ipsius B. Confessoris agendi, et decantandi; necnon commemorationem singulis diebus faciendi, ex tunc, et de cætero in perpetuum cum Dei benedictione licentiam vivæ vocis oraculo nobis facto benigne, ac favorabiliter concessit pariter, ac indulsit; non obstante, quod idem B. Bruno Confessor non inveniatur aliter canonizatus ut supra; præsentibus quoque ibidem Reverendissimo in Christo Patre D. D. Laurentio Putio Tituli Sanctorum IV. Coronatorum S. R. E. Presbytero Cardinale, et Rev. S. D. Francisco

Armellino Cameræ Apostolicæ Clerico. Quare ne apud quemquam de hujusmodi concessione possit aliquod dubium suboriri, præsentes manu propria subscriptas, et nostri soliti sigilli appensione munitas confici jussimus, et per nostrum quoque Secretarium subscribi fecimus in fidem, robur, ac testimonium præmissorum et veritatis. Datum Romæ in Apostolico palatio die 19. Mensis Julii an. 1514. Pontificatus vero D. N. an. II. Antonius Cardinalis S. Praxedis, Protector, manu propria. Antonius Testa Verulanus.

20.

ORDINATIO CAPITULI GENERALIS ANNI 1515
DE RITU SOLEMNI IN FESTO SANCTI BRUNONIS.

CUM sanctissimus Dominus noster Dominus Leo divina providentia Papa decimus et modernus, nobis et Ordini nostro sua gratia dederit et concesserit licentiam et auctoritatem, ut in singulis domibus dicti nostri Ordinis, et earum ecclesiis, seu capellis possimus festum beati Brunonis patris nostri solemniter colere, et debita devotione celebrare, ejusque corpus et memoriam dignis in Domino laudibus prosequi, et venerari, et officium conveniens in honorem ipsius agere et decantare, necnon commemorationem singulis diebus de eo facere, et alias prout in desuper confectis litteris plenius continetur.

Propterea ne tantam gratiam neglexisse videamur, ad Dei et ejusdem patris nostri laudem et honorem, Ordinis incrementum et nostram nostrorumque omnium salutem, consolationem et pacem, dictarum litterarum

mentem et tenorem insequentes, volumus et ordinamus, quod de cætero annis singulis, perpetuis futuris temporibus, die sexta mensis octobris, qua die idem pater noster, carne solutus, beata fuit immortalitate vestitus, festum prædictum in omnibus et singulis domibus, totius Ordinis nostri prædicti et earum ecclesiis seu capellis in honorem et sub nomine et vocabulo ejusdem beati Brunonis confessoris, cum candelis et solemniter celebretur, et ab omnibus et singulis prioribus, monachis, conversis et aliis personis dicti Ordinis nostri debita devotione colatur, ejusque corpus et memoria dignis in Domino laudibus veneretur, fiatque et decantetur de eo ipsa die sexta octobris solemne officium cum duodecim lectionibus, capitulo, refectorio, et cæteris cæremoniis, quæ solemnibus festis, candelarum solent observari in hunc videlicet qui sequitur modum. Ad primas vesperas antiphona super psalmos, « *Sint lumbi.* » Responsorium, « *Beatus servus.* » Ad matutinas octo primæ lectiones, sermo beati Augustini episcopi, qui incipit : « *Dominus noster Jesus Christus*, » sicut in festo sancti Martini. Quatuor vero ultimæ, homilia beati Gregorii papæ, quæ incipit « *Sancti evangelii : super Evangelio secundum Lucam : Sint lumbi vestri*, » sicut in festo sancti Benedicti. Ad missam, dictum evangelium : « *Sint lumbi vestri.* » Cætera omnia tam in missa, utrisque vesperis, matutinis, quam cæteris horis fiant sicut unius confessoris non episcopi, exceptis orationibus, quæ dicentur prout infra in pede præsentis ordinationis sunt notatæ. Volumus pariter et Ordinamus quod in vigilia dicti festi fiat abstinentia et in die fiat sermo in capitulo monachorum et conversorum, ad laudem ejusdem sancti, et ad reformationem Ordinis, et cessetur ipsa die ab omnibus operibus, ut divinis laudibus facilius et devotius intendere valeamus.

Item ordinamus, quod dictum festum scribatur in calendariis Ordinis sub dicta die octobris, et in litaniis post sanctum Benedictum ponatur, scribatur, et ab inde dicatur : « *Sancte Bruno, ora pro nobis.* » Item pariter ordinamus, quod singulis diebus, quibus cætera dicuntur solita suffragia in matutinis et vesperis, immediate post Commemorationem Sancti Joannis fiat de eo commemoratio in hunc modum antiphona : « *Similabo.* » Versus : « *Justum deduxit.* » Oratio : « *Omnipotens sempiterne Deus*, etc. » Ut per ejus intercessionem et merita divinam in præsenti gratiam et æternam in futuro gloriam consequi mereamur. Sequuntur orationes ad missas dicendæ, quarum prima dicetur in die ad utrasque vesperas, laudes et tertiam et quotidie ad commemorationem in matutinis et vesperis. » Oratio : « *Omnipotens sempiterne Deus*, qui renunciantibus sæculo mansiones paras in cœlo, immensam clementiam tuam humiliter imploramus, ut, intercedente beato Patre nostro Brunone Confessore tuo, vota quæ profitendo fecimus fideliter implere, et ad ea quæ perseverantibus in te dignatus es promittere, valeamus salubriter pervenire. » Secreta « *Sacrandum* tibi Domine munus offerimus, majestatem tuam suppliciter exorantes, ut per intercessionem et merita beati Patris nostri Brunonis Confessoris tui a peccatis omnibus et peccatorum omnium pœnis absoluti, acceptum tibi sacrificium in tuæ passionis et nostræ redemptionis memoriam offerre valeamus. Qui vivis. » Complenda. « *Per hæc* sancta quæ sumpsimus, Domine Deus, pium in nobis accende sanctæ religionis affectum, ut ejus, quem ut Patrem in terris colimus, vestigia insequentes, quod te donante promisimus, te operante implere, et cum vitæ finis advenerit, ad te, veritas, et vita es, pervenire mereamur qui vivis, etc. »

CONFIRMATIO EJUSDEM ORDINATIONIS,
A CAPITULO GENERALI ANNI 1516.

Ordinationem in præsenti capitulo factam circa celebrationem festi beati Brunonis patris nostri confirmamus, et eam perpetuo in ordine nostro observari volumus et mandamus, hoc addito, quod, sicut in litaniis privatis, ita et in conventualibus ponatur et scribatur, et ab inde dicatur : « *Sancte Bruno, ora pro nobis.* » Et in martyrologio sub die sexta octobris scribantur hæc verba : in Calabria depositio beati Brunonis confessoris, primi institutoris ordinis Carthusiensis. Et nihilominus ordinamus, quod de vita ejus noviter impressa legatur in refectorio singulis annis in singulis domibus ordinis, in dicto festo.

21.

BULLA GREGORII PAPÆ XV
DE MISSA ET OFFICIO SANCTI BRUNONIS.

AD perpetuam rei memoriam. Gregorius Papa XV. Domini nostri Jesu Christi, qui servos suos æternæ gloriæ præmio donat in cœlo, vices, quanquam immeriti, gerentes in terris, ex adjuncto nobis pastoralis officii debito procurare tenemur, ut eorumdem servorum Christi debita veneratio in dies magis promoveatur, et laudetur Dominus in sanctis suis. Quamobrem, fidelium quorumlibet, præsertim vero sub suavi religionis jugo altissimo famulantium, votis, quæ peculiarem sanctorum hujusmodi cultum et venerationem respiciunt, libenter annuimus, prout conspicimus in Domino salubriter expedire.

Supplicationibus itaque dilecti filii D. Bernardi Gazii, ordinis Carthusiensis procuratoris generalis, nobis humiliter porrectis inclinati, de venerabilium fratrum nostrorum S. R. E. Cardinalium sacris ritibus præpositorum consilio, quod de cætero perpetuis futuris temporibus festum Sancti Brunonis, ejusdem ordinis fundatoris, die vj octobris, qua in cœlum evolavit, in missali et breviaro romano reponi, officiumque de eo semiduplex ab omnibus ubique fidelibus recitari libere et licite possit, et valeat, apostolica auctoritate tenorum præsentium concedimus et indulgemus. Quocirca venerabilibus fratribus patriarchis, archiepiscopis, episcopis, cæterisque ecclesiarum prælatis, in universo terrarum orbe constitutis, præcipimus et mandamus, ut in suis quibusque ecclesiis ,provinciis, et diœcesibus præsentes nostras litteras solemniter publicari, et ab omnibus ecclesiasticis personis sæcularibus, et quorumvis ordinum regularibus omnino observari faciant, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem ut præsentium transumptis, etiam impressis, manu alicujus notarii publici suscriptis, et sigillo alicujus personæ in dignitate ecclesiastica constitutæ munitis eadem prorsus fides adhibeatur, quæ præsentibus adhiberetur, si forent exhibitæ vel ostensæ. Datum Romæ apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die xvij februarii M. DC. XXIII. Pontificatus nostri anno tertio. S. Cardinalis Sanctæ Susannæ. Ita est, Sylvester Spada illustrissimi et reverendissimi domini Cardinalis Vicarii notarius. Locus † sigilli.

DECRETUM S. RITUUM CONGREGATIONIS
DE FESTO S. BRUNONIS SUB RITU SEMIDUPLICI
AD LIBITUM CELEBRANDO, IN ECCLESIA UNIVERSALI.

Die XIX novembris 1622. Indultum S. Brunonis. Supplicationi a D. Bernardo Gazio Ord. Cartusiensis Procuratore Generali, S. Rituum Congregationi porrectæ, eadem Congregatio, Communi Illustrissimorum R. P. assensu, inclinata, habita etiam SS. D. N. confirmatione, Festum S. Brunonis ejusdem Ordinis fundatoris die 6 octobris, qua in cœlum evolavit, in Missali ac Breviaro Romano reponi, et Officium de eo Semiduplex ab omnibus ubique fidelibus recitari concessit. Illi enim inter Sanctos præcipue universalem Ecclesiæ venerationem expostulare videntur, qui sacrarum familiarum Institutores militanti eidem Ecclesiæ nunquam interitura suffragia reliquerunt. Sign. Franciscus Maria Cardinalis a Monte. ✠ Locus Sigilli – Joannes Baptista Rinuncinus Secretarius.

22.

BREVE GREGORII PAPÆ XV
DE INDULGENTIIS IN FESTO SANCTI BRUNONIS CONSEQUENDIS.

AD perpetuam rei memoriam. Gregorius Papa XV. Splendor paternæ gloriæ, qui sua mundum illuminat ineffabili charitate, pia vota fidelium, de clementissima ejus majestate sperantium, tunc præcipue benigno favore prosequitur, cum devota ipsorum humilitas sanctorum precibus et meritis adjuvatur. Volentes igitur, omnes et singulas ecclesias monasteriorum monachorum

Carthusianorum ubicumque existentium aliquo spirituali munere illustrare, de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli apostolorum auctoritate confisi, omnibus utriusque sexus Christi fidelibus, vere pœnitentibus et confessis, ac sacra communione refectis, qui aliquam ex dictis ecclesiis die festo Sancti Brunonis, sexto mensis octobris celebrari solito, a primis Vesperis usque ad occasum solis festi hujusmodi singulis annis devote visitaverint, et ibi pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione, ac sanctæ matris ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, plenariam omnium suorum peccatorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus, præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem, quod præsentium transumptis etiam impressis, manu alicujus notarii publici subscriptis, et sigillo alicujus personæ, in dignitate ecclesiastica constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quæ præsentibus adhiberetur, si forent exhibitæ vel ostensæ. Datum Romæ apud Sanctam Mariam majorem, sub annulo piscatoris, die tertia julii, anno M. DC. XXIII, pontificatus nostri anno tertio.

23.

BULLA LEONIS PAPÆ X

QUA MONASTERIUM SANCTI STEPHANI DE NEMORE

AD CARTUSIENSES PRISTINOS POSSESSORES DEVOLUTUM ESSE

DECLARAT.

LEO episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam. Pro commisso nobis desuper apostolatus officio, quo universalis ecclesiæ Regimini præsidemus, de ecclesiarum et monasteriorum, aliorumque

regularium locorum omnium statu prospere et salubriter dirigendo continua reddimur attentione solliciti : unde aliqua ex eisdem monasteriis et locis, ut in eis gratior Deo vigeat observantia, crescat divinus cultus, et fidelium augeatur devotio, novis nonnunquam committimus gubernanda rectoribus, per quorum solertiæ studium et providam diligentiam monasteria et loca ipsa, et jam alias votivis in spiritualibus et temporalibus proficiant incrementis.

Sane monasterio Sancti Stephani de Bosco Cisterciensis ordinis Squillacensis diæcesis, quod dilectus filius noster Aloysius Sanctæ Mariæ in Cosmedin diaconus Cardinalis ex concessione et dispensatione apostolica in commendam nuper obtinebat (commenda hujus modi ex eo quod idem Aloysius Cardinalis illi hodie in manibus nostris sponte et libere cessit, nosque cessionem ipsam duximus admittendam, cessante), adhuc eo, quo, dum eidem Aloysio Cardinali commendatum fuit, vacabat, modo vacante; nos vero, ultimum dicti monasterii vacationis modum, etiam si ex illo quævis generalis reservatio et in corpore juris clausa resultet, præsentibus pro expressis habentes ad provisionem super ipsius monasterii regimine celerem et felicem, ne monasterium ipsum longæ vacationis exponatur incommodis, paternis et sollicitis studiis intendentes, post deliberationem, quam desuper cum fratribus nostris habuimus diligentem, demum ad dilectos filios fratres Carthusiensis ordinis, in quibus regularis disciplinæ observantia, vitæ sanctimonia, et exemplares mores in dies tanquam novi palmites in agro Domini pullulare noscuntur, dereximus oculos mentis nostræ. Sperantes, quod si in monasterio prædicto, in cujus ecclesia corpus Sancti Brunonis dicti Carthusiensis ordinis institutoris dicitur esse reconditum, et quod, ut ab

aliquibus asseritur, olim ejusdem Carthusiensis ordinis domus fuit, dignitas abbatialis et Cisterciensis ordo perpetuo supprimerentur et extinguerentur, et ordo Carthusiensis hujus modi institueretur et plantaretur: et de cætero monasterium ipsum domus sub eadem invocatione sancti Stephani nuncuparetur, et dicti Carthusiensis ordinis fratribus, per eos juxta ipsorum ritus et mores, ac regularia instituta, prout aliæ ejusdem Carthusiensis ordinis domus reguntur et gubernantur, regendum et gubernandum perpetuo concederetur, ex hoc gratia Deo et accepta in dicto monasterio introduceretur bene beateque vivendi norma, augeretur divinus cultus, aliasque ejusdem monasterii statui in spiritualibus et temporalibus cum circumvicinorum fidelium spirituali consolatione feliciter consuleretur.

Quibus omnibus debita meditatione pensatis, de dilectorum fratrum consilio, auctoritate apostolica, tenore præsentium in eodem monasterio quovis modo, et ex cujuscumque persona vacet, etiamsi ejus provisio ex quavis causa ad sedem apostolicam specialiter vel generaliter pertineat, dignitatem abbatialem et Cisterciensem ordinem, hujus modi perpetuo supprimimus et extinguimus, et dictum Carthusiensem ordinem ita quod de cætero non monasterium, sed domus ejusdem Sancti Stephani sit et denominetur, instituimus; illudque cum omnibus et singulis ejus mobilibus, et immobilibus bonis, juribus et pertinentiis suis, dictis fratribus per unum priorem et fratres in decenti numero juxta eorum ritus et mores, ac instituta regularia prædicta, et prout aliæ dicti Carthusiensis ordinis domus reguntur et gubernantur, regendum et gubernandum perpetuo concedimus. Itaque liceat dilectis filiis modernis dicti Carthusiensis ordinis visitatoribus in provincia remotioris Lombardiæ juxta morem ejus-

dem Carthusiensis ordinis, infra cujus provinciæ limites dicta domus Sancti Stephani consistit, Carthusiensis ordinis et illius fratrum hujus modi nomine corporalem domus Sancti Stephani bonorum ac jurium et pertinentiarum prædictarum possessionem per se vel per alium seu alios propria auctoritate libere apprehendere, et, sicut præmittitur, regendam et gubernandam perpetuo retinere, illiusque fructus, redditus et proventus in fratrum et domus eorum usus utilitatemque convertere, diæcesani loci et cujusvis alterius licentia super hoc minime requisita.

Ac priori et fratribus in ipsa domo Sancti Stephani pro tempore degentibus, quod ipsi et dicta domus omnibus et singulis privilegiis, gratiis, immunitatibus, indulgentiis, exemptionibus, præeminentiis, favoribus, et indultis spiritualibus et temporalibus, quibus aliæ dicti Carthusiensis ordinis domus, aut priores et fratres in illis pro tempore degentes generaliter utuntur, potiuntur, et gaudent, ac uti, potiri et gaudere poterunt quomodo libet in futurum, uti, potiri, et gaudere libere et licite possint, de simili consilio auctoritate præfata indulgemus, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac dictorum ordinum juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque. Nos enim ex nunc irritum decernimus, et inane, si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Nulli ergo omnimo hominum liceat hanc paginam nostræ suppressionis, extinctionis, concessionis et decreti infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Dei omnipotentis et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Romæ apud San-

ctum Petrum anno incarnationis Dominicæ millesimo quingentesimo tertio decimo, decimo septimo calendas januarii, pontificatus nostri anno primo.

23bis.

ATTESTATIO RECOGNITIONIS SACRARUM RELIQUIARUM S. BRUNONIS A VICARIO GENERALI ECCLESIÆ SQUILLACENSIS EXPEDITA[1].

QUONIAM propter humani generis fragilitatem multa in hoc sæculo sub oblivionis involucro, tanquam sub densissimis tenebris inundant: memoria enim hominum labilis est, et caduca ; et, ut ait Ecclesiastes : Non est priorum memoria, et quæ apud eum sequuntur. Multa vero propter diversa hominum ingenia, et variam referentium assertionem, res non de visu, sed de aliorum relatione narrantium, plerumque diversimode, tumultuarieque nunciatur. Plurima etiam ob invidorum atque calumniantium malignitatem, et livorem malignitatis, semper veritati detrahentium, sub falsis rumoribus pertinaciter disseminantur in vulgo. Idcirco nos Abbas Joannes Ruffus Cantor, et Generalis Vicarius in spiritualibus, et temporalibus Reverendissimi, et Illustrissimi D. Vincentii Galeotæ de Neapoli Episcopi Squillacensis, et Caputaquensis, una cum RR. PP. D. Matthæo de Vigis de Asten, D. Jacobo Aragonensi, et D. Petro de Riccardis de Acerris Prioribus Domorum Bononiæ Neapolis, et Clarimontis sacri Ordinis Cartusiensis, necnon et Visitatoribus, ac Commissariis pro hac re a Capitulo Generali præfati Ordinis Cartusiensis in has partes missis, necnon et D. Constan-

[1] Cf. t. I. p. 166.

tio de Rigetis Bononiensi Rectore hujus Domus S. Stephani de Bosco nullius Diœcesis Provinciæ Reginen: ad tollendam omnem ambiguitatem, si qua forte hactenus in mentibus nonnullorum Fidelium de sacro corpore, et Sanctis Reliquiis B. P. Brunonis Coloniensis in Ecclesia dictæ Domus S. Stephani tumulati falso insederit : ad perpetuam rei memoriam, et præsenti, et futuro, in Deo optimo, maximo, Patre, Filio, et Spiritu Sancto, Populo Christiano testatum reliquimus, qualiter hodie, quæ fuit in celebritate omnium Sanctorum prima mensis Novembris III. Indictionis anno a salutifera Christi Incarnatione 1514, in Ecclesia dictæ Domus S. Stephani de Bosco Ordinis Cartusiensis, nostris propriis manibus deposuimus sacras Reliquias prædicti S. Patris Brunonis ejusdem Ordinis Cartusiensis primi Institutoris, atque Domus prædictæ S. Stephani Fundatoris. Et ut veritas clarius elucescat per præsentes testamur, qualiter de prædictis sacris Reliquiis ossa a nobis reposita fuerunt num. 52. in sancta Sanctorum in dextrum cornu ascendendo post Altare majus, sub Altari dedicato eidem S. P. Brunoni : reposuimus autem illa in arca marmorea, circumsepta quadam arca lignea, crata ferrea circumquaque ligata. Caput vero prædicti P. Brunonis inter prædictas Reliquias repertum ad majorem populorum devotionem excitandam, et augendam, in eadem Ecclesia S. Stephani decenti loco reservatum est, exornandum pro more, et consuetudine, et honore totius Cartusiensis Religionis. In qua quidem Sanctarum Reliquiarum depositione ingens longinquorum attiguorumque populorum utriusque sexus multitudo devotissime interfuit. De quibus præfatis sacris Reliquiis, cum propter multorum Prædecessorum Catholicorum fide dignorum assertionem et propter ea quæ de ipsis reliquiis

antiquissime scripta reperiuntur, tum vero propter constantissimam omnium ætatum de ipsis Reliquiis formam a migratione prædicti B. P. Brunonis, usque in hodiernum diem per ora hominum, seriatim, sucessive, et gradatim inviolabiliter durantem, nemini dubium esse debet, cum dicti B. P. Brunonis verum corpus, veræque, et indubitatæ Reliquiæ sint, prout sunt, quas nos pro talibus ullo dubio, veris, in prædictis locis reposuimus recondidimusque, obsecrantes Deum optimum maximum, ut meritis, et intercessione B. Mariæ semper Virginis, et dicti B. Patris Brunonis, omniumque Sanctorum, cuncto populo Christiano pacem, et concordiam, nobis salutem, et gratiam, Defunctis requiem æternam donare dignetur. In quorum testimonium has præsentes fieri fecimus manu Syri Antonini Fasani publici Apostolica auctoritate Notarii, et etiam Cathedralis Eccles. Squillacen. Canonici, et Protonotarii, subscriptione nostra, ac sigillorum nostrorum impressione muniri. Eadem hora cum præfatis reliquiis reperimus ossa B. Lanuini consocii B. P. Brunonis, quæ omnia simul reposuimus : partem vero capitis dicti B. Lanuini reposuimus cum capite dicti B. P. Brunonis, similiter exornandam, ut supra. Sub die mense Indictione et anno quibus supra. Ego qui supra Abbas Joannes Ruffus Cantor, et Vicarius omnia supradicta confirmo, et fateor vera esse, propterea ad fidem manu propria me subscripsi, ac meo solito sigillo roboravi. Ego Frater Matthæus Cartusiæ Bononiæ Prior, qui supra, affirmo omnia suprascripta vera esse ; in quorum fidem hic me subscripsi manu propria, et sigillo munivi solito. Ego Frater Jacobus Cartusiæ Neapolis Prior, qui supra, confirmo omnia suprascripta esse vera, in quorum fidem hic me subscripsi manu propria, et sigillum apposui. Ego Frater Petrus

de Acerris Prior Cartusiæ Clarimontis, qui supra, affirmo omnia suprascripta vera esse, in quorum fidem hic me subscripsi manu propria, et sigillo solito munivi. Ego qui supra, Frater Constantius Bononiensis Rector Cartusiæ S. Stephani suprascripti, omnia suprascripta confirmo esse vera, in quorum fidem hic me propria manu subscripsi, ac sigillo nostro consueto roboravi Jesu impresso. Ego Frater Vincentius de Senisio Sacrista, omnia suprascripta confirmo esse vera, et mea propria manu subscripsi. Ego Frater Joannes de Stephanis Valentianus, Monachus Cartusiæ S. Jacobi de Capreis professus, assero omnia suprascripta esse vera, ideo manu propria me subscripsi. Ego Frater Philippus Verulanus omnia suprascripta confirmo vera esse, et mea propria manu subscripsi. Ego Frater Michael Pratz alias Rovirola Barchinonensis Monachus Professus Cartusiæ Neapolis affirmo, ut supra, omnia manu propria. Ego Adamus Salerno de Terra S. Catharinæ, Regia auctoritate Notarius publicus per totum Regnum Siciliæ citra farum, fateor, prædicta supra contenta esse vera, ac interfui prædictæ numerationi, et omnibus prædictis. Et ad fidem et rectitudinem mea propria manu subscripsi, meumque solitum signum consuetum apposui.

24.

LITTERÆ CAPITULI GENERALIS ANNI 1254, QUIBUS ORDO CARTUSIENSIS PERPETUÓ RENUNCIAVIT ESUI CARNIUM.

NOVERINT universi præsentem paginam inspecturi: quod Beatus tunc temporis Prior Carthusiæ, et cæteri Priores universi ejusdem Ordinis ad Generale Capitulum in Carthusia simul congregati, et in

ipso Capitulo existentes, præsentibus Venerabilibus prioribus Roderico Dei gratia Tarentasiensi Archiepiscopo, et Fulcone eadem gratia Episcopo Gratianopolitano, spontanei et voluntarii, non coacti, tam pro se quam pro suis Conventibus unanimiter et concorditer in pleno et Generali Capitulo esui carnium perpetuo abrenunciaverunt: adjicientes quod si quis illorum sive Prior, sive Monachus contra hujusmodi Statutum præsumptione temeraria, quod absit, venire præsumpserit, a societate et communione totius Ordinis, et ab ipso Ordine amotum se noverit penitus et exclusum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo quarto, die lunæ post festum Ascensionis Domini. In cujus rei testimonium prædicti Domini, Rodericus Tarentasiensis Archiepiscopus, et Dominus S. Episcopus Gratianopolitanus, præsentem paginam et instantiam et petitionem dicti Prioris et Capituli Generalis sigillorum suorum munimine roboraverunt.

25.

CONFIRMATIO STATUTORUM ORDINIS CARTUSIENSIS AB INNOCENTIO PAPA XI.

INNOCENTIUS Papa XI. Ad perpetuam rei memoriam.

Injunctum Nobis divinitus Apostolicæ servitutis officium, meritis licet et viribus longe impares, ad Ecclesiæ Catholicæ per universum terrarum orbem diffusæ, ædificationem, bonorumque, et piorum operum incrementum, et animarum salutem fideliter exequi, adjuvante Domino, satagentes, Regulares Ordines in Ecclesia Dei pie, sancteque institutos, ac multiplici, celeberrimaque virtutum laude fulgentes, in salutari

eorum vivendi norma, veterisque disciplinæ observantia confovere, atque conservare omni studio connitimur ; Ac proinde ea, quæ pro felici, prosperoque Religiosorum virorum, eorumque præsertim, quos suave Christi jugum sub austerioris vitæ regula amplexos, cæteris sanctitatis, et religiositatis exemplo prælucere decet, regimine, et gubernio provide, prudenterque facta, atque ordinata esse noscuntur, ut serventur exactius, et perenni stabilitate persistant, Apostolici muniminis patrocinio, cum id a nobis petitur, libenter corroboramus, sicut omnibus matura deliberatione perpensis, salubriter in Domino expedire conspicimus. Exponi siquidem Nobis nuper fecerunt dilecti Filii Innocentius Prior Cartusiæ Majoris Gratianopolit. Diœcesis, totius Ordinis Cartusiensis Minister Generalis, ac Definitores Capituli Generalis ejusdem Ordinis , quod ipsi alias animo revolventes ineffabilem Divinæ bonitatis altitudinem, qua factum est, ut idem Ordo, quem Romani Pontifices Prædecessores nostri velut arborem bonam in agro militantis Ecclesiæ dextera Domini plantatam, ac fructus uberes justitiæ jugiter producentem merito appellarunt, singulari plane prærogativa ad hoc usque septimum a fundatione sua sæculum in suo primævo instituto absque ulla reformationis necessitate perseveraverit, tam ingentibus altissimi beneficiis obstricti, aliquam Domino pro omnibus, quæ iis retribuit, retributionem reddituri, quam exactissimam regularis disciplinæ observantiam sollicitis magis studiis custodire decreverunt, adeoque juxta Ordinationem Anno M. DC. LXXIX. a Capitulo Generali Ordinis præfati emanatam, novam Statutorum pro salubri ejusdem Ordinis Fratrum in via mandatorum Domini directione editorum Collectionem, longo labore, ac diligentia perfectam, Correriæ

apud dictam Majorem Cartusiam Anno M. DC. LXXXI. typis evulgari curarunt, antiqua in ea operis hujusmodi secunda editione majorum suorum vestigia persequentes, qui primis Statutis eas Ordinationes, et interpretationes adjunxerunt, quæ illis ad veteris Instituti conservationem, et abusuum ex humana infirmitate erumpentium extirpationem, necnon ad præcavendas relaxationes conducere visæ fuerunt; Et sane opus istud ab omnibus fere universi Ordinis Provinciis, et Domibus regularibus in spiritu humilitatis, et obedientiæ pacifice, et reverenter (ut asseritur) admissum, paucorum solummodo querelis, qui præcipue adversus Ordinationes, et interpretationes præfatas reclamarunt, exceptum fuit. Cum autem, sicut eadem expositio subjungebat, præfata Statutorum Collectio, ut supra edita, per Congregationem nonnullorum ex Venerabilibus Fratribus nostris S. R. E. Cardinalibus, quos super hoc negotio, dicto Innocentio Priore, et Ministro Generali, ac Definitoribus præfatis potissimum instantibus, ad quascumque dissentiones dirimendas, quæ inter viros solitariæ vitæ professores fraternæ charitatis serenitatem, religiosamque tranquillitatem obnubilare potuissent, specialiter deputavimus, diligenter, ac sedulo revisa, imo et contradictoribus auditis discussa, ac ubi opus esse visum est, opportune etiam correcta, et emendata fuerit, in Volumine tenoris, qui sequitur, videlicet.

NOVA COLLECTIO

STATUTORUM

ORDINIS CARTUSIENSIS,

Ea quæ in antiquis, et novis Statutis, ac Tertia compilatione dispersa et confusa habebantur simul ordinate disposita complectens.

EDITIO SECUNDA.

Nobis propterea dicti Exponentes humiliter supplicari fecerunt, ut sibi in præmissis opportune providere, et ut infra indulgere de benignitate Apostolica dignaremur. Nos igitur, qui Ordinem prædictum, et illius personas non cessantes in rerum Divinarum contemplatione sublimium Domino famulari, in visceribus gerimus charitatis, Innocentii Prioris et Ministri Generalis prædicti zelum in Domino plurimum commendantes, ipsumque, et Definitores præfatos specialibus favoribus, et gratiis prosequi volentes, et eorum singulares personas a quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque sententiis, censuris, et pœnis Ecclesiasticis a Jure, vel ab homine, quavis occasione, vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatæ existunt, ad effectum præmissorum dumtaxat consequendum, harum serie absolventes, et absolutas fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, de memoratorum Cardinalium, qui re mature discussa, omnes, et quascumque notas marginales impressas ad supradicta Statuta nullam vim legis, aut Statuti habere censuerunt, et declaraverunt, consilio, præinsertam novam Collectionem Statutorum Ordinis Cartusiensis, ut supra correctam, et emendatam, auctoritate Apostolica tenore præsentium confirmamus pariter, et approbamus, illique inviolabilis Apostolicæ firmitatis robur adjicimus, ac omnes, et singulos juris, et facti defectus etiam substantiales, si qui in illis quomodolibet intervenerint, seu intervenisse dici, censeri, vel prætendi possent, supplemus, et sanamus. Decernentes easdem præsentes litteras, ac Statuta præinserta semper firma, valida, et efficacia existere, et fore, suosque plenarios, et integros effectus sortiri, et obtinere, ac illis ad quos spectat, et pro tempore spectabit in omnibus, et per omnia plenissime suffra-

gari, et ab eis respective inviolabiliter observari. Sicque in præmissis per quoscumque Judices Ordinarios, et Delegatos, etiam Causarum Palatii Apostolici Auditores, ac S. R. E. Cardinales, sublata eis, et eorum cuilibet quavis aliter judicandi, et interpretandi facultate, et auctoritate, judicari, et definiri debere, ac irritum, et inane si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter, vel ignoranter contigerit, attentari. Nonobstantibus præmissis, ac Constitutionibus, et Ordinationibus Apostolicis, necnon, quatenus opus sit, dicti ordinis, ejusque Provinciarum, et Monasteriorum, aliisque quibusvis etiam juramento, confirmatione Apostolicæ, vel alia quavis firmitate roboratis Statutis, usibus, et consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis, et litteris Apostolicis Ordini, Superioribus, et personis præfatis sub quibuscumque tenoribus, et formis, ac cum quibusvis etiam derogatoriarum derogatoriis, aliisque efficacioribus, efficacissimis, et insolitis clausulis, irritantibusque, et aliis decretis in genere, vel in specie, ac alias in contrarium quomodolibet concessis, approbatis, et innovatis. Quibus omnibus, et singulis, illorum tenores præsentibus pro plene, et sufficienter expressis, et de verbo ad verbum insertis habentes, illis alias in suo robore permansuris, ad præmissorum effectum hac vice dumtaxat specialiter, et expresse derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem, ut earumdem præsentium litterarum Transumptis, seu exemplis etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in Ecclesiastica Dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides tam in judicio, quam extra illud ubique locorum habeatur, quæ haberetur ipsis præsentibus si forent exhibitæ, vel ostensæ.

Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem sub

Annulo Piscatoris die 27. Martii 1688. Pontificatus Nostri Anno Duodecimo.

ORDINATIO CAPITULI GENERALIS ANNI 1679,
IN MAJORI CARTUSIA CELEBRATI,
PRO SECUNDA EDITIONE
SECUNDÆ ET TERTIÆ PARTIS STATUTORUM FACIENDA.

Quia ubíque majórum Statutórum penúria laborámus, ordinámus, ut illórum fiat secúnda et nova Edítio, juxta exémplar a R. Patre corréctum, et a Capítulo Generáli visum, examinátum, et approbátum. In quo locis obscurióribus notæ appósitæ sunt et Capitulórum Generálium Ordinatiónes ad totum Ordinem, et matérias in his majóribus Statútis conténtas spectántes, a postréma Statutórum collectióne éditæ, suo quæque loco fine paginárum, aut capitulórum reponúntur. Ex quibus Ordinatiónibus revísis, et examinátis, quæ magis útiles, aut necessáriæ visæ fuérunt, seléctæ sunt, quædam étiam ádditæ et simul ad formam et númerum, quæ in Aula præséntis Capituli publicabúntur, redáctæ, in pósterum vim Statúti habitúræ, cæteris quæ ad Ordinem íntegrum et has Statutórum partes spectant, in ista publicatióne non conténtis, resecátis, áliis vero quæ ad singuláres Províncias et Domos pértinent in suo róbore semper remanéntibus.

ORDINATIO CAPITULI GENERALIS ANNI 1680.

Ordinatiónem præcedéntis Capituli, quæ íncipit : Quia ubíque majórum Statutórum, etc. confirmámus.

Frater Innocéntius húmilis Prior Cartúsiæ cæteríque Diffinitóres Capitulórum Generálium annis 1679. et 1680. in Majóri Cartúsia celebratórum univérsis Cartusiénsis Ordinis alúmnis, et proféssis salútem, et propósiti certáminis felícem cursum. Cum nihil nobis post Sancta Christi Evangélia Sacrámque Scriptúram sit magis necessárium, quam Statúta Ordinis, ad quorum normam Christo militáre proféssi sumus, et in quibus média ad sermónes ejus servándos nobis præfíxa reperímus ; ídeo omni qua potúimus diligéntia laborávimus, ut in hac nova Editióne nihil omitterétur, quod illórum rectæ intelligéntiæ atque observántiæ, hábita ratióne multórum quæ seculórum experiéntia sensim edócuit, posset desiderári ; qua de causa Ordinatiónes Capitulórum Generálium suis locis attexúimus, nihil étiam relinquerétur inemendátum ex his quæ témporum ratióne et fori Ecclesiástici modérna praxi exigéntibus, Sancta Sedes Apostólica, cui omnímodam subjectiónem et obediéntiam devovémus, commendáverat expriméndum. Hunc ergo librum diligéntius revólvite, et véluti panem quotidiánum masticáre satágite. Ad hoc enim singulári Ordinatióne præcépimus, ut sínguli Mónachi illum penes se hábeant ; nec étiam déerunt aliquándo Convérsis, et Moniálibus exemplária Tertiæ partis in linguam vernáculam convérsæ. Quod autem verba exhortatiónis de correctióne paulo dúrius prius expréssa, verbis lenióribus, salva tamen rerum substántia, nunc proferántur, id tum justítia, tum discretióne exigéntibus factum est : Justítia, quia re vera ulcéribus de facto non apparéntibus, aut raríssime in paucis existéntibus, non debet públicum, aut commúne ómnibus remédium nunc applicári. Discretióne autem, quia junióres auditóres putántes exístere, et verum esse ad lítteram,

quod ex succénso zelo procédit matres imitánte, quæ ex púeri casu statim fílium suum clamant esse mórtuum, inde quandóque, ut experiéntia dócuit, scandalizántur. Porro de sola exhortatióne ágitur, et non de observántia áliqua Regulári. De quibus ómnibus vos étiam mónitos esse volúimus præsénti série, ut nullíus offendículi occasióne relícta, hoc opus libéntius suscipiátis, reveréntius observétis, et inde forma Cartusiáne vivéndi assúmpta religioséque serváta, ad bravíum supérnæ vocatiónis perveniátis, in Christo Jesu Dómino nostro, cui est honor, et glória in sécula seculórum. Amen.

26.

LETTRES PATENTES DE LOUIS XIV SUR LES PRIVILÈGES ACCORDÉS A L'ORDRE DES CHARTREUX.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, comte de Valentinois, Diois, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes ; à tous présents et à venir, salut. Entre les privilèges que nos saints pères les papes ont ci-devant accordé à l'ordre des Chartreux, celui de l'exemption des dîmes pour les terres qu'ils cultivent par leurs mains, ou qu'ils font valoir à leurs dépens, même des bestiaux qu'ils nourrissent à leurs frais, est un des plus considérables et des mieux établis ; comme aussi de jouir des novales dans tous les lieux, terres et domaines où ils ont droit de prendre les grosses dîmes ; en sorte qu'ils y ont été maintenus par divers arrêts de nos cours souveraines, conformes en cela aux bulles des papes Célestin III, de l'année 1192 ; d'Innocent III, de l'année

1202 ; Jean XXII, de l'année 1318; d'Innocent VI, 1362 ; Grégoire XI, 1371 ; Clément VII, 1390 ; Martin V, 1430 ; Pie II, 1466 ; Sixte IV, 1481 ; Pie V, 1567 ; Sixte V, 1588 ; Grégoire XV, 1623 ; et Urbain VIII, 1644 ; et aux lettres-patentes des rois nos prédécesseurs Louis XI, 1465 ; Louis XII, 1498 ; François I, 1516 et 1520 ; Henri II, 1547 ; Henri III, 1575 ; Henri IV, 1596 ; Louis XIII notre très-honoré seigneur et père, de l'année 1611, qui leur ont été accordées pour laisser à la postérité des marques certaines de l'estime singulière qu'ils ont toujours fait de leur piété : aussi est-il bien juste que l'austérité de leur vie régulière et exemplaire soit du moins par nous récompensée de quelque prérogative particulière, surtout dans notre royaume où cet ordre a pris sa naissance depuis plusieurs siècles, et où le chef y a établi sa résidence avec tant de fermeté, que comme il ne s'en éloigne jamais, il y attire, par ce moyen, de tous les autres royaumes étrangers, les principaux officiers dudit ordre, lesquels, tous les ans, y viennent prendre et recevoir, dans les chapitres généraux qui y sont célébrés, les lumières nécessaires pour s'entretenir et se conserver, comme ils ont fait jusqu'à présent, sans aucune relâche ni diminution, dans la vigueur et pureté de leur première institution ; ce qui nous est si agréable, que nous ne pouvons assez leur témoigner la satisfaction que nous en avons ; et en attendant que nous leur en donnions des marques plus particulières, nous sommes fortement sollicités par notre propre mouvement de leur continuer et confirmer les mêmes droits et priviléges qui leur ont été ci-devant accordés, tant en général qu'en particulier, par nos saints pères les papes et les rois nos prédécesseurs, pour lever, autant qu'il nous est possible, tous les obstacles qui pourroient leur être opposés à l'avenir dans

les temps les plus difficiles et les moins favorables : A ces causes, et pour obliger davantage lesdits religieux à continuer leurs prières pour notre prospérité et bien de notre état, de l'avis de notre conseil qui a vu les bulles et lettres-patentes ci-dessus déclarées, et autres attachées sous le contre-scel de notre chancellerie, avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, approuvé, loué, confirmé et ratifié, approuvons, louons, confirmons et ratifions par ces présentes, signées de notre main, toutes et chacunes desdites bulles, priviléges, lettres-patentes accordées audit ordre, tant en général qu'en particulier, par nos saints pères les papes et les rois nos prédécesseurs, voulons et nous plaît que lesdits religieux en jouissent, et leurs successeurs, à perpétuité, tout ainsi que si ils étoient ci-après plus particulièrement expliqués et désignés, sans qu'ils puissent être chargés, taxés et cotisés, à présent ou à l'avenir, pour les impositions, tant anciennes que nouvelles, de quelque nature qu'elles soient, sous prétexte de nécessité urgente de l'état ou autrement, dont nous les avons d'abondant, ensemble leurs frères convers, donnés, gens familiers, serviteurs, domestiques, et chacun d'eux, déclaré et déclarons à toujours francs, quittes et exemps de tous droits de dîmes, quatrième, treizième et impositions; tailles, emprunts, gabelles et autres aides ; subsides, redevances et subventions octroyées et à octroyer, tant par le saint-siége apostolique, par l'église et le clergé de ce royaume et de notre état, que par quelqu'autre de nos sujets ; ou autrement, pour le fait de nos guerres, gens d'armes, fortifications, réparations, corvées ; sans aussi qu'ils soient tenus de nous payer aucuns péages, acquits, travers, droits d'entrée, barrage, issues, traites foraines, rouage, vinage et avalage, en quelques villes, cités, châteaux, forteresses, ponts, ports,

passages, chaussées, rivières de notre obéissance, et autres choses quelconques, pour quelque cause et occasion qu'elles puissent être mises pour le présent ou pour l'avenir, à cause de la vente ou de l'achat qu'ils font ou pourroient faire de leurs vins, bleds, fruits, dépouilles, nourriture, chevaux, bœufs, vaches, moutons, brebis et autres bestiaux; poissons et autres quelconques biens échangés, vendus et achetés; notre intention étant que lesdits religieux, ensemble et leurs successeurs, leurs frères convers, donnés, gens familiers, serviteurs, domestiques, demeurent francs, quittes et exempts de toutes lesdites impositions, charges, taxes, et généralement de celles qui se paient et se lèvent en ce royaume, et se pourroient payer ci-après sur les personnes, fonds, terres, domaines et denrées qui sont dans le commerce, même des droits de francs-fiefs, nouveaux acquêts et amortissements; sans préjudice néanmoins des droits d'indemnité, si aucuns sont dûs aux seigneurs féodaux et censiers. Voulons et nous plaît qu'ils jouissent pareillement de leur chauffage, franc-salé, droits de pêche et de toutes autres choses à eux accordées, sans en rien excepter, tout ainsi qu'ils en ont bien et dûment joui et usé, jouissent et usent encore à présent, sans aucune modification ni restriction; mettant au surplus lesdits religieux, leurs serviteurs et domestiques, biens et domaines, sous notre protection et sauvegarde; et voulons qu'ils jouissent des mêmes priviléges, droits et prérogatives que si ils étoient tous de fondation royale, les déchargeant pour ce, et en outre leurs successeurs, de donner aliments, nourriture ou logements dedans ou dehors de leurs maisons, argent ni chose quelconque, aux soldats estropiés ou autres gens, nonobstant toutes les adresses de lettres-patentes que nous avons dès-à-présent révo-

quées. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant nos cours de parlement, chambre des comptes, cours des aides, et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, chacun en droit soi, que les présentes ils aient à faire registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user lesdits religieux, convers, donnés, gens familiers, serviteurs et domestiques, et leurs successeurs, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire; et si, au préjudice des présentes, ils étaient contraints de payer aucune chose, nosdits officiers, chacun en droit soi, feront rendre et restituer ce qui aura été payé, et tout remettre au premier état, nonobstant tous édits, ordonnances, arrêts et réglements à ce contraires, auxquels pour ce regard, et sans tirer à conséquence, nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes. Voulons qu'aux copies d'icelles, dûment collationnées par un de nos amés et féaux conseillers-secrétaires, maison, couronne de France et de nos finances, il soit ajouté foi tout ainsi qu'à l'original : car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes, sauf en autre chose notre droit et l'autrui en tout. Donné à Paris au mois de janvier, l'an de grâce 1663, et de notre règne le vingtième. *Signé* Louis.... Et sur le repli, par le roi-dauphin, Letellier..... Et à côté *visa*, Seguier, pour servir aux lettres de confirmation des privilèges de l'Ordre des Chartreux. »

« Registrées au parlement de Paris, le 3 février 1663. *Signé* Dutillet..... En chambre des comptes de Paris, le 7 mars 1663. *Signé* Richier..... Au greffe de la cour des aides de Paris, le 25 octobre 1663. *Signé* Dumoulin..... En la chambre du trésor de Paris, le 9

janvier 1670. *Signé* Heron..... Au greffe de la ville de Paris, le 14 d'août 1665. *Signé* Lemaire..... Au parlement de Toulouse, le 12 janvier 1667. *Signé* de Malenfant..... Au parlement de Bordeaux, le 23 novembre 1688. *Signé* de Vuicueras..... Au parlement de Dijon, le 26 février 1667. *Signé* Jolly..... Au parlement de Grenoble, le 18 décembre 1666. *Signé* Cughet..... Au parlement d'Aix, le 18 janvier 1667. *Signé* Estienne..... Au parlement de Rennes, le 26 avril 1667. *Signé* Malescot..... En la chambre des comptes de Dijon,..... au bureau des finances de Toulouse.... de Dauphiné,... de Provence,..... etc., etc., etc. »

27.

ORDINATIO CAPITULI GENERALIS
ANNI 1542,
DE LECTURA LINGUÆ GRÆCÆ
A CARTUSIANIS NON FREQUENTANDA.

ANNIS præteritis facta est ordinatio et prohibitio in Capitulo Generali super lectura librorum Erasmi, tanquam Cartusianæ Religioni contraria, et minus necessaria, et ob id reprobata. Jam vero nonnulli sunt, qui apud semetipsos non tantum scioli videri volunt, verum etiam affirmant hi neminem ad veram scientiam, et intellectum Scripturæ posse pervenire, nisi in lingua græca sit eruditus. Igitur quidam obliti sanctæ rusticitatis nostri Propositi, ut apud vulgares scioli videantur, tempus pro sacris lectionibus ipsis concessum expendunt, quadam animi curiositate in litteris græcis nonnullis simul, et hebraicis. Quapropter hortamur in Domino omnes nostros subditos, ut

sint memores arrepti Propositi, et Cartusianæ simplicitatis, ut desistant ab hujusmodi curiositate, tempus infructuose expendendo in hisce litteris præscriptis. Sed potius studeant semetipsos exercere in piis exercitiis vitæ Jesu Christi, qui nos docuit verbo, et exemplo mititatem, et humilitatem; ut sic talibus exercitiis valeant pervenire ad secretoria interioris hominis, quod quidem nostra vocatio requirit. Alioquin hujusmodi lecturam græcarum litterarum non omittentes per Visitatores Provinciæ arceantur ab eisdem; et si necesse fuerit, non desistentes semel moniti ab eisdem Visitatoribus corrigantur, ut cæteri timorem habeant. Quod et ipsis Visitatoribus injungimus.

28.

BULLA JULII PAPÆ II
QUA PROHIBET MULIERIBUS
NE DOMOS CARTUSIANORUM INGREDIANTUR.

JULIUS Papa secundus: dilectis Filiis, Priori Generali, Diffinitoribus, et Capitulo Ordinis Cartusiensis. Dilecti filii, salutem et Apostolicam benedictionem.

Pro parte vestra nobis expositum fuit: quod licet felicis recordationis Eugenius Papa IV. et nonnulli alii prædecessores nostri Romani Pontifices, per eorum litteras Apostolicas perpetuo specialiter concesserint Priori et Fratribus Domus Beatæ Mariæ de Bellilarico Antisiodorensis diœcesis, et nonnullis aliis Domibus dicti Ordinis: ut universi Christi fideles in certis festivitatibus Ecclesias Domorum earumdem visitantes, et pro illarum reparatione manus porrigentes adjutrices, certas peccatorum remissiones et Indulgen-

tias consequerentur, et specialiter, ut ad eumdem effectum contra ipsius Ordinis Generalia Instituta, mulieribus liceret easdem Ecclesias visitare et intrare. Tamen quia tempore præcedente, id quod ad bonum finem sexui fœmineo circa præmissa ex gratia permissum fuit, ad noxam et dissolutionem et personarum inibi divino servitio mancipatarum, et totius Religionis vestræ scandalum cedere posse dubitatis, et attento quod per easdem litteras domibus eisdem concessum extitit, ut personæ illæ quæ legitime impeditæ, Ecclesias ipsas personaliter visitare non possent, si eleemosynas eisdem Ecclesiis mittendo per alios eas visitassent, easdem indulgentias consequerentur : et proinde humiliter supplicatum fuit, ut hujusmodi scandalo obviare paterna charitate vellemus. Idcirco Nos vestris supplicationibus inclinati, licentiam et permissionem mulieribus intrandi Ecclesias Domorum prædictarum, sive ut eas Ecclesias hujusmodi intrare permittere possint, Prioribus, Fratribus, et Domibus prædictis, ut præfertur, concessas, præsentium tenore, Apostolica auctoritate revocamus, et quoad hoc viribus vacuamus, illis alias in suo robore permansuris : Vobisque præsentium tenore committimus, et mandamus, ut statuta Ordinis vestri hujusmodi inviolabiliter, etiam per Priores, Fratres, Conversos, et personas Domorum earumdem observari mandetis et faciatis, contradictoresque et rebelles per censuram Ecclesiasticam, et alia Statutorum, et Consuetudinum laudabilium Ordinis præfati remedia compescatis ; Non obstantibus etc. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die VII. Januarii, millesimo quingentesimo sexto. Pontif. nostri Anno III. Sigismundus.

29.

BULLA JULII PAPÆ II
QUA PROHIBET VIRIS ET MULIERIBUS
NE INGREDIANTUR MONASTERIA MONIALIUM
ORDINIS CARTUSIENSIS.

JULIUS Papa secundus: dilectis filiis, Priori Majoris Domus Cartusiæ, et Diffinitoribus Capituli Generalis Ordinis Cartusiensis. Dilecti filii, salutem et Apostolicam Benedictionem.

Exponi nobis fecistis, quod licet per regularia Instituta Ordinis Cartusiensis et Canonicas sanctiones omnibus : præsertim viris, tam sæcularibus, quam regularibus inhibeatur, ne Monasteria Monialium dicti Ordinis ingrediantur : tamen nonnulli viri sub prætextu visitandi eorum consanguineos, et affines in Monasteriis ipsius Ordinis existentes, aut aliis exquisitis viis, Monasteria Monialium præfati Ordinis absque licentia vestra ingredi præsumant, ex quo non parva scandala possent verisimiliter exoriri. Quare pro parte vestra nobis fuit humiliter supplicatum, ut super his opportune providere de Benignitate Apostolica dignaremur. Hoc igitur cupientes, ut Moniales, et Deo dicatæ personæ, honestam, pudicam, et castam vitam conservent, hujusmodi supplicationibus inclinati, quibuscumque tam viris, quam mulieribus cujuscumque conditionis existentibus, ne Monasteria Monialium dicti Ordinis : etiam prætextu quarumcumque licentiarum eis desuper, etiam per Sedem Apostolicam concessarum, absque Prioris Majoris Domus Cartusiæ, et Diffinitorum Capituli Generalis dicti Ordinis pro tempore existentium, aut eorum Commissariorum vel

locum tenentium, licentia speciali ingredi præsumant, sub Excommunicationis latæ sententiæ pœna harum serie districtius inhibemus. Non obstantibus etc. Datum Romæ apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die XV. Junii, millesimo quingentesimo octavo, Pontificatus nostri anno quinto. F. Ponzetus.

30.

BULLA LEONIS PAPÆ X
PRO DOMO S. STEPHANI DE NEMORE
IN QUA SUPPRIMIT DIGNITATEM ABBATIALEM
ET CISTERSIENSEM ORDINEM, ET CONCEDIT UT IBI CARTUSIENSES,
SICUT ANTIQUITUS REGULARITER VIVEBANT, INTRODUCANTUR.
AD ANN. 1513.

LEO Episcopus Servus Servorum Dei, Dilectis Filiis universis Fratribus Cartusiensis Ordinis, salutem et Apostolicam benedictionem.

Apostolicæ Sedis consueta benignitas, ne dispositiones de Monasteriis et aliis regularibus locis per eam pro tempore factæ, valeant quomodolibet impugnari, remedia prout convenit, adhibet opportuna. Cum itaque nos hodie ex certis causis in Monasterio S. Stephani de Bosco Cisterciensis Ordinis Squillacen. Diæcesis, certo modo, quem pro expresso habemus vacante de Fratrum nostrorum consilio auctoritate Apostolica dignitatem Abbatialem, et dictum Cistercien. Ordinem perpetuo supprimere, ex extinguere, ac Cartusiensem Ordinem, ita ut de cætero Monasterium ipsum, non Monasterium, sed Domus ejusdem S. Stephani nuncupetur, instituere, illamque cum omnibus, et singulis ejus mobilibus, et immobilibus bonis, juribus, perti-

nentiis suis, vobis per nos juxta vestros ritus, et mores et regularia ipsius Cartusiensis instituta, et prout aliæ dicti Cartusiensis Ordinis Domus reguntur, et gubernantur, regendam et gubernandam perpetuo concedere intendimus : Nos ne si forte vos aliquibus sententiis, censuris, et pœnis Ecclesiasticis ligati existitis, suppressio, extinctio, institutio et concessio prædictæ possit.... quomodo libet impugnari providere volentes, quemlibet vestrum a quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque Ecclesiasticis sententiis, censuris, et pœnis, a jure, vel ab homine, quavis occasione, vel causa latis, si quibus quomodolibet innodati existitis, ad hoc duntaxat, ut suppressio, extinctio, institutio, et concessio prædictæ, ac singulæ litteræ Apostolicæ desuper conficiendæ suum sortiantur effectum, auctoritate Apostolica tenore præsentium absolvimus, et absolutos fore et esse pronuntiamus. Non obstantibus constitutionibus, et ordinationibus Apostolicis ac Ordinum prædictorum, juramento, Confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis, statutis, et Consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ absolutionis et enunciationis infrigere, vel ei ausu temerario contraire ; Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, et Beatorum Petri, et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Romæ apud S. Petrum ; Anno Incarnationis Dominicæ millesimo quingentesimo tertiodecimo; decimo septimo Kalend. Januarii, Pontificatus nostri anno primo.

31.

ORDINATIO CAPITULI GENERALIS
ORDINIS CARTUSIENSIS, AN. 1723.
PRO SEPTEM PROVINCIIS FRANCIÆ.

QUO zelo Capitulum generale semper steterit ut in Ordine Cartusiensi nullæ unquam admitterentur novitates testantur ordinationes plerumque factæ, et præsertim ordinatio anni 1710 quam renovamus et Confirmamus: nam sicut omnes unam eamdemque vocationem amplexati sumus, præstat ut solliciti simus servare unitatem spiritus, præstat ut idipsum discamus omnes unanimes, idipsum sentientes, donec occurramus in unitatem fidei et agnitionem Fili Dei : huic testimonium perhibuit Petrus qui de variis hominum de Christo opinionibus interrogatus, respondit et dixit : « Tu es Christus Filius Dei vivi : » hanc Petri confessionem indeclinabilem teneamus et fidei Petri et successorum ejus quæ nunquam deficiet firmiter adhærentes non desistamus nostram in una fide collectionem sub uno visibili capite Romano Pontifice, Christi in terris vicario coadunatam. Audiamus eum cujus est confirmare fratres suos, cujus est et pascere oves et agnos Christi.

Stat totus orbis Catholicus pro constitutione *Unigenitus* ; stat pro ea totum istud Galliæ regnum ; hanc acceptarunt episcopi pene universi ; huic favent diplomata regia et supremarum omnium curiarum sanctiones : quocirca ut ecclesiasticæ et regiæ potestati præstemus obsequium, ordinamus ut nullus in ordine nostro recipiatur novitius, nullus ad ordines promoveatur, nullus regimini animarum præficiatur, nisi prius subscripserint formulario Alexandri VII ; et nisi ore, quo con-

fessio fit ad salutem, se corde et animo subjectos esse declaraverint constitutionibus Summorum Pontificum Innocentii X, Alexandri VII et bullæ Clementis XI quæ incipit : *Vineam Domini Sabaoth* contra Jansenianos errores promulgatis et in regia declaratione mensis augusti anni 1720, memoratis, atque servari firmiter præscriptis ac nominatim illæ ejusdem Clementis XI quæ incipit *Unigenitus*. Quod si quis Prior aut officialis aut alia quævis persona Ordinis præfatæ constitutioni rebelli sextiterit eam impugnando, aut ab ea appellando, tanquam inobediens Sedi Apostolicæ et regiis declarationibus, ut perturbator ecclesiasticæ unitatis et totius Christianismi regni tranquillitatis puniatur.

Stricte igitur invigilent visitatores et Priores ut servetur præsens ordinatio una cum ordinatione anni 1710 qua omnibus personis Ordinis interdicuntur novatorum libri hæresim jansenianam redolentes, quos denuo interdicimus universis; atque hos insuper libros præfatæ institutioni adversantes nulli nostrum liceat legere, sed, ut a solitudinibus nostris omnes libri suspecti et personæ suspectæ prorsus arceantur, districte præcipimus.

32.

LETTRE DU R. P. DE MONTGEFFOND AUX RELIGIEUX CHARTREUX RETIRÉS EN HOLLANDE A L'OCCASION DE LA CONSTITUTION UNIGENITUS.

MES Chers Enfans (car je vous reconnois encore sous cette qualité) sans attendre que vous reveniez de vous-mêmes au troupeau dont vous vous êtes si malheureusement écartez, sans attendre que vous disiez avec ce fils fugitif et dénaturé, *Surgam et ibo ad*

Patrem, je vay vous chercher dans vôtre égarement, et vous presser avec toute la tendresse qu'un Père est capable de ressentir, de rentrer dans la bergerie, et dans le sein paternel dont vous êtes sortis. C'est vôtre sort infortuné, et le péril évident de vôtre salut qui me touchent, et non les libelles que vous avez répandus dans le public, pour l'indisposer contre la conduite de l'Ordre et la mienne. De pareils écrits ne peuvent être regardez que comme l'ouvrage de ceux qui vous ont séduits, et ne peuvent être approuvez que de ceux qu'ils ont engagés dans leurs erreurs. Malgré ces apologies, tout ce qu'il y a au monde de bons Catholiques ne voit en vous (je le dis avec la plus vive douleur) que des transfuges de l'Église Romaine, et de la sainte Profession que vous avez voüée à la face des Autels.

Le Souverain Pontife Clément XI, d'heureuse mémoire, condamne un Livre pernicieux par la Bulle *Unigenitus?* Cette Bulle est reçeüe par tous les Évêques du monde hors un très petit nombre de ceux du Royaume. Le Roy Loüis XIV, de glorieuse mémoire, l'authorise par ses Lettres Patentes, et la reconnoit par ses Arrêts pour loy de l'Église comme elle l'est de l'État. Nôtre Chapitre Général en conséquence ordonne par son Décret *Quo zelo*, que cette Constitution soit reçeüe par tous les membres de l'Ordre, et que tous déclarent de vive voix qu'ils la reçoivent de cœur et d'esprit. Quoy de plus régulier que cette conduite, et de plus digne d'un Corps Religieux qui a toûjours fait profession de la soumission la plus entière aux loix de l'Église et à celles du Prince? Le Décret est lû ensuite dans toutes nos Maisons aux jours prescrits par nos Statuts, vous en entendez la lecture, et c'est le moment fatal où vôtre révolte a éclatée. Fiers des réponses que vous aviez faites aux Supérieurs qui exigeoient de vous la plus juste et la

plus indispensable obéïssance, vous les avez publiées depuis vôtre retraite, dans le libelle intitulé (*Témoignage des Chartreux contre la Constitution Unigenitus* :) comme si nôtre Ordre étoit réduit à 30. ou 40. Religieux rebelles à toutes les puissances ; et que tous les autres qui y sont soumis, se fussent par-là même rendus indignes du nom de Chartreux.

Je reviens au Décret *Quo zelo* qui vous a servi de Prétexte dans vôtre égarement. Vous en avez appellé d'abord comme d'abus ; le Roy ayant évoqué à son Conseil le jugement de cet Appel a confirmé le Décret par l'Arrêt de son Conseil du 14. Aoust 1723. Dans l'intervalle de tems entre le Chapitre de 1723, où il a été porté, et le Chapitre de 1724. où il devoit être confirmé; vous avez présentés plusieurs Requêtes pour l'empêcher. Toutes vos Requêtes et mémoires ont été lûs et pesez dans ce dernier Chapitre, et le Décret y ayant été confirmé, tous les Prieurs l'ont souscrit, aussi bien que tous les Officiers et Religieux de la grande Chartreuse.

Par l'acte de confirmation du Décret, il est ordonné que tous les Sujets de l'Ordre qui à l'avenir refuseroient de s'y soumettre, encourroient les peines canoniques portées par nos Statuts n. 2. chap. 22. de la seconde partie, contre ceux qui refusent d'obéir au Chapitre général. Cet acte de confirmation lû et publié dans toutes les Maisons de l'Ordre conformément aux Statuts et aux jours y prescrits devant tenir lieu d'admonition canonique, les Supérieurs de chaque Maison ont demandé à leurs Religieux s'ils acquiesçoient au Décret confirmé ; mais bien loin, (Mes chers Enfans), d'écouter icy la voix du devoir et de l'obéïssance, vous avez persisté dans le refus de vous soumettre ; quelques uns de vous ont appellé au futur Concile, ou renouvellé leur appel au préjudice de la Déclaration du Roy du mois d'Août 1720,

qui le défendoit ; d'autres en sont venus même jusques à rétracter la signature pure et simple du Formulaire auquel ils avoient souscrit depuis plusieurs années.

Le Chapitre général de l'année 1725, voyant le schisme et la division se glisser insensiblement, et que bien loin de profiter de l'indulgence dont on avoit usé jusques-là à vôtre égard, vous tachiez d'attirer de vos Confrères dans vos sentimens, s'est fait representer les procez verbaux des admonitions canoniques qui vous avoient été faites, avec la Déclaration du feu Roy du mois de Février 1665, et l'Arrêt du Conseil d'Etat du 20 Septembre 1724, et le tout meurement examiné, considérant qu'il s'agissoit de maintenir l'uniformité de la foy et de la discipline, et qu'une fatale liberté de conscience attireroit infailliblement, selon l'oracle de la Vérité même, *une funeste désolation dans l'héritage de Jésus-Christ ;* il s'est enfin déterminé à décerner contre vous les peines canoniques et médicinales qui ne tendoient qu'à humilier l'esprit sans intéresser le corps ; vous n'avez pas éprouvé les abstinences ni les prisons dont vous affectez de faire une peinture si affreuse : on s'est borné à en interdire quelques uns de vous des fonctions de leurs Ordres, et à en excommunier d'autres. Le Chapitre général pouvoit-il en user autrement à l'égard d'un nombre de Religieux, auprès de qui on avoit tout employé pour les engager à se soumettre, et qui persistoient néanmoins dans la plus inflexible désobéïssance ?

Nos Statuts portent formellement que les Réfractaires aux Ordonnances des Chapitres généraux encourent la peine d'excommunication *latæ sententiæ ipso facto*, n. 2. chap. 22. de la seconde partie, et ils adjoutent que la promulgation et publication de cette sentence est censée faite par lesdits Statuts. En vous voyant opiniatrement rebelles, et vôtre condamnation portée par la loy,

a-t-on pû se dispenser de s'y conformer en vous faisant subir les peines portées par la loy ?

Voila, Mes chers Enfans, ce qui a forcé les Supérieurs de vous exclurre de la participation des Sacremens. Tandis que vous persistiez dans la désobéïssance ils vous trouvoient évidemment dans le cas de l'excommunication portée par les Statuts ; et ne se seroient-ils pas rendus coupables eux-mêmes de la profanation qu'ils auroient soufferte, en vous laissant approcher des saints Mystères ? C'est donc à tort, Mes chers Enfans, que vous vous plaignez de la conduite qu'on a tenüe à vôtre égard ; vous prétendez que la conscience ne vous permettoit pas d'obéïr ; mais vos Supérieurs ont-ils pû croire que la conscience leur permît de vous laisser l'usage des Sacremens avant que vous fussies rentrez dans la subordination ? Vôtre dernière démarche fait bien voir jusques où alloit en vous l'esprit d'indépendance, lorsque vous vous êtes déterminez à une fuite scandaleuse au mépris de vos vœux de stabilité et d'obéïssance ; ces liens sacrés auroient parû indissolubles à tout autre : vous avez sçû vous rassurer contre l'indispensable obligation qu'ils vous imposoient : et sur quoy vous êtes-vous rassurez ?

On vouloit, dites-vous, vous obliger par les censures d'abandonner la vérité. En ce cas-là même, il auroit fallu souffrir humblement l'éloignement des saints Mystéres qui n'auroit pû vous être imputé, et qui auroit pû même vous être méritoire par la cause pour laquelle vous l'auriez souffert. Étants fidelles à la vérité, il auroit fallu l'être aussi aux vœux que vous aviez prononcez à la face du Ciel et de la terre ; ces deux devoirs n'auroient rien eu d'incompatible.

Vous avez beau éxagerer vos craintes et les peines qui vous menaçoient ; vous ne trouverez jamais en suivant

les principes de la religion, de quoi authoriser vôtre fuite. Les premiers Chrêtiens quittoient les Villes pour füir la persécution; mais ils n'avoient point fait vœu de stabilité dans les Villes. Il s'agissoit pour eux d'éviter la mort et les plus cruels supplices. C'est la cellule plus étroitement gardée, et l'abstinence un peu plus rigoureuse qui vous fait violer les engagements les plus solemnels et les plus sacrez.

Les Jansénistes vous comparent aux premiers Chrêtiens qui quittoient les Villes pour füir la persécution; et tous les Catholiques vous comparent à ces Religieux apostats qui au tems de Luther quittèrent leur habit et leur cloître pour se ranger sous ses étendarts et professer en liberté l'hérésie; et plût à Dieu, Mes chers Enfants, que cette dernière comparaison fût moins juste! Car que dites-vous pour vôtre justification que ces apostats ne pussent dire? Luther avoit appelé au futur Concile de la Bulle de Léon X. et ils adhéroient à son appel comme vous adhérez à l'appel interjetté de la Constitution *Unigenitus*. Ils ne désertoient, comme vous, de leurs Monastères, que pour professer librement la doctrine condamnée par le Siége Apostolique, et pour n'éprouver pas la rigueur des peines canoniques qu'ils ne pouvoient éviter en demeurant sous la main de leurs Supérieurs. Comme vous, ils prétendoient défendre la vérité, et ne cherchoient qu'à mettre par la fuite leur foy à couvert. Je suis persuadé, Mes chers Enfans, que vous êtes bien éloignez de vouloir aller aussi loin qu'eux; mais quand ils firent le premier pas qui vous est aujourd'hui commun avec eux, vouloient-ils aller aussi loin qu'ils allèrent dans la suite? Dez cette première démarche ne furent-ils pas justement regardez comme doublement apostats? Ils n'en furent pas quittes auprès des Catholiques, pour dire qu'ils n'avoient son-

gez qu'à mettre leur foy en seureté, tandis qu'on les voyoit révoltez contre une Bulle qui n'étoit pas même à beaucoup prez si solemnellement reçeüe, que celle qui est aujourd'hui le sujet de vôtre désobéïssance et de vôtre désertion.

Pour la tolérer cette désobéïssance, il falloit nous resoudre à voir disparoître parmi nous l'uniformité de foy et de discipline, et l'unité avec le saint Siége que nous conservons depuis prez de sept siècles ; il nous falloit oublier les maximes de S. Paul, *Je vous conjure, Mes Frères, par le nom de nôtre Seigneur Jesus-Christ, de n'avoir tous qu'un même langage et de ne point souffrir parmi vous des divisions ; mais d'être unis tous ensemble dans un même esprit, et dans un même sentiment.* C'est ce que l'Apôtre disoit aux Corinthiens. Et il disoit aux Romains : *Qu'il n'y ait parmi vous qu'un même sentiment ; n'aspirez point à paroitre sages et douez de connoissances sublimes : accommodez-vous à la soumission quelque humble qu'elle vous paroisse, ne soyez point sages à vos propres yeux.*

C'est à ces maximes de l'Apôtre, à ces régles nécessaires au maintien de la foi et de la discipline, que s'est conformé le Chapitre général, en ordonnant à tous les Sujets de l'Ordre de s'y conformer avec luy ; il n'a pas donné de décision en fait de doctrine, il a seulement reçû celle qui étoit émanée du S. Siége, et qui acceptée par le Corps Épiscopal, est devenuë une loy invariable pour tous les Fidéles. Il n'a pas jugé, il a seulement obéï au jugement de l'Église ; tandis que vous, Mes chers Enfans, vous vous êtes faits les juges de l'Église même, en prononçant sans pudeur dans vos écrits que la Bulle *Unigenitus*, qu'elle a reçeüe, est pleine d'erreurs, qu'elle est contraire à l'Écriture, et à la Tradition, qu'elle combat des vérités capitales de la Religion. Quoy donc !

Depuis la publication de cette Bulle, n'avons-nous pas les mêmes Écritures qu'auparavant, les mêmes Évangiles, les mêmes Ouvrages des saints Pères, le même Catéchisme? Les Prédicateurs et les Docteurs catholiques n'enseignent-ils pas les mêmes véritez ? Ne croyent-ils pas ce que croit l'Église Romaine de la toute Puissance de Dieu, du besoin de la Grâce et de sa nécessité pour rendre nos œuvres méritoires de la vie éternelle ? L'on observe les mêmes régles dans l'administration des Sacremens : l'Église de France joüit toujours de ses Libertez, aussi bien que les Écoles catholiques. Si l'Épiscopat souffre quelque atteinte à ses Droits, c'est de la part des Opposants à la Bulle et non de la Bulle même. Nous n'y appercevons pas ces monstres d'erreurs, et ce renversement de discipline, qu'on luy impute : et vous ne les y appercevriez pas non plus que nous, Mes chers Enfans, si vous êtiez demeurez dans la simplicité de vôtre état, et que plus fidéles à l'esprit de recueillement et de retraite, vous eussiez fermé vos cellules à ces hommes séduisans, qui vous ont fasciné les yeux : ils portent sur leurs lèvres le venin de l'aspic, et le répandent dans les oreilles qui se prêtent pour les entendre.

Ils vous ont dit, par exemple, que la Bulle condamne des expressions copiées mot à mot de l'Écriture et des Pères : rien n'est plus faux, ils sont encore à en trouver une seule de cette espéce dans les Propositions condamnées. Ils citent à la vérité une foule de Passages de l'Écriture et des Pères pour authoriser leurs erreurs. Tous les hérétiques en ont usé de même : cela n'a point empêché l'Église de les condamner, ny les vrais enfans de l'Église, de souscrire à leur condamnation. Les Ariens citoient ces paroles de J. C. *mon Père est plus grand que moy,* pour montrer qu'il n'étoit pas égal à son Père: ils n'ont pas laissé d'être anathématisez par le S. Con-

cile de Nicée : car, comme dit S. Augustin, quoique tout ce qui est dans l'Écriture soit vray et catholique, il ne l'est pas néanmoins dans la bouche ni dans les écrits de ceux qui les détournent dans un sens qui n'est point orthodoxe. C'est de l'Église que nous recevons les Écritures : et c'est d'elle seule que nous en devons apprendre le véritable sens.

Vous prétendez, il est vrai, que l'Église n'a point jusques icy prononcé sur les cent une Propositions de Quesnel, et que la Bulle qui les proscrit, n'est encore qu'un jugement provisionel, en attendant celui d'un Concile général qui décide en dernier ressort. Quand la Bulle acceptée comme elle l'est, ne contiendroit qu'un jugement provisionel, ce qui est absolument faux; seriez-vous authorisez à quitter vôtre saint habit, et violer vos vœux avec le plus scandaleux éclat, plûtôt que d'y acquiescer ? Mais où avez-vous trouvé que l'Église ne puisse décider en dernier ressort sur la doctrine, que quand elle est assemblée en Concile ? Où avez-vous trouvé que l'opposition de sept ou huit Evêques puisse infirmer un jugement doctrinal du Siége Apostolique, adopté par tout le reste de leurs Confrères ? Si l'Église dispersée n'avoit pas l'authorité suffisante pour fixer la créance des Fidéles, l'erreur marcheroit tête levée pendant des siècles entiers, et ravageroit impunément le Troupeau de J. C. sans qu'il restât au Corps des Évêques aucune voye légitime pour la réprimer et pour en arrêter les progrez : ses Partisans en seroient quittes pour opposer un appel au Concile œcuménique, à tous les Décrets et Mandements qu'on pourroit faire contre eux. En vain J. C. a dit aux Apôtres et dans leurs Personnes aux Évêques : *Allez, enseignez toutes les Nations ; voila que je suis avec vous tous les jours jusques à la consommation des siècles,* s'ils peuvent d'un commun accord en-

seigner l'erreur pendant des siècles entiers, jusques à ce que assemblez en Concile, ils reconnoissent leur égarement. Dans cet affreux Système où vous jette vôtre opposition à la Bulle *Unigenitus*, que devient l'infaillibilité de l'Église, que devient sa visibilité ? Trois Papes consécutifs et le Corps des Évêques toujours obstinez à faire recevoir aux Fidéles une décision monstrueuse par les véritez essentielles qu'elle combat et le renversement de la Morale qu'elle introduit selon vous, peuvent-ils encore nous représenter cette Épouse de J. C. sans tache et incorruptible dans sa foy ? Supposez tant qu'il vous plaira, que quelques Papes comme particuliers sont tombez dans l'erreur ; vous ne montrerez jamais qu'aucun Pape l'ait enseignée en instruisant toute l'Église : bien moins, montrez vous, que le Corps Épiscopal puisse jamais adhérer à un Décret du saint Siége, qui s'écarteroit de la foi. Il faudroit pour cela supposer, que malgré les promesses que J. C. a faites à son Église, les portes de l'Enfer peuvent prévaloir contre elle ; qu'elle peut cesser d'être ce qu'elle est, la dépositaire de la vérité, et qu'il peut venir un tems de luy en substituer un autre. Les Hérétiques qui vous donnent aujourd'hui retraite ont crû ce temps venu : les chefs du Parti que vous suivez l'ont aussi parû croire, et par le spectacle qu'il nous donne aujourd'huy à Utrecht, il ne met que trop clairement la main à l'œuvre pour consommer ce mystère d'iniquité.

Ouvrez les yeux, Mes chers Enfans, sur la profondeur du précipice où l'on vous a conduit, et sur le foible appui d'un frivole appel au futur Concile, pour vous empêcher d'y tomber. Le futur Concile auquel Luther avoit appelé ne se tint que plus de 30 ans après son appel ; et l'Hérésiarque mourut dans cet intervalle. Au moyen de son appel luy fut-il libre de persister dans ses

sentimens erronez ? et pourriez-vous penser qu'il soit mort dans la communion de l'Église Romaine, et à couvert des censures et de l'excommunication dont il avoit été frappé par la Bulle de Léon X ? Il avoit pour luy des Évêques, des Universitez, des peuples entiers plus nombreux assurément que les Sectateurs du P. Quesnel; qui ôseroit soutenir que parmi les Partysans de Luther, ceux qui sont morts avant la tenüe du Concile, sont morts catholiques, parce qu'ils prétendoient l'Église universelle saisie de l'appel auquel ils avoient adheré ?

Vous rassureriez-vous sur cette proposition de Quesnel, qu'une excommunication injuste ne doit pas empêcher de faire son devoir ? *Le troupeau,* dit Saint Grégoire le Grand, *doit craindre l'excommunication de son Pasteur, quand même elle seroit injuste.* Mais à quel Tribunal avez-vous porté l'excommunication lancée contre vous pour la faire déclarer injuste?On nous excommunie, dites-vous, parce que nous défendons la vérité : mais l'Église prétend que vous défendez le mensonge: et à ce jugement de l'Église qu'opposez-vous? Celuy que tous les Hérétiques y ont opposé, le jugement de l'esprit particulier. En faudroit-il d'avantage pour vous faire apercevoir l'abîme où vous vous précipitez ? Vos Supérieurs ont fait tous leurs efforts pour vous en éloigner, et vous qualifiez de persécution les voyes canoniques et régulières qu'ils ont employées, pour seconder les vües charitables qu'ils avoient sur vous. Au lieu de vous plaindre des menaces qu'ils vous ont faites de garder vôtre cellule pour prison, et de pratiquer certaines abstinences que nos premiers Pères ont observées, vous ne deviez au contraire les regarder que comme des marques d'une bonté paternelle, qui ne vous menaçoit que pour se dispenser de vous punir, et pour vous engager à prévenir par vôtre soumission les peines que vôtre désobéissance

nous forçoit de vous imposer. Un Père qui menace n'a pas envie de frapper, il n'intimide ses enfans qu'afin qu'ils veillent sur leur conduite. *Quand Dieu menace,* dit saint J. Chrysostome, *c'est pour lors qu'il fait le plus paroître son amour.*

Dez le moment qu'un Chartreux embrasse le Régle, il s'oblige à demeurer dans sa cellule sans en pouvoir sortir que pour des raisons légitimes : et lors que les menaces paternelles qu'on vous a faites de vous y retenir, vous font violer la stabilité et l'obéïssance que vous aviez voüée, ne donnez-vous pas lieu de penser que vous êtes las de porter le joug du Seigneur, et que la prétendüe défense de la vérité, n'est qu'un prétexte pour colorer vôtre inconstance ?

Ce n'est pas pour vous confondre que je vous écris cecy : *mais je vous avertis comme mes enfans bien-aimez,* de rentrer en vous-mêmes et de sonder le fond de vôtre cœur, afin de découvrir l'illusion où vous êtes ; ne pouvant imiter le Pasteur charitable de l'Évangile, en laissant dans le désert le troupeau confié à mes soins par la Providence, je dois à ma bonté paternelle de faire connoitre à la brebis égarée, celle que je ressens pour elle, et le désir que j'ay de la voir rentrer dans la voye dont elle s'est écartée. Je dois la rechercher par mes avertissements, jusques à ce que je l'aye retrouvée. Écoutez, Mes chers Enfans, la voix d'un Père qui vous presse de venir essuyer les larmes que vôtre desobéïssance luy fait répandre. Que j'aye la consolation de pouvoir inviter toutes les personnes bien intentionnées pour la sainte doctrine, toutes les âmes justes qui s'interressent à vôtre salut, à venir se réjoüir avec moy du recouvrement de la brebis que j'avois eu le malheur de perdre ; du retour de cet Enfant qui ètoit mort à la vie de la Grâce, *et qui est ressuscité.* Mon sein vous est ouvert comme le fut au

Prodigue celuy de son Père : vous éprouverez de ma part les marques les plus sensibles de la plus vive tendresse. Il n'est rien que je ne sois disposé de faire pour vous adoucir vôtre retour ; point d'indulgence, point de bons traitements, ausquels vous ne deviez vous attendre. La seule chose que je vous demande, c'est que vous soyez *avec nous d'un même sentiment ;* c'est à dire que vous pensiez avec nous ce que pensent le Pape, l'Église de Rome, tous les Évêques étrangers, et la multitude des Évêques de France.

Sans prendre aucun parti dans les différentes opinions que les Écoles catholiques ont la liberté d'enseigner, nous ne nous attachons qu'à ce que l'Église a décidé, et nous ne vous demandons rien de plus. Nous croyons la Toute-puissance de Dieu ; mais nous croyons aussi que sous cette Toute-puissance, l'homme conserve pour le bien et pour le mal une liberté exempte non seulement de contrainte, mais de nécessité. Nous croyons que sans la grâce, nous ne pouvons faire aucune bonne action surnaturelle ; mais nous ne croyons pas que cette grâce quelque efficace qu'elle puisse être, soit invincible, en telle sorte que la volonté humaine n'ait pas un pouvoir complet d'y résister. Nous croyons qu'il y a des grâces suffisantes, lesquelles donnent un vray et parfait pouvoir de faire le bien à quoy elles portent, et avec lesquelles on ne le fait pas. Nous croyons que sans avoir la charité habituelle, on ne peut faire aucune bonne œuvre méritoire de la vie éternelle : mais nous ne croyons pas qu'il n'y ait de bonnes œuvres méritoires de la vie éternelle que celles qui se font par le motif de la charité : nous croyons qu'il y a une crainte des jugemens de Dieu surnaturelle que le Saint-Esprit inspire, et qui est dans le pécheur *une disposition à la Justification.* Enfin nous ne nous écartons en rien de tout ce que le saint Concile

de Trente a décidé contre les hérétiques de son tems ; et nous trouvons dans leur condamnation, celle du Système de Jansénius et de Quesnel, ainsi que la justification de la Bulle *Unigenitus*. En un mot nous condamnons de cœur et d'esprit le Livre des réflexions morales, et les 101 Propositions qui en sont extraites, de la même manière que cette Constitution les condamne. Seroit-il possible que vous vous obstinassiez à regarder comme un second Évangile un Livre que l'Église proscrit, tandis que vous entendez St. Augustin dire expressément, qu'il ne croiroit pas à l'Évangile, si l'authorité de l'Église ne l'y engageoit.

En vain vous éterniserez les disputes : nous avons pour nous et contre vous la plus grande authorité visible, qui doit, et qui peut seule fixer la créance des Fidéles. C'est dans la barque de Pierre que nous reposons tranquillement, assurez qu'elle ne peut succomber aux tempêtes. C'est dans le sein de l'Église que nous puisons sûrement les eaux salutaires d'une doctrine pure : mais vous, Mes chers Enfans, *qu'allez-vous donc chercher dans la voye de l'Égypte? Est-ce pour y boire l'eau bourbeuse?* Où aboutirez-vous en suivant la voye funeste dans laquelle vous vous êtes engagez ? Vous y vivez séparez de l'Église Romaine et de vôtre Ordre, dont vous devriez faire la joye et l'ornement par vos vertus. Au lieu de *ces sources d'eaux vives et claires* qui couloient dans vôtre ancienne solitude vous ne trouvez là que des *citernes entr'ouvertes qui ne peuvent retenir l'eau* de la saine doctrine ; que des eaux sales et infectées du limon qu'y répandent ceux qui affectant de puiser dans l'Évangile, en corrompent le sens pour authoriser leurs erreurs. Vous choisissez pour vôtre demeure une Égypte *couverte des tenébres épaisses de l'hérésie*, tandis que vos Frères *dans la terre de Gessen*

jouissent de la véritable Lumière, et que Dieu seul est leur guide ; parce qu'ils marchent sous les Loys de l'obéïssance qu'ils doivent à l'Église, et qu'ils ont voüée à leurs Supérieurs. Venez, Mes chers Enfans, venez au plûtôt vous rejoindre à eux, pour goûter avec eux les douceurs dont vous vous êtes privez en les abandonnant. *Comprenez enfin quel mal c'est pour vous, et combien il vous est amer d'avoir abandonné vôtre Dieu, de n'avoir plus sa crainte devant les yeux*, et d'être infidelles aux vœux de vôtre profession.

Vous vous plaignez que le Chapitre général vous a dispersés au préjudice de vôtre vœu de stabilité. Mais quand ce vœu vous imposeroit l'obligation de ne jamais sortir de vôtre maison de profession, cette obligation pourroit-elle préjudicier au droit que le Chapitre général, ou celuy qui est revêtu de son autorité, ont acquis par vôtre vœu d'obéïssance, de disposer de vous de la manière qu'ils jugent la plus convenable à vôtre salut et au bien commun ? C'est ainsi qu'on a toûjours interprété le vœu de stabilité. Tel est l'usage pratiqué de tout-tems dans l'Ordre, ainsi qu'il est justifié par les cartes des Chapitres généraux depuis son établissement. Auroit-on pû à l'occasion d'un incendie se dispenser de vous transférer d'une maison à une autre ? La nécessité de vous tirer de vos maisons n'étoit pas moins pressante, puisqu'il s'agissoit d'arrêter le progrez des erreurs dont vos cœurs se laissoient infecter, et de vous ôter les moyens de vous y confirmer de plus en plus. N'est-il pas bien singulier, qu'après avoir réclamé si hautement vôtre vœu de stabilité pour ne sortir pas de vos maisons de profession, vous ne vous soyez pas même fait un scrupule de secoüer le joug de l'obéïssance voüée à Dieu à la face des Autels, et de franchir, déguizez en laïques, les murs de vos Couvents, pour aller vivre

sous les Loix et la protection d'une Puissance hérétique.

Vous vous flattez d'y vivre conformément aux pratiques de l'Ordre, et d'y garder toutes les observances de vôtre état. On comprend aisément qu'un homme du monde qui est libre, peut en quelque sorte vivre en Chartreux. Mais qu'un Chartreux qui malgré ses vœux a quitté son habit et son cloître, et s'est soustrait à ses Supérieurs, puisse encore en cet état vivre en Chartreux, c'est ce qu'on ne peut penser sans le plus grossier aveuglement. Cette obéïssance religieuse que vous avez voüée, à qui la rendrez-vous ? Qui vous donnera des Supérieurs légitimes ? Pouvez-vous même vous les donner canoniquement ? Les recevrez-vous d'un Évêque notoirement intrus et excommunié ?

J'aurois bien lieu de me plaindre icy du peu de fidélité avec laquelle on a rapporté certains faits dans vos libelles. On y dit, par exemple, qu'un Prieur me devint suspect en me marquant ses sentimens en faveur de la grâce efficace, selon la doctrine de S. Thomas. On fait entendre que c'est le Thomisme que je désapprouvay en luy ; ce qui est très faux. Ma réponse à sa Lettre fut, qu'on peut être bon Thomiste et bon Augustinien, sans cesser d'être bon Catholique ; mais qu'on ne peut être bon Catholique sans cesser d'être Janséniste ou Quesnelliste. Tel est le sens de ma réponse : c'est ce que je pense et ce que j'ay toûjours pensé. Il m'est fort indifférent que vous soyez Thomistes ou Molinistes ; parceque cela est fort indifférent à l'Église. Un Chartreux, même comme Chartreux, peut très loüablement ignorer la différence qu'il y a des uns aux autres. Nous ne sommes pas établis pour enseigner les Fidèles, mais pour les édifier. Une humble foy, le silence, la prière, la pénitence, voilà essentiellement nôtre partage. Ce partage

n'est-il pas assez beau, assez glorieux pour nous? Que ne vous y êtes vous tenus, Mes chers Enfans ; vous seriez encore ce que vous êtiez, et vous m'auriez épargné bien des pleurs.

En vain on citera des exemples pour justifier vôtre évasion. J'ay rougi pour vous, Mes chers Enfans, en voyant pousser l'indécence, jusques à mettre vôtre fuite en parallèle avec celle du Sauveur en Égypte. On n'en peut trouver qu'une seule qui ressemble bien à la vôtre ; c'est celle de tant de Religieux que les erreurs des derniers siècles sçurent malheureusement enlever de leurs cloîtres au grand scandale de l'Église.

Il ne me reste plus, Mes chers Enfans, qu'à vous conjurer de rentrer dans le sein de l'Ordre, et de venir vous ranger de nouveau sous le joug aimable de vos Régles et de vos Statuts. C'est la seule voye de salut pour vous; il faut ou la reprendre, ou périr éternellement. C'est un Père qui vous parle ; ouvrez vos cœurs à ses avis, à ses instances, au désir ardent qu'il a de vous donner le baiser de paix. Avec quel transport de joye en vous voyant reparoître, diray-je avec le Père de l'Enfant prodigue ; Aportez leur, leur première robbe et les en revêtez ? Que si au lieu de vous rendre à ma voix, vous usez de Répliques, je vous déclare que dez maintenant je me condamne au silence, et que content d'avoir satisfait à mon devoir de Père et de Pasteur, je me borneray à gémir dans le secret de mon cœur sur vôtre endurcissement.

Cependant, Mes chers Enfans, j'ay cette confiance que vous profiterez de mes avis paternels et de mes dispositions à vôtre égard ; *Confidimus enim de vobis, Charissimi, meliora et viciniora saluti ; tametsi ita loquimur*. J'espère qu'après avoir été des brebis errantes au gré du vent de la fausse Doctrine, vous retournerez au

Pasteur de vos âmes, à celuy qui tient envers vous la place de Dieu ; et dans cette espérance je ne cesseray d'offrir pour vous mes vœux au Seigneur, et de luy demander la consolation de vous revoir. C'est l'effet du tendre attachement avec lequel je suis

Chartreuse
ce 20 avril 1726.

Votre affectionné confrère
Fr. Antoine Prieur de Chartreuse
et Général de l'Ordre des Chartreux.

La lettre du R. P. de Montgeffond était accompagnée de l'Ordonnance suivante, du Chapitre Général.

Ex Ordinatione Capituli Generalis Ordinis Carthusiensis, an. 1726.

Hortamur viros illos qui ab Ordine discesserunt, et in Hollandiam evaserunt ut redeant ad ovile, eis declarantes Capitulum Generale, et Reverendum Patrem paratos esse eos recipere, et eis restituere stolam primam, nec de pœnis seu pœnitentiis contra tales per Statuta latis fiet mentio, modo veniant nobiscum unanimes, idem nobiscum sentientes, et gaudium erit nobis super peccatoribus proprià sponte pœnitentiam agentibus, et ad sinum paternum revertentibus.

Satagant itaque ab oculis Patrum et Fratrum suorum lacrymas indesinenter super eorum aberratione manantes, per conversionem suam sinceram abstergere, nec contemnant amplius benignitatem Dei et Ordinis qui eos ad pœnitentiam adducunt ; habent enim in R. Patre totius Ordinis generali Ministro indulgentissimum Patrem qui in suo regimine semper tenuit mansuetudinem, et qui nunquam à Religione officii sui paterni discessit, nec à Statutis et ab his quæ per Ma-

jores nostros factitata sunt, unquam declinavit, quidquid in contrarium prætenderint fugitivi nostri, suis litteris ad nos directis, et diffamatoriis suis apologationibus quæ per Decretum Senatus Parisiensis nuper proscriptæ sunt tanquam adversantes Declarationi Regiæ mensis Augusti anni 1720.

Et ideo nullam fidem faciunt in præjudicium eorum quæ oculis nostris videmus, testamur, et approbamus in regimine Ordinis, et in rectà, moderatà et ordinatà secundum Regulas regendi arte Reverendi Patris.

Datum, actum, deliberatum de unanimi consensu omnium Diffinitorum in majori Cartusia, sedente Capitulo Generali; in quorum fidem nostris syngraphis et sigillis consuetis firmavimus hac die 22 Maii 1726.

EPISTOLA S. BRUNONIS EX EREMO CALABRIÆ AD RADULPHUM COGNOMENTO VIRIDEM RHEMENSIS ECCLESIÆ PRÆPOSITUM DEINDE ARCHIEPISCOPUM [1].

Domino suo venerando Radulpho, Rhemensi præposito, sincerissimæ charitatis cultu observando, Bruno salutem. Veteris approbatæ amicitiæ fides eo præclarior et laude ampliori dignior in te conspicitur, quo rarior apud homines reperitur. Quanquam enim longo terrarum tractu, et prolixiore temporis spatio, corpora ab invicem sejuncta sint, animus tamen benevolentiæ tuæ ab amico avelli non potuit. Quod quidem litteris tuis suavissimis, (in quibus mihi amice blanditus es nec non beneficiis non solum mihi, verum etiam fratri Bernardo, causa nostri, large impensis, aliisque indiciis nonnullis satis ostensum est. Unde

[1] Cf. la traduction de cette pièce, t. I. p. 128 et seq.

grates non quidem meritis pares, sed tamen ex puro fonte manantes, benignitati tuæ rependimus. Peregrinum quemdam in aliis legationibus satis fidelem cum litteris ad te dudum direximus, sed huc usque non comparet. Dignum judicavimus unum ex nostris charitati tuæ transmittere qui omnia quæ circa nos sunt, (quia minus ad hæc calamo et atramento sufficimus) copiosius viva voce prosequatur. Notificamus ergo dilectioni tuæ, dignationi tuæ, quoniam id tibi non ingratum putamus, non corpore, (utinam sic mente,) valere, et quæ ad exteriora pertinent, satis esse pro voto. Verum etiam opperior supplicans divinæ misericordiæ manum, quæ omnes inferiores sanet infirmitates meas et satiet in bonis desiderium meum. In finibus autem Calabriæ cum fratribus religiosis, et aliquot bene eruditis (qui in excubiis persistentes divinis expectant reditum Domini sui, ut cum pulsaverit confestim aperiant ei) eremum incolo, ab hominum habitatione satis undique remotam. De cujus amœnitate aerisque temperie et sospitate, vel planitie ampla et grata, inter montes in longum porrecta, ubi sunt virentia prata et florida pascua, quid dignum dicam? Aut collium undique se leniter erigentium prospectum, opacarumque vallium recessum, cum amabili fluminum, rivorum, fontiumque copia, quis sufficienter explicet? nec irrigui desunt horti, diversarumque arborum fertilitas. Verum quid his diutius immoror? Alia quippe sunt oblectamenta viri prudentis, gratiora et utiliora valde, quia divina. Verumtamen arctiori disciplina, studiisque spiritualibus animus infirmior fatigatus, sæpius his relevatur ac respirat. Arcus enim si assidue sit tentus, remissior est, et minus ad officium aptus. Quid vero solitudo eremique silentium amatoribus suis utilitatis jucunditatisque conferat, norunt hi solum qui experti sunt.

Hic namque viris strenuis, tam redire in se licet quam libet, et habitare secum, virtutumque germina instanter excolere, atque de paradisi feliciter fructibus uti. Hic oculus ille conquiritur, cujus sereno intuitu vulneratur sponsus, amore quo mundo et puro conspicitur Deus. Hic otium celebratur negotiosum, et in quieta pausatur actione. Hic pro certaminis labore repensat Deus athletis suis mercedem optatam, pacem videlicet, quam mundus ignorat, et gaudium in Spiritu Sancto. Hæc est illa Rachel formosa, pulchra aspectu, à Jacob plus dilecta, licet minus filiorum ferax, quam Lia fæcundior, sed lippa. Pauciores enim sunt contemplationis, quam actionis filii; verumtamen Joseph et Benjamin plus sunt cæteris fratribus à patre dilecti. Hæc pars illa optima, quam Maria elegit quæ non auferetur. Hæc Sunamitis pulcherrima sola in omnibus finibus Israël reperta, quæ David foveret senem et calefaceret. Quam tu, frater charissime, utinam unice diligeres, ut ejus amplexibus fotus, divino caleres amore. Cujus si charitas semel animo insederit, mox illecebrosa illa et blanda deceptrix gloria mundi tibi sorderet, sollicitasque opes, (menti sanæ onerosas) leviter abjiceres; nec non voluptates fastidires prorsus æque animo corporique nocivas. Novit namque prudentia tua quis dicat: *Qui diligit mundum, et ea quæ sunt in mundo*, (quæ sunt voluptates carnis, concupiscentia oculorum atque ambitio seculi) *non est charitas Patris in eo*. Et item: *Qui est amicus hujus mundi, inimicus Dei constituitur*. Quid ergo tam iniquum, quid sic insanæ et precipitatæ mentis, quid tam est perniciosum, quidve infelicius, quam contra eum cujus potentiæ resistere, cujusve ultionem justitiæ effugere non vales, inimicitias exercere te velle. Numquid fortiores illo sumus?

Numquid quia patientia pietatis suæ nos modo ad pœnitentiam provocat, injurias contemptus tandem non ulciscetur? Quid enim est tam perversius, quid tam rationem, justitiam, ipsamque naturam oppugnans, quàm creaturam plus diligere quàm factorem? Quid ergo agendum censes charissime? Quid nisi divinis cedere consiliis, cedere veritati, quæ fallere non potest? Consulit namque in commune, dicens: *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam vos.* Nonne pessimus et inutilis est labor concupiscentia distendi, sollicitudinibus et anxietatibus, timore et dolore pro concupitis incessanter affligi? Quod vero onus est gravius, quam quod mentem a sublimi dignitatis suæ arce in infima deprimit, quod est injustitia omnis? Fuge, ergo, frater mi, fuge has molestias et miserias omnes, et transfer te a tempestate hujus mundi in tutam et quietam portus stationem. Novit etiam prudentia tua quid nobis Sapientia dicat: *Nisi quis renunciaverit omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.* Quod quam pulchrum, quam sit utile, quamque jucundum in schola ejus sub disciplina Spiritus Sancti manere, divinam adipisci philosophiam quæ sola dat beatitudinem veram, quis non videat? Quo propter opere pretium est, diligenti examinatione prudentiam tuam ista perpendere; quod si amor Dei te non invitat, tantorum præmiorum utilitas te non provocat, saltem necessitas et timor pœnarum ad hoc compellere debet. Scis namque qua sponsione obligatus es, et quàm omnipotens ac terribilis sit cui temetipsum munus gratum et omnino acceptabile devovisti, cui nec mentiri licet, nec expedit. Nec enim patitur inulte se irrideri. Reminiscitur quippe dilectio tua, quod cum ego et tu et Fulcius Monoculus, quadam die simul fuissemus in hortulo

adjacenti domui Adæ, ubi tunc hospitabat, de falsis oblectationibus et perituris mundi hujus divitiis, nec non de perennis gloriæ gaudiis aliquandiu, ut opinor, tractaremus, unde divino amore ferventes, promisimus ac vovimus Spiritui Sancto in proximo fugitiva sæculi relinquere, et æterna captare, nec non monachicum habitum recipere. Quod et in vicino peractum esset, nisi tunc Fulcius Romam abiisset, ad cujus reditum peragenda distulimus. Quo moram faciente aliisque intervenientibus causis, divinus amor elanguit, refriguit animus, fervorque evanuit. Quid ergo superest, charissime, nisi a tanti debiti nexibus te citius expedire, ne pro tam grandi tamque diuturno mendacii crimine, iram incurras potentissimi, et propter hoc cruciatus immanes. Quis namque inultum relinqueret se a quolibet sibi subdito defraudari munere promisso, maxime si id magni foret sibi æstimationis et pretii? Qua propter crede non mihi sed prophetæ, imo Spiritui Sancto dicenti : *Vovete et reddite Domino Deo vestro, omnes qui in circuitu ejus affertis munera, terribili et ei qui aufert spiritum principum, terribili apud reges terræ.* Cur hæc omnia inculcat Spiritus Dei, nisi ut te voventem perurgeat reddere quod vovisti? Quid vero reddere gravaris, quod nullam bonorum tuorum facit jacturam vel imminutionem? Quodque tua potius quam illius cui persolveris accumulat lucra. Quocirca non te detineant divitiæ fallaces, quia inopiam expellere nequeunt; nec dignitas præposituræ, quæ non sine magno administrari possunt periculo animæ. Aliena namque quorum minister sis, et non possessor, in proprios usus convertere (ut pace tua dicam) tam est odiosum quam iniquum. Quod si splendoris et gloriæ appetens multam volueris retinere familiam, nonne, cum tua quæ ex

justo habes non suppetunt, necesse est ut quoquo pacto eripias aliis quod aliis largiaris? Quod non est esse beneficum aut liberalem : nihil enim est liberale quod non idem justum. Verum et hoc dilectioni tuæ persuasum cupio, ne pro Domini Archiepiscopi necessitudine qui plurimum consiliis tuis credit, et nititur, quæ non omnia justa vel utilia facile dantur, a tam sublimi decliner sponsione, et a divina revoceris charitate, quæ quanto est justior, tanto et utilior. Quid autem tam justum tamque utile, quidve naturæ humanæ sic insitum et congruum quam diligere bonum? Et quid aliud tam bonum quam Deus? Immo quid aliud bonum, nisi solus Deus? Unde anima sancta hujus boni incomparabilem decorem, splendorem, pulchritudinem, ex parte sentiens amoris flamma succensa dicit : *Sitivit anima mea ad Deum fortem vivum, quando veniam et apparebo ante faciem Dei?* Utinam non asperneris amicum monentem, utinam non surda aure audias verba Spiritus Dei ; utinam desiderio longæque expectationi meæ satisfacias dilectissime, ne diutius crucietur pro te anima mea curis sollicitudinibusque atque timore. Nam si venerit (quod Deus avertat) te prius quam debiti votum solveris ab hac recedere vita, me, continua tristitia, sine aliqua spei consolatione tabescentem, relinques. Qua propter et te exoratum et imprecatum cupio, ut vel causa orationis ad Sanctum Nicolaum, inde ad nos usque venire digneris; quatenus videas eum qui te unice diligit; et statum rerum nostrarum ac religionis ordinem, nec non quæ ad communem utilitatem spectant, mutua viva voce tractare possimus. Et confido in Domino quod non pœnitebit te tanti itineris subiisse laborem. Epistolaris brevitatis excessi modum, quia dum corpore te habere non possum, saltem diutius sermocinando

tecum morabor. Fraternitatem tuam diu incolumem, memorem consilii nostri, nec voti immemorem, vigere sedulus exopto. Vitam Sancti Remigii nobis transmittas oro, quia nusquam in partibus nostris reperitur. Vale.

Le magnifique hommage rendu au patriarche des Chartreux, dans les réponses faites à la lettre encyclique envoyée par les Religieux du Monastère de Calabre pour faire connaître la mort de leur saint Prieur, nous a paru devoir être complété par les éloges donnés aux Chartreux dans les différents siècles. C'est pourquoi, espérant être utile au lecteur, nous reproduisons ici, comme supplément aux titres funèbres, les passages les plus remarquables d'un certain nombre d'auteurs anciens et modernes sur saint Bruno et sur l'Ordre célèbre dont il a été le fondateur.

ELOGIA

PRÆSTANTISSIMORUM QUORUMDAM VIRORUM QUI LITTERARUM SUARUM MONUMENTIS, SIVE BRUNONEM FUNDATOREM, SIVE ORDINEM SUUM CARTUSIENSEM COMMENDARUNT.

1.

EX Epistola Hugonis Diensis Episcopi, Apostolici in Gallia Legati, scripta ad Gregorium VII. post Concilium Augustodunense anno 1077 celebratum.

Manassem amicum nostrum, qui in Concilio Claromontano Rhemensis Ecclesiæ male acquisitam Præ-

posituram in manu nostra dimisit, commendamus gratia Sanctitatis vestræ, sicut catholicæ fidei sincerum defensorem, ac Domnum Brunonem, Rhemensis Ecclesiæ in omni honestate Magistrum; digni sunt ambo a vobis, in his quæ Dei sunt vestra auctoritate confirmari, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Et ideo consultores profuturos causæ Dei, et cooperatores in partibus Franciæ vos habeatis.

2.

Sigebertus monachus Benedictinus Abbas Gemblacensis in suo chronico ad annum 1084.

Bruno natione Teutonicus, ex urbe Colonia, litteris apprime eruditus, Rhemensis Ecclesiæ canonicus, et scholarum Magister, relicto sæculo Eremum Cartusiæ fundat, propositumque monasticæ conversationis satis arduum instituit.

3.

Ex fragmento Guiberti Abbatis de Novigento, lib. I. de vita sua, cap. XI. apud Andream Quercetanum: Gesta dei per Francos.

At Bruno urbe deserta sæculo etiam abrenunciare proposuit, qui suorum notitias horrens ad Gratianopolitanum processit territorium, ubi in arduo, et admodum terribili promontorio, ad quod difficillimum, et valde insolens iter intenditur, sub eo enim præruptissimæ vallis vorago dehiscit, habitare deligens hujusmodi mores instituit, et sequaces ejus hodie sic vivunt.....

Ibi igitur tanto cœptæ contemplationis fervore feruntur, ut nulla temporis longitudine a sua institutione desistant, nec aliqua arduæ illius conversationis

diuturnitate tepescant. Inde etiam qua, nescio, occasione mirabilis iste Bruno recedens, postquam his, quæ prælibavimus rudimenta multa dictorum, et factorum inculcatione præstiterat ad Apulos, nescio, Calabrosne recessit, et ibidem huic quiddam simile vivendi genus instituit. Ibi cum multa humilitate se ageret, et omnimoda piorum exemplorum præbitione circumquaque fulgeret, ad Episcopii dignitatem ab Apostolica Sede quæsitus, et tentus, fugit; et sæculum veritus, ne ea, quæ de Deo gustaverat, amitteret, in delatione tanti muneris non divina, sed sæcularia recusavit. Hæ inquam personæ conversionum tum temporis extulere primordia, cui cohæsere continuo virorum, feminarumque greges, omnis protinus ordo concurrit. Quid de ætatibus loquar, cum decennes, et undendes infantuli senilia meditarentur, et multi castigatiora gererent, quam ætatula pateretur. — (Hucusque codex Claudii Hemerei Doctoris Sorbonici in libro cujus titulus Cartusianus, sive iter ad sapientiam). Fiebat in illis conversionibus, quod in antiquis fieri solebat martyribus, ut major in imbecillibus, tenerisque corporibus inveniretur fidei vivacitas, quam in illis, in quibus ævitatis, et scientiæ floreret auctoritas. Cum ergo nusquam nisi in vetustissimis Monasteriis Monachorum haberetur aliquorum sedes, cœperant ubique loci nova construi, et undecumque confluentibus magni alimentorum redditus adhiberi. Quibus facultas non aderat ut grandiuscula fabricarent, alii binis, alii quaternis, alii quot poterant alendis fratribus, domos, ac victualia componebant : unde factum est, ut in villis, oppidis, urbibus, atque præsidiis, imo etiam ipsis saltibus, atque agris, Monachorum quaqua versum sese exercendo dilatatorum repente fervere viderentur examina, eaque loca divino nomine, et sancto-

rum cultibus emicarent, in quibus, et lustra ferarum, et spelæa latronum extiterant. Affectabat itaque spontaneam subire pauperiem tot exemplis circumcincta nobilitas, et cœnobia, quæ subibat, rebus a se contemptis inferciens, aliis etiam ad hæc ipsa trahendis pia semper veneratione tendebat. At fœminæ itidem insignes maritorum celebrium jugalitate deserta, et a piis cordibus liberorum caritudine abstenta, collatis inibi opibus, Ecclesiasticis se stipendiis contradebant. Qui vero, vel quæ non poterant rebus ad integrum abrenunciare possessis, eos, qui abrenunciaverant, crebris substantiarum suarum largitionibus sustentabant.

Ecclesias, et altaria multa jucundissimorum munerum oblatione circumdabant, et orationes, ac pie vivendi modum, quem tales imitando exequi non poterant, talia facientes propriis ad id faciendum juvando substantiis, in quantum licuerat exæquare studebant. Unde contigit, ut his temporibus, et multitudine dationum, et dantium, imo magis solertia, ad hoc propositi venientium, Ecclesiarum habitatores, multimoda sua procuratione juvantium, in tantum promoverentur cœnobia, ut quotidiana ab illis, qui tunc florebant statibus, per succrescentium modernorum nequitiam videantur incidere detrimenta.

Jam nunc enim, proh dolor, quæ hujusmodi affectione permoti locis sacris contulere parentes, aut penitus subtrahunt, aut crebras redemptiones exigere non desinunt filii a patrum voluntatibus usquequaque degeneres.

Hucusque fragmentum ex libro Ms. Guiberti Abbatis Novigenti de vita sua, qui Parisiis habetur penes C. V. Andream Quercetanum de re litteraria optime meritum.

4.

Guigo, V. Cartusiæ Prior in Tractatu ad Fratres de Monte Dei, lib. I, cap. I.

Fratribus de Monte Dei. Orientale lumen, et antiquum illum in Religione Ægyptium fervorem, tenebris occiduis, et Gallicanis frigoribus inferentibus, vitæ solitariæ exemplar, et cœlestis formam conversationis occurrere, et concurrere anima mea exsultat in gaudio S. Spiritus, et risu cordis in fervore pietatis, et in omni obsequio devotæ voluntatis etc..... Vestra simplicitas jam multos provocat ad æmulationem : vestra sufficientia, et altissima paupertas jam multorum confundit cupiditatem : vestrum secretum jam earum rerum, quæ tumultum facere videntur, pluribus incutit horrorem etc.....

Et cap. II. ejusdem libri.

Nolite negligere, nolite tardare, grandis enim vobis exstat via. Altissima est enim possessio vestra ; cœlos transit, par Angelis est, Angelicæ similis puritati. Non enim solum vovistis omnem sanctitatem, sed omnis sanctitatis perfectionem, et omnis consummationis finem.

Et cap. III.

Salva enim per omnia Cartusiæ sanctitatis debita, et cum omni laude prædicanda reverentia, multa in Alpinis illis horridis et continuis frigoribus necessaria sunt, quæ frugalem sufficientiam, et voluntariam paupertatem sectantibus, in his duntaxat regionibus non adeo necessaria videntur.

Et insuper in vita S. Hugonis Episcopi Gratianopolitani, cap. IV.

Magister Bruno, vir religione scientiaque famosus, honestatis, et gravitatis, ac totius maturitatis quasi quoddam simulacrum.

5.

Robertus S. Mariani monachus Antissiodorensis in chronico ad an. 1084. — 1150.

Circa id tempus S. Hugo, Gratianopolitanus Episcopus vidit per somnium in solitudine Cartusiæ Deum suæ dignationi habitaculum construentem, stellas etiam septem ducatum sibi præstantes itineris. Et ecce sanctitatis ejus odore tracti ad ipsum veniunt septem viri, qui omnes uno desiderio succensi locum eremiticæ vitæ congruum quærebant, necdum repererant. Horum primus Magister Bruno vir religione, scientiaque famosissimus, alii quatuor litterati, duo laici, quos sanctus Hugo gratanter suscepit, et voti compotes fecit. Ipso namque juvante, consulente, comitante, Cartusiæ solitudinem intraverunt, atque extruxerunt. Sic cœpit Ordo Cartusiensis, inter cæteros Ordines puritate mentium, ac theoriæ studio singularis.

6.

S. Bernardus Abbas Clara-Vallensis.— XI. Epistola ad Guigonem Cartusiæ Priorem et cæteros Fratres. 1133.

Vestra illa succensa, et succendens salutatio, sic mihi, ut verum fatear, accepta fuit, et est, quasi non ab homine, sed certissime ab illo, qui mandat salutes Jacob descendere videretur..... Festivus erit enim mihi dies ille ducendus, et memoriale sempiternum, in quo virum illum videre, ac suscipere merui, per quem factum est, ut in cordibus vestris ego reciperer etc. Verebar

nimirum sanctam quam in Domino habetis importunis scriptitationibus infestare quietem : juge illud vestrum sacrumque silentium a sæculo, susurrium cum Deo vel ad modicum interrumpere, nostraque ingerere auribus secretis, penitus occupatis supernis eloquiis. Timebam omnino molestus fieri etc. Miseremini mei, non quia merui, sed quia egeo. Miseremini tanquam misericordiam consecuti a Domino, ut sine timore a mundi tumultibus liberati, serviamus ei. Felices, quos abscondit in tabernaculo suo in die malorum, in umbra alarum suarum sperantes, donec transeat iniquitas.

Et Epistola CLIV. ad D. Bernardum Priorem Domus Portarum.

Memor antiquæ meæ promissionis, propositum habui, et desiderium magnum transire per vos, revisere quos diligit anima mea, itineri meo solatium, laboribus levamen, peccatis remedium postulare; et culpis meis exigentibus factum est, non ut nollem, sed ut non possem.... Tuas, et per te Sanctorum cum quibus es, orationes supplex efflagito.

7.

Ex chronico Mauriniacensi lib. II.

Fuerunt et lætitiæ, et admirationi, ad id negotium pertinentes, excellentissimorum Eremitarum Cartusiensium litteræ, quæ per quemdam Venerabilem Abbatem de Ordine Cisterciensi delatæ, et in Concilio per Gaufridum Carnotensem Episcopum recitatæ sunt. Erant autem Cartusienses in jugis Alpium Angelicam vitam ducentes, supereminentissimæ religionis, et incomparabilis auctoritatis.

8.

Petrus Mauritius, cognomento venerabilis, IX. Cluniacensium Abbas, lib. II miraculorum, cap. XXVIII.

Servatur, inquit, in Burgundiæ partibus inter omnes Europæ nostræ monastici Ordinis Professiones, Professio quædam, multis aliis ejusdem monastici Propositi sanctior, et cautior, instituta nostro tempore a quibusdam Patribus magnis, doctis et sanctis, Magistro Brunone Coloniensi, Magistro Landuino Italo ac quibusdam aliis vere magnis, ut dixi, et Deum timentibus viris. Qui quorumdam antiquorum Monachorum tepeditate negligentia ac desidia prædocti, sæculo abrenunciare volentes, cautius sibi, suisque in via Dei sectatoribus consuluerunt, et vigilanti oculo, Ordinem, contra omnes pene Sathanæ insidias circumspectum instituerunt. Nam etc.

Et lib. I. Epist. XXIII. ad Guigonem Priorem, cœterosque Cartusiæ Fratres, qui eidem Venerabili Abbati responsivam miserunt Epistolam, cujus initium est: Crucifixum, crucifixus et ipse crucifigendis misisti etc. sub num. XXV. ejusdem libri.

Cum exundantem erga vos, sincerum cordis mei affectum, verborum signis explicare pertento, fateor in ipso conatu deficio. De aliis quibuslibet assidue tractanti, verborum copia affluit; cum vestri amore et memoria tota repleta sit anima mea, seipsum quærens explicare animus succumbit.... Quando enim explicare potero quomodo a vobis corpore sejunctus, tota vobis mente conjungar; quomodo alibi manens vobiscum semper maneam, quomodo cum aliis conversans, intra sacri Collegii vestri numerum spirituali cohabitatione converser? quando referre valebo quam gravis mihi sit, teste

eo quem fallere non possum, ipsa vestra corporalis absentia : qua si carere possem, non solum miserum quantum ad me nomen Abbatis, sed etiam totum cum suis omnibus mundum exuere nullo modo dubitarem etc.

Et lib. IV. Epist. XXXVIII. ad eosdem.

Agnosco quid vobis debeam, agnosco, quod pro cunctis mortalibus religioni deditis, nec Ecclesiæ nostræ voto professionis adstrictis vos semper in Domino carius dilexi, volui, veneratus sum. Feci hucusque, facio adhuc, faciam quando fuerit spiritus in manibus meis. Causa hujus mei erga vos amoris, Christus est : quem quia in ipso personaliter non possum, in vasis ejus, hoc est in vobis, in quibus habitat, ipsum diligo, amplector, honoro.

Et lib. VI. Epist. XII. ad Eugenium Papam.

Cartusiensis Ordinis, et propositi instituta quantum veneratus sim, quantum amplectar, noverunt multi, ego vero magis, Deus autem maxime. Nam si mens mea non me fallit, si conscientia mea mihi, quod verum est attestatur, si tandem vera est sententia divina : nemo novit, quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est. I. ad Corin. 2. Agnosco me Cartusiensium a triginta jam fere annis, hoc est etiam antequam præesse inciperem, præ cunctis pene mortalibus amasse Religionem, coluisse sinceritatem, amplexum esse veritatem. Intellexi, nec me falli putavi, cunctorum Latinorum institutis eorum propositum præferendum ; nec esse eos de illis, qui liquant culicem etc..... Non enim præcipue in cibis, in potibus, in vestibus, in laboribus, vel similibus regnum Dei consistere putant : licet hæc discretive facta, multum eidem regno Dei militent, sed in pietate illa, de qua ait Apostolus,

I. Timot. 4. *Corporalis exercitatio* etc. Epulantur vere sancti illi in mensa sapientiæ, deliciantur in ferculo veri Salomonis, non in superstitionibus, non in hypocrisi, non in vanitatibus, non in fermento malitiæ, et nequitiæ, sed in azymis sinceritatis et veritatis. Magni ergo sunt, amandi sunt, amplectendi sunt etc.

Et Epist. XXIV. ejusdem lib. Cartusianis Majorevensibus missa.

Cantat Deo Propheta in Psalmis : *quam dulcia faucibus meis eloquia tua, super mel ori meo.* Possum et ego non mentiens scribere vobis, quod longe dulciora sunt melle, verba, vel litteræ vestræ mihi. Nam semper supremam arcem pectoris mei, vestrique Ordinis viris servavi : Instituta Cartusiensia universarum religionum institutionibus prætuli : a primis pene adolescentiæ annis sincero affectu sacrum Religionis vestræ propositum colui. Unde quando vacare potui, quædam antiquiora vestri Ordinis loca adire frequenter non pigritavi, inaccessibiles pene nivibus, et a glacie altissimas rupes non abhorrui : Fratres inter illas montium, et rupium angustias omnipotenti Domino servientes, videre, visitare, atque cum eis in Domino jucundari, dulce habui, etc.

Et Epist. XL. ejusdem libri ad Basilium I. Majoris Cartusiæ Priorem VIII. quæ incipit : Nuper in procinctu Romani itineris, etc.

Volo tamen te, charissime, scire affectum illum meum, quo montana vestra adire decreveram, magis causa te visitandi quam locum licet sanctum vivendi fuisse. Illum enim, ac Fratres alios, et a multis jam annis sæpe videram : te vero ex quo illud arduum, et Cœleste propositum assumpsisti, numquam visitaveram.

9.

Alexander Papa III. In sua Constitutione, edita Anagniæ, IV. nonas septembris an. 1176, quæ habetur in Bullario Tom. I. et est VII. inter Constitutiones ejusdem.

Cum vos per gratiam Dei multa præmineatis gloria meritorum, et vitam solitariam eligentes, divinæ contemplationi arctius intendatis; bonus odor Religionis vestræ ad id nos inducit, ut communi, et speciali debito, quieti vestræ debeamus intendere, et jura vestra summopere conservare.

Et Epistola ad Archiepiscopum Viennensem.

Non latet discretionis vestræ prudentiam, quanto desiderio, quantoque amore Cartusiani Fratres divinis intendant obsequiis; et abnegantes carnalia desideria rerum terrenarum delectationes spernentes, sobrie, juste, ac pie in hoc sæculo vivere elegerint, et incessantes supernæ meditationi proposuerint vacare. Unde dignum est, et conveniens, ac consentaneum rationi, ut in tam sancto, et pio proposito, Pontificalibus adjuventur studiis.

10.

Joannes Sarisberiensis Episcopus Carnotensis. lib. VII. Polycratici cap. XXIII. sacrum Cartusiensium Ordinem ita prosequitur.

Cartusienses cupiditati suæ, imo necessitati limites præfixerunt, et moderationis habenis omnem avaritiam cohibent, et interdum ipsi necessitati aliquid subtrahunt, ne sub obtentu illius quippiam avaritiam moliatur. Magni procul dubio viri, et inter præcipuos numerandi, cum non modo professiones, sed jam senescente mundo in tanta multitudine labentium sæculorum pauci processerunt homines, qui satietatis sibi aliquos præscripserint terminos.

11.

Petrus Abbas Cellensis primum, Episcopus postmodum Carnotensis successor Joannis supralaudati in Epistola XXIII lib. I ad Eskilum Lundensem Archiepiscopum.

De illo Ordine, qui quasi Cherubim, sive Seraphim immediate resident Agno, qui habet oculos septem, et cornua septem, in trono gratiæ accedunt, gazas vestras exornare voluistis: Ecce factum est, ut imperastis. Acquievit sanctus Cartusiensium Fratrum conventus justis petitionibus vestris etc.

12.

Petrus Blesensis Archidiaconus Bathoniensis . LXXXVI, Epist. ad M. Alexandrum Monachum Cartusiensem.

Cur, inquit, sanctum, et gloriosæ opinionis Ordinem Cartusiensem prævaricando depravas? Numquid resina non est in Galaad, aut medicus non est tibi? Ibi sane inveneras locum pœnitentiæ, secretum solitudinis, pacem animæ, contemplationis arcanum, gaudium in Spiritu Sancto, munus salutis, et efficax beneficium medicinæ. Verum manna cœleste fastidiens, et suspirans ad ollas carnium domum illam appetis, quæ desiderio tuo satisfaciet, quæ tibi delicatius, et indulgentius ministrabit. Ideoque tumultum frequentiæ popularis, silentio, et solitudini anteponis solicitudinem; licet noveris scriptum esse, quia qui jugum Dei accepit, sedere debet solitarius, et tacere. Hoc in Ordine Cartusiensi causaris et arguis, quod singulis diebus missas non faciunt, atque hujus religionis, aut potius superstitionis obtentu, tuum machinaris egressum. Tuæ litteræ faciunt te insanum etc.

Si attendas domum Cartusiensem, quam relinquere desideras, considera unde venias, aut quo vadas. Jeru-

salem pro Babylone, Terram promissionis pro Ægypto, pro exilio patriam, cœlum pro inferno, quietem et pacem pro labore, et miseria derelinquis. Domus siquidem Cartusiensis et locus habitationis illius, situs est in montibus, et scopulis, et in petris, ut sit potius habitatio Angelorum, quam hominum, ad dandam Altissimo vocem confessionis, et laudis, sicut scriptum est: « Super ea volucres cœli habitabunt, de medio petrarum dabunt « voces.... Vere terribilis est locus iste, nec est hic aliud « nisi Domus Dei, et porta cœli. » Et licet domus illa sit in terra horroris, et vastæ solitudinis, nominatissima tamen est in observatione religionis, et Ordinis. In omnem terram per gratiam Dei exivit fama ejus, et in fines orbis terræ suæ odorem suavitatis effudit. Plantatio enim Dei est, et vinea Domini Sabaoth : Ideoque jam excrevit in immensum, et multiplices fructus fecit. Vide si jam non operuit montes umbra ejus, si non extendit palmites suos usque ad mare, et usque in Angliam propagines ejus etc.— 1190.

13.

Gaufredus Vosiensis Prior, scriptor sæculi XII. teste Mabillonio. In Chron. cap. IV.

Ordo Cartusiensium sanctissimus incœpit per Brunonem virum sanctum, natione Alemannum, de Colonia Agrippina, Magistrum in Theologia, cum sex aliis venerabilibus viris in Diœcesi Gratianopolitana.

14.

Laurentius Leodiensis, in Hist. Episcoporum Virdunensium.

Cartusiensis religio mundo hactenus inaudita de sanctissima Reverendissimi Brunonis Schola processit, quæ in carne extra carnem insolito mortalibus more

vivendo, Angelos in terra, Joannem Baptistam, et Paulum Eremitam in deserto, nobis hodie representat, ut merito hanc religionem *Florem mundi* nomines, ut hanc esse animal simile aquilæ in cœlum volanti jure pronunties.

15.

Clemens III. qui anno Christi 1187 creatus est Pontifex, ad Cartusianos.

Inter virtutum aromata, et Sanctorum fragrantiam studiorum opinionis vestræ balsamus, suo nos odore discernitur. Qui cum se asperioribus institutis a mundana separet vanitate, et præclara resplendeat gloria meritorum, nobis est amplius honorandus. Providendum quoque diligentius est, et cavendum, ne quietem sanctam improbitas alicujus valeat conturbare.

16.

Cœlestinus III. ad eosdem Cartusianos. Hic laudato Clementi III. sucessit in Pontificatu, et anno 1198 obiit.

Paci, et tranquillitati vestræ tanto propensius providere volentes, quanto arctius divinis estis obsequiis mancipati, in contemplationis arce procul a terrenorum tumultu semoti ; piæ postulationi vestræ facilius annuimus, et favorem Apostolicum libentius impertimur. Inde est, quod ut instituta vestri Ordinis perpetuam habeant firmitatem, prout approbata sunt, et a bene utentibus observata, rata in posterum fore decernimus, et auctoritate qua fungimur, observamus.

17.

Petrus Cantor Parisiensis, Monachus Cisterciensis, qui floruit anno 1200, in lib. de Verb. Abbreviat. cap. XXVIII.

Si sanctus Ordo Cartusiensium in holocaustum, hic etiam oblatorum Dei, a labe mundi per abstinentiam, et macerationem carnis purgatorum, et jam volantium per pennas ventorum, non nisi in festis, et profestis spirituali officio intitulatis audet conficere, quomodo tu peccator Sacerdos intrepidus audes tam sancta irreverenter tractare?

18.

Joannes a Sancto Victore in Memoriali Ms. Historiar. ad annum 1081.

Eodem anno (MLXXXI.) Ordo Cartusiensis cœpit hoc modo. S. Hugo Gratianopolitanus Episcopus in Galliis per annos LII. virtutum exemplis incomparabilibus floruit. Ipse semel vidit per somnium Dominum in solitudine Cartusiæ suæ dignationi constituentem habitaculum, stellas etiam septem sibi præstantes itineris ducatum. Et ecce viri septem venerunt ad eum, qui omnes uno desiderio accensi locum eremiticæ vitæ congruum quærebant, necdumque repererant. Horum Magister erat Bruno natione Teutonicus ex urbe Colonia oriundus, Rhemensis Ecclesiæ Canonicus, et scholarum Magister, relicto sæculo, Cartusiæ Monasterium fundavit, propositumque Monasticæ conversationis satis arduum instituit. Hujus sancti propositi cooperator existens S. Hugo, ab eodem Brunone habitum Monachicum sumpsit, cunctisque ibi habitantibus insigne exemplum præbuit. Sicque Ordo ille puritate mentium, et theoriæ studio cœpit augeri.

19.

Joannes Bronto Jornacensis Abbas, Chron. Rer. Anglic. ad annum 1077. n. 20.

Circa hæc tempora, Ordo Cartusiensis incœpit sub Brunone, qui Teutonicus, et urbe Colonia oriundus Magister scholarum fuit... Hic relicto sæculo, eremum Cartusiæ circa festum Beati Joannis primo fundavit, et rexit septem annis.

20.

Honorius III. qui anno 1216 Pontifex est renuntiatus, ad Cartusienses.

Cum dilecti Filii, Fratres Cartusiensis Ordinis, acceptis pennis columbæ in ara cordis mactatis carnalibus desideriis, in mentis fortitudinem evolaverint, illicque pro suis gemant, et aliorum peccatis, holocaustum offerentes Domino semetipsos, ne pedes, quos laverant, cogantur iterum inquinare etc.

Et insuper.

Obsecramus vos per Dominum Jesum Christum, et per charitatem Spiritus Sancti, quatenus immolantes Domino pro nobis vestrorum vitulos labiorum pias manus elevetis ad Deum; ut de sua abundantia pietatis custodiat Ecclesiam suam propitiatione perpetua. Nos enim æmulantes Dei æmulatione vestri Ordinis honestatem, et novissima nostra vestrorum similia fieri cupientes, vos, et universum Ordinem vestrum tueri præsidiis, favoribus attollere, et beneficiis intendimus confovere.

21.

Jacobus de Vitriaco Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalis, in Histor. Occidentali, cap. XVIII.

Si quis aliquid eis (scilicet Cartusianis) abstulerit, vel alio modo injuriatus fuerit, nullam contra ipsum in judicio causam movent. Unde nec proximos sibi licet inimicantes scandalizant, nec advocatis ad lites et jurgia indigent, nec curias sæculares in detrimentum animæ suæ eos oportet adire.

Et insuper.

Cartusianæ Religionis rigor districtionis, et districtio rigoris tamquam fornax Spiritus Sancti aurum purgans, et scoriam ex argento separans, falsos fratres diu retinere non potest. Unde Cella comparatur mari, quod morticinum quantocius poterit projicit.

Et demum.

Cella enim (ut Dionysius ait de Vit. inclusar.) et solitaria habitatio ad hoc ordinata est, ut in ea agat solum homo, quæ Dei sunt. Hæc autem sunt, contemplari, diligere, misereri, justitiam exercere, bonitatem suam aliis communicare.

22.

Vincentius Episcopus Bellovacensis. In specul. Histor. Lib. XXVI. cap. XXVIII.

Anno Domini MLXXXIV. Anno Imperii Henrici hujus nominis quarti XXVIII. Pontificatus vero Gregorii VII. Anno XI. Bruno natione Teutonicus ex urbe Colonia litteris ad modum eruditus, Rhemensis Ecclesiæ Canonicus et scholarum Magister, relicto sæculo Eremum Cartusiæ fundat, propositumque Mo-

nasticæ conversationis satis arduum instituit. Cujus sancti propositi cooperator beatæ memoriæ Hugo Gratianopolitanus Episcopus ab eodem Brunone sumpsit habitum Monasticum, cunctisque per mundum habitantibus insigne exemplum præbuit.

Et Lib. XXVII. cap. VII.

Monachi Cartusienses paulatim pullulant, qui præ cæteris continentes, peste avaritiæ quam plurimos sub religionis habitu laborare, et laborare videntes, terminos posuerunt, dum certum numerum hominum, animaliumque, et possessionum, quem eis prætergredi nullo modo liceat, statuerunt ; et ipsi singulas singuli cellulas habentes, ac raro, vel ob Dei cultum, vel etiam ob mutuum in charitate solatium convenientes, perfectius mori mundo, et cæteris, tanto diligentius, quanto secretius Deo vivere elegerunt.

23.

Chronologus S. Martini Turonensis.

Anno millesimo octogesimo sexto, incipit Ordo Cartusiæ tali modo : S. Hugo Gratianopolitanus vidit per somnium in solitudine Cartusiæ Dominum Jesum quoddam confirmantem ; septem etiam stellas ducatum itineris sibi præstantes. Nec mora ad ipsum Episcopum veniunt septem viri, qui uno desiderio locum eremiticæ vitæ quærebant, nec adhuc repererant, quorum primus fuit Magister Bruno etc.

24.

Alexander Papa IV. in sua Bulla emanata circa annum 1255.

Cœlestis amor patriæ mentes vestras sic allexisse perspicitur, ut quasi hoc solum delectationem vobis

tribuat, quod divinæ voluntati sit placitum, et salutem proferat animarum.

Et alias, ad eosdem Cartusianos.

Amictus lumine sicut vestimento Dei Filius Dominus Jesus Christus, suam sacrosanctam Ecclesiam, quasi tot videtur illustrasse hominibus, quot in ea constituit gradus, et Ordines, virtutum insigniis, et cultus divini studio refulgentes. Inter personas siquidem alias, quas in laudem sui nominis virtus Altissimi ab antiquis temporibus usque nunc assumpsisse dignoscitur, illi quasi videntur fuisse præcipui, qui vestri Ordinis sanctitatem sunt professi. Vigiles etenim, et solliciti ad hoc ipsi studuerunt assidue inveniri, quod ut sponsus cœlestis in eorum conscientiis haberet lectum floridum, et Christiana Religio de ipsorum conversatione Angelica sumeret sanctitatis exemplum, Sede Apostolica multitudine spiritualis lætitiæ sæpe sæpius congaudente : ita quod seipsam in eis tamquam in odore agri pleni, cui benedixerit Deus, sine intermissione delectans, eos inter alios Ecclesiæ filios, perpetuæ dilectionis amplexibus, et gratiosi favoris affluenti confovebat. Multis nihilominus de diversitate fidelium vacantibus ad hoc, quod circa religionem tam famosam et celebrem sincerissimæ dilectionis effunderet largitatem. Ecce charissimi nobis in Domino manifeste per ista constitit, quod Ordo vester Deo et hominibus olim carissimus habeatur.

Et insuper.

Thesauro virtutum, sic præclara vestra Religio, suum semper astrinxit affectum, quod habetur, et in conspectu æterni Regis placita, et in oculis hominum gratiosa. Ipsa quidem Religio vestra, ut columba mitis, et humilis, et electa Domini, et specialis, pulchra

per totum aspicitur, omnem a se rugam enormitatis abjiciens, et maculam difformitatis excludens, vigilantibus illis, qui paternæ sollicitudinis in ea gerunt officium, quod ibidem, nullæ possint virorum spinæ succrescere; ipsa florum honoris, et fructuum honestatis immarcessibili polleat honestate. Propter hunc etenim sanctæ operationis effectum nunquam Ordo vester officio alienæ visitationis, vel correctionis indiguit.... Cum itaque nos, qui ex hujusmodi virtuosis actibus spiritu in Domino exultamus claris agnoscamus indiciis dictum Ordinem esse aliis rectæ vitæ speculum, et salutiferæ conversationis exemplum...

25.

Clemens IV qui ab anno 1265 usque ad annum 1268 Pontificatum gessit. Epistola 231, ad S. Ludovicum Francorum regem.

Cartusiensis Ordinis, cujus sinceritas in sui simplicitate non deficit, sed quasi lux splendens usque ad diem perfectum crescit, (Proverb. 4. 19) Domino promovente oblivisci non possumus, et de nostro affectu alios æstimantes, quod amamus tenerrime, specialius amicis commendamus.

Item alibi.

Religionis vestræ meretur honestas, ut vos speciali diligentes in Domino charitate, prosequamur gratia Sedis Apostolicæ, et favore. Piam affectionem vestram, qua Regi cœlesti super omnia placere, ac in sinceritate cordium deservire quæritis, charitativa dilectione complectimur.

Speciali gratia, et favore vos illa de causa dignos potissime reputamus, quia toto cordis affectu ad hoc semper intenditis, ut per sanctæ conversationis et vitæ studium in conspectu Dei, et hominum placeatis.

Ad hanc sane pulchritudinem mirabilem, qua splendet, et splenduit, quasi quadam varietate circumdata pia Mater, retroactis temporibus, adjecit plurimum Ordo vester a suis fundatoribus viris spiritualibus, et tanquam adeps a carne penitus separatus, magno pariter, et exacto consilio circumcisus : qui ab hominum separati consortiis, et ad vitæ subsidia necessaria satis paucis contenti, aquilarum more nidum suum, in arduis posuerunt in præruptis silicibus, et inaccessis rupibus habitantes, deliciarum hortum squallentis eremi solitudinem arbitrati : ubi lectionibus, orationibus, et contemplationi vacantes, solitudine Marthæ seposita, subsederunt ad pedes Domini cum Maria.

26.

Guillelmus de Braio Gallus, Cardinalis Tit. S. Marci, anno 1263 ab Urbano IV. renuntiatus commissarius Apostolicus, in rescripto pro Cartusia Angionis, ita de Ordine Cartusiense.

Immaculata Ordinis vestri Religio, quæ velut lucerna, non accensa sub modio, sed in vertice montium tanquam super candelabrum posita perlucide radios claritatis ostendit etc.

27.

Philippus Bergomas, in supplemento Chronicar. ad annum 1084.

Bruno vir sanctus, et clarissimus Philosophus, atque Theologus, natione Teutonicus ex urbe Colonia Rhemensis Ecclesiæ Canonicus, scholarumque apud Parisium magister, iisdem temporibus cum in Galliis legendo, scribendo et disputando clarissimus haberetur, relicto sæculo, et pompis ejus, cum septem viris doctissimis in eremum Cartusiæ secessit, ibique Mo-

nasterio structo, propositum Monasticæ conversationis satis arduum, teste Vincentio Gallo Lib. 26. ibidem instituit. Cujus sancti propositi Hugo Gratianopolitanus Episcopus, qui ab eodem Brunone habitum Monasticum accepit, auctor fuit.

Et paulo post.

Anno MLXXXIV. Ordo Cartusiensis in Galliis hoc anno in Diœcesi Gratianopolitana a Brunone Theologo viro sanctissimo initium sumpsit, qui Bernardo teste inter omnes Ecclesiasticos Ordines primatum tenet, non ratione temporis, sed rigorositatis et propterea eum speciosissimam Ecclesiæ columnam appellat.

28.

Guillelmus de Elbura, alias de Yporegia, cognomento Crassus, Cartusiæ Coloniensis Professus, in Tractatu de Veritate perfectæ religionis — 1313.

Idcirco Ordinem sanctum Cartusiæ divina Misericordia adinvenit, in quo, et per quem, et sub quo utraque vita, tam cœnobitica quam eremitica reducta est ad suæ primariæ originis puritatem, et ad antiquam institutionis Monasticæ sanctitatem. In Ordine enim Cartusiensi est communis, et cœnobiticæ vitæ ordinata societas, quia omnia Monasteria totius Ordinis dicti simul connexa sunt, et unita sub uno Priore Cartusiæ, et sub uno Capitulo Generali, quod indesinenter annis singulis in principali Domo Cartusiæ celebratur, quorum providentia, et sanctis consiliis, monitionibus, ordinationibus, visitationibus, et salutaribus institutis, totus Ordo, totiusque ordinis domus reguntur, corriguntur, et diriguntur, et in sanctæ religionis observantia conservantur. Ab eisdem Priore Cartusiæ, et Capitulo Generali ad omnes et singulas

Provincias, in quibus sunt Monasteria Ordinis supradicti, mittuntur Visitatores.

29.

Joannes XXII, ita Cartusianos alloquens scripsit. 1334.

Actus vestros in Regis æterni beneplacito dirigentes, exercitio virtutum cultui religionis intenditis, et per devotarum orationum instantiam, salutem quæritis animarum, sicque propitiationem cœlestis gratiæ promerentes ad æternæ beatitudinis bravium tenditis, tanquam benedictionis filiis repromissum.

Idem, in diplomate pro erectione Cartusiæ Boni-Passus, cal. decembris 1318.

Exultat in vobis Mater Ecclesia, quod vos spiritu beatæ considerationis inducti, supra fundamentum illud, quod positum est, quod est Christus Jesus, ut vobis non manu facta domus, sed æterna præparetur in cœlis, superædificabimini tanquam lapides vivi spirituales Domos per lucra sanctorum operum, alta et solida fabrica stabilitas, ei cui nunquam sine remuneratione servitur, phialas odoramentorum plenas, ut Christi bonus odor sitis, Deo per sedulam devotarum orationum instantiam offerendo. Sicque desiderii passiones, fulti divinæ protectionis auxilio per observantiam districtionis arctæ reprimitis, quod virtuose de sæculi fatigationibus triumphatis; illius præmii recepturi mercedem, quod operariis in Evangelio Dominus pollicetur etc.

30.

Clemens IV, qui anno 1342 inauguratus est Pontifex, et obiit anno 1352.

Ad fructus uberes, quos Cartusiensis Ordo in agro militantis Ecclesiæ plantatus dextera Domini, velut

arbor bona, produxit hactenus, et producit, considerationis nostræ oculos extendentes, et attendentes, quod dicti Ordinis professores mundo mortui soli Christo, qui est vita, viventes, pro universali fidelium salute, incessanter ad Dominum preces fundunt etc.

Præinsignis Ordinis vestri sacra religio in agro Dominico divina dispensatione plantata, ex suæ institutionis exordio, per insignium meritorum gratiam, et exemplaris vitæ doctrinam, uberes hactenus in universa Ecclesia honestatis, et salutis fructus protulit et producit.

31.

Innocentius Papa VI. creatus anno 1352, qui Avenionensem Cartusiam fundavit.

Inter cunctos Religionis Monasticæ professores, quibus veluti rutilantibus margaritis militans coruscat Ecclesia, vestri Cartusiensis Ordinis candidi Nazaræi splendore illustrant eximio Ecclesiam memoratam. Vitæ siquidem munditiæ nitidi, fervore charitatis igniti, rigore abstinentiæ pallidi, et austeritate pœnitentiæ mascerati, mundo mortui, Christo vivunt. Hi Marthæ circa frequens ministerium satagentis, quo turbabatur erga plurima, sollicitudinem fugientes, per contemplationis altitudinem sedent ad pedes Domini cum Maria. Hi amicam mœroribus solitudinem eligentes per compunctionis lacrymas, et pro suorum, aliorumque fidelium remissione peccaminum, incessabiles fundunt preces.

32.

Franciscus Petrarcha. Epist. ad Sodalitatem Magnæ Cartusiæ, Libris de Otio Religiosorum apposita, Tom. I. Oper. Basileæ editor. per Sebastianum Enriopetri, fol. 293. Obiit anno 1374.

Veni ergo in Paradisum, vidi Angelos Dei in terra, et in terrenis corporibus habitantes, suo tempore habitaturos in cœlis, et ad Christum, cui militant, exacto præsentis exilii labore venturos. Qui priusquam vos formaret in utero, novisset, et sanctificasset, et prædestinasset in numerum electorum, nequaquam hoc vobis rectum, et compendiosum iter, et a mundi devio semotissimum ostendisset. Sed ne quid hic plenum sperem sancto illi gaudio, quod ex vestra conversatione percepi, sola brevitas adversata est, vix verendos vultus aspicere contigit. Nunquam mihi brevior lux, nunquam velocior nox fuit. Dum religiosissimam illam Eremum, templumque contemplor, dum devotum silentium, et Angelicam psalmodiam stupeo, dum vos hinc omnes, hinc singulos mire, et humani more animi, depositum opus, vos perdulce meum pignus amplector, inque multum ex optatis germani optimi, atque vinci colloquiis acquiesco, non sentienti mihi totum illud exiguum tempus effluxit, verba nectendi, collegandique animum facultas defuit. Unum quoque continuum obsequium, et charitas, non illa communis, quam in Christo cunctis hospitibus exhibetis, sed singularis quidem, atque præfervida me sollicitum habebat, nec mea longior mora divinis laudibus, vestroque proposito forsan officeret, et festinare abitum monebat. Insuper et confabulationes cum singulis jucundæ et breves, quibus huc illuc, sed semper in idipsum, sacra et sobria voluptate ra-

piebar, cursum continuæ orationis arcebant, oblivione omnium injecta, nisi eorum, quæ vicissim ex ore nunc hujus, nunc illius, veluti totidem cœlestibus oraculis erumpebant etc.

Et alibi.

Ordo Cartusiensis est, quem nemo deceptus, nemo invitus intrat, in quo nullus perseverare fictus potest.

33.

Bonifacius IX. qui creatus fuit Pontifex Romanus anno 1389. Ad Cartusianos.

Sacrosancta Romana Ecclesia, Mater cunctorum fidelium, et Magistra in agro virtutum vestri Ordinis, cui Altissimus benedixit, et in decore Sanctæ Religionis, sub qua mundanis abjectis illecebris devotum, ac sedulum exhibetis in Domino famulatum, exultat, et jubilat, præsertim dum prospicit ad alta virtutum, gradibus per exercitationem bonorum operum, et præclara sanctitatis merita procedentes, trahitis ad divinum obsequium alios per exempla, vitam ducendo piissimam, ac frequenter divinis laudibus, ex quibus divinæ gloria Majestatis extollitur, devotissime insistendo, et huic mundo mortui, ac Domino nostro Jesu Christo, qui est Vita, viventes, pro universali salute fidelium ad Dominum preces funditis incessanter. Propter quod vestrum eumdem Ordinem, quem erga nos, et prædictam Ecclesiam devotionis charitate perlucere conspicimus, intra claustra nostri pectoris paternis affectibus contemplantes etc.

34.

Henricus de Kalkar cognomento Æger. In libell. de ortu et progressu Ord. Cartusiens. pag. 8. — 1408.

Bruno data sibi benedictione per Papam Urbanum, adiit Calabriam, ubi, et evangelizans illis partibus sententiam damnationis, quam audivit Parisiis, Dei dono multos convertit, ex quibus tandem Congregationem sanctam, sicut in Cartusia, in Eremo, cui nomen Turris, instituit : fecit et advertantibus verbis et factis sæpe monita salubria, et signa solatiosa satis.

Et alibi.

Acceperant autem Fratres ipsi pro exercitio regulari vitam de Actibus Apostolorum post Ascensionem Domini, viventes scilicet in communi, vacantes etiam vigiliis sacris, jejuniis, et orationibus, expectantes et ipsi, sicut et adhuc posteri eorum quilibet, vitæ suæ terminum, prout Apostoli Sancti Spiritus adventum.

35.

Anonymus in Historia Ordinis Cartusiensis, ex Codice Ms. S. Laurentii Leodiensis ab Edmundo Martene Monacho Benedictino e Congregatione S. Mauri edit. Tom. VI. Veter. scriptor. pag. 153. — 1420.

Bruno Doctor famosus, magister, et Doctor sacræ Theologiæ, vir magnæ sanctitatis et profundi sensus, natione Teutonicus, de Civitate Colonia, non obscuris parentibus natus, Rhemensis Ecclesiæ Canonicus, et ibidem scholarum magister et rector etc.

Et post nonnulla.

Magister igitur Bruno, vir sanctissimus, et gemina scientia præditus, tam divina scilicet quam humana elo-

quentia Tulliana præclarus, discretione ac devotione morumque excellenti honestate præfulgens, cœlestiumque virtutum copioso thesauro ditatus, atque dotatus, Deo, et hominibus dilectus, atque gratus, Eremum Cartusiæ sex annis rexit.

36.

Martinus V. Pontifex, in Bulla qua exemit Cartusianos a solutione decimarum et primitiarum. — 1431.

Fons parvulus, qui crevit in fluvium, et in lucem, solemque conversus, in aquas plurimas redundavit, Cartusiensium est Ordo perlucidus, quia in sui ortus exordio, parvus et humilis, abjectione habitus, tenuitatis substantia, humilitatis professione, ac numero professorum, sub fontis similitudine non indigne describitur, cui diversarum ille proprietatum conformitate respondens, non immerito comparatur. Hic enim fons est hortorum irriguus, cæteras irrigans Religiones, et Ordines, ac exemplis salubribus scaturitans. Hic est fons amœnus varietate virtutum, præclarus munditiæ puritate, pietate patens, indeficiens sanctitate. Horum copia meritorum illustratus, ita nomen fontis ampliavit, ut fluvius esse censeatur : Cujus professio laudabilis, de virtute in virtutem progrediens, ut Deum Deorum in Sion videat, universalis Ecclesiæ lætificat Civitatem, in qua per meritorum evidentiam, claræ lucis splendorem adeptus, quasi stella matutina refulget in medio nebulæ. Hujus siquidem Ordinis sacra Religio, a suæ institutionis auspiciis, quasi deserta et invia, paucis adhuc initiata cultoribus, tandem honoris, et honestatis fructus parturiens, ramos suos, ramos quidem honoris, et gratiæ generationes germinans, religionis sinceritatem, et austeram vitæ continentiam ampliavit etc.

37.

Joannes Gerson Cancellarius Parisiensis. Lib. de abstinentia a carnibus. — 1429.

Apud Venerabiles Cartusienses reperitur, sicubi in Ecclesia quicquam vestigii reliquerit, prædicanda illa pristinorum Patrum devotio, admirabilis fervor, et continentia incredibilis pene.

38.

Anonymus Cartusiensis Vallis Dei, Diœc. Sagiensis. Lib. de Religionum Origine, edit. ab Edmundo Martene Tom. VI. Veter. scriptor. ubi de origine Ordinis Cartusiensis. cap. xv. — 1455.

Cartusiensium Ordo sanctissimus ab eo tempore sumpsit exordium, quo ab Incarnatione Christi Filii Dei benedicti annus millesimus octogesimus quartus volvebatur, per Brunonem virum sanctum, ac scientia theorica, cunctorumque liberalium artium præpollentem disciplina, natione Alemannum, de Colonia Agrippina oriendum, et sex alios venerabiles viros ac reverendissimos in theorica facultate magistros, et in alma Universitate Parisiensi degentes, qui divino Pneumate inspirati, sæculum fugientes deserta loca petierunt, Christo deinceps militaturi.

Ordo iste B. Bernardo teste, inter omnes ecclesiasticos Ordines primatum tenet, non ratione temporis, sed rigorositatis. Unde ipse eum vocat speciosissimam nostri ædificii, structuræque spiritualis columnam. Verum quia propter nimiam austeritatem etc.

In hoc Ordine floruerunt et adhuc florent, imo magis fructificant, non dubito, multi, quorum plurimi soli Deo cogniti, in cellulis corpore voluntate inclusi, quotidie cœli secreta in sancta contemplatione suspensi

rimantur, sæpiusque, ni fallor, non solum cum cœli civibus, sed et cum ipso Rege gloriæ familiariter loquuntur. Quantos autem viros illustres, probos, et sanctos, ac titulo dignos hæc nobis genuerit Religio, quis enumeret?

Et cap. XVI.

Sed et legisse me memini quindecim sanctos esse, vel fuisse in Ordine; quatuor videlicet Episcopi, novem Monachi et duæ Moniales extiterunt, quorum nomina et gesta habentur et miracula declarantur.

Quis novit quanti sint in Ordine isto sancto? Puto Deus solus, qui novit omnia; et quamvis eorum sanctitas per miracula minime declaretur, non minus tamen sancti sunt, qui ipsius Ordinis sacras traditiones servantes in Dei amore, et proximi perseverant; quoniam, ut ait quidam, miracula non faciunt hominem sanctum, sed ostendunt.

39.

S. Antoninus Archiepiscopus Florentinus. II Part. Historiar. Tit. XV. cap. XXII. § II.—1459.

Certe valde venerabilis est ista Religio Cartusiana, quæ usque in præsentem diem servat rigorem suarum observantiarum per annos circiter 400. Austera siquidem est in multis : in abstinentia quidem, quia prolixa jejunia, sextis omnibus feriis in pane, et aqua : ab esu carnium semper abstinent, etiam in gravissima infirmitate : ita ut, qui eis vesci voluerit, amplius in clausura cum reliquis non valeat permanere. Quoad vestitum, quia semper cilicio induuntur ad carnem. Quoad solitudinem quia nunquam exeunt, exceptis Priore et Procuratore, et in cellis suis soli manent cum arcto silentio. Vigilias magnas habent, propter prolixitatem officii etc.

Et cap. XXIII. §. item II.

Omnes autem præfatæ Religiones Monachales, et Regulares, quæ cum magno fervore, et vitæ sanctimonia initium habuerunt, minima negligentes traditionum paternarum, in processu temporis paulatim defluxerunt, et exinanitæ sunt usque ad fundamenta in eis, vota scilicet substantialia : Excepto Ordine Cartusiense, qui adhuc in suo vigore perseverat.

40.

Thomas a Kempis Canonicus Regularis Ordinis S. Augustini in diœcesi Coloniensi. De vita Gerardi Magni. — 1471.

Eo tempore mundi status in maligno videbatur undique positus, ita ut pauci essent, qui verbum vitæ, moribus, ac vocibus prædicarent, pauciores vero, qui continentiam sectarentur, et quod dolendum erat, nomen sanctæ Religionis, et status devotionis, præ inopia spiritus a Patrum præcedentium vestigiis nimium claudicabat. Apud Cartusienses vero lux vitæ cœlestis, remansit occulto, et carnalibus videbatur satis austera, erat tamen Deo gratissima, et spiritu ferventibus optabilis, atque jucunda.

41.

Dionysius Rikelius Lib. de Præcon. Ord. Cartusiens. Art. II. — 1471.

Agnitum plane, atque famosum est miraculum illud resuscitati Parisiis mortui, in Theologia Magistri facie tenus virtuosi : grandique morum venustate forinsecus decorati etc.

42.

Alanus De Rupe, Dominicanus. Multas insignes prærogativas Ordinis Cartusiensis, sic prosequitur in Lib. de Utilitate Psalterii B. Virginis. — 1464.

Gaude, et lætare o Religio Cartusiana.

1. Tu enim sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ filia es prædilecta.

2. Tu pietosissimis privilegiorum monilibus per eamdem matrem præfulges exornata.

3. Tu a tempore primæ nativitatis tuæ, nunquam maculam in gloriam tuam per deformitatem nosceris dedisse.

4. Tu de fonte purissimæ veritatis divinarum laudum carmina immediate, et immutabiliter semper et potasti, et conservasti.

5. Tu animabus defunctorum largissimas tuas eleemosynas singulis horis in orationibus tuis non desinis impartiri.

6. Tu integrum, vetus et novum Testamentum singulis annis per Ordinem auribus filiorum tuorum inculcare dulciter non cessas.

7. Tu in semitis naturæ, quæ non deficit in necessariis, nec abundat in superfluis, indefesse incedis.

8. Tu ostiolum tuum, ne pedes mulierum illud terant, caute præservas.

9. Tu fidem pudicitiæ per jugem inclusionem immaculatam gaudes conservare.

10. Tu thesaurum pretiosum paupertatis cum cæteris essentialibus Religionum inviolabiliter observare comprobaris.

11. Tu tam in capite, quam in membris æqualiter, et rationabiliter omnia necessaria distribuere non cessas, sine personarum acceptione.

12. Tu propter altissimi Creatoris tui amorem, esui carnium perpetuo abrenuncíasti.

13. Tu asperrime vestium, ciliciorum, ob amorem passionis Christi, incessanter affligi non recusas.

14. Tu vigiliis, jejuniis, orationibus carnem tuam mortificare suis cum concupiscentiis non refugis.

15. Tu in silentio, quiete, et solitudine cellæ, Creatori, cubiculum cordis tui per dulces meditationes præparare delectaris.

16. Tu evagandi materiam per sæculum, ob arctiorem tui custodiam, stabilitatis voto, strictius tuis interdixisti.

17. Tibi e cella in cœlum facilis patebit ingressus, dummodo jurium cellæ diligens fueris observatrix.

43.

Arnoldus Bostius Gandavensis in Flandria, Carmelitanus, in Lib. de Viris Illustribus Ordinis Cartusiensis, ubi de Hugone de Vecordis Cartusiæ Vallisgratiæ Professo. — 1499.

Sane desinet ex nunc Ordinem tuum Cartusianum, Paradisi vestibulum, Cœli lumen, Deo Opt. Maximo, sed et bonis omnibus gratissimum rusticæ tantum simplicitatis arguere, cui videlicet superficie tenus præsens videre licebit opusculum. Plantatio enim Dei est, quæ ut vinea Domini Sabaoth jam excrevit in immensum; et tam multiplices fructus fecit, ut jam nemo possit, qui non proficit, nisi negligentiam suam accusare. Nec mirum, cum probitas omnigena radicibus ejus tam incocta sit, ut per tam longa temporum 400 et amplius annorum spatia nec per mala hujusce vitæ contagia enervari potuerit. Hinc solus præ cæteris Flos Monastici germinis, decus atque ornamentum vitæ spiritualis, et Ordo non lapsus peculiari quodam jure, ac plane optimo compellatur.

44.

Polydorus Virgilius. In libris De Rerum Inventorib. Lib. VII Cap. III pag. 421. — 1499.

Et ad Cartusianos veniamus, quorum exordium incidit in anno salutis 1080. Quidam enim singulari doctrina nomine Bruno homo Coloniensis cum Lutetiæ Parisiorum Philosophiam profiteretur, contigit, ut amicum quemdam bonis moribus præditum, et vita jam privatum, priusquam ad sepulturam daretur, audire visus sit clamantem : Justo Dei judicio damnatus sum, et ea re motus e vestigio cum sex aliis pari miraculi eventu territis, Eremi deserta quæritans pervenerit in Diœcesim Gratianopolitanam (est Celtica Civitas) ibique locum optaverit, cui hodie Cartusia nomen est, quem ei assignandum curavit Hugo Gratianopolitanus Episcopus.

45.

Joannes Mauburnus Livriacensis Monasterii Abbas in Speculo Exercitiorum spiritualium, Roseto nuncupato Tit. 2. Alpha 8. § III. in fine. — 1500.

Si in singulis Domibus per singulos annos in Visitatione, excessus tam in capitibus, quam in membris rite corrigerentur , non tanti defectus, et scandala, aut dissolutiones suborirentur. Impunitas namque excessum incentivum præstat, et ausum vitiorum. Patet istud in Sacra Cartusiensium Religione, quæ maxime stetisse invenitur præter cæteras Religiones, ob strenuam, ut fertur, Visitationum observantiam juxta illud :

« Per tria Sil. Sol. Vi, Cartusia permanet in vi. »

Et §. VI.

Ideo nonnulli Religiosorum Ordines præ cæteris deformius ruerunt, quod non satis se inter limites continentiæ, et abstinentiæ continuerunt. A qua evagatione quia celebratissimus ille se Ordo Cartusiensis, et reliquis occasionibus sibi præcavit, idirco adhuc in primitivo suo flore quotidie efflorescit.

46.

Joannes Nauclerus T. II. Chron. Gen. XXXVII. — 1501.

Fuit Bruno Teutonicus, ex Colonia natus, Philosophiæ atque sacræ paginæ Doctor clarissimus, Rhemensis Ecclesiæ Canonicus, et Scholasticorum Parisiis Doctor dissertissimus etc.

47.

Wernerus Laerius Cognomento Rolewinck. In fasciculo Temporum sexta ætate mundi, ad annum Christi 1084.—1502.

Ordo Cartusiensium clarissimus incœpit hoc tempore per Brunonem, virum sanctum, natione Alemanum de Colonia Agrippina, Magistrum in Theologia, cum sex aliis venerabilibus viris in Diœcesi Gratianopolitanensi. Hic Ordo (teste B. Bernardo) inter omnes Ecclesiasticos Ordines primatum tenet, non ratione temporis, sed rigorositatis. Unde ipse vocat eum speciosissimam columnam Ecclesiæ. Verum quia propter nimiam abstinentiam paucis portabilis erat, et ne diu parvus maneret, postea ab Ecclesia moderatus fuit ; nec unquam a sancto proposito cecidit, singulariter a Spiritu Sancto præservatus usque hodie.

48.

Petrus Dorlandus in lib. I Chron. Cartus. cap. 1.— 1507.

Hic Bruno Coloniæ Agrippinæ generosus Municeps nobilitatis lampade clarus, et pectoris gloria longe clarissimus, quasi refulgens Lucifer inter instra promicabat. Hujus a cunabulis Mater Sapientia lactaverat infantiam, et semper edocuit ad meliora proficere. Hic etiam, dum puer esset, nihil puerile gerebat in opere, sed quasi futuræ Religionis specimen ostentans, plurium Monachorum Institutor a Domino parabatur. O vere perfectissimum sæcularem, cujus imitatorem fieri cupiebant viri etiam spirituales! Huic nihil aliud fuit vivere, quam Christum cum dilectione timere, et cum timore diligere. Cujus qui vestigia sequebatur, tendebat ad gloriam ; divertens autem, mergebatur ad flammam. Accrevit huic viro egregio tantum in gymnasiis Parisiensibus lumen, ut inter primos Philosophos præcipuus haberetur, et inter Theologos ac Canonistas opinatissimus.

49.

Albertus Grantzius Hamburgensis Decanus. In Metropol. Saxon. Lib. 5. cap. 19. — 1517.

Circa hujus quoque Pontificis S. Gregorii VII tempora initium fuit Cartusiensium in Burgundia Diœcesi Gratianopolitana, sub Brunone Coloniensi inchoatore viro sacris litteris doctissimo, qui ipse septimus accessit ad Hugonem loci Episcopum, exponens sancti propositi devotionem, ut ille opem ferre, et locum permittere, et auctoritatem dignaretur interponere, atque impetravit amplius quam postulavit, non solum enim quod petivit, obtinuit, sed illum ipsum Pontificem meruit sacri Ordinis habere consortem. Incre-

dibile dictu, quam brevi res nova coaluit, quam viriliter inchoata duravit, nulla per annos 400 indigens reformatione, ut cæteri omnes collapsi paulatim ; sed severa Patrum industria, et crebra visitatio, et silentium cum solitudine, hoc illi miserante Deo præstitit, ut conceptum fervorem non intermittat in universum. Possunt membra diffluere pro humana fragilitate, sed Ordo perstat immotus. Hoc ergo, quod Ecclesia persentit in cæteris detrimentum, redditum est illi ad incrementum devotionis in Ordine novo cui similis alius in Ecclesia non extat per rigorem, per austeritatem, per observantiam sedulam.

50.

Joannes Tritemius Abbas ex Ordine S. Benedicti. In Chron. Monast. Hirsaugien. pag. 108. ad annum Christi 1086. — 1519.

Hoc ipso anno, Ordo Cartusiensis in Diœcesi Gratianopolitana fundari cœpit, quod sic accidit. S. Hugo Episcopus tunc Gratianopolitanus vidit per somnium in solitudine Cartusiæ Deum suæ dignationi habitaculum construentem, stellas etiam septem ducatum sibi præstantes itineris. Et ecce sanctitatis ejus odore attracti ad ipsum veniunt septem viri, qui omnes uno desiderio succensi, locum vitæ eremiticæ congruum quærebant, nec dum repererant. Horum primus fuit Bruno ex Colonia Agrippina oriundus, Magister, in Theologia, Parisiensis, vir autem religione scientiaque litterarum famosissimus ; alii quatuor litterati, et duo laici, quos S. Hugo gratanter suscepit, et voti compotes fecit. Ipso namque consulante, adjuvante et comitante Cartusiæ solitudinem intrantes, mansiones suo proposito necessarias construxerunt.

51.

Paulus Æmilius Veronensis, lib. V. de Reb. Gest. Francorum.— 1529.

Orti sunt Cartusienses anno salutis 1084. Conditor eorum extitit Bruno Civis Agrippinensis, Rhemorum Canonicus, idem et scholarum Rector. In finibus Gratianopolitanorum Eremo ad incolendum delecta, Hugone ejus Civitatis Pontifice viro sancto.

52.

Joannes Tillius in Chron. De Rebus Francorum ad annum Christi 1084.— 1570.

Initium Ordinis Cartusiensium, auctoribus Brunone Agrippinensi Cive, scholarum Magistro, Rhemorumque Canonico, et Hugone Gratianopolitanorum Episcopo.

53.

Surius. Vita Sanctorum. VI Octobris. Canonizatio, ut vocant, S. Brunonis carmine conscripta.— 1578.

Papa Leo, gestis et majestate verendus,
Cardineis patribus celebri circumdatus actu,
Certior est factus, quam sancte vixerit olim
Bruno, quod obsequium, dum vixit, præstitit Urbi :
Quodque per hunc cultu divino Ecclesia crevit:
Hujus et audierat certo miracula quædam.
Propterea votis Patrum concordibus illum
Retulit in divos : festum concessit eidem
Octobris sexta celebrari luce quotannis :
[Illo nempe die moriens ascendit olympum]
Erigere huic statuas, ac ædificare sacella
Permittens : super his confecta Diplomata confert.
Ordinis hæc nostri mater Cartusia servat,
Inter Romani multa instrumenta senatus.

54.

Papirius Masson. In Annalibus secundo Lutetiæ editis anno 1578.

Anno 1086, Ordo Cartusiensium in Gallia ortus est. Cartusiani appellantur a Cartusia Monte juxta Gratianopolim Allobrogum, ubi Bruno tranquillam sedem sibi delegit, Bruno, inquam, non ignobilis Theologus, ut monumenta ostendunt. Ex Chronico Sigeberti, patria Coloniensem illum fuisse scimus; ex Canonico Rhemensi, ac scholarum Magistro, Princeps Monachorum factus est, Landuino Italo, et aliquot præterea sociis.

55.

Stephanus Salazarius Xeresanæ in Hispania Cartusiæ Prior integerrimus, lib. de Christi Salvatoris Genealogia in Epistola præliminari, edit. anno 1584.

Adeo Religio, pietas, rerum visibilium et temporalium neglectus, propriæ voluntatis abnegatio, et resignatio animi a rerum omnium transeuntium, et interiturarum umbris abdicatio, et reliquæ virtutes in majori Cartusia efflorescunt, ut quicumque eam viderint, jure testentur, nullum esse in Ecclesia Catholica Monasterium, in quo hac ætate magis vigeat disciplina, et observantia regularis. Quo fit, ut cum ex lapsu, et ruina Monasteriorum, quæ suis Ordinibus erant capita Ordinis Monastici, labefacti sint, atque corrupti, sola Cartusia steterit, primis Patrum suorum institutis et passibus insistens.

Et insuper.

Habitant penitissimam Alpium Sabaudicarum solitudinem usque adeo rigentem et perpetuis nivibus obductam ut decantata illa nivium, et antiqua sanctarum

Ascetarum Scythiæ, pro hac Eremo pro temperatissima, et amœna regione haberi possit. Vestis etiam intima illis ex sacco, dira subtus ad carnem cilicia, victus tenuis panis cibarius ex siligine, somnus modicus, vigiliæ immensæ, et quæ solemnioribus diebus ad horas quatuor cantando protrahantur etc.

56.

Eminentissimus Cæsar Baronius. Annal. Ecclesiast. Tom. XI, ad annum 1086, n. XVI — 1606.

Hoc itidem anno, Cartusiæ solitudo cœpta est habitari a S. Hugone Episcopo Gratianopolitano, sanctoque Brunone auctore sancti Instituti, ejusque sociis, ex quo loco, et nomen accepere, ut Cartusiani monachi dicerentur etc.

Et ad annum 1092, num. XII.

Hoc eodem anno, qui sextus, ut vidimus superius, numeratur incolatus sanctorum monachorum in Cartusia: Urbanus Papa accersivit ad se ex eadem Cartusiana solitudine S. Brunonem ejus Instituti auctorem, quem jamdiu antea coluisset, invitumque licet diu apud se retinuit, ejus opera usus in Conciliis celebrandis, usque ad Placentinum Concilium quo celebrato vix missionem obtinuit ab eo in Gallias profecturo, cum jam usque ad triennium apud eumdem Pontificem permansisset. Nonagesimo autem quinto post millesimum ab eo recedendi obtinuisse licentiam. ejusdem Brunonis vitæ acta testantur: sicque ad optatam eremum rediisse, non tamen in Cartusiam, ne ita Pontificem proficiscentem in Gallias sequeretur, sed in Calabriam, ubi Cartusianum propagavit Institutum.

Et ad annum 1095, n. LII.

Ipse autem S. Bruno aliquandiu retentus ab eodem Urbano Pontifice, celebrato hoc anno Concilio Placentino, ab eodem dimissus, et in eremum abire permissus abiit (ut dictum est) in Calabriam, ubi liberalitate Rogerii Ducis, nobile erexit in Squillacensi Regione monasterium.

Et ad annum 1101, n. XIV.

Ad extremum autem illustratur præsens annus obitu S. Brunonis Cartusientium patriarchæ, qui optimo fine bene institutam vitam felicissime consignavit ..... quem ipsum plurimis illustratum miraculis, venerandum suscepit Ecclesia.

57.

Thomas Bozius Congregationis Oratorii presbyter. Lib. XXII. de signis Ecclesiæ, cap. III. signo XXXV. pag. 1037, edit. Colon. — 1607.

Solitarii quidam cœtus auctore B. Brunone excitati sunt sub anno 1084. Quanta vero sit illorum laus e quinque perspici potest etc. Bruno itaque Coloniensis, vir cœlo delapsus, cœtus talium hominum solitariorum primus ab orbe condito ausus est instituere, maxima Germanicæ nobilitatis laude; ut essent scilicet, qui ab omnibus rebus terrenis abstracti, toti in rerum divinarum contemplatione, et obtutu defigerentur. Quamvis Romualdus etiam hoc sit aggressus, sed non tanto ut apparet, vel exitu, vel conatu. Hoc autem Bruno feliciter est aggressus, ut non in Cartusia sola (agri Gratianopolitani loco) hoc perfecerit, verum etiam in Anglia, reliqua Gallia, Germania, Italia, Hispania, aut si quæ sunt aliæ regiones, quæ conventus habeant hujusmodi virorum celeberrimos. Neque vero una ætate,

aut sæculo id ille divino est munere assecutus, ut instituti sui plurimos diversis in locis imitatores habuerit : Sed quinque jam sæcula exacta numeramus, quo tempore innumeri prodierunt tantæ laudis viri ex Ordine ipsius. Hinc factum est, ut pauci Ordines religiosorum sint, qui tot e suis ciere possint, a quibus adeo cœlestium contemplandorum ratio sit illustrata, ut a scriptoribus Cartusianis.

Et paulo post.

Juri attribui posse videtur Cartusianorum familiis, quod nunquam sic eorum mores a primæva institutione sunt collapsi, ut eorum leges in deteriorem faciem, ne dum vivendi normam, sint immutatæ. Quod multis Ordinibus non ita contigit, qui longe ab antiqua puritate, vel saltem vitæ austeritate visi sint deflexisse.

58.

Antonius Possevinus Theologus. In apparatu sacro, lib. V. cap. LIII, pag. 230, edit. Colonien. apud Gymnicum.— 1611.

Cartusiani velut novæ cohortes prodierunt in campum, et animas plurimorum e laqueis diaboli in sanctam Domini libertatem, vel vita, vel voce, vel assidua ad Deum oratione adservarunt.

59.

Ex tom. X Histor. Conciliorum Parisiis editorum ann. 1671. Opera RR. PP. e Societate Jesu nempe Philippi Labbæi, et Gabrielis Cossartii, ad ann. 1088. pag. 421. in Vit. Urbani II.

Brunonem Cartusiani Instituti auctorem, sexto anno, quam ille solitudinem Cartusianam incoluisset, (Urbanus II) ad se arcessivit, biennio apud se retentum dimisit

anno Domini 1095, quando ab eodem Urbano discedens in Calabriam profectus, Institutum suum propagavit.

60.

Carolus Joseph Morotius ex S. Bernardi Familia. In Theatro Chronologico sacri Cartus. Ordinis, ann. 1681. publicato, pag. 1.

Primordia Cartusiensis Institutionis ab ipsis retro incunabulis deducturo, operæ pretium est conversionem S. Brunonis ejusdem auctoris præmittere, qui Coloniæ Ubiorum natus, Theologus consummatissimus, et vir sanctissimus, e Canonico ad sanctum Cunibertum ad Theologiam Rhemis profitendam evocatus, cum legendo, scribendo, ac disputando clarissimus haberetur, auræ secularis declinandæ ergo, Gratianopolim secessit, et latebras expetiit asperrimos intra montes (Cartusiam indigenæ vocant), a quibus novercali naturæ illiberalitate cuncta humanæ vitæ solatia exulant, juga nivium hyemem nunquam exuunt, ac feris inaccessa, invia quoque hominibus censebantur.

61.

Natalis Alexander ex Ordine Prædicatorum. In Histor. Eccles. Edit. Parisiis 1699. Tom. VI. Sæcul. XI et XII. cap. v. art. 8. p. 509. — 1682.

S. Bruno, Coloniæ Agrippinæ natus, Rhemensi Ecclesiæ Canonicus, et Scholarum Magister, Ordinis Cartusianorum institutor, cum sex annis Cartusiam rexisset, vocante Urbano II. Pontifice maximo, cujus olim præceptor fuerat, Romam perrexit, et eumdem Pontificem solatio, consilioque suo in Ecclesiasticis negotiis juvaret. Sed cum tumultus, et mores Curiæ ferre non posset, caræ solitudinis et quietis amore flagrans, re-

licta Curia, Regiensi etiam Episcopatu recusato, in Calabriæ eremum, qui Turris nomen est, secessit, ibique sociis plurimis postmodum congregatis solitariæ vitæ propositum quamdiu vixit, exercuit.

Et ib. cap. VII. artic. 8. pag. 586.

Angelicus Cartusiensium Ordo, a sancto Brunone Rhemensis Ecclesiæ Magistro, et Cancellario, in rupe altissima et asperrima Gratianopolitano Diœceseos, cui Cartusiæ nomen, coadjuvante S. Hugone Gratianopolitano, institutus est ann. 1084. ut colligitur ex Guigone Priore Cartusiensi etc.

62.

Joannes Mabillonius Ordinis S. Benedicti Congregationis S. Mauri Tom. V. Annal. Bened. edit. Lucen. Lib. LXVI. n. 63 et sq. — 1685.

Bruno ex urbe Colonia haud obscuris ortus parentibus, ibidemque factus Clericus, in civitatem Rhemorum accessit adolescens, ibidemque consedit..... Dein Pontificatu Gervasii Canonicus, et Scholarum Magister, seu magnorum studiorum Rector, moxque Cancellarius factus est..... Rhemis egressus cum sociis, consultis inter eundum spiritualibus viris, Hugonem eximiæ sanctitatis Gratianopolitanum adiit: qui septem stellarum visu, et indicio cœlitus de eorum adventu præmonitus, accedentes paterno complexus amore, asperrimos Cartusiæ Montes eis ad habitandum concessit. Mox eo se contulere generosi Christi Milites paulo ante festum S. Joannis Baptistæ, ubi extructo in honorem Deiparæ Virginis Oratorio, in separatis cellis, totidem cavernis, et speluncis habitare, et celestem vitam agere cœperunt, Brunone Magistro, ac Duce, qui identidem in alium locum maxime horridum sece-

dere consueverat. Hæc initia, et cunabula fuere sacræ illius Domus, quæ a situ Cartusia dicta est, cæterisque ejusdem familiæ locis nomen dedit, major ad discrimen aliorum appellata. Hæc, inquam, origo sacri illius Cartusiensium Ordinis, qui veterum Anachoretarum fervorem in Occidente excitarunt.

63.

Et n. LXV. mores eorum describens.

Ad Ecclesiam non horis solitis, uti apud claustrales, sed certis conveniebant. Ciliciis induti erant ad cutem, cæterarum vestium multa apud eos tenuitas... Dominica die ab œconomo panem accipiebant, et legumina, quod unicum pulmenti genus in cellis suis singuli coquere poterant : aquam autem ad potum, cæterosque usus ex ductu fontis, qui singulorum cellis per occultos meatus influebat. Pisce et caseo, Dominicâ et solemnioribus festis. in communi refectorio utebantur... Vinum si quando bibebant ita dilutum erat, ut vini saporem fere omnino amisisset. Paupertatis quam maxime amantes etc. Tanta porro piorum illorum hominum religio omnes in eorum admirationem ita commovit, ut ad eorum imitationem certatim concurrerent virorum, fœminarumque greges, immo decennes, et undecennes infantuli, qui longe supra vires ardua quæque subire contendebant.

Et alibi passim LXVII. num. XCII. ad ann. 1090.

Eodem tempore quo natus est Bernardus, Bruno Cartusiæ Majoris primus Institutor ab Urbano II. qui ipsius apud Rhemos discipulus fuerat Romam evocatur, ut ejus consiliis in Ecclesiæ moderamine uteretur. Ægre hanc dicessionem tulit novellus grex tanti pastoris solatio destitutus ; cunctisque, eo absente, intolerabilis visa est Cartusiæ habitatio, et vitæ asperitas. Sed tan-

dem parendum fuit Summi Pontificis auctoritati, qui locum Siguino Abbati Casæ Dei commendavit. Recessit itaque Bruno e Cartusia post annos sex, quam eam incolere cœperat; ejus discessu conturbati Fratres, quæ humana tentatio est in rebus arduis, deficiente magni meriti Duce locum deserunt; quod ubi Bruno rescivisset, litteris ad Siguinum Casæ Dei Abbatem scriptis, Cartusiam ei ejusque Monasterio concessit. Postmodum vero Pontificis hortatu, ac Brunonis monitis fratribus revocatis, et a Landuino, quem Bruno discessurus Priorem eis proposuerat in proposito confirmatis, idem Siguinus, locum sibi datum restituit.

Et lib. LXX. n. XXIX, ad ann. 1101.

In Calabriæ Cartusia, quæ Turris vocabatur, hoc anno pridie nonas octobris, Dominica die, ad immortalem vitam transiit eximius Cartusiani Ordinis institutor Bruno, anno circiter undecimo ab ipsius egressu e Majori Cartusia, quam sex annis rexerat. Instante obitu convocatis Fratribus totius vitæ suæ ab infantia cursum exposuit, seque divina animadversione dignum proclamavit. Tum suam de Sanctissima Trinitate fidem exposuit, et de Sacramentis quæ credit, ac veneratur Ecclesia etc.

64.

Antonius Pagius Doctor Theologus S. Francisci Minor. Conventual. Ord. in Critice Baronii ad ann. 1080. n. XIII. — 1699.

Et ad ann. 1086. n. V.

Sanctus Bruno Ordinis Cartusiensium Institutor, Manassis Archiepiscopi Rhemensis postea dignitate moti mores corruptos perosus, ex urbe Rhemensi discessit, et deinde sæculo renunciavit.

Et ad ann. 1095. n. XVI.

Divus Bruno Ordinis Cartusiensium Institutor ann. MXC Romam ab Urbano II. vocatus fuit. etc.

Et denique ad ann. 1101. n. VIII.

In opusculo de Institutione Ord. Cartusiens. apud Labbæum, tom. I Biblioth. pag. 638, dicitur sanctum Brunonem illius fundatorem in Calabria mortuum esse post egressum Cartusiæ undecimo plus minus anno.

65.

Franciscus Pagius Ordinis Minor. Convent. S. Francisci S. T. D. tom. I. Breviar. Pontif. Romanor. edit Lucæ ann. MDCCXXIX sæcul. XI Vit. Urbani Papæ II. num. XV. pag. 597.

Sanctus Bruno Coloniensis ac dein Rhemensis Canonicus, mores corruptos sæculi perosus, vitæ solitariæ Eremum petiit, et Cartusiam in Episcopatu Gratianopolitano fundavit anno millesimo octogesimo quarto, ut pluribus probat Annotator Baronii ad ann. 1086. Sed cum non totos sex annos, inquit ejus vitæ auctor cap. XVI et seq. apud Surium ad diem VI mensis Octobris, in exigua sua et sancta sodalitate exegisset, post Ordinis Cartusiensis fundationem, Urbanus II. qui olim sancti viri discipulus fuerat, accivit eum per litteras ad Sanctæ Ecclesiæ præstanda officia, graviter præcipiens, ne venire ad Urbem cunctaretur. Verum cum eo recedente ejus socii nullam consolationem admitterent, nec in Cartusia manere vellent, Bruno locum dedit Venerabili viro Siguino Abbati Casæ Dei, qui fuit unus ex primis donatoribus, sed tamen id fecit, ut omnino constitueret reverti cum suis ad Cartusiam.

66.

Ignatius Hiacynthus Amat de Graveson, Doctor Parisiensis ac collegii Casanatensis Theologus, Ordinis Prædicatorum. Hist. Ecclesiastica tom. IV. secul. x. xi et xii. Colloq. 6. pag. 129. — 1730.

Cartusiensium Ordinem fundavit S. Bruno non ann. MLXXXVI, ut putavit Baronius, sed ann. MLXXXIV. sicut doctissimus Pagius (in Crit. Baronii ad ann. 1086.) ostendit tum ex testimonio Sigeberti hujus temporis scriptoris in Chronico, tum ex Charta, qua S. Brunoni, ejusque sociis Cartusiæ solitudo concessa est, in qua conceptis verbis legitur, hanc Cartusiæ solitudinem a Magistro Brunone, et ab his qui cum eo erant, fratribus, cœpisse inhabitari et construi anno ab Incarnatione Domini MLXXXIV. Episcopatus vero Domini Hugonis Gratianopolitani Episcopi IV. Obiit S. Bruno in Calabria anno millesimo centesimo primo multis virtutibus clarus, ac plura reliquit ingenii sui monumenta præsertim expositionem in Psalmos et Commentarium in omnes Divi Pauli Epistolas, aliaque opuscula, quæ tribus voluminibus comprehensa R. P. Theodorus Petreius Cartusianus in lucem edidit Coloniæ an. MDCXI..

Infinitus profecto essem, si omnia elogia, quibus viri pietate et doctrina illustres Cartusiensium Ordinem maxime commendarunt, hic inserere vellem. Breviter dicam, Cartusienses vitam angelicam in terris degentes, vel angelos esse in carne hospitantes, vel homines Angelicum spiritum habentes, et suavissimum omnium virtutum odorem, quo inculta horridaque Eremus perfunditur longe, lateque spirantes. Vigent etiamnum apud Cartusienses abstinentia a carnibus perpetua, jejunia nullis molliculorum artificiis violata, juge, altumque silentium, solitudo continua, modestia humana major,

charitas ferventissima erga Deum , cui diu noctuque persolvunt laudes ; dilectio erga proximum effusissima, admirabilis hospitalitas, qua omnes adventantes, absque personarum acceptione, tecto mensaque amantissime excipiunt. Omitto eorum lecti duritiem, palearum stramen, asperum cilicii indusium, aliasque id genus corporis macerationes,per quas arctissimos sanctitatis calles incedentes pii illi Monachi a primæva Instituti sui sanctissimi disciplina nunquam hactenus degenerarunt.

67.

Bergier. *Dictionnaire de Théologie*, T. Ier p. 407, article Chartreux. — 1718.

Voilà donc un Ordre religieux qui depuis sept cents ans persévère dans la ferveur de sa première institution, preuve assez convaincante de la sagesse et de la sainteté de la Règle qu'il observe. C'est donc à tort que les censeurs de la vie monastique ont répété cent fois que la prétendue perfection à laquelle aspirent les Religieux est incompatible avec la faiblesse humaine, que leurs fondateurs ont été des enthousiastes imprudents, que la vie du cloître est un suicide lent et volontaire, etc.....

Les Chartreux ont donné à l'Église plusieurs saints prélats et un grand nombre de sujets illustres par leur doctrine et par leur piété.

68.

Rohrbacher. *Histoire Universelle de l'Église Catholique.* Tome VIII. page 576 et sq.

Tandis que le grand et saint Pape Grégoire VII, à l'exemple et à la suite de Saint Léon IX, travaillait avec une foi et un courage invincibles, à la réformation du clergé, à l'extirpation de la simonie et de l'incontinence

qui le déshonoraient, Dieu suscita un nouveau Patriarche de la vie solitaire, un homme pareil aux Antoine de la Thébaïde, aux Hilarion de la Palestine ; un homme et un Ordre qui, par leur vie pénitente, devaient servir de leçon et de modèle au clergé et au peuple chrétien et attirer à jamais les bénédictions du Ciel sur toute l'Église ; un Ordre qui, après huit siècles, est encore le même, sans avoir jamais eu besoin de réforme, ni pour la pureté de la foi, ni pour l'austérité de la discipline. Cet homme est saint Bruno, cet Ordre ce sont les Chartreux....

TABLE DES NOMS PROPRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

A

Achery (d'). 58.
Adam Botener. 316.
Adélaïde (Duchesse de Poméranie). 325.
Adélaïde Pieckia. 345.
Adelphe Châtelain (Dom). 248.
Adolphe (Duc de Clèves). 336.
Adrets (Baron des). 85. 205.
Adrien de Hilwyghem. 351.
Ædeline de Bouvillaret. 237.
Affre (Archevêque de Paris). 185.
Agnès (Duchesse de Duras). 297.
Agnès du Bouchet. 248.
Albert (Archiduc). 291.
Albert (Archiduc d'Autriche). 343. 362.
Albert (Comte de Flandre). 275.
Albert (Comte de Flandre et de Zélande). 324.
Albert (Comte palatin de Hollande). 308.
Albert-Bertrand (Évêque de Boulogne). 292.
Albert IV de la Tour-du-Pin. 252.
Albert de Sainte-Aldegonde. 363.
Albert de Stemberg (Év. de Luthomile). 332.
Albert de Stemberg. (Évêque de Leutmeritz). 313.
Albert de Waldestein. 364.
Albert le Sage (Duc de Bavière). 320.
Albertas (Marquis d'). 223.

Albon (Comte d'). 236. 266.
Aleaume (Chevalier de). 281.
Alet (Jésuite). 83.
Alexandre III. 18. 19. 23. 25. 222. 227. 237. 240.
Alexandre IV. 30. 31.
Alexandre V. 60.
Alexandre VII. 141. 142.
Alexis d'Olmutz. 312.
Aleyde Piekye. 280.
Allobroges. 48.
Alphonse II (Comte de Provence). 218.
Alphonse II (Roi d'Aragon). 232.
Alphonse de Funes. 370.
Alphonse Ier de Provence. 235.
Alvarez Obertos de Valeto. 346.
Alvaro Gomez Becerra. 232. 259. 321. 323. 330. 339.
Amalec. 83.
Amblard d'Entremont. 263.
Amblard de Grandmont. 217.
Amblard de la Tour. 217.
Ambroise Burdet (Dom). 159. 160.
Ambroise Crollet (R. P.). 146. 147.
Ambroise d'Escoubleau (Cardinal). 362.
Ambroise de Gasq (Dom). 362.
Amé (Comte de Savoie). 263.
Amédée (Comte de Genève). 240.
Amédée (Comte du Genevois). 230.
Amédée III de Savoie. 223.
Amédée VI (Comte de Savoie). 47. 318.
Amédée VIII (Comte de Savoie). 365.
Amédée IV de Maurienne. 237.
Amédée V de Maurienne. 237.
Amédée de Savoie. 221. 222.
Amorbach (Imprim.) 77.
Anastase IV. 227.
André (Dom). 231.
André d'Albalate. 258.
André Porcheron. 255.
Angelo Acciajuoli (Cardinal). 299.
Anne de Renesse. 261.
Anselme-Marie Bruniaux (R. P.). 187.
Antelme (l'abbé). 164.
Anthelme (Saint). 14. 19. 29. 198.

Anthelme de Prouville (D.). 373.
Antoine (Archevêque d'Athènes). 321.
Antoine Blave (Chapelain). 363.
Antoine Rolen d'Aymeries. 261.
Antoine Crépieul (Dom). 373.
Antoine Debus. 373.
Antoine de Hardentun. 269.
Antoine de Monchy. 282.
Antoine de Mongeffond. (R. P.). 139 à 146. 231.
Antoine d'Oignies. 363.
Antoine de Pavie (Cardinal). 77.
Antoine de Riquetti. 369.
Antoine de Valbelle. 369.
Antoine du Charne (R. P.) . 72. 73.
Antoine Dellieux (R. P.). 69 à 72. 204.
Antoine Vallet (R. P.). 162 à 164.
Aragon (Cardinal d'). 215.
Archambaud VI de Comborn. 247.
Archambaud de Croy. 278.
Archambaud IV de Périgord. 292.
Archère (Archevêque de Palerme). 213.
Archibald (Évêque de Bâle). 331.
Arducius de Faucigny. 223.
Ardutus (Évêque de Genève). 240.
Aristote. 111.
Armand-Jean de Rançé. 135. 136.
Armandès. 330.
Arnaud Andra (Chanoine). 362.
Arnaud Cervole. 245.
Arnaud de Flotte. 241.
Arnold de Herlair. 280. 345.
Arnould de Cayeux. 281.
Arnould de Raisse. 80. 83.
Arscot (Marquise d'). 351.
Artaud d'Alagon. 309.
Artauld (Saint). 223.
Arthur (Duc de Bretagne). 340.
Atius. (Évêque de Genève). 240.
Artold (Chanoine de Sasiriaco). 224.
Audisia d'Arvillars. 236.
Audoin Aubert (Évêque de Paris). 305.
Augustin (Saint). 23.
Aycart de Rochefort. 369.
Aymar de Bellevue. 37.
Aymar de Poitiers. 220.
Aymard de Roussillon. 260.

Aymon (C. de Savoie). 220.
Aymon (Év. de Sion). 292.
Aymon d'Aost (R. P.). 38. 41. 200.
Aymon de Corbel. 199.
Aymon de Rivoire. 224.
Aymon de Varennes. 222. 224.
Aymond de Faucigny. 226. 230.

B

Bailleul (Dame de). 234.
Ballaison (sieur de). 226.
Baltazar Faer de Berg. 342.
Baluze. 50.
Barmondière (Françoise de la). 170.
Baronius (Cardinal). 19.
Barthélemy d'Aldobrandi. 292.
Barthélemy de Burelles. 227.
Barthélemy de S.-Démétrius. 214.
Barthélemy de Scarampis. 322.
Barthélemy Scalensis (D.) 63.
Basile (R. P.). 19 à 21.
Basile le Grand (Saint). 21.
Baudouin de Leutzbourg. 293.
Baudoin Vosse. 302.
Bavon (Dom). 22.
Bazémont (sieur de). 207.
Béatrix de Faucigny. 262.
Béatrix de Genevois. 237.
Béatrix de la Tour du Pin. 259.
Béatrix de Lune. 354.
Béatrix de Montferrat. 253.
Béatrix de Savoie. 31. 252.
Beldinard (de). 218.
Bellarmin (Cardinal). 113.
Bellier (sieur du). 208.
Belzunce (Év. de Marseille). 223.
Benoit XIII. 60. 61.
Benoît d'Alignane (Év. de Marseille). 369.
Benoît Gérard (Duc de Sleswick). 328.
Benoît-Joseph Labre (S.). 282.
Benoît Nizzatti (R. P.). 172.
Bénonces (Richard de) 217.
Béranger (Évêque de Lucques). 297.
Bérenger Gallard. 232.
Bergier. 21.
Béringuier Descamps (D.) 330.
Berman (l'abbé) 375.
Bermon II d'Uzès. 244.
Bernard (Abbé de Tulle). 248.

Bernard (Saint). 7. 10. 17. 18. 23. 218.
Bernard Abram (D). 375.
Bernard Bruyant (Dom). 282.
Bernard Carasse (R. P.). 86. 87 à 91. 130. 206.
Bernard de la Tour (R.P.). 28. 29. 30. 199. 202.
Bernard de Portes (D.). 18.
Bernard de Savenne. 248.
Bernard de Varin (Dom). 14. 18. 217.
Bernard Nicolai. 334.
Bernìn III (duc de Stettin). 307.
Berthe Geylenkerken 313.
Berthold (Évêque de Strasbourg). 296.
Bertolini de Nigro. 264.
Bertrand de Marseille. 222.
Bertrand de Vos. 302.
Binde de Petronis. 300.
Bismark (Prince de). 378.
Blaise (Comte d'Aragon). 354.
Blaise Ocone. 343.
Blanche de Sentillis. 301.
Bollandistes. 19.
Bonde Saveuse. 278.
Bonacursi (Abbé de St. Procul). 295.
Bonaventure Eymin (R.P.). 167. 168.
Boniface IX. 56. 60. 327.
Boniface Ferrier (R. P.). 58 à 63.
Bonne de Bourbon. 319.
Borgia (Pierre de). 199.
Borsius (Duc de Mantoue). 342.
Boson (R. P.). 35 à 38.
Botzko de Cunsdat. 307.
Boucicault. 245.
Boudet. 138.
Bozon Corbonello. 243.
Brion (Capitaine). 205.
Brissac (Maréchal de) 87.
Brunet (Joseph). 35. 87.
Bruno (Saint). 3.
Bruno d'Affringues (R. P.). 108 à 117. 207. 288.
Bruno Loër (Dom). 86.
Bruno Rambeaud (Dom). 167. 168.
Burnier Eug. 39. 93. 117. 139. 151. 205.

C

Calixte II. 214.
Camilly (Évêque de Toul) 374.
Camus (Jean-Pierre). 119.
Canisius. 26. 38.
Casimir-Léon Sapichavica 372.
Catherine Barnabo. 325.

Catherine de Boubers. 278.
Catherine de Flémahl. 306.
Catherine de Sienne (Sainte) 58. 308.
Catherine Garnier. 341.
Catherine Oppendorpia. 351.
Célestin III. 215.
Cellier (Dom). 13. 22. 23.
Césaire (Saint). 229.
Chaise (Père de la). 136.
Charles (Duc de Bourgogne). 345.
Charles (Duc de Calabre). 285.
Charles IV (Duc de Lorraine). 374.
Charles V (Roi de France). 119. 201. 252. 265.
Charles-Quint. 280. 281. 287. 343.
Charles VI (Roi de France) 252. 265.
Charles VII (Roi de France). 252.
Charles VIII (Roi de France). 252.
Charles-Albert (R. du Piémont). 179. 372.
Charles d'Ailly. 282.
Charles de Bourbon (Cardinal). 356.
Charles de Bovelles. 272.
Charles de France. 283.
Charles de Lallaing. 363.
Charles de Lorraine (Cardinal). 296. 360.
Charles IV de Lorraine. 368.
Charles II de Navarre. 201.
Charles de Valois. 48.
Charles de Vintimille (Év. de Marseille). 369.
Charles-Emmanuel. 226.
Charles-Emmanuel Ier (Duc de Savoie). 365.
Charles Largentier. 284.
Charles le Hardi (Duc de Lorraine.) 347.
Charles le Téméraire. 70. 204.
Charles-Marie Saisson (R. P.). 179 à 184. 242. 264.
Charles Maurin (D.). 131.
Charlotte de Rumilly. 208.
Chifflet (Père). 22.
Chorier. 71. 78. 87. 95. 104. 117.
Christine de Bourbon. 371.
Christine Théodora de Parnon. 372.
Chrystophe de France (Év. de St Omer). 363.
Chrystophe de Roig (Chanoine). 357.
Chrystophe de Maggiani. (Dom). 56.

Clair de Fontenay (R. P.). 42.
Clément III. 25.
Clément IV. 25. 31. 255. 256.
Clément V. 37. 38.
Clément VI. 47.
Clément VII. 55. 57. 60. 318. 322.
Clément VIII. 245.
Clément XI. 142.
Coffin (Év. de Southwark). 379.
Conon de Genollier. 230.
Conrad III (Comte de Luxembourg.) 225.
Conrad d'Erlinschusen. 340.
Conrad de Sarto. 351.
Constance d'Antioche. 214.
Corbeau de Vaulserre. 199.
Cornélius Jansénius. 136.
Corvenc (seigneur de) 226.
Cot (Capitaine). 205.
Culchebret de Arenis. 214.

D.

Dalmace Morel. 252.
Damien Longuano (R. P.). 84.
Danès de Marly (Évêque). 119.
Decan Rascas. 244.
Delle (Père). 28. 46. 65 92. 95. 103.
Didier (Abbé). 217.
Dieudonné Mellin. 248.
Direw de Zyl. 337.
Dominique (Dom). 334.
Dominique Blasel (Frère). 145.
Donat (Évêque de Squillace). 214.
Dorland (Dom). 4. 7. 13. 14. 19. 21. 24. 27. 34. 38. 43. 44. 48. 50. 58. 194.
Dorland Agricola (Dom). 303.
Dorothée (Abbé de la Trappe). 153.
Dosworth, R. 194.
Driscart (Adrian). 41. 46. 50. 91.
Druon de la Marche. 269.
Du Boys. 168.
Dubois (Abbé de Saint-Amand). 373.
Ducherrai (l'abbé). 375.
Dugdale G. 194.
Duguesclin. 245.
Dumast (de). 375.
Dupuy de Montbrun. 237.
Durand (Évêque de Limoges). 248.

E

Ébal de Mont. 230.
Ébles de Ventadour. 248.
Ébohard de Rider. 304.
Édouard Baliol. 301.
Édouard de Savoie. 220.
Édouard le Libéral. 220.
Édouard III (Roi d'Angleterre). 201. 300. 302. 310.
Édouard IV (Roi d'Angleterre). 204.
Éla de Salisbury. 249.
Éléonore de Savoie. 252.
Élizabeth Giraud. 179.
Élizabeth Stapleton. 301.
Éloi Marion (Dom). 282.
Elzéar (Saint). 51.
Emmanuël Ier de Savoie. 113.
Emmanuël Du Creux (D.). 166.
Emmanuël (Évêque d'Albenga). 274.
Emmanuël Nivière (Dom). 160.
Emmanuël-Philibert. 226.
Engelbert de la Mark. 306.
Enguerrand d'Hesteux. 281.
Éphrem Coutarel (Dom). 157. 161. 166.
Erckenger de Saunsheim. 333.
Erharde Winheimie. 295.
Ernest de Harach (Cardinal). 364.
Eskile (Archevêque de Lunden). 238.
Este (Cardinal d'). 363.
Étienne Biclet (R. P.). 152. 153.
Étienne (Chan. de Lyon). 224.
Étienne (comte de Bourgogne). 242.
Étienne d'Obazine. 9.
Étienne de Salazar. 89.
Étienne (Év. de Die). 218.
Étienne Aubert. 305.
Étienne Embroni. 349.
Étienne Fabri. 248.
Étienne Franchet (Dom). 223.
Étienne Maconi (Dom). 57. 60. 61.
Étienne Richard (R. P.). 147. 148.
Eudes V (Duc de Bourgogne). 286.
Eugène III. 17. 222. 224.
Eugène IV. 246. 340.
Eugène de Savoie. 291.
Eusèbe Bergier (Dom). 282.
Évrard Van Arko. 350.

F

Fabricius. 23.
Falco de Solliès. 222.
Falcoz (Évêque de Grenoble). 256.
Fava (Évêque de Grenoble) 181.
Favre (le Président). 113.
Félix V. 66.
Feller. 80. 137.
Ferdinand (Archiduc d'Autriche). 332.
Ferdinand (Roi d'Aragon). 338.
Ferdinand (Roi d'Espagne). 339.
Ferdinand Ier (Empereur d'Autriche). 326.
Ferdinand d'Aragon (Cardinal). 356.
Ferdinand de Cordoue. 355.
Ferrus (François de). 170.
Fiacre Billard (Dom). 92. 96. 237.
Flotte (de). 218. 241.
Forbin-Janson (Evêque de Nancy). 184, 185. 375.
Franclieu (A. de). 179.
François (Duc de Bretagne). 340.
François (Évêque de Ségovie). 321.
François Ier (Roi de France). 252. 283. 326.
François II (Duc de Bretagne). 350.
François de Busleyden. 361.
François de Conzié. 202.
François de Foresta. 369.
François de Créqui. 281.
François de Framezelles. 281.
François de Lingendas (D). 366.
François de Loménie (Év. de Marseille) 369.
François de Sales (Saint). 113. 115. 116. 128. 226. 365.
François de Sero. 295.
François du Puy (R. P.). 75 à 78. 216.
François Fléard (Évêque). 270.
François Gallutius .299.
François Leclerc de Montisant. 363.
François Maresme (R. P.). 66 à 68. 203.
François Patavin (Évêque de Bellune). 343.
Françoise d'Estournel. 272.
Francon de Borsal. 345.
Frecoldy (Frère Convers). 25.

Frédéric Barberousse. 18. 218. 219.
Frédéric II (Empereur). 230.
Frédéric III (Empereur d'Autriche). 273.
Frier Belliko. 324.
Frizlen Becow. 324.
Frudar (Dame de). 244.
Furmeyer (Capitaine). 205.

G

Gabriel Pagador. 343.
Galéas Sforce (Duc de Milan). 71.
Garnier de Balmey. 229.
Gaspard Turnout. 351.
Gauceran (Archevêque de Lyon). 217.
Gaudemar de Jarez. 252.
Gauthier de Bourgogne. 235.
Gauthier d'Enghien. 274.
Genlis (l'abbé de). 379.
Gennat (l'abbé). 375.
Geoffroy (Comte). 234.
Geoffroy (Dom). 18.
Geoffroy (Évêque de Carcassonne). 276.
Geoffroy de Lorette. 214.
Geoffroy de Loudun. 254.
Geoffroy de Solliès. 222.
Georges (Évêque de Périgueux). 293.
Georges d'Alay (Évêque de Viseu). 359.
Georges (Marquis de Saluces). 279.
Gérard III (Comte de Gueldres). 313.
Gérard (Év. de Hildesheim). 322.
Gérard (R.P.). 32.
Gérard (Dom). 73.
Gérard de Diest. 285.
Gérard de Nevers. 21.
Gérard de Perfontaine. 261.
Gérard de Saxe. 296.
Gérard de Villars. 268.
Gérard Kalkbrenner (D.). 82.
Gérard Keppel. 347.
Gérard Patin (Dom). 353.
Gérard Pétrarque (D.). 49.
Géraud de Montaigu. 244.
Géromina Zaporta. 370.
Gervais de Neufchâtel 234.
Ghisbert de Potere. 352.
Gilette de la Rue. 282.
Gilles (Abbé de Saint-Bertin). 265.
Gilles de Potere. 351.
Girald de La Tour. 217.
Girard de Charmey. 262.
Girard de Mérodes. 363.

Giraud (Dom). 27. 34.
Gobelin Steegman. 351.
Godefroy (Évêque). 8.
Gonzague de Cordoue. 355.
Gonsalve de Menard (Archev. de Séville). 330.
Goslénus (Év. de Soissons). 224.
Gournay (de). 375.
Gratien Dancard. 280.
Grégoire IX. 227.
Grégoire XI. 54. 55. 201. 309. 314.
Grégoire XII. 60.
Grégoire XIII. 89. 108. 270.
Grégoire XV. 112.
Grégoire XVI. 185.
Grégoire Reisch (D.). 77.
Grégoire Sorel (R. P.). 119 à 171.
Grissac (Baron de). 51.
Guibert (Antipape). 4.
Guichard de Beaujeu. 222. 224.
Guicharde de Beaujeu. 247.
Guido (Évêque de Cambrai). 261.
Guido (Évêque de Tournay). 275.
Guigues (Dauphin). 197.
Guigues II (R. P.). 22. 23. 24.
Guigues III (Dauphin). 228. 253.
Guigues IV (Dauphin). 262.
Guigues d'Albon. 220.
Guigues de Castro (Dom). 6 à 12. 16. 36. 77.
Guigues de Lemps. 221.
Guigues le Gras. 270.
Guillain (Évêque de Coutances). 234.
Guillaume (Comte de Hollande). 287. 308.
Guillaume Ier (Empereur d'Allemagne. 378.
Guillaume IV (Évêque de Grenoble). 270.
Guillaume VI (Duc de Juliers). 345.
Guillaume XII (Comte de Boulogne). 281.
Guillaume (Comte de Nevers). 225.
Guillaume (Évêque de Lausanne). 262.
Guillaume d'Avesnes. 260.
Guillaume Bibauce (R. P.). 78.
Guillaume de Belfort. 249.
Guillaume de Châteauneuf. 220.
Guillaume de Coligny. 242.

Guillaume de Crouy. 351.
Guillaume de Croze. 244.
Guillaume de Donzère. 244.
Guillaume de Flavecourt. 255.
Guillaume de la Motte (R. P.). 64. 65.
Guillaume de la Pole. 315.
Guillaume de la Souche. 319.
Guillaume de l'Estrange (Arch. de Rouen). 320.
Guillaume de l'Hospital. 208.
Guillaume de Mâcon (Évêque). 268.
Guillaume de Messine. (Dom). 215.
Guillaume de Montbel. 40. 199.
Guillaume de Montegrin. 258.
Guillaume de Mothier. 281.
Guillaume de Nassau. 313.
Guillaume de Poitiers. 220.
Guillaume de Raynald (R. P.). 53 à 58. 77. 201. 202.
Guillaume de Roussillon. 259.
Guillaume de Sirca. 232.
Guillaume de Sowche. 316.
Guillaume de Valbelle. 235.
Guillaume. de Vénéjan. 244.
Guillaume de Warnevyck. 287.
Guillaume des Prés. 281.
Guillaume Duvennard. 287.
Guillaume Fabri (R. P.) 33. 34. 35.
Guillaume Jourdain. 231.
Guillaume Scot. 302.
Guillaume Tilney. 316. 317.
Guiraud de Simiane. 241.
Guiscard de Beaujeu. 217.
Guy (Abbé). 25.
Guy d'Aubusson. 248.
Guy de Bologne. 305.
Guy de Châteauneuf. 237.
Guy Séneschal. 225.

H

Haimeric (Card.). 10. 11.
Hammontanus (Dom). 82.
Hardouin de Chignin. 14.
Hart (Baron de). 375.
Haupt (Dom). 334.
Hayderic (Baron de Mayssaw). 328.
Hébrard de Hirchborn (Archevêque). 303.

Hector Sanvitane (Dom). 348.
Hélène de Roig. 357.
Hélion de Villeneuve. 258. 276. 288.
Hélion Geoffroy (Chanoine). 354.
Hélisaire de Grimoard (R. P.). 51 à 53.
Helmice de Moylant. 306.
Hélyot (Père). 31. 58. 78. 91. 139.
Henri (Dom). 73.
Henri (Duc de Normandie). 238.
Henri (Évêque de Gurck). 233.
Henri (Roi de Pologne). 284.
Henri II (Roi de France). 87.
Henri II (d'Angleterre). 199. 239.
Henri II (Roi de Castille). 323.
Henri III (Comte de Nivernais). 246.
Henri III (Roi de Castille). 323. 339.
Henri III (Roi de France). 270. 357.
Henri III (d'Angleterre). 199. 250.
Henri IV (Roi de France). 112. 225. 252. 265. 357. 371.
Henri V (Roi d'Angleterre). 234.
Henri VI (Empereur). 299.
Henri VI (Roi d'Angleterre). 203.
Henri VIII (Roi d'Angleterre). 80. 239. 250. 275. 301. 310. 315. 317. 327. 329. 335.
Henri de Baraton. 243.
Henri de Bourbon (Prince de Condé). 366.
Henri de Lancastre (Cardinal). 203.
Henri de Léon (Dom). 343.
Henri Holtengen. 280.
Henri Kalkar (Dom). 5.
Henri Pollet (R. P.). 45. 46.
Henry de Ellerbach. 332.
Hercule Winckele (Dom). 343.
Hermann (Comte de Cilley). 332.
Hermann de Barchiis. 346.
Hermann de Tressia. 289.
Hermann Ottemberg (Évêque d'Arras). 278.
Hermès Le Clerc. 314.
Hilarion Robinet (R. P.). 154 à 157. 195.
Hildegonde Avortz. 347.

Hippolyte Petitpas. 363.
Honorius III. 5. 2227.
Hospital (Maréchal de l'). 369.
Houchin (Dame d'). 290.
Hugon de Lormes. 252.
Hugues (Abbé de Saint-Remy). 227.
Hugues (Chevalier du Temple). 10.
Hugues (Comte de la Marche). 248.
Hugues Ier (D.). 12 à 14.
Hugues (Évêque de Valence). 321.
Hugues Ier (Saint). 10. 11. 26. 196.
Hugues II (Évêque). 10. 198. 218.
Hugues II (R. P.). 27.
Hugues d'Arvillars. 236.
Hugues de Biencourt. 269.
Hugues de Coligny. 242.
Hugues de Cuiseau. 227.
Hugues de la Ferté. 234.
Hugues de la Rochette. 237.
Hugues de Lincoln (Saint). 21. 22. 81.
Hugues de Solliès. 222.
Hugues de Varennes. 222. 224.
Hugues Meerhouran (D.). 348.
Humbald (Archevêque de Lyon). 218.
Humbert (Dauphin). 220.
Humbert (Dom). 221.
Humbert de Asneriis. 247.
Humbert de Beaugé (D.). 233.
Humbert de Beaujeu. 222.
Humbert de Grandmont. 224.
Humbert de Paladru. 263.
Humbert de Prangins. 230.
Humbert de Savoie. 20. 28.
Humbert II de Viennois. 44. 47. 229. 236.
Humbert III de Beaujeu. 223.
Humbert III de Maurienne. 239.
Humbert V de Thoire-Villars. 252.
Humbert Guichard. 252.

I

Ignace (Saint). 82.
Ignace Tricot (Dom). 161.
Indie (Abbesse de Souribes). 257.
Innocent II. 10. 11. 224.
Innocent III. 20. 25. 222. 227. 237. 245. 247.
Innocent IV. 227. 255.

Innocent VI. 47. 50. 305.
Innocent VII. 60.
Innocent XI. 130.
Innocent Le Masson (R. P.). 12. 63. 75. 81. 82. 91. 112. 124 à 139. 198. 209. 263.
Isabelle de Boves. 272.
Isabelle d'Espagne. 362.
Isabelle de Gœde. 289.
Isabelle de Melote. 269.
Isabelle de Portugal. 290.
Itier. 369.

J

Jacques Arcucius (Comte de Minerbini). 311.
Jacques Bernard. 139.
Jacques de Boulogne. 265.
Jacques de Maubeuge (Chanoine). 261.
Jacques de Scarampis. 322.
Jacques de Vevey. (R.P.). 41. 43 à 45.
Jacques de Voogt. 363.
Jacques Mellerio (Comte). 326.
Jacques Meuri. 80.
Jacques Morice (D.). 107.
Jacques Paillard. 277.
Jacques Sacrati (Év.). 108.
Jacques Stuart (R. d'Écosse). 337.
Jacques Zybel. 331.
Jancelin (R. P.). 24. 198.
Jansénius. 145.
Jean Ier. 6.
Jean XXI. 227.
Jean XXII. 200. 226. 237. 258. 270. 276. 282. 288.
Jean (Abbé de Saint-Michel). 227.
Jean (Archev. de Mayence). 312.
Jean (Archevêque de Vienne). 247.
Jean Ier (Comte d'Alençon).
Jean (Comte de Bourgogne). 247.
Jean (Comte de Flandre). 289.
Jean (Prieur de Saint-Blaise). 238.
Jean (Roi de Bohême). 299.
Jean (Roi de France). 272. 283.
Jean Ier (Roi de Castille). 323.
Jean II (Roi de Castille). 323. 339.
Jean-André Aimar. 370.
Jean - Andréa - Caldérin. 295.
Jean-Antoine de Glandèves. 369.
Jean d'Acques. 281.

Jean-Augustin de Foresta. 369.
Jean Bailly (Dom). 111.
Jean-Baptiste Cadri (Dom) 145.
J.-B. Lequette (Évêque). 282.
Jean-Baptiste Mortaize (R. P.). 173. 218. 223. 231. 262. 293.
Jean Birel (R. P.). 46 à 50.
Jean Boëtte (Dom). 92. 96.
Jean Bokyngton (Évêque de Lincoln). 316.
Jean Botener. 316.
Jean Courteret (Chanoine) 281.
Jean Dagloss (Arch. de Lemberg). 348.
Jean de Aranda (Év. d'Albanie. 330.
Jean d'Arenthon d'Alex. 129. 134.
Jean d'Auge. 281.
Jean d'Aubigny. 255.
Jean de Auniviz. 292.
Jean d'Avesnes (Comte de Hainaut). 260.
Jean de Bari (Dom). 56.
Jean de Beaufort. 261.
Jean de Berges. 351.
Jean de Blotefière. 269.
Jean de Bosquiel. 363.
Jean de Brabant. 306.
Jean de Cérées. 255.
Jean de Chanteloup. 300.
Jean d'Estrées. 228.
Jean de Fosseux. 281.
Jean de Garnier. 369.
Jean de Griffemont (Voir Griffenberg).
Jean de Griffenberg (R. P.). 60. 61. 63.
Jean de Hericofeth. 282.
Jean de Hodicq. 281.
Jean d'Ingelby. 329.
Jean de la Grange (Év. d'Amiens). 305.
Jean de l'Escluse. (Dom). 92.
Jean de la Neuville (D.). 54.
Jean de Luxembourg. 278.
Jean de Meers (Abbé). 363.
Jean de Neal. 334.
Jean de Neufchatel (Év. de Tulle). 305.
Jean de Northergug. 316.
Jean de Nouvion. 268.
Jean de Pompadour. 248.
Jean de Ransart. 374.
Jean de Roesendael (R. P.). 68. 69.
Jean de Sainte-Aldegonde. 264.
Jean de Surare. 284.
Jean de Vesly (R. P.). 105 à 108.

Jean de Vienne. 282.
Jean de Werchin. 314.
Jean Federangels. 348.
Jean-François de Gonzague. 333.
Jean Gailhard (R.P.). 80. 81.
Jean Geylins. 289.
Jean Grandis (Chan.). 286.
Jean-Henri (Marquis de Moravie). 312.
Jean Hertsberge. 302.
Jean Holland. 329.
Jean Holmeton de Sleford. 316.
Jean Hulot. 282.
Jean Joyet (Dom). 366.
Jean Le Caucheteur. 269.
Jean Le Vasseur. 362.
Jean Livin. 337.
Jean-Louis Griffer. 344.
Jean Milner (Dom). 303.
Jean Minien. 296.
Jean Morton (Chanoine de Lichfeld). 317.
Jean Naso (Évêque de Bologne). 295.
Jean Obieski. 371.
Jean Ode (Frère Convers). 74.
Jean Orton de Boymelberg. 312.
Jean Pégon (R. P.). 7. 28. 120 à 124. 208.
Jean Rotlas (Dom). 339.
Jean Russentezin. 317
Jean-sans-Peur. 290. 318.
Jean Schwelin. 301.
Jean Tirelle (Dom). 60.
Jean Van-Cockléare. 275.
Jean Van Overhove. 351.
Jean Vanvicht. 363.
Jean Vasquez de Cépéda. 338.
Jean Visconti (Archevêque). 303.
Jean Visconti Galéas. 325.
Jean Volon (R.P.). 83. 84.
Jeanne (Reine de Naples). 285.
Jeanne (Reine de Sicile). 201.
Jeanne de Béthune. 228. 278.
Jeanne de Boulogne. 281.
Jeanne de Châtillon. 255.
Jeanne de Créquy. 278.
Jeanne de Flandre. 285.
Jeanne de Mayenne. 269.
Jeanne de Preures. 278.
Jeanne de Sicile. 211.
Jeanne Marbrier. 269.
Jeanneto de Bucca. 304.
Jérôme (Saint). 10. 111.
Jérôme Lignano (R. P.). 90 à 93.
Jérôme Marchand (R.P.) 94 à 105. 206.

Joachim (Saint). 80.
Joachim de la Croix (Dom). 111.
Jodoc Herz (Dom). 79.
Jordan d'Aiguebelle. 237.
Jordany (Évêque de Fréjus). 223.
Joseph II. 152. 155. 232. 257. 273. 274. 281. 288. 289. 291. 302. 303.
Joseph II (Empereur d'Autriche). 180. 313. 314. 326. 329. 333. 334. 343. 352. 364. 366. 367.
Josse (Marquis de Moravie). 332.
Joubert de Barrant. 248.
Jourdain Duhommet. 234.
Joyeux (Dom). 375.
Juilliers (Év. de Liège). 225.
Jules II. 76. 271.
Juste de Serres (Évêque du Puy). 367.
Juste Perrot (R. P.). 118. 119. 208

L

Labbé (le Père). 6. 12.
Lacordaire (R. P.). 270.
Lambert (Dom). 215.
Lambert Van Houé. 350.
La Motte d'Orléans (de). 269. 278.
Lampignano (Dom). 71.
Landri de Coinsins. 230.
Landuin (Dom). 3. 4.
Langin (S. de). 226.
La Noue (de). 225.
Lansperge (Dom). 87.
Laurent Allemand. 75.
Laurent de Ripalta (D.). 71.
Le Camus (Cardinal). 139. 253.
Le Carlier. 373.
Le Cauchoirs (Dom). 130.
Le Coulteux (Dom). 13. 28. 31. 41. 131. 197. 203.
Le Lignou (Capitaine). 238.
Le Vasseur (Dom). 31. 58. 72. 93. 98. 100. 117. 131. 204.
Léger II (Évêque de Gap). 218.
Léon X. 76. 77. 216. 315.
Léon XII. 171.
Léon d'Albertas. 369.
Léon de Valbelle. 369.
Léon Tixier (R. P.). 119. 120.
Léopold (Duc de Lorraine). 374.
Liévin Ammon (Dom). 80.

Liévin de Jaeghere. 289.
Locres (Ferry de). 194.
Lolbert (Comte de Trévise). 304.
Longate d'Annezin (Dame de). 290.
Loth François de Gambacurtis. 309.
Louis (C. de Blois). 234.
Louis (Comte de Oettingen). 320.
Louis (Comte de Flandre). 275. 287. 289.
Louis (Duc de Lignitz). 335.
Louis II (Comte de Flandre). 225.
Louis VII (Roi de France). 18. 227.
Louis IX (Roi de France). 30. 207. 227. 255.
Louis X (Roi de France). 252.
Louis XI (Roi de France). 70. 204. 227. 252. 265. 283.
Louis XIII (Roi de France). 118. 207. 227. 319. 365.
Louis XIV (Roi de France). 206. 373.
Louis XV (Roi de France). 314.
Louis XVI (Roi de France). 369.
Louis XVIII (Roi de France). 211.
Louis Alphonse de Richelieu. 370.
Louis d'Anjou (Roi de Hongrie). 308.
Louis de Couttes. 272.
Louis de Hainain. 373.
Louis de Male (Comte de Flandre). 302.
Louis de Mérode. 278.
Louis de Mont. 230.
Louis de Nevers. 278.
Louis de Paulo. 369.
Louis de Wurtemberg. 338.
Louis Hager (Dom). 334.
Louis Largentier. 284.
Louis-le-Pacifique (Landgrave de Hesse). 339.
Louis Le Masuyer (Dom). 248.
Louis-Philippe (Roi des Français). 375.
Lucius III. 25. 237.
Ludolphe (Dom). 80.
Ludolphe Van-Waester. 344.
Lutolde (Dom). 251.

M

Mabillon. 4. 5. 12.
Madeleine de Westembourg. 342.

Mahault (Comtesse d'Artois). 278. 290.
Mandar (Père). 153. 155.
Marc Justiniani. 336.
Marchal (l'abbé). 19. 198.
Marguerite (Comtesse de Flandre). 290.
Marguerite Chauveronne. 248.
Marguerite d'Angleterre. 351.
Marguerite de Bâgé. 252.
Marguerite de Bavière. 318. 347.
Marguerite d'Évreux. 281.
Marguerite d'York. 70. 204.
Marguerite (Comtesse de Fif). 254.
Marie (Duchesse de Bourgogne). 336.
Marie (Reine d'Angleterre). 335.
Marie (Reine d'Aragon). 323.
Marie d'Aragon. 338.
Marie de Châtillon. 252.
Marie de Lune. 321.
Marie de Prouville. 373.
Marie du Bos. 269.
Marie Loys. 373.
Marie Muguelle Boucqrode). 281.
Marie-Thérèse d'Autriche. 155.
Marquard Mendel. 317.
Martène. 4. 5. 12. 14. 19. 21. 23. 27. 36. 39. 43. 45. 50. 58. 63. 131.
Martin (Dom). 267.
Martin (R. P.). 25. 26.
Martin Ier (Roi d'Aragon). 321. 323. 330.
Mastainge (Seigneur de). 289.
Matthias Borrasa. 330.
Matthias de Bosken. 328.
Matthias d'Erbestein. 316.
Matthias Cortin (Dom). 92. 93. 96.
Matthieu de Linières. 269.
Matthieu Ferdinand (Archevêque de Prague). 364.
Maurice Chauncey (D.). 335.
Maury (Dame). 377.
Melchior de la Vallée. 368.
Meldert (de). 351.
Michel-Ange. 193.
Michel Brunier (R. P.). 148 à 151.
Michel Crelian (Dom). 287.
Michel de Lannoy. 363.
Michel Le Tellier. 363.
Michel Northleroock. 310.
Michel Verdière. 373.
Migne (l'abbé). 195.
Milo de la Roche. 241.

Milon (Evêque de Thérouanne). 224.
Montgeffond (R. P.). 139 à 146.
Mire (Aubert le). 194.
Montrond (Maxime de). 195.
Moreri. 58. 63. 78. 80. 105. 117. 136. 139.
Morozzo. 4. 5. 13. 14. 19. 23. 24. 27. 39. 43. 58. 63. 65. 66. 72. 75. 78. 79. 84. 93. 132. 194. 332. 346. 361.
Morozzo (Seig. de). 238.
Moustier (de). 241.

M

Nantelme Aimard. 237.
Napoléon Ier. 211. 216. 246. 271. 273. 285. 295. 297. 299. 300. 309. 311. 312. 325. 342. 349.
Nassau (Prince de) 346.
Nesle (de). 272.
Neufchâteau (Cardinal de). 202.
Nicolas V. 66.
Nicolas Acciajuoli. 299.
Nicolas Albergati (R. P.). 157 à 161.
Nicolas Cinciagond. 298.
Nicolas Comitius (D.). 305.
Nicolas de Chanteloup. 300.
Nicolas des Ursins 311.
Nicolas Godard. 255.
Nicolas Loys (Chanoine). 373.
Nicolas Molin (Dom). 90. 99.
Nicolas Robert (Dom) 330.
Nicole. 134.
Nicolle de Dampierre. 281.

O

Odon (Abbé). 224.
Orlandino 82.
Othon (Archiduc). 291.
Othon (Évêque de Gap). 257.
Othon de Grandson. 39. 199. 279.
Othon (Duc de Bourgogne). 235.
Othon Van Heyden. 350.
Ottokar (Marquis de Styrie). 231.
Oursch (Comte d'). 375.

P.

Pacifique de Mont (Dom). 369.
Palau. 330.
Palmier de Regiano. 243

Pascal II. 214.
Pascal, A. 161. 167. 199.
Pasquier, de Lyon. 223.
Passelaige (Évêque). 19
Paul III. 81. 271.
Paul V. 237.
Paul Oleza. 330.
Pétrarque. 48. 50.
Petreius (Dom). 4. 5. 13. 14. 21. 38. 41. 63. 65. 66. 72. 77. 84. 89. 194.
Pétronille d'Amboise. 326.
Philippe (Duc de Bourgogne). 275. 289.
Philippe (Duc d'Orléans). 283.
Philippe IV (Roi d'Espagne). 278.
Philippe V. 255.
Philippe VI, (Comte de Valois). 283.
Philippe de Cavrel (Abbé) 278.
Philippe de Fosseux. 282.
Philippe de Marigny. 255.
Philippe Ier de Maurienne. 237.
Philippe IV, Roi d'Espagne. 373.
Philippe Caverel (Abbé de St-Vaast). 373.
Philippe de Haynin. 363.
Philippe de Valois 48. 252. 269.
Philippe-le-Bel. 255. 272.
Philippe-le-Bon. 290.
Philippe-le-Bon (Duc de Bourgogne . 318. 343.
Philippe-le-Hardi. 318
Philippe Lefebvre (Doyen). 363.
Pie II. 343. 344.
Pie IV. 311.
Pie VI. 155. 158. 161. 499.
Pie VII, 170. 246. 299. 311.
Pie IX. 183.
Pierre (Archevêque de Reims). 227.
Pierre (Baron de Torbery). 327.
Pierre (Comte de Savoie). 262.
Pierre (Évêque d'Arras). 278.
Pierre II (R. P.). 27.
Pierre Achspalt (Archevêque). 277.
Pierre Adournes. 275.
Pierre Aynard. 234.
Pierre Barbes. (Archevêque). 225.
Pierre Brémont. 369.
Pierre Canisius (Bienheureux). 82
Pierre Daens (Dom). 111.
Pierre de Celle (Abbé). 21.

Pierre de Chimelieu. 224.
Pierre IX de Cluny. 20.
Pierre de la Porte. 327.
Pierre de Léon (D..) 343.
Pierre de Leyde (Dom).81.
Pierre de Bailleul. 278.
Pierre de France. 255.
Pierre III de Gruyères. 271.
Pierre de La Tour. 244.
Pierre de La Tour Chatillon. 292.
Pierre de Lune. 57. 62. 219.
Pierre III de Montignac (R.P.). 34. 35.
Pierre de Mortemer. 297.
Pierre de Mussy. 284.
Pierre de Rochefort (Évêque). 277.
Pierre de Serra (Car.).321.
Pierre de Valois. 233.
Pierre de Villars (Arch. de Vienne). 357.
Pierre Donato (Év. de Padoue(. 341.
Pierre du Temple. 281.
Pierre le Cruel (Roi de Castille). 349.
Pierre Le Fèvre (Bienheureux). 83.
Pierre Le Franc (Dom). 5.
Pierre le Vénerable (Abbé). 7. 10. 13.
Pierre Loisel. 255.
Pierre Maderan. 362.
Pierre Maurice (Saint) 21.
Pierre Mirantis. 308.
Pierre Roux. (R. P.). 73 à 75. 215.
Pierre Salva de Montirac. 305.
Pierre Sarde (R. P.). 85 à 87. 204. 206.
Pierre Senescalle. 224.
Pilot (écrivain). 205.
Ponce II (Évêque de Belley). 218.
Ponce II de Balmey. 220.
Ponce de Villars. 247.
Pons de Croze. 244.
Pons de Lazare. 9.
Prilly [de] (Év. de Châlons). 375.

Q

Quesnel (Père). 141.

R

Radegonde (Sainte). 229.
Raimbaud d'Agout. 241.
Raimbaud d'Orange. 241.
Rangier, de Reggio. 213.
Raoul (Abbé de Notre-Dame de Liesse). 283.
Raoul de Beaumont. 254.

Raoul de Belfort. 249.
Raphaël Paris (Dom). 165.
Raymond (Comte de Vienne). 220.
Raymond II (Évêque de Marseille). 222.
Raymond (Prince d'Orange). 256.
Raymond Béranger. 234.
Raymond de Lemps. 221.
Raymond de Mont-Alban. 222.
Raymond de Provence. 31.
Raymond de St-Gilles. 231.
Raymond Rascas. 244.
Raymond Saisse. 307.
Raynald de Lanz. 221.
Raynaldi. 50.
Raynaud de Rosoy. 227.
Raysse (Arnold de). 194. 274.
Reinald Ier (Duc de Gueldre). 298.
Renaud de Baugé. 233. 247.
René de la Valbonne. 113.
Reward du Pont. 306.
Rhodes (Chevaliers de). 276.
Richard (Abbé de Mouzon). 225.
Richard (Abbé de Vauclair). 227.
Richard (R. d'Angleterre). 316. 327.
Richard Cœur-de-Lion. 199.
Richard de Bénonces. 217.
Richard de Petronis. 273.
Richard Luff. 316.
Richard Simon. 136.
Riffier (R. P.). 31. 32. 77.
Robert (Roi de Sicile). 285.
Robert VII (Comte de Boulogne). 281.
Robert Braybroke (Év. de Londres). 316.
Robert d'Argapie. 214.
Robert de Béthune. 275.
Robert de Tarona. 214.
Robert Palmer (Dom). 316.
Robivien (Dom). 357.
Roch-Marie Boussinet (R. P.). 184 à 187.
Roderic Kannetyem. 350.
Rodolphe (Év. de Schwerin). 328.
Roger (Comte). 214.
Roger (Duc d'Apulie). 213. 214.
Roger (Évêque de Laon). 227.
Roger (Évêque de Séez. 233.
Roger-Bernard de Périgord. 292.

Roger de Rupierre. 234.
Roland de Asneriis. 247.
Roland Taverna (Évêque de Spolète). 260.
Romuald Moissonnier. (R. P). 164 à 167. 211.
Roseline (Sainte). 258.
Rosny (Dame de). 278.
Rossilion de Bernex (Év.) 137.
Rostan d'Agout. 241.
Rotrou III. (Comte de Perche). 233.
Roux de Bettons. 73.

S

Sabran (Dame de). 51.
Saint-André (Sieur de). 207.
Saint-Dominique (Ordre de). 48. 59.
Saint-Jean-de-Jérusalem (Chevaliers). 276.
Saint-Mauris (Comte de). 375.
Samson (Archevêque de Reims). 224.
Saussey (du). 38. 53. 68.
Schénella (Comte de Trévise). 304.
Schoorisse (Baron de). 289.
Sébastien Palluis (Dom). 159. 160.
Seillière. 375.
Serneux (Seigneur de). 226.
Sibert (Bienheureux). 276.
Simoa Gudiana. 359.
Simon de la Motte. 261.
Simon de Mâcon. 268.
Simon Wilbrod (Chanoine). 287.
Sixte III. 321.
Sixte IV. 72.
Sofred Ainard. 237.
Soliman. 273.
Sténon Sture. 351.
Surius (Dom). 4. 19.
Sutor (Dom). 13. 14. 19. 21. 26. 31. 39. 43. 50. 58. 63. 75. 201.
Suzanne de Przerembska. 371.
Sweder d'Apconde. 324.
Syboud Allemand de Sichilianne. 68.

T

Talleyrand-Périgord (Cardinal). 47. 50. 292.
Thaddée Forestier (Dom). 160.
Théobaldus Ancélinus. 89.
Théodore de Ludres. 375.
Théodore, de Squillace. 213.

Théotone de Bragance (Archevêque d'Ébora). 358.
Thibaud (Évêque de Nevers). 240.
Thibaut (Év. de Montpellier). 377.
Thierry de Dasle. 322.
Thierry d'Érichon. 278. 290.
Thomas (Comte de Flandre). 247.
Thomas (Saint). 78.
Thomas Audley. 310.
Thomas Brasme. 363.
Thomas de Beauchamp (Comte de Warwick). 316.
Thomas de Cantorbéry (Saint). 315.
Thomas de Loze. 241.
Thomas Ier de Maurienne. 237.
Thomas de Montbray. 327.
Thomas de Saint-Severin. 271.
Thomas de Savoie. 31.220.
Thomas Holland (Duc de Surrey). 329.
Thomas Howard. (Comte de Suffolk). 310.
Thomas Howard (Duc de Nordfolk). 310.
Thomas Pédros. 371.
Thomas Sutton. 310.
Thomas Zwanenburg. 351.
Tracy (Père de). 5. 13. 19. 23. 27. 31. 34. 42. 45. 58. 63. 65. 73. 75. 84. 93. 117. 119. 132. 139. 152. 154.
Tromby (Dom). 23. 58. 194. 197.

U

Uldaric de Wurtemberg. 338.
Ulric III (Duc de Carinthie). 257.
Urbain II. 3. 213.
Urbain III. 25.
Urbain V. 51. 53. 55. 311.
Urbain VI. 55. 56. 310.
Urbain VIII. 112. 300.

V

Vaché (Pierre). 199.
Vagner. 375.
Vaucorbeil (de) (Dom). 130.
Vergny (Dame de). 314.
Vert-Pré (Baron de). 379.
Vesian Valette. 341.
Victor IV (Antipape). 18.
Victor-Amédée (Duc de Savoie). 372.
Victor-Emmanuel (Roi

d'Italie). 216. 246. 264. 285. 309. 311. 326.
Villenchie de Morestel. 237.
Vernenchie Ainard. 237.
Vincent Ferrier (Saint). 59.
Viollet-le-Duc. 192. 193.

W

Walaran (Archevêque de Cologne). 295.
Wallerand de Tilly (Abbé). 282.
Walter d'Enghien. 274.
Walter de Manny. 310.
Walter de Potere 352.
Walter Waterleet. 351.
Wenceslas de San-Severino (Duc d'Amalfi). 325.
Werner. 296.
Werner Baldwin. 347.
Werner Swelmen. 313.
Wilhelme Carbonello 214.
Wilhelmette de Granson. 271.
William Chelsom (Év.). 91.
William de Aldeburgh. 301.
William de Ryther. 301.
William Longespée. 250.
Witerius (Comte de Réthel). 225.
Wladislas VI (Roi de Hongrie). 352.
Wuillaume de Doudainville. 268.
Wulfort de Ghistelle. 261.

Y

Ysmidon d'Ais. 237.

Z

Zanotti (Marie). 194.
Ziska. 299.
Zunica (Comte de) 278.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

CONTENUS DANS CE VOLUME.

A

Abbeville. 94. 268.
Agout, rivière. 306.
Agria, ville. 294.
Aiguebelle. 263.
Aillon (Chartreuse d'). 92. 160.
Ain (départ. de l'). 233. 242. 247. 252. 318.
Aire. 278.
Aisne (département de l'). 227. 283.
Alatri (diocèse d'). 245.
Albenga. 274.
Allemagne. 18. 55. 106. 127. 160. 202. 277. 294. 295. 303. 317. 320. 322. 328. 332. 338. 342. 345. 347. 348.
Allier (départ. de l'). 366.
Alpes (les). 196.
Alsace. 296. 359.
Ambronay, Abbaye. 217.
Amiens. 8. 268.
Amiens (diocèse d'). 378.
Anagni. 23. 30.
Andalousie. 330. 349.
Angion (Chartreuse d') 33.
Angleterre. 22. 54. 55. 202. 239. 310. 315. 316. 327. 329. 379.
Anglona (diocèse de). 325.
Annecy. 230. 240.
Annecy, Évêché. 137.
Anvers. 10. 280.
Anvers (Chartreuse d'). 73.
Apponay (Chartreuse d'). 72. 73.
Aquiléja. 56.
Aquiléja (diocèse d'). 231. 332.
Aquitaine (province d'). 148.

Arandez. 218.
Ardèche (départ. de l'). 231.
Arena (ville). 213.
Arles. 230. 250.
Arno (rivière de l'). 308.
Arras. (diocèse d'). 28. 94. 264. 277. 281. 290. 362.
Artois. 278. 291.
Artois (province d') 82.
Arve (vallée de l'). 230.
Arvillars (village). 236.
Arzier (ville). 230.
Asti (Chartreuse d'). 84.
Aube (départ. de l'). 284.
Aude (départ. de l'). 275. 277.
Augsbourg (diocèse d'). 320. 332.
Autran (ville). 221.
Autriche. 56. 155. 257. 273. 291. 328. 332.
Auvergne. 53. 120. 266.
Auxi-le-Château. 94.
Aveyron (départ. de l'). 341. 354.
Avignon. 38. 50. 51. 54. 60. 69. 109. 119. 229. 276. 305.

B

Bâle. 66. 77. 251.
Bâle (canton de) 331.
Bamberg (diocèse). 317.
Bar (rivière). 224.
Barca (comté de). 294.
Barcelone. 66. 301.
Barcelone (diocèse de). 334.
Bard (chapelle du). 149.
Basilicate. 325.
Basse-Saxe. 322. 328.
Bastide d'Anguilhenqui. 369.
Bath (diocèse de). 239. 249.
Bavière. 320.
Beaucroissant (village). 256.
Beaune. 286.
Beaune (Chartreuse de). 121.
Beauregard (Chartreuse de). 185.
Beauvais (diocèse de). 272.
Beins (vallée de). 236.
Belgentier (vallée de). 222.
Belgique. 80. 106. 274. 280. 285. 289. 302. 314. 343. 366. 367.
Bellevaux (territoire de). 226.
Belley. 14. 18. 19. 114. 220. 233. 242. 318.
Belley (diocèse de). 217. 220. 223. 252.
Bellune (diocèse de). 343.
Bèque (la), rivière. 362.

Berne (canton de). 327.
Besançon. 29. 227.
Béthune. 277. 290.
Biez (château du). 214.
Bohême. 155. 307. 312. 313. 332. 364.
Bologne (Chartreuse de). 56. 84. 91. 93. 160. 165.
Bondilhonet (Notre-Dame du). 244.
Bon-Pas (Chartreuse de). 51.
Bonne-Foi (Chartreuse de). 46.
Bordeaux. 293.
Bosserville (Chartreuse de). 176. 180.
Bouches-du-Rhône (départ. des). 368. 370.
Boulonnais. 82.
Bourg en Bresse. 146. 232. 242.
Bourg-Fontaine (Chartreuse de). 60. 92.
Bouvantes (Chartreuse de). 163.
Bovinant (montagne de). 37. 199.
Brabant (province de). 280. 285. 289. 366.
Bray, village. 227.
Brandebourg (diocèse de). 324.
Breslau (diocèse de). 335.
Breslan (église de). 223.
Brighton (ville de). 379.
Brives-Charensac (village de). 367.
Bruges. 274. 287. 302.
Bruxelles. 274.
Bugey. 217. 220.
Bulle (ville). 271.
Burgos (diocèse de). 339.

C

Cadsan (île de). 303.
Cahors (diocèse de). 377.
Cala (vallée de). 308.
Calabre. 4. 75. 76.
Cambrai. 187. 260. 261 372.
Camin (diocèse de). 307. 324. 340.
Capaccio-Nuovo (diocèse de). 271.
Capoue. 214.
Capri (île de). 311.
Carcassonne. 276.
Carignano. 203.
Carniole (province de). 231. 233. 257.
Carpentras. 108.
Castille. 323. 338.
Catalogne. 232. 258. 301. 334. 358.
Cateau-Cambrésis. 278.
Caux, bourg. 377.

Cernay (pré de). 199.
Chablais. 226.
Chaise-Dieu, Abbaye. 266.
Châlais (Chartreuse de). 35. 106. 158. 164.
Chambéry 86. 174. 209. 236. 239.
Champagne. 69.
Charmant-Som. 197.
Chartrouse. 196.
Choque, Abbaye. 278.
Cilly (province de). 56
Citeaux, Abbaye. 9. 25.
Clairvaux, Abbaye. 7. 218.
Clamecy. 286.
Clermont (diocèse de). 249.
Clèves (duché de). 336.
Cluny, Abbaye. 13. 19.
Coblentz. 293.
Colet, propriété. 197.
Collegno, village. 371.
Collobrières, village. 234.
Cologne. 82. 86.
Cologne (diocèse de). 336. 345. 378.
Comtat-Venaissin. 91.
Constance (diocèse de). 301. 338.
Constance (lac de), 344.
Correrie. 101. 203. 209.
Corrèze. (dép. de la). 247.
Corse (île de). 314.
Cosne-sur-Loire. 246.
Côte-d'Or (dép. de la). 235. 318.
Coutras, ville. 292.
Croatie. 352.
Culpin (forêts de). 317.
Currière (Chartreuse de). 90. 101. 158. 172.
Czapell. (seigneurie de) 317.

D

Danemark. 238.
Danube (fleuve). 328.
Dauphiné. 3. 36. 41. 75. 148. 149. 199.
Deux-Sèvres. (dép. des). 326.
Devonshire 319.
Die. 38.
Die (diocèse de). 219.
Dijon 318.
Dijon (Chartreuse de). 122.
Dijon (diocèse de). 235.
Dordogne (dép. de la). 292
Dresde (diocèse de). 348.
Drôme. 163. 266.
Drôme (département de la). 228.
Dunblane (Évêché). 91.
Durance, rivière. 276.
Durbon (Chartreuse de). 159. 167.

E

Echelles (Château des). 31. 100.
Écluse (ville). 302.
Écosse. 91. 337.
Embrun (Diocèse d'). 219.
Enghien. 273.
Entre-deux-Guiers (Seigneurie). 208.
Entremont-le-Vieux. 93. 198.
Épernay (village). 93.
Erfurth (Chart. de). 79.
Esclavonie. 332.
Espagne. 58. 159. 193. 321. 323. 330. 334. 338. 339. 346. 349. 354. 355. 357. 358.
Estramadure 358.
Eure (dép. de l') 356.
Évreux (diocèse d'). 356.
Excester (diocèse de). 319.
Eymen (Prieuré). 256.

F

Faucigny. 226. 230. 261.
Favraz. 86.
Felletin (ville de). 119.
Feltre. 326.
Flandre. 78. 79. 155. 275. 301.
Fleurbaix. (village de). 362.
Florence. 299.
Florence (Chartreuse de). 56. 165. 193.
Fontanil (village). 256. 266.
Fontenoy. 314.
Fourvoirie. 74.
France. 42. 48. 54. 55. 106. 199. 202.
Franche-Comté. 29.
Franconie. 294. 303. 304. 317. 333.
Fréjus (diocèse de). 234. 257.
Fribourg. 176. 262. 271. 289. 301.

G

Gaillon (Chartreuse de). 166.
Galicie. 348.
Gallego (rivière). 354.
Gand. 79. 287.
Gap. 159.
Gap (diocèse). 218. 219. 241.
Gard (département du). 244.
Garonne (rivière). 361.
Gênes. 179. 264.
Genève. 14. 29. 113. 166. 226. 240. 261.
Genève (diocèse de). 365.

Gentilly. 255.
Gentilly (Chartreuse de). 30.
Gironde (département de la). 362.
Girone (diocèse de). 258.
Glandier (Chartreuse de). 34. 46. 85.
Gnesne (diocèse de). 371.
Goigne (seigneurie de). 317.
Gorgone (île de). 309.
Gosnay (village de). 82. 277. 290.
Graisivaudan, vallée. 209.
Grand-Colombier, montagne. 223.
Grandmont. 289.
Grand-Som, montag. 196.
Grenoble. 7. 68. 75. 112. 133. 211. 263.
Gueldre. 78.
Guiers-Mort, torrent, 74. 197. 209.

H

Haïn (Chart. de). 181. 378.
Hardelot (Château d'). 281.
Haute-Garonne (départ. de la). 361.
Haute-Loire (dép. de la). 367.
Haute-Savoie (département de la). 230. 240.
Haute-Vienne (dép.). 297.
Hautes-Alpes (département des). 241.
Hérault (dép. de l'). 184. 377.
Herbey (Château d'). 253.
Hérimont (Domaine d'). 272.
Hesse (la). 339.
Hildesheim (Chartreuse de) 155.
Hollande. 68. 79. 81 106. 144. 145. 287. 298. 301. 324. 345. 350.
Holstein (Duché de). 238.
Hongrie. 155. 291. 294. 304. 308. 352.
Huesca (diocèse de). 354.

I

Ilkeston (Seigneurie de). 300.
Illembach. 294.
Inadamar, village. 355.
Indre-et-Loire (dép. d'). 238.
Isère (département de l'). 253. 256. 263. 270. 376.
Isère, rivière. 196. 266.
Isle, rivière. 292.
Italie. 4. 84. 127. 160. 202. 279. 297. 322. 325. 343.

J

Juliers. 345.
Jura. 33. 139. 148. 226. 236.

K

Kaiserwerth. 378.

L

La Lance (Chartreuse de). 39.
La Lionne. 228.
La Padule (Chartreuse de). 180. 185.
La Prée (château de). 284.
La Rivière, village. 221.
La Tour (baronnie de). 266.
La Tour (Chartreuse de). 4.
Lancy (vallon de la). 200. 279.
Langeac, village. 120.
Laubach (dioc. de). 233. 257.
Lausanne. (diocèse de) 33. 155. 230. 262. 271. 279. 327.
Léman, lac. 365.
Le Puy, ville. 231.
Le Puy, diocèse. 367.
Lérida (diocèse de). 358.
Lérida (Université de). 59.
Liget (Chartreuse du). 96.
Limoges. 46. 297.
Lincoln (diocèse de). 327.
Lisieux. 255.
Loches. 238.
Lochien, ville. 223.
Loire-Inférieure (dép. de la). 340.
Loiret (dép. du). 365.
Lombardie. 155.
Lorraine. 368. 374.
Lot (dép. du). 288. 378.
Louvain. 78.
Loyre (torrent de la). 247.
Lucerne. 165.
Lucko (diocèse de). 372.
Lucques. 297.
Lyon. 95. 107. 147. 152. 266.

M

Mâcon. 247.
Maggiano. 273.
Malamille. 197. 209.
Malines (diocèse de). 280. 285. 289. 342.
Mantoue. 71.
Marly (seign. de). 261.
Marche (la). 119.
Marseille (Chartreuse de). 219. 368.
Marsico-Nuovo. 271.
Martinique. 148.
Maurbach. 273.

Maurbach (Chart. de). 56.
Maurienne. 236. 375.
Mayence. 277. 315.
Meaux (diocèse de). 353.
Mecklembourg (duché de) 328.
Memmingen. 331.
Méran, ville. 284.
Metz (diocèse de). 347.
Meurthe (départ. de la). 368. 374.
Meylan (obédience de). 160.
Mezenc (vallée du). 231.
Middlesex (comté de). 310.
Milan. 71. 91. 303.
Milanais. 325.
Mincio, lac. 333.
Miolan (seigneurie de) 207.
Mirebel (château de). 100. 208.
Molesme (Abbaye). 5.
Mondovie. 237.
Mont-Alègre. (Chartreuse de). 66.
Mont-Dieu (Chartreuse de). 12. 74. 88.
Mont-Renaud (Chartreuse de). 124. 125. 128.
Mont-Saint. 232.
Mont-Saint-Esprit (Chartreuse de). 82.
Mont-Sainte-Catherine, Abbaye. 356.
Mont-Sainte-Gertrude (Chartreuse de). 79.
Mont-sur-Minda (baronnie de). 322.
Montauban. 377.
Montauban (Chartreuse de). 176.
Montelli, ville. 303.
Montferrat. 84. 113. 322.
Montgeffond (château de). 139.
Montmayeur, Abbaye. 230. 250.
Montpellier. 184. 377.
Montreuil-sur-Mer. 281.
Montrieux (Chartreuse de). 176.
Moravie. 312. 332.
Morbihan (départ. du). 350.
Mortagne. 184. 233.
Morvan. 240.
Moselle (dép. de la). 347.
Mouzon. 224.
Munster (diocèse de). 346.
Murviedro. 66.

N

Nantua, ville. 220.
Naples (Chartreuse de). 193. 285.
Navarre. 54.
Neufchâtel (lac de). 200. 279.

Picardie (province de). 88. 122. 125.
Picquigny, village. 378.
Piémont. 87. 176. 237. 241. 274. 279. 352. 359.
Pilat, mont. 259.
Pise. 11. 60. 193.
Plantées (les). 256. 266.
Poitiers. 326.
Polésie. 372.
Pologne. 348. 371.
Poméranie. 307. 325. 340.
Pomiers (Chartreuse de). 164.
Pont-Saint-Esprit. 244.
Port-Sainte-Marie. (Chartreuse de). 85.
Porta Cœli (Chartreuse de). 59. 62. 63. 66.
Portes (Chartreuse de). 14. 29. 131. 176.
Portugal. 358.
Posnanie. 371.
Poussan, village. 184.
Prague. 307.
Prague (diocèse de). 364.
Prémol (Chartreuse de). 149.
Provence. 369.
Prusse. 324. 325. 335. 340.
Puy-de-Dôme. 249.

Q

Quaix, village. 205.

R

Rabat, village. 173.
Reposoir (Chartreuse du). 29. 164. 176.
Revesti (Château). 221. 256.
Rhin, fleuve. 293,
Rhône (département du). 259. 357.
Riom. 85. 249.
Rive-de-Giers. 259.
Rodez (diocèse de). 341.
Romans (Chart. de) 163.
Romans, ville. 229.
Rome. 4. 56. 135. 161. 163. 193. 310. 321.
Roubaix. 187.
Rouen. 158.
Roujan, bourg. 377.
Ruchère (la). 199.

S

Saint-André (diocèse de). 337.
Saint-André, Monastère. 4.
Saint-Astier, ville. 292.
Saint-Aubert (Monastère de). 275.

Neuville (village de). 82. 181. 281.
Nevers. 72. 240. 246. 252.
Nevers (diocèse de). 286.
Nieuport. 335.
Nièvre (dép. de la). 240. 246. 252. 286.
Nimègue. 68.
Nîmes. 244. 305.
Nord (dép. du). 187. 260. 372.
Northumberland. 329.
Notre-Dame de Boulogne, Abbaye. 282.
N.-D. de Cahors (Chartreuse de). 85.
N.-D. de Casalibus. 68. 81. 89. 91. 97. 101. 213.
N.-D.-de-la-Consolation, Couvent. 132.
N.-D.-des-Prés (Chartreuse de). 82.
N.-D.-du-Mont-de-Sion. Abbaye. 369.
Nottingham. 300.
Novare. 326.
Noyon. 124. 272.

O

Oder, rivière. 307. 335.
Olmutz. 312.
Orange (duché d'). 229.
Orihuella. 371.
Orne (dép. de l'). 233.
Ouvèse, rivière. 250.

P

Paderborn. (diocèse de). 347.
Padoue (Chartreuse de). 152.
Padule (Chartreuse de la). 193.
Paladru, lac. 159. 219.
Palerme (Chartreuse de). 152.
Pamiers. 173.
Parckminster (Chartreuse de). 181. 379.
Paris. 10. 30. 45. 62. 73. 80. 105. 118. 149. 151. 154. 194. 239.
Parme. 260.
Parménie (mont de). 256.
Part-Dieu (Chartreuse de la). 163. 165. 167. 211.
Pas-de-Calais (dép. du). 264. 277. 281. 290. 362.
Passau (diocèse de). 291.
Pavie (Chartreuse de). 71. 84. 92. 176. 178. 180. 185. 193. 211.
Périgueux. 292.
Pério, mont. 245.
Perth (comté de). 337.
Peyne (rivière de). 377.

Saint - Benoît (Collégiale de). 88.
Saint-Bonnet en Forez. 75.
Saint-Cergues, ville. 230.
Saint-Claude. 226. 235.
Saint-Cyr (église de). 240.
Saint Donat église. 287.
Saint-Elme, mont. 285.
Saint-Étienne de Crossey. 95. 263.
Saint-Étienne de Troyes, Collégiale. 284.
Saint-Fructuaire (Abbaye de). 238.
Saint - Georges (Collégiale de). 368.
Saint-Gervais, village. 221.
Saint-Honoré (Chartreuse de). 94. 103.
Saint-Hugon (Chartreuse de). 35. 39. 92. 111. 149. 151.
Saint-Hugues de Chartreuse. 208.
Saint - Jean (Abbaye de). 261.
Saint-Jean de Bournay. village. 169.
Saint-Julien (Chartreuse de). 158.
Saint-Julien en Beauchêne. 218.
Saint-Juste de Suse (Abbaye de). 241. 242. 352.
Saint-Laurent-du-Pont. 74. 166. 177. 207. 263.
Saint-Martin (Prieuré de). 258.
Saint-Martin de Seépuz. 291.
Saint-Martin-sur-Écaillon 187.
Saint-Maurice. 292.
Saint - Nicolas - de-Furnes, (Abbaye de). 373.
Saint-Omer. 108. 264.
Saint-Paulet de Caisson. 244.
Saint-Pierre-d'Entremont. 177.
Saint-Remy (Abbaye de). 4.
Saint-Robert (Prieuré de). 256. 266.
Saint - Romain (Château de). 6.
Saint-Vaast (Abbaye de). 28. 278. 363.
Saint-Vitus (Abbaye de). 309.
Sainte-Garde. 179.
Sainte-Marie d'Arsaphia. 213.
Saisse-Fontaine (Monastère de). 3. 5.
Salève, montagne. 240.
Sallanches, ville. 280.
Saône - et - Loire (département de). 286.

Saragosse. 356.
Sarthe (département de la). 254.
Savoie. 35. 93. 100. 149. 166. 199. 239. 250. 261. 365.
Saxe (Basse). 155.
Schene (Chartreuse de) 275.
Schowen (île de). 337.
Schwerin (diocèse de). 328.
Sédan. 224. 225.
Séez (diocèse de). 233.
Ségorbe (diocèse de). 321.
Ségura, rivière. 371.
Seillon (Chart. de). 169.
Seine-et-Marne (dép. de). 353.
Seine-Inférieure (dép. de). 319.
Seitz. 56.
Sélignat (Chart. de). 181.
Sens (diocèse de). 269.
Sérapin, montagne. 4.
Séville (diocèse de). 346. 349.
Seyne (la). 184.
Sienne (diocèse de). 273. 298. 300.
Silésie (duché de). 335.
Silésie (province de). 267.
Sion. 292.
Sisteron (diocèse de). 219.
Soissons. 8. 283.
Soissons (diocèse de). 227.
Somme (dép. de la). 378.
Sommerset (comté de). 239. 249.
Souabe. 320. 332. 338.
Souribes (Abbaye de). 257.
Southwark (diocèse de). 379.
Squillace (diocèse de). 213.
Stranges (diocèse de). 351.
Strasbourg. 296.
Strasbourg (diocèse de). 359.
Strigonie (diocèse de). 266. 291. 308.
Stylum, ville. 213.
Sudermanie. 351.
Suède. 351.
Suisse. 160. 163. 165. 271. 292. 327. 331. 344.
Sussex (comté de). 335. 379.
Sylve-Bénite (Chartreuse de). 150. 159. 164.

T

Tarascon-sur-Ariège. 173.
Tarbes. 87.
Tarragone (diocèse de). 232. 258.
Tenaison (vallée de). 123.
Termoli (diocèse de). 297.
Terre-de-Labour. 285.
Thérouanne. 265.

Thielt. 78.
Thiérache (forêt de). 227.
Thionville. 347.
Thonon. 365.
Thuison, (faubourg d'Abbeville). 94. 268.
Thuringe. 315.
Tolède. 232.
Toscane. 6. 298. 299. 300.
Toulon. 119. 222. 234.
Toulouse. 173.
Tours. 238.
Trappe (la). 135. 136.
Trèves. 293. 296.
Trévise. 303.
Trévoux (journal de). 137.
Trieste (Chart. de). 165.
Trinion (rivière du). 229.
Trisulti (Chartreuse de). 56. 171. 193.
Troyes. 69. 122. 284.
Tulle (diocèse de). 247.
Turin. 132. 171. 172. 176. 179. 241. 279. 359.
Turgovie (canton de). 344.
Tyrol. 284.

U

Uriage (forêt d'). 253.
Utrecht. 144. 145. 287. 298.
Utrecht (diocèse d'). 308. 324. 345. 350.

V

Vaison, Évêché. 91. 229.
Val-de-Bénédiction (Chartreuse du). 69. 70.
Val-Royal (Chart. du). 79.
Val-Saint-Jean-Baptiste (Chartreuse du). 56.
Val-Saint-Pierre (Chartreuse du). 122.
Val-Sainte (Chart. du). 187.
Val-Sainte-Marie (Chartreuse du). 42. 155.
Valbonne (Chartreuse de). 53. 69. 161. 167. 176. 183. 187.
Valence. 6. 58. 59. 75. 219. 256. 258.
Valenciennes. 261.
Valladolid (dioc. de). 338.
Vallombrée. 197.
Vallombreuse (Abbaye de). 322.
Vannes (diocèse de). 350.
Var (départ. du). 234. 257.
Vauclair (Chartreuse de). 176. 186.
Vaucluse. 48. 147. 169. 229. 250.
Vaud (cant. de). 166. 230. 289.
Vaulnaveys-le-Bas. 253.
Vauvert (Château de). 255.
Védana (Chart. de). 152.

Veillane (Chartreuse de). 352.
Venise. 303. 336.
Verdun. 145.
Vicence. 326.
Vienne. 38. 148. 180. 273.
Vilette (Obédience de). 95.
Vilette, village. 166.
Villeneuve (Chartreuse de). 138. 157.
Villers-Cotterets. 283.
Vinay, village. 376.
Viterbe. 255. 256.
Viviers (diocèse de). 231.
Vladislaw (diocèse de). 317.
Voiron. 376.
Voreppe. 256. 270.

W

Warwick (Comté de). 316.
Wertheim, ville. 294.
Westminster, Abbaye. 250. 310. 316. 327. 335.
Westphalie. 346. 347.
Wiltshire (le). 249.
Winchester (diocèse de). 335.
Wingfield (seigneurie de). 315.
Witham (Chart. de). 22.
Wurtzbourg (diocèse de). 294. 305. 333. 342.

Y

Yonne, département. 269.
Ypres (diocèse d'). 367.
York (comté d'). 315.

Z

Zagrab (diocèse de). 352.
Zélande. 337.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES GÉNÉRAUX

DE L'ORDRE DES CHARTREUX

		Pages.
I.	Saint Bruno, 1084-1089	3.
II.	Dom Landuin, 1090-1100	3.
III.	Dom Pierre Le Franc, 1101-1102	5.
IV.	Dom Jean Ier, 1102-1110	6.
V.	Dom Guigues de Castro, 1110-1137	6.
VI.	Dom Hugues Ier, 1137-1139	12.
VII.	Saint Anthelme, 1139-1151	14.
VIII.	R. P. Dom Basile, 1151-1173	19.
IX.	R. P. Dom Guigues II, 1173-1176	22.
X.	R. P. Dom Jancelin, 1176-1233	24.
XI.	R. P. Dom Martin, 1233-1236	25.
XII.	R. P. Dom Pierre II, 1236-1242	27.
XIII.	R. P. Dom Guigues II, 1242-1253	27.
XIV.	R. P. Dom Bernard de La Tour, 1253-1258	29.
XV.	R. P. Dom Riffier, 1258-1268	31.
XVI.	R. P. Dom Gérard, 1268-1273	32.
XVII.	R. P. Dom Guillaume Fabri, 1273-1276	33.
XVIII.	R. P. Dom Pierre de Montignac, 1276	34.
XIX.	R. P. Dom Boson, 1278-1313	35.
XX.	R. P. Dom Aymon d'Aost, 1313-1329	38.
XXI.	R. P. Dom Jacques de Vevey, 1329-1330	41.

XXII. R. P. Dom Clair de Fontenay, 1330-1336 . 42.
XXIII. R. P. Dom Jacques de Vevey, 1336-1341 . 43.
XXIV. R. P. Dom Henri Pollet, 1341-1346 . . . 45.
XXV. R. P. Dom Jean Birel, 1346-1360 . . . . 46.
XXVI. R. P. Dom Hélisaire de Grimoard, 1360-1367 51.
XXVII. R. P. Dom Guillaume de Raynald, 1367-1402 53.
XXVIII. R. P. Dom Boniface Ferrier, 1402-1410. . 58.
XXIX. R. P. Dom Jean de Griffenberg, 1410-1420. 63.
XXX. R. P. Dom Guillaume de la Motte, 1420-1437 64.
XXXI. R. P. Dom François Maresme, 1437-1463 . 66.
XXXII. R. P. Dom Jean Zeewen Van Roesendael. 1463-1472. . . . . 68.
XXXIII. R. P. Dom Antoine Dellieux, 1472-1481. . 69.
XXXIV. R. P. Dom Antoine du Charne, 1481-1494 . 72.
XXXV. R. P. Dom Pierre Roux, 1494-1503 . . . 73.
XXXVI. R. P. Dom François du Puy, 1503-1521 . 75.
XXXVII. R. P. Dom Guillaume Bibauce, 1521-1535. 78.
XXXVIII. R. P. Dom Dom Jean Gailhard, 1535-1540. 80.
XXXIX. R. P. Dom Pierre de Marnef, 1540-1546 . 81.
XL. R. P. Dom Jean Volon, 1546-1553 . . . 83.
XLI. R. P. Dom Damien Longuano, 1553-1554 . 84.
XLII. R. P. Dom Pierre Sarde, 1554-1566 . . . 85.
XLIII. R. P. Dom Bernard Carasse, 1566-1586. . 87.
XLIV. R. P. Dom Jérôme Lignano, 1586-1588. . 91.
XLV. R. P. Dom Jérôme Marchand, 1588-1594 . 94.
XLVI. R. P. Dom Jean de Vesly, 1594-1600. . . 105.
XLVII. R. P. Dom Bruno d'Affringues, 1600-1631 . 108.
XLVIII. R. P. Dom Juste Perrot, 1631-1643 . . . 118.
XLIX. R. P. Dom Léon Tixier, 1643-1649 . . . 119.
L. R. P. Dom Jean Pégon, 1649-1675 . . . 120.
LI. R. P. Dom Innocent Le Masson, 1675-1703 124.
LII. R. P. Dom Antoine de Montgeffond, 1703-1731 . . . . . 139.
LIII. R. P. Dom Ambroise Crollet, 1731-1732 . 146.
LIV. R. P. Dom Étienne Richard, 1732-1737. . 147.
LV. R. P. Dom Michel Brunier de Larnage, 1737-1758. . . . . 148.

LVI. R. P. Dom Étienne Biclet, 1758-1778 . . 152.
LVII. R. P. Dom Hilarion Robinet, 1778-1791 . 154.
LVIII. R. P. Dom Nicolas Albergati de Geoffroy, 1791-1801 . . . . . 157.
LIX. R. P. Dom Antoine Vallet, 1801-1813 . . . 162.
LX. R. P. Dom Romuald Moissonnier, 1813-1816 164-
LXI. R. P. Dom Bonaventure Eymin, 1816 . . 167.
LXII. R. P. Dom Grégoire Sorel, 1816-1824 . . 169.
LXIII. R. P. Dom Benoît Nizzatti, 1824-1831 . . 172.
LXIV R. P. Dom Jean-Baptiste Mortaize, 1831-1863. . . . . 173.
LXV. R. P. Dom Charles-Marie Saisson, 1863-1877 179.
LXVI. R. P. Dom Roch-Marie Boussinet, 1877-1879 184.
LXVII R. P. Dom Anselme-Marie Bruniaux, 1879. 187.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES GÉNÉRAUX

DE L'ORDRE DES CHARTREUX.

Pages.
R. P. Dom Ambroise Crollet . . . . . 146.
R. P. Dom Anselme Bruniaux . . . . . 187.
Saint Anthelme. . . . . 14.
R. P. Dom Antoine Dellieux . . . . . 69.
R. P. Dom Antoine de Montgeffond . . . . . 139.
R. P. Dom Antoine du Charne . . . . . 72.
R. P. Dom Antoine Vallet . . . . . 142.
R. P. Dom Aymon d'Aoste. . . . . 38.
R. P. Dom Basile . . . . . 19.
R. P. Dom Benoît Nizzatti. . . . . 172.
R. P. Dom Bernard Carasse . . . . . 87.
R. P. Dom Bernard de la Tour . . . . . 29.

R. P. Dom Bonaventure Eymin . . . . . 167.
R. P. Dom Boniface Ferrier . . . . . 58.
R. P. Dom Boson . . . . . 35.
R. P. Dom Bruno d'Affringues . . . . . 108.
R. P. Dom Charles-Marie Saisson . . . . . 179.
R. P. Dom Clair de Fontenay . . . . . 42.
R. P. Dom Damien Longuano . . . . . 84.
R. P. Dom Étienne Biclet . . . . . 152.
R. P. Dom Étienne Richard . . . . . 147.
R. P. Dom François Maresme . . . . . 66.
R. P. Dom François du Puy . . . . . 75.
R. P. Dom Gérard. . . . . 32.
R. P. Dom Grégoire Sorel. . . . . 169.
Vénérable Guigues de Castro. . . . . 6.
R. P. Dom Guigues II . . . . . 22.
R. P. Dom Guillaume Bibauce . . . . . 78.
R. P. Dom Guillaume Fabri . . . . . 33.
R. P. Dom Guillaume de la Motte . . . . . 64.
R. P. Dom Guillaume de Raynald . . . . . 53.
R. P. Dom Hélisaire de Grimoard . . . . . 51.
R. P. Dom Henri Polet. . . . . 45.
R. P. Dom Hilarion Robinet . . . . . 154.
Dom Hugues Ier . . . . . 12.
R. P. Dom Hugues II . . . . . 27.
R. P. Dom Innocent Le Masson . . . . . 124.
R. P. Dom Jacques de Vevey . . . . . 41 et 43.
R. P. Dom Jancelin . . . . . 24.
Dom Jean Ier . . . . . 6.
R. P. Dom Jean Birel . . . . . 46.
R. P. Dom Jean Gailhard . . . . . 80.
R. P. Dom Jean de Griffenberg . . . . . 63.
R. P. Dom Jean Pégon . . . . . 120.
R. P. Dom Jean de Vesly . . . . . 105.
R. P. Dom Jean Volon . . . . . 83.
R. P. Dom Jean Zeewen Van Roesendael . . . . . 68.
R. P. Dom Jean-Baptiste Mortaize . . . . . 173.
R. P. Dom Jérôme Lignano . . . . . 91.

R. P. Dom Jérôme Marchand. . . . . 94.
R. P. Dom Juste Perrot. . . . . 118.
Dom Landuin . . . . . 3.
R. P. Dom Léon Tixier. . . . . 119.
R. P. Dom Martin. . . . . 25.
R. P. Dom Michel Brunier de Larnage . . . . . 148.
R. P. Dom Nicolas Albergati de Geoffroy . . . . 157.
R. P. Dom Pierre II. . . . . 27.
Dom Pierre Le Franc . . . . . 5.
R. P. Dom Pierre de Marnef . . . . . 81.
R. P. Dom Pierre de Montignac. . . . . 34.
R. P. Dom Pierre Roux. . . . . 73.
R. P: Dom Pierre Sarde . . . . . 85.
R. P. Dom Riffier. . . . . 31.
R. P. Dom Roch-Marie Boussinet . . . . . 184.
R. P. Dom Romuald Moissonnier . . . . . 164.

MONASTÈRES

DE L'ORDRE DES CHARTREUX.

Pour faciliter les recherches, nous donnons une double table des Monastères. La première, dans l'ordre chronologique, et la seconde, dans l'ordre alphabétique. Toutefois, au lieu de citer le vocable sous lequel chacune des Chartreuses était placée, nous prenons le nom connu et reçu dans l'Ordre, c'est-à-dire, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le nom de la ville près de laquelle chacun de ces Monastères était bâti.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

			Pages.
1084	—	Grande Chartreuse	196.
1090	—	Calabre	213.
1115	—	Portes.	217.
1116	—	Durbon	218.

1116 — Sylve-Bénite . . . . . 219.
1116 — Meyriat. . . . . 220.
1116 — Saint-Sulpice . . . . . 220.
1116 — Escouges. . . . . 221.
1117 — Mont-Rieux. . . . . 221.
1132 — Arvières . . . . . 223.
1136 — Mont-Dieu . . . . . 224.
1138 — Valon . . . . . 225.
1139 — Vaucluse . . . . . 226.
1140 — Val-Saint-Pierre . . . . . 227.
1142 — Annonciade. . . . . 228.
1144 — Bouvantes . . . . . 228.
1145 — Prébayon . . . . . 229.
1146 — Oujon. . . . . 230.
1151 — Reposoir . . . . . 230.
1156 — Bonne-Foy . . . . . 231.
1160 — Seitz . . . . . 231.
1163 — Scala-Dei. . . . . 232.
1168 — Seillon . . . . . 232.
1169 — Gyrio . . . . . 233.
1170 — Val-Dieu. . . . . 233.
1170 — La Verne . . . . . 234.
1170 — Lugni. . . . . 235.
1171 — Bon-Lieu . . . . . 235.
1171 — Casottes . . . . . 236.
1172 — Val-Saint-Hugon. . . . . 236.
1173 — Val-de-Pez . . . . . 237.
1176 — Lunden . . . . . 238.
1178 — Le Liget. . . . . 238.
1178 — Wittham. . . . . 239.
1178 — Aillon. . . . . 239.
1179 — Pommiers . . . . . 240.
1185 — Apponay. . . . . 240.
1188 — Bertaud . . . . . 241.
1191 — Loze . . . . . 241.
1200 — Sélignat . . . . . 242.
1200 — Mont-Benoît . . . . . 242.

1203 — Valbonne . . . . . 244.
1208 — Trisulti . . . . . 245.
1209 — Bellary . . . . . 246.
1210 — Mont-Merle . . . . . 247.
1219 — Glandier . . . . . 247.
1219 — Port-Sainte-Marie . . . . . 249.
1222 — Val-d'Espérance . . . . . 249.
1227 — Henton . . . . . 249.
1228 — Saint-André de Ramires . . . 250.
1229 — Bonlieu . . . . . 250.
1230 — De Romanis . . . . . 251.
1230 — Belle-Vallée. . . . . 251.
1230 — Poleteins. . . . . 251.
1234 — Val-Saint-Georges . . . . . 252.
1234 — Prémol . . . . . 253.
1235 — Parc-Sainte-Marie . . . . . 254.
1237 — Tharnut . . . . . 254.
1257 — Paris . . . . . 254.
1257 — Parménie . . . . . 256.
1260 — Freüdnitz . . . . . 257.
1260 — Celle-Robaud . . . . . 257.
1269 — Saint-Paul-de-la-Mer . . . . 258.
1272 — Porta Cœli . . . . . 258.
1279 — Irlande . . . . . 259.
1280 — Sainte-Croix . . . . . 259.
1285 — Parme. . . . . 260.
1288 — Valenciennes . . . . . 260.
1292 — Mélan. . . . . 261.
1294 — Val-Sainte . . . . . 262.
1297 — Currière . . . . . 263.
1297 — Gênes. . . . . 264.
1298 — Saint-Omer. . . . . 264.
1299 — Salettes . . . . . 265.
1300 — Eymeu . . . . . 266.
1300 — Létenkow . . . . . 266.
1301 — Abbeville. . . . . 268.
1301 — Val-Profonde . . . . . 269.

1303 — Chalais . . . . . 270.
1304 — La Padule . . . . . 271.
1306 — La Part-Dieu . . . . . 271.
1308 — Noyon . . . . . 272.
1313 — Maurbach . . . . . 273.
1314 — Maggiano . . . . . 273.
1314 — Enghien . . . . . 273.
1315 — Albenga . . . . . 274.
1318 — Bruges . . . . . 274.
1318 — Carcassonne . . . . . 275.
1318 — Bon-Pas . . . . . 276.
1320 — Louvetière . . . . . 276.
1320 — Mayence . . . . . 277.
1320 — Gosnay . . . . . 277.
1320 — La Lance . . . . . 279.
1321 — Montbrac . . . . . 279.
1323 — Kielle . . . . . 280.
1323 — Liers . . . . . 280.
1324 — Montreuil . . . . . 281.
1325 — Bourg-Fontaine . . . . . 283.
1326 — Snals . . . . . 284.
1326 — Troyes . . . . . 284.
1327 — Naples . . . . . 285.
1328 — Diest . . . . . 285.
1328 — Basse-Ville . . . . . 286.
1328 — Beaune . . . . . 286.
1328 — Mont-Sainte-Gertrude . . . . 287.
1328 — Gand . . . . . 287.
1328 — Cahors . . . . . 288.
1328 — Bois-Saint-Martin . . . . . 289.
1328 — Val-de-Paix . . . . . 289.
1329 — Gosnay . . . . . 290.
1329 — Leignitz . . . . . 291.
1330 — Gemnitz . . . . . 291.
1330 — Gironde . . . . . 292.
1330 — Vauclair . . . . . 292.
1331 — Coblentz . . . . . 293.

1332 — Tarkan . . . . . 294.
1333 — Grunaw . . . . . 294.
1334 — Cologne . . . . . 295.
1334 — Bologne . . . . . 295.
1335 — Trèves . . . . . 296.
1335 — Strasbourg . . . . . 296.
1335 — Mortemer . . . . . 297.
1338 — Lucques . . . . . 297.
1338 — Guillonèse . . . . . 297.
1340 — Sienne . . . . . 298.
1340 — Arnheim . . . . . 298.
1340 — Prague . . . . . 298.
1342 — Florence . . . . . 299.
1343 — Pontiniani . . . . . 300.
1343 — Nottingham . . . . . 300.
1345 — Val-du-Paradis . . . . . 301.
1346 — Fribourg . . . . . 301.
1348 — Bruges . . . . . 302.
1348 — Cadsan . . . . . 302.
1348 — Wurtzbourg . . . . . 303.
1349 — Milan . . . . . 303.
1349 — Montelli . . . . . 303.
1351 — La Pierre-de-Refuge . . . . . 304.
1351 — Tückelhausen . . . . . 304.
1356 — Villeneuve . . . . . 305.
1357 — Liège . . . . . 306.
1359 — Castres . . . . . 306.
1360 — Podiebrad . . . . . 307.
1360 — Stettin . . . . . 307.
1362 — Amsterdam . . . . . 308.
1364 — Leweld . . . . . 308.
1367 — Pise . . . . . 308.
1368 — Catane . . . . . 309.
1370 — Londres . . . . . 310.
1370 — Rome . . . . . 310.
1371 — Capri . . . . . 311.
1372 — Erfurth . . . . . 312.

1373 — Brünn. . . . . 312.
1376 — Ruremonde. . . . . 313.
1376 — Leutmeritz . . . . . 313.
1377 — Tournay . . . . . 314.
1378 — Gorgone . . . . . 314.
1378 — Kingston. . . . . 315.
1379 — Eisenach. . . . . 315.
1381 — Coventry . . . . . 316.
1382 — Nuremberg . . . . . 317.
1382 — Dantzick. . . . . 317.
1383 — Dijon . . . . . 318.
1383 — Pierre-Châtel . . . . . 318.
1383 — Tornes . . . . . 319.
1384 — Rouen. . . . . 319.
1384 — Nordlingen. . . . . 320.
1384 — Ratisbonne . . . . . 320.
1385 — Val-Christi . . . . . 321.
1387 — Hildesheim . . . . . 322.
1387 — Asti . . . . . 322.
1389 — Saint-Esprit . . . . . 323.
1390 — Paular . . . . . 323.
1390 — Francfort . . . . . 324.
1392 — Utrecht . . . . . 324.
1394 — Rugenwald . . . . . 324.
1395 — Chiaromonte . . . . . 325.
1396 — Pavie . . . . . 325.
1396 — Oyron. . . . . 326.
1397 — Axelholme . . . . . 327.
1397 — Berne. . . . . 327.
1398 — Lubeck . . . . . 328.
1398 — Rostok . . . . . 328.
1398 — Aggspach . . . . . 328.
1398 — Hexam . . . . . 329.
1398 — Ingelby . . . . . 329.
1399 — Majorque . . . . . 329.
1400 — Séville . . . . . 330.
1401 — Bâle . . . . . 331.

1402 — Buxheim . . . . . 331.
1403 — Plétriarh . . . . . 332.
1406 — Olmutz . . . . . 332.
1408 — Mantoue . . . . . 333.
1408 — Astheim . . . . . 333.
1412 — Mont-Alègre . . . . . 334.
1415 — Schéne . . . . . 335.
1416 — Lignitz . . . . . 335.
1417 — Wesel. . . . . 336.
1422 — Venise . . . . . 336.
1430 — Perth . . . . . 337.
1432 — Ziriczée . . . . . 337.
1439 — Guitelstein . . . . . 338.
1440 — Aniago . . . . . 338.
1441 — Miraflorès . . . . . 339.
1442 — Vogelsberg . . . . . 339.
1443 — Schiffelbeim . . . . . 340.
1446 — Nantes . . . . . 340.
1449 — Padoue . . . . . 341.
1450 — Villefranche. . . . . 341.
1454 — Ferrare . . . . . 342.
1454 — Illembach . . . . . 342.
1454 — Bruxelles. . . . . 342.
1455 — Védana . . . . . 343.
1458 — Ittengen . . . . . 344.
1466 — Bois-le-Duc . . . . . 344.
1470 — Delft . . . . . 345.
1475 — Cantave . . . . . 345.
1475 — Xérès . . . . . 346.
1476 — Dulmanie . . . . . 346.
1476 — Conradesbourg. . . . . 347.
1477 — Réthel . . . . . 347.
1479 — Cracovie. . . . . 348.
1479 — Reinschaw . . . . . 348.
1479 — Cazalla . . . . . 349.
1480 — Savone . . . . . 349.
1480 — Auray. . . . . 350.

1484 — Campen . . . . . 350.
1491 — Grypsholm . . . . . 351.
1491 — Louvain . . . . . 351.
1494 — Warasdin . . . . . 352.
1498 — Bande. 352
1503 — Maillard . . . . . 353.
1504 — Brescia . . . . . 353.
1507 — De Fontibus . . . . . 354.
1511 — Rodez . . . . . 354.
1511 — Grenade . . . . . 355.
1564 — Aula-Dei. . . . . 355.
1578 — Gaillon-Bourbon . . . . . 356.
1585 — Ara-Christi . . . . . 357.
1585 — Lyon . . . . . 357.
1587 — Évora . . . . . 358.
1590 — Ara-Cœli . . . . . 358.
1593 — Lisbonne . . . . . 358.
1595 — Veillane . . . . . 359.
1600 — Molsheim . . . . . 359.
1602 — Toulouse. . . . . 361.
1605 — Bordeaux . . . . . 361.
1618 — La Boutillerie . . . . . 362.
1620 — Walditz . . . . . 364.
1621 — Orléans . . . . . 364.
1623 — Ripaille . . . . . 365.
1623 — Anvers. . . . . 366.
1625 — Moulins . . . . . 366.
1626 — Nieuport. . . . . 367.
1628 — Le Puy . . . . . 367.
1632 — Nancy . . . . . 368.
1633 — Marseille. . . . . 368.
1633 — Aix. . . . . 370.
1633 — Saragosse . . . . . 370.
1640 — Via Cœli. . . . . 371.
1641 — Gelda . . . . . 371.
1642 — Turin . . . . . 371.
1650 — Béréze . . . . . 372.

1662 — Douai . . . . . 372.
1666 — Bosserville . . . . . 374.
1667 — Rouen . . . . . 375.
1822 — Beauregard . . . . . 376.
1825 — Mougères . . . . . 377.
1854 — La Bastide-Saint-Pierre . . . 377.
1869 — Haïn . . . . . 378.
1870 — Gard . . . . . 378.
1873 — Parkminster . . . . . 379.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Pages

Abbeville . . . . . 1301 . . . . . 268.
Aggspach . . . . . 1398 . . . . . 328.
Aillon . . . . . 1178 . . . . . 239.
Aix . . . . . 1633 . . . . . 370.
Albenga . . . . . 1315 . . . . . 274.
Amsterdam . . . . . 1362 . . . . . 308.
Aniago . . . . . 1440 . . . . . 338.
Annonciade. . . . . 1142 . . . . . 228.
Anvers . . . . . 1623 . . . . . 366.
Apponay . . . . . 1185 . . . . . 240.
Ara-Cœli . . . . . 1590 . . . . . 358.
Ara-Christi . . . . . 1585 . . . . . 357.
Arnheim . . . . . 1340 . . . . . 298.
Arvières . . . . . 1132 . . . . . 223.
Astheim . . . . . 1408 . . . . . 333.
Asti . . . . . 1387 . . . . . 322.
Aula-Dei . . . . . 1564 . . . . . 355.
Auray . . . . . 1480 . . . . . 350.
Axilholme . . . . . 1397 . . . . . 327.
Bâle . . . . . 1401 . . . . . 331.
Bande . . . . . 1498 . . . . . 352.
Basseville . . . . . 1328 . . . . . 286.
Bastide-St-Pierre (La) . 1854 . . . . . 377.
Beaune . . . . . 1328 . . . . . 286.

Beauregard	1822	376.
Bellary	1209	246.
Belle-Vallée	1230	251.
Béréze	1650	372.
Berne	1397	327.
Bertaud	1188	241.
Bois-le-Duc	1466	344.
Bois-Saint-Martin	1328	289.
Bologne	1334	295.
Bon-lieu	1171	235.
Bonlieu	1229	250.
Bonnefoy	1156	231.
Bon-Pas	1318	276.
Bordeaux	1605	361.
Bosserville	1666	374.
Bourg-Fontaine	1325	283.
Boutillerie (la)	1618	362.
Bouvantes	1144	228.
Brescia	1504	353.
Brünn	1373	312.
Bruges	1348	302.
Bruges	1318	274.
Bruxelles	1454	342.
Buxheim	1402	331.
Cadsan	1348	302.
Cahors	1328	288.
Calabre	1090	213.
Campen	1484	350.
Cantave	1475	345.
Capri	1371	311.
Carcassonne	1318	275.
Casottes	1171	236.
Castres	1359	306.
Catane	1368	309.
Cazalla	1479	349.
Celle-Robaud	1260	257.
Chalais	1303	270.

Chartreuse (Grande)	1084	196.
Chiaromonte	1395	325.
Coblentz	1331	293.
Cologne	1334	295.
Conradesbourg	1476	347.
Coventry	1381	316.
Cracovie	1479	348.
Currière	1297	263.
Dantzich	1382	317.
Delft	1470	345.
Diest	1328	285.
Dijon	1383	318.
Douai	1662	372.
Dulmanie	1476	346.
Durbon	1116	218.
Évora	1587	358.
Enghien	1314	273.
Erfurth	1372	312.
Escouges (Les)	1116	221.
Eymeu	1300	266.
Eisenach	1379	315.
Ferrare	1454	342.
Florence	1342	299.
Fontibus (De)	1507	354.
Francfort	1390	324.
Freüdnitz	1260	257.
Fribourg	1346	301.
Gaillon-Bourbon	1578	356.
Gand	1328	287.
Gard (Le)	1870	378.
Gênes	1297	264.
Gemnitz	1330	291.
Gelda	1641	371.
Gironde	1330	292.
Glandier	1219	247.
Gorgone	1378	314.
Gosnay	1320	277.

Gosnay	1329	290.
Grenade	1511	355
Grunaw	1333	294.
Grypsholm	1491	351.
Guillonèse	1338	297.
Guitelstein	1439	338.
Gyrio	1169	233.
Haïn	1869	378.
Henton	1227	249.
Hexam	1398	329.
Hildesheim	1387	322.
Illembach	1454	342.
Ingelby	1398	329.
Irlande	1279	259.
Ittengen	1458	344.
Kielle	1323	280.
Kingston	1378	315.
Lance (La)	1320	279
Leignitz	1329	291.
Létenkow	1300	266.
Leutmeritz	1376	313.
Leweld	1364	308.
Liège	1357	306.
Liers	1323	280.
Liget (Le)	1178	238.
Lignitz	1416	335.
Lisbonne	1593	338.
Londres	1370	310.
Louvain	1491	351.
Louvetière	1320	276.
Loze	1191	241.
Lubeck	1398	328.
Lucques	1338	297.
Lugni	1170	235.
Lunden	1176	238.
Lyon	1585	357.
Maggiano	1314	273.

Maillard	1503	353.
Majorque	1399	329.
Mantoue	1408	333.
Marseille	1633	368.
Maurbach	1313	273.
Mayence	1320	277.
Mélan	1292	261.
Meyriat	1116	220.
Milan	1349	303.
Miraflorès	1441	339.
Molsheim	1660	359.
Mont-Alègre	1412	334.
Mont-Benoit	1200	242.
Montbrac	1321	279.
Montelli	1349	303.
Mont-Dieu	1136	224.
Mont-Merle	1210	247.
Montreuil	1324	281.
Mont-Rieux	1117	221.
Mont-Sainte-Gertrude	1328	287.
Mortemer	1335	297.
Mougères	1825	377.
Moulins	1625	366.
Nancy	1632	368.
Nantes	1446	340.
Naples	1327	285.
Nieuport	1626	367.
Nordlingen	1384	320.
Nottingham	1343	300.
Noyon	1308	272.
Nuremberg	1382	317.
Olmutz	1406	332.
Orléans	1621	364.
Oujon	1146	230.
Oyron	1396	326.
Padoue	1449	341.
Padule (La)	1304	271.

Parc-Sainte Marie (Le). 1235 . . . . . 254.
Paris . . . . . 1257 . . . . . 254.
Parkminster . . . . 1873 . . . . . 379.
Parme . . . . . 1285 . . . . . 260.
Parménie . . . . . 1257 . . . . . 256.
Part-Dieu (La) . . . 1306 . . . . . 271.
Paular . . . . . 1390 . . . . . 323.
Pavie . . . . . 1396 . . . . . 325.
Perth . . . . . 1430 . . . . . 337.
Pierre-Châtel. . . . 1383 . . . . . 318.
Pierre-de-Refuge (La). 1361 . . . . . 304.
Pise . . . . . 1367 . . . . . 308.
Plétriarh . . . . . 1403 . . . . . 332.
Podiebrad. . . . . 1360 . . . . . 307.
Poleteins . . . . . 1230 . . . . . 251.
Pommiers. . . . . 1179 . . . . . 240.
Pontiniani. . . . . 1343 . . . . . 300.
Porta-Cœli . . . . 1272 . . . . . 258.
Portes . . . . . 1115 . . . . . 217.
Port-Sainte-Marie . . 1219 . . . . . 249.
Prague . . . . . 1340 . . . . . 298.
Prébayon . . . . . 1145 . . . . . 229.
Prémol. . . . . 1234 . . . . . 253.
Puy (Le) . . . . . 1628 . . . . . 367.
Ratisbonne . . . . 1384 . . . . . 320.
Reinschaw. . . . . 1479 . . . . . 348.
Reposoir (Le). . . . 1151 . . . . . 230.
Réthel . . . . . 1477 . . . . . 347.
Ripaille. . . . . 1623 . . . . . 365.
Rodez . . . . . 1511 . . . . . 354.
Romanis (De). . . . 1230 . . . . . 251.
Rome . . . . . 1370 . . . . . 310.
Rostok . . . . . 1398 . . . . . 328.
Rouen . . . . . 1384 . . . . . 319.
Rouen . . . . . 1667 . . . . . 375.
Rugenwald . . . . 1394 . . . . . 324.
Ruremonde . . . . 1376 . . . . . 313.

St-André-de-Ramires	1228	250.
Sainte-Croix	1280	259.
Saint-Esprit	1389	323.
Saint-Omer	1298	264.
Saint-Paul-de-la-Mer	1269	258.
Saint-Sulpice	1116	220.
Salettes	1299	265.
Saragosse	1633	370.
Savone	1480	349.
Scala-Dei	1163	232.
Schiffelbeim	1443	340.
Seillon	1168	232.
Seitz	1160	231.
Sélignat	1200	242.
Séville	1400	330.
Schéne	1415	335.
Sienne	1340	298.
Sylve-Bénite	1116	219.
Snals	1326	284.
Stettin	1360	307.
Strasbourg	1335	296.
Tarkan	1332	294.
Tharnut	1237	254.
Tornes	1383	319.
Toulouse	1602	361.
Tournay	1377	314.
Trèves	1335	296.
Trisulti	1208	245.
Troyes	1326	284.
Tückelhausen	1351	304.
Turin	1642	371.
Utrecht	1392	324.
Valbonne	1203	244.
Val-Christi	1385	321.
Val-d'Espérance	1222	249.
Val-de-Paix	1328	289.
Val-de-Pez	1173	237.

Val-du-Paradis	1345	301.
Val-Dieu	1170	233.
Valenciennes	1288	260.
Val-Sainte	1294	262.
Valon	1138	225.
Val-Profonde	1301	269.
Val-Saint-Georges	1234	252.
Val-Saint-Hugon	1172	236.
Val-Saint-Pierre	1140	227.
Vauclair	1330	292.
Vaucluse	1139	226.
Védana	1455	343.
Veillane	1595	359.
Venise	1422	336.
Verne (La)	1170	234.
Via-Cœli	1640	371.
Villefranche	1450	341.
Villeneuve	1356	305.
Vogelsberg	1442	339.
Walditz	1620	364.
Warasdin	1494	352.
Wesel	1417	336.
Vittham	1178	239.
Wurtzbourg	1348	303.
Xérès	1475	346.
Ziriczée	1432	337.

TABLE

DES

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Pages.

1. Testimoniales litteræ senatus inclytæ urbis Coloniæ Agrippinæ de antiquitate ac nobilitate familiæ S. Brunonis primi Cartusianorum institutoris, ex eadem Colonia oriundi . . . . . 385.

2. Charta Humberti de Miribel concessa magistro Brunoni pro fundatione M. Cartusiæ. . . . 390.

3. Charta Hugonis Episcopi Gratianopolitani vetantis ne mulieres Cartusiam accedant. . . . 392.

4. Urbani Papæ II. Breve ad Siguinum Casæ Dei Abbatem, ut domum Cartusiæ sibi a P. Brunone in fratrum dilapsione chirographo commendatam, ipsis redeuntibus, unâ cum chirographo illico restituat . . . . . 393.

5. Litteræ Siguini Abbatis Casæ Dei, quibus ad Urbani Papæ, et magistri Brunonis Ordinis Cartusiensis fundatoris preces, locum Cartusiæ sibi concreditum, beato Landuino ejusdem Cartusiæ Prioris anno 1090 restituit . . . . . 394.

6. Breve quo Urbanus II. magistro Brunoni ecclesiam sancti Cyriaci martyris in Urbe ad habitandum concedit . . . . . 395.

7. Privilegium I. Comitis Rogerii, quo S. P. Brunoni, et successoribus territorium in spatium unius leucæ, in loco Turris dicto, concessit . . 396.

8. Confirmatio donationis loci inter Arenam et Stylum, per Rogerium Apuliæ ducem . . . . . 398.

9. Charta confirmationis præcedentium concessionum ab Urbano II. facta . . . . . 399.

10. Privilegium II. Comitis Rogerii, quo distincte designat per terminos territorium quod per primum privilegium concesserat . . . . . 401.

11. Diploma donationis Monasterii ac prædiorum. S. Mariæ de Arsafia pro dotatione S. Mariæ de Turri a Comite Rogerio facta, tempore dedicationis ejusdem ecclesiæ in Calabritana eremo S. Brunonis . . . . . 404.

12. Bulla Urbani II. qua confirmat privilegia Rogerii Comitis, ac Joannis squillacensis Episcopi concessionem . . . . . 408.

13. Privilegium magnum in quo Comes Rogerius per apparitionem sibi factam a S. Brunone in obsidione Capuæ testatur se liberatum a proditione Sergii . . . . . 410.

14. Comes Rogerius liberatos proditores Brunoni ac successoribus ejus servos et villanos assignat. . 418.

15. Epistola S. Brunonis, quam ex eremo Calabriæ ad fratres suos Cartusiæ eremum incolentes misit VIII septembris MXCIX . . . . . 419.

16. Bulla Paschalis II. qua in clientelam S. Romanæ Ecclesiæ recipitur eremus Sanctæ Mariæ de Bosco . . . . . 422.

17. Fides de SS. Trinitate atque de SS. Sacramento altaris, ante suum obitum a magistro Brunone exposita . . . . . 424.

18. Encyclica epistola Cartusiæ S. Mariæ de Eremo, de obitu S. Brunonis . . . . . 425.

19. Tituli Funebres. — Series Elogiorum, quibus variæ per Italiam, Galliam, Angliam, constitutæ Ecclesiæ, Religiosæ Familiæ et singulares in ecclesiastica dignitate personæ sanctissimi Patri-

archæ Brunonis funeri piè ac devotè parentarunt . . . . . 427.

19 *bis*. Indultum Cartusiensibus datum de Officio et Missa S. Brunonis. . . . . 507.

20. Ordinatio Capituli Generalis anni 1515 de ritu solemni in festo Sancti Brunonis . . . . . 510.

Confirmatio ejusdem ordinationis, a Capitulo Generali anni 1516 . . . . . 513.

21. Bulla Gregorii Papæ XV. de Missa et Officio Sancti Brunonis. . . . . 513.

Decretum S. Rituum Congregationis de festo S. Brunonis sub ritu semiduplici ad libitum celebrando, in Ecclesia universali . . . . . 515.

22. Breve Gregorii Papæ XV. de Indulgentiis in festo Sancti Brunonis consequendis . . . . . 515.

23. Bulla Leonis Papæ X. qua Monasterium Sancti Stephani de Nemore ad Cartusienses pristinos possessores devolutum esse declarat. . . . . 516.

23 *bis*. Attestatio recognitionis sacrarum Reliquiarum S. Brunonis a vicario generali ecclesiæ Squillacensis expedita . . . . . 520.

24. Litteræ Capituli Generalis anni 1254, quibus Ordo Cartusiensis perpetuo renunciavit esui carnium. . . . . 523.

25. Confirmatio Statutorum Ordinis Cartusiensis ab Innocentio Papa XI . . . . . 524.

Ordinatio Capituli Generalis anni 1679, in Majori Cartusia celebrati, pro secunda editione secundæ et tertiæ Partis Statutorum facienda. . . . . 529.

Ordinatio Capituli Generalis anni 1680 . . . . 529.

26. Lettres-patentes de Louis XIV, sur les Privilèges accordés à l'Ordre des Chartreux . . . . 531.

27. Ordinatio Capituli Generalis anni 1542, de lectura linguæ græcæ a Cartusianis non frequentanda. 536.

28. Bulla Julii Papæ II, qua prohibet mulieribus ne Domos Cartusianorum ingrediantur . . . . 537.

29. Bulla Julii Papæ II, qua prohibet viris et mulieribus ne ingrediantur Monasteria Monialium Ordinis Cartusiensis . . . . . 539.

30. Bulla Leonis Papæ X. pro Domo S. Stephani de Nemore, in qua supprimit dignitatem Abbatialem et Cistersiensem Ordinem, et concedit ut ibi Cartusienses, sicut antiquitùs regulariter vivebant, introducantur. Ann. 1513 . . . . . 540.

31. Ordinatio Capituli Generalis Ordinis Cartusiensis, an. 1723, pro septem Provinciis Franciæ. 542.

32. Lettre du R. P. de Montgeffond aux Religieux Chartreux retirés en Hollande à l'occasion de la Constitution *Unigenitus* . . . . . 543.

Epistola S. Brunonis ex Eremo Calabriæ ad Radulphum cognomento Viridem Rhemensis Ecclesiæ Præpositum deinde Archiepiscopum . . 561.

Elogia præstantissimorum quorumdam virorum qui litterarum suarum monumentis, sive Brunonem fundatorem, sive Ordinem suum Cartusiensem commendarunt . . . . . 567.

Table des noms propres . . . . . 617.

Table des noms de lieux. . . . . 644.

PARIS.

IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL.

51, rue de Lille, 51.

L. PHILIPONA, GÉRANT.

40

BX 4700 .B78 L43 1883
v.2 SMC
Lefebvre, Frangois A.,
abbi.
Saint Bruno et l'ordre
des Chartreux /
AZM-0056 (mcih)